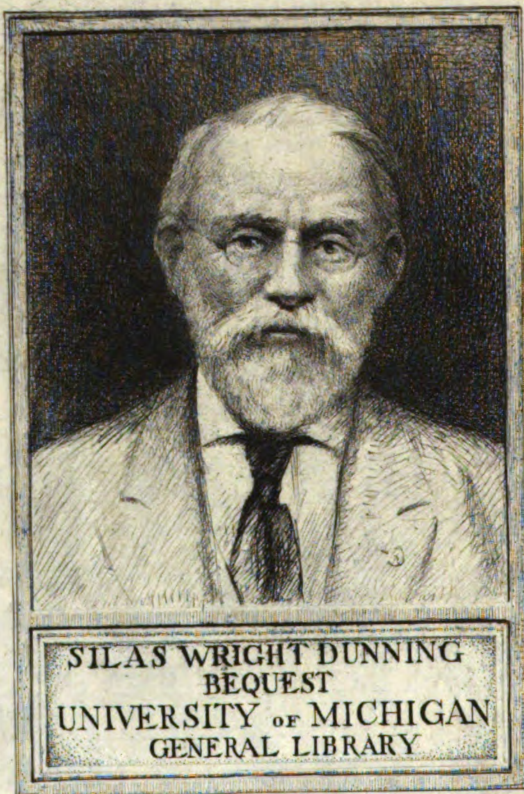

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SC



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE

DE SCIENCES ET D'ARTS

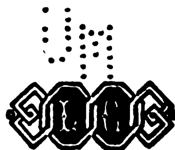
SÉANT A DOUAI

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

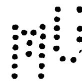
Deuxième Série.

TOME VIII. — 1863-1865.





DOUAI
LUCIEN CRÉPIN, ÉDITEUR
Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai
32, RUE DES PROCUREURS, 32.
1866



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A DOUAI LE DIMANCHE 12 NOVEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. ALF. DUPONT.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Sont présents : MM. le recteur de l'Académie ; le général commandant l'école d'artillerie ; Daix ; Corne, père ; Tailliar ; Cahier ; Vasse ; Minart ; Dupont ; comte de Guerne, Thurin ; Petit ; Courtin ; Offret ; Dehaisnes ; Preux, fils ; Maugin ; Ricour ; Maurice, père ; Duchet ; de Baillien-court ; Fiévet ; Brassart, archiviste.

MEMBRES DU COMICE AGRICOLE

Demory, de Fresne-lez-Montauban ; Delhaye, de Douai ; Chevalier, de Lambres ; Fiévet, de Masny.

M. le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Je ne viens pas vous faire un discours ; à peine de retour, après une absence de deux mois, le temps m'eût manqué pour en préparer les éléments. Je désire seulement profiter de la présence inusitée d'un grand nombre d'agriculteurs pour leur faire entendre quelques vérités que je crois utiles.

L'agriculture du Nord souffre, c'est un fait généralement admis. Elle se plaint, rien n'est plus légitime.

Mais elle accuse de ses souffrances le régime économique récemment inauguré en France ; sur ce point, je la crois dans l'erreur, et je vous demande, messieurs, la permission de vous dire pourquoi, au risque de déplaire à plusieurs peut-être, mais avec la conscience de remplir un devoir.

Le blé est à vil prix, dit-on, c'est la concurrence étrangère qui en est cause. Je ne veux pas reproduire une réponse cent fois donnée, et qui est décisive : sur cent millions d'hectolitres de blé consommés en France en 1864, l'étranger n'en a pas fourni huit cent mille. Donc ce n'est pas le blé étranger qui écrase le marché.

J'aime mieux citer des faits plus palpables, moins sujets à controverse que la statistique, voire même la statistique officielle, et que chacun de nous peut contrôler.

Le bas prix du blé résulte de son abondance. Qui la produit ? Là est la question. Est-ce la concurrence étrangère, ou la concurrence intérieure ? Je crois que c'est cette dernière, et je le montre par des faits.

Longtemps les départements au nord de la Loire ont eu

le monopole de la culture du froment, et en première ligne notre département si riche au point de vue agricole.

Outre que depuis vingt ans les départements voisins, la Somme et l'Aisne notamment, ont plus que doublé leur produit en céréales, le progrès ne s'en est pas tenu là. Les provinces les plus arriérées ont suivi le mouvement. Ce que l'industrie sucrière avait réalisé chez nous et dans le voisinage, l'énorme développement de la production par les efforts combinés des capitaux unis à l'intelligence et au savoir, nos révolutions l'ont préparé, sinon accompli, pour les départements du centre et de l'ouest. En fermant brusquement la carrière politique à de grands caractères, à de grandes fortunes, elles les ont rejetés dans l'agriculture et voici ce qui s'est produit.

Des hommes de grande valeur, volontairement exilés au fond de campagnes, jusque là improductives, s'y sont créé de nouvelles occupations, et ont tiré d'un sol, injustement réputé stérile, les plus magnifiques moissons. Puis la mode s'en est mêlée ; une réforme salutaire s'en est suivie dans les goûts de la classe riche. Les bons exemples ont été imités même par les gens de campagne, et le progrès agricole a agrandi son champ d'activité. Je ne veux point citer de noms propres mais je puis vous dire ce que je viens de voir de mes propres yeux sur quelques points, naguère encore, les plus incultes ou les plus mal cultivés de France. En Berri, près de Châteauroux, je visitais, il y a moins d'un mois, une exploitation de 506 hectares où j'ai vu 140 hectares de betteraves qu'on m'assurait devoir donner de 55,000 à 60,000 kilog. à l'hectare, et sans m'attribuer l'expérience nécessaire pour contrôler ce chiffre à la simple inspection d'une récolte en terre, je

puis vous affirmer que pour la régularité, l'abondance et le volume des racines, cette récolte ne le cédait en rien à celles de nos plus habiles agriculteurs du Nord. En Sologne, le Comice agricole de Romorantin décernait, le 15 octobre, une médaille à un des modestes fermiers de ce pays pour avoir, depuis moins de cinq ans, fertilisé 54 hectares de bruyères, et versé sur sa ferme 1,800 hectolitres de chaux : en même temps qu'il honorait d'une semblable récompense l'un des jeunes Messieurs Bouhier, de Lécluse, dont le père a depuis moins de 10 ans mis en culture intensive, 800 hectares de terre autrefois stériles. Je ne vous citerai pas les magnifiques exploitations de l'Empereur à la Motte-Beuvron et à la Grillière, qui ont popularisé dans un rayon de plusieurs lieues les bonnes méthodes par le bon exemple, au centre du pays le plus déshérité, mais comme justification du progrès qu'elles ont contribué à marquer, je me bornerai à vous dire que cette année dans une exploitation en Sologne, j'ai vu des froments rendre 31 hectolitres à l'hectare.

Quand on songe qu'il y a 20 ans la Sologne ne produisait pas un hectolitre de cette céréale des pays privilégiés, et que l'on sait que cette province seule contient plus de 440 mille hectares, que le progrès y a pénétré, qu'il y continuera sous l'action de causes multiples, inutiles et trop longues à signaler ici, et qu'il y a en France 30 départements dans une situation analogue, ce n'est pas l'étranger qu'il faut accuser d'une production céréale dont l'abondance engendre l'avillissement des prix. C'est pourtant là que se porte en ce moment la préoccupation exclusive de nos agriculteurs ; on sollicite un droit frappant à leur entrée en France les céréales étrangères, et c'est de ce

remède dont l'adoption est plus que problématique qu'on persiste à attendre le salut.

Vain espoir! Trompeuse illusion contre laquelle je ne saurais trop vous prémunir! Car, en admettant que le gouvernement, revenant sur ses pas, consente à remonter le courant dont il a lui-même creusé le lit, n'attendez rien de sérieux d'un droit que les considérations de l'ordre le plus élevé maintiendront toujours forcément à un taux très modéré.

On a parlé de 2 francs l'hectolitre! Quand le blé est à 15 francs, le blé étranger ne se présente pas à la frontière. Témoin l'année 1864. S'il montait à 30 francs, je suppose, ce qui impliquerait moins d'une demie récolte sur toute la surface de la France, que serait le droit de 2 francs l'hectolitre pour compenser en faveur de votre agriculture, la pénurie résultant d'une récolte insignifiante?

Non, non, Messieurs, là n'est pas le remède. Le remède est dans de nouveaux efforts pour faire mieux encore que nous n'avons fait jusqu'ici. Longtemps nous avons été les premiers, je dirai presque les seuls dans la lice, aujourd'hui nous sommes imités, bientôt atteints, tout à l'heure dépassés. Pour garder nos distances, il faut marcher plus vite que ceux qui nous suivent; faire moins de céréales et plus de bétail, soit d'élève, soit d'engrais, chacun suivant ses circonstances; ne cultiver que ce que nous pouvons fumer largement, n'entretenir que les animaux que nous pouvons parfaitement nourrir, imiter enfin ceux qui à tous les degrés de l'échelle font encore leurs affaires malgré les difficultés de la situation, et pour ne citer qu'un fait, imiter par exemple les cultivateurs du canton d'Orchies qui se livrent à la production des veaux

gras, ou ceux d'une commune plus près de nous et dont la prospérité est éclatante, de la commune de Dechy, où malgré l'élévation incessante du prix des terres, ceux qui tiennent du bétail à l'engrais, parviennent à se créer une remarquable aisance.

Longtemps l'agriculture a été une routine, elle est devenue une industrie, j'ai presque dit un art; qu'elle imite l'industrie qui modifie ses procédés suivant les nécessités des temps, et comme elle, elle parviendra à triompher de circonstances qu'il n'est au pouvoir de personne de faire disparaître parce qu'elles sont dans la nature des choses.

J'aurais fini, Messieurs, car je veux tenir ma promesse, et ne point abuser de votre patiente indulgence, si je pouvais oublier que nous ne sommes pas seulement la société d'agriculture et que notre titre *indivisible,* je l'espère, est et restera toujours, Société d'agriculture, sciences, et arts.

Or à ce dernier titre vous ne pardonneriez pas à votre président, et assurément il ne se pardonnerait pas lui-même, d'inaugurer la première séance solennelle que vous teniez, depuis le rétablissement à Douai de sa Faculté de Droit, autrefois si florissante, sans s'applaudir avec vous, avec tous les amis des hautes et fortes études, de cette heureuse fortune.

Et ce serait plus que de l'ingratitude, de ne pas profiter avec un empressement que vos applaudissements unanimes confirmeront, j'en suis sûr, de la présence de Monsieur le premier président Dumon, à l'initiative persévérante duquel nous la devons surtout, pour offrir à ce haut fonctionnaire l'hommage public de notre reconnaissance, et de la présence de Monsieur le doyen de la Faculté de Droit, notre nouveau collègue, pour lui souhaiter une double bien-venue.

Puisse cette école rétablie, grâce au zèle d'un éminent magistrat et à la munificence éclairée de nos édiles, desservie par d'habiles professeurs, dont l'un nous est depuis longtemps connu, et personnellement cher à plus d'un titre, se développer et grandir dans notre ville si dévouée au culte des choses de l'esprit, attirer dans son sein et retenir près de leurs familles bon nombre de jeunes gens studieux, aviver encore parmi nous le goût des travaux intellectuels, vulgariser même chez les personnes qui ne se la proposent point comme but professionnel la connaissance de l'une des plus belles sciences sociales, et pour tout dire en un mot, renouer la chaîne des temps, et continuer dignement l'école fameuse d'où sont sortis les Delcroix, les Desprès, et notre grand jurisconsulte Merlin.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Preux fils, secrétaire général, pour la lecture de son rapport sur les travaux de la Société depuis sa dernière séance publique du 8 novembre 1863; à M. Vasse sur les concours agricoles qui ont eu lieu à Orchies le 13 août dernier; à M. Preux fils, sur le concours d'histoire.

Après ces lectures, il est procédé à la distribution des médailles et des primes.

Pour le concours d'histoire une médaille d'or de 400 fr. est décernée à M. l'abbé Dancoisne, licencié ès-lettres, aumônier des frères à Beaucamps près Lille, pour son mémoire sur les anciens établissements religieux, séculiers et réguliers de la ville de Douai.

Chacun des lauréats vient recevoir sa médaille des mains de M. le Président qui en la lui remettant trouve toujours d'heureuses paroles à lui adresser.

La séance est levée à une heure et demie.

Le Secrétaire-Général,	*Le Président,*
PREUX FILS.	**ALF. DUPONT.**

RAPPORT

DE M. A. PREUX Fils, secrétaire-général

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

De 1863 à 1865.



Messieurs,

Un article du règlement de notre compagnie veut, qu'à la fin de chaque année, les secrétaires de ses diverses commissions lui exposent en séance générale les travaux qu'elles ont entrepris ou menés à bonne fin depuis l'année précédente. La pensée élevée, la sagesse pratique qui ont dicté cette disposition n'échapperont à personne. Ces comptes-rendus sont en effet tout à la fois une récompense, un encouragement, un stimulant même au besoin. C'est mue par de semblables considérations que la Société est heureuse de venir ici publiquement, à des époques périodiques, dire à tous ce qu'elle a fait, raconter ses efforts, et, par ces tableaux rétrospectifs, répondre en quelque sorte de l'avenir. Ces rapports, dus jusqu'ici à des

plumes plus expérimentées et plus éloquentes que la mienne, forment ainsi notre livre d'or. Mais nous n'oublions pas non plus que noblesse oblige et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, nous nous trouvions en butte à des imputations imméritées, il nous suffirait d'y renvoyer nos détracteurs, pour faire taire aussitôt, nous en sommes convaincus, des préventions irréfléchies.

Ce que je dis là, Messieurs, est vrai surtout en ce qui touche l'agriculture. Parcourez ces rapports dans les mémoires de notre compagnie, et dites si nous ne pouvons pas nous rendre cette justice, qu'il n'est pas, depuis soixante années, une question relative aux intérêts agricoles, pas un perfectionnement, pas une innovation utile, qui nous ait trouvés indifférents. Expériences, achats d'animaux reproducteurs, scrupuleuseuse distribution des fonds alloués pour encouragements à l'agriculture, nous n'avons rien négligé, trouvant notre récompense suffisante, si nous étions parvenus à diminuer les labeurs du cultivateur, et à accroître sa gerbe d'un épi.

Donnons donc encore, dans ce compte rendu, la première place à l'agriculture. N'est-elle pas d'ailleurs notre mère nourrice? N'est-elle pas aussi, à côté de l'industrie, l'une des plus grandes gloires de ces contrées? N'est-elle pas enfin, depuis qu'elle s'est élevée à la hauteur d'une science, la première de toutes les sciences, ou pour parler comme Jean-Jacques : « le premier métier de l'homme, » le plus honnête, le plus utile et par conséquent le plus » noble qu'il puisse exercer? »

Le rôle de notre compagnie, au point de vue agricole, est triple pour ainsi dire. A la commission d'agriculture, la recherche et l'étude des méthodes et des théories nou-

utiles; à notre comice, la centralisation des renseignements statistiques et expérimentaux, ainsi que la vulgarisation des améliorations dont il a constaté l'efficacité; nos publications spéciales concourent au même but en répandant par tout l'arrondissement la connaissance des faits utiles. Enfin par vos concours cantonnaux, vous récompensez ceux qui ont le mieux suivi la voie que vous leur tracez, et, par l'exhibition des meilleurs produits en tout genre, vous combattez au sein même des populations, sur place pour ainsi dire, la routine, cette ennemie du progrès, non moins dangereuse que l'esprit d'aventure.

De vos concours, il ne m'appartient, Messieurs, de vous dire que peu de choses. Des voix plus autorisées que la mienne vous ont entretenus l'an dernier de celui de la Borne-Gayant et vont vous entretenir tout à l'heure de celui d'Orchies. Pour ce dernier, cependant, je ne puis passer sous silence ni le zèle actif de vos commissaires, ni le joyeux empressement de la population, ni l'accueil sympathique de l'administration locale, ni la foule exceptionnelle qui se pressait au banquet, ni surtout l'éclatant et populaire succès des toasts prononcés par un administrateur que nous regrettons, et par le collègue qui préside si dignement la solennité d'aujourd'hui. On se sent fier, Messieurs, d'appartenir à une province où de si nobles paroles trouvent un si profond écho.

J'aborde maintenant la rapide énumération des principaux sujets qui ont appelé l'attention de la commission d'agriculture et du comice. Vous me pardonnerez si, ne pouvant en quelques pages vous donner une analyse complète de leurs travaux, je dois pour quelques-uns, me borner à vous renvoyer à nos publications spéciales.

Sous le titre de *Voyages de recherches à travers les publications agricoles*, M. Vasse a résumé sous une forme piquante et instructive un certain nombre de faits qui avaient surgi en 1863 et en 1864. Il a traité ainsi : du prix de revient et du produit du lait ; de diverses méthodes d'engraissement des animaux de ferme ; de l'emploi et de la puissance de divers agents de fertilisation des terres. C'est ainsi encore qu'en signalant, avec un agronome normand, la diminution des produits des prairies artificielles de cette province, il a recherché les causes de cette dégénérescence, heureusement inconnue chez nous. Puis est venue une note sur la *folle avoine*, plante parasite plus répandue dans nos champs que l'*ivraie*, dont un arrêté préfectoral récent cherchait à empêcher la reproduction. C'est encore M. Vasse qui nous a appris que, quoi qu'on en pensât, la marne agit sur le sol comme engrais et non comme amendement. Cette remarque n'est pas l'une des découvertes les moins curieuses de la chimie appliquée à l'agriculture.

Qui n'a entendu parler de la méthode de fécondation artificielle du blé, du procédé Hoilbrenck et des merveilles qu'il devait produire ? Hélas ! toutes ces espérances paraissent s'être évanouies devant l'expérience, si l'on en croit les communications de nos collègues, MM. Vasse et Dupont.

Ce dernier a payé aussi son tribut de dévouement à l'agriculture, par d'intéressantes analyses des publications qui lui sont consacrées ou par la révélation de faits qui peuvent l'avancer : tels que l'alimentation de certains animaux ou les procédés de conservation de la pomme de terre,

A ce propos votre Comice a entendu avec plaisir la description que lui a faite M. Penin, des divers systèmes de greniers conservateurs des grains, employés chez

MM. Paix, Fiévet de Masny, et dans d'autres grandes exploitations ou usines des environs de Douai. Voilà longtemps déjà que le problème est à l'étude : a-t-il fait un grand pas depuis que la mécanique est venue remplacer la pelle du fermier? Quelques membres de votre Comice en ont douté et ont pensé que ces machines coûteuses ne suffiraient pas contre le plus terrible et le plus petit cependant des ennemis du blé, *le charençon*. A ce propos, on s'est demandé quel était le moyen le plus efficace de se débarrasser de cet insecte. Car, ce n'est pas tout que de produire de riches récoltes, il faut encore les préserver des causes multiples de destruction qu'elles portent en elles-mêmes ou qui les assaillent de toute part.

Eût-on même atteint ce double et satisfaisant résultat, qu'il restera incomplet si le cultivateur ne parvient pas à se procurer, pour les produits de ses sueurs, le placement le plus facile et le plus fructueux possible.

Une question qui a, depuis environ une année, dans notre ville, le privilège d'agiter, de passionner même certains esprits, celle de notre marché aux grains, en un mot, rentrait donc tout naturellement dans la compétence du Comice. Frappées d'abus qui seraient, suivant elles, la conséquence du mode actuel de vente et de l'emploi de certains intermédiaires officiels, des personnes se sont demandé s'il ne fallait pas en arriver pour les éviter, à forcer le producteur à apporter au marché non plus un échantillon de son grain, mais le grain lui-même. Cette idée, qui semblait devoir en même temps favoriser le commerce de détail, n'était pas nouvelle ; elle avait même jusqu'à un certain point subi déjà, il y a vingt-cinq ans, le contrôle de l'expérience. Le Comice a néanmoins accordé à son examen

toute son attention. Les abus, qui préjudicient surtout au petit cultivateur, ont trouvé là des dénonciateurs sincères et de chauds ennemis ; mais la liberté du commerce et l'activité des transactions ont eu aussi leurs défenseurs. Après une discussion longue et consciencieuse, le Comice a pensé, à une grande majorité, qu'il fallait laisser au vendeur, comme il l'a aujourd'hui, la faculté d'apprécier lui-même le mode qui était le plus dans ses intérêts. On ne le forcerait probablement pas d'ailleurs malgré lui à des déplacements onéreux ; il s'est donc prononcé pour le maintien du marché sur échantillons, avec réforme des abus qui le vicient

Parmi les cultures industrielles de notre riche contrée, il en est peu qui occupent une plus grande place que la betterave. Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, que l'on s'en soit fréquemment occupé au sein du Comice. Dans une notice substantielle, M. Vuillemin vous a fait connaître les fluctuations de la production du sucre indigène dans l'arrondissement de Douai, qui ne le cède sous ce rapport dans la France entière, qu'à Valenciennes. M. Vuillemin a démontré par des chiffres, que, dans notre circonscription, les surfaces ensemencées en betteraves s'accroissent d'année en année, que la culture en s'améliorant produit en général des récoltes plus abondantes ; en un mot que la fabrication du sucre va se développant de plus en plus.

Et cependant que de temps difficiles cette culture n'a-t-elle pas souvent eu à traverser ? Depuis 1864 la maladie a plus d'une fois flétri sa feuille, atrophié et carié sa racine. Le principe du mal est-il dans la nature du sol, ou dans certaines conditions atmosphériques, ou dans une dégéné-

rescence de la plante elle-même? Qui le sait et à quelle supposition s'arrêter ? La plante a-t-elle prospéré ? Tout à coup une larve se loge dans la feuille ; des insectes de toute sorte attaquent et rongent le tubercule ; des chenilles qui pullulent par milliers, par millions peut-être, semblent compromettre l'espoir de la récolte. D'où viennent ces ennemis ? Comment les combattre, et, sinon les anéantir, du moins restreindre leurs ravages? L'œuf qui leur donne naissance a-t-il été déposé dans la graine, et quel agent chimique pourra l'y atteindre, sans tuer en même temps le germe de la plante future?

Que de faits à étudier et quel vaste champ de recherches! Ils ont trouvé dans notre savant collègue, M. Vasse, un narrateur infatigable, dont l'exposition lucide et sagace a mis à la portée de tous l'ensemble de notions importantes qu'il ne cessait de recueillir, dans un but d'utilité publique, pour ainsi dire. La Commission d'agriculture et le Comice l'ont entendu avec le plus vif intérêt exposer dans sa *Récolte des derniers faits livrés à la publicité sur la culture de la betterave,* les inconvénients de l'ensemencement tardif, les expériences sur le trempage des semences, les indices qui peuvent faire présumer la richesse saccharine de la racine. Puis il a raconté les *Recherches pratiques de M. Pluchet, de Trappes, sur la maladie des betteraves depuis son invasion en 1854.* Ailleurs encore il nous a entretenus de la larve de mouche qui flétrit la feuille de la même plante, et il a indiqué un moyen facile d'entraver sa reproduction.

En novembre 1864, le Comice avait recherché le rôle des engrais dans la culture de la betterave, pour appeler ou pour repousser les insectes rongeurs. Quelques mois

plus tard, ceux-ci se multipliaient d'une manière effrayante et, devant les ravages d'une insatiable chenille, cultivateurs et fabricants ressentaient une égale inquiétude. C'est alors que M. Delplanque, pensant avec raison que pour pouvoir mieux combattre un ennemi il faut d'abord le bien connaître, mit au service de ses collègues ses connaissances d'entomologiste. Il étudia les habitudes de la chenille et du papillon auquel elle donne naissance ; il en détermina l'espèce, la décrivit, et bientôt il montrait au Comice l'ennemi de la betterave dans ses trois métamorphoses successives et il apprenait à le distinguer de congénères moins dangereux. Le onze août, le même objet occupait à son tour la Société en séance générale ; divers moyens de préservation et de destruction y étaient mis en avant et examinés. Enfin, lorsque le Président d'une Société voisine vint étudier sur les lieux cette nouvelle plaie d'Egypte, il eut pour guide le Président de notre Commission des sciences morales et historiques. Si je mentionne cette circonstance, c'est pour bien prouver, que lorsque les intérêts de l'agriculture sont en jeu, toute notre compagnie se considère comme solidaire.

Heureusement ces craintes étaient vaines. Cette récolte, qui semblait si compromise, est devenue l'une des plus abondantes et des plus riches en sucre que l'on eût vues depuis longtemps. L'avertissement du moins ne sera pas perdu, et nos bulletins agricoles garderont d'utiles enseignements pour le cas où le danger se représenterait.

En agriculture, les animaux sont ou des auxiliaires nécessaires ou des conditions essentielles de prospérité. Ils ne pouvaient être négligés par votre Comice. M. Proyart, d'Hendecourt, l'a entretenu des qualités lactifères des va-

ches de croisement Durham. Ce juge si compétent les a vivement défendues contre des attaques imméritées et il a prouvé que par son alliance avec la race durham, notre race flamande conserve ses qualités laitières; que ces métisses donnent un lait plus riche en beurre que la moyenne indiquée par les auteurs, et qu'enfin elles font la viande d'une manière plus économique. En présence de ces attestations vous ne regretterez pas, Messieurs, d'avoir de vos conseils et de vos deniers contribué à l'introduction de la race Durham dans les fermes de cet arrondissement.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, les modifications importantes qui, depuis quelques années, ont été apportées dans le fonctionnement de l'administration des haras. Passant en revue les divers actes officiels qui ont été la conséquence de ce changement, M. Delplanque a examiné, dans un mémoire substantiel, quelles conséquences en dériveraient pour la question chevaline dans notre pays. Repoussant comme funestes des croisements que l'administration semble persister à faire subir à notre excellente race boulonnaise, notre collégue a émis tout à la fois le vœu que la place soit laissée libre de plus en plus à l'industrie privée dans la production ; que l'on encourage dans la catégorie des étalons approuvés les reproducteurs de trait ; que l'espèce chevaline soit désormais admise dans les concours régionaux, et qu'enfin le département continue à acheter chaque année, pour les revendre aux éleveurs, des étalons de choix de race boulonnaise.

A son tour, M. Legentil a discuté l'influence respective des courses et des concours pour l'amélioration de nos races et il a manifesté le regret que le département du Nord consacre chaque année 8,000 fr. à subventionner des cour-

ses, au lieu de les appliquer à des encouragements plus pratiques et plus efficaces.

Votre Comice s'est associé par ses votes aux vœux de MM. Delplanque et Legentil. Enfin sur la proposition d'un de ses membres, il a appuyé de son suffrage la demande de subvention formulée par la Société du desséchement de la vallée de la Scarpe, société dont les travaux ont rendu à la culture tant d'hectares de terrain improductifs et insalubres.

Le changement subit et inespéré qui s'est produit cette année dans la végétation de la betterave, a été attribué à celui des conditions atmosphériques. L'homme, heureusement pour lui, ne deviendra jamais le maître des variations des éléments. Mais ce serait déjà beaucoup qu'il arrivât à les prévoir sûrement et à connaître leur influence sur la fertilité du sol et sur la réussite des récoltes. Tel est le but des observations météorologiques et de la météorologie appliquée, science nouvelle et encore dans l'enfance. Les observations météorologiques, pour remonter plus haut, ne sont peut-être pas plus certaines. Trop souvent dans un même lieu, à la même heure, dans des conditions qu'on croit identiques, elles offrent de notables écarts. M. Offret s'est proposé de tracer en quelque sorte des règles pratiques à la portée de tous, et, dans un mémoire qu'il a modestement intitulé : *Causerie scientifique sur la détermination de la température à l'air libre*, il a indiqué les causes d'erreurs, rappelé les précautions à prendre pour les éviter, tracé en un mot le manuel de l'observateur. La Société a été heureuse de donner place dans ses mémoires à cet utile travail. Joignant ensuite l'exemple aux préceptes, notre collègue a soumis à la Commission des sciences exactes et naturelles

le résumé de ses observations personnelles, pendant le premier semestre de 1864, comparé avec les résultats obtenus à l'observatoire de Paris. Faites avec une sûreté et une exactitude scrupuleuses, les tables de M. Offret offriront plus tard des documents précieux pour qui voudra étudier le rôle de la marche des saisons dans les production de la terre. Aussi les chiffres principaux qui en ressortent trouveront-ils leur place dans nos bulletins agricoles.

Vous voyez, Messieurs, comment même en dehors des commissions qui lui sont spécialement consacrées, votre compagnie ne cesse de s'occuper de tout ce qui peut intéresser l'agriculture. Qui pourrait en effet prétendre parquer les sciences chacune dans un cercle isolé et restreint? Ne sont-elles pas sœurs au contraire et ne doivent-elles pas toutes se donner la main? L'exemple que je viens de vous citer ne sera donc pas isolé. N'est-ce pas aussi au sein de votre commission des sciences exactes et naturelles, que M. Maugin a analysé les publications de la Société impériale d'acclimatation et qu'il a raconté toutes les tentatives faites récemment par l'homme pour agrandir le cercle de ses conquêtes sur la nature végétale et animale? N'est-ce pas là que M. Ricourt a signalé un ver à scie observé au Sénégal par son frère, officier au corps du génie, et qu'il a raconté l'existence à Douai, d'un agouti femelle qui paraît parfaitement s'accommoder de notre climat et en supporter les rigueurs? N'est-ce pas là encore que M. Dupont a signalé les avantages que présenterait l'introduction dans la Flandre des bœufs de race écossaise?

Un autre objet, qui intéresse de plus près encore l'agriculture, a été examiné aussi dans la même commission, par MM. Maugin et Dupont. Des faits qu'ils ont rapportés, il

semblerait résulter que l'on peut presque produire les sexes à volonté dans la race bovine et que dans des conditions données, il naîtra dix génisses pour un bœuf. L'expérience ne vaut-elle pas la peine qu'on la tente et nos collègues du comice ne la renouvelleront-ils pas?

Je dépasserais de beaucoup le temps que je puis réclamer de votre bienveillante attention, si j'essayais seulement d'énumérer tous les sujets divers, qui ont successivement été abordés, au cours de ces deux années, par votre commission des sciences exactes et naturelles. Que M. Merklein lui soumît un rapport sur les publications de la société industrielle de Mulhouse; M. Martin sur celles de l'Académie de Toulouse, ou de la Société de l'Oise; M. Ricourt sur les mémoires de la société impériale de Lille, de la société Linnéenne de Normandie, de l'Académie de Rouen; M. Offret sur le bulletin des sociétés savantes, sur les volumes mis aux jours par les Académies de l'Yonne, de l'Aube, ou enfin sur les annales du Conservatoire des Arts-et-Métiers; que M. Delannoy vînt lui rendre compte des mémoires de la société académique de Rochefort; toujours jaillissaient de cet échange de communications entre savants si compétens, des aperçus nouveaux, des discussions lumineuses qui servaient comme de commentaire et de complément aux travaux ainsi appréciés. L'examen des machines motrices à air chaud de divers systèmes, de nouveaux appareils à vapeur, d'une locomotive électro-magnétique dont le mécanisme a été rendu plus sensible par des dessins de M. Ricourt; la description d'un planimètre polaire, de procédés photolithographiques, d'une pompe rotative, d'un baromètre à eau, de divers essais d'appareils fumivores, ce désidératum de l'industrie, ont successive-

ment occupé les moments et l'attention de votre commission.

Dans un autre ordre d'idées, je pourrais signaler encore les observations de M. Dupont sur l'utilité de l'introduction des madragues en Algérie; de M. Merklein, sur le commerce des viandes à Rio de la Plata; de M. Maugin, sur les tentatives de repeuplement des mers, sur les moutons de Chine et sur leur acclimatation, sur les bombix de la soie; de M. Offret, sur les succédanées du coton, sur la production en Algérie des essences pour la parfumerie, et enfin sur les procédés de conservation des farines par la compression et par l'étuvage; de M. Ricourt, sur l'existence de la nicotine dans le foie et dans d'autres organes des fumeurs. Cette énumération suffit, je pense, pour vous démontrer, Messieurs, que les études de votre commission présentent pour l'hygiène, pour l'agriculture, pour la nourriture de l'homme, autant d'intérêt que pour la science industrielle.

Quant à cette dernière, vous avez vu comment ses applications avaient été étudiées, elle l'a été aussi sérieusement à un point de vue plus élevé. Guidés par diverses publications, MM. Martin et Ricourt ont rappelé : le premier, les progrès de l'industrie à l'Exposition universelle de Londres; le second, les vœux émis par la société industrielle de Mulhouse sur le travail des enfants dans les manufactures, et la fondation par cette même association d'une école pratique de filature et de tissage, heureuse innovation depuis suivie, vous le savez, par sa plus jeune sœur, la société industrielle d'Amiens.

N'oublions pas les remarques, qu'à propos d'un accident grave, M. Maugin a consacrées aux dangers du travail

à l'air comprimé et aux précautions à prendre pour les éviter.

Ce n'est pas à dire, que pour avoir été plus volontiers étudiée dans son côté pratique, la science pure ait été négligée par nos collègues. L'analyse, par M. Offret, d'un mémoire curieux de M. G. Ville sur les ressources qu'offre la végétation pour déterminer l'état moléculaire des corps ; celle par M. Ricourt de travaux sur la détermination du champ de la vision, ou de ceux d'Ellis sur le calcul des hauteurs à l'aide des observations barométriques, protesteraient contre cette imputation. Il en serait de même des pages consacrées par M. Delannoy au mémoire de M. Julien, officier de marine, sur les courants et sur les révolutions de l'atmosphère et de la mer.

Une citation faite par M. Ricourt a fourni à M. Maugin l'occasion de mentionner l'existence, dans l'église gothique de Maguelonne, de poteries creuses destinées à renforcer la voix des chanteurs. Une indication de M. Martin a conduit ce même collègue à vous donner avec sa science spéciale, une monographie des plus curieuses des entozoaires, ces animaux parasites qui vivent dans les organes des animaux et de l'homme, pour ainsi dire de leur propre substance. Vous auriez été effrayés, Messieurs, de leur puissance de multiplication, si la facilité du remède n'était faite pour nous rassurer. Félicitons-nous aussi qu'à propos de ses observations sur l'influence des circonstances météorologiques et sur les rapports de la météorologie avec les maladies, M. Maugin nous ait appris que la ville de Douai, a présenté malgré des conditions fâcheuses, une situation exceptionnellement favorable, à des époques d'épidémies.

Vous paraîtrai-je, maintenant, empreint d'exagération,

Messieurs, quand je vous dirai, que grâce à ces communications, qui par leur nature même, devaient être et ont été d'ordinaire verbales, les procès-verbaux des séances de votre commission des sciences exactes et naturelles, pendant ces deux années, constituent le répertoire le plus vaste et le plus riche.

Là ne s'est pas borné d'ailleurs le contingent des membres de la commission, plus d'un vous a soumis des œuvres essentiellement personnelles qui ont bien aussi leur mérite. M. Merklein a déterminé la formule théorique, qui permet de résoudre ce problème du jeu des échecs, qui consiste à faire parcourir successivement au cavalier toutes les cases de l'échiquier. Son mémoire, qui donne une solution plus générale et plus variée que celles connues auparavant, a déjà pris place dans vos mémoires. M. Ricourt a fixé par un théorème mathématique le nombre de manière de décomposer en triangles un polygone donné, et si la solution à laquelle il est arrivé n'est pas entièrement nouvelle, elle n'en présente pas moins son importance et son intérêt.

Enfin, M. Léon Maurice a traité de l'*Influence de quelques phénomènes astronomiques sur l'histoire géologique de la terre.* Dans un mémoire, dont vous avez tous admiré la clarté, notre collègue a su mettre à la portée de toutes les intelligences, la théorie astronomique à l'aide de laquelle M. Adhémar a prétendu expliquer les déluges et les cataclysmes successifs qui ont bouleversé notre globe. Quoi qu'elle nous en promette un nouveau dans quelques milliers d'années, cette théorie est essentiellement séduisante; elle n'aurait qu'un malheur révélé par M. Ricourt, c'est que son point de départ serait faux et qu'elle manquerait de base scientifique, grand défaut pour une théorie, ne dût-elle se vérifier que par la suite des siècles.

L'homme, selon une expression sacrée, ne vit pas seulement de pain, il lui faut aussi, vous le savez Messieurs, la vie de l'intelligence. Pour votre compagnie, c'est dans ses Commissions des sciences morales et historiques et des arts que celle-ci se développe. J'arrive donc à ce qui les concerne à leur tour.

Je passerai plus rapidement que je ne l'aurais voulu sur les rapports lus au sein de ces Commissions. Nommer MM. Cahier, Courtin, Dehaisnes, Fleury, c'est assez vous dire que les publications diverses renvoyées à leur examen ne contenaient aucun mémoire qui ne vous ait révélé tous ses trésors. J'ai hâte de vous parler des travaux originaux qui se sont multipliés sous la plume de nos collègues ; vous comprendrez que je donne la première place à ceux qui nous touchent de plus près et qui avaient pris pour thème notre bonne ville de Douai.

Quand la Société mit autrefois au concours l'histoire de notre Université douaisienne, il ne se présenta pas de concurrents, malgré l'intérêt de ce vaste sujet. Peut-être alors les sources auxquelles on pouvait puiser n'étaient-elles pas suffisamment connues. Depuis lors il est rare qu'un point de cette histoire n'ait pas été traité chaque année au sein de la Commission des sciences morales et historiques. Il en a surtout été ainsi dans cette dernière période biennale ; il semblait que la question de l'Ecole de droit, agitée de nouveau, reportait plus vivement les esprits vers les illustrations de nos anciennes facultés. M. Dehaisnes vous a donné connaissance du testament de Georges Colveneere, retrouvé par lui dans les archives de la ville, et il a rappelé les principales particularités biographiques du professeur de théologie, du censeur des livres, de l'éditeur de

Balderic, du prévôt de St-Pierre, qui laissa ses biens pour fonder à Douai le séminaire de la Foi et sa bibliothèque aux étudiants.

M. Tailliar a pris pour thème d'une étude approfondie la vie et les œuvres de Boës, que les habitudes quelque peu pédantesques de l'époque ont transformé en *Boëtius Epo*. C'est très certainement l'une des individualités les plus curieuses de notre antique faculté de droit, où il occupa le professorat pendant trente-sept ans, mourant, encore en exercice, à l'âge de 70 ans. Boës avait une haute idée de la dignité des grades académiques, et il leur a consacré un traité spécial. Il fut, en maintes circonstances, l'orateur officiel de l'Université, soit quand il prononçait en son nom le panégyrique de Philippe II, soit quand il complimentait, en 1576, l'archiduc Albert à son passage par Douai. Mais M. Tailliar s'est principalement attaché au légiste, et il a passé en revue ses principales œuvres juridiques en montrant la méthode du professeur, élégante et fine plus que profonde, et en indiquant l'utilité que la science moderne peut encore tirer de ses travaux.

M. Leuridan, votre correspondant à Roubaix, vous a envoyé copie de trois pièces prouvant, qu'au commencement du XVIIe siècle les professeurs de votre Université étaient considérés comme nobles et qu'à leur décès leur blason était exposé sur la porte de leur maison.

Franchissant plusieurs siècles, M. le recteur Guillemin, sous le titre : *Une réforme dans l'Université de Douai en 1764*, a exposé un point capital de son histoire. D'abord presque indépendantes du pouvoir central, les Universités se trouvèrent peu à peu rattachées à l'ensemble des institutions monarchiques. Les parlements, actifs moyens de

centralisation, inspectèrent alors les Universités et approuvèrent leurs règlements. C'est ainsi qu'en 1764, après l'expulsion des jésuites, et sur les réquisitions du procureur général, le parlement de Flandres procéda dans son ressort à la vérification de l'état de l'instruction publique, à la révision des règlements des collèges, à la réforme des institutions universitaires, en un mot. M. Guillemin vous a exposé le plan de discipline et d'études rédigé dans ce but, il en a fait ressortir la pensée dominante, et il a montré les moyens mis en usage pour assurer la réussite de ces modifications.

Ces améliorations n'empêchèrent pas notre Université de périr après 1789 avec les autres institutions du passé. Ce ne fut pas faute d'efforts généreux de la part de votre municipalité. M. Dehaisnes, fouillant encore dans nos archives communales, vous a lu le factum présenté par la ville en 1791 pour la défense de nos chaires et de nos collèges menacés. Il vous a fait connaître en même temps un mémoire considérable, rédigé par M. Placide de Bailliencourt, au nom du corps municipal, et qui, présentant officiellement l'état de l'instruction publique à Douai, fourmille de renseignements précieux qu'on chercherait vainement ailleurs avec un pareil caractère de certitude.

Sans sortir de notre histoire locale, j'aurais encore à vous citer les notes de M. Dehaisnes sur les travaux faits jadis pour le classement de nos archives communales, sur les recherches qu'y vinrent opérer, au cours du XVIIIe siècle, les Bénédictins dom Caffiaux et dom Bévy, et sur le concours pécuniaire que la ville prêta à leurs travaux.

De M. Robaut la communication de plans anciens et de dessins comme ceux qu'il sait si bien tracer, et à l'aide

desquels il a fait passer sous les yeux de la Commission des arts, les états successifs de la Scarpe à son passage dans Douai, et comme l'exposé des travaux qui en ont fait ce qu'elle est aujourd'hui.

De M. Minart, la communication de titres relatifs à l'un des peintres issus de l'illustre Jean Bellegambe, Bauduin Bellegambe vivant vers 1650, seigneur d'Aplaincourt, fief qui relevait du Forest.

M. Tailliar a ressuscité pour ainsi dire sous vos yeux ces grandes fêtes religieuses qui, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècles, promenaient dans nos rues ornées de peintures, d'arcs de triomphe, de théâtres, de feuillages et de tapisseries, les reliques données à quelques-uns de nos couvents, ou célébraient la canonisation d'un nouveau saint de l'un de nos ordres religieux. Une liste qu'il a extraite de cet important travail, inséré dans vos mémoires, vous a donné l'énumération de toutes les œuvres d'arts dont l'exhibition avait contribué à la pompe de ces pieuses solennités ; il vous a prouvé ainsi que le culte des beaux-arts, s'était encore alors maintenu dans nos murs aussi fervent qu'il l'avait été au cours des siècles précédents.

Enfin M. Preux a mis sous les yeux de ses collègues des sceaux anciens de personnages douaisiens et un plan archéologique de Merville, la ville de Saint-Amé, dressé par les soins de M. Arnould, archéologue zélé de cette localité. Vous devez au même membre l'indication d'un exemplaire précieux de la pastorale intitulée *Amyntas* et représentée en 1719 devant le comte d'Estaing, gouverneur de Douai, par les écoliers du collége d'Anchin. Cet exemplaire, établi avec un luxe splendide, est celui-là même qui fut offert par le Magistrat de Douai à cet illustre guerrier.

Sortons-nous du domaine de l'histoire locale pour élargir le cadre de ces études si attachantes, je trouve les études de MM. Cahier et Tailliar, à la suite de tant d'autres auteurs, sur le lieu précis du champ de bataille où Attila vit enfin ses innombrables hordes vaincues ; je trouve encore la notice dans laquelle le premier de ces érudits, après avoir retracé la vie si utile de M. Lequien, ancien sous-préfet et notre collègue, a analysé son *Histoire de Béthune* et en a fait ressortir les passages et les conclusions principales. Je n'oublierai pas non plus cette séance où M. Peigné-Delacour, ce savant infatigable, nous a raconté les résultats de ses dernières recherches sur les invasions des Normands aux bords de l'Oise et nous a expliqué celles auxquelles il est venu se livrer, dans notre contrée même, sur la marche de ces terribles dévastateurs. Je vous rappellerais surtout, si elle n'était encore présente à la mémoire de tous, cette lecture dans laquelle M. Desjardins, l'éminent doyen de notre faculté des lettres, prodiguant les trésors de sa spirituelle érudition, vous a entretenus de la paix de Saint-Germain en 1570, de ses causes et de ses suites. Prenant pour guide les relations, retrouvées par lui à Florence, du commandeur Petrucci, ambassadeur de Côme de Médicis près de la cour de France, M. Desjardins a rectifié plus d'une erreur généralement admise, et il nous a fait connaître dans ses particularités les plus intimes, la politique et les hésitations de Catherine de Médicis, les inutiles velléités d'indépendance de Charles IX, ce fils qu'elle maintenait si énergiquement sous sa tutelle. Vous ne me démentirez point quand je dirai que vous seriez avides de jouir souvent d'aussi bonnes fortunes.

A quelle époque le christianisme a-t-il été introduit dans les Gaules ? Vous savez, Messieurs, tout l'intérêt qu'excite

aujourd'hui ce problème et la polémique qu'il a fait surgir. Les études de M. Tailliar le rendaient plus compétent que bien d'autres pour le résoudre. Dans un mémoire fortement déduit, notre collègue n'hésite pas à émettre l'opinion que les premiers apôtres du christianisme en Gaule n'étaient pas contemporains de saint Pierre.

S'agit-il de l'étude de nos anciennes institutions, et de notre vieux langage, qui en révèle souvent, ainsi que des mœurs du temps passé, tant de détails curieux? Je retrouve encore M. Tailliar commentant le poëme picard consacré au XIIIe siècle aux miracles de saint Eloy, ou donnant la savante analyse de la loi concédée en 1434 par l'abbé d'Anchin, Jean de le Baterie, à ses vassaux du village d'Auberchicourt.

De l'étude des institutions des peuples à l'économie politique le pas est facile à franchir; votre commission des sciences morales et historiques l'a franchi souvent. Elle a entendu M. Fleury, dans ses excursions à travers les *comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, le *Journal des économistes*, les *procès-verbaux* des réunions des sociétés savantes à la Sorbonne en 1861, vous exposer l'état de la science économique ou sociale, le rôle de plus en plus grand que les femmes y prennent, et les derniers travaux parus sur les importantes questions de l'emprisonnement cellulaire, de la protection ou du libre échange. M. Courtin vous a fait connaître les théories de M. Fuix, ingénieur à Amiens, sur l'abolition de la misère par l'épargne, conceptions philanthropiques sans doute, mais où les mathématiques jouent un beaucoup trop grand rôle et la charité privée un trop petit.

S'élevant ensuite à des conceptions plus élevées et abor-

dant les questions de l'ordre philosophique, M. Tailliar a étudié, au sein de la même Commission, le récent volume de M. Caro, intitulé : *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, et s'emparant ensuite d'une des pensées de ce bel ouvrage, il s'est demandé quel était le système des philosophes de l'antiquité sur *la croyance à la survivance de l'âme et à son immortalité*. Par des citations nombreuses puisées dans sa vaste érudition, il a prouvé que cette croyance était admise et professée dans la Grèce, à Rome et chez les peuples de l'Orient.

Passer de la philosophie et de ses problèmes à l'archéogie, c'est presque retomber du ciel sur la terre; vos séances cependant ont vu parfois de ces contrastes. Ainsi M. Preux a mis sous les yeux de ses collègues, en les commentant par des pages de la Revue de numismatique, tantôt les jetons consacrés par Sully à la gloire de Henri IV et offerts en étrennes chaque année par le ministre à son souverain, tantôt quelques-unes de ces pièces satyriques émises aux Etats-Unis, et qui comparent les plus grands personnages de la Grande République à des pourceaux ou à des ânes. M. Tailliar, à propos des découvertes de la tombelle de Briou, est revenu sur cette controverse si animée des instruments de pierre et des restes de la civilisation antédiluvienne. Dans une autre notice, il a fait l'histoire des chemins et des routes romaines et gauloises ainsi que des moyens de transport, dans notre contrée, et il a montré comment la linguistique pouvait venir en aide à l'antiquaire pour retrouver les traces effacées de ces voies de communication.

De l'archéologie à l'art, la transition sera presque inaperçue. Car, la plupart des ouvriers du moyen-âge

n'étaient-ils pas aussi des artistes? Vous en auriez douté, Messieurs, que M. l'abbé Dehaisnes vous l'aurait prouvé, dans les pages empruntées au travail considérable qu'il consacre avec M. Asselin à l'histoire des arts dans Douai. Il a exhumé des inventaires, des testaments, et il a rétabli pour ainsi dire, tout l'ancien mobilier, les tapisseries, les joyaux des douaisiens du XIIIe au XVIe siècle. Il a fait voir la somptuosité de ces bourgeois du moyen-âge et le luxe qui régnait dans leurs habitations et qui était dû autant à la perfection de la forme qu'à la richesse de la matière. Ces extraits vous font désirer ardemment de voir bientôt achever l'œuvre à laquelle MM. Dehaisnes et Asselin ont déjà consumé tant de veilles.

Éloigné de cette ville pendant quelques mois, ce dernier a voulu cependant vous faire profiter de ses excursions lointaines. Tantôt M. Asselin nous a introduits avec lui dans la gothique cathédrale d'Alby, nous en a dépeint les caractères architectoniques, décrit les fresques splendides; tantôt, sous le titre modeste de *Notes d'un voyage exécuté en 1864 dans l'ancien Rouergue,* il nous a conduits au travers de cette pittoresque et peu explorée contrée, jusqu'à cette église de Conques dont le trésor inappréciable renferme en reliquaires et en orfévrerie d'église, des splendeurs dignes de rivaliser avec ce que l'on connaît de plus beau dans l'art carlovingien; ou bien enfin il nous a fait connaître cette *domerie d'Aubrac*, pieux refuge des pélerins et des voyageurs, que d'après la tradition, un seigneur flamand aurait fondée dans ces montagnes du Rouergue et qui, jusque dans le midi, est venu tout à coup rappeler à notre collègue le pays natal. Certes, Messieurs, si vous étiez égoïstes et si vous ne consultiez que vos intérêts et non ceux plus importants qui lui sont aujourd'hui confiés, vous de-

vriez désirer que M. Asselin voyageât souvent ainsi, le crayon du touriste à la main.

MM. Cahier, Dehaisnes, Asselin et de Bailliencourt se sont en quelque sorte partagé le domaine de la peinture. Permettez-moi de vous en dire quelques mots. Le premier vous a fait la monographie d'une des plus récentes et des plus précieuses acquisitions de notre Musée communal, ce tableau sur lequel Nicaise Ladam, le héraut Grenade de Charles-Quint, s'est fait peindre avec sa femme et ses saints patrons et au revers duquel la mort montre l'épitaphe rimée qui raconte la vie du personnage. M. Cahier vous a refait à l'aide de sa chronique en vers, la très-curieuse biographie de Ladam, né à Bapaume, mort à Arras, et qui emprunta, pour reproduire ses traits, le pinceau d'un des meilleurs peintres de son temps, sinon de notre inimitable *maître des couleurs*.

Ce fragment des richesses artistiques d'une église d'Artois a échappé aux désastres de 1793 ; combien d'autres, quand elles n'ont pas été détruites, ont été dispersées ! Qui s'attendrait à retrouver dans la collection d'un amateur de Marseille, un des plus beaux tableaux qui décoraient autrefois la chapelle du collége d'Anchin à Douai ? Cette œuvre d'art nous a été révélée par M. l'abbé Dehaisnes qui en a fait ressortir tous les mérites. D'un côté une peinture polychrôme nous montre le Christ à table entre les deux pélerins d'Emmaüs ; au revers une grisaille représente les saintes femmes au tombeau du Christ. Cette page offre tant de noblesse, de suave simplicité, que son heureux possesseur l'attribue à Raphaël. Moins hardi, M. Dehaisnes la revendique pour un de nos artistes flamands, mais pour un artiste qui avait vu l'Italie, Jean Schorel par exemple.

Ces vieux artistes flamands, si négligés jadis, sont aujourd'hui l'objet d'inépuisables recherches, de découvertes et d'admiration. M. Asselin a résumé devant votre commission les travaux qui leur ont été le plus récemment consacrés, dans ses *Notes sur les peintres primitifs de la Flandre*. M. Dehaisne vous a lu une notice détaillée sur la *Légende de saint Adrien et de sainte Nathalie*, écrite en 1458, par Jean Miélot, pour le duc de Bourgogne, et dont M. Vandercruisse, de Lille, possède un splendide manuscrit, orné d'admirables miniatures. Le peintre qui l'a décoré est jusqu'ici demeuré inconnu ; le jour où quelque vieux compte poudreux révélera son nom, il se placera au premier rang. Vous dire, Messieurs, que cette notice de notre collègue a été par lui lue en Sorbonne, c'est vous annoncer à l'avance le succès qu'elle y a obtenu et l'intérêt qu'elle a excité.

Arriver de 1458 à 1864 et 1865, et de l'art des miniaturistes gothiques aux expositions modernes de tableaux, c'est faire un singulier chemin. M. R. de Bailliencourt, qui chaque année visite ces expositions en connaisseur, vous a, chaque année aussi, fait part des souvenirs et des impressions qu'elles lui ont laissés. Au milieu du dévergondage de théories qui permettent aujourd'hui à l'artiste de faire à son gré de la peinture archaïque sans conviction et sans foi, ou du réalisme sans décence, vous avez été heureux, Messieurs, de voir M. de Bailliencourt rester fidèle à l'école du bon goût et du bon sens, et vos applaudissements ont maintefois ratifié ses jugements.

Comment parler des créations de l'art sans s'occuper de ceux dont la pensée et la main les ont faites? La biographie a donc eu aussi sa place dans votre commission des arts.

M. Cahier vous a lu une page autographe et inédite dans laquelle Hippolyte Flandrin peint tout ensemble sa belle âme et son amour de l'art pur et noble ; ce même collègue a extrait des innombrables papiers laissés par notre Théophile Bra, et que M. de Bailliencourt a méthodiquement classés au Musée, plus d'une pièce piquante, plus d'un document qui révélait les nobles sentiments, et comme les replis cachés du cœur de notre éminent statuaire.

J'aurais fini, Messieurs, s'il ne me restait à vous entretenir, pour ne pas être taxé d'ingratitude, des travaux de la plus modeste, mais non de la moins laborieuse de vos commissions. Je veux parler de votre commission des jardins. Pour faire son éloge, ne me suffira-t-il pas de rappeler qu'elle est parvenue à faire goûter enfin le charme de vos parterres et les ombrages de vos allées. Dans les brillantes soirées musicales de cet été, l'éloge de vos jardins sortait de toutes les bouches ; il semblait que ce fût une révélation même pour nos concitoyens.

Vos serres n'ont pas été moins bien dirigées, ni moins bien entretenues; mais elles sont devenues trop petites ponr contenir quelques uns des géants végétaux qui les habitaient. Du moins vous avez fructueusement remplacé, par d'avantageux échanges, ces hauts palmiers et ces splendides camélias que leurs dimensions empêchaient de conserver. Vos serres d'ailleurs se rempliraient bien vite, si vous rencontriez souvent d'aussi généreux donateurs que M. Le Gentil. Le magnifique *araucaria* que vous devez à sa libéralité est un rare spécimen des admirables conifères du Nouveau-Monde.

Le dévouement incessant de M. Offret a mené à bonne fin les travaux de rétablissement et de classement de votre

botanique. Plus de 1500 plantes étiquetées et disposées suivant le meilleur ordre méthodique offrent les types des familles et des genres et comblent une lacune que vous avez longtemps regrettée.

J'ai parcouru, Messieurs, moins rapidement et moins complétement aussi que je ne l'aurais voulu, le cercle de vos commissions ; j'ai assisté de souvenir à vos séances générales et cependant je n'ai pas encore embrassé dans cet aperçu la totalité de vos travaux. Ne devais-je pas en effet consacrer quelques lignes à ces conférences qui ont jeté tant d'éclat, et qui sont bien aussi l'œuvre de votre société, car c'est elle qui en a pris l'initiative et qui les a organisées ; car tous ceux qui y ont charmé, instruit ce public si nombreux, si attentif et si sympathique, sont nos collègues. Qu'en pourrais-je dire cependant que les souvenirs de cet auditoire qui m'entoure, n'aient proclamé avant moi ? N'entendons-nous pas tous encore, en quelque sorte, les voix des orateurs, de vos orateurs devrais-je dire ? N'entendons-nous pas aussi les applaudissements chaleureux de cette foule pressée où venaient s'asseoir, écoliers volonteires, le magistrat à côté du contremaître, l'artisan près de la femme du monde ? Ce succès, du reste, ne deviez-vous pas y compter, et, pour le justifier, ne me suffira-t-il pas de citer les noms de vos représentants ? Après M. le Recteur Guillemin exposant, dans un langage élevé, la pensée qui a déterminé l'organisation de ces lectures, M. Moy a prodigué à pleines mains l'esprit et la finesse en vous racontant ce qu'elles étaient à Rome. Bientôt, en nous parlant de Molière et du *Misanthrope* il savait trouver d'autres accents et faire revivre à nos yeux ces caractères immortels tracés par notre grand comique. M. Vasse nous apprenait la composition de l'air et de l'eau, leur rôle dans

la création, et il nous montrait, comment dans cette vaste machine du monde, rien ne se perd et comment la vie sort pour ainsi dire de la mort. M. Offret nous a dit, avec sa parole nette et élégante, les lois des sons et de l'harmonie et il les a prouvées par une série d'expériences. M. Maugin nous a rappelé l'origine de l'inoculation et de la vaccine, raconté leurs progrès, et, en prouvant leurs bienfaits, il a combattu les préjugés que la routine et l'ignorance accumulent à plaisir contre les inventeurs et contre les inventions les plus utiles. M. Corne fils nous a révélé les éléments de l'économie politique, de cette science si calomniée parce qu'elle est si peu comprise même dans son dictionnaire. Il nous a dit les corrélations du travail avec la richesse des peuples. Vous avez retrouvé chez M. Corne père, quand il nous retraçait les origines populaires des beaux-arts et de la littérature, cette élégance et cette pureté de diction, cette noblesse de sentiments, charme ordinaire des morceaux qu'ont entendus autrefois vos séances publiques. Enfin, préludant aux éloquentes leçons qu'accueillera bientôt avec empressement un autre auditoire, M. Talon savait donner une forme attachante aux matières en apparence les plus arides, et les commerçants trouvaient en lui un ami sincère, un mentor de la plus exquise loyauté, un guide sûr et dévoué. Je ne serai pas démenti, Messieurs, si je proclame ici que vous avez dignement répondu à de hautes inspirations; je remplirai, j'en suis certain, les vœux de tous, en annonçant que vous reprendrez bientôt vos conférences avec le même dévouement, et avec de nouveaux collaborateurs (1).

(1) Cette promesse a été tenue; une nouvelle série de conférences publiques a eu lieu pendant l'hiver de 1865-1866, avec le concours réuni de membres de la Société impériale de Douai, et de professeurs des Facultés des Lettres et de Droit, et du Lycée de la même ville. Nous donnons à la suite de ce rapport le programme complet des deux sessions.

Il m'est impossible de prononcer ce dernier mot sans songer à ceux que nous avons perdus. Ils avaient été trop nombreux déjà il y a deux ans ; j'en atteste les noms des Jouggla, des Lagarde, des Maugin, auxquels MM. Delplanque, Preux père et Talon, ont consacré depuis lors des pages dignes des regrets que nous éprouvions. Mais que de vides se sont faits dans vos rangs en 1864 et en 1865 ! Les uns, comme MM. Guillemin et Fleury, ont été appelés loin de vous par de nouvelles fonctions. Tout récemment le choix flatteur du gouvernement vous enlevait, pour le placer à la tête de la plus importante fonderie de l'Empire, M. le colonel Martin, dont la voix retentissait si chaleureuse et si sympathique dans vos solennités agricoles. M. Robaut nous a aussi momentanément quittés : ce collègue, plein de talent et de goût, dont le nom restera éternellement attaché à la restauration de vos jardins. Mais tous ceux-là, du moins vous en conservez l'espérance, peuvent redevenir des vôtres. Déjà vous avez reconquis M. Fleury, ramené dans nos murs par l'éminente position qui récompense ses services.

Pourquoi faut-il qu'à côté de ces noms, j'aie à rappeler des pertes irréparables et à faire encore la part de la mort ? J'aurai dit assez combien elle a été cruelle quand j'aurai nommé MM. Jacquart, David, Bommart et De La Grange.

Vous aviez voulu, en nommant le premier membre correspondant de votre Société en 1810, profiter de son expérience, de ses connaissances agricoles et de son dévouement aux progrès de toute nature. Né de parents cultivateurs chez lesquels les fonctions administratives étaient pour ainsi dire héréditaires, M. Antoine Jacquart, maire de Dechy pendant près de 35 ans, partagea toute son

existence entre les labeurs de la ferme et les affaires de sa commune. Atteint depuis longues années du mal douloureux qui le minait, il luttait contre la souffrance avec l'énergie qui a caractérisé toute sa vie et il ne quittait les champs que pour consacrer le reste de la journée aux intérêts de ses administrés. Pas une année qui n'ait été marquée par une amélioration, par une création, par une construction utile. Chemins, bornages, maisons d'école, abreuvoirs, endiguement et défrichement des marais, inventaire des archives communales, son intelligente activité ne négligeait rien et sa persistante volonté savait tout mener à bonne fin. Malgré toutes ces dépenses pourtant, il doubla et au delà les revenus de la commune. La veille de sa mort, survenue le 6 mai dernier à l'âge de 63 ans, il méditait encore d'utiles entreprises qui ont trouvé dans son fils, en même temps son successeur, un continuateur. Retracer cette vie si bien remplie, que M. Jacquart exposait cependant en 1832 et en 1849, en prodiguant lui-même ses soins aux cholériques de sa commune, n'est-ce pas, Messieurs, en faire le plus bel éloge?

La science avait rempli toute l'existence de M. David. Né le 12 mars 1811 à Lons-le-Saulnier, il entrait, le 3 septembre 1830, à l'école normale supérieure, d'où il sortit avec les trois licences et le titre d'agrégé. Après avoir passé un an au collége de Tournon, il arrivait, en octobre 1834, à celui de Douai qu'il n'a pas quitté jusqu'à 1860. Pendant ces 26 années qu'il y professa successivement la physique, les mathématiques élémentaires et depuis 1839 les mathématiques spéciales, vous savez, Messieurs, quelle célébrité il s'était faite dans cet enseignement et quel éclat le lycée de Douai lui dut dans les études scientifiques. Ce que nous savons aussi, nous qui fûmes ses élèves, c'est le

dévouement affectueux qu'il nous portait, et cet indulgente bonté dont, il faut l'avouer, nous abusions bien un peu quelquefois.

Le 26 janvier 1844, vous aviez élu M. David membre titulaire. Les procès-verbaux de votre Commission des sciences exactes et naturelles constatent le concours incessant qu'il avait prêté à ses travaux. Je n'essaierai pas la trop longue énumération des rapports et des communications qu'elle lui a dus.

Fatigué par cette vie trop laborieuse, M. David sentit en 1860 le besoin de repos et il fut appelé à la chaire de mathématiques pures de la Faculté des sciences de Lille. La société académique de cette ville s'empressa de l'admettre alors dans son sein, pendant qu'il devenait votre correspondant. Les mémoires qu'il mit au jour presque chaque année attestent que son ardeur pour l'étude ne se ralentissait pas. La dernière œuvre sortie de sa plume n'était pas encore déposée sur votre bureau, témoignage du fidèle souvenir qu'il vous gardait, que vous appreniez sa mort. Claude-Alexandre David avait succombé le 10 décembre 1864. Je ne regrette qu'une chose, c'est que les voix amies qui se sont pressées autour de sa tombe pour lui adresser un dernier adieu et pour raconter cette belle carrière, n'aient trouvé dans ma bouche qu'un aussi faible écho.

Né à Douai le 11 mai 1807, Amédée-Alexandre Bommart portait un nom cher à notre compagnie. Son grand-père faisait partie déjà en l'an X de la première Société d'agriculture et des arts constituée à Douai ; son père, M. Bommart-Dequersonnière, a figuré dans nos rangs depuis 1808 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant une

période de 50 années. Son proche parent, M. Anacharsis Bommart, a longtemps aussi été notre collègue. Une voix que vous regrettez encore de ne plus entendre, vous a retracé la vie si dévouée à la science des ancêtres de M. Amédée Bommart. Il n'avait pas dérogé à ces nobles traditions de famille. Entré l'un des premiers à l'école polytechnique, après de brillantes études, il sut y conserver ce rang si difficile à garder, et, en 1830, c'était encore comme l'un des chefs de la promotion qu'il sortait de l'école des ponts-et-chaussées. Sa première œuvre comme ingénieur fut l'importante construction de l'écluse et du barrage de Vinette à Compiègne. Il avait exercé avec distinction ses fonctions dans les arrondissements de Nogent-sur-Seine et de Compiègne, quand, en 1837, le gouvernement belge conçut le projet d'organiser dans le nouveau royaume des écoles savantes, comme celles d'où sortent chaque année tant d'hommes distingués dont la France s'enorgueillit. Il s'adressa là où il trouvait son modèle et il demanda à notre gouvernement un ingénieur capable de fonder ces institutions. Ce sera l'éternel honneur de M. Bommart d'avoir paru digne, à l'âge de 30 ans, de cette difficile mission. Il l'accomplit en moins de deux ans en créant une école préparatoire, analogue à notre école polytechnique et une école du génie civil.

Décoré par le roi Léopold, il revint à Paris en 1838 professer le cours de construction à l'école des ponts-et-chaussées, dont en 1841 il devenait l'inspecteur des études.

Chevalier de la Légion-d'Honneur pendant ces fonctions, il était nommé en 1843, à 36 ans, ingénieur en chef. En 1851, le gouvernement désirant introduire des modifica tions considérables dans le système d'études de l'Ecole

Polytechnique, résolut de confier à M. Bommart cette délicate mission. Il fut donc nommé directeur des études de cette école, avec le grade d'inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées. Il exerça activement ensuite ses fonctions d'inspecteur, lorsqu'en 1856, après avoir aplani toutes les difficultés, il put remettre l'école en d'autres mains. En 1862, il était envoyé à Londres siéger à ce congrès de savants de toutes les parties du monde, que formaient les commissaires de l'Exposition universelle, et il faisait partie du Jury pour la section des travaux publics. L'année suivante, ses longs et brillants services étaient récompensés par le grade d'inspecteur général de première classe. Il ne devait pas jouir longtemps de ces honneurs mérités. Le 18 juillet 1865 il succombait, suivant de près dans la tombe l'un de ses frères, ingénieur distingué aussi, et tant de membres de sa famille si cruellement éprouvée. M. Amédée Bommart était, à une seule exception près, de beaucoup le plus jeune des membres du conseil des Ponts-et-Chaussées. C'est ainsi que parvenu « à une position » enviable, il a été, dans toute la puissance de sa maturité, » soudain frappé, en marchant dans la voie du travail et » du devoir » (1).

En 1846, votre arrondissement avait choisi M. Bommart pour son député ; à la même époque vous l'aviez élu membre honoraire de votre compagnie. Au milieu des travaux les plus importants, des occupations les plus absorbantes, il se montrait toujours heureux de vous être utile, et, chaque année, il savait trouver, en retranchant de ses rares loisirs, le moyen de vous représenter aux réunions et aux congrès des sociétés savantes.

(1) Notice nécrologique sur M. *Petit*, par M. Cahier, dans les *Mémoires de la Société*, volume de 1858-1859, p. 81.

M. le baron Prosper Amaury *Louis de la Grange,* était né à Douai, le 3 octobre 1788 ; il appartenait à une famille d'ancienne noblesse militaire dont pendant plusieurs générations les membres avaient siégé l'épée au côté, en qualité de chevaliers d'honneur, sur les bancs de notre Parlement de Flandre. Lui aussi suivit la carrière des armes. Ce qu'elle fut pour lui, comment il conquit ses grades sur les champs de bataille de l'Empire, comment il dota notre fonderie de canons de constructions considérables, une autre voix, celle du représentant de notre cité, l'a déjà dit mieux que je ne pourrais le faire. Qu'il me suffise de rappeler qu'à l'heure de la retraite, il était colonel d'artillerie, officier de la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Allié à l'une des familles douaisiennes les plus considérables, il sacrifia plus d'une fois ses légitimes ambitions d'avancement au désir de ne pas s'éloigner des siens. Dès le 3 février 1823 vous l'aviez admis parmi vous, où son amour de la science avait naturellement marqué sa place. Le 12 décembre 1845, vous le nommiez membre honoraire. Il laissera des traces durables de sa coopération à nos travaux dans la construction de cette belle serre chaude qui, en 1831, s'élevait dans vos jardins sur ses plans et sous sa direction. A la même époque vous l'aviez élu votre Président. Dans les dernières années de sa vie, le mauvais état de sa santé l'avait tenu éloigné de vos réunions, mais ce qui vous touchait ne le trouvait jamais indifférent. Il s'est éteint après de longues et douloureuses souffrances le 25 mai 1865.

M. le baron De La Grange était un de ces hommes aux convictions fermes et stables, qui savent par cela même aussi respecter celles des autres. Une aménité sincère, un accueil toujours bienveillant, les qualités les plus aimables

en même temps que les plus sûres, faisaient rechercher son commerce par tous ceux à qui il avait été donné de l'approcher. Parlerai-je de son inépuisable bienfaisance et de ces charités cachées et nombreuses que sa main droite répandait sans que le sût sa main gauche ? S'il vivait encore il ne le permettrait pas. Aussi, quand dans un arrondissement voisin, après des temps difficiles, l'on chercha un homme qui pût servir de trait d'union entre tous les partis, son nom se trouva sur toutes les bouches, et il fut envoyé au Corps législatif par d'unanimes suffrages. Ceux de nos concitoyens l'avaient appelé dans les conseils de sa ville natale, où il siégea jusqu'à sa mort. Il resta fidèle jusqu'à son dernier jour au culte de la science. Qui de nous n'a entendu parler, s'il n'a vu, ce magnifique cabinet dans lequel il avait réuni à grands frais les instruments de physique les plus curieux et les plus exacts ? Il n'était pas une expérience nouvelle qu'il ne voulût répéter lui-même, heureux d'ouvrir les portes de ce sanctuaire à tous ceux qu'animait le désir de s'instruire ou même cette simple curiosité de l'esprit qui s'intéresse aux progrès de l'intelligence humaine. C'est ainsi que notre respectable collègue a passé, laissant après lui le renom mérité de brave soldat, de chrétien sincère, de citoyen utile et d'homme de bien.



PROGRAMME

DES LECTURES PUBLIQUES

ORGANISÉES A DOUAI

PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

AVEC LE CONCOURS

De Membres des Facultés des Lettres et de Droit et de Professeurs du Lycée de cette ville (1).



Session de 1865.

6 Mai 1865. — SÉANCE D'INAUGURATION.

Discours par M.* Guillemin (2), recteur de l'académie.

M. Moy*, *professeur de rhétorique au Lycée de Douai.*

Des lectures publiques à Rome.

8 *Mai. — M.* Corne, père.

Origine populaire des beaux arts et de la littérature.

13 et 15 mai. — M.* Vasse aîné, *secrétaire du Comice agricole.*

De l'air ; son rôle dans la vie végétale et animale.

(1) Ces conférences avaient lieu dans la grande salle basse de l'Hôtel-de-Ville, à 7 heures 1/2 du soir, le lundi et le samedi de chaque semaine.

(2) Le signe * indique les membres de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

20 Mai. — M.* Talon, *avocat.*

Notions usuelles du droit commercial.

22 Mai. — M.* Anatole Corne fils, *avocat.*

Objet et utilité de l'économie politique.

27 et 29 Mai. — M.* Offret, *professeur de physique au Lycée.*

Lois principales de l'acoustique, leur application aux instruments de musique ; fonctions de l'oreille et du larynx.

3 Juin. — M.* Corne père.

Origines populaires de la littérature (suite).

10 et 12 Juin. — M.* Vasse aîné.

L'eau, son rôle dans la vie des plantes et des animaux.

17 Juin. — M.* Talon.

Etudes pratiques de droit commercial (suite).

19 Juin. — M.* A. Corne fils.

But et utilité de l'économie politique (suite). — La loi du travail.

24 Juin. — M. *le docteur* * A. Maugin.

Hygiène publique et privée. — Jenner et la vaccine.

26 Juin. — M.* Moy.

Molière. — Le Misanthrope.

1er Juillet. — M.* Talon.

Etudes pratiques de droit commercial (fin).

2me Session (1865-1866).

4 Décembre 1865. — SÉANCE D'INAUGURATION.

M.* FLEURY, *recteur de l'Académie.*

Des études historiques en France au XIXe siècle.

9 Décembre. — M.* DESJARDINS, *doyen de la Faculté des Lettres.*

La France ; sa position géographique ; sa formation politique ; ses rapports avec les autres pays.

11 Décembre. — M.* DESJARDINS.

Étude sur Joinville.

16 Décembre. — M.* CORNE père.

De l'industrie et de l'art chez les anciens.

18 Décembre. — M.* L. MAURICE fils, *avocat, juge-suppléant.*

L'Australie, sa découverte et ses explorateurs ; ses habitants.

23 Décembre. — M.* CORNE père.

De l'industrie et de l'art chez les anciens (suite).

26 Décembre. — M. HILLEBRAND, *professeur à la Faculté des Lettres.*

Charlemagne dans l'histoire et dans la poésie.

30 Décembre. — M. COURDAVAUX, *professeur à la Faculté des Lettres.*

Les caractères de femmes dans Virgile.

6 Janvier 1866. — M.* CORNE fils.

De l'économie politique au XVIIIe siècle.

8 Janvier. — M.* L. MAURICE fils.

L'Australie, sa colonisation ; Convicts et squatters.

13 Janvier. — M.* CORNE fils.

De l'économie politique au XVIIIe siècle (suite).

16 Janvier. — M.* LAIGLE, *professeur de mathématiques au Lycée.*

Leçons d'astronomie populaire ; le système solaire.

20 Janvier. — M. DE FOLLEVILLE, *professeur à la Faculté de Droit.*

Essai sur la condition civile des femmes.

22 Janvier. — M.* LAIGLE.

Leçons d'astronomie populaire ; les nébuleuses.

27 Janvier. — M.* L. MAURICE fils.

L'Australie ; les Mines d'or.

29 Janvier. — M. DE FOLLEVILLE.

Essai sur la condition civile des femmes (suite).

3 Février. — M. THÉZARD, *professeur à la Faculté de Droit.*

Du caractère français dans ses rapports avec le droit.

5 Février. — M. COLINCAMPS, *professeur à la Faculté des Lettres.*

Olivier de Serres.

10 Février. — M.* CORNE fils.

De l'économie politique au XVIIIe siècle (suite).

17 Février. — M. TISSANDIER, *professeur à la Faculté des Lettres.*

De la philosophie dans ses rapports avec l'économie politique.

19 Février. — M.* CORNE père.

De l'art et de l'industrie chez les anciens (suite).

24 Février. — M.* MOY.

La famille dans Homère.

17 Mars. — M.* CORNE père.

De l'art et de l'industrie chez les anciens (suite).

19 Mars. — M. JOUEN, *professeur à la Faculté de Droit.*

De la condition des étrangers dans notre droit actuel.

24 et 26 Mars. — M.* VASSE aîné.

De l'industrie sucrière ; son histoire.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. PREUX Fils, secrétaire-général.



Messieurs,

Il y a de longues années déjà, car ce n'était rien moins qu'en 1838, un groupe de membres de cette compagnie, dévoués aux études historiques et animés d'un vif sentiment de patriotisme local, avaient tracé le plan, arrêté le programme d'une histoire complète de notre chère ville de Douai, et s'en étaient même distribué les diverses parties. A celui-ci, tout ce qui touchait aux institutions communales, à l'organisation de la cité; à cet autre, l'élément féodal; à cet autre encore les corporations d'arts et métiers ou l'histoire des rues et des places. Dans ce cadre, heureusement préparé, viendraient facilement et méthodiquement se placer tous les documents que l'on pourrait se procurer par la suite.

Depuis lors, je puis le proclamer à votre louange, Messieurs, l'œuvre commencée, si elle a paru quelquefois suspendue, n'a jamais été abandonnée. N'est-ce pas à cette idée féconde que nous devons ces savantes recherches sur nos institutions, et ce recueil précieux des premiers monuments de notre langue nationale, véritables travaux d'érudition bénédictine, qu'il me suffit d'indiquer pour que le nom de leur auteur se place sur toutes les bouches ? N'est-ce pas de cette heureuse initiative que sont sorties aussi l'histoire de nos établissements charitables, par M. Brassart, notre infatigable archiviste ; celle des origines et des commencements de notre université, par M. l'abbé Dehaisnes ; l'ancienne topographie de la cité, par M. Liégeard ; l'histoire de notre fête la plus populaire, par M. Quenson, et tant d'autres œuvres que je pourrais citer, fragments complétement achevés de l'édifice entrepris.

Mais avant de construire celui-ci, ne fallait-il pas tout d'abord en ramasser les matériaux, et les amener pour ainsi dire à pied d'œuvre ? De la sorte, si les premiers travailleurs ne pouvaient arriver eux-mêmes au terme de l'ouvrage, leurs successeurs profiteraient des documents recueillis. C'est ainsi qu'ont été mis au jour les inventaires des archives de notre vieille commune et de nos hôpitaux, sources intarissables de renseignements historiques de toute nature, premier et nécessaire vade-mecum de l'érudition locale.

Quel homme cependant, quand il pose la première pierre d'un édifice, peut espérer de le conduire jusqu'au faîte ? De ceux que je citais tout à l'heure, les uns nous ont été à jamais ravis ; d'autres se sont éloignés de cette ville, et nous nous sommes vus privés d'un concours utile et regretté.

Vous avez fait alors appel à la bonne volonté de tous et par vos concours périodiques d'histoire, vous avez indiqué à ceux qu'animait une semblable ardeur, les sujets que vous désiriez voir traiter, les sources encore inexplorées dont vous vouliez connaître les trésors. Par ce moyen vous espériez combler plus rapidement les lacunes qui existent encore, dans le monument que vous aspirez à consacrer à toutes les illustrations de notre cité.

Ce n'est pas le lieu de raconter ici comment il a été répondu à votre attente. Les travaux publiés dans le recueil de vos mémoires, ceux qui reposent inédits dans vos importantes archives, le diraient assez éloquemment. En remontant aussi haut dans vos souvenirs, en rappelant ces quelques détails, je n'ai eu qu'un but, montrer dans tout son jour, la pensée dominante qui n'a cessé de vous guider, au milieu de la diversité, en apparence si disparate, des matières que vous avez successivement présentées aux efforts des concurrents.

Au nombre de celles-ci, il en est certes peu qui présentassent autant d'intérêt et d'importance que le sujet proposé au concours de 1863 : *l'histoire des anciens établissements d'hommes du clergé régulier et séculier à Douai.* J'ai dit l'histoire des établissements, et non l'histoire religieuse de Douai. La science historique se montre en effet si variée dans ses aspects, qu'à quelque point de vue qu'on la considère, elle provoque les méditations et les recherches du savant. Il ne s'agissait donc pas de tracer un tableau chronologique d'ensemble, dans lequel les événements relatifs aux divers couvents se seraient trouvés rapprochés par leur date, ni d'esquisser le tableau détaillé de la vie religieuse de notre ville aux différents siècles, et des trou-

bles qui l'ont agitée. Ce n'était pas là ce que demandait votre compagnie. Cette méthode, bonne ailleurs, eût jeté ici une confusion, qu'on ne pouvait éviter qu'en consacrant à chaque établissement ses pages séparées. On risquait bien quelques redites; on risquait surtout d'être incomplet au regard d'événements qui avaient affecté la religion en général, bien plus que tel ou tel ordre en particulier; mais on pouvait parer à ces inconvénients, en présentant ces vues d'ensemble dans une sorte d'exposé ou de résumé préliminaire.

Ce plan rationnel avait été suivi déjà dans le mémoire, qui, il y a deux ans, avait sollicité les suffrages de cette compagnie. Vous vous rappelez, Messieurs, ce que nous vous en avons dit ici même, à cette époque, et les raisons qui avaient déterminé la prorogation du concours. L'auteur ne s'est pas découragé, il s'est remis au travail, et il vous a cette fois représenté son œuvre, modifiée en plus d'un point, et généralement d'une manière heureuse. La Société reconnaissant que le concurrent avait tenu compte de la plupart de ses observations, qu'il avait cherché à se bien pénétrer de sa pensée et fait ses efforts pour y répondre, n'a pas hésité aujourd'hui à couronner les fruits d'un travail, qu'avaient d'ailleurs toujours recommandé des qualités essentielles et estimables. Elle a donc décerné avec une véritable satisfaction une médaille de 400 francs à un érudit qui n'est pas pour nous un étranger, mais qu'au contraire beaucoup d'entre nous avons connu et su apprécier, à M. l'abbé Dancoisne, licencié ès-lettres, précédemment vicaire de Notre-Dame en cette ville, actuellement aumônier des Maristes de Beaucamps.

Après avoir proclamé le nom du lauréat, j'ai à justifier

la sentence de notre compagnie, en vous entretenant de l'œuvre elle-même. Donnons-en d'abord un aperçu sommaire.

Le mémoire proprement dit se compose de 408 pages, de format oblong, couvertes d'une fine écriture et à chacune desquelles est annexée une feuille distincte renfermant les notes, toujours nombreuses, parfois assez développées, destinées à commenter quelque passage du texte, ou à expliquer quelque ancien usage, mais le plus souvent à indiquer la source à laquelle l'auteur a puisé. Celui-ci a pris toujours, en effet, ou du moins dans l'extrême majorité des cas, le soin scrupuleux de renvoyer aux manuscrits, aux ouvrages imprimés qui lui ont servi de matériaux. De la sorte ses assertions peuvent être contrôlées ; sa responsabilité d'historien se trouve dégagée quant aux faits ; le lecteur n'a plus à lui demander compte que de la certitude de ses autorités et des déductions qu'il en tire. Combien ne serions-nous pas heureux qu'un de nos premiers et de nos plus populaires historiens, Plouvain, eût suivi, dans ses *Souvenirs,* cette méthode rassurante ? Car il faut bien le reconnaître, dans notre siècle défiant, pas plus en histoire qu'ailleurs, le *jurare in verba magistri*, n'est encore de mode.

A la suite de l'œuvre propre de M. Dancoisne, viennent les annexes. Elles sont de deux natures différentes.

En premier lieu, dans une bibliographie étendue, l'auteur donne l'énumération des principales sources imprimées et manuscrites qui lui ont servi pour la composition de son mémoire. Elles sont et elles devaient être nombreuses. Presque toujours nos vieux couvents ont possédé, parmi leurs religieux, quelque patient chroniqueur qui avait fouillé

leurs archives, dépouillé leurs titres, noté les vicissitudes du monastère, conservé la mémoire de ses bienfaiteurs ou de ses illustrations. Aujourd'hui que les chartes originales sont pour la plupart détruites ou dispersées, ces monographies ont acquis une plus grande valeur aux yeux de l'historien. Mais, pour arriver à s'en servir, il faut tout ensemble de la persévérance et du bonheur dans la recherche. M. Dancoisne a eu l'une et l'autre. Car il ne nous signale pas moins de 30 ouvrages ou recueils manuscrits, indépendamment des trésors contenus dans les riches dépôts d'archives de Lille et de Douai. Plusieurs de ces importants documents étaient restés ignorés jusqu'à lui.

Après ces utiles indications, on trouve les pièces justificatives au nombre de 57, pour la plus grande partie inédites. Le choix en est beaucoup plus heureux que dans le premier mémoire soumis à notre compagnie. L'auteur a su découvrir depuis lors de nouvelles pièces dignes d'intérêt, qu'il a judicieusement substituées à d'autres moins significatives ou qui faisaient trop double emploi. Nous signalerons tout spécialement dans cet appendice : cinq listes des prévôts de Saint-Amé et de Saint-Pierre, des doyens de la dernière de ces collégiales, et des supérieurs de l'Oratoire et du collége anglais. Vous regretterez, Messieurs, que M. Dancoisne n'ait pas tenté le même travail pour les doyens de Saint-Amé et pour les supérieurs des autres maisons religieuses de notre ville. Il avait tout ce qu'il fallait pour le mener à bonne fin. Eût-il dû même rester incomplet, qu'il nous eu aurait encore beaucoup appris ; nous aurions aussi retrouvé là plus d'un nom cher aux oreilles douaisiennes.

Signalons en outre dans cet appendice deux morceaux

sortis de la plume de l'auteur du mémoire, mais qu'il a laissés cette fois à la fin, pour ne pas ralentir sa narration ; ce sont les notices qu'il a consacrées à Garin, évêque de Thessalonique, bienfaiteur de l'hôpital Saint-Samson et au P. Emmanuel Lepreux, supérieur et historien des Récollets-Wallons. Lors de ses premiers travaux, M. Dancoisne avait su retrouver dans la riche bibliothèque de M. le comte de Guerne, le *Duaci Chronicon* du franciscain; mais le *Chronicon Duaceno-minoriticum* avait disparu du pays. Grâce à une indication de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, le laborieux fils de votre laborieux archiviste, M. Brassart, mettait, il y a tout juste deux ans aujourd'hui, la main sur ce dernier volume, dans ce gouffre immense que l'on appelle la bibliothèque impériale et il acquérait la preuve, par une mention expresse du P. Lepreux, que les volets précieux de notre musée sont dus au pinceau de notre illustre Jehan Bellegambe. M. l'abbé Dancoisne a fait à son tour plus d'un emprunt au manuscrit de Paris ; mais avec un désintéressement qu'on ne rencontre pas toujours chez des auteurs moins scrupuleux, il a loyalement rendu à notre compatriote le bénéfice de la découverte, ainsi que de sa première et plus importante conséquence.

Enfin, des tables des chapitres, de leurs divisions, et des pièces justificatives, terminent l'ouvrage qui, dans son ensemble, ne comprend pas moins de 560 pages.

N'oublions pas dans cette énumération, une des annexes les plus intéressantes et les plus utiles de ces deux volumes, les plans. Cinq, de petite dimension, reproduisent la disposition de divers couvents; trois autres, plus développés, rappellent nos antiques collégiales; enfin un grand plan de la ville de Douai indique le terrain autrefois occupé par

les maisons religieuses d'hommes et par les séminaires, et justifie pleinement la réflexion par laquelle nous commencions, en 1863, notre précédent rapport.

Revenons maintenant au mémoire proprement dit.

A la suite d'une courte préface, une introduction de XXVII pages retrace, comme nous vous le disions plus haut, un rapide tableau de l'histoire religieuse de la ville de Douai, et de ses phases principales.

Puis viennent les histoires distinctes, consacrées à chaque couvent, et qui forment autant de chapitres que Douai a compté dans son sein d'établissements du clergé séculier et de maisons régulières d'hommes. Au lieu de diviser son œuvre suivant ces deux catégories, ce qui eût cadré du reste aussi avec la chronologie rigoureuse, l'auteur a préféré adopter un autre ordre. Une première partie comprend les établissements indigènes; la seconde, les établissements britanniques, c'est-à-dire ces pieuses colonies de missionnaires et de martyrs, que les troubles religieux de l'Angleterre avaient forcés de chercher un refuge dans les catholiques Pays-Bas, et principalement autour de notre université naissante. Nous n'avons pas à discuter ici la division adoptée par M. l'abbé Dancoisne; on comprend les motifs qui ont pu le déterminer, et les avantages de synthèse qu'il a pu y voir.

Quoiqu'il en soit, le lecteur trouve, suivant l'ordre chronologique, dans la première partie, d'abord les collégiales antiques de Saint-Amé et de Saint-Pierre; puis les Templiers, les hospitaliers de Saint-Samson et les chevaliers de Saint-Jean et de Rhodes; puis encore les Trinitaires, les Franciscains ou Récollets et les Dominicains avec leurs

deux maisons. Franchissant alors un long espace de temps, trois cents ans environ, nous arrivons, à la fin du XVI[e] siècle, aux Jésuites wallons, au Prieuré de Saint-Sulpice des religieux Bénédictins d'Anchin et enfin aux Capucins. Au commencement du XVII[e] siècle s'établissent presque coup sur coup dans nos murs : les Carmes Déchaussés, les Augustins, les Prémontrés, les Minimes, les Brigittins, les Oratoriens, les Carmes Chaussés, les Chartreux. Ces derniers viennent clore cette liste de quinze couvents, à laquelle la seconde moitié du XVII[e] siècle et le XVIII[e] tout entier, même avant 1792, avaient enlevé déjà quelques maisons, mais n'avaient plus rien ajouté.

Retournant alors sur ses pas, l'auteur nous entretient successivement dans sa seconde partie : du collége anglais ou du Pape, des Bénédictins anglais, des Récollets de la même nation, des Jésuites écossais et du Séminaire Hybernois de Saint-Patrick.

Cela fait donc en tout de bon compte 22 monographies, variables en étendue, comme en intérêt ; car, il faut bien le dire, plusieurs des maisons que nous venons d'énumérer ont tenu dans la vie religieuse de notre cité une place extrêmement restreinte. Quelques détails sur leur établissement et sur leurs commencements, le récit de leur fin après de vains efforts pour atteindre à la prospérité d'autres ordres, voilà tout ce qu'elles fournissent à leur historien.

Les Franciscains, les Trinitaires, les Dominicains exigeaient et ont trouvé des développements beaucoup plus considérables ; la longueur de leur existence les justifie pleinement. Parmi les ordres plus récents, les Jésuites sont de la part de M. l'abbé Dancoisne l'objet d'une étude particulièrement étendue qu'explique le rôle important et

presque prépondérant qu'ils ont joué dans notre ville. Établis en 1570, supprimés en 1765, leurs deux siècles à peine d'existence, n'occupent pas moins de 42 pages, tandis que le mémoire n'en accorde que 20 aux Trinitaires, 40 aux deux couvents de Dominicains et 30 à chacune de nos deux collégiales.

Quant à celles-ci, Messieurs, quoique l'auteur se soit cette fois étendu davantage qu'il ne l'avait fait en premier lieu, on peut dire que les développements qu'il leur a accordés demeurent encore inférieurs à la grandeur du sujet. Il serait injuste de lui en adresser des reproches. Quand nous voyons Doutard, le chanoine de Saint-Pierre, consacrer à sa seule collégiale, de longues années de recherches et un gros volume in-folio; quand nous nous rappelons que les archives de Saint-Amé constituent l'un des fonds les plus importants, les plus curieux et les plus anciens des archives départementales du Nord; comment nous étonner que le cadre n'ait été ici qu'imparfaitement rempli et que l'écrivain se soit vu forcé de se restreindre et de se borner à un rapide crayon.

Il n'a pas négligé toutefois, pour nos deux chapitres pas plus que pour les vingt couvents, de faire connaître par de courtes notices biographiques et bibliographiques, les hommes distingués par leur savoir, ou recommandables par leurs vertus, qui ont brillé dans nos maisons religieuses. Vous le louerez de cette bonne inspiration, qui fait repasser sous nos yeux tant de noms dignes d'être arrachés à l'oubli. Vous le louerez en même temps d'avoir su ici encore faire un choix plus judicieux et d'avoir négligé, malgré une tendance fort excusable, plus d'une médiocrité sans valeur, ou des illustrations véritables mais qui ne nous appartenaient pas d'assez près.

En terminant cette esquisse incolore et cette description pour ainsi dire toute extérieure, il me resterait maintenant, Messieurs, à pénétrer au cœur de l'œuvre et à l'examiner avec vous dans sa pensée intime et dans son essence même. Vous me permettrez d'être bref sur ce point; car quelques mots doivent suffire pour achever la tâche que vous m'aviez confiée. Des circonstances particulières nous commandaient d'ailleurs une plus grande réserve dans notre appréciation. L'auteur, ne l'oublions pas, appartient au ministère sacré et dès lors, à ses yeux, les ordres réguliers paraissent naturellement, non seulement utiles, mais nécessaires au catholicisme et à la perfection de la vie religieuse des peuples. Nous ne nous étonnerons donc pas que, même quand il en reconnait la prudence et la justice, M. l'abbé Dancoisne semble regretter les bornes qu'à toutes les époques, fût-ce sous le règne de Philippe II, l'autorité laïque sentit le besoin d'apporter à la multiplicité, aux développements des établissements religieux, ou bien à l'exercice de privilèges nuisibles à la prospérité des communes. Nous comprendrons aussi, qu'effrayé du spectacle des défaillances ou des désordres qui ont parfois terni la sainteté des cloîtres douaisiens, il voudrait, non les excuser, mais les couvrir du voile d'un doute charitable. La tolérance telle que l'entend la société moderne, ne lui paraîtra pas un bien, et l'impartialité ne sera pas chez lui de l'indifférence. Au contraire, sincère et net dans ses préférences comme dans ses répulsions, M. l'abbé Dancoisne ne dissimule pas plus les unes que les autres. Mais, d'intention et de volonté, il se montre toujours loyal dans ses jugements, le mal, de quelque part qu'il vienne, trouve chez lui un blâme sévère, et il n'hésite pas à condamner les rigueurs à l'aide desquelles on chercha trop souvent à assurer le

triomphe de l'orthodoxie. Son style, toujours facile, se montre souvent animé, mais il sort très rarement des bornes de la modération. En tenant compte, comme cela est équitable, des opinions de l'auteur, des causes qui les expliquent, et des tendances qui en deviennent la conséquence, vous avez été heureux de constater la disparition, sous le double rapport du fond et de la forme, des imperfections que vous aviez antérieurement signalées. Mais les qualités restent, et elles sont nombreuses. Il en est une surtout qu'on ne peut trop rappeler et louer, c'est cette multiplicité de recherches, c'est cette abondance de faits, cette richesse de détails, qui font de ces 600 pages, une source presque inépuisable pour tous ceux qui voudront apprendre nos antiquités et notre histoire.

J'en ai dit assez, je pense, Messieurs, pour permettre à tous d'apprécier le mémoire que vous allez couronner, et j'aurai, j'en suis sûr, votre assentiment, quand je proclamerai en votre nom que le jour où vous pourrez la livrer à la publicité, l'œuvre de M. l'abbé Dancoisne prendra une place capitale dans l'édifice douaisien, dont vous avez jadis posé les fondements.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. AMÉDÉE BOMMART

Par M. TALON

Avocat à la Cour Impériale de Douai.



Messieurs.

Le collègue dont je viens vous entretenir, conformément au mandat que j'ai reçu de vous, comme un honneur, n'a jamais été que membre honoraire de cette compagnie. Cet exclusif honorariat, sans noviciat actif, indique assez, d'une part, que j'aurai peu à vous parler de relations directes et intimes ; d'autre part, qu'il s'agit d'un homme éminent, digne de fixer votre attention, et de prendre place dans vos souvenirs.

Cet homme éminent, ce fut M. Amédée Bommart, mort à Paris le 18 juillet dernier, à l'âge de 58 ans, inspecteur général de 1re classe des ponts-et-chaussées, officier de la Légion-d'Honneur.

Il est né à Douai le 11 mai 1807, de M. Alexandre Bommart, homme vénérable, dont la vie nous a été dignement retracée, dans une éloquente notice de M. l'ingénieur Gustave Lamarle, et d'Angélique Dequersonnière, fille du président de notre tribunal, aux vertus de laquelle tous ceux qui la connaissent rendent l'hommage le plus empressé et le plus légitime. Son aïeul était Philippe Bommart, qui dirigea, pendant longues années, notre administration municipale, soit comme premier adjoint, soit comme maire, au très grand profit de la cité.

Il eut un frère cadet, Alfred, comme lui ingénieur très distingué ; comme lui aussi, mort, hélas, bien avant le temps ; comme lui, enfin, l'objet des regrets les plus vifs et les plus unanimes. Il eut aussi trois sœurs ; deux l'ont prédécédé, il y a fort longues années : la plus jeune lui a survécu ; mère de famille, elle est, sous tous les rapports possibles, l'une des femmes les plus dignes de respect et d'affection, unie d'ailleurs à un ingénieur tout aussi distingué que ses beaux-frères.

Ainsi que nous l'a rappelé son biographe, en cette touchante notice dont je parlais tout-à-l'heure, M. Alexandre Bommart, le père, était un savant aussi profond que modeste, consacrant les loisirs d'une retraite trop précoce, et d'un isolement trop absolu, à la méditation quotidienne de Newton, Leibnitz, Bernouilly, Lagrange, Laplace, ces grandes et inépuisables sources de la science solide et vraie. C'était, en même temps, le plus tendre des pères, jetant sur l'avenir et les devoirs de la vie ce coup-d'œil assuré qui ne livre rien à l'imprévu. Ai-je besoin de dire que, tout en s'associant à sa digne compagne, pour développer dans le cœur de ses filles l'amour et le culte du bien,

il se fit, plus spécialement, le premier instituteur de ses fils ; et que, sous cette précieuse direction, ce fut vers les sciences que se tournèrent leurs aspirations ? Lauréat habituel de notre Lycée, M. Amédée Bommart, fut reçu élève de l'école polytechnique, dans l'année 1825 : il n'avait alors que 18 ans et tenait des réglements la faculté de se présenter encore à deux concours successifs : mais il était si bien classé qu'il n'eut pas à user de ce droit. Il se maintint, du reste, par son travail, aux premiers rangs de cette milice d'élite, puisqu'il en sortit le second, en 1827, et fut admis, selon son choix, à cette carrière privilégiée, qui est, en quelque sorte. la royauté de l'époque, *le génie des ponts-et-chaussées*.

1830 mit le sceau à tous ses noviciats scientifiques : l'école des ponts se fermait sur lui ; il en sortait encore l'un des premiers : c'est sous ces heureux auspices qu'il abordait la vie pratique.

1830, vous le savez, Messieurs, a été, pour la France, et restera dans l'histoire, une grande et mémorable époque. Sans affaiblir l'éclat des merveilles dont nous sommes aujourd'hui les témoins, nous ne devons pas, pour être justes, oublier les ouvriers de la première heure. L'histoire impartiale dira que, se repliant sur elle-même, et tournant vers les arts de la paix, l'activité fiévreuse qui, un moment, inquiéta l'Europe, la France libérale de 1830, inaugura le règne de ces travaux publics qui renouvellent incessamment la face de la terre, et promettent à nos descendants, un monde que ne reconnaîtraient pas les générations couchées dans la poussière des siècles, si une résurrection anticipée leur permettait de le revoir.

Ce souffle vivifiant de l'époque ne manqua point à M.

Amédée Bommart. Retenu d'abord près du conseil, et collaborateur juvénile des grands maîtres, par un de ces priviléges assurés au premier élève ingénieur, il fut bientôt chargé, pour son début, d'un travail capital, l'écluse et le barrage de Venette, à Compiègne.

Il ne peut appartenir à un légiste, de louer des travaux de cette nature. Qu'il suffise de rappeler que, devant les princes de la science assemblés autour de sa tombe, M. Gayant, son collègue, interprête de la douleur commune, saluait d'un reconnaissant souvenir, le succès d'une œuvre méritoire, hérissée, disait-il, des difficultés les plus graves.

Les arrondissements de Nogent-sur-Seine et de Clermont lui furent alors successivement confiés. Ils furent pour lui l'occasion de déployer de nouveau ces qualités éminentes qui assurent aux fonctionnaires, surtout aux ingénieurs, pénétrés de la grandeur de leur mission, la considération et la gratitude du pays.

Bientôt, un événement considérable vint mettre en relief ses aptitudes les plus éminentes peut-être, celles d'un puissant et fécond organisàteur. Imitatrice de notre révolution de 1830, et, par suite, séparée de la Hollande, la Belgique cherchait, avec une sagesse réfléchie, ces institutions libérales et pratiques, si bien réalisées sous son roi philosophe, et qui lui valent l'estime, souvent même l'imitation de ses puissants voisins. La création si essentielle d'un corps d'ingénieurs offrant toutes les garanties désirables, y était, cependant, en souffrance : l'enseignement préparatoire de ces éminentes fonctions faisait complétement défaut. La loi du 27 septembre 1835 sur l'enseignement supérieur avait préparé le remède : elle avait dit par son article 4 :

« *Dans la Faculté des sciences de l'Université de Gand,*
» *on enseignera.* . . . .

. . . .

» LA CONSTRUCTION DES ROUTES ET CANAUX. »

Toutefois, ce n'était là qu'un germe. Aux mains d'un homme ordinaire, à peine y avait-il de quoi faire éclore l'humble annexe d'un enseignement général ; et il fallait, au contraire, créer tout une institution qui, sans prendre les proportions nécessaires pour vivre de sa vie propre, mais impossibles en un pays trop restreint, répondît néanmoins à tous les besoins. Aussi, deux années se passèrent-elles en tâtonnements infructueux : les hommes manquaient; et, sans les hommes, que peuvent être les choses ? Dans son découragement, le gouvernement belge, bravant ces préjugés jaloux qui vicient quelquefois les instincts du pays, tourna les yeux vers la France, cette inépuisable pépinière de talents si divers. Il lui avait demandé, jadis, des officiers de tous grades pour discipliner son armée ; en 1837, il lui demanda un ingénieur, un organisateur, un homme d'élite, pour fonder, sur des bases durables, une véritable école des ponts-et-chaussées. Jamais peut-être nos gouvernants n'apportent un discernement plus sévère dans le choix des hommes, que, quand il s'agit de confier la haute et solennelle mission de représenter la France en de telles circonstances ; de porter aux peuples qui font appel à son génie, les lumières et le progrès ; de fonder ou grandir ainsi sa précieuse influence. Le choix était important, difficile, délicat : M. Bommart en fut l'objet. Les obstacles étaient grands : il fallait réussir là où, depuis deux ans, on avait échoué ; créer de fond en comble une organisation nouvelle, viable, puissante même ; saper, jus-

que dans leurs bases, des abus qu'un des plus ardents mobiles, l'intérêt personnel, défendait avec énergie, triompher de ces sourdes résistances qu'un réformateur, surtout lorsqu'il est étranger, rencontre inévitablement; en un mot, mener la barque au port, au milieu de mille écueils. L'énergie de M. Bommart, sa volonté persistante et ferme, modérée dans la forme, conciliante dans les moyens; l'assistance que lui prêtèrent quelques hommes distingués, supérieurs à cet aveugle point d'honneur des rivalités nationales, lui permirent d'aplanir les premières difficultés.

Il sut se mettre à la portée des élèves insuffisamment préparés aux hautes études qu'il était chargé de vulgariser: il aborda ces hautes études avec toute la vigueur d'un esprit éminent. Il intervint dans la création d'une école préparatoire, non similaire, mais analogue à notre école polytechnique; il juxta-posa, en même temps, une autre école destinée à former simultanément des ingénieurs et des conducteurs, ouverte, sans restrictions, à tout candidat reconnu admissible par voie d'examen, enfin, pour mieux généraliser son œuvre et l'approprier plus complètement à tous les besoins de la paix, il ouvrit les portes de son école des ponts à tous les élèves libres, aspirants, les uns au diplôme d'ingénieur civil ou ingénieur architecte, les autres à celui de simple conducteur de constructions. Ce réseau, très suffisamment compliqué, embrassait tous les secours que la science peut rendre à la pratique, dans cette partie si vitale et si complexe des travaux, soit publics, soit privés. La Belgique fut ainsi dotée d'une des institutions les plus précieuses de notre temps, une école complète du *génie civil*. Le succès le plus éclatant a couronné ces sages combinaisons, ces efforts persévérants, inouis, que l'on n'appré-

cie bien que quand on peut encore comparer le cahos de la veille à l'ordre du lendemain.

Le gouvernement belge y rendit justice en s'empressant de décorer M. Bommart de l'ordre de Léopold. Le temps, d'ailleurs, a consacré l'œuvre : l'école du génie civil réalise aujourd'hui tout ce que pouvait s'en promettre son habile fondateur : les progrès que le temps et l'expérience amènent naturellement l'ont seuls quelque peu modifiée Elle était le fruit de la sagesse ; ses fondements avaient été assis par une main vigoureuse ; elle vit. et elle vivra pour l'honneur de notre concitoyen et la prospérité toute pacifique de nos voisins.

Pendant que la Belgique se montrait reconnaissante de cet éclatant service, notre gouvernement, de son côté, ne laissait point passer inaperçu pour lui, le succès si complet de l'importante mission confiée à l'un de ses ingénieurs. Justement soucieux des intérêts qu'il dirige, et du progrès constant de la science, il se hâta de reprendre, pour se l'appliquer à lui-même, le trésor qu'il avait prêté : Dès la fin de 1838, M. Bommart fut rappelé pour professer, à notre école des ponts-et-chaussées, la partie du cours de constructions relative aux routes et ponts, c'est-à-dire la partie vitale et capitale de ce haut enseignement. Il léguait, du reste, la continuation de son œuvre à un successeur cher à son cœur, sur lequel il pouvait compter, qui, ingénieur non moins distingué, s'est fait un nom dans le monde savant, M. Ernest Lamarle, son beau-frère, et frère de M. Gustave Lamarle, que nul de ceux qui l'ont connu, ne peut avoir oublié. M. Bommart se montra, dans la chaire de notre école des ponts, ce qu'il avait été comme professeur, dans celle de l'Université de Gand. Nourri d'une

science profonde, guidé par un jugement pur, servi par une parole lucide et élégante, son enseignement eut tout l'éclat que peut avoir un enseignement scientifique, spécial, réservé à quelques élèves, confiné dans une étroite enceinte. Il fixa l'attention des chefs intéressés à faire place au mérite, à lui fournir les occasions de servir plus utilement le pays. Aussi, dès 1841, c'est-à-dire après une épreuve de moins de trois années, M. Bommart, protégé encore par le souvenir glorieux des talents qu'il avait montrés en Belgique, comme organisateur, était-il enlevé aux détails d'un professorat circonscrit, pour diriger la marche de tous les cours, planer sur l'ensemble de l'école, animer tout de son esprit et de sa sagesse. Il était, en effet, nommé inspecteur des études, c'est-à-dire, en réalité, directeur de l'école. Les nouveaux services qu'il rendit dans cette fonction déjà grande et considérable, furent tels que, pour les récompenser, le gouvernement, en même temps qu'il plaçait sur sa poitrine, à côté de celle de Léopold, la croix de la Légion-d'honneur, le nommait, dès 1843, ingénieur en chef à l'âge de 36 ans.

Il était dans cette heureuse situation, plus que satisfaisante pour un homme ordinaire, quand les élections de 1846 vinrent enflammer son ambition, non ce désir égoïste et vulgaire d'arriver aux honneurs, mais ce noble élan qu'inspire le dévouement au pays, et sans lequel, les médiocrités régneraient seules. Nul de nous ne peut l'avoir oublié : possesseurs d'une liberté *légale* solidement assurée, en marche vers ce progrès indéfini que nous continuons à poursuivre de nos efforts les plus ardents, nous étions alors divisés en *doctrinaires* et *libéraux*, sur des questions que le temps a rendues bien futiles : les uns croyaient que la marche en avant avait été assez précipitée ; qu'il était sage

de faire halte sous peine d'être entraînés au delà du but; qu'une politique habile commandait d'ailleurs d'ajourner, à l'avènement d'un nouveau règne, la satisfaction de vœux légitimes, c'est-à-dire de réserver la *réforme* comme bienvenue d'un futur roi. D'autres, au contraire, croyaient que le bien, dès qu'il est praticable, ne doit pas s'ajourner; qu'il ne faut pas se refuser à marcher vers le but par la seule crainte de le dépasser; qu'enfin le plus sûr moyen de discréditer les impatients, désarmer les amateurs exagérés des choses nouvelles, et prévenir l'anarchie, c'est de ne point résister, par pure obstination, à ce qui est dans les vœux et les besoins du pays. Ces divisions qui, sur le fond des choses, ne tenaient qu'à des nuances, et se réduisaient à une question de temps ou d'opportunité, n'en étaient pas moins, par là même peut-être, très-ardentes. La dernière opinion dominait notre arrondissement : elle avait triomphé, aux élections précédentes, contre un candidat que protégeaient cependant une immense popularité, l'estime et l'affection de tous les hommes impartiaux, une confiance méritée dans l'indépendance de son caractère comme dans sa science et ses lumières, M. le président Danel. Fonctionnaire public amovible, soutenu par le ministère Guizot, concurrent d'un député progressiste, M. Bommart, en acceptant la lutte contre une opposition fière d'une victoire qui datait à peine d'une année, semblait faire acte de témérité. Et cependant, telle était aussi la confiance qu'inspiraient sa loyauté et ses talents; son inépuisable obligeance, avait, dès alors déjà, prodigué tant de services; la bienveillance, qui formait comme le fonds de sa nature, était si sympathique; le renom de sa famille, enfin, était si pur, que, cette fois, l'opposition fut vaincue. L'homme l'emporta sur le principe : M. Bommart fut élu à une ma-

jorité plus que satisfaisante. C'est alors, Messieurs, que de votre côté, vous lui avez déféré l'honorariat, afin de vous rattacher plus intimement l'un des plus notables enfants de la cité. Vous n'attendiez de lui qu'un concours non actif, mais officieux, occasionnel, subordonné aux circonstances : vous savez tous si votre espoir a été déçu : qu'il suffise de rappeler que, le jour où notre président nous dénonçait, d'une voix émue, la perte qui nous frappait, l'un des plus autorisés d'entre nous, M. le conseiller Cahier, faisait remarquer que nos regrets devaient être d'autant plus vifs, que le collègue qui nous était enlevé s'était toujours montré dévoué avec la plus courtoise et la plus gracieuse obligeance, aux intérêts de la compagnie.

M. Amédée Bommart tint également, comme député, tout ce que pouvait attendre et exiger le pays.

Ce n'était point un de ces bouillants orateurs, qui, chefs d'un parti ou d'une faction, commandent l'attention dès qu'ils paraissent : c'était un législateur sage, expérimenté, très-pratique ; un esprit lumineux, répandant de vives clartés sur les questions les plus ardues ; une parole nette et précise ; un jugement toujours droit ; une conscience honnête ; l'urbanité la plus exquise dans les discussions ; enfin un de ces hommes éminemment utiles, que la popularité n'adopte que lentement, qui cheminent pas à pas, et que l'appréciation éclairée des connaisseurs révèle peu à peu à l'opinion publique.

Le cataclysme de 1848, que jugera l'impartiale histoire, vint briser son mandat comme celui de ses collègues, la royauté, et ces institutions si légèrement décriées aujourd'hui par ceux-là même qui alors en étaient les prôneurs et leur doivent tout ce qu'ils sont. M. Bommart ne s'était

point encore créé une de ces notoriétés qui dominent les révolutions : homme des temps calmes, il ne pouvait trouver sa place au milieu de nos convulsions républicaines : Il dit sagement adieu à la politique, se réfugia dans son professorat, et consacra désormais exclusivement ses facultés si éminentes à ces nobles fonctions de l'ingénieur et du savant, qui, grâces au ciel, ne connaissent ni partis ni factions, qui servent la France sous quelque drapeau que ce puisse être, et ajoutent à son bien être ou à sa gloire, qu'elle soit absolutiste, constitutionnelle, royaliste, impérialiste, démocratique, ou même démagogique.

1851 fut témoin d'un notable changement dans les études de notre École Polytechnique : à tort ou à raison, on nous reproche, à nous Français, certain emportement d'imagination, et je ne sais quel amour du nouveau, qui nous entraîne incessamment à modifier, pour ne pas dire révolutionner, les choses les mieux assises ; à répudier ce que nous avons le plus mûrement médité et le plus chaudement exalté ; à reprendre, réhabiliter, remettre en honneur et en pratique, ce que nous avons le plus sévèrement et le plus hautement condamné. A entendre nos détracteurs, la coutume nous serait antipathique ; et nous n'aurions de fidélité, que pour le culte de la mode,s es variations et ses caprices. Notre colonie de l'Algérie, nos programmes du baccalauréat, pour ne citer que deux exemples et les choisir dans les sujets les plus disparates, seraient, disent-ils, un témoignage de cette incorrigible manie, qui, depuis des siècles, nous fait consumer nos forces si vives et si fécondes, à toujours, comme Pénélope, faire et défaire. Cette critique s'applique-t-elle aux innovations introduites alors dans l'enseignement de cette école si admirée, si enviée des autres peuples? Je ne le sais pas, et ne puis le

savoir. Toujours est-il que ces innovations étaient chose grave : on ne touche point, sans souci, à une institution consacrée, depuis un demi-siècle, par les succès les plus splendides, alors surtout qu'on peut trouver pour adversaires, l'effervescence d'une jeunesse ardente, quelque peu fière de sa suprématie intellectuelle, et l'indépendance de savants illustres, vénérés, glorieux même pour quelques-uns. Aussi la tentative préoccupait-elle le gouvernement. Comme la mission belge, elle exigeait une main tout à la fois ferme et douce ; une énergie modérée qui ne se laisse point entraîner aux emportements de la force ; une bienveillance virile qui ne descend point à la faiblesse ; ce talent si rare qui adoucit les aspérités, assouplit les obstacles, arrive au but sans rien briser. Le fondateur de l'école de Gand, le directeur de notre école des ponts, s'imposait en quelque sorte comme de lui-même, par cette loi si puissante des antécédents, au choix du gouvernement. M. Bommart fut donc nommé, (avec grade d'inspecteur divisionnaire,) directeur des études de notre école Polytechnique, c'est-à-dire, on peut l'affirmer sans orgueil, de la première école du monde. Pour la troisième fois, le succès répondit à l'attente de tous. M. Gayant, cette imposante autorité sous laquelle je me plais à m'abriter, rend l'hommage le plus éclatant, à l'inappréciable service rendu, en ces circonstances difficiles, par l'habile et heureux directeur.

En 1856, cinq années s'étaient écoulées : les oppositions avaient été ou tournées ou vaincues. Ces derniers bouillonnements qui, d'ordinaire, suivent un conflit quelconque, étaient même apaisés. C'est à peine si le souvenir du régime détruit ou modifié vivait encore en quelques mémoires. Sous quelque directeur que ce puisse être, l'innovation n'avait qu'à se maintenir, sans efforts, paisible et triom-

phante. Quitte envers sa conscience et la dette qu'il avait contractée en acceptant cette difficile mission, M. Bommart pensa, non sans raison, pouvoir en déposer le fardeau, se démettre de sa direction, exercer activement ses fonctions d'inspecteur.

Il les a remplies pendant sept années : dans cette oraison funèbre qui est mon guide le plus sûr, le plus digne de respect et de confiance, M. Gayant rappelle aux souvenirs de la 7e division, placée dans ses attributions, la bienveillance affectueuse avec laquelle, chef éclairé et paternel, il s'acquittait, envers tous, de son important et difficile contrôle.

1862 imposa, pour la seconde fois, à la France, la nécessité de se faire représenter dans un de ces congrès qui ne coûtent aux peuples ni sacrifices ni larmes, et dont la grandeur cependant égale celle des congrès politiques, je veux parler de l'exposition universelle, dont Londres était de nouveau le théâtre. La partie des travaux publics où se déploie avec plus d'énergie cette rivalité fraternelle de tous les peuples, où le génie de l'homme se montre en toute sa puissance, sans distinction de races ou de latitudes, et dans laquelle, confessons-le avec une impartiale humilité, l'Anglais et l'Américain ont été plus d'une fois nos maîtres, cette partie si vitale pour le monde terrestre exigeait surtout un représentant, un défenseur, un juge, dont le suffrage pût être d'un grand poids. Cet homme privilégié, auquel on n'avait pu songer en 1851, alors qu'il réorganisait les études de notre école polytechnique, ce fut en 1862, M. Amédée Bommart. Il a rendu compte de sa mission dans un rapport qui embrasse près de 200 pages, qui est lui-même, par son mérite, une œuvre considérable, et qui

restera comme un chapitre ineffaçable de l'histoire de l'homme, organisateur de la terre, vainqueur des difficultés restrictives de sa puissance, propagateur de ces inventions merveilleuses devant lesquelles la raison commune reste souvent confondue.

Ici encore, je dois m'abstenir de tout éloge, auquel mon évidente insuffisance enlèverait nécessairement tout crédit. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement, satisfait et fier du mandatataire qu'il s'était choisi, récompensa le service éclatant qu'il en recevait, en le nommant, dès 1863, inspecteur-général de 1re classe, c'est-à-dire en lui donnant une place dans ce cénacle des grands maîtres, qui, inspecteurs-généraux sans inspection, décident, comme un suprême aréopage, des grands travaux de la France.

Il y entrait, cependant, l'un des plus jeunes, même de beaucoup, non de services, mais d'âge. C'est que toujours pour lui l'avancement, et le plus légitime, celui que justifient les services, leur ancienneté et leur éclat, a devancé les calculs habituels de la vie, de celle du moins des hommes qui ne se distinguent pas par un remarquable mérite.

Voyez, du reste, avec quelle permanente et invariable sollicitude, le gouvernement le cherche et le produit toutes les fois qu'il a besoin de quelque instrument d'une trempe exceptionnelle : La Belgique demande-t-elle un organisateur de son génie civil ? Il le lui prête, et ne le lui reprend que pour profiter de ses talents dans son propre enseignement. Les ponts-et-chaussées ont-il besoin d'un régularisateur général ? il sera ce régularisateur. L'école polytechniqueappelle-t-elle une régénération de ses études? ç'est lui qui a le mandat d'être à la brêche, de vaincre, et

d'opérer le miracle. Faut-il représenter la France dans le concours universel des peuples? Dès qu'il est libre, c'est à lui qu'est confiée cette grande et solennelle mission. Toujours la fortune, ou plutôt la justice, va, semble-t-il, le prendre comme par la main, pour le conduire au poste d'honneur, le mettre au premier rang.

Et ce n'est pas qu'il ait eu la fréquente et heureuse occasion de se signaler par ces travaux éblouissants qui répandent sur la valeur de l'homme un prestige quelquefois trompeur. A part l'écluse de Vénette, à peine reste-t-il de lui quelqu'œuvre qui puisse occuper place un peu grande dans les travaux effectifs ou réalisés. La partie la plus vitale de sa carrière, hélas ! trop courte, a été consacrée à l'enseignement. Il ne faisait point; mais il apprenait à faire. Il ne se montrait point, de sa personne, quotidiennement ou habile ou heureux ; mais il préparait et formait, nos ouvriers, nos maîtres, nos ingénieurs les plus renommés : il ne produisait point, de ses propres mains ; mais il répandait sur la France cette féconde semence qui partout produisait et multipliait les chefs-d'œuvre. Heureux les temps où ce mérite moins brillant, mais plus solide, surtout plus désintéressé et plus utile, qui consiste à créer les moyens, former les hommes, faire éclore le talent, trouve ainsi, sans effort, une équitable récompense !

M. Bommart, du reste, avait reçu de la nature tout ce qui aide aux succès si légitimes du vrai mérite : une forte constitution résistante au travail, une prestance pleine à la fois de charme et de dignité, une physionomie essentiellement sympathique, une bienveillance affectueuse qui captivait, séduisait dès le premier abord, une conversation expansive, abondante, facile, substantielle et gracieuse. Il

était de ces favoris du ciel, dont on n'a point à soulever l'écorce, et dont le premier aspect est toujours une conquête. Sans calcul ni charlatanisme, il mettait naturellement en tout son relief, la grande valeur de sa personne : il suffisait de le voir pour que, le jugeant de prime-saut, et tout entier, on appréciât instinctivement tout ce qu'il valait.

Je suis heureux de le dire, et de pouvoir l'attester avec la certaine adhésion de tous ceux qui le connurent, à ce don de plaire, présent précieux de la bonté divine, M. Bommart joignait les qualités les plus solides. C'était, avant toutes choses, un caractère essentiellement estimable ; il avait, comme son frère, reçu de son père, cette éducation forte et virile qui fait les hommes estimés et aimés. D'une obligeance inépuisable envers tous, il était principalement bon parent : il chérissait son frère, ses sœurs, les enfants de celles-ci, avec cette tendresse dévouée qui est l'entraînement dominant des bons cœurs. Chacun, du reste, le lui rendait avec usure ; on le considérait comme un second chef dans la famille, non point parce qu'il était l'aîné, mais parce que ses qualités éminentes lui assuraient un secret et irrésistible ascendant, là même où doit régner la plus parfaite égalité.

Il était arrivé à l'âge de 47 ans sans avoir sérieusement songé au mariage, ou, tout au moins, contracté cet engagement solennel, qui crée à l'homme une vie nouvelle, des devoirs si graves, si importants : l'étude, le dévouement à ses fonctions, le culte de l'amitié et de la famille, qu'il pratiquait avec si vive tendresse, avaient seuls jusques alors satisfait les besoins de son cœur aimant. En 1854, il rencontra dans le monde Mme Amélie Colin, veuve d'un ingénieur des mines, M. Coste. Jeune encore (son premier

hymen n'avait eu qu'une durée éphémère de moins de deux ans), douée de tous les agréments, toutes les qualités intellectuelles et morales, tous les avantages de position et de fortune, qui font rechercher une femme, Mme Coste avait, pendant maintes années, décliné, avec une persistance qui semblait inflexible, des sollicitations nombreuses, vives, dignes de considération : il fut cependant assez heureux pour triompher de ses résistances, toucher son cœur, l'épouser en août 1854.

Je ne fais que répéter ce que publient tous ceux qui furent admis dans son intérieur, en affirmant qu'il serait impossible de se montrer époux plus affectueux, père plus tendre et plus dévoué : il prodiguait à sa compagne, aussi vivement que justement aimée, ces soins délicats, attentifs, ingénieusement affectueux, qui, pour les femmes douées d'un noble cœur, sont le charme de la vie : il avait, pour ses enfants tout jeunes encore, cette sollicitude ardente et éclairée dont lui-même avait tiré si grand profit. Et cependant, ces sentiments nouveaux et si vivaces n'amoindrissaient en rien sa pieuse tendresse pour ses parents. Son cœur ouvert à toutes les affections, suffisait largement à tous les devoirs : il réunissait dans un même culte, l'épouse, les enfants, la famille. Mais, c'est surtout par la piété filiale, que, comme son frère encore, il s'est particulièrement signalé, jusqu'au dernier soupir. Ils devaient certes beaucoup à leurs vénérés parents, ces deux ingénieurs si distingués : mais tout ce qu'ils devaient, ils s'en sont acquittés largement : c'était un spectacle touchant que de les voir incliner leurs talents, leurs grandeurs relatives, devant la majesté d'un père et d'une mère tendrement aimés; prodiguer à tous deux cette humble déférence, cette

pieuse obéissance, qui, loin d'amoindrir, grandissent, ennoblissent les enfants.

Il y avait, chaque année, sous le toit paternel, réunion de toute la famille. Quel tableau ! et quels souvenirs pour ceux à qui il fut donné de le contempler quelquefois dans un religieux ravissement ! M. Bommart le père, je ne crains pas de le répéter, était le plus digne, le plus vénérable des hommes : sa veuve qui vit encore est une sainte femme, oui sainte, par ses vertus et la grandeur de son caractère, comme par ses souffrances et ses malheurs. Autour d'eux se groupaient trois jeunes hommes, brillants de mérite, de talent, d'honorabilité, M. Amédée le fils aîné, M. Alfred le plus jeune fils, le gendre M. Ernest Lamarle, ingénieur professeur à l'école belge des ponts-et-chaussées ; puis leurs épouses, rivales de grâce, de distinction, de parfaite amabilité; et enfin trois autres plus jeunes femmes, petites filles selon le degré de parenté, non moins remarquables que les épouses. Pour l'étranger, à qui quelque faveur exceptionnelle ouvrait le sanctuaire discret de cette assemblée toute de famille, c'était comme un vertige : le cœur ne savait où s'y prendre : il était partagé entre une respectueuse admiration pour ces nobles vieillards environnés de si nobles enfants, un empressement curieux à écouter les doctes causeries de ces éminents ingénieurs unis par des liens si intimes, cet irrésistible entraînement qui pousse l'homme le plus impassible vers la femme belle, grâcieuse, vraiment aimable. Dieu fait mieux que nous ne le reconnaissons, dans notre ingrate ignorance : il est, dans l'*ordre matériel,* des lieux que la nature a comblés de tant d'attraits , qu'à leur seule vue le cœur le plus contristé s'épanouit comme en extase : il est aussi, dans l'*ordre moral,* de ces familles où la Providence semble se complaire à

concentrer tous les charmes, tous les mérites, toutes les vertus, et où ne résisterait pas, si elle pouvait y pénétrer, la sauvagerie du plus injuste misanthrope. Telle fut pendant plusieurs années la maison de la rue des Carmes, n° 5. Le bonheur était son partage : L'inévitable visiteuse y avait, il est vrai, opéré çà et là quelques vides, fait couler des larmes amères, comme pour empêcher d'oublier qu'il n'y a pas de joies sans mélange en cette vie. Mais le temps avait cicatrisé ces blessures passagères : si Madame Bommart avait perdu la vue et éprouvait parfois de cruelles souffrances, son noble cœur savait oublier ses douleurs personnelles pour ne songer qu'aux bienfaits dont étaient comblés ses enfants. Mais hélas, est-il quelque chose de plus éphémère que la félicité? *Le vanité des vanités et tout est vanité,* ne nous a-t-il pas été, avec trop de raison, enseigné par l'un de nos premiers prophètes? Et, est-ce une maxime à rappeler, dans une académie, que la fragilité des choses humaines?

Aux derniers jours de 1858, le 16 décembre, M. Bommart, le père, mourait, après une courte maladie, à l'âge de 79 ans, dans l'intégrité la plus complète de ses facultés intellectuelles et morales. Je vous l'ai rappelé, c'était un homme de bien dans la plus sévère acception du mot : la notice de l'un de nos collègues, qui était si bon juge, M. Gustave Lamarle, le peint même sous des couleurs les plus flatteuses. Si on y croit, et je suis de ceux qui lui accordent une foi aveugle, sa vie a été, pour tous, un enseignement et un modèle. Ai-je à vous dire le vide affreux que fit dans la famille la perte de ce chef si dignement vénéré, si tendrement aimé?

Le 19 février 1861, la tombe s'ouvrait pour Alfred Bom-

mart, enlevé au pays, à l'âge de 46 ans, et dont le douloureux souvenir oppressait encore tous les cœurs réunis autour de celle d'Amédée.

« *Il y a quatre ans,* s'est écrié M. Gayant, *il y a quatre*
» *ans que nous rendions ici les derniers devoirs au jeune*
» *frère de Bommart, cet ingénieur* SI DISTINGUÉ, AU CŒUR
» GÉNÉREUX, AUX AFFECTIONS SI VIVES, SI SURES. Il y a un
» an à peine nous perdions M. Cavelier, l'ami le plus intime
» de notre malheureux camarade : et aujourd'hui, c'est
» Bommart lui-même qui nous est enlevé ! »

Hélas ! nous ne le savons que trop, le 18 juillet dernier, M. Amédée Bommart était ravi non seulement aux ingénieurs, mais à nous-mêmes, mais au pays, par cette mort jalouse qui, en quelques années, a moissonné le père et les deux fils, si virils, si dignes d'une estime sans bornes et d'une vive affection. Dans cette maison de la rue des Carmes, brillante jadis de tant d'éclat, et où rayonnaient les joies les plus pures, l'étranger n'a plus à contempler qu'une vieille mère âgée de 86 ans, aveugle, à peu près sourde, qui n'a rien perdu de la lucidité de son intelligence et de la vive bonté de son cœur, privée de ses affections les plus chères, vivant de ses tristes souvenirs ; et, à côté d'elle, sa jeune et gracieuse petite-fille, veuve aussi, dont la présence et les tendres soins conservent au moins un dernier charme, ou plutôt quelque consolation, à l'une des existences les plus pures et les plus nobles qu'il soit donné de connaître. Amédée Bommart quittait ce monde, alors que la Providence semblait avoir, d'une main attentive, accumulé pour lui tous les biens, comme aussi, disons-le tristement, multiplié les devoirs. Il n'avait qu'un dernier pas à faire pour monter au sommet suprême de sa carrière, et chacun,

pénétré de son mérite et de ses titres, se disait tout bas, que ce dernier pas, il ne tarderait pas à le franchir : Son mariage avait joint une fortune opulente à tous les avantages de sa situation si grande elle-même. Il lui avait apporté beaucoup plus, ce bonheur intérieur devant lequel s'effacent tous les prestiges de l'ambition, et que l'homme ne peut devoir qu'à une compagne aussi aimante que digne de plaire et d'être aimée. Sa couche nuptiale avait été bénie : il était père de trois jeunes enfants qui ajoutaient à ses joies intimes, que son cœur adorait, et dont sa main vigilante préparait déjà l'éducation. Le charme de ses relations lui avait conquis dans le monde les amitiés les plus honorables comme les plus dévouées : le subrogé-tuteur de ses jeunes orphelins est, selon son vœu, M. le ministre des travaux publics. En un mot, tout était pour lui, sourires, faveurs, joies et félicités, quand une maladie cruelle, dont les progrès furent fatalement précipités, vint menacer tant de trésors !

Dès que le péril fut connu d'elle, la famille accourut. Sa sœur et son beau-frère vinrent s'établir à Paris, et ne le quittèrent plus, s'associant sans relâche aux tendres soins d'une épouse désolée. Ses neveux prirent leur part de cette association toute de dévouement. Sa belle-sœur de Nogent, une tante octogénaire vinrent aussi le voir une dernière fois. Si d'autres membres de la famille ne parurent point, c'est que des devoirs plus rigoureux les enchaînaient et s'opposaient impérieusement à toute absence. Ainsi la déférence qu'on lui avait montrée dans les jours de prospérité lui demeurait fidèle aux approches de la mort. Ce n'était plus une simple déférence, c'était la tendresse alarmée se serrant autour d'un parent chéri et le disputant aux menaces du destin. Il n'eut pas besoin de ces avertis-

sements qu'apporte toujours avec elle l'inquiétude empressée de ceux à qui nous sommes chers, pour comprendre que sa fin approchait. Dès le jour où il s'alita, il en eut le triste pressentiment : il sut envisager le péril, d'un grand cœur, sans fracas comme sans faiblesse, avec un stoïcisme chrétien et résigné. S'il ne pouvait songer sans déchirements à tout ce qu'il allait laisser sur la terre, ses parents qu'il chérissait tant, sa vieille mère à qui il ne fermerait pas les yeux, sa jeune femme qui lui avait fait savourer dix années de bonheur, ses enfants, tous jeunes encore, qu'il ne guiderait pas dans la vie, d'un autre côté il se fortifiait dans la contemplation de Dieu, le souvenir de sa bonté, la conviction de notre immortalité, la certitude des récompenses promises à ceux qui ont vécu en faisant le bien, *qui benefaciendo vitam peregerunt*. Il savait d'ailleurs combien était ardente et éclairée la tendresse de la compagne si digne de lui, aux mains de laquelle il allait laisser le dépôt sacré de ses jeunes orphelins ; puis, il comptait sur la famille où brillent plusieurs hommes distingués, jeunes encore, animés d'un dévouement sincère ; et enfin, apparaissait à son cœur affermi, le souvenir de ces chaudes amitiés que ses qualités à la fois si solides et si aimables avaient groupées autour de lui, et dont aucune n'avait été altérée par le temps. Il puisait dans ces consolations, et divines et terrestres, la force de dissimuler à ceux qui l'entouraient le sentiment de son péril, comme ceux-ci de leur côté, trouvaient dans le devoir, celle de lui cacher les tristesses et les découragements de leur tendresse. Cette situation si atrocement pénible, où, de part et d'autre, on se trompe d'autant plus que l'on s'aime davantage, devait trouver son terme : elle le trouva, le 18 juillet. Il avait, de longue main, réglé avec un calme éclairé tout ce qui touche

aux intérêts de ce monde, pour sa femme et pour ses enfants. Il avait, de plus, mis sa conscience en règle avec Dieu. Le P. Félix, l'un des princes des orateurs modernes, cette sainte et noble intelligence si bien faite pour comprendre la sienne, avait été le confident de ses dernières pensées. C'est à ce juge éminent qu'il avait rendu compte d'une vie pure, sans taches, grande, utile à son pays, justement honorée, marquée seulement de ces humaines faiblesses pour lesquelles sont assurément réservés tous les pardons de Dieu. C'est de ces mains austères mais pleines de miséricorde, qu'il reçut le saint viatique; et c'est enfin purifié ainsi autant que l'homme peut l'être sur la terre, qu'il est rentré dans le sein de l'éternité, ne laissant ici bas qu'un souvenir et un nom. Je me trompe, Messieurs, il laissait de plus, une famille désolée, une épouse jeune encore, veuve pour la seconde fois à la fleur de l'âge, et que, pendant dix ans écoulés comme un songe, il avait comblée de félicité; des orphelins faibles encore, dont l'aîné entre à peine dans sa onzième année. Ils sont très-vraisemblablement perdus pour nous ces rejetons si frêles, que le cours des choses transporte avec leur mère loin de notre ciel, sur la terre de Bourgogne, siége de leur fortune. Des descendants du maire de 1813, nous ne gardons, dans nos murs, que la souche des Bommard-Paix, les enfants d'Anacharsis, qui, lui aussi, nous a laissé si bonne mémoire : la branche masculine des Bommart-Dequersonnière ou est éteinte, ou vivra sans autre lien avec nous, que le souvenir d'une commune et glorieuse origine. Que Dieu garde à toutes deux ses faveurs les plus douces! mais que, si, un jour, ceux qui s'éloignent, avaient à revendiquer leur titre de douaisien, sachons leur montrer, Messieurs, que pour peu que l'on ne démérite point personnellement, et ceux-là,

certes, ne démériteront pas, ce n'est pas en vain qu'on se prévaut, dans la vie, des services d'un bisaïeul, des vertus d'un aïeul, des talents d'un père, et de l'éclat répandu par tous, sur une cité qui se fait gloire de n'être jamais ingrate.



NOTICE

SUR MONSIEUR LE BARON

AMAURY DE LA GRANGE

DÉCÉDÉ MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Par M. Aug. CAHIER

Membre honoraire.

Lue en séance générale le 9 mars 1863.

Messieurs,

Un temps assez long s'est écoulé depuis que nous avons perdu le collègue grandement aimé, vivement regretté, dont vous avez voulu que fussent encore retracés, cette fois pour nous, pour notre compagnie, le mérite éminent, les précieux dons, la belle vie.

Cet intervalle n'était-il pas nécessaire?

Ne fallait-il pas que fût éteint le retentissement de ces paroles si bien senties, si vraies, qui s'étaient élevées sur sa tombe et qui avaient si profondément ému tous les cœurs.

Nous éprouvons en ce moment un embarras très-réel : comment en effet remplacer ces traits si vifs et si touchants par lesquels un honorable administrateur, ancien compagnon d'armes, qui, comme notre collègue, s'était, en ces temps qu'on peut maintenant appeler héroïques, distingué sous le même uniforme, a peint cette série de faits militaires dont il pouvait dire : et moi aussi j'en étais (1).

Nous ne saurions avoir la même chaleur, retrouver les mêmes élans ! Nos inspirations, nous ne pouvons les puiser que dans notre affection pour celui dont nous avons à vous entretenir, dans notre reconnaissance pour l'amitié qu'il nous accordait.

Cette affection, nous osons en parler, nous osons nous en prévaloir, car elle était pour nous un honneur, pour nous comme pour tous ceux qu'elle distinguait. Elle a été le seul titre qui nous ait indiqué pour la périlleuse tâche dont nous allons essayer de nous acquitter.

A mesure que nous avancions dans la délicate mission que vous nous avez confiée, nous ne pouvions à chaque pas nous empêcher de songer qu'elle eut été bien mieux placée entre les mains d'un savant collègue (2) qui, lui aussi, avait pénétré dans l'intimité du baron de La Grange, qui avait en outre le privilége de le seconder dans ses travaux scientifiques, mais en même temps notre amour, notre respect pour une mémoire vénérée nous soutenaient ; nous invoquions nos souvenirs, et, le cœur plein, nous nous sommes efforcé de ne pas rester trop indigne et de celui

(1) Discours prononcé aux obsèques du colonel baron de La Grange, par M. Delaby, maire-adjoint.

(2) M. Mercklein, professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie.

dont nous avions à parler et de ceux qui veulent bien nous prêter leur attention.

Vous nous excuserez, Messieurs, si dans nos récits se produisent quelques redites ; était-ce possible autrement?

Nous ne pouvons, nous ne voulons être que l'écho réveillé, malheureusement affaibli, de tous les légitimes hommages rendus tout d'abord à la mémoire du colonel de La Grange.

Nous allons donc essayer de dire encore une fois ce que fut la noble vie du baron Amaury de La Grange : nous le considérerons dans sa carrière militaire, — dans les services particuliers qu'il a rendus à notre Société, — dans le concours qu'il a prêté à l'administration municipale, — dans sa vie politique, — enfin nous nous arrêterons un instant à envisager l'homme privé.

A. Prosper Amaury Louis de La Grange naquit à Douai le 3 octobre 1788 de messire Valérien-Aimé Claude Louis de La Grange, chevalier d'honneur au Parlement de Flandre, comme son père François Louis de La Grange, baron de Moronvaux (1), et de très noble et illustre dame Ernestine-Charlotte-Josephe de Mortagne de Landas.

Cette mère, d'une haute distinction, a véou de longs jours : son inépuisable bonté, sa grâce sans pareille, son

(1) Voir à la suite de cette notice ce qu'étaient les chevaliers d'honneur dans les corps judiciaires.

Le baron de Moronvaux, ancien capitaine au régiment de Choiseul infanterie, chevalier de Saint-Louis, avait été reçu chevalier d'honneur au Parlement de Flandre le 7 octobre 1737 ; honoraire en 1764 et alors remplacé par son fils Valérien-Aimé-Claude, lequel mourut, suivant Plouvain, en Hollande, en 1790.

élégante politesse, le charme qu'elle répandait autour d'elle, ont laissé tant et de si profonds souvenirs, qu'ils vivent encore au sein de la génération venue après celle qui avait le bonheur de jouir de tant d'aimables qualités.

Veuve de bonne heure, après neuf ans de mariage, elle éleva trois fils qui, tous trois portèrent honorablement les armes, et dont Amaury était le dernier.

Après les premières années passées au foyer de la famille, sous cette heureuse direction maternelle dont l'influence pénètre de manière à se conserver toute la vie, après une éducation préparatoire grave et solide, Amaury, au moment où il venait d'atteindre sa seizième année, fut admis à l'école polytechnique (1er octobre 1804). Trois ans après (1er octobre 1807) il entra à l'école d'application de Metz et, le 25 juin 1809, fut incorporé comme lieutenant de première classe dans le 8e régiment d'artillerie à pied.

Le 6 juillet 1809 avait été gagnée la glorieuse bataille de Wagram ; là, de La Grange avait vu le feu devant l'ennemi pour la première fois et il nous a été raconté comment il vit à ses côtés un de ses camarades tué, un autre tomber une jambe emportée.—Cinq jours après il se trouvait à cette affaire de Znaïm qui, pendant que l'Empereur faisait préparer avec le prince Jean de Liechtenstein les conditions d'un armistice, se soutenait entre les troupes de Massena et les grenadiers autrichiens « avec un acharne-
» ment tel que les cris mille fois répétés de *paix ! paix !*
» *ne tirez plus !* ne suffirent point pour séparer les com-
» battants. Le colonel Marbot réuni au général autrichien
» d'Aspres pour arrêter le combat furent même, dans leurs
» efforts, légèrement blessés. Ils y parvinrent enfin et un
» profond silence, interrompu seulement par la joie des

» vainqueurs, succéda à une affreuse canonnade (1). » C'est là que les états de service de de La Grange nous le montrent comme s'étant, pour la première fois, signalé d'une manière particulière.

« Cette journée de Znaïm nous coûta environ 2 mille » morts et blessés, mais elle en coûta plus de trois mille » aux Autrichiens, avec 5 ou 6 mille prisonniers. C'était » une dernière victoire qui couronnait dignement cette » grande et belle campagne (2) » (de 1809).

Passé le 10 mai 1810, à la première classe de son grade, le lieutenant de La Grange est, au cours de cette année et en 1811, envoyé à l'armée d'observation des côtes de Boulogne, où il prit une part active à deux affaires qui s'engagèrent sur ces côtes.

Le 1[er] août 1812, il est attaché, en qualité d'adjoint, à l'état-major du général Nourry, et, deux mois après (1[er] octobre), il entre dans la vieille garde comme lieutenant en second à la 4[e] C[ie] d'artillerie à pied. Il devenait lieutenant en premier le 15 avril suivant ; il avait dans ces deux positions le rang de capitaine de deuxième classe.

L'histoire militaire de ces temps-là, nous ne pouvons avoir la prétention de la rappeler : aujourd'hui, presque à l'état de légende, n'est-elle pas toujours vivante dans la mémoire de ceux pour lesquels la gloire de la patrie n'est pas un vain mot : Pour le capitaine de La Grange, elle se résume en ces termes : Toujours présent à son poste, il est à Vitepsk, Smolensk, à la Moskowa, cette bataille de géants, à Krasnoé ; il va jusqu'à Moscou. — Dans la fatale

(1-2) Thiers. — Histoire du Consulat et de l'Empire — liv. XXXV t. X, p. 495.

retraite de Russie, au passage de la Bérésina, « cet immor- » tel évènement, l'un des plus tragiques de l'histoire » (Thiers), il se montre solide entre tous les forts ; et, ce que nous ne savions pas, tant sa modestie était grande, tant il aimait peu à parler de lui, ce que nous ne savions pas, l'homme de cœur qui, le 28 mai, s'est rendu l'interprète de la douleur universelle, nous l'a appris : « De La Grange » montrait une rare énergie ; marchant toujours avec la » colonne, soumis à toutes les privations qui l'accompa- » gnaient, il ne s'est pas démenti un seul instant, encou- » rageant incessamment ses hommes et ses camarades. » Entré à Wilna avec trois de ses camarades, et forcé par » les cosaques de partir au milieu de la nuit, il presse » vainement ses compagnons de le suivre ; un seul l'accom- » pagne : les deux autres, à bout de force et d'énergie, » préfèrent rester ; il sort et amène encore deux pièces » jusqu'à la montée couverte de verglas qu'on rencontre » à la sortie de Wilna (1). »

Voulez-vous savoir, d'une manière précise, ce que c'était que l'obstacle devant lequel dut se briser la constance du capitaine de La Grange ? Ecoutez l'histoire de ces désastres :

« Aux portes de Wilna et à une lieue, une montagne, » qui formait la berge gauche de la Wilna et que six mois » auparavant nos chasseurs victorieux avaient descendue au » galop en poursuivant les Russes, était couverte de verglas » et présentait aux voitures un obstacle presque insurmon- » table. Des chars sur lesquels on avait placé des officiers » blessés ou malades, des caissons d'artillerie, enfin les » fourgons du trésor, que M. De Bassano, pour ne pas

(1) M. Delaby. — Discours prononcé aux obsèques de M. de La Grange.

» avouer trop tôt le danger de la situation, avait laissés le
» plus longtemps possible à Wilna, encombraient le pied
» de la montée... les chevaux, ne pouvant tenir sur la glace,
» la faisaient éclater sous leurs pieds et tombaient les
» genoux en sang, tandis que des pièces d'artillerie, aban-
» données à moitié de la montée, parce qu'il était impossible
» de les élever plus haut, s'échappaient sur la pente et
» roulaient en brisant tout ce qu'elles rencontraient. Après
» plusieurs heures de ce tumulte et de cette impuissance,
» on prit le parti de couper les traits des chevaux et d'aban-
» donner les précieux objets accumulés au pied de cette
» montée . . . .

» Là restèrent quelques-uns des trophées de Moscou et
» beaucoup de drapeaux enlevés à l'ennemi (1). »

La grande armée est en Saxe, avec elle de La Grange combat à Dresde, à Wachau, à Leipsig, à Hanau. — Le 16 août 1813, il reçoit la décoration de chevalier de la Légion-d'honneur. En 1814, c'est dans la rapide et glorieuse campagne de France qu'il manie vigoureusement ses canons. Il est à Champaubert, à Montmirail (10, 11 février), à Montereau (18 février), à Bar-sur-Aube (27 février), à Craonne (7 mars), à Laon (9 et 10 mars), à Reims (12 mars), à Arcis-sur-Aube (20 mars).

Dans cette dernière bataille, où vingt mille Français ont tenu tête d'abord à 40,000, puis à 90,000 ennemis et ont conservé l'avantage de la position, mais où Napoléon avait été obligé, pour arrêter les deux divisions Excelmans et Colbert fuyant devant les généraux russe et autrichien, Kaisarof et Frimont, de se jeter lui-même devant elles

(1) Thiers. Liv. XLV. p. 662 d. t. 14.

l'épée à la main, de La Grange fut renversé par la cavalerie autrichienne qui faillit emporter l'Empereur ; en vain promptement relevé, voulut-il faire ranger son cheval derrière sa pièce ; l'animal rétif résista et son cavalier vit repasser sur lui cette charge qui se repliait sur la division Friant.

Le 2 avril 1814, ces derniers et solides services sont récompensés par le grade de chef d'escadron; il avait alors 26 ans, et le 20 avril, à Fontainebleau, il assistait à cette grande scène qui a fourni le sujet d'une des plus touchantes productions d'un de nos peintres modernes, à ces solennels adieux du grand Empereur à sa vieille et fidèle Garde.

Le 1er juillet 1814, le commandant de La Grange est mis en non activité, mais, dès le mois de septembre, il reprend du service comme aide-de-camp du lieutenant-général Randon-Dulauloy.

Pendant l'époque dite des Cent-Jours, il fut attaché à l'armée des Alpes et tint garnison à Lyon.

A la seconde Restauration il fut mis de nouveau en non-activité, situation qui dura pour lui depuis le 1er octobre 1815 jusqu'au 1er janvier 1817. A cette dernière date il fut incorporé avec son grade de chef de bataillon dans le 6e régiment d'artillerie à pied.

Pendant les loisirs qu'il devait à sa mise en non activité, il était revenu à ce foyer maternel dont il s'était éloigné si jeune et où, depuis, il n'avait fait qu'une courte apparition en 1814 (juillet-août). Les succès qu'obtint bientôt le valeureux et brillant commandant dans le premier des salons douaisiens, tout le monde se les figure aisément :

quelle preuve plus convaincante en pourrait-on citer que cette union avec Mlle Julie-Ernestine Taffin, qui, le 1er mai 1816, le fit entrer dans une des familles les plus opulentes et les plus honorées de notre ville?

On comprend sans peine qu'après avoir prouvé au 6e régiment d'artillerie à pied tout ce qu'il valait dans le service actif, le commandant de La Grange ait désiré un poste où il pût jouir d'un repos bien gagné et surtout, auprès de sa jeune femme, des charmes de la vie de famille. Il obtint en conséquence, le 26 mars 1822, de venir à Douai comme sous-inspecteur de la Fonderie royale, fonctions qu'il remplit pendant quatre ans, et qui lui fournirent l'occasion de montrer que chez lui l'homme de science, l'habile constructeur étaient au niveau de l'homme de guerre, et qu'ainsi se complétait cette organisation d'élite.

Ce fut d'après ses plans et sous sa direction que s'éleva la grande halle aux fontes de cet établissement, si souvent admirée des connaisseurs. Pour la première fois il employa le fer dans la construction de la charpente, dont le modèle fut créé par lui.

Le 10 février 1825 il reçut la décoration de chevalier de Saint-Louis.

Le 11 mai 1826 il rentre dans le service actif comme chef de bataillon au 2e régiment d'artillerie à pied, passe le 3 janvier 1828 dans la garde royale avec le grade de lieutenant-colonel, d'abord dans le régiment d'artillerie à pied, ensuite, le 1er septembre 1829, dans l'artillerie à cheval.

Le 4 de ce même mois de septembre 1829 il reçoit le titre de Baron.

Aux tristes journées de juillet 1830, il commandait, sous les ordres du duc de Raguse, plusieurs batteries dans Paris, et nous pouvons rappeler avec l'orateur que nous avons eu l'avantage de citer « qu'avec sa haute intelligence il sut » concilier les lois de l'humanité avec les devoirs de sa » position, que, comme toujours, il fut irréprochable. »

Mis d'abord encore en non-activité en août 1830, il fut, au bout d'un an, 6 août 1831, appelé aux fonctions de sous-directeur de l'arsenal à Douai, et vingt mois après à celles de directeur à Alger. Voici une lettre qui prouve avec quelle juste appréciation étaient considérés en haut lieu et ses talents et son caractère. Elle est en entier de la main du colonel Tugnot de Lanoye, alors sous-directeur du bureau d'artillerie au ministère de la guerre, et datée du 24 février 1833.

« Mon cher La Grange, le ministre se trouve dans l'obli- » gation de remplacer le directeur d'artillerie à Alger. Il faut » pour cet emploi, le plus important, sans contredit, de tous » ceux de cette espèce, un officier très capable, très au » courant du service et qui sache allier à la fermeté néces- » saire pour maintenir les règlements spéciaux qui régissent » notre arme, les formes qui rendent faciles ses relations » avec l'autorité supérieure de la colonie, qui, en général, » s'est montrée jusqu'ici bienveillante pour l'artillerie.

» Je vous ai désigné au Ministre comme éminemment » propre à bien remplir cet emploi, et, si vous y consentez, » vous y serez immédiatement nommé dans votre grade » actuel, jusqu'au 29 avril prochain, époque à laquelle » vous serez promu au grade de colonel en remplacement » de (Ici des particularités étrangères à de La Grange). »

» J'attendrai votre réponse, mon cher La Grange, pour

» prendre définitivement les ordres du ministre. Je désire » que vous adoptiez ma proposition ; dans tous les cas n'y » voyez qu'une preuve de l'attachement sincère que je » vous ai voué depuis longtemps. Si vous n'acceptez pas, » vous ne devez pas craindre que votre détermination » puisse en quoi que ce soit vous causer le moindre préju- » dice, ni diminuer en rien la bonne opinion que le mi- » nistre a sur votre compte — Tout à vous : suit la signa- » ture. »

On voit par la date de la nomination (2 mars), que la réponse ne se fit pas attendre. Il s'agissait de rendre de plus amples services, sur un théâtre encore assez nouveau, des difficultés pouvaient surgir dans l'accomplissement de devoirs qui pouvaient devenir délicats : on juge bien que de La Grange n'hésita point à accepter.

Ce ne fut pas le 29 avril, mais le 5 juillet seulement (1833) qu'il fut promu au grade de colonel, et au mois d'août suivant investi du commandement supérieur de l'artillerie de la colonie.

Mais sa santé, éprouvée dans les rudes campagnes par lesquelles avait commencé sa vie militaire, ne pouvait s'accommoder du climat de l'Afrique et le força à solliciter un emploi en France ; le 28 mars 1834, il était mis à la tête du 13e régiment d'artillerie, dont il venait prendre le commandement, le 22 mai, à Lyon.

Mais après une carrière si bien remplie, après tant de services rendus presque dans toutes les branches de l'arme savante à laquelle il avait voué son existence, de La Grange devait désirer et désirait en effet se rapprocher des siens et de sa ville natale. Il fut accédé à ses désirs par sa no-

mination aux fonctions de directeur d'artillerie à Lille, qu'il obtint le 8 septembre 1835.

Assurément, de La Grange avait le droit de ne pas considérer le grade de colonel, la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur à lui conférée le 30 octobre 1829, comme les derniers termes de sa carrière militaire, et, en 1839, à 50 ans qu'il avait alors, il pouvait bien légitimement espérer de parvenir en peu d'années à de plus hauts grades, à des honneurs plus élevés. Mais ce n'était pas l'ambition, c'était l'amour de son pays, le besoin de le servir ,qui avaient animé le cœur du digne colonel, et, en 1839, il croyait, avec juste raison, pouvoir se dire qu'il avait largement payé sa dette à la patrie. Ce fut alors qu'il demanda à être mis à la retraite. Ici encore c'est dans une lettre ministérielle, du 3 mars 1839, que nous allons voir en quelle haute estime était tenu de La Grange et quel sentiment fit naître sa demande.

« Colonel, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, où, » m'exposant la nécessité absolue dans laquelle vous vous » trouvez de consacrer votre temps aux intérêts de votre » famille, vous demandez à être admis à la retraite.

» La manière honorable avec laquelle vous avez con- » stamment servi pendant le cours de votre carrière mili- » taire, le zèle que vous avez apporté dans les différentes » fonctions qui vous ont été confiées et les témoignages » flatteurs que vous avez mérités sont des motifs qui me » font d'autant plus regretter de voir le service de Sa Ma- » jesté privé des lumières et des talents d'un officier aussi » distingué...

» Toutefois, prenant en considération les motifs qui » vous font désirer de quitter le service, j'ai l'honneur de

» vous faire connaître que, sur votre demande, je vous ai » admis, par décision de ce jour, à faire valoir vos droits » à la retraite.

» *Signé :* BERNARD. »

Ce fut ainsi que le tendre père de famille sacrifia pour les douceurs de la vie domestique le bel avenir qui s'ouvrait encore pour l'officier.

B. Ce fut pendant que le commandant de La Grange était attaché comme sous-inspecteur à la fonderie de Douai qu'il entra dans notre société. Le 2 février 1823, il fut élu membre résidant.

Nous le voyons dans le cours de cette année diriger dans une ferme à Masny, sous la surveillance de M. Fiévet, père, des expériences agricoles, et faire à la Commission spéciale d'agriculture un rapport fort net et fort clair sur les produits, et la valeur relative comme nourriture, de deux variétés de fêves envoyées d'Angleterre par un de nos correspondants, M. Masclet, consul de France dans les Iles Britanniques, mises en comparaison avec les fêves de notre pays. Suivant ce rapport, celles-ci avaient offert un produit plus considérable en grains et un fourrage plus abondant, d'où la conclusion qu'elles paraissaient préférables aux deux variétés expédiées de chez nos voisins (1).

N'est-il pas tout à fait intéressant de voir ce savant officier, qui jusque-là avait consacré tous ses instants à la pratique d'un art qui n'est pas précisément frère de l'agriculture, profiter de rares instants de loisir pour

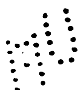
(1) V. Mémoires de la Société. T. 1er de la 1re série, 1826, p. 23.

appliquer sa haute intelligence aux plus simples, aux plus paisibles occupations ? Ce n'était pas, en effet, seulement dans la Commission d'agriculture que de La Grange s'était placé quand il fit partie de notre compagnie ; il avait aussi pris rang dans celles des sciences et des arts avec MM. Plazanet, Becquet de Mégille, Frémont, Polonceau, Thomassin, etc.

Il suffit de nommer de pareils collaborateurs pour être assuré de l'importance des travaux auxquels se livrait cette commission, et l'on peut être certain aussi que le collègue qu'ils s'étaient choisi prenait à ces mêmes travaux une part qui le maintenait au niveau des plus méritants.

Nous avons vu qu'en août 1830, le lieutenant-colonel de La Grange avait été mis en non-activité ; à peine rentré dans ses foyers, il se plaît à revenir au sein de la Société qui l'a accueilli en 1823, et, telle était l'influence qu'il avait acquise par l'amabilité de son caractère, le charme de ses relations, l'étendue et la variété de ses connaissances que, sans avoir passé, ainsi qu'il était et qu'il est encore d'usage, par les dignités intermédiaires, il est élu président pour l'année 1831.

Une seule protestation, inspirée par des divergences politiques, s'éleva contre cette élection au sein de la compagnie ; nulle autre ne vint s'y rallier, et la présidence de 1831 fut tenue avec ce tact, cette distinction que tous aimaient à reconnaître dans l'élu d'une majorité qui pouvait bien s'appeler l'unanimité, et la société n'eut qu'à se féliciter, quand, au mois d'août, elle vit que le gouvernement, en rappelant au service son président, ne l'éloignait pas de nos murs, ce qui permit, aux élections de décembre, de nommer de La Grange 1[er] vice-président pour 1832.



Au cours de l'année 1831, la Société avait obtenu la réalisation d'un crédit spécial, depuis longtemps sollicité, pour l'érection d'une serre chaude : Qui consentit à se charger de diriger cette construction ? Ce fut de La Grange. Cet esprit éclairé et pratique, qui plusieurs années auparavant (1824-1825), avait fait élever l'important bâtiment de la halle aux fontes, voulut bien descendre aux plus menus détails, aux plus minutieux contrôles, pour faire d'abord établir les devis, rédiger les plans que vous aviez à soumettre à l'autorité administrative : puis, en 1832, qui surveilla la réalisation de ces plans, l'application de ces devis ? — Et, quand l'œuvre fut terminée, qui fit le contrôle des travaux, qui prit la peine de rédiger le bordereau des pièces de dépense ? De La Grange seul, malgré les occupations qui le retenaient à l'arsenal.

En voilà assez, ce nous semble, pour que l'on puisse juger aujourd'hui combien furent et réels et variés les services rendus par lui à notre Compagnie. Réélu vice-président pour 1833, il dut, au grand regret de la Société, la quitter au mois de mars pour se rendre en Algérie.

Lorsqu'il eut pris sa retraite en 1839, il ne fit plus que de très rares apparitions parmi nous. Nous l'avons revu deux ou trois fois à des séances publiques, où il était venu prouver l'intérêt qu'il ne cessait de porter à la Société, et la Société reconnaissante lui conféra l'honorariat le 12 décembre 1845.

Dans sa retraite, il aimait à s'entretenir de vos travaux, et il éprouvait toujours un plaisir particulier à recevoir les volumes de vos mémoires, dans lesquels il aimait à chercher ce qui pouvait rentrer dans le cadre de ses études de prédilection.

C. Lorsqu'en 1852, le pays chercha pour le représenter à la législative des hommes d'expérience, de maturité, de modération, des hommes d'ordre en un mot, Amaury de La Grange, dont la notoriété était si grande dans l'arrondissement d'Hazebrouck, fut appelé par les électeurs et obtint aux élections de février, la grande majorité des suffrages. On se rappella ce qu'à la date du 12 septembre 1842 il disait aux électeurs; ces paroles les voici :

« Messieurs,

» Ancien soldat de l'Empire, maintenant rentré dans la » vie civile, j'aspirais à terminer en repos une carrière » consacrée jusqu'ici à la défense de la patrie.

» Cependant un grand nombre d'entre vous m'assurent » que je puis encore servir le pays en m'associant à ceux » de ses mandataires qui se dévouent à soutenir notre mo- » narchie, nos institutions constitutionnelles, notre indé- » pendance nationale.

» J'ai dû répondre à un appel si honorable.

» Je viens offrir à vos suffrages un homme libre de tout » engagement de parti, étranger à tout antécédent politi- » que et pur de toutes vues personnelles, un homme qui » ne mettrait d'ambition qu'à protéger les intérêts religieux » de notre arrondissement, qu'à seconder ses besoins agri- » coles et commerciaux, et à soutenir spécialement son » industrie linière contre les prétentions de nos rivaux » étrangers.

» Electeurs, quel que puisse être l'objet de votre choix, » j'ose vous l'affirmer, vous n'en trouverez pas de plus

» ferme dans ses convictions, de plus désintéressé dans ses
» espérances, de plus dévoué à la cause de l'ordre et à la
» prospérité de notre localité.

Signé : B[on] A. de La Grange.

En 1842, une voix avait manqué au succès de l'élection du colonel de La Grange. Il faut dire qu'au moment décisif il s'était éloigné du théâtre de la lutte, et ne s'était occupé personnellement de rien absolument ; dix ans plus tard son triomphe fut complet.

Arrêtons-nous un instant sur cette profession de foi de 1842.

Voyez, Messieurs, quel sentiment profond des aspirations de la France, des besoins de son arrondissement en particulier, animait le baron de La Grange. Voyez surtout avec quelle constance, quelle solidité de principes, il a toujours marché droit et ferme dans la voie qu'il considérait si justement comme la meilleure « dévouement éclairé » au pays, attachement à ses institutions, absence complète » d'ambition personnelle. » Voyez, est-ce qu'en changeant un mot, un seul mot peut-être, cette adresse aux électeurs de 1842 n'aurait pas été dix ans plus tard aussi digne, aussi persuasive qu'au moment où elle s'était produite. C'est en effet la ligne de conduite qu'elle traçait que le colonel de La Grange a suivie dans l'accomplissement de son mandat législatif, et quand est venu le moment de le déposer, il est sorti de la Chambre les mains pures, la conscience nette ; seulement il pouvait compter plus d'obligés, il avait augmenté la somme des services rendus, espèce de richesse qu'il aimait à accumuler.

D. C'est le 11 août 1852 que le colonel de La Grange a été appelé à prêter son concours à l'administration des affaires de la cité. C'est le 6 novembre qu'il a été installé dans les fonctions de membre du Conseil municipal. Dans l'intervalle des sessions de la Chambre, et une fois son mandat législatif expiré, il fut d'une assiduité exemplaire aux séances du Conseil. On l'a rappelé ailleurs : il prenait une part active à toutes les améliorations qui étaient proposées, exprimant son opinion avec feu et la faisant écouter ; chacun savait qu'elle s'inspirait d'un rare sentiment de loyauté et d'indépendance.

Nous avons retrouvé et lu dans les registres aux délibérations du Conseil de nombreux rapports aussi remarquables par la clarté du style que par la sagesse et la netteté des idées, que par la solidité du fond, qui prouvent avec quel soin, quel scrupule il étudiait les questions, les plans, les devis à lui soumis, combien fut large, sérieuse et utile sa participation aux opérations préparatoires des grands travaux qui se sont exécutés dans notre ville depuis un certain nombre d'années.

Mais qu'avons-nous de mieux à faire que de substituer à tout ce que nous pourrions dire nous-même les termes dans lesquels justice lui a été rendue dans la séance du Conseil du 9 juin. Voici ce qui se lit dans le procès-verbal de cette séance.

Présidence de M. Delaby, *adjoint.*

M. le Maire prend la parole afin de se faire devant le Conseil l'interprète des regrets de ses collègues, pour la perte récente de M. le baron de La Grange.

« Messieurs,

» Avant d'ouvrir la séance, je dois me faire l'interprète des sentiments de regrets qui animent tous les cœurs en voyant le vide que la mort a fait dans vos rangs.

» Le colonel de La Grange avait été nommé membre du Conseil municipal le 11 août 1852, et depuis lors il a été l'un de ses membres les plus zélés et les plus actifs. Appréciant l'étendue de ses connaissances pratiques, la sûreté de son coup-d'œil et la ferme loyauté de son caractère, vous l'avez souvent désigné pour faire partie des commissions spéciales réunies pour les grands travaux d'utilité publique, et chaque fois qu'il a été nommé rapporteur des commissions, vous avez eu à vous applaudir de l'avoir choisi. Vous perdez en lui un collègue aimable qui apportait dans ces réunions l'exquise aménité de manières et l'élévation de sentiments qui l'ont toujours fait remarquer dans la vie privée et dans la carrière militaire.

» C'est sous les drapeaux de la France que je l'ai connu plus particulièrement, mais je crois qu'aucun de vous ne me démentira quand je dirai qu'il a été une des gloires, non seulement de nos armées et de nos familles, mais aussi de notre Conseil municipal, et que tous vous attachez à sa mémoire un souvenir impérissable. »

Le Conseil, à l'unanimité, déclare qu'il s'associe aux sentiments de sympathie, et de pieux souvenir exprimés par M. le président et décide que cette déclaration sera inscrite au procès-verbal.

E. Nous nous sommes hasardé à promettre que nous envisagerions un instant le baron de La Grange dans son intérieur; nous le pourrions d'autant plus aisément que nul n'a-

vait moins besoin que lui de s'entourer de ce mur qui est destiné à cacher la vie privée. Mais comment peindre aussi complètement que vous le voudriez ce caractère de maître de maison toujours aimable, toujours égal ; cette maison toujours ouverte à l'amitié ; cette hospitalité empressée allant incessamment au-devant de toute personne qui pouvait s'en montrer digne, et cet accueil gracieux et cordial disant à chacun : « Soyez le bienvenu ! soyez à votre aise ! jouissez de tout ce qui est ici ? »

Et quelle charmante conversation, souvent animée par une vivacité qui ne la rendait que plus piquante ! comme les idées se pressaient dans cette tête si bien meublée, dans cette imagination toujours jeune ! Et ces connaissances si variées, si étendues, venant tout à coup jeter de vives lueurs dans la plus simple causerie ! Le colonel de La Grange, dans la retraite, comme autrefois dans le service, ne savait pas ce que c'était que l'oisiveté. Une riche bibliothèque, tenue constamment au courant de toutes les nouveautés qui apparaissaient dans les champs de la science, de l'histoire, de la littérature, offrait à son esprit actif une nourriture substantielle et continue, de sérieux sujets de méditation et d'étude, ou d'intelligentes distractions. On sait avec quelle persévérante application il suivait les progrès des sciences naturelles, les approfondissant, les appliquant souvent par lui-même, réunissant dans un cabinet d'une richesse rare, les instruments les plus curieux, les plus intéressants, les plus nouveaux. C'est ainsi, pour ne citer que deux ou trois exemples, que là se trouvaient démontrées la plupart des grandes applications de l'électricité, conquêtes dont on s'étonnerait encore, si elles ne concouraient journellement à faciliter soit les relations de la vie sociale,

soit les efforts de l'industrie. — C'est ainsi qu'il exposait les procédés analytiques à l'aide desquels on décompose aujourd'hui la lumière du soleil, on constate la nature des éléments qui constituent ses rayons. A peine la combustibilité et la puissance éclairante de l'aluminium étaient-elles découvertes, qu'un certain soir il en éblouissait nos yeux. Il faut nous arrêter, car il y aurait à peine un terme au récit des attachantes expériences dont ce cabinet était le théâtre.

Hé bien ! c'était la modestie même que ce savant si complet, cet administrateur si éclairé, cet officier si distingué. Jamais dans sa conversation, souvent si profitable, jamais il n'était question de lui. De cette carrière militaire qui, certes, ne manquait pas de glorieux épisodes, jamais un mot, sinon parfois un rapide et triste souvenir de cette désastreuse campagne de Russie, dont l'avait sauvé son énergie. Jamais rien qui pût faire percer la valeur de son action à la Chambre, au Conseil municipal, partout où l'on recourait à sa droiture, à son expérience, à ses lumières

Parlerons-nous de sa bienfaisance ? Mais il était de ceux qui ne veulent pas que la main gauche sache ce que donne la main droite, et se taire sur ce sujet, c'est l'honorer comme il doit l'être ; et d'ailleurs, dans combien de mémoires reconnaissantes en sont empreintes des traits multipliés ! Cependant, ce que personne n'ignore, c'est l'impulsion et la prospérité que l'association de bienfaisance doit à sa bienveillance, à sa générosité exceptionnelle.

Ne fut-il pas encore un des fondateurs les plus empressés de l'association des membres de la Légion-d'honneur dont la présidence lui fut souvent dévolue.

Et ce qu'il a été pour son fils! Quel instituteur tendre, dévoué, éclairé, prudent!... mais assez... une respectueuse réserve nous arrête. Ne savons-nous pas tous que cette éducation a porté ses fruits, et que ce fils est en tout digne de son père ?

Nous devrions nous arrêter ici. Cependant ne faut-il pas encore dire quel fut le noble et dernier exemple que donna Amaury de La Grange. Quand il vit venir la maladie qui devait l'emporter, il l'accueillit, sans illusions, avec une courageuse résignation : un mois de souffrances n'abattit point cette fermeté devant la mort que soutenait une foi sincère et éclairée. De lui-même il voulut se préparer à sa fin, et se mettre en paix avec Dieu; de lui-même, il invoqua les secours de la religion. Quant à ses souffrances, elles étaient adoucies autant que possible par les soins assidus de ses enfants dont la tendresse, dont la vénération n'étaient égalées que par l'amour qu'il leur portait.

Il lui fallait laisser tout ce qui peut faire la vieillesse douce, heureuse et belle, mais il ne regrettait rien, car, en passant dans une autre vie, il pouvait compter et il comptait sur les récompenses promises à l'homme qui, sur cette terre, a été vaillant, juste et bon.

Ce fut le 26 mai 1865 qu'il rendit sa belle âme à Dieu.

Trois jours après, à voir la foule émue et recueillie qui se pressait à ses obsèques, on pouvait juger de quels regrets était entouré celui qui venait de nous quitter, dans combien de cœurs sa perte avait porté la douleur, et de quel culte allait être désormais honorée sa mémoire. Nulle part ce culte ne sera plus pieusement gardé que dans notre compagnie.

NOTE DE LA PAGE 89.

Cette institution des chevaliers d'honneur est aujourd'hui si oubliée, si inconnue, elle a si peu d'analogues dans nos institutions judiciaires actuelles, qu'il n'est peut-être pas sans utilité de rappeller ce qu'elle était.

Dans l'ancien *Répertoire de Jurisprudence* de Guyot, tome III, page 426, on lit :

CHEVALIER D'HONNEUR. C'est un officier de judicature portant l'épée, et ayant le titre de conseiller, avec séance et voix délibérative.

La première création qui se fit de ces sortes d'officiers fut pour les présidiaux du royaume, par un édit du mois de mars 1691. Le motif de cette création fut qu'il y avait plusieurs gentilshommes à qui leur âge, l'état de leur santé ou de leur fortune ne permettait pas de servir dans les armées, et qui, néanmoins, désiraient d'être de quelque utilité au bien de la justice. Ainsi, on établit, en titre d'office, un conseiller chevalier d'honneur dans chaque présidial, pour y avoir séance en habit ordinaire, l'épée au côté, immédiatement après les lieutenants-généraux, présidens et autres chefs des compagnies, mais avant tous les autres conseillers titulaires et honoraires, avec voix délibérative aux audiences et aux chambres du conseil en matière civile, sans néanmoins aucune participation aux épices et aux émolumens des autres conseillers : mais pour tenir lieu d'épices à ces nouveaux officiers, le roi attribua à chacun d'eux quatre cents livres de gages.

La principale prérogative de ces chevaliers d'honneur était d'être exempts du ban, de l'arrière-ban et de toute contribution à ce sujet. La preuve de leur noblesse devait se faire devant les officiers du présidial auquel leurs fonctions étaient attachées. C'était devant ces officiers qu'il devait être procédé à l'information de la vie, des mœurs et de la catholicité des récipiendaires; en un mot, c'était dans les présidiaux qu'ils devaient être reçus et installés.

Sur la représentation qui fut faite au roi, que plusieurs des gentilshommes qui se proposaient de se faire pourvoir des offices nouvellement créés, voyaient avec peine qu'ils fussent exclus de la connaissance des matières criminelles, et qu'on ne leur eût pas accordé l'exemption de tutelle et de curatelle, comme on l'avait accordée à tous les officiers des présidiaux, même aux conseillers honoraires, par l'édit de décembre 1689, il intervint une déclaration du 8 mai 1691, par laquelle il fut dit que ceux qui avaient déjà levé ou qui leveraient dans la suite les offices dont il s'agit, et qui seraient gradués, pourraient assister au jugement des affaires criminelles, et il fut ajouté que les uns et les autres jouiraient de l'exemption de tutelle et de curatelle comme les autres officiers.

Le roi créa encore, par un édit du mois de juillet 1702, en titre d'office héréditaire, deux chevaliers d'honneur au grand-conseil, deux en la cour des monnaies, deux dans chaque parlement, excepté celui de Paris, deux dans chaque chambre des comptes, et dans chaque cour des aides et un seul dans chaque bureau des finances, pour siéger tant aux audiences qu'aux chambres du conseil, en habit noir avec le manteau, le collet et l'épée, avant le doyen des conseillers.

Il fut dit qu'ils n'auraient voix délibérative qu'en matière civile, et qu'ils ne participeraient nullement à la distribution des procès ni aux épices, mais qu'ils jouiraient de tous les priviléges, honneurs, prérogatives, droits de *committimus* et de franc-salé dont jouissaient les autres officiers de ces cours, ainsi que des gages qui seraient réglés par les rôles arrêtés pour la fixation du prix de ces offices, et afin que ces mêmes offices ne fussent remplis que par des sujets d'extraction noble, il fut ajouté qu'on ne pourrait en être pourvu qu'après une preuve de noblesse faite devant le juge général des armes de France.

Comme les présidents de ces cours avaient la préférence sur les gentilshommes, et que ceux-ci craignaient de perdre leurs prérogatives sur les autres, dans des occurences où il ne serait point question d'exercice de judicature, il intervint un arrêt du conseil le 12 août 1772, par lequel il fut dit que le rang attribué à ces chevaliers ne pourrait donner atteinte, hors de leurs fonctions, au rang que la naissance et que d'autres emplois ou des dignités pourraient leur donner au-dessus des officiers qui les précéderaient dans les cours auxquelles ils seraient attachés.

Les trésoriers de France ayant prétendu que les chevaliers d'honneur n'auraient rang qu'après ceux qu'ils qualifiaient de présidens, quoiqu'ils ne fussent que simples trésoriers de France, attendu que les offices de présidens créés auparavant avaient été réunis à leurs corps, excepté au bureau des finances de Paris, le roi, pour prévenir toute contestation, ordonna, par un arrêt de son conseil du 25 novembre 1702, que les particuliers qui seraient pourvus des offices de chevalier d'honneur auraient rang et séance dans les bureaux des finances, savoir, dans celui de Paris,

immédiatement après les deux présidents, et dans ceux où les offices de présidents avaient été réunis au corps, immédiatement après celui qui présiderait.

Comme il restait un grand nombre des offices dont il s'agit à vendre, surtout dans les chambres des comptes, dans les cours des aides et dans les bureaux des finances, parce que la noblesse ne s'empressait point à s'en faire pourvoir, il parut une déclaration du 8 décembre 1703, par laquelle il fut dit que ces mêmes offices pourraient être levés par des roturiers ayant vécu noblement, et que par leurs provisions et lour réception dans ces offices, ils seraient anoblis, eux et leur postérité, pourvu qu'ils mourûssent revêtus de ces offices, ou qu'ils les eûssent possédés pendant l'espace de vingt ans accomplis, avec cette restriction néanmoins, que ces mêmes offices ne pourraient être remplis dans la suite, en cas de vente, que par des nobles d'extraction, parmi lesquels on admettrait les enfants de ceux qui auraient levé les premiers ces sortes d'offices : mais cette dernière disposition a été révoquée par une déclaration du 24 mars 1744, pour ce qui concerne les bureaux des finances, et il a été dit que ceux qui se présenteraient pour être pourvus des offices de chevaliers d'honneur dans ces bureaux seraient dispensés de faire preuve de noblesse, pourvû qu'ils eûssent vécu noblement, et que par leurs services et ceux de leurs ancêtres, ils se fûssent rendus dignes de l'agrément du roi pour ces offices, en ajoutant que ceux qui les posséderaient graduellement pourraient acquérir la noblesse comme les autres officiers de la juri-diction.

Le feu roi Louis XV voulant diminuer le nombre des offices créés dans les juridictions royales du royaume, jugea

à propos, par son édit du mois février 1753, de comprendre dans cette diminution ceux des chevaliers d'honneur, ainsi que des lieutenants-généraux d'épée et des conseillers d'honneur ou honoraires créés en différents temps pour subvenir aux besoins de l'Etat; en conséquence, il fut arrêté par ce même édit que ces offices ci-devant créés dans les siéges présidiaux, dans les bailliages et les sénéchaussées, ou autres juridictions royales inférieures, ressortissantes nuement aux cours de Parlement, pour lors vacans, aux parties casuelles, ou qui y vaqueraient dans la suite, demeureraient éteints et supprimés, avec pouvoir aux officiers de ces siéges de réunir à leur corps les offices alors existants, en cas de vacance par mort, par démission ou résignation, sans faculté de les désunir sous quelque prétexte que ce fût, à la charge néanmoins par ces officiers de rembourser aux propriétaires le prix porté par leur dernier contrat d'acquisition; et en ce cas il a été dit que les officiers de ces mêmes siéges jouiraient des gages attribués à ces officiers, sans être tenus de payer de plus grands droits que ceux auxquels ils étaient sujets avant ces réunions.

Voyez les lois citées. (Article de M. Dareau, avocat, Ec.)

CHEVALIERS D'HONNEUR DANS LES PAYS-BAS. Ce sont comme dans l'intérieur du royaume des officiers de judicature portant l'épée; ils sont établis pour soutenir les intérêts de la noblesse, comme les conseillers-clercs pour soutenir les intérêts du clergé; c'est pourquoi il faut être d'ancienne noblesse pour être admis à cette charge.

Ceux du Conseil souverain de Mons doivent être choisis dans le corps des états de la province, et il faut pour cela qu'ils soient *féodaux en fonds de la Cour*, c'est-à-dire

qu'ils possèdent un fief considérable dans l'étendue de la province et relevant du souverain. C'est ce que porte l'article 4 des lettres patentes du 7 octobre 1611, et l'article 5 du chapitre premier des chartes générales du Hainaut.

Au parlement de Douai il y a trois chevaliers d'honneur créés en titre d'office par deux édits, l'un du mois de mars 1693, l'autre du mois de février 1694. Avant cette époque, ils étaient nommés par le roi : il en avait établi deux par un édit du mois de juillet 1667, et il établit le troisième par un édit du mois de juin 1678.

Ils ont voix délibérative comme les autres officiers dans toutes les affaires ; leur rang est immédiatement après les présidents à mortier ; mais, en l'absence des présidents, ils ne peuvent en prendre la place, ni recueillir les voix, ni prononcer les arrêts. Ce droit appartient au plus ancien conseiller. La noblesse du Hainaut fit en 1611 des remontrances contre cet usage ; les archiducs Albert et Isabelle, alors souverains des Pays-Bas, répondirent que ce point avait déjà été débattu plusieurs fois, mais que les fonctions de président exigeant plus de connaissances qu'on n'en suppose ordinairement à la noblesse, il fallait laisser les choses sur l'ancien pied.

Au conseil de Mons, les conseillers-clers ont la préférence sur les chevaliers d'honneur, suivant la réponse faite en même temps aux remontrances de la noblesse ; mais au parlement de Flandres les chevaliers d'honneur leur sont préférés.

Ces officiers ne sont jamais chargés du rapport d'aucune cause, et jamais ils ne sont nommés commissaires pour des enquêtes ou autres procédures.

Au conseil de Mons, ils ont un mois de vacance plus que les autres conseillers. Au parlement de Flandre, ils peuvent s'absenter quand il leur plaît.

Les *chevaliers d'honneur* promettaient, par leur serment, « de maintenir et faire respecter l'autorité de la cour. »

Leur présence, en introduisant dans les compagnies le prestige de l'autorité militaire, assura aux parlements une force de plus.

(V. H. Nadaud de Buffon, *Le Magistrat*, Revue britannique de Juin 1865, p. 418.)

(V. aussi Merlin, *Nouv. rép. de Jurisprudence*, t. II, p. 186.)



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. COPINEAU

Décédé Membre résidant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai,
le 10 janvier 1866,

Lue en séance générale, le 25 mai 1866,

PAR M. COURTIN, CONSEILLER, MEMBRE RÉSIDANT.



MESSIEURS,

Le jour même où nous avons rendu les derniers devoirs à notre excellent collègue, M. Copineau, vous avez bien voulu me confier le soin de faire sa notice nécrologique ; j'ai accepté cette tâche avec empressement, et cependant j'aurais désiré, qu'elle fut dévolue à un de nos collègues dont la plume plus exercée que la mienne eût pu retracer avec plus d'avantage les traits principaux d'une vie honorablement parcourue ; mais j'ai compris que vous désiriez avant tout un récit simple et vrai qui vous fît connaître l'homme que nous avons perdu, et que l'honneur en revenait à l'un de ceux qui avaient pu l'apprécier dans les

anciens et fréquents rapports qu'il avait eus avec lui. Je viens donc vous soumettre avec confiance un travail qui a été pour moi une heureuse occasion de raviver des souvenirs qu'il m'est doux de traduire par un éloge si mérité de celui qui n'est plus.

M. Copineau est issu d'une famille de la magistrature picarde. Lorsque la Révolution de 1789 fit disparaître toutes les juridictions féodales, son père qui était grand bailli de Nesle, berceau de la puissante maison de Mailly, vint se fixer à Paris où ses connaissances en matière fiscale le firent appeler au *Comité du Domaine, section du séquestre*. — Là, il eut occasion de rendre d'importants services à des familles émigrées, particulièrement à la famille du prince d'Aremberg qui en conserva toujours le souvenir, et lui en témoigna la plus vive reconnaissance.

En 1798, le Ciel combla ses vœux en lui donnant, le 16 janvier, un fils qui fut baptisé secrètement sous le nom d'*Amédée;* c'est celui dont j'ai à vous retracer la vie. Il était âgé de 8 ans, lorsque son père qui n'avait cessé de s'occuper des intérêts de la famille d'Aremberg, fut assez heureux pour lui faire restituer, au retour de l'émigration, des sommes assez importantes, et lui assurer la conservation de quelques débris d'une grande fortune. — Pour arriver à ce résultat, tout en s'occupant assiduement des devoirs de sa charge, il avait dû rester à Paris et y concentrer toutes ses démarches qui avaient absorbé une grande partie du temps qu'il aurait regretté de ne pas consacrer à l'éducation de son fils, s'il n'avait su que sa compagne était digne, sous tous les rapports, de le représenter auprès de lui. Elle recevait beaucoup d'hommes instruits, des littérateurs, des artistes qui composaient un

cercle dont elle aimait à s'entourer, et au milieu duquel le jeune *Amédée,* qui avait été placé dans l'institution *Dabot,* venait souvent recevoir les premières impressions de cette politesse, de cette distinction qui ne l'ont jamais abandonné, qualités qu'il avait également empruntées au contact des hommes que recevait aussi sa tante, Mme la comtesse *de Pully,* plus tard gouvernante du *Roi de Rome.* et femme du général de ce nom qui avait pour son neveu une grande affection, et chez laquelle celui-ci avait connu divers personnages de l'époque, entre autres Mme *Tallien,* la vicomtesse de Parny, femme du poëte de ce nom, etc.

C'est chez sa mère aussi qu'avait été élevée en même temps que lui une de ses cousines qui a eu quelque célébrité, Mlle Elise de Courtin, qui fut longtemps dame d'honneur de la *Reine Hortense*, et épousa plus tard, vous le savez, Messieurs, notre illustre poëte *Casimir Delavigne.*

Enfin, pour terminer ces détails biographiques qui ne manquent pas d'intérêt, rappelons encore que son séjour dans l'institution *Dabot* le plaça sur les mêmes bancs que les *Mérimée*, les *de Sacy*, les Philarête *Chasles*, etc. C'est là, et au milieu d'études sérieuses, que le jeune Copineau sentit germer en lui des idées de voyages, d'aventures de mer qui se traduisirent par un désir très prononcé d'entrer dans la marine impériale. Son père ne s'opposa pas à ses résolutions, et le jeune étudiant fut assez heureux pour passer un brillant examen qui lui ouvrit, à quinze ans à peine, les portes de l'école spéciale de marine, à Brest. Son application au travail que lui rendait plus facile une mémoire très grande, ne tarda pas à être récompensée par le grade d'aspirant de marine, et il fut embarqué sur la frégate l'*Amphitrite,* en rade à Rochefort, commandée par

le capitaine *Philibert*, son oncle, sous lequel il avait brigué l'honneur de faire ses premières armes.

Bientôt l'aiguillette d'or de notre marin attira l'attention des autres militaires de la garnison, et un officier du génie s'étant permis vis-à-vis de lui quelque démonstration blessante dont son jeune âge était sans doute le prétexte, une altercation s'en suivit, puis un duel dans lequel l'aspirant peu expérimenté reçut un léger coup d'épée, qui n'eut d'autre résultat que de l'engager à s'assurer les moyens de soutenir plus dignement d'autres épreuves de ce genre, si l'occasion venait à s'en représenter. Loin de lui nuire, cette affaire le mit au mieux dans l'esprit de ses camarades, et il n'eut qu'à s'applaudir d'avoir su résister à une injuste agression.

Nous sommes arrivés à 1813 ; à cette époque de guerre générale, notre marine n'était pas en mesure de faire de lointaines excursions : aussi, à part un seul voyage sur les côtes de *la Guinée*, le jeune marin ne s'éloigna guères des côtes de France, et le séjour forcé à bord de son navire lui permit de se livrer à l'étude de la géographie, des sciences exactes, de la topographie et des voyages, et il s'initia bientôt à ce qui avait été écrit sur ces matières. C'est dans ces diverses connaissances que plus tard, et dans tout le cours de sa carrière, il trouva les délassements et les jouissances que ses loisirs lui permettaient de rechercher.

L'année 1815, si fertile en grands événements, nous fournit sur la vie du jeune Copineau un épisode peu connu et assez intéressant pour pouvoir être raconté avec quelques détails, car il se rattache à un fait historique des plus curieux que M. Thiers a mis en lumière dans son important ouvrage sur *Le Consulat et l'Empire* : Napoléon venait

d'être vaincu par l'Europe réunie contre lui. D'affreux revers de fortune, et son dévoûment aux intérêts de la France avaient dicté son abdication. Sa première pensée avait été de se retirer en Amérique, mais les moyens lui manquaient pour mettre ce projet à exécution. Parti de Rambouillet dans les derniers jours du mois de juin, après la bataille de Wâterloo, il arriva à Rochefort le 3 juillet, avec les généraux *Gourgaud*, *Bertrand*, les frères *Lallemand* et plusieurs familles de ses plus fidèles défenseurs. Là, il apprend que des bâtiments de guerre anglais se sont montrés en vue des côtes. Cependant deux frégates françaises la *Saale* et la *Méduse*, commandées par de braves capitaines, étaient mises à sa disposition, et avaient reçu l'ordre du Gouvernement provisoire de transporter Napoléon *partout où il voudrait, excepté sur les côtes de France*. Mais comment utiliser cette voie de salut? Comment trompera-t-on la vigilance des agens de l'Angleterre et pourra-t-on traverser la flotte ennemie? La situation était pleine de difficultés et de périls. Il fallait se hâter, car les dernières dépêches du Gouvernement provisoire faisaient sentir l'extrême urgence du départ de l'Empereur qui prend le parti de se rendre provisoirement à l'*île d'Aix* où il est reçu avec acclamations. Là, de nouveaux projets s'élaborent, et la plupart sont aussitôt abandonnés que conçus. Les officiers de marine se réunissent, imaginent et proposent un hardi dessein : celui de se servir d'un *chasse-marée*, espèce de gros bâteau de pêche sur lequel monteront quarante à cinquante hommes résolus qui, à la faveur de la nuit et à force de rames, conduiront Napoléon à travers les passes, et se livreront à la fortune des vents pour aborder un bâtiment de commerce qu'ils forceront de les conduire aux *Etats-Unis*. Ce projet téméraire est approuvé ; déjà les ordres

étaient donnés, les dernières mesures prises ; tout était disposé pour ce parti extrême, lorsqu'une grande confusion produite par les avis divergens des personnes de la suite de l'Empereur qui ne purent se soustraire à toutes les angoisses du moment, fit changer les résolutions arrêtées. L'âme de Napoléon, d'ordinaire si ferme, s'ébranla à la vue de tant de familles vivement impressionnées et sur le point d'être livrées aux extrémités d'une entreprise aussi hasardeuse, et d'une expatriation sans retour possible!... Il remercia les officiers de leur dévouement et de leur offre généreuse, et il décida enfin, après beaucoup d'hésitations, que dès le lendemain, il irait se livrer lui-même à la marine britannique, ce qui fut exécuté.

Parmi ces braves jeunes gens si entreprenants, si dévoués, se trouvait, vous l'avez déjà pressenti, Messieurs, le jeune Copineau qui, à raison de son âge et de son ardeur naturelle, n'avait pas été le dernier à braver le danger et à s'associer au projet de soustraire la personne de l'Empereur aux étreintes de ses ennemis. Étrange et cruelle destinée!... Si ces conseils avaient été suivis, peut-être l'ancien maître du monde ne fut-il pas tombé entre les mains des Anglais, et n'eût-il pas terminé douloureusement sa carrière sur le rocher de *Saint-Hélène !...*

Les évènements politiques de cette mémorable époque modifièrent profondément les vues et les plans de M. Copineau qui, d'officier de marine de l'Empire, devint Garde-du-Corps du roi Louis XVIII. Il n'est pas sans intérêt de raconter comment s'opéra cette transformation. Bien que l'on ignorât l'acte de dévouement dont nous venons de parler, il paraissait fort difficile d'être admis dans l'armée nouvelle, surtout dans un corps d'élite, et le gouvernement

se montrait très-exigeant sur les titres qui devaient y faire recevoir les militaires qui avaient été attachés à l'ancien ordre de choses... M. Copineau qui n'avait qu'un patrimoine fort modeste, et dont les dernières ressources avaient été épuisées, était de retour à Paris, cherchant un emploi, et un peu inquiet sur son avenir. Tous les soirs, pour tromper ses ennuis, il se rendait au café de la *Régence,* fort en honneur à cette époque : c'était le rendez-vous des joueurs d'échecs, et Copineau qui aimait à suivre leurs parties, avait pris l'habitude de s'intéresser particulièrement à celle de deux émigrés, chevaliers de Saint-Louis, qui ne manquaient jamais leur rencontre du soir. — Cette assiduïté de leur jeune observateur dont ils avaient remarqué les manières polies et distinguées, frappa leur attention. Souvent ils l'interrogeaient sur le jeu ; quelquefois même ils le prenaient pour juge de leurs coups. De là une sorte d'intimité qui amena les confidences d'une part, et de l'autre l'intérêt pour un jeune officier qui avait vu sa carrière brisée et pouvait encore servir son pays. On lui proposa de s'occuper de lui ; on le fit en effet ; et on lui délivra le certificat nécessaire pour être admis dans les cadres de l'armée. — Cette protection inattendue et toute fortuite lui valut son admission dans le corps dont il s'agit, et il entra, avec le brevet de lieutenant, dans la compagnie de Noailles. — C'était en 1816 ; il y resta jusqu'en 1819, époque à laquelle il obtint, grâce à l'amour du travail et de l'étude qui le suivit partout, et au succès d'un examen pour son admission à l'école d'état-major que l'on venait de créer, sa nomination de lieutenant dans cette nouvelle institution, et son envoi à Lille, dans l'état-major de la 16e division militaire, sous le commandement du *général de Jumilhac.*

J'ai à peine besoin de vous dire, Messieurs, comment il fut accueilli dans cette ville. Son caractère plein de franchise et d'affabilité, le charme de sa conversation le firent rechercher de tous, et ses relations s'étendirent rapidement. Elles ne lui firent pas toutefois négliger ses études favorites, et la correspondance de ses supérieurs témoigne de la haute estime qu'il s'était acquise par des projets et des travaux sérieux dont plusieurs figurent au dépôt de la guerre.

Cependant, le lieutenant Copineau quitta Lille momentanément, et entra en 1827 dans le 4ᵉ régiment de dragons qui faisait partie du camp de Lunéville, d'où il passa presqu'immédiatement dans un régiment de la même arme de la garde royale, en garnison à Compiègne. Ses services lui valurent deux ans après le grade de capitaine et la mission de coopérer au travail de la carte topographique de l'Est de la France. — Lorsqu'il reçut son brevet, il se trouvait au château d'Arlay (Jura), où ses parents, restés seuls après la mort d'une fille chérie qu'ils avaient perdue à la veille d'un mariage, s'étaient retirés, sur la demande du prince d'Aremberg toujours reconnaissant pour d'anciens services rendus. — C'est là aussi qu'ils finirent tous deux leur carrière, minés par le chagrin que leur avait causé la perte de cette fille qui avait à peine connu son frère.

Le 30 avril 1830, le capitaine Copineau revenait à Lille comme attaché à l'état-major de la division, et devenait un peu plus tard aide-de-camp du général *Corbineau*, qui l'avait connu à Paris, et dont il avait assez apprécié les excellentes qualités, pour l'appeler auprès de lui et l'attacher à sa personne.

Désormais M. Copineau ne devait plus quitter le Nord et c'est à Lille qu'il se fixa d'abord en s'alliant à l'une des familles les plus honorables de la cité, et en s'unissant à la fille de M. *Barrois*, ancien député, et allié lui-même aux premières familles du haut commerce de cette ville. Cette union, qui le fixait dans son pays d'adoption, satisfaisait à ses premières aspirations, et bientôt tous ses vœux furent comblés par la naissance d'une fille, objet de ses soins et de ses affections. — Les exigences de cette nouvelle situation ne lui firent oublier ni ses obligations comme citoyen, ni ses devoirs militaires qui furent toujours au premier rang de ses préoccupations. Ses services qui, en 1831, avaient déjà été récompensés par la croix de la Légion-d'Honneur, à laquelle vint se joindre celle de Léopold, de Belgique, lui valurent, en 1846, l'épaulette de chef d'escadron, qu'il eût obtenue bien plus tôt, s'il l'avait sollicitée, ou si sa position ne lui avait pas commandé la conservation du poste qu'il occupait.

Cependant une séparation douloureuse lui avait été imposée en 1844; le général Corbineau, si aimé à Lille, et si digne de l'affection générale qu'il avait su inspirer, avait été atteint par la retraite, et s'était retiré à Paris, laissant sa haute position au général de Négrier qui lui avait succédé, et avait accordé toute sa confiance et son amitié à l'ancien aide-de-camp de son prédécesseur.

C'est en arrivant à Lille, en 1838, comme chef du parquet, que je connus M. Copineau, et depuis ce moment jusqu'en 1848, je n'ai pas cessé des relations qu'il m'était bien précieux de rendre les plus fréquentes possibles. — Le Procureur du Roi et l'Etat-major de la place avaient, dans ces temps difficiles, des rapports presque journaliers,

et qui devaient bientôt, à raison des événements qui se préparaient, se resserrer encore. En effet 1848 arriva, et avec lui le désordre dans la rue, les conflits de toute sorte, l'agitation parmi la population ouvrière que les passions du moment égaraient et poussaient à la résistance. Les mesures furent si bien prises, que le calme revint peu à peu, et que tout s'apaisa sans effusion de sang. M. Copineau contribua, autant qu'il était ne lui, à assurer par son caractère ferme et prudent, le maintien de l'ordre, le respect de l'autorité et la sécurité de la ville. C'est dans ces tristes moments, Messieurs, que j'ai eu le plus d'occasion d'apprécier les qualités de l'homme que nous regrettons et qui était digne de toutes nos sympathies.

L'heure du repos était arrivé pour lui... Ce ne fut pas toutefois sans combats et sans regrets qu'il prit la résolution de rompre avec ses habitudes militaires; mais depuis quelque temps déjà, il rêvait une vie calme et tranquille... Ce fut à Douai qu'il prit le parti de la chercher, et qu'il la trouva en effet. La mort si inattendue et si héroïque du brave général Négrier qui, victime de nos discordes civiles, vit son tombeau s'ouvrir sur les barricades, ne fut pas étrangère au parti violent qu'il prit, et après avoir réglé les honneurs funèbres que la ville de Lille voulut rendre à son digne général, il donna sa démission, et prit sa retraite que lui méritaient assurément près de trente-huit ans de service et de présence aux corps dont il avait successivement fait partie. Il se chargea en même temps de la tutelle du jeune fils de son général (qui depuis quelques années est devenu son gendre), et fit à Douai l'acquisition d'un hôtel qui lui promettait, par sa situation dans un quartier tranquille et aéré, les jouissances que désormais il ambitionnait.

Ici commencent la vie civile de M. Copineau et les rapports que vous avez eus avec lui, car il ne tarda pas à être appelé dans le sein de votre société (1) qui sut distinguer ses connaissances variées, et qui, appréciant son goût si éclairé pour la bibliographie (lui-même était possesseur d'une riche collection de livres), le nomma membre de la commission de votre Bibliothèque. Il était aussi membre de la commission de la Bibliothèque de la ville, dont il devint le président. Son intelligence et sa grande mémoire lui permirent d'acquérir promptement la science du botaniste et de l'horticulteur, et il fut désigné pour faire partie de la commission des jardins dont il fut l'un des membres les plus zélés et les plus assidus.

Son caractère généreux, affable et plein d'aménité, le porta naturellement vers toutes les associations utiles ou de bienfaisance qui font l'honneur de notre ville. Bienfaiteur de la Caisse d'épargne, de la Société des secours mutuels, de l'association des membres de la Légion-d'Honneur et des médaillés de Saint-Hélène, il donna son concours persistant à toutes les entreprises utiles à sa ville d'adoption.

Cependant, M. Copineau sentait depuis plusieurs années les atteintes d'un mal inconnu qui opérait sourdement ses ravages et devait lui être funeste! — Déjà il avait, à plusieurs reprises, cédé à la nécessité de recourir à l'usage des eaux thermales pour obtenir quelqu'adoucissement à ses souffrances. Il luttait avec énergie; mais la maladie était sans remède possible, et les médecins dont les conseils et les prescriptions étaient suivis avec une ponctuelle exactitude, aidés qu'ils étaient par les soins intelligents et les at-

(1) 23 avril 1852.

tentions toutes délicates de sa compagne si dévouée, finirent cependant par désespérer de pouvoir sauver leur malade dont les douleurs, dans ces derniers temps, étaient devenues insupportables. Pourtant il avait assez d'empire sur lui-même pour les cacher à sa famille et aux personnes qui l'entouraient. Enfin, le 10 janvier 1866, à huit heures du soir, recueilli et résigné, il rendit à son âme à Dieu, dans sa 68e année !

Cette mort fut un coup terrible pour tous ses parents et ses nombreux amis ; ce fut pour la ville une perte réelle que vous ressentez aussi, car il était de ces hommes au cœur bon et généreux qui font le bien sans ostentation. Aussi, ses funérailles ont-elles témoigné, par l'empressement de tous à lui rendre les derniers dévoirs, de l'estime et de l'affection que lui portaient ceux qui le connaissaient. Puissent ces regrets unanimes apporter quelqu'adoucissement à la légitime douleur de la famille qui, tout en déplorant la perte de cet homme de bien, trouvera dans le souvenir de son passé de justes motifs de consolation, de résignation pour le présent, et un sujet d'imitation pour l'avenir !



LOUIS XII
ET L'ALLIANCE ANGLAISE
EN 1514

Par M. A. DESJARDINS

Doyen de la Faculté des Lettres, Membre honoraire de la Société.

L'alliance contractée à Londres le 7 août 1514, entre la France et l'Angleterre, est un des événements les plus imprévus de l'histoire du XVIe siècle.

Qui a imprimé tout-à-coup à la politique de Louis XII cette direction nouvelle ? Quelles sont les négociations qui ont préparé le dénouement ? Où est la main qui les a conduites ?

A ces questions, les chroniqueurs, et après eux les historiens, n'ont fait que des réponses vagues, obscures, insuffisantes. Il est aisé de s'apercevoir qu'ils sont mal renseignés. Sur un seul point ils sont unanimes : c'est au duc de Longueville, prisonnier en Angleterre depuis la journée de Guinegate, qu'ils attribuent l'honneur d'avoir conclu le traité du 7 août, et décidé le mariage qui en a été la consécration ; or, en ceci il nous semble qu'ils se sont trompés.

Ce secret d'Etat, si bien gardé au XVI[e] siècle, nous est aujourd'hui révélé. Eclairé par les documents que nous avons puisés dans les archives de la Toscane, nous connaissons désormais avec exactitude, et les négociations, et le négociateur. C'est ce que nous essaierons d'établir dans ce mémoire.

Nous exposerons succinctement quel était l'état des affaires et les dispositions des souverains au commencement de l'année 1514 ;

Nous examinerons l'importante dépêche de l'ambassadeur Florentin, datée du 20 mars, où se trouve nettement déterminé le point de départ de la nouvelle politique adoptée par la France ;

Enfin nous signalerons, dans la correspondance, la suite des négociations qui aboutissent à la conclusion du traité de Londres.

I.

Le roi Louis XII expiait, à la fin de son règne, les fautes et les défaillances de sa politique extérieure. Est-il besoin de rappeler les épreuves que la France eut à subir pendant les dix-huit mois qui suivirent la victoire de Ravenne et la mort de Gaston de Foix ? Les possessions françaises d'Italie perdues, malgré les efforts de la Palice pour les défendre, et la tentative de La Trémouille pour les recouvrer ; les Suisses vainqueurs à Novare, plus redoutables sous les murs de Dijon ; la Navarre usurpée par Ferdinand-le-Catholique, et la Guyenne menacée ; la frontière du Nord entamée par l'Empereur et le roi d'Angleterre, l'échec de Guinegate, et la perte de Térouane et de Tournai.

Les alliés du roi n'étaient pas plus épargnés que lui-même. Au nord de l'Angleterre, le chevaleresque Jacques d'Ecosse perdait la vie dans le désastre de Flodden. En Espagne, Jean d'Albret était dépouillé de ses Etats. En Italie, la République de Florence retombait sous le joug des Médicis.

A l'approche de l'hiver, les hostilités étaient suspendues ; mais ce n'était qu'un répit dangereux. Les puissances engagées dans la Sainte-Ligue se préparaient à renouveler leurs attaques, au retour du printemps ; elles réunissaient toutes leurs forces pour attaquer Louis XII et démembrer son royaume.

L'âme de la coalition était la célèbre Marguerite d'Autriche. Pendant la minorité de son neveu, le jeune archiduc Charles, elle disposait de ses Etats de Flandre et de sa personne ; elle éloignait Maximilien, son père, et Ferdinand, son allié, de toute solution pacifique ; elle ne cessait d'entretenir et d'exciter l'ardeur belliqueuse du roi d'Angleterre.

Il y avait cinq ans que la main de Marie, sœur de Henri VIII, était solennellement promise à l'archiduc Charles ; la princesse n'était plus désignée que sous le titre de princesse de Castille. Ce mariage, considéré comme accompli, semblait unir plus étroitement à la politique de l'Autriche le roi anglais qui était devenu le bras droit de Madame Marguerite. En toutes circonstances, il lui donnait des preuves de déférence et de dévouement.

Sur le champ de bataille de Guinegate, c'est à elle qu'il écrit d'abord pour annoncer sa victoire (1).

(1) Leglay. Nég. dipl. entre la France et l'Autriche. T. I, p. 531. Lettre du 17 août 1513.

Il fait grand accueil à son envoyé, qui en informe aussitôt sa maîtresse : « Et vous asseure, madame, écrit-il, » que le roi me feist fort bonne chière, et entre autres choses » me dit qu'il désirait fort de vous povoir veoir, et qu'il n'y » avait prince ni princesse en chrestienté pour qui il voul- » sut faire plus que pour vous. » (1)

Un peu plus tard, le roi n'hésite pas à prendre vis-à-vis de Marguerite le grave engagement que voici : « Ma bonne » sœur et cousine, je vous promets, en parole de roi, de » non jamais traitter ni conclure paix ne trève avec nos » communs ennemis, les Français, sans votre sceu et » volonté ; à condicion que vous, de vostre costé, ferez le » semblable, en cas que par iceux ennemis, ou autres qui » que ce soit, fussés requise faire quelque appointement ou » trève ; et de ce, pour vous mieux assurer, j'escris cestes » de ma main, et sinée de mon sine manuel. » (2)

Henri VIII persista dans ces sentiments. A la date du 20 novembre, l'envoyé Florentin, Raffaello de Médicis, écrit de Malines :

« Le roi (d'Angleterre) fait pour le printemps ample » provision de piques, de lances, de munitions, de poudre ; » il maintient tous ses hommes d'armes sous les enseignes... » l'Empereur l'entretient dans des dispositions toutes guer- » rières ; il a tant fait que l'Angleterre paie à l'Espagne six » mille hommes de pied, destinés à envahir la Guyenne : » C'est Madame qui a tout conduit ; j'ai vu les instructions » signées de sa main. » (3).

(1) Id. ibid., p. 554. Lettre du 19 août 1513.

(2) Id. ibid., p. 567. Note.

(3) E tutto ha condotto Madama; E n' ho visto l'istruzioni segnate di sua mano. Nég. dipl. de la France avec la Toscane, t. II, p. 599.

Donc, à la fin de 1513, de la part de l'Angleterre et de l'Autriche le roi de France avait tout à craindre.

Quelle était, à cette date, la politique de la cour d'Espagne ? Si jamais la morale de l'intérêt a eu un représentant sur la terre, c'est à coup sûr sur le roi Ferdinand. A peine est-il entré dans la Sainte Ligue, que, pour l'amour de l'église et en haine des schismatiques, il met la main sur la Navarre. Son mandement à ce sujet est un chef-d'œuvre d'hypocrisie (1). Ce royaume une fois pris, la grande affaire pour lui c'est de le garder. Aussi, sans se soucier des confédérés, consent-il volontiers à conclure, le 1er avril 1513, avec Louis XII une trève, qui assure pendant un an contre toute attaque sa frontière des Pyrénées. Cet acte avait eu pour conséquence, d'une part, d'éveiller les soupçons des alliés, de l'autre d'encourager la France à entamer avec lui de nouvelles négociations. C'est ce qui ressort de la correspondance de l'ambassadeur Florentin, Giovanni Corsi :

A la date du 27 octobre 1513, Corsi écrit de Valladolid : « Il vint d'arriver ici de France un homme qu'on dit » être pannetier de la reine Anne ; il a eu une longue confé» rence avec le Roi Catholique, qui a cru devoir en rendre » compte aux ambassadeurs de Sa Sainteté et du roi » d'Angleterre. Cet homme, leur a-t-il dit, a pour mis» sion de solliciter, ou la conclusion d'un traité, ou tout au » moins la prolongation de la trève qui expire à la fin de » mars. Le roi a déclaré lui avoir répondu qu'il ne pren» drait aucune décision qu'avec l'assentiment et le con» cours de ses confédérés ; car il n'était pas homme à leur » manquer de foi *(a' quali non è per mancare della fede.)* »

(1) Voy. les Papiers d'Etat de Granvelle, t. I, p. 76.

Les ambassadeurs, à qui cette ouverture était faite, s'expliquèrent avec une extrême énergie : Votre Majesté, » dirent-ils, doit se rappeler que la trève qu'elle a accordée » à la France a été pour les confédérés un sujet de scan- » dale ; c'est cette trève qui a permis aux Français, l'été » passé, de lancer sur l'Italie de grosses armées, et si ces » armées ont été battues, il faut l'attribuer à la fortune » plutôt qu'à la prudence De semblables pratiques avec » l'ennemi commun, ne fussent-elles suivies d'aucun résul- » tat, n'en feraient pas moins naitre de très graves soup- » çons, dont les conséquences pourraient être funestes à » Votre Majesté autant qu'à personne. » A ce langage menaçant, le Roi Catholique n'opposa que quelques paroles évasives (1).

Au mois de novembre, l'arrivée d'un second agent de la reine de France motiva une nouvelle réclamation des ambassadeurs, qui arrachèrent au roi la déclaration formelle qu'il ne prolongerait pas la trève au delà du 1er avril prochain (2).

Les relations secrètes entre la France et l'Espagne n'en suivirent pas moins leurs cours. Le Roi Catholique, surveillé de près par les représentants des alliés, se tirait d'affaire

(1) A sua Maestá ne fu risposto, che quella si ricordassi, che, quando s'inteso la trega fatta con e Francesi da S. M., tutti e confederati ne presono grandissimo scandolo; e che la fu causa di far venire, questa state passata, gli eserciti de' Francesi si grossamente in Italia; e che a ribatterli fu più presto fortuna che prudenza, miracolo che forza. E, quando s'intessi solamente pratiche, non che simili conclusioni, si generassi grandissimi sospetti nelle menti di tutti confederati, e quali potrebbono essere causa di tristi effetti, non manco nocivi a S. M. che a ciascuno altro de' confederati. Fu risposto da S. M. che non si dubitassi che a questo era non meno caldo che ciascuno delli altri. — Neg. Dipl. de la Fr. av. la Tosc. T II. 591.

(2) Id. ibid, p. 592. Madrid, Dép. du 10 novembre.

en se renfermant systématiquement dans les termes les plus généraux (1).

Ferdinand n'avait garde de tout dire. Il avait tant usé et abusé de la perfidie et de la ruse, qu'il devait désespérer de réussir désormais à tromper personne. Il y avait pourtant encore quelqu'un qui se fiait à lui, c'était la reine Anne. Il existait alors entre ces deux personnages une singulière communauté de vues et de sentiments.

Anne était Bretonne, elle n'était pas Française Elle usait de l'ascendant absolu qu'elle avait pris sur son époux, pour ajourner indéfiniment le mariage de Claude, sa fille aînée, avec Monsieur d'Angoulême, mariage que commandaient impérieusement et la raison d'Etat et les intérêts les plus sacrés du royaume. Ce qu'elle voulait exclusivement, obstinément, c'était l'indépendance de son duché de Bretagne, et de grands établissements pour ses filles. Ne pouvant plus disposer de la main de l'aînée, elle s'efforcait d'assurer à la plus jeune une haute et brillante position. Or, elle savait que le Roi Catholique avait reporté sur le second de ses deux petits-fils, l'archiduc Ferdinand, toute son affection et toute sa tendresse.

« L'amour extrême, écrit Corsi, que Sa Majesté porte à
» cet Infant, l'engage, jour et nuit, à penser et à imaginer
» comment il pourra honorablement l'établir ; et jusqu'à
» ce que Sa Majesté l'ait placé dans une position qui la
» satisfasse, on peut affirmer avec vérité qu'elle demeurera

(1) Quello che S. M. ne ha communicato, sono state cose molto generali.— Id. Ibid. p. 594. Madrid Dép, du 15 janvier.

» toujours flottante, et prête à tout sacrifier à l'accomplis-
» sement de son dessein (1).

L'aïeul de l'archiduc et la mère de la princesse étaient donc inspirés de même, et ils agissaient de concert pour constituer, aux dépens de l'Italie et peut-être de la France, un royaume qui leur parût digne d'être offert à leurs enfants.

Tel était le véritable objet des négociations secrètes dont s'alarmaient les confédérés.

Sur ces entrefaites, la reine Anne mourut, le 9 janvier 1514. « Qui voudrait ses vertus et sa vie descripre comme » elle a mérité, s'écrie le biographe de Bayard, il faudrait » que Dieu fist ressusciter Cicéro pour le latin, et maistre » Jéhan de Meung pour le français ; car les modernes ne sauraient y atteindre. » Nous ne partageons nullement l'admiration du chroniqueur, et nous considérons la mort d'Anne de Bretagne comme un événement heureux pour notre pays. Le mariage de Madame Claude et de François d'Angoulême ne rencontra plus d'obstacles. Quant au projet d'alliance entre Madame Renée et le jeune archiduc, il fut momentanément négligé.

D'après ces détails, il est aisé d'apprécier les dispositions du vieux Ferdinand. Tout en prêtant l'oreille aux propositions de la France, il ne se retirait pas de la Sainte Ligue, et il attendait pour trahir ses confédérés qu'il y trouvât quelque avantage.

(1) Lo estremo amore che questa Maestà porta a questo Infante lo costringe, dì e notte, a pensare e immaginare, come lo possa onorevolmente acconciare E sí può affermare questo con verità, che, in fino a tanto non lo posa in qualche modo con dignità, S. M. andrà sempre fluttuando, e pigliando, sanza alcun rispetto, tutte quelle occasioni che lo condurrano a questo fine. — Id. Ibid. p. 594 Madrid, Dép. du 15 janvier 1514.

Nous aurons achevé cette revue rapide, quand nous aurons jeté un coup d'œil sur l'Italie.

Au milieu de l'embrasement universel qui était son ouvrage, Jules II était descendu dans la tombe (dans la nuit du 20 au 21 février 1513); son successeur, élu le 11 mars, sans délai, presque sans discussion, était le fils de Laurent le Magnifique, le cardinal Jean, Léon X. Ne se flattant pas de l'espoir, chimérique alors, de rejeter les Barbares hors de l'Italie, il se proposait de tenir leurs forces dans une sorte d'équilibre. Toutefois, à l'époque de son avènement, il nourrissait contre la France d'assez vifs ressentiments. Il conservait encore le souvenir récent de la journée de Ravenne, où il avait été battu et fait prisonnier. Le gouvernement républicain que les Médicis venaient de renverser à Florence s'était constamment appuyé sur l'autorité de la France. Enfin, en convoquant son malencontreux concile de Pise, Louis XII avait risqué de provoquer un schisme dans l'Église, et il avait attenté aux droits du Saint-Siége. Pour toutes ces raisons, le nouveau Pontife sembla d'abord disposé à maintenir la Sainte Ligue, et à s'en servir comme d'une machine de guerre pour achever d'humilier le Roi Très-Chrétien. A peine s'était-il laissé adoucir pour le désaveu formel des actes du concile de Pise, apporté à Rome, au nom de Louis XII, par une ambassade solennelle.

L'Italie centrale presque sans exception obéissait à Léon X, qui continuait à se montrer hostile. Naples était aux Espagnols. C'était en haine de la domination française que Maximilien Sforza avait été rétabli à Milan. Les seuls Vénitiens s'étaient rapprochés du Roi, qui les avait vaincus à Agnadel, et ils avaient signé avec lui un traité d'alliance.

Dans l'Europe entière c'était l'unique appui sur lequel il lui fût permis de compter.

Cependant le printemps approchait, et le péril avec lui. On touchait à une crise. Pour s'en convaincre, il faut lire la dépêche que Rafaello de Médicis écrit à Bruges, à la date du 15 février 1514. On y verra que Henri VIII s'apprêtait à passer le détroit pour prendre le commandement en personne; qu'il avait demandé au parlement un subside de 400,000 livres sterling pour faire la guerre aux Français; qu'il amenait avec lui sa sœur Marie, pour célébrer au plustôt, à Tournai, son mariage avec l'archiduc Charles (1).

« Madame Marguerite, ajoute l'ambassadeur, gouverne son neveu; elle n'a qu'un cri : Guerre au Roi Très-Chrétien!... Elle ne pense qu'à entretenir et à activer le feu qu'elle a allumé. Et elle a beau jeu pour le faire, car le Roi d'Angleterre et l'Empereur ont pleine foi en elle, et elle fait d'eux tout ce qu'il lui plait. D'autre part le Roi Catholique est désireux de lui complaire, de peur que l'archiduc ne s'avise de lui enlever le gouvernement de la Castille... Tous concourent à la ruine du Roi Très-Chrétien. Ils disposent, dit-on, absolument des Suisses. S'il en est ainsi je n'y vois nul remède (2). »

(1) Nonostante che lui sia di anni quattordici e lei di sedici, vogliono e l'una e l'altra parte che il matrimonio si consumi, per essere più assicurati l'uno dell' altro. — Id. ibid. p. 597. Bruges. Dép. du 1er février, 1514.

(2) Madama, che è quella che governa l'arciduca, non domanda che guerra al Re Cristianissimo... E non pensa che mantenere ed accrescere il fuoco acceso; e ha bel fare, perchè il Re d'Inghilterra e l'Imperadore hanno piena fede in essa, e di loro fa quanto gli piace; e dall' altra banda, il Cattolico desidera compiacerla, a causa che l'arciduca non gli venissi volontà di levargli il governo di Castiglia. In effetto sono totalmente volti alla distruzione di detto Re Cristianissimo... E dicono hanno e Svizzeri a loro piacere; così sendo, non ci veggo remedio. — Id. ibid. Même dép.

Environné d'ennemis acharnés à sa perte, peu rassuré sur les intentions de Léon X, soupçonnant que les Vénitiens, ses seuls alliés, pourraient se laisser ébranler par les propositions de l'Empereur, le roi, qu'affligeaient profondément la prolongation de la guerre et les sacrifices qu'elle imposait à son peuple, se résigna à reprendre activement avec l'Espagne les négociations qui s'étaient ralenties après la mort de la reine Anne. Il consentit au mariage de Madame Renée avec l'archiduc Ferdinand, en lui transmettant, comme dot, tous ses droits sur le Milanais.

De pareilles offres ne pouvaient manquer d'être agréées par le Roi Catholique, qui du même coup s'assurait qu'il ne serait pas inquiété à propos de la Navarre, et devenait, au nom de son petit fils, l'arbitre de l'Italie.

Aussi le 13 mars, en dépit des promesses et des serments qu'il avait faits à ses confédérés, renouvela-t-il la trêve conclue en 1513 avec la France, osant se porter fort pour l'Empereur et pour l'archiduc Charles. Il envoya en toute hâte son secrétaire Quintana à Maximilien qu'il s'agissait de persuader, et il chargea Bernardo de Mésa, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, d'insister auprès de Louis XII pour le prompt accomplissement du mariage qui semblait dès lors décidé entre le jeune Ferdinand et Madame Renée. En vain Marguerite d'Autriche, désespérée de voir tous ses plans ruinés, écrivait-elle lettre sur lettre à son père, pour le détourner d'entrer dans les desseins du roi d'Espagne (1). Le vieil Empereur, tout occupé à chasser le chamois dans les montagnes du Tyrol, temporisa, selon son usage, et finit par ratifier la trêve.

(1) Leglay. Nég. Dipl. de la Fr. et de l'Autr. T. II, p. 564, 56?, 572.

La défection de Ferdinand le Catholique et son accord avec Louis XII jetèrent le fougueux Henri VIII dans un violent accès d'exaspération. Il jugea qu'il était pris pour dupe, et ses soupçons s'étendirent jusque sur les princes de la maison d'Autriche.

Il y avait un autre personnage que ces arrangements avaient plongé dans une profonde perplexité ; c'était le Souverain-Pontife. Il aperçut clairement que le mariage projeté, en donnant le Milanais à une famille qui possédait déjà le royaume de Naples et qui disposait de Gênes, aurait pour conséquence inévitable de rendre cette maison souveraine maîtresse en Italie, et de compromettre au plus haut point l'indépendance du Saint-Siége. Le sentiment du danger le fit sortir de son indécision naturelle ; il prit vivement son parti, et donna l'ordre immédiat à l'ambassadeur Florentin, Roberto Acciajuoli, qui était en même temps nonce apostolique près la cour de France, d'empêcher à tout prix la fatale alliance du Roi Très Chrétien et du Roi Catholique.

C'est sur cette injonction que l'ambassadeur tenta la démarche décisive dont il rend compte dans sa dépêche du 13 Mars.

II.

Cette dépêche, datée d'Étampes, est à l'adresse de Julien de Médicis (1). Elle est un peu longue, mais il serait difficile de l'abréger. Nous la citerons donc presque toute entière.

(1) Julien, frère de Léon X, gouvernait Florence, conjointement avec leur neveu.

« J'ai reçu votre lettre du 5, et je me suis pénétré des sages considérations qu'elle renferme touchant les périls à venir de l'Eglise et de l'Italie, dans le cas où le mariage projeté serait mené à bonne fin. Je me suis mis à la suite du roi, évitant de rien traiter pendant la route, pour ne pas avoir à le faire à la hâte et hors de saison. »

« En vérité, j'aurais désiré qu'on me fit entendre un peu à l'avance ce dont on m'avise par la présente. C'eût été chose aisée, car voici bientôt seize mois que se poursuivent les pratiques du mariage. J'ai pu sans doute envisager de moi-même quelles pouvaient en être les conséquences pour l'Eglise et pour l'Italie; mais, dans l'ignorance où l'on m'a laissé des intentions du Pape, j'ai dû m'imposer une extrême réserve, afin de ne pas courir risque d'être désavoué. Aujourd'hui l'affaire est devenue plus dure à manier. Cependant, avec l'aide de Dieu, je ne désespère pas de pouvoir vous rendre quelque bon office. »

« Aussitôt après l'arrivée de Sa Majesté, je me suis présenté à Elle. Je savais de plusieurs côtés qu'on en était encore à négocier, que rien n'était conclu, qu'il n'y avait ni obligation ni promesse. J'ai jugé à propos de parler au roi avec une liberté entière, convaincu que c'était le plus sûr moyen de le dissuader de ce mariage. »

« Sire, lui ai-je dit, le Pape a appris par la voie de l'Al-
» lemagne et par celle de l'Espagne, que Votre Majesté est
» sur le point de marier sa seconde fille, en lui cédant ses
» droits sur le duché de Milan, et en même temps de faire
» alliance avec le Roi Catholique et l'Empereur. Si cela se
» fait en vue de la paix, comme Sa Sainteté le veut croire,
» Elle ne peut qu'y donner sa complète approbation.
» Toutefois l'affection qu'elle porte à Votre Majesté l'en-

» gage à lui rappeler qu'Elle doit bien ouvrir les yeux, et
» bien examiner, et bien considérer toutes choses, de peur
» que, au lieu de trouver le repos qu'elle espère, Elle ne
» reste accablée de plus d'inquiétudes et de plus de soucis
» que jamais. » (1)

« Il me répondit : « C'est vrai, mais jusqu'ici il n'y a
» qu'une trève. Sans doute, il se pourrait que cette affaire
» se conclut, ainsi que je vous l'ai dit l'autre fois. Si je
» donne le duché de Milan à ma fille, c'est que je n'ai pas
» d'enfants mâles ; c'est à mon sang que je le donne *(lo*
» *dono al mio sangue)*, et, si ma fille mourait, je repren-
» drais mes droits ; autrement je ne consens à rien. »

« Sire, ai-je dit, je suis tout à votre service ; et, quoique
» je ne sois pas informé des intentions du Pape, je man-
» querais à mes devoirs de bon serviteur, si je négligeais
» de vous dire tout ce qui, à mon sens, touche à vos inté-
» rêts. Quand Votre Majesté aura fait ce mariage et remis
» l'État de Milan entre les mains du frère de l'archiduc
» Charles, Elle conviendra avec moi que l'Empereur et le
» roi d'Espagne en auront l'entière disposition. Or, ils sont
» déjà maîtres de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Empire,
» de Naples et de Gênes, et si, ce qu'à Dieu ne plaise,
» votre fille aînée venait à mourir, ils auraient encore la
» Bretagne. Alors leurs forces prendraient de telles propor-
» tions, que, au lieu d'être le premier des rois et le plus
» puissant, vous n'occuperiez que le second rang et leur
» seriez fort inférieur *(dove siate il primo re e più potente,*

(1) Sua Santità ricorda a quella (maestà) che apra bene gli occhi, e le esamini, e consideri bene, acciò non resti, credendo trovare riposo, in maggiore affanno che mai.

» *restereste il secondo e più inferiore assai);* et toutes les
» fois qu'il leur prendrait fantaisie de vous faire la guerre,
» vous en seriez réduit à craindre pour l'existence même
» de votre royaume. Votre Majesté doit tout considérer et
» prendre garde où elle s'engage *(avvertire dove si mette),*
» et ne pas se laisser aller à désespérer à cause des périls
» présents. Elle doit encore avoir égard à la situation
» qu'elle fait, et à l'Italie, qu'elle n'a pas bannie de son
» cœur, et qu'elle laisse en proie aux Allemands; et à l'E-
» glise, qu'elle n'a pas cessé d'aimer, et qu'elle livre à la
» discrétion de l'Empereur, ce qui n'est ni honorable, ni
» digne de la couronne de France, cette protectrice née de
» l'indépendance du Saint-Siége. Sire, si vous deviez nous
» manquer, dès à présent je vous affirme que nous ne nous
» manquerions pas à nous-mêmes, et que le Pape et le reste
» de l'Italie feraient les derniers efforts pour garantir leur
» liberté. Est-ce sous l'empire de la contrainte et de la
» nécessité que vous agissez comme vous prétendez le
» faire? Mais le parti que vous prenez vous suscitera des
» embarras et des dangers plus grands encore. Et qui sait
» mieux que vous quelle confiance on peut fonder sur
» l'Empereur et le Roi Catholique? Ne sont-ce pas eux,
» qui, par leurs perfidies et leurs mensonges, vous ont réduit
» à la nécessité présente? Et, si par votre fait ils grandis-
» sent en force et en réputation, vous les aurez mis plus en
» état de vous offenser et de vous nuire. Votre Majesté doit
» donc bien réfléchir, et solliciter le Pape d'opérer un rap-
» prochement entre l'Angleterre et la France. Sa Sainteté,
» Sire, est loin d'être indifférente à tout ce qui vous touche;
» son concours ne vous fera pas défaut, et tout ce qu'il lui
» sera possible de faire, Elle le fera pour vous sauver. »

» Il me répondit : « Il n'y a rien de conclu que la trêve;

» mais ne pouvant gagner l'amitié d'aucun autre, force
» m'a été de rechercher la leur. Que voulez-vous que
» j'attende du Pape, qui veut que je renonce à mon duché ;
» que je laisse à l'Angleterre la Guyenne et la Normandie ;
» qui m'empêche de m'accorder avec les Suisses ? Je lui
» ai envoyé, cacheté et scellé, tout ce qu'il a voulu, et vous
» savez les offres réitérées que j'ai faites à Sa Sainteté, et
» pour Elle-même et pour le magnifique Julien ? En fin
» de compte qu'en ai-je tiré ? Rien que des paroles. Il me
» faut prendre un parti, et sortir de mon isolement ; car
» j'ai à supporter de lourdes dépenses, et voici le temps
» d'entrer en campagne.

» J'ai cherché à effacer les mauvaises impressions qu'il s'était mises en tête, par suite d'avis qu'il a reçus de divers côtés : « Si le Pape, ai-je ajouté, vous mettait
» d'accord avec les Suisses, et de cette part vous garantis-
» sait de tout péril, cela vous contenterait-il ?

» Il me répondit que oui. »

» Alors, j'affirmai que de toutes façons Sa Sainteté le voulait faire. Je le priai de m'instruire des propositions qu'on pouvait adresser, en son nom, aux Suisses et à l'Angleterre, l'assurant que le Pape lui rendrait de bon cœur toute espèce de bons offices, pour le détourner de prendre un parti si périlleux pour lui-même.

» Il me dit ouvertement : « Je ne puis être content, que
» lorsque mon duché me sera rendu, et, pour le ravoir, je
» ferai toutes les conventions que je pourrai. Mais, si je
» puis gagner le Pape et les Suisses, et, par l'aide du
» Saint-Père, ravoir mon duché, je m'engage à rester dix
» ans sans parler de marier ma fille, et Sa Sainteté pourra

» disposer de moi en toutes choses. Trouvez-vous demain
» avec ceux de mon conseil, et vous verrez ce qu'il y a à
» faire, car je veux prendre un parti et ne plus rester sans
» alliés. »

Acciajuoli se rendit en effet au sein du conseil, où la discussion se prolongea. Il put constater : qu'on avait hâte de sortir d'affaire, de se décharger du poids des grosses dépenses et de se soustraire aux périls ; que le mariage espagnol était, sinon conclu, au moins à peu près décidé. On mit sous ses yeux deux lettres de date récente, par lesquelles on était averti que le Pape détournait les Suisses de faire aucun accord avec la France. On lui déclara toutefois que le roi ne tiendrait pas compte de ces avis, et qu'il n'en était pas moins disposé à se fier à la parole du Saint-Père. Touchant la somme de 400,000 écus, qui était due aux Suisses aux termes de la capitulation de Dijon, on proposait d'en payer 200,000 de suite, et le reste dans un temps raisonnable. Quant à l'Angleterre, loin de jamais consentir à lui céder aucune province, on ne traiterait avec elle qu'à la condition préalable que Tournai serait restitué.

A ces renseignements circonstanciés l'ambassadeur joint son appréciation personnelle :

« Or, écrit-il à Julien, il faut bien considérer où en sont les choses : vous reconnaîtrez par les paroles du roi et par celle de ses conseillers, que leur intention formelle est de conclure le mariage. Si la réponse de sa Sainteté au présent message n'apporte pas une assurance décisive, je les vois prêts à se lancer dans ce précipice, et à nous y entraîner après eux (1). Il est donc urgent d'agir avec cha-

(1) E li veggo ad ogni modo entrare in questo precipizio, e mettervi noi altri di costa.

leur et promptitude. De plus, si le Pape entreprend la conduite de cette affaire, il n'a de chance de succès qu'à la condition de se montrer favorable au Roi Très-Chrétien, et de l'aider à recouvrer l'État de Milan. S'il était possible de laisser le Milanais aux mains de Maximilien Sforza, le mieux serait d'en écarter sans exception tous les ultramontains. Mais, puisqu'il est nécessaire que ce pays tombe au pouvoir, soit des Suisses, soit des Français, il convient d'examiner quel est celui de ces deux peuples dont le voisinage offre le plus de garanties. Je crois que tout le monde confessera que les Français sont moins avides que personne de s'approprier les États d'autrui (1). Si les Vénitiens doivent rentrer dans leurs possessions, les Français les tiendront en échec, en même temps qu'ils opposeront une barrière à la fureur des Suisses (2). Enfin, si eux-mêmes voulaient dépasser leurs limites, avec l'appui des Suisses et du reste de l'Italie, on les mettrait à la raison. »

« Maintenant, si Notre Seigneur adopte ce parti, il devra amener les Suisses à l'approuver ; et, pour cela, leur faire bien entendre que le duc actuel ne peut rester en possession de l'État de Milan, et qu'eux-mêmes n'ont aucune prétention à faire valoir sur ce duché ; que l'alliance qui se négocie entre la France et l'Espagne, sera conclue contre eux et entraînera leur ruine ; que, dans l'intérêt de l'Eglise et de leur propre salut il vaut mieux laisser échoir Milan aux mains de celui qui a sur ce pays les meilleurs droits, que de l'abandonner à celui à qui il n'appartient pas, et

(1) E credo che ciascuno approverà che li Francesi sono meno appetitosi d'occupare gli Stati d'altri, che nessuno.

(2) E ancora saranno la sbarra del furore de' Svizzeri.

qui ne songe qu'à bouleverser le monde (1), et qu'enfin, pour quelque retard apporté au paiement de leurs 200,000 écus, ils ne doivent pas s'exposer eux et leurs alliés aux dangers les plus redoutables. Notre Seigneur sera d'autant mieux fondé à leur recommander la patience, qu'en effet la France est hors d'état, quant à présent, de payer la somme entière. Si Sa Sainteté peut leur imposer sa volonté, et les amener à assister le Roi, ou tout au moins à rester neutres, je crois qu'Elle peut compter que le mariage espagnol ne s'accomplira pas. Si Elle réussissait en outre à persuader à l'Angleterre de faire la paix ou de signer une trêve de deux ou trois ans, les Français seraient plus libres de vaquer aux affaires de l'Italie, où ils agiraient sous l'inspiration du Saint-Siége. Mais que les Suisses posent les armes, c'est le point capital. »

« En tout ceci, le Roi Catholique a trahi les confédérés autant qu'il le pouvait faire. Il ne cesse de répéter que le Pape n'a d'autre pensée que d'expulser de l'Italie tous les étrangers ; que son dessein est de se servir des Français pour chasser les Espagnols, et de les chasser ensuite à leur tour ; et que, s'il croyait pouvoir se débarrasser des Espagnols sans l'appui de la France, il ne tiendrait nul compte du Roi Très Chrétien. C'est par de tels artifices qu'il a amené les choses au point où elles sont. Tout récemment un frère prêcheur, confesseur de la reine d'Espagne, est arrivé ici porteur de lettres de créance ; nul doute qu'il ne soit chargé de terminer l'affaire du mariage (2). Néanmoins le Roi ne décidera rien avant d'avoir entendu la réponse qui sera faite à la présente dépêche. »

(1) Che in chi non si appartiene, e che vuole disordinare tutto il mondo.

(2) Il s'agit ici du dominicain Bernardo de Mésa, dont nous avons parlé plus haut.

« Sa Sainteté est donc avertie ; Elle comprend toute la gravité des conjonctures. Dans le cas où Elle ne se déclarerait pas, Elle n'aurait pas lieu de se plaindre du Roi qui ne céderait qu'à la nécessité en se tournant du côté de l'Espagne. Il dépend du Souverain-Pontife de tout faire rompre ou de tout laisser conclure. »

Acciajuoli a visité Monsieur d'Angoulême, avec lequel il s'est expliqué sans réserve; il l'a trouvé disposé à entrer dans toutes ses vues et à lui prêter un loyal concours. Ce prince l'a chargé de faire entendre à Sa Sainteté qu'il n'a d'autre désir au monde que de la bien servir; qu'Elle peut faire état de lui, non comme de Monsieur d'Angoulême, mais comme de son serviteur ; et que, si jamais il parvient au rang auquel il peut prétendre, il montrera quels sont et sa dévotion et son pieux respect pour la Sainte Église (1).

Ce langage émané de la bouche de l'héritier du Trône lui a paru digne d'attention.

L'ambassadeur a vu également l'envoyé Vénitien, et le grand écuyer, Galéas de San Sévérino, qui a promis de faire en cette circonstance acte de bon Italien.

Acciajuoli était arrivé au terme de sa mission ; il devait partir aussitôt après l'arrivée de son successeur, Francesco Pandolfini, qui était en route. Il s'engage à retarder son départ jusqu'à ce que la réponse du Pape lui soit parvenue. (2)

(1) E di poi ha detto particularmente, che facci intendere a Sua Santità, che non ha altro desiderio al mondo che fargli qualche servizio. E che quella faccia conto di lui, non come di M. d'Angoulême, ma come di suo servitore. E che, se mai perviene al grado che potria pervenire, che mostrerà la devozione ed osservanza che tene verso Santa-Chiesa.

(2) Nég. Dipl. de la Fr. avec la Tosc, T. II, p. 600-608 Étampes 20 mars 1514.

III.

Le document, que nous avons cité presque *in-extenso,* nous dispense de tout commentaire; la question est posée avec une clarté et discutée avec un talent qui ne nous laissent rien à ajouter. Léon X dut apprécier la valeur du service que lui avait rendu l'éminent diplomate. Il adopta le plan qu'il lui traçait, et s'inspira de ses conseils.

Dans la correspondance de Baldassari Turini di Pescia, envoyé de Florence à Rome (1), on retrouve la trace évidente des relations plus fréquentes et plus intimes qui se nouent entre la France et le Saint-Siége.

Le 16 avril, le cardinal Jules de Médicis, dépositaire de tous les secrets de Léon X, informe Turini que le Roi Très Chrétien a promis au Saint-Père un État en Italie, si celui-ci parvient à former une triple alliance entre le Saint-Siége, la France et les Suisses. Le Roi ajoute que, cet accord une foi conclu, il ne craindra plus rien ni de l'Espagne, ni de l'Angleterre, ni de l'Empereur, ni de nul autre (2).

Deux jours après, Turini remarque que le Pape est en conférence à toute heure avec l'ambassadeur de France, dont naguère il ne voulait pas entendre parler (3).

Léon X agissait auprès des Suisses, qui d'abord furent récalcitrants, mais qui ensuite se montrèrent plus traitables.

(1) Id. ibid, p. 612-615.

(2) Che, avendo questo, non teme nè di Spagna, nè d'Inghilterra, nè Imperatore, nè altro.

(3) Ad ogni ora lo ambasciadore Francese è con Sua Santità, e lo ausculta volentieri, che prima non ne voleva sentir parlare.

Quant aux négociations qu'il cherchait à entamer avec l'Angleterre, les circonstances le servaient à souhait. Pour arriver au mariage qu'il ambitionnait, le Roi Catholique s'était vu dans l'obligation absolue de renouveler sa trève avec la France, sans quoi tout eût été rompu ; or, cette trève nouvelle avait causé au Roi Anglais la plus vive irritation. Ce que le Pape désirait se fit de soi-même ; Henri VIII lui écrivit de sa propre main une lettre, dont Turini eut connaissance, et dans laquelle le Roi, après s'être plaint avec véhémence de la trahison de Ferdinand qui avait prorogé la trève, déclarait que désormais il conformerait sa politique à celle du Saint-Père, dont il exécuterait toutes les volontés. (1) « Notre Seigneur, ajoute l'envoyé Florentin, travaille de son mieux à rapprocher l'Angleterre de la France. Déjà il a jeté les bases de cette négociation, et il fera son possible pour accorder les deux princes. Que Dieu lui prête sa grâce (2). »

Le 25 mai, Turini signale un premier succès obtenu par Léon X. Henri VIII avait consenti à agréer le général de Normandie comme représentant de la France. On ne doute pas qu'il ne s'agisse d'un traité. Tout se fait d'après l'ordre de Sa Sainteté (*E tutto segue con ordine di Sua Santità*).

N'eussions-nous que ces rapides indications, elles nous suffiraient pour établir que, après l'ouverture faite en son nom à Louis XII, le Souverain-Pontife avait sérieusement

(1) E gli fa intendere che vuol essere con quella (Santità), e non uscire della voluntà sua.

(2) Donde Nostro Signore pensa, e con ogni ingegno trama, di operare che Inghilterra e Francia si riconcilino e faccino accordo insieme ; e di già ha dato qualche principio, e farà ogni opera di accordarli ; e Dio gliene presti grazia. — *Id. ibid. Dép. du 18 mai.*

entrepris de réconcilier le Roi d'Angleterre avec le Roi Très Chrétien.

Mais c'est dans une autre correspondance que nous pouvons suivre presque jour par jour la marche et les progrès de la négociation.

Lorsqu'Acciajuoli avait quitté la France, le soin de diriger l'affaire délicate qu'il avait si bien engagée fut commis à des mains non moins exercées que les siennes.

Francesco Pandolfini était un diplomate distingué, rompu à la pratique des affaires, et qui, dans ses missions précédentes auprès de Louis XII, s'était concilié l'estime et l'affection de ce prince. Le Pape lui avait adjoint, en qualité de nonce apostolique, Louis de Canosse, évêque de Tricarico, homme politique d'un rare mérite, et qui, selon l'expression de Turini, avait le secret du cœur de Sa Sainteté (*Costui ha il secreto del cuore di Sua Santità.*)

Leurs premières démarches eurent pour objet de détourner décidément le Roi de toute alliance avec l'Espagne.

A la date du 1er mai, Pandolfini mande que le Roi Très-Chrétien manifeste à l'égard du Pape les meilleures dispositions possibles, qu'on ne peut douter de son bon vouloir, et qu'il ne *bronchera* pas, s'il n'y est contraint par la nécessité (1).

Quelques jours s'écoulent. La nouvelle se répand que la trêve conclue entre l'Espagne et la France est ratifiée par l'Empereur. C'était un fait considérable, de nature à faire quelque impression sur l'esprit du Roi. L'ambassadeur, dans un de ses entretiens familiers qu'il avait fréquemment

(1) Id. ibid. p. 619. Dép. du 1er mai.

avec Louis XII, chercha à pénétrer ses intentions secrètes. Il fit adroitement tomber la conversation sur le mariage espagnol : « Je signifie au Roi Catholique, dit le Roi, que » je ne lui donnerai ma fille que quand elle sera en âge » de consommer le mariage et que d'ici à dix ans je n'en » veux pas entendre parler. Et il ajouta : « Dix ans! c'est » un bien long terme; et pendant ce temps les occasions ne » manqueront pas de rompre tout ce qui aura été fait, et » d'agir selon les circonstances. » Et il se mit à lancer contre le Roi Catholique quelques malins propos (*E comincið di poi sputar qualche parola maligna contro al Cattolico* (1).

C'en était assez pour que le Pape fut rassuré de ce côté. Il ne restait plus qu'à bien conduire les négociations avec l'Angleterre.

Grâce à l'initiative de la cour de Rome, Henri VIII, après avoir fait de formidables préparatifs de guerre, et au moment d'entrer en campagne, s'était arrêté tout à coup, et il avait même consenti à prêter l'oreille aux propositions d'un envoyé du Roi de France.

Thomas Bohier, général des finances de Normandie, fut chargé de cette mission, dont l'objet avoué était de traiter de la rançon du duc de Longueville, mais dont le but réel avait une tout autre importance (2). Louis XII se montrait dès lors plein de confiance dans le succès ; et, dans un moment d'abandon, il ne dissimulait pas à Pandolfini

(1) Id. ibid. p. 622. Dép. du 30 mai.

(2) L'andata sua, oltre alla liberazione di Longueville, è per trattare accordo e composizione con quello Re.

que, une fois d'accord avec l'Angleterre, il ne donnerait pas un écu aux Suisses (1).

Dès lors en effet son attention se reporte exclusivement du côté de l'alliance anglaise. Il reconnaît franchement que, si l'accord se conclut, c'est à l'intervention du Saint-Père que sera dû cet heureux résultat, et, dans sa reconnaissance, il s'écrie : « Puisque le Pape me soutient et » m'encourage, je ne lui manquerai en aucune chose, et, » l'affaire d'Angleterre terminée, si le Roi Catholique ou » l'Empereur portaient atteinte aux droits de l'Église, je » laisserai en France Angoulême, et je passerai en Italie, » avec une bonne artillerie, 3,000 hommes d'armes, 25 ou » 30,000 hommes de pied, sans qu'il en coûte un denier » à Sa Sainteté, mais avec l'argent qu'elle m'autorisera à » lever sur l'Eglise de France ; car je suis prêt à exposer » corps et biens pour la défense du Saint-Père (2). »

Ce n'était pas là de vaines paroles. Le Saint-Siège n'était pas alors à l'abri de tout danger. A la date du 2 juin, Robertet disait tout bas au nonce et à l'ambassadeur, que le Roi Catholique et l'Empereur n'avaient d'autre pensée que d'occuper l'Italie et de démembrer les Etats de l'Eglise. En parlant du Saint-Père l'envoyé espagnol avait tenu ce propos menaçant : « Il pourrait bien se faire qu'on lui » rognât les ailes (3). » Enfin le Roi avouait que s'il eut voulu entendre aux « propositions qu'on lui avait faites

(1) E, se questa Maestà fa l'accordo con Inghilterra, non è per dare ai Svizzeri uno scudo, secundo lui medesimo mi ha detto. — *Id. ibid. p.* 621. *Dép. du* 22 *mai.*

(2) Per defensione della quale (Santità) io sono per mettere il corpo e li beni. *Id. ibid. p.* 623. *Dép. du* 30 *mai.*

(3) E gli potrebbe essere in parte tosato le ale,

» contre l'Eglise, il aurait déjà arrangé ses affaires (1). »

On conçoit aisément que la conduite politique récemment adoptée par Léon X devait soulever contre lui les colères de l'Espagne et de l'Autriche.

Cependant l'évêque de Tricarico partait pour l'Angleterre, afin d'employer son habileté reconnue à seconder les démarches du général de Normandie (2). Son concours était d'autant plus opportun, que les premières exigences du gouvernement anglais avaient paru exorbitantes (3).

Avant son départ, le nonce eut une audience secrète du Roi, dont il reçut les dernières instructions. Il emportait une copie des réponses faites par la France aux demandes de l'Angleterre. Louis XII plaçait toute sa confiance dans l'autorité du Pape et dans le mérite éprouvé de l'évêque (4).

On devait croire que, une fois en Angleterre, le nonce se verrait appelé à tout diriger. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Henri VIII affecta de le tenir en dehors des négociations. Lorsque, à propos de quelque point contesté, le général de Normandie demandait qu'on en référât à l'envoyé du Saint-Siége, on lui répétait systématiquement : « Nous » n'avons que faire de Sa Sainteté ; traitons entre nous (5). »

(1) Se io avessi voluto udire e attendere alle cose contro la Chiesa, io arei di già acconcio le cose mie. — *Id. ibid., p.* 625. *Dép. du* 3 *juin.*

(2) Mgre di Tricarico, uomo del Papa, parte di qui dommattina in poste per Inghilterra, per facilitare appresso di quello Re questo maneggio.

(3) Id. ibid. p. 626. Dép. du 7 juin.

(4) Costoro mostrono in questo loro maneggio sperare e confidare assai nell' autorità del Papa, e nella diligenza e destrezza di Tricarico. — *Id. ibid. p.* 630. *Dép. du* 8 *juin.*

(5) E noi, non abbiamo che fare di Sua Santità; facciamo fra noi. — *Id. ibid. p.* 635. *Dép. du* 6 *juillet.*

Faut-il, avec Louis XII, attribuer ce procédé inattendu à l'orgueil des Anglais, qui ne veulent pas paraître céder à une influence étrangère? N'est-il pas plus juste d'admettre qu'ils espéraient avoir meilleur marché du général de Normandie, s'il était privé du conseil et de l'assistance d'un diplomate justement renommé? Quoi qu'il en soit, cette exclusion dut être plus apparente que réelle, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que ce fut l'évêque de Tricarico, qui, sur les sollicitations du conseil d'Angleterre, repassa le détroit, triompha des scrupules du Roi Très-Chrétien, trancha la dernière difficulté, relative à la cession de Tournai, et amena enfin les deux parties à contracter une alliance définitive (1).

Selon le vœu de Louis XII, qui craignait que Henri VIII, quand le temps aurait calmé son irritation, ne fut enclin à renouer ses anciennes relations avec l'Espagne et l'Empire (2), ce fut une paix et non pas une trève qui fut arrêtée entre les deux Rois; de plus, il fut convenu qu'un mariage cimenterait leur réconciliation.

Depuis quelques mois le Roi Très-Chrétien était veuf. Dès le mois de juin, il fut question de le marier à la jeune princesse Marie, sœur du Roi d'Angleterre, qui, depuis plus de cinq ans, était promise à l'archiduc Charles. Le Roi était dans sa 53e année; il souffrait de la goutte et de quelques autres infirmités précoces. Louise de Savoie disait de lui qu'il était « antique et débile. » Madame Marie avait seize ans, elle était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Destinée tour à tour à un enfant et

(1) Id. ibid. p. 640. Dép. du 16 juillet.
(2) Id. ibid. p. 626. Dépêche de juin.

à un vieillard, elle laissait son frère disposer de sa personne, réservant son cœur qu'elle avait donné à Suffolck. Les hommes sages n'accueillirent pas ce projet d'union avec grande faveur ; on hésita quelque temps à y croire (1) ; mais on apprit que Henri VIII y prêtait les mains. Enfin, dans le cours de juillet, Robertet annonçait le mariage à l'ambassadeur et au nonce comme une chose désormais certaine (2).

Tout avait réussi au gré du Saint-Père, et par les soins de ses habiles représentants ; aussi Pandolfini était-il fondé à rappeler au Roi Très-Chrétien, que, dans le nouveau traité, la place d'honneur devait être assignée au Souverain-Pontife, comme à celui qui avait été le premier auteur de cette alliance, et qui, par sa haute influence, en avait favorisé la conclusion. Le Roi répondit qu'il ne manquerait pas à son devoir et qu'il était tenu d'agir ainsi (3).

En effet, dans l'article 18 du traité de Londres, le Saint-Père est nommé le premier parmi les alliés des deux Rois. Sur l'insistance de Henri VIII, on décida que ni l'Empereur ni le Roi d'Espagne ne seraient compris dans le traité (4).

Tous les points ainsi réglés, le reste devenait facile.

(1) Quanto al parentado della sorella di quello Re con questa Maestà, non so che me ne dire, salvo che si vede alcuni uomini di conto non commendare molto questo maneggio. — *Id ibid. p.* 633. *Dép, du* 25 *juin.* — In parentado d'Inghilterra mi pare che si speri poco. — *P.* 635. *Dép. du* 6 *juillet*

(2) Id. ibid. p, 642. Dép. du 16 juillet.

(3) Ricordando a S. M. volere avere nel capitulare quelli rispetti che si convenivano allo onore della Sua Santità, come a quello che era suto principio di questo maneggio, e con autorità sua di poi aveva favorito la conclusione, quanto egli era suto possibile. Risposene Sua Maestà che non mancherebbe al debito, mostrando essere tenuto di cosi fare. — *Id, Ibid. p.* 643. *Dep du* 19 *juillet.*

(4) Id, Ibid. p. 653. Dép. du 9 août.

Le Roi, qui avouait que ni Thomas Gohier ni le duc de Longueville n'étaient des hommes lettrés, (1) désigna Jean de Selve, président du parlement de Rouen, pour rédiger les articles de la paix, de concert avec les commissaires anglais.

La paix fut signée à Londres le 7 août 1514 ; et, quelques jours après, Longueville, au nom du Roi, son maître, épousa la princesse Marie.

Quelque soin qu'on eût pris d'envelopper de mystère toutes ces négociations, il était impossible que le frère prêcheur, qui représentait en France la cour d'Espagne, n'eût pas conçu quelques soupçons. Il multiplia ses démarches et ses intrigues pour engager et retenir Louis XII dans l'alliance du Roi Catholique.

La ratification par l'Empereur de la trève renouvelée le 13 mars entre les deux Princes, était un acte considérable. L'Espagne s'en fit une arme pour tout tenir en suspens. Sans cesse annoncée, la ratification n'arrivait jamais ; ce ne fut qu'à la dèrnière heure qu'on se décida à la faire publier avec la trève dans les provinces flamandes voisines de la frontière française. (2)

Au premier bruit du mariage de Louis XII, on se hâte de se mettre en mesure ; on oppose à la princesse Anglaise une princesse Autrichienne, et l'on fait offrir au Roi Très chrétien la main de Madame Eléonore, sœur des Archiducs.

Enfin les sollicitations de l'envoyé Espagnol sont inces-

(1) Perchè, come voi sapete, Normandie e Longueville non sanno lettere, *Id. Ibd. Dép. du 16 juillet.*

(2) Id. Ibid. p. 626, 628, 653, 662, 663,

santes. Chaque jour ce sont de nouvelles avances, de magnifiques promesses : si le Roi consent à fiancer sa seconde fille au jeune Ferdinand, on le laisse libre de la garder près de lui jusqu'à sa quatorzième année ; Tournai lui sera restitué ; le Milanais sera reconquis sans qu'il s'en mêle ; il sera dispensé de payer les sommes énormes que réclame l'Angleterre. Il n'est sorte d'avantages qu'on ne lui assure, s'il veut bien se borner à ajourner toute décision (1).

Le Frère, à ce qu'il semble, n'ignore pas que les coups partent de Rome. Aussi s'élève-t-il à tout propos contre le Souverain-Pontife ; il sollicite le Roi de se déclarer contre lui ; sur son refus péremptoire d'agir contre la Sainte-Eglise, il ajoute : « Mon Roi ne demande pas à Sa Majesté d'agir, mais de s'abstenir et de le laisser faire (2). »

A toutes ces instances Louis XII, afin de gagner du temps sans rien compromettre, n'opposait que des réponses évasives. Mais avec l'ambassadeur Florentin, il parle à cœur ouvert. Un jour qu'il vantait à Pandolfini la finesse du Frère et sa réputation de grand prédicateur, celui-ci s'enhardit jusqu'à dire : « Qu'il aille donc prêcher la foi à son patron et à son pays ! » — Vous dites vrai, s'écria le Roi en riant, car ils tiennent du mécréant (3).

La paix était conclue, et il devenait fort mal aisé de feindre plus longtemps. Le Roi dit gaiement à Pandolfini : « Je ne sais plus quelle excuse trouver vis-à-vis du Frère.

(1) Id. Ibid. p, 644, 651.654, 556.

(2) « Il Mio Re Cattolico non si cura che Sua Maestà gli faccia contro ; ma gli basta che se ne stia da parte, e lasci fare a lui — *Id. Ibid. p.* 639, *Dép. du 14 juillet.*

(3) Per me fu riposto che doveria andare e predicare la *fede* e a padrone e al paese. E Sua Maestà sorridendo rispose : Egli è vero ; perchè tengono del Marrano. — *Id. Ibid. p.* 644. *Dép. du 19 juillet.*

» Bah! je lui dirai que mes envoyés ont outrepassé leur » mandat. » « Sire, répond le Florentin, demandez-lui » une leçon à lui-même. » « Vous dites vrai, reprend le » Roi, je le prierai de m'enseigner quelque excuse à l'es» pagnole. » Et, satisfait de cette saillie, il ajoute en souriant : « écrivez cela au Pape (1).

Le Frère s'agitait; il réclamait à grands cris un moment d'audience. Le Roi lui fait dire qu'il a la goutte, et aussitôt il part pour la chasse.

C'est Robertet qui est chargé de lui apprendre la fatale nouvelle. Le pauvre moine en est terrifié et ne peut que balbutier à deux reprises : « Eh quoi! tout est fini! N'y » a-t-il donc plus de remède! » (2).

En effet le coup était rude. Le Roi Très-Chrétien, en même temps qu'il rompait le mariage de sa fille avc l'archiduc Ferdinand, refusait pour lui-même la main de Madame Éléonore, et enlevait à l'archiduc Charles Marie d'Angleterre, sa fiancée. C'était pour les Maisons d'Autriche et d'Espagne plusqu'un échec politique; elles se sentaient atteintes dans leur réputation et dans lenr dignité.

Louis XII triomphait; il était radieux et d'humeur joyeuse. Le 16 août, il disait à Pandolfini : « J'apprends » qu'en Flandre on crie la trêve, et nous hier nous avons » crié la paix. Nous sommes d'accord pour crier, seule-

(1) « Voi dite il vero! Io voglio dire che mi insegni qualche scusa spagnuola. » E, sorridendo, mi soggiunse : « E scrivetelo al Papa. — *Id. ibid. Dép. du* 10 *août, p.* 655.

(2) Il frate restò tutto smarrito, nè rispose altro, salvo che duo volte replicò : « È egli tutto fatto! E non ci è egli punto di remedio? — *Id. ibid. p.* 658. *Dép. du* 14 *août.*

» nous ne crions pas la même chose » (1). Par une espièglerie digne d'un écolier, il avait recommandé qu'on ne manquât pas de faire crier la paix à la porte même de l'envoyé d'Espagne.

Le Frère était opiniâtre ; il ne se résignait pas à sa défaite. Une dernière fois il revint à la charge, et demanda au Roi s'il romprait avec l'Angleterre, dans le cas où le Pape lui en donnerait l'ordre et le délierait de son serment (2). Cette démarche, qui cachait une perfidie, est l'effort désespéré de l'homme qui se noie.

Voilà les faits, tels qu'ils se trouvent consignés dans les documents diplomatiques conservés aux archives de Florence.

Ne sommes-nous pas autorisés à en tirer cette conclusion :

L'alliance anglaise, en 1514, eut pour objet d'opposer une digue aux envahissements de l'Autriche et de l'Espagne, dont l'ambition était surtout redoutable à la France et à l'Italie.

C'est une tentative habile et hardie en faveur du maintien de l'équilibre européen sérieusement menacé.

De la part de la Cour de Rome c'est le désaveu et l'abandon de la politique téméraire de Jules II.

(1) « Io ho nuove che in Fiandra si grida la tregua ; e noi ieri abbiamo gridato la pace : e ci accozzeremo a fare la grida ; ma sono cose diverse, gridando loro la tregua, e noi la pace. » — *Id. ibid. p.* 663. *Dép. du* 16 *août.*

(2) Il frate domandò al re se la cosa si romperebbe, quando il Papa glielo comandassi, e lo assolvessi dalla promessa. Il Cristianissimo gli rispose che nò.... Credo che questo motto dello oratore fu per voler mostrare che il Cattolico abbia grande autorità con il Papa, e con questo mezzo potere mettere qualche gelosia tra Sua Santità e il Cristianissimo. — *Id. ibid. p.* 664. *Dép. du* 16 *août.*

A Léon X revient l'honneur de l'initiative. C'est son nonce, Roberto Acciajuoli, qui a entamé les négociations ; ce sont ses deux ministres, Pandolfini et l'évêque de Tricarico, qui les ont dirigées et menées à bonne fin.

Thòmas Bohier a discuté les articles et débattu les questions financières.

Jean de Selve a concouru à la rédaction de l'acte définitif.

Quant au duc de Longueville, il a épousé par procuration la princesse Marie d'Angleterre. Si quelque part il a rempli le premier rôle, c'est uniquement dans la cérémonie du mariage.



DES

BEAUX-ARTS ET DE LA LITTÉRATURE

Au point de vue

DE L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE. (*)



I.

Le degré de civilisation où nous sommes arrivés et les principes mêmes sur lesquels repose notre organisation sociale rendent incontestable, à mon sens, qu'il faut tendre à faire participer au bienfait des connaissances artistiques et littéraires même les plus modestes travailleurs. Le progrés humanitaire et les mœurs publiques ne peuvent que gagner beaucoup à ce que le grand nombre ne répudie par aucun point sa part d'héritage dans le domaine intellectuel.

Au reste, je n'ai l'intention de rien exagérer. Des conférences publiques sur les éléments généraux des arts et de la littérature ne sauraient en aucune façon prétendre à faire des hommes véritablement instruits, des lettrés, de

(*) Cette étude a fait la matière de deux conférences publiques organisées à Douai, en 1865, par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts.

fins connaisseurs en matière d'art. Aussi notre ambition est-elle plus modeste. Du côté scientifique, nous ne visons qu'à vulgariser, au profit du grand nombre, au profit de ceux dont la jeunesse, absorbée par le comptoir ou par l'atelier, a été privée de l'instruction libérale de nos collèges et de nos lycées, qu'à mettre, disje, à leur portée les connaissances toujours bien sommaires et incomplètes qu'un homme du monde recueille à la longue du fruit de ses lectures et de ses études. Du côté moral, à dire vrai, notre horizon s'agrandit, notre but s'élève : il y a du bien à faire ; et ce bien, il doit s'adresser à ceux de nos concitoyens qui méritent le plus, par leur condition même nos sympathies et notre sollicitude.

Mais ici je rencontre l'opinion commune qui ne m'accordera pas facilement, que les arts et les lettres soient de leur nature accessibles aux hommes de toutes les conditions. « Pour s'intéresser aux lettres et aux arts, nous dira plus d'un grave contradicteur, pour se complaire aux jouissances tout intellectuelles qu'ils peuvent donner, pour en bien saisir les côtés délicats et élevés, il y a des conditions d'éducation, d'instruction, de milieu social qui ne se rencontrent pas chez les hommes auxquels principalement vous vous adressez. D'un autre côté les règles du beau langage, les principes en fait d'art et de goût, les types les plus parfaits, les incomparables modèles dans tous les genres de productions intellectuelles et artistiques, c'est l'antiquité grecque qui nous les offre. Mais comment remonter à cette source sacrée, comment se mettre en rapport avec les beaux génies de l'antiquité, comment connaître et goûter leurs chefs-d'œuvre, si l'on ne sait pas les langues anciennes, si l'on n'a pas la clé des lettres grecques et latines?

« Enfin n'est-ce pas surtout, à dire franchement les choses, une vie de loisirs qui rend possible la culture étendue de l'intelligence? les jouissances artistiques et littéraires ne sont-elles pas essentiellement le lot de ces enfants gâtés de la civilisation qui ont pu, dès leur jeunesse, aiguiser et fortifier toutes leurs facultés par l'étude et la réflexion, par l'habitude de la conversation et de la lecture. Comment dès lors de modestes travailleurs, absorbés par les soins et les nécessités de la vie matérielle, s'élèveraient-ils d'un premier effort à ce niveau, comment trouveraient-ils en eux inopinément toutes les aptitudes que supposent le goût et la culture des lettres et des arts? »

Voilà certes les objections dans toute leur force. Eh! bien, elles ne m'ébranlent pas, car j'ai une foi robuste. Quand il s'agit de la diffusion des lumières au profit de tous, je sens en moi quelque chose qui résiste aux arguments spécieux, j'entends une voix intérieure qui me dit : « Non, l'équitable Providence n'a pas attaché à la culture de l'esprit tant de valeur et de si pures jouissances, pour que ce fut un privilége, un monopole départi seulement à quelques-uns. Non, elle n'a pas voulu que le grand nombre, que ceux-là même qui portent le plus péniblement le poids de la vie, fussent privés de ce puissant moyen d'allégement, d'amélioration intime, de rehaussement de la dignité humaine dans les sentiments et dans les habitudes! »

Cependant, avant tout, je veux rester dans le vrai. J'accorde sans difficulté que l'homme des classes le plus favorisées par la naissance et la fortune trouvera toujours, (s'il sait en profiter) trouvera, dis-je, dans son éducation soignée, dans l'instruction classique qu'il a reçue complète, et dans les occupations douces et les habitudes distinguées au

milieu desquelles sa vie s'écoule, les conditions les plus favorables, les stimulants les plus actifs, les auxiliaires les plus utiles pour arriver à la pleine possession des plaisirs littéraires et artistiques.

Mais étudions bien la nature de l'homme. Consultons les faits qui se produisent autour de nous, ou que le passé nous a transmis, et nous ferons moins grande, quant à l'aptitude aux exercices intellectuels, la part de l'éducation et du milieu social, bien plus grande celle de l'intelligence départie à chacun de nous, bien plus grande celle de la volonté qui met cette intelligence en œuvre.

L'instruction classique sans doute développe les facultés de l'esprit et la sensibilité de l'âme. mais elle ne les donne pas. Il faut toujours en revenir à l'étincelle première que Dieu a mise en nous, et grâce à laquelle même l'homme le plus simple est capable de s'élever au niveau des esprits d'une culture soignée. Cette précieuse étincelle, que de fois elle nous frappe chez de pauvres enfants du peuple dans les ateliers, dans la rue même, ou chez le laboureur, sous son enveloppe rustique! Croyons-le bien, ces natures primitives ont en elles ce qu'il faut pour chercher le vrai, pour le reconnaître, pour l'aimer. Dieu leur a donné comme à nous la raison, le bon sens, ce guide infaillible, plus sûr que l'esprit.

Le goût lui-même est une affaire d'organisation et d'instinct individuels bien plus que d'éducation et d'habitude. C'est ce que Boileau appelait *l'influence secrète*, ce je ne sais quoi qui fait les poètes et les artistes, et à un degré moindre d'intensité, les connaisseurs en fait d'art et de poésie.

Cela se voit bien surtout dans les écoles publiques ou-

vertes aux enfants de toutes les conditions. Dans une classe de musique, il arrive tous les jours qu'une parfaite sûreté et délicatesse d'oreille, qu'une remarquable aptitude à saisir la science des accords, qu'une sensibilité exquise pour la mélodie se révèlent chez le fils de pauvres ouvriers qui n'a fait encore qu'un rude apprentissage de la vie ; ailleurs c'est le sentiment de la ligne et du dessin, c'est la justesse du coup d'œil, l'amour des arts plastiques qui se dénotent chez un adolescent qui n'avait jamais entendu parler jusque-là de peinture et de statuaire.

Cette sensibilité naturelle, qui s'impressionne de ce qui est beau, harmonieux, pathétique, peut exister et existe indépendamment de toute culture. Ne voyons-nous pas que ce sont les hommes le plus près de la nature et encore naïfs dont l'imagination s'ébranle le plus aisément quand ils sont mis en présence de grandes choses? Ils aiment passionnément les cérémonies, les pompes, les spectacles émouvants. La vue des merveilles de la civilisation, des magnificences de l'art les jette dans une sorte de stupéfaction. Ils ont donc, quoique ignorants, une âme ouverte à l'impression du beau, qu'il soit dans la nature ou qu'il soit reproduit dans les œuvres de l'homme.

Rencontrerai-je sérieusement la prétention qui voudrait faire de l'étude des langues mortes une condition *sine quâ non* pour les connaissances à acquérir, en fait d'art et de littérature, pour l'attrait qu'on peut y trouver? Non, vraiment, et je puis certes m'en dispenser, quand je vois l'éclatant démenti que l'exemple des femmes donne à cette théorie surannée.

Est-ce que les femmes affranchies, d'après nos mœurs, de la dure loi de passer les plus belles années de la vie à

l'étude des langues mortes, les femmes qui ne se piquent guère en général de savoir du grec et du latin, nous sont donc si inférieures pour les travaux de l'esprit, pour les mérites de la composition et du style. ? — Mais laissons de côté, je le veux bien, les Sévigné, les de Stael, les George Sand, ces femmes de génie faites pour inquiéter notre orgueil masculin, accordons-nous libéralement la supériorité dans la facture d'un livre, dans l'habileté à pratiquer le métier d'auteur, soit. Il restera encore la délicatesse du goût, la sagacité des jugements, la promptitude à saisir le fort et le faible des caractères et des situations, et surtout la sensibilité exquise en présence de la beauté morale fidèlement exprimée et de la passion éloquemment traduite. Eh bien, de ce côté (sachons être justes même dans notre propre cause) les femmes nous valent bien, quoiqu'incapables, je parle du grand nombre, de conquérir, vu le degré de leur instruction, le plus mince diplôme ès-lettres.

Ici, possédé comme je le suis de l'idée que nul homme, quelque modeste que soit sa condition, n'est déshérité des avantages attachés aux arts et aux lettres, je me sens en veine de dire quelques bonnes vérités, de faire un peu de morale à l'adresse de ceux pour qui, dans toute la France, des cours publics sont spécialement ouverts. Cela, j'en suis sûr, me sera pardonné, en raison de la bonne intention et de la franchise que j'y mets. Et cela n'est pas une digression. Je suis au cœur de mon sujet chaque fois que je m'efforce de relever ceux qui s'inclinent trop sous le poids de leur humble condition

Je pense donc qu'en France, la masse de la population en vue de laquelle la sollicitude de l'autorité publique s'efforce de multiplier les moyens d'enseignement, généra-

lement manque trop de confiance en elle-même, qu'elle n'a pas d'elle-même, en fait d'aptitude aux choses de l'intelligence, un assez haute opinion. Un malicieux étranger qui m'entendrait reprocher à mes chers compatriotes, à des Français, de tomber dans l'excès et dans l'abus en fait de modestie, ne manquerait pas de sourire et de me trouver l'esprit passablement paradoxal. Et pourtant je suis dans le vrai! Qu'un satirique relève tout ce qui se peut se trouver chez nous d'envie de sortir de ligne, d'ardeur de briller, de penchant en un mot à s'accorder toutes les petites jouissances de la vanité, peut-être aura-t-il raison, à son point de vue, et en prenant les choses par le côté extérieur. Mais moi, en ce moment, c'est de l'âme du peuple que je m'occupe, et j'y trouve, à vrai dire, des habitudes et des instincts trop timides, trop défiants, en qui touche sa culture morale : je lui reproche de n'avoir ni l'idée assez juste, ni le sentiment assez fier, quant à ce qu'il a le droit et le pouvoir de devenir, à la condition de mettre son plaisir et son honneur à se développer, à se compléter, à se perfectionner lui-même par la lecture, par tous les exercices de l'esprit qui sont à sa portée.

De cette timidité et de cette défiance de soi-même, il ne me serait peut-être pas difficile de découvrir les causes; mais pour cela il faudrait remonter dans un passé lointain, il me faudrait faire des excursions dans un domaine que la spécialité même de ces études m'interdit, je m'en tiens donc au fait lui-même, et je constate avec regret que chez nous, dans le nord de la France particulièrement, la masse des travailleurs acceptait jusqu'ici, avec trop de modestie et une résignation trop apathique, sa condition inférieure en fait de niveau et de culture intellectuels.

Dans nos campagnes et même dans nos villes, quoi de plus commun que de rencontrer des gens qui considèrent l'ignorance comme le lot nécessaire d'une portion de l'humanité, comme une fatalité inhérente à la condition de la foule des hommes obligés pour vivre de faire œuvre de leurs mains! La science est pour eux comme une montagne inaccessible, même dans ses moindres degrès; ils la regardent de loin avec un respect craintif, ils se croiraient des orgueilleux et presque des insensés, s'ils cherchaient à s'en approcher. Malgré les conquêtes de l'idée démocratique, malgré les instincts d'égalité qui sont dans l'air que nous respirons, dès qu'il s'agit d'étude et de savoir, vous ne voyez que gens qui s'effacent, qui déclinent l'honneur d'entrer dans ce domaine réservé, qui se font petits en un mot, comme s'ils semblaient croire que pour être en état de goûter les jouissances de l'esprit il faut être d'une caste privilégiée et habiter une région supérieure.

« Hommes simples et honnêtes, serais-je tenté de leur dire, relevez-vous donc à vos propres yeux! Dieu ne vous a pas faits en vain les rois de la création. Il vous a donné comme à vos frères moins assujettis que vous au labeur de chaque jour, il vous a donné l'intelligence, c'est là le don suprême. Sachez vous en servir; soyez des hommes de bonne volonté : le reste viendra, n'en doutez point.

» Et d'abord ne croyez pas la science si éloignée de vous, si inabordable, ou plutôt sachez ce qu'elle est pour les autres hommes comme pour vous. La science, c'est la connaissance de cet ensemble de phénomènes et de lois qui constitue le monde matériel et le monde moral. Devant cette immensité tout homme est petit, toute intelligence est bornée. Croyez-le bien, ceux qui, à vos yeux, savent

tant de choses, sont eux-mêmes effrayés de tout ce qu'ils ignorent. C'est un aveu sorti cent fois de la bouche de ceux qu'on est tenté d'appeler les maîtres de la science.

» S'agit-il de vous-mêmes, vous dites et répètez avec un abandon et une désespérance hors de propos : — « Nous, nous ne sommes et nous ne serons jamais que des ignorants. C'est notre lot. » — Eh ! bien voilà votre grande erreur ! Qui que vous soyez, humbles travailleurs, vous avez défriché pour votre part un coin quelconque du champ infini de la science. Vous savez des choses que les lettrés, les docteurs, les académiciens ignorent, et que parfois ils sont heureux de venir apprendre près de vous, dans vos fabriques, dans vos ateliers domestiques, dans ces plaines où vous menez la charrue.

« Vous savez donc quelque chose ; et ce que vous ignorez, vous pouvez l'apprendre, non certes dans le détail, mille vies humaines mises bout à bout n'y suffiraient pas ; mais enfin rien ne vous empêche, si vous avez patience, bon vouloir et une vie réglée, de vous faire sur la plupart des choses, objet de notre curiosité ordinaire, des notions larges et justes. Mettez-vous à l'œuvre bientôt. Au lieu des ombres épaisses, au lieu de la nuit profonde où ces choses sont maintenant pour vous comme ensevelies, bientôt vous verrez chaque objet s'éclairer d'un jour suffisant pour satisfaire votre première ardeur de connaître, et pour vous montrer la route, si vousaviez intérêt à pousser plus avant.

» Maintenant, me demandez-vous le moyen pratique d'acquérir tant d'utiles notions sur des choses qui vous ont étéjusqu'iciétrangères, je vousdirai : « ayez l'esprit curieux, actif, alerte, ne laissant perdre ni une heure de loisir, ni une occasion soit de lire quelque bon livre, soit de faire

parler un homme spécial de ce qu'il connaît bien, soit de prendre votre part des cours publics où, à notre époque, la science se distribue si libéralement. Faites cela, et dans le champ si vaste des connaissances humaines vous finirez par avoir votre coin, votre part d'héritage qui ira s'arrondissant et se complétant chaque jour. Voulez-vous que j'admette qu'en ce genre de domaine vous ne défricherez pas beaucoup, que vous ne serez jamais que de petits propriétaires? Eh bien! la petite propriété n'est pas celle qui est cultivée avec le moins de soin et d'amour, ni celle qui procure le moins de jouissances à qui la possède, ni celle qui profite le moins à la société tout entière. »

Oui, voilà le langage que, volontiers, je tiendrais aux simples travailleurs qui m'accorderaient confiance et qui ne se déplairaient pas à mes conseils.

Peut-être irais-je plus loin pour frapper plus fortement leur esprit, peut-être ne craindrais-je pas de franchir en apparence les limites où je suis enfermé. Profitant même de la juste et profonde émotion qu'un crime horrible et la mort d'un grand homme d'état ont répandue partout, je m'emparerais de cette remarquable figure d'Abraham Lincoln. Certes ce ne serait pas pour montrer en lui le citoyen, l'homme public, le législateur, le chef d'une grande nation. Cela n'est pas de notre domaine. Mais il y a dans Abraham Lincoln une chose qui nous appartient, c'est sa jeunesse pauvre, sans culture. C'est le pain qu'il gagne à la sueur de son front comme bûcheron, comme charpentier, comme portefaix et manœuvre sur les bateaux du Mississipi. C'est, au milieu de cela, son âme fière qui n'accepte pas l'ignorance et l'abaissement comme le dernier mot de sa destinée. C'est son courage indomptable qui, lorsqu'il a

déjà vingt ans, le fait apprendre à lire, à écrire, qui le fait tenir une petite école, être élève chez un praticien, apprendre les lois civiles et commerciales de son pays, l'économie politique, le droit public, aborder les luttes du barreau, conquérir enfin pied à pied toute la science du légiste et de l'homme d'état. Ou je me trompe bien, ou c'est là un de ces modèles qu'il fait bon de mettre en lumière aux yeux des travailleurs pour leur prouver, sans réplique, qu'une jeunesse rude et inculte, des mains calleuses, des muscles durcis au travail n'empêchent pas, si on le veut bien, l'essor de la pensée et la victoire complète de l'esprit sur la matière.

J'arrive à l'objet direct de cette étude. l'origine des arts et des lettres et les affinités qu'ils ont avec les instincts naturels des hommes même étrangers à toute culture.

II.

Si nous nous reportons par la pensée aux anciens âges, à l'époque quasi mystérieuse de la naissance des sociétés, nous trouvons déjà dans l'homme primitif deux principes féconds, providentiels, l'instinct de l'utile et le sentiment du beau.

L'instinct de l'utile, c'est la condition même de son existence, s'il ne l'avait pas, que deviendrait-il? Comment lutterait-il contre les besoins, les incommodités, les dangers de toute sorte qui l'assiégent? sans nul doute, c'est l'instinct de l'utile qui a enfanté les premiers arts.

Mais l'instinct de l'utile ne répond qu'à la moitié de la créature intelligente et à sa moitié la moins élevée. Il ne

regarde que le côté matériel des choses; il ne donne satisfaction qu'aux besoins positifs et d'un ordre secondaire. Ce n'était pas assez, selon les desseins de Dieu sur nous. Pour nous élever davantage dans la chaîne des êtres, pour nous rapprocher de lui, pour nous faire participer par quelque point à sa propre essence, il nous a donné le sentiment du beau; et c'est de là que les arts libéraux sont sortis.

— Qu'est-ce que le sentiment du beau, qu'est-ce que le beau lui-même? Ici, je suis bien forcé de faire pour quelques instants un peu d'abstraction et de métaphysique, à la suite des savants en esthétique et des philosophes qui ont entrepris de définir le beau; que l'on me pardonne cette excursion sur un domaine redoutable; j'y passerai rapidement.

Les philosophes (1) distinguent deux sortes de beauté, la beauté sensible et la beauté idéale. La beauté sensible est dans les choses extérieures, la beauté idéale est en nous comme un type qui nous sert à juger les impressions reçues par nos sens. — Mais l'*idéal*. d'après lequel ce type a été formé, cet idéal recule sans cesse à mesure qu'on cherche à s'en approcher. Il n'est pas de notre monde; son dernier terme est dans l'infini, c'est-à-dire en Dieu, ou, pour mieux parler, le vrai et absolu idéal du beau, n'est autre chose que Dieu lui-même

J'ai hâte de quitter ces sommets si élevés, et redescendant vers un niveau à la portée de nos communes intelligences, je m'arrête à cette partie de la doctrine qui place en notre âme, non certes la pure essence, mais le crité-

(1) V. Cousin. Lamennais.

riam, l'image idéale, le type du beau. Là tout devient d'une compréhension plus facile; et pour y aider encore, j'ai recours à trois exemples choisis chacun dans les genres de beauté que nous savons parfaitement distinguer, la beauté physique, la beauté intellectuelle, la beauté morale.

— Après un rude et interminable hiver, un matin, le soleil se lève radieux. L'air est pur et transparent; aucun nuage n'altère l'azur du ciel. Sur la terre tout renaît; un frais tapis de verdure s'étend sous nos pas et récrée nos yeux. Nous nous sentons le cœur léger et comme plus heureux de vivre. Cette exclamation tout naturellement s'échappe de notre bouche : « Quel beau ciel ! quelle belle journée ! »

— Nous visitons un domaine qui n'a rien de saillant ni par le pittoresque du site, ni par l'élégance ou le style noble des constructions, mais la maison de maître, la ferme, le jardin, le verger, les prairies, les champs et les bois, tout est bien proportionné, bien ordonné, bien entendu, afin que ce domaine soit à la fois une résidence agréable et une source de produits pour la famille qui l'habite. Là ce ne sont point les formes, les lignes extérieures qui nous frappent et nous charment; mais nous rendons justice à l'*idée* qui a créé cet ordre et ce comfort, à l'idée prévoyante qui a si bien calculé et aménagé toutes choses en vue de l'agrément, en vue d'une bonne et fructueuse exploitation; et nous disons : « Voilà un beau domaine ! »

— Un homme est tombé à l'eau, il se débat vainement, il disparaît, il va périr. Sans calculer le danger, un passant, ému de compassion, se jette à la nage, et finit par saisir et ramener au bord cet homme qui se noyait. Dans toute la foule des assistants, il n'y a qu'une pensée et qu'un

cri : « Voilà un beau mouvement, une belle action ! un brave homme ! »

D'où procèdent ces trois jugements qui aboutissent à nous faire reconnaître ici la beauté physique, la beauté intellectuelle, et dans le troisième exemple, la beauté morale? — Evidemment ils procèdent d'un rapprochement rapide et instinctif qui s'est fait en nous entre les faits observés et le type du beau qui est comme en dépôt dans notre âme.

La belle journée a doucement ébranlé nos sens et notre imagination.

Le beau domaine, produit du calcul et d'une raison éclairée, a satisfait notre entendement.

La belle action a remué nos fibres les plus nobles, celles de la sympathie humaine et du dévouement.

En un mot tout cela répondait à cette inaltérable image du beau, à cet idéal que Dieu a mis en nous ; et alors sans hésitation, sans crainte de nous tromper, nous avons dit : « C'est beau ! » mille autres que nous, témoins, observateurs des mêmes faits, auraient cédé à la même impulsion intérieure, auraient porté le même jugement. — A l'honneur de notre nature, constatons en passant que sur le *bien* et sur le *beau*, la conscience du genre humain est une, que les jugements intimes des hommes, dégagés de l'intérêt et des passions, ne diffèrent pas et les rares exceptions qu'on nous opposerait, à les examiner de près, ne viennent que d'une perversion volontaire des idées et des sentiments.

Le beau, en dehors de nous-même, ne peut arriver jusqu'à nous que s'il prend une forme sensible, que s'il s'a-

dresse à nos organes de la vue et de l'ouïe par quelque chose d'extérieur. Là est la mission de l'art. C'est à lui de donner cette forme, de choisir dans la nature les traits de la beauté qui s'y trouvent épars, de les rassembler et d'en composer un tout harmonieux; de là cette définition généralement admise : « l'art est l'expression du beau. »

Les beaux arts, ainsi nommés parce que leur objet est de produire « l'émotion désintéressée de la beauté » suivant l'expression de M. Cousin, n'ont certainement paru dans le monde que bien après les arts procédant de l'utile.

Des hommes, aux prises avec d'incessantes difficultés pour suffire à leur subsistance de chaque jour, pour assurer leur conservation, devaient peu sacrifier au culte du beau. Dans les besoins trop pressants (et c'est le tableau que nous présente encore de nos jours l'extrême pauvreté), la matière est exigeante, elle domine l'esprit, elle le refoule et lui fait sa part petite. Ces hommes primitifs, bâtissaient-ils quelques huttes pour s'abriter, s'emparaient-ils de quelques grottes pour y installer leurs idoles, symboles à leurs yeux de la puissance créatrice et objet de leur adoration, ils allaient au plus pressé, ils ne cherchaient que le nécessaire, et se contentaient fort bien de supports et de toits grossiers, de parois informes et sans ornements.

Mais que la tribu vienne à s'étendre, à gagner en population et en force, que des guerres heureuses la fassent respecter de ses voisins, qu'elle s'enrichisse par l'agriculture et le commerce, alors l'utile cessera d'être le besoin à peu près exclusif. Les hommes de cette jeune société donneront plus d'essor à leur âme et céderont peu à peu au sentiment du beau ; ils en seront travaillés, ils chercheront, dans

toutes les voies ouvertes à leur activité d'esprit, à donner satisfaction à ce besoin d'un ordre plus élevé.

Naturellement religieux, ils voudront tout d'abord que la divinité qu'ils reconnaissent et qu'ils adorent obtienne un temple aussi digne d'elle que possible. Ils tailleront la pierre, ils l'élèveront en masses imposantes, ils inventeront le pilier, la colonne, l'architrave, la frise, le fronton. Un heureux hasard finira par leur faire rencontrer quelqu'homme de génie qui, par la pureté des lignes, la justesse des proportions, l'ordonnance noble et hardie de l'ensemble arrivera à réaliser, en fait d'édifice, l'idéal tantôt de l'élégance, tantôt de la grandeur, l'idéal du beau en un mot. — Voilà un des arts libéraux créé, l'architecture.

Il est dans notre nature bornée d'avoir besoin d'images sensibles pour soutenir notre pensée, pour la ramener sans cesse au but qui lui est proposé, que ce soit l'adoration de la divinité, l'admiration des grandes scènes de la nature, ou bien un culte reconnaissant pour les hommes qui ont été grands par leur caractère leurs œuvres et leurs services. Tous les peuples primitifs ont eu dans leurs temples des ébauches en bois, en pierre, en métal, ou des images coloriées qui figuraient, tantôt les attributs de la divinité bienfaisante, tantôt le génie et la puissance du mal. Plus tard ils ont élevé sur leurs places publiques, aux portes de leurs villes, sur les champs de bataille fameux, des statues, des tombeaux, des monuments commémoratifs. La science archéologique a recueilli quelques uns de ces débris curieux des vieux âges, et nous sommes à même de juger combien ces essais étaient grossiers, ou tout au moins primitifs et imparfaits. — Ce n'était pas encore de l'art, c'était la simple traduction d'une idée, un moyen plastique

de fixer cette idée, et de la mettre en saillie aux yeux de tous. — Mais ici encore le sentiment du beau devait suivre de près la recherche de l'utile ; l'art ne tarde pas à éclore. Statuaires et peintres s'efforcent de rivaliser avec la nature, de lui dérober le secret de la vie, le secret des formes, des combinaisons d'ombre et de lumières, de couleurs et de nuances qui doivent le mieux parler aux yeux, exprimer la beauté réelle et se rapprocher de l'idéal. — incessamment l'art grandit, il s'épure, il atteint son apogée. Sous le ciseau de Phydias, sous le pinceau d'Apelles, les dieux et les déesses, et ces hommes, bienfaiteurs de l'humanité qu'on appelait alors des demi-dieux, apparaissent comme les types consacrés de la noblesse ou de la grâce. Jupiter est véritablement le maître des dieux et des hommes, Hercule l'emblême de la force, Achille, de l'héroïsme, Apollon et Vénus l'idéal de la beauté.

J'arrive à la musique. Eh bien ! même la musique, celui de tous les arts le moins précis dans son objet, le moins déterminé dans ses effets, même la musique, chez les peuples jeunes avait un but, un rôle positifs : C'était presque un art mécanique, un procédé visant à l'utile, un moyen de soutenir la voix du chanteur et de l'orateur. — A ce propos n'oublions pas ce qu'étaient les mœurs et les institutions de ces peuples, des grecs particulièrement, qui furent initiateurs et maîtres dans tous les genres. Chez eux ce n'était pas à huis-clos, sous un plafond, entre quatre murailles que l'on chantait, que l'on prononçait des harangues ; c'était en plein air, dans de vastes espaces, et pour être entendu d'un auditoire de plusieurs milliers d'hommes. Delà ce secours tout matériel réclamé de la musique pour subvenir à la faiblesse de la voix humaine.

Plus tard la séparation se fait entre la parole et la musique. Celle-ci n'est plus seulement comme un appui donné à l'autre. Désormais distincte et livrée à sa propre allure, elle rentre dans son vrai domaine, celui du sentiment et de l'idéal, et pour produire l'émotion du beau, elle s'attaque aux facultés de l'homme les plus élevées, avec toutes ses puissances d'harmonie et de mélodie.

Dans ce court aperçu, j'ai cherché à rendre compte de l'origine des beaux-arts, moins encore au point de vue historique qu'au point de vue moral, il suit des faits que j'ai relevés que pour remplir toute leur mission, bien qu'ils s'adressent d'abord aux sens, c'est à l'intellect qu'ils doivent arriver. Il faut donc une pensée au fond de toute œuvre d'art. Dans l'art, les choses matérielles, les formes, animées par le génie, doivent parler.

Si nous considérons celui des beaux-arts dont nous nous occupions à l'instant même, la musique, pouvons-nous ne pas reconnaître que toute mélodie a un sens, quelle traduit une pensée, qu'elle exprime des passions, qu'elle est enfin comme la voix d'une âme parlant à d'autres âmes? Ici, c'est l'ardeur guerrière qu'elle exprime en traits de feu ; là c'est l'allégresse qui éclate dans ses accords. Ailleurs elle est comme le cri de la douleur, elle rend d'une façon poignante les angoisses de la souffrance morale, les tristesses et l'abattement du deuil. Et la foule ne s'y trompe pas; enlevée comme par une force surnaturelle, elle obéit à la pensée de l'artiste ; elle se laisse aller, jusqu'à l'exaltation parfois, à tous les mouvements qu'il veut lui imprimer.

La peinture parle aussi, moins puissamment que la musique aux sens, mais d'une manière plus nette et plus précise à l'esprit. Le dessin et la couleur sont les agents de sa

pensée, le dessin surtout. Que de choses, que d'idées, et combien énergiquement rendues dans le tableau d'un grand maître ! Qu'il me soit permis de le montrer par quelques exemples ;et ces exemples je les choisirais près de nous, dans l'école française moderne à qui j'aime à rendre justice, et qui certainement pour la pensée et l'expression peut soutenir la comparaison avec d'autres écoles plus fameuses.

Dans le célèbre tableau de David, le serment des Horaces, un vieux Romain fait jurer à ses trois fils chargés de soutenir en champ clos l'indépendance et la suprématie de Rome, de mourir, s'il le faut, pour que leur patrie soit libre et victorieuse. Devant ce tableau, faut-il chercher longtemps la pensée qu'il a pour but de caractériser et d'exalter ? Cette énergie dans la pose et le mouvement, cette fierté farouche dans les yeux, dans tous les traits des visages, nous montre assez le patriotisme antique à son plus haut degré de puissance. — Ici éclate la vertu romaine, capable de tous les dévouements, sans faiblesse, mais aussi sans pitié.

Voici le chef-d'œuvre de Géricault, le radeau de la Méduse. Au milieu de la mer immense, sur un informe radeau, une vingtaine de malheureux depuis de longs jours disputent leur vie au gouffre béant, à la faim, à la soif qui les dévorent. Comme cette scène, pathétique jusqu'à nous donner le frisson, nous montre bien le comble des souffrances humaines ! Ici de pauvres êtres, abattus, à bout de forces, et déjà trop semblables à leurs camarades qui ne sont plus que des cadavres roides et livides. Là des corps et des âmes d'une plus forte trempe qui luttent encore, qui ne s'avouent pas encore vaincus. Enfin un groupe où brille, parmi tant de maux, le rayon sublime, l'espérance. Une

voile paraît à l'horizon! Ils l'ont vue; par un suprême effort, ils élèvent en l'air, ils agitent un lambeau de vêtement. C'est le signal qui va leur donner des libérateurs, peut-être... Le spectateur frémit, il est palpitant d'anxiété. La pensée du peintre. l'idéal du terrible, sont tout entiers passés en lui.

Enfin arrêtons-nous un instant devant cette magnifique composition d'Ary Scheffer, Saint Augustin et Sainte Monique.

Augustin, qui a connu les joies, les passions, les ambitions du monde, atteint d'un incurable dégoût, a cherché un refuge auprès de sa mère, une sainte dont toutes les pensées sont détachées des choses d'ici-bas. Assis l'un près de l'autre dans une galerie au bord de la mer, seuls et se détachant sous un ciel tout embrasé des feux d'un soleil d'Afrique, ils sont dans une heure solennelle de méditation et de travail intérieur. La belle figure d'Augustin porte les traces des combats qui se livrent dans son âme, des déchirements qu'il éprouve en sentant se briser une à une les chaînes qui le retenaient dans les pensées et les affections de la terre. Sainte Monique, pâle, amaigrie par les austérités et la souffrance, bien près de sa fin, est dans le ravissement de sentir l'âme de son fils remonter vers Dieu. Elle l'encourage, elle lui montre le ciel; au ciel elle adresse un regard d'une ardeur, d'une beauté extatique que rien ne saurait rendre. Jamais le spiritualisme chrétien, la foi, l'aspiration aux joies célestes n'ont parlé un langage d'une plus saisissante éloquence.

Je passe à la sculpture. Elle est moins riche en ressources que la peinture pour dérouler une action, pour détailler une scène pathétique; mais par d'autres avantages, elle

rachète bien cette infériorité. Concentrée dans la perfection de la forme et du dessin, elle excelle surtout à exprimer l'être par excellence de la création, l'homme, tantôt dans l'idéal de sa beauté physique, tantôt dans la profondeur de sa pensée ou l'énergie de sa passion. Si elle n'a pas le prestige de la couleur, ni les ressources de la perspective, en revanche, elle ne laisse pas l'attention se distraire et s'affaiblir en se portant sur des détails. Elle la ramène impérieusement vers le type qu'elle s'est choisi, vers l'homme intérieur. Le sculpteur, comparé au peintre, est comme ces hommes qui parlent peu, mais qui disent beaucoup en peu de mots, et dont il fait bon de creuser la pensée.

Que l'on me permette encore ici quelques exemples : Dans la statuaire antique dont tant de chefs-d'œuvre ont été heureusement exhumés, je choisis presque au hasard. Au musée du Capitole, je m'arrête devant le gladiateur mourant.

Ce germain ou ce gaulois, arraché à son pays, forcé de combattre dans le cirque pour amuser le peuple romain, le voilà à demi-couché sur l'arêne, portant au sein gauche une large blessure, et s'appuyant à terre d'une main défaillante. — Ici, messieurs, j'ai la bonne fortune de rencontrer un grand poëte interprête de la pensée du sculpteur. Ecoutez lord Byron, qui s'est arrêté comme nous devant le gladiateur mourant, et qui s'en est inspiré pour écrire deux des plus belles strophes de son pélérinage de Childe-Haroldi.

« Son mâle regard consent à mourir; mais il déguise son agonie, et sa tête penchée s'affaisse graduellement. Les dernières gouttes de son sang sortent lentement de sa blessure et tombent épaisses, et une à une, comme les pre-

mières gouttes d'une pluie d'orage.... mais déjà l'arène tournoie autour de lui ; il succombe, avant qu'aient cessé les acclamations barbares qui saluent son misérable vainqueur.

» Il les a entendues, mais il ne s'en est pas ému. Ses yeux étaient avec son cœur bien loin du cirque ; ils étaient où s'élève sa hutte sauvage aux rives du Danube, où ses jeunes enfants jouent sous les yeux de leur mère de la nation des Daces.

Lui, leur père, il meurt égorgé pour une fête romaine. Mourra-t-il sans vengeance ? — Levez-vous, peuples du Nord, et venez assouvir vos justes fureurs ! »

A Rome encore, dans l'église St-Pierre ès-liens, contemplons le Moïse de Michel-Ange, une des grandes œuvres de ce génie si vaste et si puissant.

Ce Moïse colossal est assis, tenant sous le bras droit les tables de la loi, caressant d'une main la longue barbe qui tombe sur sa poitrine, la tête tournée vers sa gauche et lançant dans l'espace un regard d'une expression sauvage et dominatrice. Voici sur cette statue le jugement d'un homme, vrai connaisseur en matière d'art, Louis Viardot :

« Malgré les critiques de détail qu'on ne lui a pas épargnées, nous dit Viardot, ce défectueux Moïse n'en est pas moins le chef-d'œuvre de son auteur en tant que statuaire, et probablement aussi de toute la sculpture moderne. Pris en masse, le *Moïse* de Michel-Ange est le plus grand et le plus admirable emblême de la force, de la sévérité, de la puissance ; jamais on n'a si pleinement exprimé toutes les qualités diverses qui font la supériorité d'un homme sur les hommes, qui font l'autorité. Son regard

irrésistible semble menacer un peuple mutin et l'abattre à ses pieds. Enfin c'est bien le puissant législateur des hébreux, armé de sa loi terrible. Je ne crois pas que le Jupiter de Corinthe, ou la Minerve d'Athène, si célèbrés par Pausanias et l'antiquité tout entière, aient été plus nobles, plus majestueux, plus redoutables, plus faits pour inspirer aux peuples la terreur et le respect religieux. »

Après ce grand nom de Michel-Ange et son incomparable chef-d'œuvre, je devrais m'arrêter. Cependant je ne résiste pas à prendre encore un exemple dans la *Statuaire contemporaine,* et cet exemple, c'est un sculpteur célèbre à qui la ville de Douai s'honore d'avoir donné naissance, c'est Théophile Bra qui me le fournit. Je veux parler de la statue d'Ulysse qui décore, à Paris, le jardin du Palais-Royal. — Ulysse depuis 20 ans est éloigné de sa patrie ; naufragé et retenu dans l'île de Calypso, il est venu s'asseoir sur un rocher, en face de la mer. Là son regard plonge dans les profondeurs de l'horizon. On dirait qu'il cherche, par de là la plaine liquide, sa chère Ithaque ou il a laissé une épouse, un fils, tout son bonheur domestique, et où l'implacable destin semble lui interdire d'aborder jamais. Considérée quelque temps cette statue ne tarde pas à nous associer à la pensée méditative et triste dont elle est empreinte. Il y a dans la tête d'Ulysse un mélange de fermeté et d'émotion contenue d'un grand effet. C'est bien là le héros dont la volonté forte et obstinée a tant contribué à la chûte de Troie ; c'est là ce rude lutteur à qui le destin depuis 10 ans s'est attaqué sans parvenir à l'abattre. Mais en même temps l'homme se montre, l'homme dont le cœur s'émeut au souvenir de sa patrie, à l'idée de ne plus revoir le palais de ses pères, tous ceux qu'il aime, et pour qui il

est déjà peut être comme descendu au tombeau. — L'enveloppe semble ne montrer que force d'âme ; le fond est d'une tristesse navrante.

J'arrive enfin à l'architecture. Oui. Ces masses de pierres qu'elle remue, qu'elle entasse pour ses monuments si divers, temples, palais, cirques, théâtres, ces masses de pierres elles-mêmes doivent avoir leur langage. L'architecture n'est un art qu'à ce prix. Pour s'élever au-dessus de l'œuvre du maçon, du constructeur vulgaire, il faut que l'architecture imprime dans chaque édifice une pensée distincte, saillante, qui se dégage d'elle-même de la matière et qui viennent frapper l'esprit de l'observateur le moins attentif. Sur chacune de ses œuvres, un véritable architecte saura mettre un cachet en juste rapport avec la destination du monument. S'agit-il d'un théâtre ? L'élégance, la grâce, les ornements ingénieux nous prépareront à l'attrait, au plaisir, aux vives émotions des spectacles. Un cirque nous offrira sa masse énorme, colossale comme le peuple, comme cette foule aux cent mille têtes qui prendra place sur ses gradins. Son architecture forte et sévère sera comme une introduction aux scènes terribles dont son arène sera témoin. Elevé d'ordinaire sur les hauts lieux, un temple par ses formes nobles et imposantes rappellera la majesté du Dieu dont il sera le sanctuaire.

L'antiquité grecque et romaine ne faillissait pas à cette régle. Mais ne craignons pas de le reconnaître, c'est dans l'ère moderne, c'est au moyen âge, que l'architecture a atteint sa plus haute puissance d'expression ; oui, au moyen-âge, époque demi-barbare sans doute à certains points de vue, mais bien fortement inspirée et dont nous sommes trop heureux d'avoir, en fait de monuments du moins,

recueilli l'héritage. Alors soutenu par le souffle spiritualiste et chrétien, l'architecte de nos vieilles cathédrales a dépassé le génie antique, non certes pour l'élégance et la pureté de la forme, mais pour la pensée et l'expression profondes.

Henri Martin dans quelques belles pages sur l'art chrétien par lesquelles il couronne l'histoire de St-Louis, exprime ainsi ce que devaient ressentir, en présence des magnifiques églises du moyen-âge, des chrétiens, hommes simples et d'une foi ardente :

« Qu'on se transporte par la pensée au temps où la foi catholique était dans toute sa puissance et le culte dans tout son éclat, qu'on franchisse le porche peint et doré, qu'on pénètre dans la vaste nef, qu'on s'arrête au point central de la croisée et de tout l'édifice, entre la nef du peuple et le chœur des clercs. Sur votre tête s'élancent des voûtes dont la prodigieuse hauteur n'a de comparaison dans aucune des architectures de l'antiquité ; autour de vous se croisent les imposantes avenues d'une forêt de pierres, dont les arbres sont des piliers géants. Un jour mystérieux et recueilli glisse à travers les vitraux colorés sur les voûtes et les piliers peints, et jette sur les pavés de marbre des reflets irisés qui semblent les reflets d'une lumière céleste. A droite, à gauche, en arrière, étincellent les trois roses des portails, comme d'immenses fleurs de rubis, d'émeraude et d'azur... Si alors la voix d'un peuple entier, répondant à la voix du prêtre, fait retentir sous les arches colossales ces hymnes de douleur, d'épouvante ou de triomphe dont la simplicité majestueuse et profonde n'a pu être effacée par toutes les savantes merveilles de l'harmonie moderne, si l'orgue, le seul instrument digne d'un

pareil temple et le plus puissant qu'aient inventé les hommes, reprend cet auguste dialogue, tandis qu'à travers les voûtes arrive jusqu'à vous le tonnerre des cloches, ces grandes voix de la cathédrale qui retentissent au loin, où trouvera-t-on dans le passé de l'humanité, quelque chose de comparable à ce magnifique ensemble d'art et de poésie sacrée ? »

Il me semble ressortir des faits et des considérations qui précèdent cette vérité capitale, c'est que les arts ne sont pas nés dans les palais, comme des fils de rois, c'est qu'ils sont au contraire d'origine et d'essence tout populaires.

Nous ne trouvons pas trace chez les anciens de l'existence d'un public spécial ayant le monopole des jouissances artistiques et littéraires, public choisi, délicat, raffiné, arbitre souverain en matière de goût et qui répondrait à peu près à ce qui sont dans nos villes modernes les beaux esprits de salons, les critiques de profession, les lettrés, les académiciens. Là jamais le sentiment du beau, en matière d'art et de littérature, ne fut renfermé, comme on l'a vu chez nous, dans des cabinets, des ruelles et des boudoirs.

L'art chez les anciens s'inspirait des pensées et des passions du peuple, de sa piété envers les dieux, de ses traditions héroïques, de son patriotisme. Comme le peuple, il vivait et florissait au grand air, il ornait la place publique, tous les lieux de réunion des citoyens. Les œuvres d'art, temples, portiques, statues, peintures, sollicitaient partout les regards du peuple, vivaient de ses suffrages, de son admiration, et à leur tour tendaient à épurer son goût, à anoblir son esprit et ses habitudes.

Il en était de même pour les lettres. Homère, aveugle, ne cherchait pas d'autres auditeurs que le peuple lorsqu'il

allait par les chemins chantant ses admirables poëmes qui caressaient si bien la fierté nationale; c'était le peuple encore, c'était les rudes soldats de Marathon et de Platée, les intrépides marins de Salamine, qui remplissaient les théâtres, et à qui les Euripide et les Sophocle soumettaient leurs chefs-d'œuvre. Et, chose bien remarquable! ces hommes sans études, cette multitude qui n'avait que son instinct du beau, jugeait bien, et si bien même que tout ce qu'elle a trouvé de bon aloi et à son goût, tout ce qui est arrivé jusqu'à nous portant sa marque, est tout simplement admirable pour le fond comme pour la forme.

Je sais, tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on a dit de l'heureuse organisation de ces grecs antiques, de l'influence de leur climat, et de celle de leur organisation sociale qui, en rejetant sur les esclaves les métiers pénibles et presque tout le travail manuel, créait tant de loisirs aux citoyens. Sans doute cela favorisait et fortifiait les dispositions de la foule à s'occuper des choses intellectuelles, des choses de goût; mais son aptitude comme son droit à connaître de ces matières lui venaient d'ailleurs.

L'histoire intime des anciens peuples justifie de tous points ma thèse : chez eux les arts et les lettres étaient tout naturellement faits pour les plaisirs, pour l'éducation morale du peuple. Alors l'idée ne venait à personne que pour admirer une œuvre d'art, pour se pénétrer de la pensée qu'elle renfermait, pour s'émouvoir du sentiment qui avait inspiré l'architecte, le sculpteur ou le poète, il fallut une longue préparation, de la science, enfin tout le bagage des études techniques. Sachons reconnaître les vraies causes de la supériorité des anciens sur nous. D'une part, ils étaient plus près que nous de la nature, et par conséquent, de la

vérité. Et de même qu'ils sentaient que les magnifiques spectacles du ciel et de la terre étaient faits pour le pauvre comme pour le riche, pour l'ignorant comme pour le lettré, de même il ne mettaient pas en doute que le beau exprimé par les arts ne fut du domaine de tous. D'un autre côté, ces anciens se donnaient à eux-mêmes une éducation autrement virile que la nôtre. Habitués à la pratique large de la vie publique, ils n'étaient ni humbles ni découragés. Un fier instinct les mettait pour ainsi dire de plain-pied avec les artistes, les orateurs, les poètes qui venaient au-devant de leurs suffrages; ils se sentaient le droit de juger des œuvres d'art, parce qu'ils avaient conscience de cette vérité que même dans les plus hautes applications de l'intelligence, le mérite réel, la marque du génie, c'est de toucher simplement la fibre humaine, c'est d'aller droit à l'âme du peuple.

III.

La littérature, plus encore que les beaux-arts qui, eux du moins, parlent d'abord aux sens, paraît aux esprits incultes quelque chose d'effrayant et d'inabordable. Je le comprends sans peine. Pour qui n'a pas de notions premières, pour qui manque de guide, d'une main amie qui l'aide à faire les premiers pas, la littérature, avec ses origines archaïques, sa linguistique, ses genres à l'infini, la multitude de ses préceptes et de ses méthodes, ses délicatesses et ses raffinements, doit être comme un épouvantail. Et cependant son origine, comme celle des beaux-arts, est populaire ; elle n'est pas née plus qu'eux pour le plaisir et

l'avantage exclusifs d'une sorte d'aristocratie de l'intelligence. La moindre étude des temps anciens nous prouve au contraire que les lettres comme les arts sont nées en plein air, sous la voûte du ciel, pour répondre à des besoins communs à toutes les âmes, pour être la bonne et saine nourriture de toutes les intelligences, pour accroître le bien être moral des humbles et des pauvres comme de ceux qui possèdent et qui savent beaucoup.

La littérature est un art, c'est-à-dire une combinaison ingénieuse de moyens pour produire dans l'ordre intellectuel un effet déterminé. Son but direct est de rendre la pensée de l'homme sensible aux autres hommes par la parole et par l'écriture, et si nous remontons plus haut, nous trouvons que sa fin providentielle est, comme celle des autres arts, de répondre à ces deux principes que Dieu a mis en nous, l'instinct de l'utile et le sentiment du beau.

D'après son nom même dont l'étymologie est assez claire, (lettre, en latin *littera*) il semblerait que la littérature ne dut s'appliquer qu'aux choses exprimées par des lettres, aux choses écrites. Mais c'est un de ces mots dont il faut élargir le sens. Dans la langue littéraire, rien de plus commun que de prendre la partie pour le tout.

Certes, on peut faire de la littérature, et de la plus haute, par la parole seulement. Ainsi les poètes des époques primitives n'écrivaient rien ; ou bien ils improvisaient leurs chants en l'honneur des dieux et des héros, ou bien ils les confiaient à leur mémoire et allaient les récitant de bourgade en bourgade. — L'art oratoire est loin de supposer nécessairement le secours de l'écriture. L'orateur de la chaire, celui de la tribune, l'avocat, le professeur excellent d'autant plus chacun dans leur genre, qu'ils émettent plus

spontanément leur pensée, et que parlant d'inspiration, ils s'adressent avec une verve plus aisée, plus incisive à l'esprit de leur auditoire.

Cependant l'écriture garde un avantage inappréciable, c'est d'être pour la pensée de l'homme un moyen de transmission pour ainsi dire sans limites. La puissance de la voix humaine est bien restreinte. Tel homme, s'il se contente de parler, à grand peine pourra se faire entendre d'un millier d'auditeurs. Ecrit-il, au contraire? L'expansion de sa pensée, dans le temps et dans l'espace peut être indéfinie. Un orateur politique prononce un discours, à la Chambre des communes d'Angleterre, par exemple; ce discours, cinq ou six cents personnes à peine l'ont entendu; mais il a été recueilli par l'écriture rapide, la sténographie; Les journaux du lendemain le publient à cent mille exemplaires, en quelque semaines il aura été lu et commenté depuis Londres jusqu'en Australie, depuis le Canada jusqu'au Japon, enfin dans tous les coins du monde; car où n'y a-t-il pas des Anglais? Où leur journal favori, le *Times*, ne pénètre-t-il pas à leur suite? — Un homme de génie compose un livre. Ses contemporains, par centaines de milliers, liront ce livre et s'en assimileront la substance, ce qui n'empêchera que ce même livre, héritage intellectuel de l'humanité tout entière, ira de siècle en siècle, émouvoir et instruire une suite incalculable de générations.

Ces observations expliquent suffisamment, ce me semble, pourquoi dans la nécessité d'exprimer d'un seul mot l'action d'un homme sur les autres hommes par la parole et l'écriture, on a donné la préférence au nom qui se référait à la pensée écrite, l'écriture étant le moyen le plus ample, le plus puissant et le seul capable de multiplier ses effets à l'infini.

Nous voici donc fixés sur le mot *littérature*. Ce mot exprime un art ayant pour but l'utile et le beau, et pour moyens la parole et l'écriture.

Mais la littérature est un ensemble si vaste, formé de parties si diverses, que pour sortir du vague et prévenir la confusion, il faut nous hâter d'arriver aux différents genres qu'elle embrasse.

Ce n'est point la nature qui a fait les genres; la nature, dans sa fécondité, dans sa vaste compréhension, ne connait pas ces petites barrières, ces petits clos que nous avons besoin de tracer et d'élever pour prendre les choses une à une, et les tenir en réserve à la portée de notre vue et de notre intelligence si courtes. Ainsi, tout au contraire du soin que nous prenons de diviser et de répartir le génie et la production littéraires dans ces cinq genres assez généralement adoptés . poésie, art d'écrire, art de parler ; histoire, philosophie, la nature souvent confond dans un seul homme et dans ses œuvres les choses qui semblent le plus disparates ; dans le même écrivain elle sait nous faire trouver le poète qui s'exprime à l'aide de brillantes images, le philosophe qui analyse la pensée et l'âme humaines, l'homme éloquent qui subjugue et entraîne ceux qui l'écoutent par son habileté ou sa véhémence oratoires. La nature, c'est l'abondance et la variété infinies ; mais nous, pour nous reconnaître au milieu de toutes ces richesses, nous avons besoin de ranger, de classer, de faire des divisions et des subdivisions.

Acceptons donc, en littérature, les genres le plus communément admis, et essayons, en les prenant un à un, de bien faire comprendre ce qu'ils signifient, et ce qu'ils représentent. — Je parlerai d'abord de la poésie, et je ne me

dissimule pas que ce n'est pas un des mots les plus faciles à définir.

Souvent l'on appelle poésie, par opposition au langage ordinaire, la prose, tout ce qui est écrit en vers, c'est-à-dire en un langage assujetti à certaines règles précises de mesure et de cadence. En réalité, il faut soigneusement distinguer la versification de la poésie. De tout temps, pour fixer leurs souvenirs, les hommes ont mis en vers les règles de certains métiers, des observations d'almanach, des proverbes, des axiômes d'agriculture et d'hygiène. Votre mémoire, Messieurs, à l'instant même vous en fournit des exemples :

« Petit à petit
L'oiseau fait son nid. »

ou bien encore :

« Quand il fait beau
Prends ton manteau ;
S'il pleut,
Prend-le si tu veux. »

ou bien encore :

« Femme sage
Reste à son ménage. »

ou enfin ce singulier catéchisme hygiénique de nos aïeux, difficile à faire admettre par leur petits-fils du dix-neuvième siècle :

« Lever à cinq, diner à neuf
Souper à cinq, coucher à neuf
Font vivre d'ans nonante neuf.

En dehors de la haute sagesse que ces vénérables proverbes renferment certainement, il y a là des vers qui sont sur leurs pieds ; il y a là aussi quelques apparences de rimes. Ai-je besoin de vous dire néanmoins qu'entre ces échantillons de prose versifiée et la poésie, il y a toute la distance de la terre au ciel.

Dans l'acception la plus communément admise, la poésie résulte de la rencontre d'un style suffisamment pourvu d'harmonie et de couleur avec le mécanisme du vers.

Enfin la poésie, si on la prend dans son sens le plus large, est parfaitement indépendante de la forme extérieure. Elle existe par elle-même, indépendamment de la mesure, de la cadence et de la rime. Elle s'accommode de la prose aussi bien que des vers. Ainsi comprise, elle n'appartient même plus exclusivement aux lettres. Elle est tout aussi bien du domaine des arts. La poésie alors c'est l'inspiration, c'est le souffle qui anime et qui crée, c'est l'imagination et la sensibilité surexcitées qui répandent sur les œuvres de l'homme la couleur, le charme et la vie. Nos grands prosateurs m'offriraient en foule des exemples de cette prose qui, pour l'éclat des images et la richesse du style, ne le cède en rien aux morceaux en vers les plus achevés. Mais je me bornerai à une seule citation empruntée au cours familier de littérature de Lamartine. — Cet homme, qui a rempli le monde de sa renommée comme poëte, qui un moment a joué dans notre pays le premier rôle politique comme chef et modérateur d'un peuple en révolution, du fond de sa retraite, vieux et triste, explique à ses lecteurs que, s'il écrit encore, c'est par un effort de courage, afin de faire honneur à ses affaires dérangées et pour s'acquitter envers ceux qui l'ont aidé de leur bourse.

« Vous voyez donc pourquoi, je subis, souvent au-delà de mes forces, la rude condamnation du travail. Eh bien ! ce travail même, cette vertu forcée, mais enfin cette vertu de la nécessité, on me la reproche comme une vaniteuse soif de bruit qui obsède les oreilles de mon nom ! hommes inconséquents dans vos reproches, que ne reprochez vous

aussi au casseur de pierres sur la route, d'obséder la voie publique de sa présence, pour rapporter le soir à la maison le salaire qui nourrit la femme, le vieillard, l'enfant!...

Sur ces pages où ils me reprochent d'entasser des monceaux de vanité, ce n'est pas de l'encre que vous lisez, sâchez le bien, c'est de la sueur! ce n'est pas mon nom que je cherche à grandir, c'est le gage de ceux dont ce nom est toute la propriété et toute l'existence. Mon nom! Ah! je sais aussi bien que vous ce qu'il vaut et ce qui l'attend; je voudrais de tout mon cœur, (le ciel m'en est témoin) qu'il n'eut jamais été prononcé; je donnerais ce qui me reste de jours pour qu'il fut déjà enseveli tout entier avec celui qui l'a porté, dans le silence de la terre, sans bruit là bas, sans mémoire ici. Il faut supposer une grande dose de puérilité, je l'avoue, à un homme qui a vécu âge d'homme et qui a vu ce que j'ai vu, pour croire qu'il tient à cet écho du néant qu'on appelle la mémoire des hommes! Que je vive dans la mémoire de Dieu: je me ris de celle des hommes. La vie ne m'est plus rien.

La vie, dans ma situation, et après les épreuves que j'ai traversées ou que je traverse, ressemble à ces spectacles d'où l'on sort le dernier, et où l'on stationne malgré soi, en attendant que la foule s'écoule, quand la salle est déjà vide, que les lustres s'éteignent, que les lampes fument, que la scène se dénude avec un lugubre fracas de ses décorations, et que les ombres et les silences, réalisés sinistres, rentrent sur cette scène tout-à-l'heure illuminée et retentissante d'illusions. »

Comme la tristesse de ces accents exprime bien un grand cœur froissé par les luttes de la vie, abreuvé d'amertume, désenchanté même de la gloire! impossible de s'y

méprendre ; dans cette simple prose qui ne reconnaîtrait la poësie avec son harmonie, avec l'éclat et la grandeur de ses images ?

Cependant, pour n'admettre que des idées parfaitement claires et exactes, tenons que la prose poëtique ne peut et ne doit être qu'une brillante exception. La simplicité, la netteté, l'allure vive seront toujours les vrais mérites de la prose. D'un autre côté l'homme de talent prédestiné à la poësie, s'il veut ne perdre aucun de ses avantages, devra se montrer poëte par la forme comme par le fond ; pour exprimer ses pensées ou sa rêverie, ses émotions, son enthousiasme, il aura tout intérêt à se servir de sa langue propre, c'est-à-dire des vers, sorte de musique dont la cadence et l'harmonie, en s'emparant de l'oreille, disposent l'âme aux impressisns que le poëte veut lui donner.

Les savants ont beaucoup cherché et scruté quant aux origines et aux applications premières de la poësie. Voici en quelques mots les points sur lesquels ils tombent généralement d'accord :

La poésie paraît avoir été la première forme sous laquelle l'activité de l'esprit humain, son activité exubérante s'est d'abord fait jour. On la retrouve au berceau de tous les peuples, indiens ou scandinaves, de race grecque ou celtique, à l'orient comme à l'occident. Entre la jeunesse et la poésie il y a une éternelle alliance. — Ce ne sont pas les peuples et les hommes vieillis, fatigués, désabusés de beaucoup de choses, nourris d'idées positives, en garde contre les entraînements. qui se laisseront facilement aller aux rêves dorés, aux vagues aspirations, aux généreux élans de la poésie. — Elle est, au contraire, la poésie, comme l'apanage des peuples jeunes, dont l'imagination est fraîche

encore, susceptible d'émotions vives, d'admiration, d'enthousiasme, aisément accessible au goût du merveilleux, à la crainte de l'inconnu, à l'exaltation mystique, toutes choses qui ont sur l'homme lui-même dans sa jeunesse une prise énorme.

En Grèce, dans les siècles les plus reculés, et bien avant Homère, les premiers poëtes, furent les prêtres. On ne les connaissait pas alors sous un autre nom que celui de chantres, ou *aëdes*. La première forme de la poésie fut un hymme, un chant religieux.

Que la religion ait inspiré aux hommes leurs premiers chants, c'est chose toute naturelle. La terre et le ciel, le monde avec ses merveilles, avec ses lois immuables, quel plus grand spectacle! L'idée d'un Dieu créateur, tout puissant, infini, de qui l'homme tient le droit et le plaisir de vivre, de jouir de toute la nature, l'idée d'un Dieu de qui il peut tout espérer et tout craindre, et dans la main duquel il se sent si petit et si faible, est-il rien qui puisse plus fortement ébranler son âme, et mieux lui inspirer des chants, expression spontanée de sa reconnaissance, de son amour, de sa crainte? La poésie, cet élan des âmes qui les emporte bien loin au-dessus des choses de la vie vulgaire, la voici qui naît dans les sanctuaires primitifs, sur la montagne, ou dans les profondes forêts où les hommes viennent offrir aux dieux leurs prières et leurs sacrifices. L'aëde, prêtre des dieux, chante leurs louanges ; la foule, possédée de l'esprit religieux, cédant à la même inspiration que le prêtre, s'associe à ses chants ; bien plus elle devient poëte elle-même, pour mieux faire monter ses louanges jusqu'à la divinité. — Et cela n'était pas propre aux Grecs seulement. Tous les peuples primitifs, ceux de l'Inde, ceux de l'Egypte, et

avant tout le peuple de Moïse et de David nous font voir le même spectacle, la même génération d'idées, le sentiment religieux qui d'abord absorbe tous les autres et qui éclate en poésies sacrées.

Un de nos poëtes de premier ordre, Racine, va nous offrir un exemple frappant de cette poésie qui naissait à l'ombre même du sanctuaire. Dans deux de ses tragédies tirées de la bible, Esther et Athalie, par une innovation heureuse, par un emprunt fait au théâtre grec, il introduit sur la scène des chœurs ; et ces chœurs ne sont autre chose que l'image de la foule, que le peuple lui-même suivant avec anxiété les péripéties du drame, et exprimant par intervalles dans des chants en harmonie avec les situations diverses. les émotions qu'il éprouve.

Dans Athalie, le chœur est composé de jeunes filles de la tribu de Lévy, élevées dans le temple, elles se mêlent d'habitude aux cérémonies religieuses ; l'esprit divin les inspire ; elles glorifient par leurs chants le Dieu d'Israël, exaltent ses bienfaits, ou implorent pour son peuple sa miséricorde. Leurs voix sont comme la musique sacrée dont le temple dans ses fêtes solennelles relentit. — A la fin du 1er acte, ces jeunes filles sont réunies non loin de l'autel, pour célébrer le grand jour où la loi a été donnée au peuple hébreu sur le mont Sinaï, au milieu d'elles est Josabeth, l'épouse du grand prêtre Joad : « Mes filles, leur dit-elle,

« J'entends déjà, j'entends la trompette sacrée,
Et du temple bientôt on permettra l'entrée.
Tandis que je me vais préparer à marcher,
Chantez, louez le Dieu que vous venez chercher.

Et alors les chants commencent. Ces jeunes filles, l'une après l'autre, expriment leurs motifs divers d'amour et d'adoration. De temps en temps le chœur, comme par une sorte d'explosion, donne cours aux sentiments dont il est rempli, et toutes ces voix réunies, dans un religieux accord, ne forment plus qu'une grande voix qui monte vers Dieu.

Ecoutons :

LE CHŒUR.

Tout l'univers est plein de sa magnificence;
Qu'on l'adore, ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais ;
Son empire a des temps précédé la naissance;
Chantons, publions ses bienfaits.

UNE VOIX.

En vain l'injuste violence,
Au peuple qui le loue imposerait silence;
Son nom ne périra jamais.
Le jour annonce au jour sa gloire et sa puissance ;
Tout l'univers est plein de sa magnificence ;
Chantons, publions ses bienfaits.

UNE VOIX.

Il donne aux fleurs leur aimable peinture;
Il fait naître et mûrir les fruits ;
Il leur dispense avec mesure,
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.
Le champ qui les reçut les rend avec usure.

UNE VOIX.

Il commande au soleil d'animer la nature,
Et la lumière est un don de ses mains ;
Mais sa loi sainte, sa loi pure,
Est le plus riche don qu'il ait fait aux humains.

UNE VOIX.

O mont de Sinaï ! conserve la mémoire
De ce jour à jamais auguste et renommé.
Quand sur ton sommet enflammé,
Dans un nuage épais le seigneur enfermé,
Fit luire aux yeux mortels un rayon de sa gloire.
Dis-nous pourquoi ces feux et ces éclairs,
Ces torrents de fumée et ce bruit dans les airs,
Ces trompettes et ce tonnerre ?
Venait-il renverser l'ordre des éléments ?
Sur ses antiques fondements,
Venait-il ébranler la terre ?

UNE VOIX.

Il venait révéler aux enfants des Hébreux,
De ses préceptes saints la lumière immortelle ;
Il venait à ce peuple heureux,
Ordonner de l'aimer d'une amour éternelle.

LE CHOEUR.

O divine, ô charmante loi !
O justice, ô bonté suprême,
Que de raisons, quelle douceur extrême,
D'engager à ce Dieu son amour et sa foi !

Est-il possible de trouver un plus charmant idéal de la poésie primitive ? Ces chants n'ont-ils pas l'air vraiment de sortir sans art de ces bouches timides de jeunes filles, d'être enfin ce que doit être avant tout la poésie, l'expansion d'un sentiment qui déborde de notre âme ?

Et d'un autre côté qu'elle preuve décisive contre ceux qui prétendent que nos chefs-d'œuvre sont au-dessus de l'intelligence, et hors de la portée de la foule !

Certes rien ne manque à ces beaux vers que vous venez d'applaudir, ni l'élévation des idées, ni la magnificence des images, ni la ravissante pureté du style.

Et pourtant quel est l'homme, si inculte qu'on le suppose, quel est l'enfant même ayant âge de raison, qui tout à l'heure aurait pu dire : « Je ne comprends pas, je ne sens pas, cela me dépasse » ?

Non. Jamais en écoutant les admirables vers de l'auteur d'Andromaque et d'Athalie, jamais bouche sincère ne dira cela.

C'est que Racine, comme tous les grands poètes d'ailleurs, n'a pas en vain le don du génie, et, comme il sait trouver et exprimer le beau, il sait nous en pénétrer tous, grands et petits, nous en pénétrer jusqu'au fond de l'âme :

A mesure que nous nous éloignons des premiers âges, la poésie n'est plus cet élan du cœur si spontané, et si naïf. Elle n'est plus seulement occupée à célébrer dans Jéhova ou Jupiter la puissance qui gouverne le monde, dans Phœbus la lumière du soleil qui ramène le printemps, qui donne la vie à toute la nature, dans Cérès et Bacchus les moissons et les vendanges, l'abondance et la joie. bienfaits des dieux ; du ciel, elle se détourne vers la terre ; elle s'intéresse d'avantage à l'homme. Tantôt elle se mêle aux fêtes, aux plaisirs, aux douleurs de sa vie domestique ; elle a des chants pour la naissance, pour les fêtes nuptiales, pour les banquets. Elle en a pour les funérailles ; elle s'afflige et pleure sur les tombeaux. Tantôt elle exprime dans un langage chaleureux et exalté l'admiration et la reconnaissance des hommes primitifs pour la force et le courage, au-dessus de la mesure ordinaire, et employés pour

la sûreté ou le salut communs. Elle chante les héros dont les flèches, la lance ou la massue ont purgé la terre des monstres. Et ces monstres qu'étaient-ils? des bêtes féroces, ou bien des brigands, terreur d'une contrée, et rendus cent fois plus effrayants par les formes et les couleurs que leur prêtait la vive imagination de ces peuples.

Si jeune que soit une société, comme elle s'est établie lentement, et à travers bien des luttes et des périls, elle a déjà un passé, des souvenirs, les éléments d'une histoire nationale, elle a vu la patrie en péril; il lui a fallu défendre les défilés de ses montagnes, son territoire, ses murailles même contre des voisins envahissants. Elle a soutenu des combats glorieux; elle a accru sa force et sa renommée par des expéditions lointaines, et les exploits guerriers des ayeux se redisent de génération en génération; c'est encore la poésie qui la première s'empare de ces souvenirs, qui les orne et les embellit de fictions merveilleuses.

Chez les Grecs il y avait une classe d'hommes à part, les Rhapsodes, qui allaient de ville en ville, une branche d'olivier à la main, célébrant par des chants avidement écoutés de la foule, les héros, les guerriers illustres, les expéditions fameuses, tous les souvenirs lointains, chers à l'orgueil du peuple.

Les premiers Rhapsodes composaient eux-mêmes leurs poèmes; mais leur art dégénéra bientôt en métier. Ils ne firent plus que s'emparer des ouvrages composés par de vrais poètes. Ils les découpaient par fragments, selon le goût de leurs auditeurs, et, pour gagner leur vie, ils récitaient ces morceaux sur les places publiques, et surtout dans les fêtes et les banquets où des hommes riches les appelaient pour récréer leurs convives.

Je n'ai encore parlé jusqu'ici, que d'un des trois genres principaux que comprend la poésie, le genre lyrique. La poésie lyrique était celle que les anciens improvisaient ou récitaient en s'accompagnant de la lyre et qui se reconnaît en ce qu'elle naît du souffle de l'inspiration, qu'elle est vive et courte comme l'inspiration elle-même.

Avec Homère, c'est la poésie épique ou l'épopée, que nous rencontrons ; l'épopée, œuvre de longue haleine, récit poétique d'un grand fait intéressant le patriotisme ou les croyances religieuses d'un peuple.

Homère vivait près de mille ans avant Jésus-Christ, à une époque essentiellement favorable à la poésie, parceque c'était celle de la foi naïve dans des légendes pleines de merveilleux, et où l'intervention directe des dieux dans tous les détails des événements humains était religieusement acceptée.

Selon toutes les probabilités, Homère lui-même était rhapsode. Les plus antiques traditions le représentent parcourant les îles et le continent de la Grèce, en chantant ses poésies et recevant l'obole de ceux qu'elles avaient charmés. — Au temps où il vivait, l'imagination des Hellènes était encore fortement frappée par le fait le plus mémorable de leurs annales, la guerre de Troie. Une injure à venger, l'enlèvement de la belle Hélène, femme de Ménélas, un des rois de la Grèce, par un jeune prince troyen, Paris, avait été l'occasion, je serais tenté de dire le prétexte de cette guerre. Au fond, c'était une vieille querelle nationale qui s'était vidée sous les murs de Troie, et pour les Grecs un sanglant et glorieux épisode de leur éternel conflit avec les nations de l'Orient. Leurs peuplades pauvres et d'une rudesse encore demi-barbare s'étaient atta-

quées à la civilisation et à l'opulence asiatiques. 1200 vaisseaux portant aux rivages troyens 100,000 guerriers attestaient que la Grèce s'était levée tout entière; et elle avait triomphé ! Jamais évènement ne produisit chez une race d'hommes un ébranlement plus profond. Cette guerre, suprême élan de la nationalité la plus vivace, avait réuni dans un seul faisceau toutes les forces et toutes les passions des Grecs d'habitude divisés et se jalousant entre eux. Gloire et malheurs, tout ce qui frappe le plus l'imagination des hommes, récoltés à pleines mains dans cette expédition lointaine, étaient devenus comme le patrimoine des générations suivantes.

Sans aucun doute bien avant Homère, les Rhapsodes avaient exploité cette précieuse mine, et pris pour sujets de leurs chants les faits les plus merveilleux de cette grande aventure, il en était chez les Grecs de la guerre de Troie, comme il en fut, au moyen-âge, dans l'Europe chrétienne, des croisades, ces expéditions chevaleresques autant que pieuses pour la délivrance de Jérusalem. Elles aussi ont fait pendant des siècles l'objet des chants populaires, le motif de plus d'une épopée, et d'une foule d'œuvres dramatiques.

Homère parut, et avec le privilége du génie, il effaça toutes les œuvres éphémères de ses devanciers. Il fit sienne, pour ainsi dire, cette guerre de Troie, en la décoaant de ses plus riches inventions, et en l'imprimant comme il lui plut, dans la mémoire des hommes, par ses deux poémes immortels, l'Iliade et l'Odyssée.

Homère et son œuvre ont tenu un rang sans égal dans la littérature des anciens, et par reflet aussi dans la nôtre. L'antiquité le nommait le *divin Homère*. — C'est encore

le plus grand nom devant lequel le monde lettré s'incline ;

Et depuis trois mille ans Homère respecté
Est jeune encore de gloire et d'immortallié.

a dit un poète du commencement de ce siècle, J. Chénier.

Les héros qu'il a chantés, dont il nous fait admirer ou plaindre le grand cœur, les fortes passions, les infortunes mesurées à leur gloire, ont occupé et occuperont d'âge en âge la pensée des hommes. Les types qu'il a créés resteront à jamais. Achille sera toujours la valeur héroïque; Agamemnon, l'orgueil de la puissance ; Ulysse, l'habileté politique; Nestor, la vieillesse prudente ; Hector, le cœur vaillant et dévoué à son pays ; Pénélope, la fidélité conjugale à toute épreuve : Cassandre, la voix qui avertit et que dans la prospérité l'on n'écoute point ; enfin la famille des Atrides, la colère des dieux accumulant sur une même race les malheurs et les crimes.

Je vous laisse à penser, messieurs, quel retentissement les poésies d'Homère eurent parmi ses contemporains et dans les premières générations qui suivirent, et quelle fortune ce fut pour les Rhapsodes que d'aller de ville en ville chantant des morceaux détachés avec un certain art des magnifiques épopées du grand poète.

Pendant des siècles, écouter, lire, admirer Homère, cela fit partie du patriotisme des Grecs de tout rang et de toute classe. Alexandre, ce roi de Macédoine, vainqueur des Perses et conquérant de l'Asie, avait toujours un Homère dans sa tente et sous son chevet. — Dans tous les lieux publics, et jusque dans les moindres bourgades, on récitait ses vers : les moindres citoyens les savaient par cœur... Ici, Messieurs, je fais un retour sur nous-mêmes, sur notre

peuple de France. Et je ne puis me défendre d'un certain sentiment de tristesse. — En France, combien de millions d'hommes qui ne savent pas même les noms de Corneille, de Racine, de Molière, qui ne savent pas davantage ceux de Pascal, de Fénélon, de Bossuet !

On a dit plus d'une fois, à propos des cours populaires : « A quoi bon parler littérature à la masse inculte des travailleurs ? A quoi bon ! .. Et quand ce ne serait que pour effacer cette tache !... Quand ce ne serait que pour faire que notre peuple fier à bon droit du rang qu'il tient dans le monde aie plus de souci des grands hommes, qui lui ont conquis cette place, que du moins il apprenne ses titres de gloire littéraire et qu'il rende quelque culte aux beaux génies dont il possède l'héritage, nous nous aurions encore entrepris une chose bonne et utile !

Il est temps que j'arrive au troisième des genres principaux entre lesquels se partage la poésie, le genre dramatique. Ici je n'éprouverai nulle peine pour établir que cette branche de l'art littéraire, à son origine, regardait surtout la foule, que c'était elle qu'elle allait chercher jusque sur les places publiques, et à qui elle prétendait plaire. Il me suffira de citer Boileau, ce critique si sensé et qui a presque élevé le bon sens à la hauteur du génie, il me suffira, dis-je, de montrer dans quelques vers de Boileau, quels furent les modestes commencements du théâtre grec, et aussi de notre théâtre national.

La tragédie informe et grossière en naissant,
N'était qu'un simple chœur, où chacun en dansant,
Et du dieu des raisins entonnant les louanges,
S'efforçait d'attirer de fertiles vendanges.
Là, le vin et la joie éveillaient les esprits,

Du plus habile chantre un bouc était le prix.
Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et, d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
. . . .
Chez nos dévots ayeux le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
De pélerins, dit-on, une troupe grossière
En public, à Paris, y monta la première,
Et, sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la vierge et Dieu par piétié.
Le savoir, à la fin dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence.
On chassa ces docteurs prêchant sans mission ;
On vit renaître Hector, Andromaque, Ilion. »

Heureusement, chez les grecs la charrette de Thespis, chez nous les tréteaux des joueurs de mystères se changèrent à la longue en une scène agrandie, anoblie par des talents de premier ordre. La tragédie et la comédie y parurent dans tout leur éclat ; mais entre les Grecs et nous, il se produisit une différence capitale. Chez eux, le théâtre, tout en élargissant ses proportions, tout en élevant son ton et ses mœurs, garda le même public, c'est-à-dire la masse des citoyens, sans aucune distinction de classes. Ce fut toujours le peuple tout entier qui se porta aux jeux scéniques, aux tragédies d'Euripide et de Sophocle, aux comédies d'Aristophane. Les spectacles (et ceux-là ne s'adressaient pas grossièrement aux sens, faisaient pour ainsi dire partie de la vie publique des Grecs ; à Athènes, non seulement la foule savait s'intéresser à des œuvres d'élite, où les faits

historiques, les caractères et les passions étaient mis en jeu avec un art consommé, mais, chose à peine croyable pour les hommes de nos jours, à certaines époques solennelles des concours s'ouvraient entre les poètes dramatiques, afin de marquer entre eux les rangs, afin d'accorder la prééminence à telle ou telle pièce de théâtre; et le juge de ces concours, c'était le peuple, c'était tout le monde; et il ne venait pas à la pensée du plus simple artisan d'Athènes que ce rôle de juge, en fait d'art dramatique et de poésie, fut au dessus de sa condition et de son intelligence.

En France, au contraire, et chez toutes les nations modernes, quand l'art dramatique fut vraiment trouvé, qu'il fut illustré et consacré par des chefs-d'œuvre, ce ne fut pas le moins du monde au profit des classes laborieuses. Pour elles, il resta toujours des tréteaux, exhaussés et décorés sans doute avec une certaine prétention, mais où elles ne trouvèrent pour aliment de leur esprit que des farces triviales ou des drames faux, excessifs, pleins d'enflure. — Le vrai théâtre, celui où l'on représentait les pièces dont la littérature nationale s'honore le plus, fut comme exclusivement réservé à ceux qui avaient fait des études classiques et qui étaient à un certain point familiers avec les lettres anciennes. — Nos mœurs, d'ailleurs, exigeaient, pour le fréquenter, certaines conditions d'habitudes et de tenue élégantes qui le rendaient inabordable à la foule. Ce fut grand dommage. Même les spectacles publics ne rapprochèrent plus les différentes classes de citoyens. Les moins favorisés, ne lisant pas, ignorant absolument les œuvres des grands maîtres, n'assistant jamais aux fêtes de l'intelligence, n'eurent ni stimulants, ni modèles pour relever et épurer leur goût, et finirent par tomber dans une torpeur profonde.

Je me suis beaucoup étendu sur cette première branche

de la littérature, la poésie, et j'ai pris quelques soins pour montrer ses origines populaires. J'avais pour cela d'assez bonnes raisons.

La poésie est comme l'essence du génie littéraire ; c'en est le joyau le plus précieux et qui ne se trouve pas dans le commerce vulgaire. Aussi arrive-t-il qu'aux époques où l'esprit positif s'est fait une large place, elle étonne, elle offusque bien des gens, comme trop désintéressée, comme trop distinguée de ton et d'allure et presque trop fière. Si cependant je l'ai montrée, cette poésie, dans les sociétés naissantes, familière aux hommes les plus simples, aimée de la foule, aidant les uns à se bercer des premiers rêves de leur imagination, les autres à traduire les premiers mouvements de leur cœur, par cela seul j'ai montré que la littérature, même dans sa plus haute expression, n'a rien qui dépasse la portée de toute intelligence saine, fut-elle demeurée inculte ; et la meilleure part de ma tâche est remplie.

Pourtant je tiens à rendre ma démonstration plus complète, et je vais rapidement examiner, au même point de vue, l'histoire, l'art oratoire, la philosophie, ces autres parties du domaine des lettres.

L'histoire, je l'ai déjà indiqué plus haut, est contemporaine de la poésie. Longtemps même elles ont été comme inséparables. On les retrouve ensemble occupées à charmer l'enfance des peuples. Il est dans la nature de l'esprit humain de se plaire aux récits. Même dans la pleine maturité des sociétés, toujours l'homme prend un vif intérêt aux faits, aux caractères historiques, aux mobiles qui ont fait agir les personnages de ces grands drames, à l'influence qu'ils ont eue sur les destinées du monde. Qu'une plume habile, ou mieux encore, qu'une parole élevée et entraînante

déroule devant nous les annales des peuples, nous sommes fortement attirés et captivés.

Mais c'est dans les sociétés jeunes que le goût des récits, et la naïve curiosité de ceux qui écoutent, sont portés au plus haut point. Plus les hommes sont simples, plus l'histoire a de prise sur eux. Nous, qui ne sommes pas d'une époque primitive, nous voyons cela tous les jours. Dans nos villages, quel est l'homme si inculte qu'il soit, qui, aux heures du repos, n'écoute avidement les vétérans de nos grandes guerres racontant leurs campagnes? Partout, le travailleur intelligent, s'il sait seulement lire, pour sujet de ses lectures recherchera, sous une forme, ou sous une autre, tout ce qui a trait à ces événements si grandioses qui depuis 89 se déploient dans le monde sous l'impulsiou de l'idée française. Nos annales, pendant le prodigieux quart de siècle qui comprend la Révolution et l'Empire, c'est l'Iliade de notre peuple :

Et l'éloquence, Messieurs, l'art de bien parler, l'éloquence dont le but est de toucher, de remuer la fibre humaine, dont le suprême mérite est de persuader et d'entraîner des assemblées, des foules d'hommes, a-t-elle attendu pour se produire que le cours des siècles ait amené une civilisation pleine de complications et de raffinements? Pour résoudre cette question, il n'est pas besoin de grandes recherches historiques. L'art de parler s'est développé en même temps que la famille humaine. Dès qu'il y a eu quelques tentes dressées et abritant une tribu, il y a eu des orateurs. On en a bien trouvé chez les peaux rouges de l'Amérique, on en trouve bien encore chez les sauvages de l'Océanie. Cela se conçoit aisément. Vivre en société, avoir avec d'autres hommes des intérêts communs, le besoin d'une action commune,

cela entraîne, la nécessité de s'assembler, de délibérer, d'arrêter des résolutions. — Y a-t-il quelque guerre déclarée? il faut enflammer l'âme des combattants ; il faut, à l'occasion, relever leur courage, leur montrer le prix de leurs efforts, de leur persévérance. — A l'intérieur de la tribu, l'esprit de chicane, les passions, le crime même, vieux comme le monde, ne tarderont pas à rendre nécessaires des tribunaux, des voix accusatrices et le droit de la libre défense. — Ne voilà-t-il pas déjà, Messieurs, les germes de l'éloquence judiciaire, militaire, politique? — Et la plupart du temps, à qui s'adresse l'orateur? — Au grand nombre, à la foule. Et la foule, plus instinctive que les hommes d'étude et de science, est précisément l'auditoire qu'il lui faut. Quoiqu'illettrée, elle est toujours avide d'entendre une belle parole, quoique mobile et souvent ombrageuse, elle est toujours prête, sur le forum, dans la basilique, à subir sur le champ de bataille l'ascendant d'une voix éloquente.

Enfin, pour épuiser mon sujet, je veux dire aussi quelques mots de la philosophie.

S'il y a des esprits peu disposés à me concéder les origines populaires des lettres, je me figure que c'est ici qu'ils m'attendent. — Eh bien! je leur donne à l'instant même gain de cause. Non. Il ne m'a pas été possible de découvrir à une époque quelconque la philosophie dans les sentiers battus que suit le grand nombre.

Mais aussi était-il bien rationnel de faire de la philosophie une branche de la littérature? Quoi, cette science si haute, qui s'occupe essentiellement de l'âme et de Dieu, ce serait un art, quelque chose d'analogue au talent de parler, au talent d'écrire en vers ou en prose! L'usage n'a-t-il point fait là quelque confusion?

Il y a bien longtemps, je le sais, qu'on a rangé la philosophie dans le domaine des lettres où elle fait une assez étrange figure ; mais c'est qu'il paraissait plus singulier encore de la mettre au rang des choses positives, de la classer parmi les sciences exactes. — Le vrai, à mon sens, c'est qu'elle méritait à elle seule de remplir tout un cadre, puisqu'à elle seule elle forme tout un groupe de sciences, le groupe des sciences morales.

La philosophie, dans ses hautes sphères, alors qu'elle agite les plus difficiles problèmes, évidemment n'est accessible qu'aux hommes doués d'assez de force d'attention et riches d'assez de loisirs pour se livrer à des études abstraites, à l'observation patiente des phénomènes intérieurs. — Pourtant il y a un côté de la philosophie — et je suis bien aise d'en toucher quelques mots en passant — qui me semble tout ouvert aux âmes les plus simples, et pour lequel, dans nos sociétés chrétiennes, elles sont bien préparées, je veux dire, la morale, la science des devoirs. De ce côté point d'abstractions, point d'obscurités, point de tâtonnements pénibles, — il ne s'agit que d'aller droit devant soi, avec le meilleur des guides la conscience qui nous dit sûrement ce qui est bien et ce qui est mal.

« Se respecter soi-même, avoir soin de sa dignité morale, ménager ses facultés et ses forces, bien ordonner sa vie ;

» Respecter dans la femme l'être faible, l'être aimant et dévoué, la mère de famille ;

» Respecter dans l'enfant sa candeur, son âme qui reçoit et qui garde toutes les empreintes, son avenir que l'éducation peut faire heureux ou détestable ;

» Ne s'écarter jamais dans le commerce avec les autres hommes de ces deux saintes règles : Vérité, justice ; — et ne pas craindre d'y ajouter la bonté serviable et la bienveillance qui fait le charme des relations sociales. »

Voilà à peu près le résumé de la morale, si je ne me trompe.

Eh bien ! ici encore, n'ai-je pas le droitde dire que pour comprendre, il n'est pas besoin d'être un grand clerc? Un cœur droit et le plus simple bon sens, heureusement, y suffisent. Et la meilleurs preuve, n'est-ce pas ces travailleurs de plus en plus nombreux qui savent le prix d'un intérieur en bon ordre, d'une vie bien rangée, de la paix de famille, du concours du mari et de la femme pour l'honnête éducation des enfants, et qui de jour en jour s'élèvent, grâce à Dieu, en intelligence, endignité et en bien-être ?

J'ai fini ; et j'espère avoir approché du but. Il me semble du moins que j'ai suffisamment établi que par leur origine comme par leur nature, les arts, les lettres, les sciences morales aussi, loin de dépasser la portée du grand nombre, sont expressément faits pour lui, appropriés à ses besoins, prédestinés à lui assurer un sort meilleur et une moralité plus haute.



L'UNIVERSITÉ DE DOUAI

EN 1790.

LETTRES ET MÉMOIRE

DE M. PLACIDE DE BAILLIENCOURT

Publiés, avec d'autres documents inédits,

PAR L'ABBÉ C. DEHAISNES

Archiviste de la ville de Douai.

Les universités étaient au nombre de ces institutions du passé que l'Assemblée Constituante aurait dû respecter. L'on ne crée pas en un jour des maîtres, et encore moins des méthodes ; d'ailleurs, fut-il excellent, un système d'enseignement, quand il est nouveau, manque toujours de cette autorité que donne un respect traditionnel transmis de génération en génération. Mais les législateurs de la Constituante et de la Convention ne s'arrêtaient pas devant de telles considérations ; ils prirent successivement des mesures, qui d'abord privèrent de leurs ressources, puis attaquèrent dans leur liberté et enfin détruisirent complètement toutes les universités de la France.

Les documents inédits, conservés dans nos archives, prouvent qu'il en a été ainsi pour l'université de Douai : nous les avons recueillis avec soin, nous les publions aujourd'hui, et parce qu'ils offrent en quelque sorte une statistique officielle de la situation des institutions académiques à Douai en 1790, et parce qu'ils témoignent du zèle avec lequel les représentants de la cité ont soutenu, jusqu'au dernier moment, l'établissement qui faisait sa richesse et sa gloire. Notre université n'est pas tombée sans avoir été vaillamment défendue : tous les amis des lettres, comme tous les Douaisiens, seront heureux d'entendre les voix généreuses qui, à l'heure suprême, ont courageusement plaidé sa cause, en racontant son histoire, en rappelant ses services, en exposant sa situation, et en prédisant les funestes résultats que devait avoir sa suppression et pour la ville et pour la contrée.

Pour nous, heureux d'avoir pu retrouver ces documents, nous nous contenterons de les publier, en les faisant précéder des quelques lignes d'introduction nécessaires pour faire connaître les circonstances qui s'y rapportent : en cela, nous nous efforcerons d'être semblable à ces collectionneurs de bon goût, qui entourent leurs toiles du cadre le plus simple et se contentent de les désigner au visiteur sans le fatiguer par des éloges prématurés.

Le 2 septembre 1790, les administrateurs du directoire du district de Douai adressèrent au maire et aux officiers municipaux de la même ville une lettre dans laquelle il était dit :

« Suivant le décret des 14 et 20 avril dernier, article 12, sanctionné le 22 du même mois, et publié le 4 mai, et celui du 18 juin sanctionné le 23 du même mois et publié le 8 juillet dernier, article 8, il est prescrit aux assemblées de district et à leurs directoires de procéder à l'inventaire du mobilier des titres et papiers dépendant de tous les corps et communautés séculiers et réguliers, fabriques, hôpitaux, maisons de charité, ou *autres* établissements publics, sauf à commettre les municipalités pour les aider dans ce travail. Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien coopérer avec nous sur cet objet et de vous charger de faire l'inventaire prescrit par les susdicts décrets dans les colléges et séminaires qui dépendent de l'Université. »

Les officiers municipaux s'empressèrent de consulter le recteur de l'université; et celui-ci, au nom du conseil de l'académie, ne tarda pas à leur envoyer un mémoire sur la question, avec une lettre dans laquelle il témoignait les inquiétudes que lui causait la rédaction de l'inventaire demandé.

Le conseil de la commune voulut, en transmettant ce mémoire au directoire du département et au district, faire aussi entendre sa voix en faveur des établissements menacés. Parmi ses membres les plus zélés pour les intérêts de la ville, se distinguait le notaire royal, M. Placide de Bailliencourt : il fut chargé par ses collègues de rédiger ces réclamations. Nous publions sa lettre d'après la minute, toute couverte de ratures et de surcharges, qui est conservée dans les archives de Douai :

Messieurs,

Messieurs du directoire du district de Douai nous ont

chargés de faire l'inventaire des titres, meubles et effets des séminaires et colléges de l'Université de cette ville : nous avons écrit de suite à M. le recteur de l'Université, le priant de nous informer si, dans ce tems de vacances, il se trouvoit, dans les séminaires et colléges, des présidens ou quelqu'un qui en tînt la place. M. le recteur n'a pas tardé à nous répondre et à nous témoigner toute l'inquiétude du conseil de l'Université, relativement à la confection d'inventaire dont nous étions chargés ; et il nous a adressé en même tems la copie du mémoire qu'il nous a mandé devoir vous être remis, Messieurs, et à MM. du directoire du district, en nous engageant de nous joindre au conseil de l'Université pour appuier ses réclamations.

Nous avons lu, Messieurs, avec la plus grande attention le mémoire de l'Université : nous croïons, comme elle, que ses biens ne sont pas des biens ecclésiastiques, qu'ils ne sont nullement dans le cas des décrets des 2 novembre, 16 janvier, 14 et 20 avril dernier ; nous croïons, comme elle, que le décret du 18 juin n'est qu'une suite de ceux du 2 novembre, 16 janvier, 14 et 20 avril ; mais ce qui doit nous occuper davantage, ce sont les conséquences que cette opération, considérée dans ses suites, peut présenter pour nos provinces et particulièrement pour notre ville.

Nos provinces y sont vivement intéressées. Les biens de nos séminaires et de nos colléges sont destinés à l'enseignement des enfans de nos provinces ; c'est aux fondations qui existent dans nos séminaires et colléges que nous sommes redevables du progrès des sciences et des mœurs ; un nombre incroïable de personnes qui se sont distinguées dans toutes les sciences, auraient été à jamais oubliées, s'il n'avoit existé ni séminaire, ni collége, et surtout sans ces fon-

dations qu'on trouve dans les nôtres. Le philosophe laborieux est certain d'obtenir une bourse, le théologien studieux et qui a des mœurs n'est plus à la charge de ses parens que pour son entretien, qui est, en soi, peu coûteux. L'homme, qui a des sentiments, peut inspirer de l'émulation à ses enfants ; s'il n'a pas de fortune, il est assuré qu'il trouvera des ressources dans nos fondations.

La ville de Douai y est encore, s'il est possible, plus sensiblement intéressée ; outre que les enfants de la ville trouvent les mêmes ressources dans les séminaires et colléges, et que même plusieurs des fondations qui y existent leur sont plus particulièrement et exclusivement destinées, c'est dans nos murs que se consomme le produit de ces fondations ; ce sont elles qui y amènent des élèves, qui y font de la dépense ; ce sont elles qui font vivre les artisans et les marchands. C'est l'argent que répandent ceux qui viennent pour recueillir les fruits de ces fondations, qui alimente une forte partie de la ville, et surtout la partie qui a le plus besoin de ressources.

En comprenant les séminaires et les colléges dans le décret du 18 juin (lequel étant bien entendu ne doit comprendre que les établissements ecclésiastiques), comme ce décret n'est qu'une suite de celui du 2 novembre qui déclare les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, on court les plus grands risques de voir les biens des séminaires et des colléges enveloppés dans ce décret, on s'expose à ce que ces biens soient vendus a la décharge de la nation, qui se chargeroit, en ce cas, des frais de l'enseignement.

Mais, dans cette hypothèse, est-il possible de se flatter que nos provinces les plus riches, sans comparaison, en fondations pieuses, reçoivent un juste équivalent de ce qu'elles

perdront ? A supposer qu'elles reçoivent cet équivalent parfait, n'est-il pas préférable, sous plusieurs rapports, de conserver ses biens, dont le produit ne peut qu'accroître, et qui ne sont pas exposés en eux-mêmes à nombre de vicissitudes.

Il est donc du plus grand intérêt de nos provinces, et en particulier de notre ville, de craindre de faire même un seul pas qui conduise à d'aussi fâcheuses conséquences.

Cet intérêt est encore aussi pressant, si l'on considère que c'est une même règle pour les biens des fabriques, qui dans nos provinces, n'ont jamais été regardés comme ecclésiastiques, et qu'il serait d'autant plus dangereux de s'exposer à envelopper dans le décret du 2 novembre, que les habitants pourroient se trouver chargés de ce surcroit de dépenses et de contribution.

Ces motifs nous ont paru assez puissants pour que nous appuiassions de toutes nos forces les réclamations de l'université. Nous le devions à notre attachement à ce qui intéresse nos provinces et spécialement la ville de Douai ; et nous avons trouvé d'autant moins de répugnance à plaider auprès de vous, Messieurs, la cause de l'université, qui est aussi la nôtre, que déjà votre amour pour le bien de nos provinces et de notre ville vous l'a fait, sans doute, préjuger en faveur de l'université.

Nous sommes avec respect,

Messieurs,

Vos, etc.

12 sept. 1790.

A Messieurs du directoire du département du Nord.

La force de ces raisonnements et la justesse de ces réclamations semblent avoir été comprises par les administrateurs du directoire du département : car, dès le 14 septembre, ils répondirent au conseil de la commune de Douai la lettre suivante :

« Messieurs,

» L'avantage du pays et particulièrement de la ville de Douay doit sans doute fixer nos regards sur l'université qui y existe : les moyens, Messieurs, que vous employez pour sa conservation, dans la lettre que vous nous avez écrite le 12 de mois, sont puissans, et nous y aurons tout l'égard possible, aussitôt que la circonstance paraîtra l'exiger. »

Ces bonnes dispositions, si elles étaient sincères, ne durèrent pas longtemps, ou du moins ne purent arrêter l'action de l'administration supérieure. En effet, une nouvelle lettre, datée du 22 octobre 1790, ordonna de dresser l'inventaire des biens possédés par les colléges et les fondations de l'université, en répondant pour chacun d'eux à dix-huit questions posées par le directoire du département.

Il était impossible d'échapper à ces ordres précis et réitérés ; le conseil de la commune se décida à obéir et s'adressa encore à M. Placide de Baillieneourt pour dresser l'inventaire demandé. Les dix-huit questions posées par le directoire du département embrassaient et le passé et le présent de l'université ; pour y répondre, il était indispensable de faire des recherches dans les archives et les réglements des colléges et des fondations, de se rendre un compte exact de leur situation aux points de vue de leurs ressources, des études, des maîtres et des élèves, C'était

un long travail ; l'officier municipal dut nécessairement se faire aider par ceux qui dirigeaient les établissements dont il était question. Quand même l'étude du mémoire ne le révèlerait pas, nous le saurions par les souvenirs d'une fille de M. de Bailliencourt, qui, aujourd'hui encore, après 76 ans écoulés, se rappelle avoir vu, durant un ou deux mois, un grand nombre de prêtres, de professeurs et et d'écrivains travaillant avec son père et lui fournissant des renseignements (1). Nous reproduisons *in extenso* ce mémoire, devenu aujourd'hui un document si curieux si important pour l'histoire de l'université de Douai.

« Messieurs, votre lettre du 22 octobre dernier qui renferme dix-huit questions relatives aux différents établissements qui existent en cette ville pour l'instruction de la jeunesse, exigeoit des renseignements très compliqués que nous n'avons point pu nous procurer plus tôt. »

I.

Dénomination et nombre des colléges et maisons d'éducation destinés à l'enseignement.

Ces maisons sont au nombre de 23.

Le collége Public ;
Le collége du Roi ;

(1) La vérité de ces détails est confirmée par une délibération du *Registre aux Mémoires* dans lequel il est dit, en date du 20 novembre 1790, que « les réponses aux questions proposées par MM. du département du Nord ont été faites d'après les éclaircissements fournis par l'université elle-même. »

Le collége d'Anchin ;
Le collége Saint-Vaast ;
Le collége des Prêtres-Anglais ;
Le collége des Bénédictins-Anglais ;
Le séminaire du Roi ;
Le collége des Six-Prêtres dit du Soleil ;
Le séminaire des Évêques ;
Le collége ou séminaire Moulart ;
Le collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi,
Le collége ou séminaire dit d'Hennin ;
Le collége ou séminaire de la Motte ;
Le collége ou séminaire de la Torre ;
Le séminaire de Tournai ;
Le collége ou hôtel des Nobles ;
Le collége Écossais ;
Le collége ou séminaire des Irlandais ;
Le collége ou séminaire de Saint-Amand ;
Le collége ou séminaire de Saint-Amé ;
Le séminaire des Sept-Douleurs ;
Le séminaire Hattu ;
Le séminaire Delannoy ;

« De ces 23 maisons, il en est une où ou donne des leçons publiques, mais où personne ne demeure, c'est *l'Académie ou collége public.*

Il y en a deux où on enseigne les humanités, la philosophie et même la théologie à ceux seulement qui y demeurent ; ce sont les colléges de la nation anglaise, l'un tenu par des prêtres séculiers, l'autre par les bénédictins anglais.

Il en est une où l'on enseigne publiquement les humanités tant à ceux qui y demeurent qu'à ceux qui, demeu-

rant ailleurs, y viennent prendre des leçons: c'est le collége d'Anchin.

Il y en a trois où l'on enseigne publiquement la philosophie tant à ceux qui y demeurent qu'à ceux qui n'y demeurent pas; ce sont les colléges du Roi, de Saint-Vaast, et d'Anchin.

Il en est une où l'on enseigne, en outre, la théologie: c'est le collége de Saint-Vaast.

Les dix-sept autres maisons sont destinées à loger, et la plupart à nourrir gratuitement, les écoliers qui viennent étudier dans l'université depuis les humanités jusqu'aux sciences supérieures inclusivement. »

II.

Date de l'institution de ces maisons. Par quelle autorité elles ont été établies.

Le collége du Roi a été fondé en 1562, en même temps que l'université, par Philippe II, roi d'Espagne.

Le collége d'Anchin, en 1568, par M. Lentailleur, abbé d'Anchin.

Le collége de Saint-Vaast, en 1619 et 1636, par M. de Caverel, abbé de Saint-Vaast.

Le collége des Prêtres-Anglais, en 1569, par Guillaume Allen, plus connu sous le nom d'Alain.

Le collége des Bénédictins-Anglais, en 1619, par M. de Caverel, abbé de Saint-Vaast.

Le séminaire du Roi, en 1582, par Philippe II, roi d'Espagne.

Le séminaire des Six-Prêtres, dit du Soleil, en 1587, par M. Aparisis et Anne Bonnenuict, sa femme.

Le séminaire des Evêques, en 1587, par les évêques de la province de Cambrai.

Le collége ou Séminaire Moulart, en 1596, par Mathieu Moulart, évêque d'Arras.

Le collège ou séminaire de Notre-Dame-de-la-Foi, composé de deux établissements, l'un fondé en 1599 par Mathieu Bossemius, natif d'Amsterdam, professeur royal de théologie, l'autre en 1644 par George Colvénere, natif des environs de Diest, en Brabant, professeur royal de théologie en l'université de Douai ; les deux établissements réunis par arrêt du conseil du 26 février 1744.

Le collége ou séminaire dit d'Hennin, en 1606, par Antoine de Hennin, évêque d'Ypres.

Le collége ou séminaire de La Motte, en 1592, par Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, Esquelbecq, etc.

Le collége ou séminaire de La Torre, en 1618, par Gaspart de La Torre, prévôt de Notre-Dame, à Bruges.

Le séminaire de Tournai, en 1630, par Maximilien, de Gand, évêque de Tournai.

Le collége ou l'Hôtel des Nobles, en 1629, par Antoine de Mundé, et Eléonore de Severy, sa femme.

Le collége Ecossais, en 1613.

Le collége ou séminaire Irlandais, au commencement du siècle dernier.

Le collége ou séminaire de St-Amand, en 1630, par M. Dubois, abbé de St-Amand.

Le collége ou séminaire de St-Amé, en 1582, par Antoine Surius, docteur en théologie, et Nicolas de Formanoir, licentié-ès-lois.

Le séminaire des Sept-Douleurs, en 1620, par M. Van den Hen.

Le séminaire Hattu, par Claude Hattu, en 1631.

Le séminaire Delannoy en 1662 par M. Delannoy, chanoine et trésorier de St-Amé.

Il n'est aucun de ces établissements qui n'ait été institué par l'autorité des souverains du pays ; il n'en est aucun qui ne puisse en exhiber la preuve. Ils ont tous été de nouveau confirmés, quant à leur établissement et à la jouissance de leurs biens, par lettres-patentes du mois d'octobre 1764, registrées au parlement de Flandre le 3 décembre 1765 et itérativement le 14 janvier 1768.

Le collége d'Anchin fut particulièrement confirmé par lettres-patentes du 1er mai 1767 ; le collége Irlandais par lettres-patentes du mois de janvier 1769, et celui des Ecossais par lettres-patentes du 8 juillet 1769.

III.

L'instruction est-elle confiée à des laïques ou à des ecclésiastiques ?

Les chaires royales de théologie ne peuvent être occupées que par des ecclésiasques séculiers.

Les ecclésiastiques ne peuvent obtenir de chaire royale en droit ni en médecine.

Les ecclésiastiques et les laïques sont admis indifféremment au concours des chaires de la faculté des arts.

Les ecclésiastiques et les laïques sont également admis indifféremment au concours des chaires d'humanité et des chaires de philosophie du collége d'Anchin.

L'instruction du collége St-Vaast est confiée à des religieux de l'abbaye St-Vaast à Arras.

L'instruction des autres établissements est confiée à des ecclésiastiques séculiers.

IV.

Traitements des professeurs. — Académie ou collége public.

La faculté de théologie est composée de cinq professeurs. On voit au tarif annexé aux lettres-patentes en forme d'édit contenant un réglement général, pour l'université de Douai et les facultés dont elle se compose, du mois de juillet 1749, que le premier professeur de théologie avait 695 livres, le deuxième 600, le troisième 550, le quatrième 425, le cinquième 300.

Les facultés de droit sont aussi composées de cinq professeurs. On voit, au même tarif, que les premier et deuxième professeurs avaient 950 livres, le troisième 750, le quatrième 650, et le professeur de droit français 900.

La faculté de médecine est composée de trois professeurs. On remarque au même tarif que le premier professeur avait 675 livres, le deuxième 525, celui d'anatomie, botanique et chirurgie 350, auxquelles il faut ajouter 300 livres que lui paye la ville de Douai.

Par l'article 38 des lettres-patentes confirmatives du collége d'Anchin du 1er mai 1767, il a été assigné à chacune des chaires de ces trois facultés supérieures 500 livres d'augmentation de gages, payables par les revenus dudit collége.

La faculté des arts était originairement composée de trois professeurs, l'un de langue grecque, l'autre de la langue hébraïque et le troisième de l'histoire : ces trois professeurs ont chacun 250 livres.

Par lettres-patentes de novembre 1704 enregistrées au parlement de Flandres le 20 novembre de la même année, on a créé une chaire de mathématiques, qui fait partie de la faculté des arts; cette chaire a été confirmée par lettres-patentes du 1er mai 1767, article 39; le professeur a 1300 francs de gages, savoir 1100 par lesdites lettres-patentes, et 200 livres que le collége d'Anchin payait auparavant au titulaire de cette chaire.

Collége du Roi. Le principal du collége du Roi a 1130 livres d'appointements, sur quoi il est obligé de nourrir les quatre professeurs.

Chaque professeur a 283 livres d'appointements.

Collége d'Anchin. Le principal du collége d'Anchin a 1550 livres d'appointements.

Le sous-principal, 1250 livres.

Les professeurs de physique, de logique et de rhétorique, chacun 1250 livres.

Les professeurs de seconde et de troisième, chacun 1050 livres.

Les professeurs de quatrième et de cinquième, chacun 93 livres.

Le principal, le sous-principal et les professeurs sont en outre nourris aux dépens du collége.

Lettes-patentes du 1er mai 1767, art. 3.

Collége Saint-Vaast. Le principal du neuf collége Saint-Vaast a d'appointements 775 livres.

Le principal du vieux collége, 588 livres.

Chacun des deux professeurs de théologie, 825 livres.

Chacun des deux professeurs primaires de philosophie, 506 livres.

Chacun des deux autres professeurs de philosophie, 500 livres.

Tous sont nourris, en sus, aux dépens des biens du collége, et ils sont obligés de fournir, sur leurs appointements, à leur vestiaire, à leur vin et à tous leurs besoins.

Collége des Anglais. Le président du collége des Anglais a 20 louis d'appointements.

Le sous-président n'a point d'appointements en cette qualité ; c'est ordinairement l'un des professeurs de théologie.

Les deux professeurs de théologie ont chacun quinze louis.

Les deux professeurs de philosophie, 10 louis.

Les professeurs de rhétorique et de poësie, 8 louis chacun.

Les trois autres professeurs d'humanités, six louis aussi chacun.

Séminaire du Roi. Le président du séminaire du Roi, a 750 livres d'émoluments.

Le préfet a 187 livres 10 sols d'appointements outre sa nourriture.

Collége des Six-Prêtres. Le président du séminaire des Six-Prêtres dit du Soleil, a 302 livres 10 sols d'appointements.

Chacun des cinq autres boursiers a 275 livres.

Séminaire des Évêques. Le président du séminaire des Évêques n'a aucun appointement.

Collége ou séminaire Moulart. Le président du collége ou séminaire Moulart a 450 livres d'appointements.

Le préfet 125 livres outre sa nourriture.

Collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi. Le président du collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi, a 625 livres d'appointements.

Le préfet 300 livres.

Collége ou séminaire d'Hennin. Le président du collége ou séminaire d'Hennin, 1700 livres d'appointements, depuis qu'il n'a plus les profits de l'économie. Il avait auparavant 750 livres.

Le premier préfet a 562 livres 10 sols.

Le deuxième préfet a 187 livres 10 sols

Collége ou séminaire de La Motte. Le président du collége ou séminaire de La Motte a 500 livres d'appointements.

Le préfet 150 livres.

Collége ou séminaire de la Torre. Le président du collége ou séminaire de la Torre a 424 livres 10 sols d'appoitements.

Le préfet 200 livres.

Séminaire de Tournai. Le président du séminaire de Tournai n'a point d'appointements.

Collége des Nobles. Le président du collége ou hôtel des Nobles a 675 livres livres d'appointements.

Collége Écossais. Le principal du collége Écossais a 1200 livres d'appointements.

Le sous-principal 900 livres.

Lettres-patentes du 8 juillet 1769, art. 7 et 8.

Collége Irlandais. Le président du collége ou séminaire Irlandais a 800 livres d'appointements.

Le vice-président ou préfet 500 livres.

Lettres-patentes du mois de janvier 1769, art. 13.

Collége de Saint-Amand. Le président du collége de Saint-Amand a 2400 livres.

Collége ou séminaire de Saint-Amé. Le président du collége ou séminaire de Saint-Amé n'a point d'appointements.

Collége ou séminaire des Sept-Douleurs. Le président du collége ou séminaire des Sept-Douleurs a 125 livres d'appointements.

Collége ou séminaire Hattu. Le président du séminaire ou collége Hattu a 200 francs d'appointements.

Collége ou séminaire Delannoy. Le président du séminaire Delannoy a 200 livres d'appointements.

Chacun des professeurs, principaux et préfets ci-dessus repris avaient en outre, sur les consommations, des exemptions plus ou moins fortes relatives à leur qualité de professeur royal, de gradué ou d'ecclésiastique.

Chacun desdits principaux (à l'exception de ceux du collége Anglais, d'Hennin et d'Anchin), a, en sus, les profits de l'économie.

V.

Sous quelle surveillance, par qui et comment administrés?

Les colléges et maisons d'éducation sont sous la surveillance immédiate des proviseurs, sous celle médiate du conseil de l'université et sous la surveillance autrefois du commissaire départi en la province, aujourd'huy représenté par MM. les administrateurs du département.

On donne, dans l'université de Douai, le nom de *proviseur* aux administrations, soit de la dot, soit des colléges ou séminaires, soit des fondations.

Proviseurs des cinq facultés. Les proviseurs de la dot, qui sont ceux qui sont préposés à l'administration relative aux chaires de théologie, de droit, de médecine et aux quatre facultés des arts, sont le recteur et deux professeurs royaux de l'université, le maire et les deux premiers officiers municipaux de la ville de Douai.

Proviseurs du collége du Roi. Les administrateurs du collége du roi sont le recteur et deux députés du conseil de l'université : ce sont aujourd'hui messieurs Cahuac professeur en droit, et Parfait professeur de la langue hébraïque.

Administrateurs du collége d'Anchin. Le collége d'Anchin est administré par un bureau composé suivant la forme de l'édit du mois de février 1763.

Administrateurs du collége Saint-Vaast. Les administrateurs du collége Saint-Vaast sont l'abbé, le grand-prieur, le grand-prévôt de l'abbaye de Saint-Vaast, le prieur des Bénédictins Anglais et le principal du neuf collége; ils peuvent s'assumer un sixième proviseur.

Collége des Anglais. Il n'y a point d'administrateurs particuliers au collége des Anglais.

Collége des Bénédictins Anglais. Il n'y a point d'administrateurs particuliers du collége des Bénédictins-Anglais.

Proviseurs du séminaire du Roi. Les proviseurs du séminaire du Roi sont MM. Chevalier et Desplancq nommés par brevet du roi.

Proviseur du collége ou séminaire des Six-Prêtres. — Le proviseur du collége ou séminaire des Six-Prêtres sont les deux primaires de théologie, et deux parents (des fondateurs) qui sont aujourd'huy MM. Becquet et Remi de Campeau.

Proviseurs du séminaire des Evêques. Les proviseurs du séminaire des Evêques sont l'archevêque et le vicariat de Cambrai.

Proviseurs du collége ou séminaire Moulart. Les proviseurs du collége ou séminaire Moulart sont l'évêque d'Arras et deux parens de fondateur, qui sont aujourd'huy MM. de Boubal, chanoine de St-Amé et Cuvelier, curé de Souastre.

Proviseurs du collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi. Les proviseurs du collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi sont les deux professeurs primaires de théologie.

Proviseurs du collége ou séminaire d'Hennin. Les proviseurs du collége ou séminaire d'Hennin sont M. de Nédonchel, surintendant, en qualité de plus proche parent du fondateur, le prieur des Chartreux de Douai et M. Beghin, professeur de mathématiques.

Proviseur du séminaire ou collége de La Motte. Les proviseurs du collége ou séminaire de La Motte sont le recteur et deux membres du conseil de l'université. Ces deux membres sont MM. Simon, professeur en droit, et Liénard, professeur de la langue grecque.

Proviseurs du collége ou séminaire de la Torre. Les proviseurs du collége ou séminaire de la Torre sont MM. de Laurétan, en qualité de parens du fondateur. A leur défaut, l'administration appartiendrait au prévôt de Notre-Dame, à Bruges.

Proviseur du séminaire de Tournai. Mgr l'évêque de Tournai est proviseur du séminaire de ce nom.

Proviseurs du collége ou hôtel des Nobles. Les proviseurs du collége ou hôtel des Nobles sont le recteur de l'université, le lieutenant général de la gouvernance de Douai, aux lieu et place des gouverneurs de la province, le maire de la ville et le prieur des carmes déchaussés.

Proviseurs du collége des Ecossais. Le collége des Ecossais a un bureau dans la forme de l'édit du mois de février 1763

Proviseurs du collége des Irlandais. Le collége des Irlandais a pour administrateurs l'évêque diocésain ou son représentant, le lieutenant général et le procureur du roi de la gouvernance de Douai, le maire de Douai, les présidents et principal des colléges anglais et écossais, et le principal du collége même des Irlandais.

Lettres patentes du mois de janvier 1769, art. 2.

Proviseur du collége ou séminaire de St-Amand. L'abbé de St-Amand ou le supérieur régulier de cette abbaye est proviseur du collége ou séminaire de ce nom.

Proviseurs du collége ou séminaire de St-Amé. Les proviseurs du collége ou séminaire de St-Amé sont deux membres choisis par le chapitre de St-Amé (MM. Chevalier et Froissart) et M. Ernotte, en qualité de régent du collége du Roi.

Proviseur du collége ou séminaire des Sept Douleurs. Le doyen de St-Pierre est proviseur du collége ou séminaire des Sept-Douleurs.

Proviseurs du collége ou séminaire Hattu. Les proviseurs du collége ou séminaire Hattu sont le curé de St-Pierre, le procureur de la commune de Douai, et M. Becquet, en qualité de parent du fondateur.

Proviseurs du collége ou séminaire Delannoy. Les proviseurs du collége ou séminaire Delannoy sont le doyen de St-Amé et M. Delannoy, docteur en médecine, en qualité de parent du fondateur. Ces deux proviseurs peuvent s'en assumer un troisième.

Il y a en outre des fondations connues sous le nom de fondations pieuses : ce sont celles que les fondateurs n'ont annexées à aucune maison, et dont on peut jouir partout où on demeure, pouvu que ce soit dans la ville de Douai, et que l'on étudie dans l'université.

Ces fondations sont administrées par le recteur et deux députés du conseil de l'université : ces deux députés sont aujourd'hui MM. Desplancq et Chevalier.

M. Defosse est receveur de la dot de l'université.

Par arrêt du conseil d'état du roi, du 6 octobre 1736, il a été établi un receveur général pour toutes les fondations de l'université, excepté du Collége-Anglais, de St-Vaast, Moulart et la Torre.

En (1), on confia à un receveur particulier la recette des revenus des colléges d'Anchin et Ecossais.

Le séminaire des Irlandais n'a point d'autre receveur que le président. Lettres-patentes du mois de janvier 1769, art. 12.

Les séminaires de St-Amand, de St-Amé, des Sept-Douleurs, Hattu et Delannoy ont des receveurs particuliers.

M. Matthieu Lefebvre vient d'être nommé receveur général des fondations. Ses droits et ses devoirs sont consignés dans l'arrêt du conseil du 6 octobre 1736 ; il l'était depuis longtemps du collége ou séminaire Moulart.

M. Yolent est receveur d'Anchin.

M. Lemaire de Terrifossé est receveur du collége des Ecossais et du séminaire Hattu.

Les présidents des colléges ou séminaires de St-Vaast, de la Torre, de St-Amand, des Sept-Douleurs et Delannoy sont les receveurs particuliers de ces établissements.

VI.

Quel est le genre et le degré d'enseignement particulier de chacun de ces établissements ?

La faculté de théologie est composée de cinq professeurs ; l'un des deux primaires explique l'Ecriture sainte, l'autre donne les controverses sur l'Ecriture sainte ; le troisième et le quatrième professeur enseignent la théologie scholas-

(1) Date laissée en blanc dans le mémoire.

tique, dogmatique et morale, le cinquième donne une introduction à l'étude des conciles, des Pères et de la Théologie.

L'ancien des professeurs de droit enseigne les matières canoniques; le second, le code de Justinien; le troisième, le digeste; le quatrième, les institutes, et le professeur de droit français enseigne les principes et les éléments de ce droit, et en particulier de celui qui est observé dans les Pays-Bas français.

Le premier professeur de médecine enseigne le traitement des maladies; le second, les institutions de médecine; et le troisième donne des leçons d'anatomie, de chirurgie et de botanique.

L'un des professeurs royaux des arts enseigne la langue hébraïque; le second, la langue grecque; le troisième, l'histoire et le quatriême les mathématiques.

On enseigne la philosophie au collége du Roi: il y a quatre professeurs de philosophie, deux de physique et deux de logique.

On enseigne la philosophie au collége d'Anchin : il y a deux professeurs de philosophie. On y enseigne les humanités; il y a six professeurs d'humanités.

On enseigne la théologie au collége St-Vaast. Deux enseignent la scolastique et le troisième donne des leçons sur les *cas* de conscience. La philosophie y est aussi enseignée par quatre professeurs, deux de logique et deux de physique.

Au collége des Prêtres-Anglais on enseigne la théologie, la philosophie et les humanités. Deux professeurs de théologie, deux de philosophie et d'humanités.

Dans les autres établissements cy-dessus, les supérieurs font à ceux qui y demeurent des répétitions connues sous le nom de *conférences* ou *académies* sur les leçons que les écoliers vont prendre dans les écoles publiques.

VII.

L'enseignement est-il gratuit?

L'enseignement est gratuit dans toutes les écoles de l'université, même dans celles de droit et de médecine, ce que les écoliers y paient en prenant leurs inscription n'est qu'une avance sur les droits à acquitter pour obtenir les degrés qu'ils sont obligés de prendre dans ces facultés, pour pouvoir exercer les professions d'avocat et de médecin.

Les droits pour les grades, tant en théologie qu'en médecine, sont modiques; on en voit le détail dans le tarif annexé au réglement de 1749.

Le professeur de droit français ne participe point à ces droits. Il a 15 francs par chaque licencié, édit du mois de janvier 1750, art. 3.

Le professeur d'anatomie, chirurgie et botanique ne participe pas non plus aux droits repris au tarif de sa faculté. Il a 25 francs par chaque écolier. Déclaration du roi, du 2 mai 1752. Interprétation de l'article 238 du réglement général de 1749.

VIII.

Quelle est la durée de cet enseignement?

Le cours de théologie finit en 4 ans.

Ceux de droit et de médecine en 3 ans.

Le cours de philosophie en 2 ans.

Celui des humanités en 6 ans.

Il n'y a point de cours réglés pour les mathématiques, les langues hébraïque et grecque, ni pour l'histoire.

IX.

Quels sont le régime, la subordination et la discipline de chacune de ces maisons ?

Régime. — Dans les colléges où l'on donne des leçons publiques, les écoliers sont sous le régime du principal et des professeurs. Dans les autres colléges ou séminaires ils sont soumis à un ou plusieurs supérieurs connus sous le nom de président, préfet, etc. Hors des écoles et des colléges ou séminaire, l'université les fait surveiller par son promoteur.

Subordination. — On connait assez les moïens emploïés pour maintenir la subordination dans les écoles d'humanités. Dans celles de philosophie, on punit les fautes légères par des amendes au profit des pauvres. Les fautes plus graves, ainsi que celles des écoliers des facultés supérieures, sont déférées au tribunal de l'université, qui condamne les délinquans à des amendes plus fortes, à la prison, à la suspension ou privation de bourses, et quelquefois à l'expulsion de l'université.

Les exhortations, les avis paternels, les réprimandes secrètes ou publiques, suivant l'exigence des cas, le renvoi des incorrigibles, et surtout le témoignage plus ou moins avantageux que les écoliers espèrent de leurs supérieurs

et que ceux-ci ne donnent que suivant leur âme et conscience et avec la plus grande circonspection : tels sont les moïens emploïés dans l'intérieur des maisons pour y maintenir l'ordre et la subordination.

Discipline. — Outre les règles générales de discipline prescrites par l'édit de 1749, les supérieurs de chaque maison tiennent la main à l'exécution de leurs réglements particuliers, qui regardent principalement l'ordre et la distribution des exercices de chaque jour. On s'y lève ordinairement à 5 heures pendant l'hyver et à 4 heures et demie pendant l'été ; on s'y couche en tout temps à 9 heures du soir. L'intervalle est partagé entre la piété et l'étude. Les prières du matin et du soir s'y font en commun. Les humanistes et les philosophes assistent à la messe dans les colléges où ils vont prendre des leçons ; les théologiens l'entendent tous les jours dans les maisons où ils demeurent, et ils la chantent, ainsi que les vespres, les dimanches et les fêtes. Le reste du temps, qui n'est pas emploïé à prendre les leçons publiques, est destiné à l'étude, qui n'est interrompue que pour les repas, et par quelques moments de récréation lorsqu'il est nécessaire. Les supérieurs visitent les écoliers dans leurs chambres dans le tems qu'ils doivent y être retirés, et s'assurent s'ils y étudient. Ils les rassemblent à certaines heures pour leur faire des conférences ou répétitions sur les matières qu'ils ont dû étudier. Chaque jour on fait aux écoliers de théologie deux de ces conférences sur l'Ecriture sainte, et on en fait au moins trois par semaine sur la dogmatique et la morale. On fait également de ces conférences, deux ou trois fois par semaine, aux étudians la philosophie, lesquels d'ailleurs ont, dans l'école, une demie heure d'exercice en chaque

classe. L'usage de rendre les places tous les mois et de distribuer des prix à la fin de l'année subsiste encore dans les écoles de philosophie de Douai : c'est peut-être la seule université du roïaume où l'on ait conservé ce moïen si puissant pour soutenir l'application en excitant l'émulation.

X.

Nombre des élèves qui se trouvaient dans les différentes maisons d'enseignement de l'université de Douai, à l'époque du 20 octobre dernier, en désignant ceux logés dans ces maisons d'avec les externes.

Collége public.

Il y a au collége public 160 écoliers de théologie. Il y en a ordinairement 200 et plus.

Il y a cinquante étudiants en droit.

Trente en médecine.

Vingt qui prennent des leçons roïales des arts.

Personne n'y demeure.

Collége du Roi.

Il y a, au collége du Roi, quarante-quatre écoliers en logique,

Quarante-quatre en physique,

Dont vingt-huit logés au collége.

Le reste externe.

Collége d'Anchin.

Il y a, au collége d'Anchin, dix-huit écoliers en physique, trente-huit en logique.

Cent quarante dans les humanités.

Trente-deux logés au pensionnat, le reste externe.

COLLÉGE DE SAINT-VAAST.

Il y a, au collége de Saint-Vaast, trente et un écoliers en physique,

Quatre-vingt-quatre en logique,

Dont trente-cinq logés au neuf collége et huit logés au vieux collége.

COLLÉGE DES PRÊTRES-ANGLAIS.

Au collége des Prêtres-Anglais, il n'y a point d'externes.

Il y a cent quarante écoliers.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE DU ROI.

Il y a quarante-neuf étudiants en théologie.

SÉMINAIRE DES ÉVÊQUES.

Il y a 39 écoliers, dont partie de théologie, partie de philosophie.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE MOULART.

33 écoliers dont partie de théologie, partie de philosophie.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DE LA FOI.

50 écoliers, dont partie de théologie, partie de philosophie.

COLLÈGE OU SÉMINAIRE D'HENNIN.

104 écoliers de théologie.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE DE LA MOTTE.

24 écoliers, les uns humanistes, philosophes, juristes, les autres de théologie.

Collége ou séminaire de la Torre.

38 écoliers, tant de théologie que de philosophie.

Séminaire de Tournai.

15 écoliers, tant philosophes que juristes.

Hotel ou séminaire des Nobles.

16 écoliers, les uns de théologie, les autres de philosophie et de droit.

Collége Écossais.

14 écoliers, partie humanistes, partie philosophes et théologiens.

Collége ou séminaire Irlandais.

16 écoliers hibernois.

Collége ou séminaire de St-Amé.

5 écoliers humanistes.

Collége ou séminaire des Sept-Douleurs.

5 écoliers humanistes.

Séminaire Hattu.

10 écoliers humanistes.

Collége ou séminaire Delannoy.

12 écoliers humanistes.

On doit observer ici, que, depuis nombre d'années, toutes les maisons de l'université étaient constamment remplies et qu'il y restait rarement des places vacantes. Mais les troubles de l'été dernier ont fait déserter un grand nombre d'écoliers et ont été la cause que bien des parens n'ont osé, cette année, envoïer ici leurs enfans, malgré les assurances

qu'on leur donnait que le tranquillité était parfaitement rétablie, et qu'on n'avait plus rien à craindre : c'est à cette cause, qui n'est qu'éphémère et instantanée, qu'on doit attribuer le petit nombre d'écoliers qui s'est trouvé ici le 20 octobre dernier, dans plusieurs maisons, qui peuvent en contenir un beauconp plus grand nombre et qui étaient beaucoup plus complètes les années précédentes.

XI.

Nombre des élèves que les classes peuvent contenir et qui peuvent être commodément logés dans ces maisons.

Au collége public, les écoles de théologie peuvent contenir 200 à 300 élèves.

Les écoles de droit plus de cent écoliers.

Celles de médecine, une cinquantaine.

Celles des arts, un pareil nombre.

Au collége du Roi, les écoles peuvent contenir 200 à 300 écoliers. Le pensionnat peut en contenir 70.

Au collége d'Anchin, les classes de philosophie peuvent contenir 200 écoliers.

Celles des humanités, 300.

Le pensionnat, 80.

Au collége de St-Vaast, les classes de théologie et de physique peuvent contenir chacune 100 écoliers.

Celles de logique, 300.

Le pensionnat du Neuf-Collége, 75.

Le pensionnat du Vieux-Collége, 30.

Le collége des Prêtres-Anglais peut contenir 180 écoliers.

Le collége ou séminaire du Roi peut loger 70 écoliers.

Le séminaire des Evêques, 60.

Le collége ou séminaire Moulart, 60.

Le collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi, 67.

Le collége ou séminaire d'Hennin, 104.

Le collége ou séminaire de La Motte, 67.

Le collége ou séminaire de la Torre, 40.

Le séminaire de Tournai, 45.

Le collége ou hôtel des Nobles, 22.

Le collége Ecossais, 40.

Le collége ou séminaire Irlandais, 30.

Le collége ou séminaire de St-Amé, 7 à 8.

Le collége ou séminaire des Sept-Douleurs, 7.

Le collége ou séminaire Hattu, 15.

Le collége ou séminaire Delannoy, 16.

XII.

A quel âge on est admis dans ces maisons.

Les boursiers du collége d'Anchin sont admis entre 9 et 12 ans. Les parens de M. Moulart ne peuvent jouir des bourses qu'il a fondées en leur faveur qu'à l'âge de 12 ans. Partout ailleurs, l'âge n'est pas déterminé : on y est reçu à l'âge compétent pour acquérir les sciences qu'on doit ou veut étudier.

XIII.

En quel état se trouvent les bâtimens et emplacemens? Distribution et destination des pièces.

Les bâtimens des maisons de l'université sont neufs pour

la plupart, et aussi solides que neufs. Les colléges ou séminaires de la Torre, de Tournai et des Septs-Douleurs sont moins solides, mais avec un peu d'entretien ils peuvent encore durer longtemps.

Le rez-de-chaussée de toutes ces maisons, outre les écoles où il y en a de publiques, contient une salle pour les exercices de piété et d'étude, un réfectoire, une cuisine, deux ou tout au plus trois pièces pour le supérieur, et une chapelle dans les établissements destinés en tout ou en partie à des écoliers de théologie. Les étages supérieurs sont tous destinés au logement des écoliers, qui ont partout une chambre particulière.

XIV.

En quoi consistent les revenus et ressources de ces maisons d'étude?

Des 23 établissements repris sous la première question, celui relatif aux professeurs royaux et au collége public a pour revenu la dot et la questure.

La dot consiste en pension sur des abbaïes, la ville de Douai et le collége d'Anchin. L'abbaïe de St-Amand païe 2500 livres, celle de St-Bertin 4175 livres, l'abbaïe de St-Eloy 300 livres, la ville de Douai 1775 livres et le collége d'Anchin 8000

Tout est emploïé chaque année au païement des professeurs roïaux et des officiers de l'université, conformément au tarif annexé à l'édit de 1749, et aux lettres-patentes du 1er mai 1767. Il y a une erreur de calcul dans ces lettres-patentes, qui opère annuellement une courtresse de 100

livres. Heureusement que la moitié des appointemens des chaires pendant leur vacance est au profit de la dot : sans cette petite ressource, il y a longtemps qu'elle serait obérée ; mais elle est au courant. On ne commence cependant à païer aux professeurs leurs appointements d'une année, qu'après qu'elle est finie ; ils ne reçoivent même ces appointemens en entier que 4 mois après.

Les revenus de la questure consistent dans les modiques droits que les écoliers païent pour l'immatriculation et les degrés. Ces droits sont repris au tarif annexé à l'édit de 1749. Ces revenus sont emploïés aux dépenses générales que l'université est obligée de faire pour maintenir la police, ses droits, païer les députations, les frais de procédure. La questure est aujourd'huy dans la plus grande détresse ; elle a bien de la peine à subvenir à ses charges.

De 22 autres établissements repris par la 1re question, il en est deux qui n'ont aucun revenu. Ce sont les *séminaires des Evêques et de Tournai*. Les présidens n'ont d'autre ressource que les pensions des écoliers qui demeurent chez eux. L'un et l'autre sont chargés de l'entretien des bâtimens. Il y a une vingtaine d'années qu'on a reconstruit presque entièrement le séminaire des Evêques. Cette reconstruction a été faite en partie avec des aumômes ; sur le surplus, il reste de 9 à 10 mille livres au président actuel qui en a fait les avances, et à qui on a cédé la jouissance d'un jardin voisin, qui appartient au séminaire et qui en faisait autrefois partie, jusqu'à ce qu'il soit remboursé.

Les deux colléges Anglais ont très peu de biens fonds. Le principal revenu fixe de celui des Bénédictins est une pension de 6,000 livres environ que païe l'abbaïe de St-Vaast

à Arras ; et le principal revenu du collége des Prêtres-Anglais consiste en une pension de 6000 livres environ que païe le Souverain-Pontife. Ces deux pensions ne suffisent point pour nourrir et entretenir soit les religieux bénédictins, soit les professeurs et boursiers du collége des Prêtres-Anglais ; leurs ressources consistent dans les pensions qu'ils reçoivent des parens de leurs écoliers et dans les libéralités que les Anglais y font, en reconnaissance de l'éducation qu'ils y ont reçue.

Le collége du Roi a 2750 livres de revenu de sa principale fondation, y compris 416 l. 5 s., qui se distraïent à son profit de la pension que païe l'abbaïe de St-Bertin. Il a 2800 livres des fondations de Smith, de Rithove et de Lemire, qui y sont annexées.

Le collége d'Anchin a 60,000 livres de revenu environ. Par la suppression des dîmes et du régime féodal, ses revenus souffriront chaque année un déchet qu'on peut évaluer 2500 livres environ.

Le collége de St-Vaast a 21,000 livres environ.

Le séminaire du Roi a 7000 liv. de sa principale fondation, y compris 416 l. 5 s., qui se distraïent, à son profit, de la pension que païe l'abbaïe de St-Bertin. Il a 6,000 livres des fondations de Geertman, Spillart, Lemire, Malfait, Danel et Louise Taisne, qui y sont annexées.

Le collége des Six-Prêtres ou du Soleil a 2500 livres de revenu environ.

Le collége ou séminaire Moulart a pour revenu de sa fondation principale, 200 rasières de bled et 200 rasières d'avoine de rente, dont le prix varie chaque année. Il a

3000 livres environ des fondations Décarpentries, Penel, Boulogne, Morelle, Vaœius, Théry, Dumont, Caille, qui y sont annexées.

Le collége ou séminaire de Notre-Dame de la Foi a pour revenu de ses fondations principales, qui sont celles de Bossemius, Colvenère et Vancouverden, 13,000 livres environ. Il a 3500 livres environ des fondation de Nybelen, Lapréelle, Desgardins, Lemaire, Braeine, Amand, qui y sont annexées,

Le collége ou séminaire d'Hennin a pour revenu 20 à 24,000 livres. On observe que les principaux revenus des colléges ou séminaires de Notre-Dame de la Foi et d'Hennin consistent en rendage en nature, dont le taux varie suivant le prix des grains. On est ici parti du prix des années 1788 et 1789, qui était très haut.

Le collége ou séminaire de La Motte a 2400 livres de revenu de sa principale fondation. Il a 400 livres de revenn des fondations de Rubus et de Mauville qui y sont annexées.

Le collége ou séminaire de la Torre a 4500 l. de revenu.

Le collége ou séminaire des Nobles a 6000 l. de revenu, qui augmente ou diminue en proportion du prix des grains.

Les administrateurs *des colléges ou séminaires Ecossais et Irlandais* ont eu quelque délicatesse de donner des renseignemeuts sur l'importance de leurs revenus; ils s'en sont excusés sur le décret, qui maintient les établissements.

Sur les revenus de *collége ou séminaire de St-Amand*, il paraît qu'il y a une contestation entre le président de cet établissement et son abbaïe.

Les revenus du *collége ou séminaire de St-Amé* sont de 1500 francs environ.

Le séminaire Hattu a 2,000 livres environ de revenu.

Le collége ou séminaire Delannoy a 2600 livres ou environ de revenu.

Les revenus des fondations pieuses non annexées à aucun des établissements ci-dessus sont de 5000 livres environ.

XV.

Quel est l'usage des revenus de ces maisons d'étude?

Les charges acquittées, tout le reste est emploïé en bourses pour les écoliers ; elle se donnent par la voie du concours, lorsqu'elles ne sont pas occupées par des individus de certaines familles ou de certains païs, à qui les fondateurs ont accordé la préférence.

Les bourses qui ne suffisent pas pour la nourriture d'un écolier se païent suivant leur valeur au boursier, qui est obligé de suppléer à ce qui manque pour sa pension annuelle. Les bourses pleines se païent ordinairement aux supérieurs des maisons, à raison de la modique somme de 17 sols et demi par jour d'habitation de chaque boursier. Les vacances et absences sont diminuées et tournent au profit des fondateurs Il n'y a que les colléges d'Anchin et des Nobles où les pensions des boursiers soient plus fortes.

Collége du Roi.

La fondation principale du collége du Roi est pour l'entretien des bâtimens, les appointements et la nourriture du principal et des professeurs, et la dépense pour la distribution des prix. La fondation de Smith est pour des Brabançons et des Flamands ; à leur défaut les bourses se donnent au concours. La fondation de Rithove au concours ;

la fondation de Lemire, deux bourses pour deux philosophes au collége du Roi. Les parents ont la préférence ; à défaut de parents, les bourses se donnent au concours.

Collége d'Anchin

Les revenus du collége d'Anchin servent d'abord aux appointemens et nourritures des principal, sous-principal, professeurs et maîtres de quartier, à la dépense pour la distribution des prix, à l'entretien et reconstruction des bâtiments.

Il y a 21 bourses fondées dans ce collége ; les administrateurs y en ajoutent deux ou trois d'émulation chaque année. 12 de ces bourses sont pour des enfants d'Armentières nommés par les officiers municipaux de la même ville. Il y en a 9 à la nomination des abbés et religieux d'Anchin. Ces boursiers ne peuvent être reçus qu'entre 9 et 12 ans ; mais ils peuvent jouir de leurs bourses jusqu'à la fin de leur cours de philosophie. (Lettres-patentes du 1er mai 1867.)

Collége St-Vaast.

Les revenus du collége de Saint-Vaast servent à fournir aux principal et professeurs les traitements rappelés en la quatrième question ; ils servent à la dépense pour la distribution des prix, à celles de l'entretien et des réparations des bâtimens des colléges et de la maison des Bénédictins-Anglais. On lève sur ces revenus 5215 livres annuellement qui sont emploïés à 12 bourses de pleine table, et le surplus en autres bourses de différentes proportions.

On donne sur les mêmes revenus une bourse annuelle de 100 florins à chaque prêtre Irlandois qui a fait sa philosophie ou sa théologie.

Séminaire du Roi.

Les revenus de la fondation principale du séminaire du Roi sont emploïés à deux tiers de la dépense de l'entretien et des réparations des bâtiments, et à deux tiers des pensions du président et du préfet; le surplus en bourses qui se donnent par la voie du concours.

La fondation *Geertman* fournit à l'autre tiers des dépenses de l'entretien et des réparations des bàtimens et du paiement des pensions du président et du préfet. Le surplus des revenus de cette fondation est emploïé aux bourses qui se donnent au concours lorsqu'elles ne sont pas remplies par des Brabançons ou Flamands.

Les revenus de la fondation *Danel* sont emploïés en bourses qui se donnent au concours, auquel néanmoins ne sont admis que les écoliers de Bapaume et des environs.

Les revenus de la fondation *Spillart* sont emploïés en bourses pour un ou deux écoliers d'Hazebrouck ou des environs.

La bourse de la fondation de *Lemire* se donne au concours à defant de parent.

Il en est de même de la bourse de la fondation de *St-Laurent*. Le boursier doit prendre la leçon du grec.

La bourse de la fondation M*alfaix* est destinée aux écoliers d'un village près de Tournai, lieu de la naissance du fondateur, et à leur défaut par la voie du concours.

Les deux bourses de la fondation de Louise Taisne se confèrent par les parens de la fondatrice.

Collége ou séminaire des Six-Prêtres ou du Soleil.

Le revenus du collége ou séminaire des Six-Prêtres dit

du Soleil sont emploïés en bourses qui se donnent à des prêtres qui font leur licence ou qui rendent service dans quelque établissement de l'université, qui ne leur procure que des appointements trop modiques. Ceux qui ont ces bourses sont chargés de célébrer un grand nombre de messes ordonnées par le fondateur.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE DE NOTRE-DAME DE LA FOI.

La fondation de *Van Couverden* entre pour la moitié dans la reconstruction, les réparations des bâtiments et les honoraires du président et du préfet.

Celles de *Colvenere* et de *Bossemius* y entrent chacune pour un quart.

Les bourses de la fondation de Bossemius se donnent au concours.

Celles de *Desgardin* se confèrent par les parens de la fondatrice.

La bourse de la fondation de *Lemaire* se donne à un parent des fondateurs ou à un de ses compatriotes, natif de Nuncq, aux environs de Frévent en Artois.

Les revenus de la fondation de *Braeme* sont emploïés en bourses pour des étudians en philosophie qui ont fait leurs humanités à Lille.

Les bourses de la fondation d'*Amand* se donnent 1° à ses parens ; 2° à ses compatriotes, natif de Dinant-sur-Meuse; 3° aux enfants de Douai.

Trois des bourses de la fondation de *Colvenere* se donnent par les curé, bourgmestre et échevins d'Alost à trois théologiens de leur païs ; les autres bourses se donnent à des étudians en théologie, nés dans la Flandre, le Brabant,

la Hollande, la Gueldre, les païs de Clèves, Juliers, Zutphen, Utrecht et les provinces voisines où l'on parle flamand.

On peut jouir des bourses de la fondation de *Van Couverden* depuis le commencement de la philosophie jusqu'à la fin de la théologie ; ceux du duché de Clèves, compatriotes du fondateur, y sont appelés par préférence ; à leur défaut, on les donne à ceux des païs de Gueldre, Hollande, Utrecht, Frise, Zelande, Juliers et Wesphalie.

Les bourses de la fondation de *Nybelen* se donnent, à défaut de parens, aux natifs du comté de Walkemberg, donation hollandaise, près de Maestrecht.

Les bourses de la fondation *De la Prèelle* se donnent à deux étudiants en théologie.

Collége ou séminaire d'Hennin.

Les revenus du collége ou séminaire d'Hennin sont emploïés aux reconstructions, réparations des bâtimens, aux honoraires du président et du préfet, et le surplus en bourses qui se donnent par la voie du concours, à l'exception de 8 bourses qui se confèrent à 8 sujets du diocèse d'Ypres, domination autrichienne.

Collége ou séminaire de La Motte.

Les revenus du collége ou séminaire de La Motte sont emploïés aux reconstructions, réparations des bâtimens, aux honoraires du président et du préfet, et le surplus en bourses qui se confèrent indifféremment à des écoliers en toute faculté.

Collége ou séminaire de la Torre.

Les revenus du collége ou séminaire de la Torre sont

emploïés aux reconstructions, réparations des bâtimens, honoraires du président et du préfet, et le surplus en bourses pour des écoliers du diocèse de Bruges.

COLLÉGE OU HOTEL DES NOBLES.

Les revenus du collége ou Hôtel des Nobles sont emploïés aux reconstructions, entretien des bâtimens, honoraires du président ; il y a deux bourses pour les parens du fondateur, les autres pour les enfants de 17 provinces.

COLLÉGE ECOSSAIS.

Les revenus du collége Ecossais servent aux reconstructions et réparations des bâtimens, aux honoraires des principal et sous-principal. Le reste des revenus du collége doit être emploïé à loger, nourrir, entretenir, élever et soigner gratuitement tant en santé qu'en maladie des jeunes gens issus de père et mère écossais, faisant profession de la religion catholique, choisis par les chefs catholiques de 8 familles écossaises et pris entre les familles les plus nombreuses et les moins opulentes de l'Ecosse. Lettres-patentes du 8 juillet 1769.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

Les revenus du collége Irlandais sont emploiés aux reconstruction et réparation des bâtimens, honoraires du président, vice-président ou préfet, le surplus en bourses pour des Irlandais.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE ST-AMÉ.

Les revenus du collége ou séminaire St-Amé servent aux reconstruction et réparation des bâtimens ; le surplus est emploïé en bourses que l'on donne à des humanistes, qui les conservent pendant le cours de philosophie et même de théologie.

Collége ou séminaire des Sept-Douleurs.

Les revenus du collége ou séminaire des Sept-Douleurs servent aux reconstruction et réparation des bâtimens, au paiement des honoraires du président. Le surplus est emploïé en bourses qui se donnent à des étudians de Douai, depuis la grammaire ou 4e jusqu'à la rhétorique.

Collége ou séminaire Delannoy.

Enfin les revenus du collége ou séminaire Delannoy servent aux reconstruction et réparation des bâtimens, au païement des honoraires du président. Le surplus est emploïé en bourses qui se donnent à des humanistes.

Quant aux *fondations pieuses*, dont nous avons donné la définition sous la cinquième question :

Les revenus de la *fondation de Gazet* sont emploïés en 2 bourses, l'une pour un étudiant en théologie ou philosophie, natif d'Arras, l'autre pour un jeune (homme) d'Aire, également étudiant en philosophie ou théologie.

Les revenus de celle de *Gosson* pour un jeune homme, natif d'Arras, étudiant en philosophie ou théologie.

Celle de *Jean Taisne* pour un jeune homme, natif de Bouchain, étudiant en philosophie ou théologie.

Celle de *Tramecourt* pour 10 bourses pour des jeunes gens, natifs de l'Artois, étudians en philosophie.

Celle de *Jacques Haunel* pour 4 bourses pour des étudians en philosophie.

Celle de *Rubus* pour 3 bourses pour des étudians en philosophie.

Celle de *Lelong* pour des étudians en philosophie.

Celle de *Cambier* 4 bourses pour toutes les facultés, en faveur des étudians des environs de Condé.

Celle de *Baignies* 1 bourse pour un jeune homme de Cambrai, étudiant en philosophie ou théologie.

Celle de *Cuilbout* 2 bourses pour toutes facultés pour des jeunes gens de St-Omer ou de Valenciennes.

Celle de *Lincelles* 2 bourses pour des étudians en théologie ; elles se donnent au concours.

Celle de *Pallant* 8 bourses pour ses parens et ceux de sa femme ; à leur défaut pour les natifs du diocèse de Cologne, étudians en philosophie ; à défaut de parens et de jeunes gens natifs de Cologne, on les donne en concours au collège du Roi.

Celle de *Costerius* une bourse pour ses parens ; à leur défaut pour un philosophe natif d'Alost ou des environs.

Celle de *Merveil* 1 bourse pour un théologie ; il en est de même pour la fondation d'*Heren*.

Enfin la fondation de *Lecomte* 1 bourse pour un étudiant en théologie et en médecine, alternativement.

XVI.

Quelles sont les charges de ces maisons d'étude ?

Outre les charges que l'on a rangées parmi les objets auxquels les revenus sont emploïés, telles que les reconstructions, réparations des bâtiments, etc., les établissemens cy-dessus repris n'ont guères d'autres charges que celles des rentes foncières, des impositions et de la célébration d'une certaine quantité de messes, si l'on excepte le collége de St-Vaast qui païe sur ses revenus, comme on l'a vu sur

la 14ᵉ question, une rente de 6000 livres environ aux Bénédictins-Anglais, et le collége d'Anchin qui est chargé du païement de pensions aux jésuites, de 8000 livres pour l'université, de la moitié du traitement du bibliothéquaire et du supplément qui se païe au professeur de mathématique, comme on l'a vu sous la 4ᵉ question. Il est entendu que chaque établissement est chargé des frais de régie et de recette de ses biens.

XVII.

Quelle elle est l'époque des derniers comptes-rendus ?

Les derniers comptes de la recette générale ont été rendus par M. Marteau pour 1787.

Les derniers comptes du collége St-Vaast ont été rendus pour 1788. La longue maladie et la mort de M. Mulet, dernier receveur, ont empêché jusqu'ici de rendre ceux des années suivantes.

Les derniers comptes du collége ou séminaire Moulart sont rendus jusqu'au 1ᵉʳ décembre 1790.

Les comptes du collége ou séminaire de la Torre sont rendus jusqu'au 30 septembre 1790.

Les derniers comptes-rendus d'Anchin sont ceux de 1787 à 1788 ; ceux de 1788 à 1789 sont prêts, et l'on va s'en occuper ; ceux de 1789 à 1790 seront aussi rendus incessamment.

Les compte du collége ou séminaire de St-Amé sont rendus jusqu'au 1ᵉʳ octobre 1790.

Les comptes du collége ou séminaire des Sept-Douleurs se rendent exactement.

Le dernier compte du collége ou séminaire Hattu est du 1er août 1790.

Le dernier compte du collége ou séminaire Delannoy est du 1er octobre 1790, pour l'année 1787 à 1790.

XVIII.

Quelle est la situation actuelle des caisses?

Par son dernier compte, M. Marteau, receveur-général, était demeuré débiteur de cent quatre vingt-dix mille livres, en quoi étoient compris 30,000 livres de remboursement non encore remploïés; depuis il reçut les revenus de 1788 et partie de ceux de 1789; mais il avait païé la dépense entière des années 1788, 1789 et une bonne partie de celle de 1790 : il avait même fait à certaine fondation une avance considérable sur la dépense de 1791.

A sa mort, le 11 juin dernier, on ne trouva pas un sol dans sa caisse. L'arrièré, jusqu'au jour de sa mort, s'est trouvé d'environ 50 mille livres. Ce qu'on a retiré jusqu'à présent a servi à continuer le paiement de 1790, dont il reste encore aujourd'huy un quart à acquitter. Ainsi on peut dire que ces fondations n'ont rien en caisse, puisqu'il faut compter sur les revenus courans pour païer les dépenses courantes, c'est à dire le reste des dépenses jusqu'au 1er octobre 1790, et celles de l'année 1790 à 1791.

Il est vrai que la veuve du sieur Marteau qui a empris la succession de son mari et qui va rendre incessamment ses comptes pardevant le directoire du département, sera aussi débitrice d'une somme assez forte. Mais il y a apparence qu'elle ne surpassera pas la valeur des biens que son mari

lui a laissés et qui sont tous hypothéqués pour la sûreté de la recette. Il faudra nécessairement lui donner du temps pour faire rentrer ce qu'elle devra. En la pressant trop il arriverait qu'on la rendrait insolvable sans aucun avantage pour les fondations, qu'on exposerait à perdre ce qui leur est dû, au lieu qu'en lui accordant du temps on peut tout recouvrer et le service des fondations n'être pas interrompu.

Les autres fondations sont au pair, à l'exception du collége d'Anchin qui a en caisse 75 mille livres de France environ ; mais dans cette somme il y a des capitaux..... à remploïer, et jusqu'au 1er janvier 1791, il y a de forts païements à faire, surtout cette année où la dépense des travaux est assez importante, ce qui à cette époque, donnera un résultat tout à fait différent.

Nous avons l'honneur d'être très parfaitement,

Messieurs,

Vos, etc.

F.-P. de Bailliencourt *dit* Courcol.

29 novembre 1790.

A MM. du directoire du district de Douai, etc.

Ce savant mémoire était un éloquent plaidoyer en faveur de l'université. En effet, faire connaître le but et l'époque de l'établissement de notre académie, et des colléges, des fondations pieuses qui avaient crû autour d'elle comme des rejetons ; exposer avec netteté l'excellente organisation des études, du professorat et du régime intérieur ; indiquer le nombre considérable de jeunes gens qui se pressaient au-

tour des chaires de ses savants professeurs, n'était-ce pas rappeler les motifs puissants qui militaient en faveur de cette antique institution ?

Pourtant, le maire et les officiers municipaux de la ville de Douai ne se contentèrent point de ce mémoire, Ils voulurent ajouter à cet envoi une lettre dans laquelle seraient résumés, rapprochés, et mis en lumière tous les argumens que l'on pouvait invoquer en faveur de l'université et de ses colléges et séminaires, menacés en même temps par les mesures de l'assemblée constituante. La rédaction de ces lettres fut encore confiée à M. de Bailliencourt, ainsi que le prouve une minute conservée dans nos archives, et, comme les documents qui précèdent, écrite, raturée, surchargée de la main même de ce laborieux officier municipal. Ce projet de lettre fut approuvé à l'unanimité par le Conseil général de la commune, le 10 décembre 1790 et envoyé le lendemain au Directoire du département. La publication de ce document non seulement prouvera le zèle de nos magistrats pour la conservation de l'université ; mais elle pourra servir à donner une idée de la situation de la ville de Douai, à cette époque d'agitation.

A Messieurs

Messieurs les président et administrateurs du département du Nord,

De tous les objets qui ont occupé les précieux moments de la présente session du conseil du département, il n'en est aucun qui intéresse aussi essentiellement la ville de Douai que la conservation de son université.

La ville de Douai a infiniment perdu par le nouvel ordre des choses. Elle a le bonheur d'avoir dans son sein l'éta-

blissement de l'assemblée du département : c'est un avantage qui lui est précieux sous plus d'un rapport ; elle en sent tout le prix. Mais quelque cher que cet établissement lui soit, elle ne peut se dissimuler qu'il ne compense pas les pertes immenses qu'elle a faites. Elle avoit un parlement ; elle n'en a plus : une chancellerie, le parlement l'a entraînée dans sa chûte ; elle avoit deux chapitres et plusieurs abbaïes, elle n'a plus ni chapitre, ni abbaïe, et elle perd encore un grand nombre de communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe.

On connoit quel est l'état du commerce de la ville de Douai. Cette ville offre des ressources par sa situation, par ses communications, par ses terreins immenses non habités. Mais on sçait que, quelques efforts que l'on ait faits en différents tems pour y attirer, pour y encourager les manufactures, les établissements de commerce, jamais on n'a pu réussir. Quelques établissements ont fait naître des espérances dans leur principe ; on a redoublé d'efforts pour les animer. Mais bientôt ces mêmes établissements n'ont plus eu de reste d'existence, qu'autant qu'il en faut et pour les regretter et pour désespérer de voir l'esprit de commerce se propager en cette ville, et les entreprises y réussir.

C'est surtout dans les circonstances actuelles que la ville de Douai doit manquer d'espérance de voir le commerce s'y fixer et y faire des progrès. Le commerce languit dans toute la France : voilà une vérité notoire. Il languit dans les villes de commerce les plus connues, les plus riches en manufactures, en ressources, les plus animées, si l'on peut ainsi parler, par l'esprit, par la passion du commerce.

Seroit ce donc lorsque le commerce languit partout que

la ville de Douai pourroit espérer de l'attirer dans ses murs? Seroit-ce lorsque nos voisins voïent tomber dans l'inaction leurs établissemens de commerce, dont l'ensemble, dont la multiplicité, dont l'ancienneté sembloient garantir à jamais les progrès et les richesses, que nous pouvons espérer d'attirer, d'établir et de faire fonctionner tout à la fois une ou plusieurs branches de commerce ?

Il faut donc en vrais, en froids administrateurs, remettre à un autre tems, à un tems éloigné, la réalisation des espérances que l'on peut concevoir d'amener et de fixer le commerce en la ville de Douai.

Mais, on l'a déjà dit, la ville de Douai manque de ressources : on ne peut raisonnablement déterminer son sort d'après des *peut-être,* des possibilités qui peuvent ne se réaliser jamais, et qui, du moins, sont de nature à ne se réaliser qne dans un tems éloigné.

La ville de Douai est infiniment intéressante en elle-même : c'est une ville forte, une ville frontière ; son étendüe qui ne le cède point à celle de la ville de Lille, la beauté de ses bâtiments, son antiquité, tout semble demander qu'on ne la laisse par tomber dans un entier anéantissement, et que, d'une ville qui avoit maintes ressources et à laquelle il ne manquoit que le commerce, on n'en fasse pas un amas de pierres, ou un terrein vague et in-habité.

La principale ressource de la ville de Douai a été depuis 1561, et c'est encore, son université. C'est elle qui la peuple, c'est elle qui la vivifie, c'est elle qui emploïe une forte partie de ses ouvriers, c'est elle qui occasionne ses consommations ; et si l'on devoit juger, en deux mots, de tous les avantantages que l'université procure à la ville de Douai, il suffiroit d'interroger tous les ouvriers, les bouchers, les

boulangers, etc., sur le tort immense que leur a fait l'année dernière le départ anticipé d'une partie des écoliers, départ occasionné par des circonstances de trouble ; il suffiroit de leur demander, d'après cette sorte d'essai, quelles seroient leurs allarmes s'ils perdoient à jamais l'université.

En plaidant la cause de la ville de Douai, les maire et officiers municipaux ont le double avantage de plaider tout à la fois celle spéciale de quatre départements, les départements du Nord, des Ardennes, de la Somme et du Pas-de-Calais : La ville de Douai, par sa situation, présente un point central relativement aux quatre départements du Nord, des Ardennes, de la Somme et du Pas-de-Calais : première considération pour y fixer le siége d'une université sous quelque dénomination qu'on l'établisse.

La ville de Douai présente encore une sorte de point central relativement aux Païs-Bas autrichiens et hollandois, au païs de Liége et à toute la basse Allemagne. C'est de cette position géographique que l'on a vu naître des établissemens formés dans le sein de cette université de deniers étrangers et en faveur de 7 à 8 nations étrangères, qui viennent y répandre leur numéraire et y trouver en échange tous les détails de l'instruction publique.

De là viennent les fondations presque innombrables qui existent dans cette université, fondations qui n'y ont été faites que sous la foi, sous la condition expresse de ce corps enseignant, fondations qui n'ont jamais été violées par les mains impures du gaspillage, ni adjugées à la voix fausse et toujours injuste de la faveur.

L'enseignement de l'université de Douai ne la rend pas moins intéressante. L'enseignement y est on ne sçauroit plus complet. Il y existe des chaires de toute espèce. Toutes

se donnent au concours, et, si quelquefois on s'est écarté de cette règle, ce fut en faveur de sujets faits, de sujets connus, dont il n'étoit plus question d'éprouver, mais de récompenser les talens et les services.

L'enseignement y est très exact. Les agrégés y sont inconnus et ils y sont constamment refusés. Les grades, dans aucun genre, ne s'y confèrent qu'à des sujets qui s'en sont rendus dignes. L'abus d'y vendre en quelque manière les grades ne s'y est point introduit. Il n'est point d'année qu'il n'y ait plusieurs sujets auxquels on les refuse.

La discipline y est bien tenue. Les écoliers sont surveillés par l'œil austère de la règle, et la sollicitude paternelle n'a point d'alarmes à concevoir, ni de dépenses excessives à calculer et à soutenir.

En deux mots, nulle université mieux placée, nulle université qui offre plus de ressources ; nulle université plus complète; nulle université mieux tenue.

Quelque dénomination qu'on lui donne, quelque régime qu'on lui prescrive, il faut des corps, des établissements enseignans. Mais quels avantages n'ont pas en général pour les obtenir, les villes ou semblables établissemens existent déjà, et qui n'attendent que le moment de recevoir leur perfection de la main sage et bienfaisante, qui assure à la France une constitution dont elle doit attendre son bonheur?

Dans l'université de Douai, il ne s'agit pas de construire. La construction est faite, il n'est question que de perfectionner. Et s'agirait-il de construire absolument à neuf, les matériaux y sont prêts. Tous les professeurs n'attendent que le moment de signaler leur zèle, leur dévouement à la commune patrie; et la préparation des matériaux est un précieux avantage.

La ville de Douai ne peut oublier le grand intérêt qu'elle a de conserver l'enseignement de la théologie. C'est là, dans l'état de choses, la partie la plus utile, la plus profitable à ses habitans ; c'est l'enseignement de la théologie qui fait la forte partie de la population actuelle de l'université de Douai.

L'université de Douai se trouve, à l'égard de la théologie, dans un prédicament qui lui est tout particulier. Les fondations qui y existent dotées de deniers étrangers, destinées à des étrangers, fondations qui ont déjà mérité que l'assemblée nationale les maintint, exigent que la théologie continue de s'y enseigner ; et c'est à cette seule condition que l'université peut aussi conserver plusieurs de ses fondations que la suppression de l'enseignement de la théologie entrainerait dans sa ruine.

L'université de Douai offre à cet égard mille ressources : établissemens formés, fondations établies, la discipline la plus stricte, la plus suivie, l'enseignement le plus exact, le plus complet.

Tels sont donc les titres qui plaident la cause de la conservation de l'université de Douai.

Sa situation. — Nulle autre n'est plus avantageusement placée ; c'est à sa situation que nous devons ses établissements étrangers ; c'est à sa situation que nous sommes redevables de tout l'argent qu'elle amène de l'étranger.

Ses ressources. — Elles sont presque infinies, mais elles ne sont que conditionnelles ; déplacer l'université, en séparer l'ensemble, c'est les perdre.

L'exactitude de sa discipline. — La pureté, la régularité de son enseignement, le zèle de ses professeurs, leur

dévouement à la chose publique, voilà en sommes les titres qui plaident la cause de la ville de Douai. Car c'est de l'existence et de la conservation de son université que dépend aujourd'hui son sort.

C'est à vous, Messieurs, à faire valoir ces différentes considérations. Qui, mieux que vous, peut en attester la vérité ? C'est dans l'université de Douai que vous êtes venus recevoir les premiers germes des connaissances qui vous rendent si utiles à vos concitoïens ; c'est dans l'université que vos enfants se sont formés ou se forment encore.

La ville de Douai, qui a le bonheur de posséder dans ses murs le premier corps administratif du département, se flatte d'avoir, à ce titre, un droit plus particulier à sa protection : vous n'exposerez pas, Messsieurs, la ville de Douai à n'avoir à vous offrir que des terreins vagues ou des décombres, autour de la majestueuse enceinte où vous réglez avec sagesse toutes les parties de l'administration des quatres ci-devant provinces. (1)

11 décembre 1790.

(1) Nous croyons devoir ajouter à ces documents une note biographique sur l'officier municipal qui a défendu, avec tant de zèle et de courage, nos instutions académiques. Placide-François-Joseph de Bailliencourt dit Courcol naquit à Béthune le 8 février 1750, d'une ancienne famille de l'Artois. Après avoir achevé ses études à Arras, il y fit son stage notarial dans l'étude de Me Prévost, dont il épousa la sœur en 1775. Cette même année, le 15 juillet, il fut admis à exercer à Douai le sixième office de notaire. Nommé officier municipal en 1790, il s'occupa avec activité des intérêts de la ville et surtout, comme nous venons de le prouver, de la conservation des colléges et de l'université. A la suite de l'*Affaire des grains*, il se réfugia à Tournai avec plusieurs autres membres de la municipalité. Mais il ne tarda pas à revenir, et comme il était forcé de se rendre souvent dans les Pays-Pas autrichiens pour les affaires de son notariat, il obtint, le 14 avril 1792, un passeport qui l'autorisa à faire ses voyages. Ses intérêts l'ayant appelé à Leuze vers la fin de septembre en la même année 1792, le département inscrivit son nom sur la liste des émigrés. Se voyant ainsi injustement éloigné de son

Le mémoire que nous avons publié plus haut avait été aussi envoyé à MM. Merlin, Pilat et d'Aoust, députés à l'Assemblée Constituante. Ceux-ci répondirent par une lettre que nous avons retrouvée sur les marges du *Registre aux mémoires du Conseil municipal.*

Paris 18 décembre 1790.

Messieurs,

Nous avons reçu le mémoire que vous nous avez adressé concernant l'université de notre ville. L'intérêt que nous prenons à la conservation de ce corps aussi utile que respectacle ne peut qu'augmenter par celui que vous y prenez vous-mêmes ; et nous attendons le moment où l'assemblée nationale s'occupera de l'éducation de la jeunesse pour faire valoir, avec tout le zèle dont nous sommes capables, les moyens que vous avez invoqués en sa faveur.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

MERLIN, PILAT, D'AOUST.

Sans doute les députés du bailliage de Douai furent fidèles à leur promesse ; sans doute ils firent valoir les arguments

étude et de sa patrie, injustement séparé de son épouse et de ses enfants dont l'aîné avait à peine treize ans, M. de Baillioncourt fit un mémoire pour établir qu'il n'était pas émigré : on ne l'écouta point. Vers la fin de 1792, la prise de Mons par les troupes françaises le força à quitter Tournai où il avait trouvé un asile, pour se réfugier à Middelbourg. En 1795, il était à Dortmund, près de Wesel en Westphalie, avec son fils aîné, qui l'avait rejoint en exil; plus tard il alla habiter Hambourg. Il revint à Paris en 1802 et obtint la radiation de son nom de la liste des émigrés, grâce à la protection de Merlin qui, avant la Révolution, était l'avocat chargé des affaires de son étude. La même protection le fit nommer à un nouvel office de notaire, créé exprès pour lui en date du 10 avril 1803, Dès lors, il se consacra tout entier à sa famile et à ses affaires ; mais dix années de privations, d'inquiétudes et de souffrances avaient affaibli sa santé; il mourut le 30 septembre 1810.

contenus dans la pièce que nous venons de publier et dans un mémoire imprimé chez Derbaix, qui offre un résumé substantiel des travaux de M. de Bailliencourt : car l'assemblé nationale ne supprima pas en 1791 l'université de Douai.

Mais d'autres causes peu à peu l'affaiblirent et l'épuisèrent, avant sa chûte définitive. Après la prise de la Bastille, des milices bourgeoises, comme on disait alors, ayant été formées dans toutes les cités du royaume, huit compagnies s'étaient organisées à Douai, et les écoliers de l'université avaient obtenu du recteur l'autorisation d'en faire partie.

Les études et la discipline ne tardèrent pas à en souffrir ; des troubles, des désordres éclatèrent. Aussi le 19 novembre 1789, le recteur rendit un arrêté par lequel il révoquait l'autorisation accordée aux écoliers d'entrer dans la garde nationale ; il rappelait en même temps les articles 113 et 115 de l'édit royal, par lequel il est défendu « *à tous écoliers de porter épéé ni autres armes, de jour ni de nuit dans cette ville, et d'aller dans les rues après la retraite sonnée, sans permission expresse par écrit du recteur, sous les peines y statuées.* »

Ces mesures ne purent empêcher les discussions et les rixes ; et bientôt, comme nous le dit M. de Bailliencourt dans son mémoire, beaucoup de parents effrayés de ces luttes, retirèrent leurs enfants de l'université de Douai. Souvent même les questions politiques étaient la cause de ces troubles ; nous en trouvons la preuve dans un document inédit, que nous croyons devoir citer encore in-extenso.

Le 6 novembre 1790, un élève de physique du collége d'Anchin, Charles Claro, s'était présenté aux administrateurs du district avec deux autres étudiants et avait pro-

noncé, au nom des écoliers de l'université, un discours dans lequel il adhérait à tous les actes de l'assemblée nationale. Ceux de ses condisciples, qui ne partageaient point ses idées, répondirent par le manifeste suivant :

PROFESSION DE FOI,

Au nom de plusieurs écoliers de l'université de Douay.

Pénétrés des sentimens communs à tout homme qui porte encore dans son cœur le nom de français et jaloux d'obéir à cette loi émanée du sein même de la divinité *que toute puissance soit soumise aux puissances supérieures,* nous déclarons que nous reconnaissons le roy pour être seul le maître de faire quelque changement dans ce qui concerne le temporel du royaume, qui ne relève que de lui et de son épée. Et comme ces maximes sont la base et la pierre fondamentale de notre liberté et que nous les avons reçues de nos pères, nous nous croyons fondés à désavouer un écrit dicté par le fanatisme et l'intérêt d'une existence qui dépend de l'attachement aux décrets de l'assemblée dite nationale.

Tel est le discours prononcé par un nomé Claro, phisicien au collége d'Anchin, à la tête de deux écoliers, aux administrateurs du district de Douay, département du Nord, sans être revêtu d'aucun pouvoir des membres de cette université, écrit qui révolte les Français attachés à l'autorité du roy légitime. Inspirés par ces mêmes sentimens, nous ne voulons ni ne pouvons, sans trahir les mouvemens d'une conscience timorée, jurer de maintenir, en consacrant les connaissances que nous pouvions acquérir, les objets qui rassemblent les départements, ces objets tendant

à détruire les différents ordres de la société et à fouler aux pieds la religion, en forçant ses ministres à faire un serment contraire aux saints conciles et les privant de l'usufruit des biens que la piété de nos pères leur a transmis depuis tant de siécles.

De plus nous n'avons jamais éprouvé *qu'il fut un crime de s'instruire de ses droits,* ni que *le pouvoir d'apprendre et de penser fut limité*; nous sommes encore plus loin de croire que les grands, dont les vertus si indignement outragées seront toujours gravées au fond de nos cœurs, *se soient avilis jusqu'à douter que la science et le mérite puissent résider chez un pauvre.* Hé ! quelle doit être notre indignation à la vue d'une calomnie si atroce, lorsque chaque pas nous retrace les monuments de leur bienfaisance. Ah ! que seraient devenus sans eux une partie de ces mêmes membres de cette assemblée dite nationale, si ces grands n'avaient, par leurs bienfaits, cultivé des talents qu'ils n'emploient aujourd'hui que pour déchirer la momarchie, pour dépouiller ceux-là mêmes qui ont été leurs premiers protecteurs. Et voilà les pères de la patrie ! Voila ces hommes entre les mains desquels nous prêterions des serments!

Mais quoi ! nous prêterions des serments pour soutenir une constitution que le parjure, que dis-je, le régicide et tous les crimes ont seuls établie. Non ! ce ne sont pas les sentimens que des citoïens, vrais amis de la patrie, portent dans leurs cœurs ; et ce ne sont, ce ne seront jamais ceux d'une jeunesse que des maîtres vertueux s'efforcent de former, et qui n'aspirent qu'au moment de pouvoir répondre dignement à leurs soins et aux vœux de la patrie.

Par un étudiant de l'université de Douay.

Nous aurions désiré reproduire, avec cette profession de foi, le discours prononcé par l'élève de physique, Charles Claro, ou toute autre pièce analogue. Nous n'avons rien trouvé dans cet ordre d'idées. Mais le manifeste que nous venons de reproduire suffit pour prouver qu'il y avait guerre ouverte entre les élèves de l'université, et que l'assemblée nationale devait être portée à se défier des tendances de certains étudians de notre cité.

Une question plus importante pour les professeurs des diverses facultés fut bientôt agitée. Lorsque l'assemblée constituante eut établi la constitution civile du clergé, cette constitution qui était, ainsi que l'a dit le ministre qui dirige aujourd'hui l'instruction publique en France, « au point de vue politique une contradiction, au point de vue religieux une grave imprudence qui rendait les évêques presque indépendants du pape et empiétait sur les attributions que la catholicité entière reconnaissait au souverain-pontife, » alors l'on voulut forcer les professeurs ecclésiastiques à prêter serment de fidélité à cette constitution, tandis que les professeurs laïques durent prêter le serment civique.

Le 19 juillet 1791, les professeurs prêtres refusèrent le serment ; ils furent destitués. On ne les remplaça même pas : la faculté de théologie fut fermée. L'université était privée des cours qui avaient toujours fait sa vie et sa gloire.

Dans la faculté de droit, les 4 professeurs, MM. Bosquet, Simon de Maibelle, Cahuac et Deprez refusèrent le serment et furent remplacés par MM Art, Lagarde, Dumoulin et Cloteau.

Dans la faculté des arts, M. Béghin, qui refusa le serment, fut remplacé, et M. Delcroix le prêta. Dans la faculté

de médecine, MM. Mellez et Dablaing, qui prêtèrent le serment, conservèrent leur titre, tandis qu'à M. Majanlt qui le refusa on substitua M. Gosselin Lagarde.

Dès lors, l'université de Douai ne fit plus que végéter. La loi du 8 mars 1793 décida que les biens formant dotation appartiendraient désormais à l'Etat, et priva ainsi nos colléges des ressources que les fondateurs de ces dotations avaient cru leur assurer à perpétuité. La loi du 24 juillet 1794 (6 thermidor an II) confisqua les biens de toutes les académies, et enfin la loi du 23 février 1795 (7 ventôse an III) supprima tous les colléges.

L'université de Douai n'existait plus ; mais pendant 233 ans elle avait répandu la lumière dans la Flandre, l'Artois et les contrées voisines ; elle avait donné à notre cité ce caractère littéraire et ce goût des choses de l'esprit qui la distinguent encore aujourd'hui parmi toutes les villes du nord de la France.



ÉTUDES

DE MÉTÉOROLOGIE

Par M. OFFRET

Professeur de physique au Lycée impérial, membre résidant.



J'ai commencé le 21 juin 1862 une série d'observations barométriques qui s'est continuée sans interruption jusqu'aujourd'hui. Le baromètre a été régulièrement observé trois fois par jour, à 8 heures du matin, à midi 30 minutes et à 5 heures 30 minutes Ce travail a surtout été entrepris en vue de déterminer la moyenne hauteur barométrique à Douai, afin de constater si cette moyenne est d'accord avec les résultats consignés dans les traités de météorologie. Je me proposais en même temps de traiter les diverses questions qui se rattachent aux variations de la pression atmosphérique.

Bientôt, ainsi qu'il arrive assez souvent en pareille circonstance, de nouvelles observations vinrent s'adjoindre à celles que j'avais commencées. Ainsi, dès le 1er juillet je tins note de l'état du ciel aux mêmes heures que celles de

mes observations barométriques. A partir de la même date, j'inscrivis la direction du vent chaque jour vers midi, et de temps en temps plusieurs fois par jour, par exemple lorsque la direction du vent changeait brusquement, ou bien que son intensité présentait des variations assez considérables. Toutefois l'indication relative à la force ou à la vitesse n'a été consignée régulièrement qu'à partir d'octobre 1862.

Dans le courant de décembre 1862, j'ai commencé à tenir note de la température de l'air extérieur aux heures déjà indiquées, c'est-à-dire 8 heures du matin, 12 heures 30 et 5 heures 30. Mais, comme ces heures ne correspondent généralement ni aux *maxima*, ni aux *minima* de la journée, je ne crois pas qu'il soit possible d'en tirer parti. Ces températures fournissent seulement quelques indications générales ; ainsi, celle de 8 heures du matin se confond à peu près avec le minimum pendant les mois les plus froids, décembre et janvier Celle de 12 heures 30 ne diffère pas beaucoup du *maximum* pendant toute la durée de l'année, puisque ce *maximum* a lieu vers 2 heures.

C'est seulement à partir du 1er janvier 1865 que j'ai eu à ma disposition un thermomètre à *maxima* et un à *minima*. J'ai pu dès lors tenir note chaque jour de ces deux températures, dont la moyenne donne très sensiblement la moyenne de la journée. J'ai en outre continué à inscrire la température de 8 heures du matin avec l'intention de la comparer à la moyenne de l'année, et de reconnaître si, comme l'ont affirmé quelques physiciens, la moyenne à 8 heures est peu différente de la moyenne générale. S'il en était ainsi, je pourrais du moins utiliser dans mes observations thermométriques antérieures à 1865

celles de 8 heures pour en conclure la moyenne de chaque année (1).

En décembre 1864, j'ai encore fait installer un pluviomètre dans une situation parfaitement convenable, ce qui m'a permis de substituer aux désignations un peu trop vagues de pluie légère, forte pluie, pluie torrentielle, d'autres indications beaucoup plus précises, puisqu'elles expriment en millimètres la hauteur d'eau tombée sur le sol.

Voici donc quel est, en résumé, l'ensemble de mes observations météorologiques :

A partir du 21 juin 1862, série d'observations barométriques à 8 heures du matin, à midi 30 minutes et à 5 heures 30 minutes ;

A partir du 1er juillet 1862, indication de l'état du ciel aux mêmes heures ;

A partir du 8 décembre 1862, observation de la température extérieure aux heures des observations barométriques (2) ;

A partir du 1er janvier 1865, détermination journalière des températures minimum et maximum, et en outre de la température à huit heures du matin (3) ;

Même date, mesure de la quantité de pluie.

(1) La comparaison a eu lieu pour l'année 1865, et comme la température moyenne à 8 heures du matin est notablement différente de la moyenne de l'année, j'ai cessé de l'observer. Elle n'est pas indiquée dans les tableaux qui accompagnent ce travail, non plus que celles de midi 30 minutes et de 5 heures et demie. Cependant quelques températures extrêmes de l'hiver ou de l'été sont consignées dans la colonne des observations.

(2) Ces observations ne sont pas imprimées.

(3) Celle de 8 heures n'est pas imprimée.

Telles sont les séries d'observations dont les résultats sont consignés dans les tableaux qui suivent cette notice. Mais avant de transcrire cet ensemble de données, je crois utile d'entrer dans quelques détails concernant la construction, la vérification et le mode d'exposition des instruments dont je me suis servi. Les travaux qui reposent uniquement sur l'expérience et l'observation, n'ont en effet de valeur que par la perfection et la précision des instruments d'une part, la conscience et l'habileté de l'observateur de l'autre. Je crois avoir apporté à mes déterminations tout le soin et toute la conscience dont je suis capable. Les détails qui vont suivre montreront, je l'espère, que les instruments dont je me suis servi présentent les garanties propres à inspirer de la confiance à ceux qui voudront bien parcourir ce travail.

1re PARTIE.

INSTRUMENTS & CORRECTIONS.

I.

Baromètre.

Pour mesurer la pression atmosphérique, j'ai eu recours à un baromètre à cuvette très large, complété par un ensemble de dispositions propres à faire connaître la hauteur de la colonne mercurielle avec une précision suffisante ($\frac{1}{20}$ de millimètre.) Cet intrument a été entièrement construit par moi ; les pièces métalliques qui en font partie, ont été fabriquées d'après mes indications et mes dessins par des ouvriers de Douai. Ce baromètre, je le répète, est à cuvette. (Fig. 1.) Le tube A, d'environ 91 centimètres de long, s'enfonce dans une cuvette B ayant la forme habituelle, et dont le diamètre intérieur dans la partie la plus large est d'environ 75 à 80 millimètres. Le tout est fixé sur une forte planche de très vieux chêne (Il y avait plus de vingt ans qu'il séchait dans un grenier lorsqu'on s'en est servi). Aux deux extrémités de cette planchette sont fixés deux talons qui lui sont perpendiculaires ; ils reposent contre un mur, empêchent la cuvette de toucher à ce mur et maintiennent un intervalle de 6 centimètres. La partie utile de la graduation, s'étendant de 720 à 820 millimètres, est gravée sur la plaque de laiton C fixée à la planchette.

Pour observer le niveau supérieur du mercure, j'ai adopté à peu près la disposition du baromètre de Fortin,

mais en la simplifiant. Autour du tube se meut l'anneau D ayant 10 millimètres de hauteur et rattaché à la pièce rectangulaire F, mobile le long de la rainure E. Elle y est maintenue par une vis placée du côté opposé de la plaque de laiton, et par conséquent invisible sur la figure. Le bouton F sert à la faire monter ou descendre jusqu'au moment où le plan formé par la base de l'anneau est tangent au sommet du ménisque. Cette coïncidence s'observe avec une grande netteté, car la partie du mur située derrière l'instrument est éclairée naturellement ou artificiellement, et la surface arrondie du mercure tranche vivement sur ce fond éclairé. La pièce porte un vernier donnant le $\frac{1}{20}$ de millimètre, et dont le zéro correspond à la base de l'anneau. Cet anneau est aussi avantageux que le curseur à deux fenêtres opposées du baromètre de Fortin ; il lui est même supérieur pour déterminer, en vue de la correction capillaire, le point précis auquel commence le ménisque.

Pour avoir tous les éléments de cette correction, j'ai déterminé le diamètre du tube en y versant 146 grammes de mercure ; ils y ont occupé une longueur de 379 millimètres, ce qui donne pour rayon du tube 3 millimètres.

J'ai ensuite rempli le tube de mercure bien purifié, je l'ai porté à l'ébullition ; puis le tube a été redressé dans la cuve à mercure du laboratoire où se trouvait déjà la cuvette elle-même remplie de mercure ; les deux pièces ont été réunies, et l'excédant de mercure contenu dans la cuvette a été enlevé au moyen d'une pipette, jusqu'au moment où il n'en restait plus qu'une quantité insuffisante pour couvrir entièrement le fond de la cuvette ; enfin le tout a été placé et consolidé sur la planchette.

Au moment où le tube a été dressé verticalement dans

la cuve à mercure, j'ai vu se produire un fait parfois signalé, et qui démontre bien l'adhérence puissante que possèdent parfois les liquides pour les solides. La colonne de mercure aurait dû ne conserver qu'une longueur d'environ 76 centimètres, et il devait rester au-dessus d'elle un espace vide d'environ 12 centimètres. Il n'en a pas été ainsi : le tube est resté plein, même lorsque je l'ai agité assez vivement. Pour faire descendre le mercure, il a fallu frapper avec un objet en bois plusieurs coups assez forts sur le sommet du tube, et j'ai même remarqué qu'à diverses reprises le mercure se séparait un peu du sommet, pour y remonter aussitôt. C'était là, d'ailleurs, une preuve que la chambre barométrique était parfaitement vide, et en effet quand on incline l'instrument, le mercure produit un coup sec en venant battre l'extrémité du tube.

II.

Il me restait à accomplir la partie la plus délicate de l'opération, savoir le tracé de la graduation, et la pose de la plaque de cuivre portant cette graduation, qui devait être fixée à une distance convenable de la cuvette.

J'avais à ma disposition une machine à diviser sortant des ateliers de M. Bianchi, et un cathétomètre de 50 centimètres de course livré par M. Deleuil. Tout me faisait penser que chacun de ces instruments était divisé en millimètres ; cependant il était important de s'en assurer. Pour cela je traçai au burin au moyen de la machine à diviser deux traits distants de 100 millimètres, ou plutôt de 100 pas de vis, sur un tube de verre verni ; puis le tube fut suspendu

verticalement, et l'intervalle des deux traits mesuré au cathétomètre. Je trouvai exactement 100 millimètres. Le tube fut suspendu à différentes hauteurs, afin que l'intervalle des 2 traits pût être déterminé dans les diverses régions de l'échelle du cathétomètre. Le résultat fut toujours aussi satisfaisant. J'en conclus que la graduation du cathétomètre était régulière, et que l'unité de longueur adoptée dans les deux instruments étant la même, cette unité devait être le millimètre. Enfin je m'assurai encore de la régularité apportée à la construction de la vis dans la machine à diviser, en y reportant le tube sur lequel étaient marqués deux traits éloignés de 100 millimètres ; et en mesurant à diverses reprises et dans diverses positions du tube cette même distance, non plus à l'aide du burin, mais au moyen du microscope fixé au chariot de la machine. Le résultat de ces mesures fut très sensiblement égal à 100 millimètres; l'erreur ne dépassa jamais $\frac{2}{400}$ ou $\frac{3}{400}$ de millimètres. Notre machine à diviser permet d'apprécier le $\frac{1}{400}$ de millimètre, et notre cathétomètre, le $\frac{1}{50}$ de millimètre.

Complètement rassuré par ces essais préliminaires sur l'exactitude des instruments dont j'avais à me servir, je commençai par graver sur la plaque de laiton C la partie de la graduation barométrique en face de laquelle se déplace habituellement le sommet de la colonne mercurielle, c'est-à-dire l'espace compris entre 720 et 820 millimètres. Après avoir achevé ce travail, je le vérifiai en suspendant verticalement la plaque gravée en présence du cathétomètre, et je retrouvai $99^{mm}96$ au lieu de 100 millimètres. Ainsi toutes les petites erreurs produites par les mouvements de sens inverse que prenait à chaque millimètre la manivelle de la machine à diviser, n'avaient occasionné finalement qu'une erreur de $\frac{4}{100}$ de millimètre.

Je n'avais plus qu'à fixer la plaque gravée sur la planchette du baromètre à une distance telle de la cuvette que le 720me millimètre fût réellement éloigné de 720 millimètres du niveau du mercure dans la cuvette.

Pour accomplir cette dernière opération, on procède en général par voie de comparaison, ce qui est beaucoup plus simple ; c'est-à-dire que le nouveau baromètre est suspendu à côté d'un autre baromètre étalon dont on regarde les indications comme exactes, et l'on fixe la graduation de telle façon que, toutes corrections faites, les pressions atmosphériques accusées par les deux instruments soient égales.

Je ne pouvais pas employer cette méthode, n'ayant pas en ma possession de baromètre étalon : j'ai cependant fini par y revenir; mais tout d'abord j'ai fixé directement la place que devait occuper la plaque graduée en me servant du cathétomètre. Ce dernier instrument n'ayant que 50 centimètres de course ne pouvait me donner d'un seul coup la distance du mercure de la cuvette à la graduation supérieure. L'opération a été divisée en deux temps : j'ai pris un point de repère intermédiaire, savoir un des traits marqués sur la graduation du thermomètre G fixé à la planchette de l'instrument. La distance du niveau du mercure dans la cuvette à ce trait (le 80e degré de la graduation Fahrenheit), a été trouvée égale à 454^{mm}, 84, la température étant de 17° centigrades. J'ai admis que les graduations des instruments de précision, tels que cathétomètres, machines à diviser, baromètres, etc., ne possèdent réellement les valeurs qui y sont inscrites que lorsque leur température est 0°. Le coefficient de dilatation linéaire du laiton étant

0,0000188, les 454, 84 divisions lues sur le cathétomètre valaient à 17°.

$$454{,}84\ (1 + 0{,}0000188 \times 17)$$

ou 454,94 millimètres. A la même température il fallait pour obtenir une longueur de 720 millimètres prendre un nombre de divisions du cathétomètre égal à

$$\frac{720}{1 + 0{,}0000188 \times 17}$$

ou 719,77. L'intervalle du 80° F au 720me millimètre avait donc pour valeur :

719,77—454,84 ou 264,93 divisions du cathétomètre.

La lunette de cet intrument fut alors fixée dans la position correspondante au chiffre précédent ; puis la plaque graduée du baromètre, d'abord maintenue provisoirement par des pointes à peu près à la hauteur qu'elle devait occuper, fut relevée peu à peu jusqu'à ce que le trait du 720me millimètre coïncidât rigoureusement avec le fil horizontal contenu dans la lunette du cathétomètre. Alors la plaque fut fixée définitivement par quatre vis. Il est inutile d'ajouter qu'avant de servir à ces déterminations la planchette du baromètre avait été rendue verticale à l'aide d'un fil à plomb, et le cathétomètre réglé avec tout le soin possible par la méthode connue.

C'est, si je ne me trompe, en suivant la marche précédente, que l'on fixe la graduation d'un baromètre étalon, en y apportant toutefois cette modification que si la graduation doit être inscrite sur un tube de laiton, on ne fait subir aucune correction de température aux indications du cathétomètre, l'influence de la dilatation se faisant sentir aussi bien sur le métal du cathétomètre que sur celui de

l'échelle du baromètre. Dans l'instrument que je construisais, la partie très restreinte que je conservais de la graduation devant être fixée sur une planchette en bois, j'ai admis — et je crois être dans le vrai — que cette substance ne se dilate pas d'une manière sensible, et en conséquence j'ai regardé comme invariable la distance du niveau dans la cuvette à l'origine de la graduation.

III.

L'extrême difficulté que l'on éprouve à viser exactement le niveau d'une large surface de mercure comme celle de la cuvette, surtout à travers une assez grande épaisseur de verre, m'inspira quelques doutes sur la précision d'une partie des déterminations auxquelles je venais de me livrer. Aussi je pris le parti de considérer comme baromètre étalon un baromètre de Fortin que j'avais à ma disposition, et de lui comparer l'instrument que j'avais construit. Mais il fallait d'abord rectifier et vérifier le baromètre de Fortin. Il fut donc entièrement démonté ; le diamètre du tube fut mesuré au moyen de pesées ; le mercure y fut porté à l'ébullition ; puis l'instrument fut reconstruit et placé dans sa position habituelle.

Je vérifiai ensuite les graduations du baromètre et du thermomètre qui y est fixé. L'échelle gravée sur l'enveloppe de laiton s'étend de 470 à 810 millimètres. En relevant au cathétomètre diverses parties de cette échelle, je la trouvai rigoureusement d'accord avec celle du cathétomètre.

Mais en déterminant de la même manière l'intervalle du 471e millimètre à l'extrémité de la pointe d'ivoire, qui doit

affleurer le mercure de la cuvette, et qui sert d'origine à la graduation, je ne trouvai que 470,52 millimètres La graduation était donc trop bas de $0^{mm},48$, ou la pointe d'ivoire trop haut de la même quantité.

De même le thermomètre ne se montra nullement d'accord avec d'autres thermomètres étalons suspendus à côté de lui. A 11°, ses indications étaient fautives de plus d'un degré. A des températures plus élevées, la différence était encore plus grande.

Ceci montre, pour le dire en passant, combien on doit se défier parfois d'instruments vendus par les constructeurs comme étant d'une précision parfaite, et qu'en raison de cette précision, ils font payer à des prix fort élevés

Pour accorder quelque confiance aux indications de ce baromètre, je dus donc abandonner complètement son thermomètre, et le remplacer par un second thermomètre suspendu à côté du premier; je dus en outre diminuer toutes les hauteurs barométriques de $0^{mm},48$.

Les deux baromètres placés côte à côte furent alors soumis à une comparaison qui dura environ deux mois. Les observations avaient lieu pour l'un et l'autre à quelques secondes d'intervalle; puis le résultat brut des observations était corrigé pour chaque instrument ainsi qu'il sera dit plus loin (1). Je crois inutile de transcrire dans cette notice les résultats de cette comparaison. En voici le résumé. Mon baromètre à cuvette a toujours accusé (toutes corrections faites) une pression plus grande que celle du baromètre de Fortin. La différence moyenne a été de $0^{mm},25$; mais

(1) Voir pages 288 et suivantes.

elle a varié entre 0mm, 15 et 0mm, 35. J'ai regardé comme exacte la pression indiquée par le baromètre de Fortin, dont toutes les pièces se prêtaient à des vérifications plus commodes que celles de mon baromètre à cuvette, et à partir de ce moment j'ai toujours diminué de 0mm, 25 les hauteurs lues sur l'instrument.

Pendant les deux mois qu'a duré la comparaison des deux instruments, la température a varié de 3° à 13°, sans que la différence des pressions mesurées parût dépendre en rien de ces variations de température assez considérables. La pression atmosphérique elle-même a passé de 747mm à 773mm, tandis que la différence entre les indications corrigées était pour 747mm, de 0mm,21, et pour 772mm de 0mm, 26.

De ce qu'un changement de température de 3° à 13° était sans influence sur la correction que devait subir mon baromètre, j'ai conclu que la planchette en bois qui le supporte ne se dilatait pas, car dans cet instrument je ne corrigeais que la colonne mercurielle de l'influence de la dilatation, tandis que dans le baromètre de Fortin, la correction portait sur le mercure et sur le tube de laiton gradué (1).

De ce qu'un accroissement de pression de 25mm (différence entre 772mm et 747mm) n'exerçait pas non plus d'influence sur la correction de 0mm, 25, j'ai conclu que j'étais en droit de regarder comme invariable le niveau du mercure dans la cuvette de mon instrument. J'en étais d'ailleurs à peu près certain d'avance, car le diamètre du tube est de 6mm ; celui de la cuvette de 75 à 80mm, ou bien

(1) Voir plus loin les corrections, pages 290 et suivantes.

celui de la cuvette vaut à peu près 13 fois le diamètre du tube.

Toute colonne de mercure qui passera du tube dans la cuvette ou inversement ne pourra donc y faire varier le niveau que d'une hauteur 13^2 ou 169 fois moindre. Or, il est rare que la pression s'écarte de 760^{mm} de plus de 20^{mm}, soit dans un sens, soit dans l'autre. Le niveau dans la cuvette ne peut donc pas changer par rapport à son niveau moyen de plus de $\frac{20}{169}^{mm}$ ou $0^{mm},11$.

Mais d'ailleurs je n'ai même pas à craindre cette erreur minime, parce que dans la cuvette le mercure ne recouvre pas entièrement le fond, et l'observation a montré que dans ce cas l'augmentation ou la diminution de la quantité totale de mercure a seulement pour effet de l'étaler sur une surface horizontale plus ou moins grande, mais que le niveau absolu n'en est pas altéré.

Il est vrai qu'entre les pressions mesurées sur mes deux baromètres j'ai vu la différence passer sans cause appréciable de $0^{mm},15$ à $0^{mm},35$. J'en ai conclu que le mode d'observation employé dans les baromètres de précision usuels ne comporte pas une approximation plus grande que $\frac{1}{10}$ de millimètre. C'est en effet la conclusion à laquelle j'arrive plus loin en discutant les diverses causes d'erreur et les corrections qu'il est indispensable de faire subir aux indications de cet instrument (1). Cette erreur de $\frac{1}{10}$ de millimètre provient-elle de la difficulté qu'éprouve le mercure à se mouvoir, de sa température qu'il est presque impossible de connaître exactement ? En pareille matière, on ne peut hasarder que des conjectures.

(1) Page 296.

Je sais que quelques constructeurs livrent des baromètres bien plus perfectionnés, et mesurant selon eux la pression atmosphérique à $\frac{1}{100}$ de millimètre. S'ils entendent par là qu'en observant *le même baromètre* à quelques instants d'intervalle, on obtient, toutes corrections faites, deux valeurs ne différant pas de plus $\frac{1}{100}$ de millimètre, je l'accorde. Mais je voudrais une autre vérification consistant à observer deux baromètres construits de la même manière, et placés l'un près de l'autre. Je ne sais trop si la différence serait encore de $\frac{1}{100}$ de millimètre.

Je n'ai pas voulu interrompre les détails précédents pour parler du thermomètre à mercure fixé à la planchette du baromètre et destiné à donner la température du mercure de cet instrument. Ce thermomètre a été construit avec toutes les précautions et les soins habituels. Le réservoir est presque entièrement recouvert d'une feuille de laiton, autant pour le protéger contre les accidents, que pour le mettre à peu près dans les mêmes conditions que le baromètre même, dont la cuvette est aussi recouverte d'un étui en laiton. Le réservoir est très volumineux; chaque degré a une longueur de $5^{mm},7$, ce qui permet d'évaluer avec certitude le $\frac{1}{10}$ de degré. A droite du tube thermométrique se trouve inscrite la graduation Fahrenheit sur la plaque métallique qui accompagne le thermomètre.

Tel est dans son ensemble le baromètre qui a servi aux observations que l'on trouvera consignées dans les tableaux suivants.

IV.

Correction de capillarité.

Je crois devoir encore indiquer les corrections que j'ai toujours fait subir aux indications de cet instrument. Elles sont au nombre de quatre : deux d'entre elles changent pour ainsi dire de valeur à chaque instant ; les deux dernières sont invariables pour une station déterminée. Les premières sont la correction capillaire, et celle qui se rapporte à la température. Après avoir observé le thermomètre, je mesure la hauteur de la colonne de mercure en faisant affleurer la base du curseur au sommet du ménisque * ; puis je l'abaisse jusqu'à la naissance du même ménisque ; la différence des hauteurs donne la flèche. Ces deux longueurs, celle de la colonne entière et celle de la flèche, sont connues au moyen du vernier à $\frac{1}{10}$ de millimètre près.

* Fig. 1

Voici un extrait de la table des corrections capillaires pour les baromètres dont le rayon intérieur est de 3 millimètres, comme le mien : je l'emprunte aux tables calculées d'après les formules établies par M. Schleiermacher.

Rayon du tube = 3 mill.

Haut^{r} de la flèche	$0^{m}2$	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2
Correct. capillaire.	$0^{m}24$	0,36	0,48	0,59	0,70	0,80	0,90	0,99	1,07	1,14	1,21

Cette correction est toujours additive ; on remarquera qu'elle a à peu près la valeur de la flèche. Pour les valeurs

intermédiaires de la flèche, comme $0^{mm},35$, on prend aussi la moyenne des deux corrections correspondant aux flèches $0^{mm},3$ et $0^{mm},4$, c'est-à-dire $0^{mm},42$. Pour ma part, je n'ai jamais vu la flèche atteindre 1^{mm} ; sa valeur ordinaire est $0^{mm}, 50$; lorsque le mercure monte rapidement, la flèche vaut $0^{mm},70$ ou $0^{mm},80$.

V.

Correction de température.

Pour faire la correction de température, autrement dit pour ramener la colonne de mercure à ce qu'elle serait si l'instrument avait tout entier la température de 0°, on se sert de la formule

$$H_0 = \frac{H_t\,(1 + K't)}{1 + Kt}$$

H_t désignant la hauteur lue à la température de t^o, K' le coefficient de dilatation linéaire du fourreau de laiton qui enveloppe le tube de verre, K le coefficient de dilatation absolue du mercure, c'est-à-dire $\frac{1}{5550}$; et H_0 la hauteur ramenée à 0°. Cette formule suppose que les divisions de l'échelle métallique (ordinairement en laiton) valent des millimètres à 0°.

On peut lui donner une forme plus simple, tout en lui conservant sensiblement son exactitude. En divisant $1 + K't$ par $1 + Kt$, on obtient approximativement :

$$1 - (K - K')t\,;$$

les termes suivants du quotient sont assez petits pour être négligés.

La formule devient donc :

$$H_0 = H_t \left[1 - (K - K')\, t \right]$$

qui se prête beaucoup mieux au calcul que la précédente. Si l'échelle du baromètre est en laiton,

$$K - K' = \frac{1}{6200}$$

On a donc :

$$H_0 = H_t \left(1 - \frac{t^\circ}{6200} \right)$$

On peut encore simplifier le calcul et même construire une table de correction qui dispense en quelque sorte de tout calcul.

Nous pouvons évidemment écrire :

$$H_t - H_0 = H_t \times \frac{t^\circ}{6200}$$

Or $H_t - H_0$ est la quantité dont il faut diminuer la hauteur observée pour la rendre exacte ; en d'autres termes, c'est précisément là *correction de température*. On obtiendra donc la valeur de cette correction en multipliant la hauteur lue par la température, et en divisant le produit par 6200.

Rien n'est plus facile que de calculer à l'aide de cette petite formule une table à double entrée contenant d'un côté les hauteurs barométriques, de l'autre les températures, et au point de rencontre la correction correspondante à ces deux valeurs (1).

Si le support ne se dilate pas, la correction ne porte que sur la colonne de mercure, et l'on emploie la formule :

$$H_0 = \frac{H_t}{1 + K t^\circ}$$

(1) Voir plus loin cette table, page 292.

à laquelle on peut subtituer :

$$H_o = H_t \, (1 - Kt^o)$$

qui devient à son tour :

$$H_t - H_o = H_t \, Kt^o$$

K ayant pour valeur $\frac{1}{5550}$, on a donc :

$$H_t - H_o = H_t \times \frac{t^o}{5550}$$

Cette correction a donc une valeur analogue à la précédente ; seulement 6200 est remplacé par 5550. On peut également se servir de cette dernière formule pour calculer une table de correction ayant la même disposition que la précédente (1).

La construction de ces tables de correction est tellement simple que vraisemblablement chaque physicien en calcule pour son usage particulier une du même genre que celles dont je parle. On a encore imaginé pour le même usage des tableaux de carton pourvus d'une règle mobile, et donnant par une simple lecture la correction à faire. Comme je n'en ai jamais eu entre les mains, j'ignore quel est le degré de précision que comportent ces instruments.

Quoi qu'il en soit, n'ayant jamais rencontré dans aucun traité de physique de tables pour la correction de températarature (2), je crois être utile à quelques observateurs et leur éviter une certaine perte de temps, en reproduisant ici mes deux tables de correction, la première pour les baromètres à échelle de laiton, la seconde pour les baromètres dont le support est d'une longueur invariable.

(1) Voir plus loin cette table, page 293.

(2) Des tables analogues existent dans le mémoire de Bouvard (Mém. de l'Institut, année 1827, t. 7), dans la traduction française du traité de météorologie de Kaemtz, et dans quelques-uns des annuaires de M Schumacher. Elles ne sont calculées que pour les baromètres à échelle de laiton.

1re TABLE

Donnant les corrections de température pour les baromètres à échelle de laiton. L'unité adoptée est le millimètre. La correction est soustractive, *à moins que la température ne soit au-dessous de 0°.*

SUR	780	775	770	765	760	755	750	745	740	735	730	725	720
1°	0,13	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
2°	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,23	0,23
3°	0,38	0,38	0,37	0,37	0,37	0,37	0,36	0,36	0,36	0,36	0,35	0,35	0,35
4°	0,50	0,50	0,50	0,49	0,49	0,49	0,48	0,48	0,48	0,48	0,47	0,47	0,46
5°	0,63	0,63	0,62	0,62	0,61	0,61	0,60	0,60	0,60	0,59	0,59	0,58	0,58
6°	0,75	0,75	0,75	0,74	0,74	0,73	0,73	0,72	0,72	0,71	0,71	0,70	0,70
7°	0,88	0,87	0,87	0,86	0,86	0,85	0,85	0,84	0,84	0,83	0,82	0,82	0,81
8°	1,01	1,00	0,99	0,99	0,98	0,97	0,97	0,96	0,95	0,95	0,94	0,93	0,93
9°	1,13	1,13	1,12	1,11	1,10	1,10	1,09	1,08	1,07	1,07	1,06	1,05	1,04
10°	1,26	1,25	1,24	1,23	1,23	1,22	1,21	1,20	1,19	1,18	1,18	1,17	1,16
11°	1,38	1,38	1,37	1,36	1,35	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30	1,30	1,29	1,28
12°	1,51	1,50	1,49	1,48	1,47	1,46	1,45	1,44	1,43	1,42	1,41	1,40	1,39
13°	1,63	1,63	1,62	1,60	1,59	1,58	1,57	1,56	1,55	1,54	1,53	1,52	1,51
14°	1,76	1,75	1,74	1,73	1,72	1,71	1,69	1,68	1,67	1,66	1,65	1,64	1,63
15°	1,89	1,87	1,86	1,85	1,84	1,83	1,82	1,80	1,79	1,78	1,77	1,75	1,74
16°	2,01	2,00	1,99	1,97	1,96	1,95	1,94	1,92	1,91	1,90	1,88	1,87	1,86
17°	2,14	2,13	2,11	2,10	2,08	2,07	2,06	2,04	2,03	2,01	2,00	1,99	1,97
18°	2,26	2,26	2,24	2,22	2,21	2,19	2,18	2,16	2,15	2,13	2,12	2,10	2,09
19°	2,39	2,38	2,36	2,34	2,33	2,31	2,30	2,28	2,27	2,25	2,24	2,22	2,21
20°	2,52	2,50	2,48	2,47	2,45	2,44	2,42	2,40	2,39	2,37	2,35	2,34	2,32
21°	2,64	2,63	2,61	2,59	2,57	2,56	2,54	2,52	2,50	2,49	2,47	2,46	2,44
22°	2,77	2,75	2,73	2,71	2,70	2,68	2,66	2,64	2,62	2,61	2,59	2,57	2,56
23°	2,89	2,87	2,85	2,84	2,82	2,80	2,78	2,76	2,74	2,73	2,71	2,69	2,67
24°	3,02	3,00	2,98	2,96	2,94	2,92	2,90	2,88	2,86	2,84	2,82	2,81	2,79
25°	3,14	3,12	3,10	3,08	3,06	3,04	3,02	3,00	2,98	2,96	2,94	2,92	2,90
26°	3,27	3,25	3,23	3,21	3,19	3,17	3,15	3,12	3,10	3,08	3,06	3,04	3,02
27°	3,40	3,37	3,35	3,33	3,31	3,29	3,27	3,24	3,22	3,20	3,18	3,16	3,14
28°	3,52	3,50	3,48	3,45	3,43	3,41	3,39	3,36	3,34	3,32	3,30	3,27	3,25
29°	3,65	3,62	3,60	3,57	3,55	3,53	3,51	3,48	3,46	3,44	3,41	3,39	3,37
30°	3,78	3,75	3,72	3,70	3,68	3,65	3,63	3,60	3,53	3,56	3,53	3,51	3,48

2ᵉ TABLE

Donnant les corrections de température pour les baromètres à échelle non dilatable. L'unité adoptée est le millimètre. La correction est soustractive, *à moins que la température ne soit au-dessous de* 0°.

SUR	780	775	770	765	760	755	750	745	740	735	730	725	720
1°	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
2°	0,28	0,28	0,28	0,28	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,26	0,26	0,26
3°	0,42	0,42	0,42	0,41	0,41	0,41	0,41	0,40	0,40	0,40	0,39	0,39	0,39
4°	0,56	0,56	0,56	0,55	0,55	0,54	0,54	0,54	0,53	0,53	0,53	0,52	0,52
5°	0,70	0,70	0,69	0,69	0,68	0,68	0,68	0,67	0,67	0,66	0,66	0,65	0,65
6°	0,84	0,84	0,83	0,83	0,82	0,82	0,81	0,80	0,80	0,79	0,79	0,78	0,78
7°	0,98	0,98	0,97	0,97	0,96	0,95	0,95	0,94	0,93	0,93	0,92	0,91	0,91
8°	1,12	1,12	1,11	1,10	1,10	1,09	1,08	1,07	1,07	1,06	1,05	1,04	1,04
9°	1,26	1,26	1,25	1,24	1,23	1,22	1,22	1,21	1,20	1,19	1,18	1,17	1,17
10°	1,41	1,40	1,39	1,38	1,37	1,36	1,35	1,34	1,33	1,32	1,32	1,31	1,30
11°	1,55	1,54	1,53	1,52	1,51	1,50	1,49	1,48	1,47	1,46	1,45	1,44	1,43
12°	1,69	1,68	1,67	1,65	1,64	1,63	1,62	1,61	1,60	1,59	1,58	1,57	1,56
13°	1,83	1,82	1,80	1,79	1,78	1,77	1,76	1,74	1,73	1,72	1,71	1,70	1,69
14°	1,97	1,96	1,95	1,93	1,92	1,90	1,89	1,88	1,86	1,85	1,84	1,83	1,82
15°	2,11	2,10	2,08	2,07	2,05	2,04	2,03	2,01	2,00	1,99	1,97	1,96	1,95
16°	2,25	2,24	2,22	2,21	2,19	2,18	2,16	2,14	2,13	2,12	2,10	2,09	2,08
17°	2,39	2,38	2,36	2,35	2,33	2,31	2,30	2,28	2,26	2,25	2,24	2,22	2,21
18°	2,53	2,52	2,50	2,48	2,47	2,45	2,43	2,41	2,40	2,38	2,37	2,35	2,34
19°	2,67	2,66	2,64	2,62	2,60	2,58	2,57	2,55	2,53	2,52	2,50	2,48	2,46
20°	2,81	2,79	2,78	2,76	2,74	2,72	2,70	2,69	2,67	2,65	2,63	2,61	2,59
21°	2,95	2,93	2,92	2,90	2,88	2,86	2,84	2,82	2,80	2,78	2,76	2,74	2,72
22°	3,09	3,07	3,05	3,03	3,01	2,99	2,97	2,96	2,94	2,91	2,89	2,87	2,85
23°	3,23	3,21	3,19	3,17	3,15	3,13	3,11	3,09	3,07	3,05	3,03	3,01	2,99
24°	3,37	3,35	3,33	3,31	3,29	3,26	3,24	3,22	3,20	3,18	3,16	3,14	3,12
25°	3,51	3,49	3,47	3,45	3,42	3,40	3,38	3,36	3,33	3,31	3,29	3,27	3,25
26°	3,65	3,63	3,61	3,59	3,56	3,54	3,52	3,49	3,46	3,44	3,42	3,40	3,37
27°	3,80	3,77	3,75	3,73	3,70	3,67	3,65	3,63	3,60	3,58	3,56	3,53	3,50
28°	3,94	3,91	3,89	3,86	3,83	3,81	3,79	3,76	3,73	3,71	3,69	3,66	3,63
29°	4,08	4,05	4,02	4,00	3,97	3,94	3,92	3,90	3,87	3,84	3,82	3,79	3,76
30°	4,22	4,19	4,16	4,14	4,11	4,08	4,06	4,03	4,00	3,97	3,95	3,92	3,89

Il est à peine nécessaire d'ajouter que si par extraordinaire la température tombait au-dessous de 0°, on trouverait encore les corrections dans les tables précédentes; seulement elles deviendraient *additives* au lieu d'être *soustractives*.

Je n'ai pas cru utile de calculer les corrections pour les hauteurs différant entre elles de moins de 5 millimètres. Généralement cet accroissement de pression n'augmente la correction que de $\frac{1}{100}$ ou $\frac{2}{100}$ de millimètre (1). On pourra donc ordinairement adopter la correction se rapportant à la hauteur qui dans la table se rapproche le plus de celle que l'on observe. A la rigueur, et pour ne pas négliger même $\frac{1}{100}$ de millimètre, on pourra calculer mentalement la moyenne de deux corrections voisines.

Ces tables montrent bien clairement qu'un changement de température même assez faible a beaucoup plus d'influence sur la valeur de la correction que n'en a un changement considérable dans la pression. En effet une augmentation de température de 1° augmente la correction de $0^{mm},14$, tandis qu'un accroissement de pression de 10 millimètres ne fait varier cette même correction que de $\frac{1}{100}$ et au maximum de $\frac{4}{100}$ de millimètre. Si l'on ne veut pas que cette correction ajoute de nouvelles causes d'erreur à celles que possède déjà l'instrument, il sera donc indispensable de connaître la température aussi exactement que possible, par exemple à $\frac{1}{10}$ de degré près, cette erreur de température n'occasionnant sur la correction et par suite sur la valeur de la pression qu'une altération de $0^{mm},014$. J'ai remarqué que les thermomètres fixés aux baromètres

(1) Voir les tables.

permettent rarement d'évaluer les températures avec cette précision.

Les tables donnent très facilement la correction en tenant compte des dixièmes de degré, puisqu'il suffit de diviser par 10, ou de déplacer la virgule d'un rang dans les corrections correspondant aux 9 premiers chiffres : Ainsi la correction à faire pour 12°,8 sur 765^{mm} vaut : (2e table.)

Pour	12°	1^{mm},65
Pour	0°,8	0^{mm},11
	Total	1,^{mm}76

D'où hauteur corrigée = 765^{mm} — 1^{mm},76 = 763^{mm},24.

Voici donc la suite des calculs bien simples qu'il faut faire pour corriger une hauteur barométrique de l'influence de la capillarité et de la température : je choisis un exemple dans mon registre d'observations :

1865 12 octobre.	Haut^{r} lue.	Haut^{r} de la flèche	Température.
à 5 h. 30	752^{mm},65.	0^{mm},40.	16°,5.

La correction capillaire pour une flèche de 0^{m},40 vaut 0^{mm},48 (1).

Elle est *additive*, donc après cette première correction, on aura :

	752^{mm},65
	+0, 48
1re haut^{r} corrigée	753^{mm},13

La correction de température sur 753^{m}, 13 est

pour	16°	2^{mm},17
pour	0°,5	0^{mm},07
	Total	2^{mm},24

(1) Voir page 288.

et la hauteur barométrique ramenée à 0° sera la différence entre 753^{mm},13 et 2^{mm},24, ou bien :

$$\begin{array}{lr} & 753^{mm},13 \\ & -2^{mm},24 \\ \hline 2^{e} \text{ haut}^{r} \text{ corrigée} & 750^{mm},89 \end{array}$$

L'ensemble de ces calculs demande à peine une minute : au bout de peu de temps, on peut en faire la plus grande partie mentalement.

Nous pouvons maintenant nous faire une idée de l'erreur probable commise sur la mesure de la pression atmosphérique lorsque l'on se sert d'un instrument comme le mien, ou comme les baromètres de Fortin et de Gay-Lussac.

La hauteur de la colonne de mercure est lue à $\frac{1}{20}$ de millimètre près : dans les baromètres de voyage, le pointé de la surface inférieure du mercure comporte aussi une certaine erreur. La hauteur de la flèche du ménisque supérieur se mesurant à l'aide du vernier, est aussi connue à $\frac{1}{20}$ de millimètre près, d'où résulte sur la dépression capillaire une erreur à peu près égale, du moins dans les baromètres dont le rayon est d'environ 3^{mm}, et c'est là la largeur la plus habituelle.

Quant à la température, si l'on obtient à $\frac{1}{10}$ de degré celle du mercure *qui remplit le tube et la cuvette*, l'erreur ne dépasse pas 0^{mm},014 ; mais comme rien ne prouve qu'il y a équilibre de température entre ce mercure et celui qui remplit le thermomètre voisin, il y a là une erreur possible dont la valeur doit dépasser notablement 0^{mm},014. Ce sera surtout vrai si les degrés du thermomètre sont assez petits pour ne permettre d'apprécier que le $\frac{1}{4}$ de degré.

En somme toutes ces erreurs s'ajouteront, si elles sont dans le même sens ; l'erreur totale peut donc dépasser $\frac{1}{10}$ de millimètre. C'est aussi la conclusion à laquelle je suis parvenu par l'observation comparée de deux baromètres (1). Je ne pense pas qu'avec les baromètres de précision, de la forme la plus usuelle, on puisse espérer une plus grande approximation, quelque soigné que soit l'instrument.

VI.

Correction d'altitude.

Si l'on veut rendre comparables entre elles les diverses pressions exercées au même moment par l'atmosphère en différents lieux, les colonnes barométriques qui ont déjà subi toutes les corrections précédemment indiquées, doivent encore être modifiées de manière à se rapporter à une même surface de niveau, et l'on est convenu d'adopter le niveau moyen de la mer. Cette nouvelle correction sera toujours *additive*, à moins qu'il ne s'agisse de pressions mesurées au fond de mines très profondes, ou dans des contrées plus basses que la surface de l'océan, comme les bords de la mer Caspienne et surtout de la mer Morte.

Tant que la hauteur de la station barométrique au-dessus de la mer est peu considérable, — 100 mètres environ, — la correction a qu'il faut ajouter à la colonne barométrique pour une altitude A, se tire de la formule :

$$a = \frac{A \times 0,0013}{13,6}$$

(1) Voir page 286.

13,6 et 0,0013 sont les poids spécifiques du mercure et de l'air, plus exactement 13,596 et 0,001293. Si au contraire l'altitude de la station devient assez grande, la correction donnée par la formule précédente n'est plus suffisamment exacte. Il faut alors recourir à la formule qui sert à calculer les hauteurs au moyen du baromètre : soit à celle de M. Babinet :

$$A = 16000 \text{ mèt.} \frac{H-h}{H+h} \left[1 + \frac{2\,(T+t)}{1000}\right]$$

qui peut servir pour des altitudes inférieures à 1000 mètres ; soit enfin à la formule de Laplace :

$$A = 18393 \text{ mèt. log.} \frac{H}{h} \left[1 + \frac{2\,(T+t)}{1000}\right]$$

qui sert pour des altitudes quelconques. Dans l'une et dans l'autre A désigne l'altitude en mètres, H la hauteur barométrique à la station inférieure, h id. à la station supérieure, T et t les températures correspondantes.

Pour utiliser ces formules dans le cas qui nous occupe, savoir la recherche de la correction relative à l'altitude, il suffit de changer l'inconnue qui est habituellement A.

Maintenant A est connu : c'est l'altitude.

h est également connu : c'est la hauteur barométrique mesurée à la station supérieure.

t est connu, et l'on peut en général attribuer à T la même valeur.

On prendra donc pour inconnue la pression H de la station inférieure qui n'est autre chose que le niveau de la mer, et on en obtiendra la valeur au moyen de l'une de ces formules.

Voilà la véritable marche à suivre, et cependant on ne la suit pas toujours, même dans les observatoires de météorologie ; il en résulte des erreurs qui sont loin d'être négligeables. Ainsi, prenons la station de Madrid située à 608 mètres au-dessus du niveau de la mer. Si l'on suppose que l'indication du baromètre y soit égale à 704 millimètres, la formule

$$a = \frac{A \times .00013}{13,596}$$

donne $a = 58^{mm}, 14$.

La pression barométrique ramenée au niveau de la mer est donc :

$$704^{mm} + 58^{mm}, 14 = 762^{mm}, 14.$$

Si au contraire on a recours à l'une des deux autres formules, on trouve pour $h = 704^{mm}$, et en ne tenant pas compte de la température :

$$H = 759^{m}$$

L'erreur est donc de $3^{mm},14$.

En ce qui me concerne, l'altitude de Douai au-dessus de la mer est trop faible pour que j'aie besoin de recourir à une autre formule que

$$a = \frac{A \times d}{D}$$

D est le poids spécifique du mercure à 0°, c'està-dire 13,596 ; d est celui de l'air.

On regarde généralement ce dernier comme égal à 0,0013 ou 0,001293, tandis qu'en réalité sa valeur est variable, et dépend de la température, de la pression atmosphérique, et même de la quantité de vapeur d'eau

contenue dans l'air. En un mot, le poids spécifique de l'air n'est pas 0,001293 qui est relatif à la température de 0° et à la pression de 760^{mm}, mais :

$$\frac{0,001293\ (H - \frac{3}{8}h)}{(1 + 0,00366\ t)\ 760}$$

H est la pression atmosphérique,

h celle de la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique;

t la température.

Il serait assez pénible de tenir compte de toutes ces quantités pour faire chaque jour la correction dont nous nous occupons; mais si l'on veut rendre la correction constante, il me semble au moins nécessaire d'attribuer aux quantités H, h et t leurs valeurs moyennes au lieu de supposer que l'air est sec, à 0° et à 760^{mm}, hypothèse que l'on fait implicitement en adoptant pour son poids spécifique 0,001293.

A Douai, par exemple, la température moyenne est de 10° environ; la pression atmosphérique vaut 759^{mm}, à peu de chose près; quant à la quantité de vapeur d'eau, nous admettrons comme résultat d'observation qu'en moyenne l'air est à moitié saturé. A 10°, la force élastique maximum de la vapeur d'eau est 9^{mm},16 dont la moitié vaut 4^{mm},58 : c'est là la valeur de h.

En substituant ces divers nombres dans d, on trouve

$$d = 0,0012446$$

au lieu de

$$d = 0,0012932$$

et le rapport $\frac{d}{D}$ vaut en réalité $\frac{1}{10925}$, tandis qu'en prenant d égal à 0,0012932, le rapport $\frac{d}{D} = \frac{1}{10458}$.

Je prendrai la première valeur.

D'après les travaux des officiers d'état-major qui ont dressé la carte de France, le sol de Douai au bas de la tour St-Pierre (1) est à 23^{m},9 au-dessus de la mer ; la cuvette de mon baromètre est à 4^{m},22 au-dessus du pavé de la rue du Béguinage, et enfin le pavé de cette rue est à 1^{m},33 au-dessous du sol au pied de la tour de St-Pierre (2). La cuvette du baromètre est donc à 26^{m},8 au-dessus de la mer. La correction a aura pour valeur

$$\frac{26^{m},8}{10925} = 2^{mm},45$$

Cette quantité devra être ajoutée à toutes les hauteurs barométriques corrigées, et l'on aura ainsi les pressions atmosphériques à Douai rapportées au niveau moyen de la mer. En réalité cette correction n'a pas été faite pour les observations journalières dans les tableaux suivants, mais seulement pour les moyennes annuelles, et la moyenne générale relative à une période de 3 ans et demi.

VII.

Correction relative à la variation de la pesanteur avec la latitude.

Il reste enfin une dernière correction due à la variation qu'éprouve la gravité avec la latitude. Sans nous appesantir sur les causes qui modifient l'intensité de la pesanteur,

(1) Annuaire du bureau des longitudes.

(2) D'après un nivellement que j'ai dû faire moi-même, attendu que la ville de Douai ne possède pas de plan nivelé.

nous dirons seulement qu'elle augmente à mesure que l'on va de l'équateur au pôle, et que cette augmentation est pour le trajet complet égale à $\frac{1}{200}$ environ de sa valeur à l'équateur. Une colonne de mercure de 760 millimètres pèse donc $\frac{1}{200}$ de moins à l'équateur qu'au pôle, et si l'atmosphère fait équilibre de part et d'autre à une colonne mercurielle de 760^{mm}, on ne doit pas regarder la force élastique de l'air comme la même ; à l'équateur elle sera plus petite de $\frac{1}{200}$.

On se trouve donc amené à corriger la hauteur barométrique d'une dernière cause d'altération, et à lui donner la valeur qu'elle posséderait si l'intensité de la pesanteur était la même en tous les points de la terre.

En prenant pour unité l'intensité de la pesanteur à l'équateur, et en la désignant par G_0, on trouve pour sa valeur à une latitude l,

$$Gl = G_0 + b \sin^2 l.$$

Cette formule, qu'il est facile d'établir par la théorie, a été vérifiée expérimentalement au moyen du pendule.

$G_0 = 9^m,781107$ et b vaut les 0,005689 de G_0, c'est-à-dire 0^m,055645.

A cette expression de G_l on a généralement subtitué la suivante qui s'en déduit par une transformation bien simple, et dans laquelle on prend pour unité l'intensité de la pesanteur au parallèle de 45°, situé à égale distance du pôle et de l'équateur.

$$Gl = G_{45} - b' \cos 2\,l.$$

ou bien :

$$G_l = G_{45}\,(1 - c \cos 2\,l)$$

Le coefficient constant c vaut très sensiblement la moitié de 0,005689, savoir 0,002836 (1). En adoptant cette nouvelle unité, on verra la gravité augmenter pour les latitudes supérieures à 45°, et diminuer pour les latitudes inférieures. C'est aussi ce que montre cette dernière formule, puisque $\cos 2\,l$ est négatif pour $l > 45$, et positif pour $l < 45°$.

En France, le parallèle de 45° passe à peu près à Valence, au Puy, à Aurillac, à Libourne. Dans ces villes, la gravité n'aura donc pas besoin d'être corrigée. Pour nous, qui sommes à une latitude de 50° 22′ 15″, il faudra lui faire subir une petite correction, et pour la colonne de mercure du baromètre, cette correction sera évidemment proportionnelle à celle de l'intensité de la pesanteur. En appelant H′ la hauteur barométrique corrigée de cette dernière cause d'erreur, et H la hauteur non corrigée, on aura donc :

$$H' = H\left(1 - 0{,}002836 \cos 2\,(50°\,22'\,15'')\right)$$

ou bien :

$$H' = H\,(1 + 0{,}002836 \sin 10°\,44'\,30'')$$

La valeur de la correction sera :

$$H \times 0{,}002836 \sin 10°\,44'\,30''$$

ou, en effectuant le produit des deux derniers facteurs :

$$H \times 0{,}0005287$$

ou bien :

$$\frac{H}{1891}$$

Cette correction sera donc toujours extrêmement faible, et ne vaudra qu'une petite fraction de millimètre, environ $\frac{1}{8}$. Elle sera *additive*. Je ne l'ai faite, comme la précédente, qu'aux moyennes annuelles et à la moyenne générale.

(1) En réalité $c = \frac{0{,}005689}{2 + 0{,}005689}$

Les hauteurs barométriques qui auront successivement subi les quatre corrections que je viens d'examiner, seront rigoureusement ramenées à une même unité, et par suite pourront être comparées aux déterminations analogues faites en d'autres points de la terre.

Les autres instruments qui ont servi à mes observations, demandent beaucoup moins de détails que le baromètre.

VIII.

Thermomètre.

Pour déterminer chaque jour la température *minimum*, je me suis servi d'un thermomètre de Rutherford, dans lequel un petit index d'émail se meut dans la colonne d'alcool; pour avoir le *maximum*, j'ai employé un thermomètre de Negretti et Zambra, dont la colonne de mercure se divise aussitôt que la température s'abaisse. Ces deux instruments ont été livrés par M. Salleron, bien connu par le soin qu'il sait donner à la construction des instruments de précision qui sortent de ses ateliers. Je les ai du reste vérifiés en les suspendant dans un appartement à côté d'un thermomètre étalon, et j'ai vu leurs indications concorder d'une manière satisfaisante avec celles de ce dernier instrument.

Quant à leur mode d'exposition qui, dans les observations de ce genre, est d'une importance extrême, je me suis efforcé de réaliser autant qu'il m'a été possible les conditions propres à leur faire marquer *à peu près* la température de l'air. Ils sont fixés à un mur assez élevé (10 mètres environ), limitant une cour d'une assez grande étendue;

elle a environ 20 mètres sur 15 mètres. Les bâtiments qui font face aux thermomètres en sont éloignés de 20 mètres à peu près. Tournés vers le NNE, ils ne reçoivent jamais les rayons du soleil ; celui-ci ne frappe, même à l'époque du solstice d'été, que des parties du mur et du sol distantes de plusieurs mètres du point qu'occupent les thermomètres à *minima* et à *maxima*. Un petit toit en zinc faisant saillie de 15 centimètres empêche les deux instruments de recevoir la pluie et la neige.

Je relève l'indication du thermomètre à *minima* vers huit heures du matin, et en même temps je règle l'autre instrument pour avoir le *maximum* de la journée. De même je note vers cinq heures de l'après-midi l'indication du thermomètre à *maxima*, et je prépare l'autre pour lui faire marquer le *minimum* de la nuit.

IX.

Pluviomètre.

Parmi les divers modèles de pluviomètre en usage, j'ai choisi celui de M. Babinet, comme possédant le plus de précision. On sait que cet instrument se compose d'un cylindre ouvert communiquant par un entonnoir à un réservoir qui se termine à sa partie inférieure par un robinet. Pour mesurer la quantité de pluie tombée, on reçoit l'eau du réservoir dans une éprouvette à pied, dont la section est beaucoup plus petite que celle du cylindre. Un certain volume d'eau y occupera donc une hauteur d'autant plus grande, et il devient très facile d'évaluer par exemple le $\frac{1}{10}$ de millimètre.

Mon pluviomètre sort encore des ateliers de M Salleron. Le cylindre supérieure a une surface d'un décimètre carré ; l'éprouvette graduée est d'une grandeur telle que chaque millimètre d'eau tombée sur le sol correspond à une hauteur de 7^{mm},92 : chacun de ces intervalles est divisé en cinq parties que l'on peut facilement subdiviser en deux à l'œil nu. On évalue donc la quantité de pluie à $\frac{1}{10}$ de millimètre.

J'ai vérifié la grandeur de la base du cylindre et le volume des divisions marquées sur l'éprouvette. Le diamètre du cylindre est de 112^{mm},9, ce qui représente pour surface du cercle 1 d. carré, 0006. Le volume d'eau correspondant à 25 millimètres d'eau tombée remplit dans l'éprouvette exactement 250 centimètres cubes.

L'instrument est placé à une petite distance du sol, et non sur un toit ou une terrasse, puisqu'il est reconnu que si le pluviomètre est à plusieurs mètres du sol, la quantité d'eau recueillie au bout d'une année est beaucoup plus petite que lorsque l'on installe le pluviomètre près du sol.

Il est fixé à un fort madrier vertical d'un mètre de hauteur : le pluviomètre ayant 45 centimètres de hauteur, le robinet n'est qu'à 55 centimètres du sol. Il est placé au milieu d'un assez grand jardin dans lequel ne se trouvent ni arbres élevés, ni constructions rapprochées de l'instrument. Le mur le plus voisin en est éloigné de 15 mètres, et n'a pas plus de 3 mètres de hauteur. Au-delà sont d'autres jardins. Des trois autres côtés sont des haies, et beaucoup plus loin des bâtiments.

Au lieu de recueillir une seule fois par jour, vers midi, la quantité d'eau tombée en vingt-quatre heures, j'ai préféré la mesurer autant que possible à la suite de chaque averse.

Il est facile d'en déduire la quantité totale correspondant à chaque intervalle de 24 heures.

X.

Girouette.

La direction du vent a été observée au moins une fois par jour (vers midi) sur une girouette paraissant assez mobile, qui est placée au-dessus d'une des dépendances du Musée à Douai. Le bâtiment du Musée dépasse de beaucoup en hauteur toutes les maisons environnantes; aussi rien n'empêche le vent d'agir directement sur la girouette. Les quatre directions N, S, E, O, sont marquées sur une croix fixée à la tige de la girouette. Il importait d'en vérifier la bonne orientation.

Cette vérification a eu lieu le 6 février 1866. Sans vouloir recourir à une méthode par trop rigoureuse, je me suis borné à l'essai suivant. Je me suis placé à environ 30 mètres de l'édifice qui porte la girouette, et j'ai cherché la position qu'il me fallait occuper pour que la branche de la croix portant les lettres N, S, se projetât sur la tige verticale supportant la girouette, et devînt par conséquent impossible à distinguer de cette tige.

Au point que j'occupais *, j'ai alors installé une boussole d'arpenteur A, portant latéralement une petite lunette à réticule B, dont l'axe est parallèle à la ligne 0°, 180° ou N. S. de la boussole. Puis j'ai fait tourner la boussole jusqu'à ce que la tige de la girouette se confondît avec le fil vertical du réticule. Comme moyenne de plusieurs essais

* Fig. 2

répétés à diverses distances, j'ai vu la pointe Nord de l'ai-
* Fig. 2 guille marquer 347° 30′ *.

Or, la déclinaison magnétique vaut en ce moment 19° Ouest ; l'aiguille aurait donc dû marquer 360° — 19°, c'est à dire 341°. L'orientation de la girouette est donc fautive de 6° 30′; la branche qui porte la lettre N devrait, comme l'indique la flèche C, tourner *vers l'Est* de cette quantité, pour que les quatre lettres N, S, E, O vinssent coïncider avec les quatre points cardinaux.

Il est impossible de tenir compte de cette faible erreur dans les observations journalières ; mais la moyenne générale doit s'en ressentir. Aussi ai-je l'intention de ne pas l'omettre dans le travail spécial que je prépare concernant la résultante des vents considérés tant au point de vue de leur direction qu'à celui de leur vitesse.

J'ai rapporté les directions du vent aux 16 indications principales de la rose des vents ; mais comme il est assez difficile de ne pas confondre une direction telle que E N E avec l'E ou avec le N E, je pense qu'il sera bon de ne conserver définitivement que les 8 directions N, S, E, O; NE, SE, SO, NO, et de partager les observations portant les autres indications en deux moitiés, dont chacune sera attribuée aux directions principales voisines. De cette façon on regardera comme ayant eu le vent d'E, par exemple, non seulement les jours portant la lettre E, mais en outre la moitié des jours ayant pour désignation ENE, et la moitié de ceux qui ont ESE. Et de même pour les autres.

Relativement à la vitesse du vent, j'ai employé les expressions suivantes auxquelles correspondent, d'après les traités de physique, les vitesses inscrites en regard :

		Vitesse par seconde.
Vent	Nul.	0m,00
—	Presque insensible . . .	0m,50
—	Très faible.	1m,00
—	Faible.	2m,00
—	Modéré	5m,00
—	Assez fort.	10m,00
—	Fort	15m,00
—	Très fort	20m,00
Tempête très violente		25m,00 (1)

Les deux indications extrêmes ne se présentent que très rarement.

Sans doute cette manière d'observer la direction et la vitesse du vent n'est pas d'une grande précision ; mais à moins d'avoir un anémomètre pourvu d'une girouette, le tout enregistrant par l'électricité, et aussi bien la nuit que le jour, les données relatives au vent, je ne vois pas ce que l'on peut faire de mieux. Les dix-neuf vingtièmes des observations qui ont rapport au vent, n'ont pas été faites d'une autre manière.

(1) En 1865, M. Coupvent des Bois a présenté à l'Institut un mémoire dans lequel il attribue au vent des vitesses incomparablement plus grandes que les précédentes. L'extrait publié dans les comptes-rendus ne fait pas connaître suffisamment les expériences sur lesquelles s'est appuyé M. Coupvent des Bois pour modifier d'une manière aussi grave des vitesses déterminées au moyen de l'anémomètre.

XI.

Etat du ciel.

Ici je n'ai qu'à définir les expressions dont je me suis servi.

Très beau désigne un ciel complètement dépourvu de nuages;

Beau... Un ciel pouvant contenir quelques nuages, qui cependant n'empêchent pas le soleil de briller presque sans interruption.

Assez beau... Ciel dont la moitié au moins est nuageuse; le soleil ne brille que de temps en temps.

Couvert... Le ciel est complètement ou presque complètement nuageux; il est difficile d'indiquer même approximativement la position qu'occupe le soleil.

Très couvert ou temps sombre.

Les autres expressions *pluie*, *pluie fine*, *pluie légère*, *pluie torrentielle* n'ont pas besoin d'explications.

Dans les pages suivantes se trouve reproduit mon registre d'observations. Je n'ai pas transcrit les trois éléments qui permettent de calculer chaque hauteur barométrique, savoir la hauteur lue, la flèche du ménisque et la température de la colonne mercurielle ; je me suis contenté de donner les pressions corrigées de l'influence de la *capillarité* et de la *température*, mais non de l'influence de l'*altitude* et de la *variation de la gravité*. Ces deux dernières corrections n'ont été faites qu'aux moyennes annuelles. Il sera d'ailleurs très facile de les faire également aux autres observations, puisqu'il suffit d'ajouter $\frac{A}{10925}$ ou $\frac{23^{\text{mèt}}.2}{10925}$ ou $2^{mm},12$ (1) pour la 1re, et d'ajouter également $H \times 0,0005287$ ou $0^{mm},40$ pour la dernière correction (2).

(1) Voir page 300.
(2) Voir page 303.



2e PARTIE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A Douai du 21 juin 1862 au 31 décembre 1865.

LISTE

DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS ADOPTÉES DANS LES TABLEAUX SUIVANTS.

ap.	après.
av.	avant.
a. b.	assez beau.
a. fo.	assez fort.
b.	beau.
bro.	brouillard.
co.	couvert.
dep.	depuis.
fai.	faible.
fo.	fort.
g. pl.	grande pluie.
gr.	grêle.
grs.	grésil.
j.	jusqu'à.

ma.	matin (de minuit à midi).
mo.	moyenne.
mod.	modéré.
mo. g.	moyenne générale.
nei.	neige.
or.	orage.
p. pl.	petite pluie.
pl.	pluie.
pl. int.	pluie intermittente.
q. go.	quelques gouttes de pluie.
s.	soir (de midi à minuit).
t. b.	très beau.
t. co.	très couvert.
t. fai.	très faible.
t. fo.	très fort.
t. p. pl.	très petite pluie.
tem.	tempête.
temp.	température.
ton.	tonnerre.
var.	variable.

N. B. Dans toutes les hauteurs barométriques, le premier chiffre 7 a été supprimé : ainsi 58,45 devra se lire 758^{mm},45.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A Douai du 21 juin 1862 au 31 décembre 1865.



Juin 1862.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
21	56,20	55,27	54,23	»	»	»	»	»	
22	53,24	53,83	54,13	»	»	pl.	co.	t.co.	
23	52,63	54,79	57,57	»	»	g. pl	co.	b.	
24	60,36	59,63	58,28	»	»	b.	a. b.	co.	
25	60,61	61,50	62,42	»	»	a. b.	a. b	a. b.	
26	63,29	61,25	59,60	»	»	t. b.	b.	b.	
27	55,36	54,59	54,18	»	»	t.co.	t.co.	t.co.	
28	56,20	56,91	57,95	»	»	b.	p.int	co.	g. pl. à 4 h. s.
29	61,14	61,10	60,63	»	»	b.	b.	b.	
30	56,60	57,26	58,46	NNO	»	pl.	co.	a. b.	

Juillet 1862.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	59,73	59,59	58,74	O	a. b.	co.	co.	
2	58,85	58,12	57,40	OSO	pl.	co.	pl.	
3	58,08	58,58	59,08	SSO	co.	co.	co.	
4	59,14	58,88	57,68	O	a. b.	co.	p. pl	
5	54,00	51,67	48,37	SSE	a. b.	b.	a. b.	or. à 6 h.
6	50,22	49,30	48,81	S	co.	co.	g. pl	or. à 5 h.
7	54,44	55,54	54,03	O	b.	a. b.	pl.	pl. int. de 8
8	60,10	62,76	64,60	O	co.	a. b.	b.	h. à midi.
9	64,48	62,82	60,82	OSO	b.	b.	a. b.	
10	56,71	55,86	55,67	O fort.	co.	co.	co.	pl. de 9 h. à
11	57,65	58,67	58,11	O	co.	a. b.	a. b.	10 h. m.
12	50,85	49,89	47,97	SO	pl.	co.	pl.	
13	56,56	58,63	59,40	O	b.	a. b.	a. b.	
14	59,64	59,42	57,66	OSO	a. b.	a. b.	co.	
15	57,48	56,47	56,24	O	co.	a. b.	b.	
16	56,12	56,07	56,72	O	p. pl	a. b.	b.	
17	59,17	59,31	59,17	O	t. b.	co.	a. b.	
18	59,61	60,34	61,60	O	co.	a. b.	b.	pl. ap.-midi
19	63,57	62,98	62,43	OSO	a. b.	b.	a. b.	p. pl à 9 h. m
20	64,56	64,70	64,72	O a.fo.	a. b.	b.	t. b.	
21	63,92	65,25	65,66	O	b.	b.	b.	
22	66,15	65,03	63,57	NO fai.	b.	b.	co.	
23	60,58	59,65	58,34	O	co.	pl.	co.	pl. av. 8 h. m
24	62,59	62,67	62,64	SO	a. b.	co.	co.	
25	63,42	64,08	64,03	O	co.	co.	b.	
26	63,65	62,57	60,48	OSO t.fai.	a. b.	t. b.	t. b.	
27	61,30	61,58	61,14	NO	t. b.	t. b.	t. b.	
28	63,23	62,83	60,43	NE	co.	b.	co.	
29	60,55	60,52	60,13	NNO t.fai.	a. b.	b.	b.	
30	60,00	61,54	62,17	O fai.	pl.	a. b.	b.	pl. la nuit
31	64,79	64,03	63,28	O	b.	t. b	t. b.	du 29.
MO	59,39	59,65	59,07					
MG		59,37						

Août 1862.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	62,73	61,78	60,52	o t.fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
2	59,84	59,66	58,48	sso	t. b.	b.	co.	or. à 10 h. s.
3	61,09	62,19	62,17	NNO fa.	b.	a. b.	co.	
4	62,18	60,32	58,43	SSE fa.	t. b.	b.	b.	
5	54,47	54,25	53,76	sso	co.	a. b.	p. pl	
6	57,50	58,20	57,70	o fo.	t. b.	b.	co.	
7	52,80	50,21	50,76	sso t. fo.	co.	co.	a. b.	or. à 2 h. s.
8	51,53	51,14	51,35	o a. fo.	co.	a. b.	b.	pl. inter.
9	53,26	54,27	54,82	so fa.	pl.	co.	or.	or. de 2 h. à
10	59,91	59,96	60,78	NNO	co.	a. b.	a. b.	6 h. s.
11	62,82	63,15	63,48	o t.fai.	co.	co.	co.	
12	64,51	64,10	63,03	o t.fai.	co.	co.	a. b.	
13	61,86	60,98	58,97	o fai.	co.	a. b.	b.	
14	56,25	54,72	54,38	s fai.	b.	b.	p. pl	
15	55,90	55,96	56,02	so fai.	a. b.	»	»	
16	56,77	56,70	56,63	» »	co.	»	»	
17	54,73	54,80	54,87	» »	co.	»	»	
18	55,66	55,67	55,68	» »	co.	»	»	
19	60,00	60,10	60,20	» »	co.	»	»	
20	60,72	60,58	59,56	NE t.fai.	co.	co.	co.	
21	58,15	57,12	56,75	NE fai.	co.	p. pl	co.	
22	57,46	57,91	58,83	o fai.	co.	a. b.	co.	
23	63,59	63,31	64,59	o mod.	b.	b.	a. b.	
24	66,04	66,11	66,18	N fai.	t. b.	a. b.	a. b.	
25	67,02	63,61	61,83	NE mod.	b.	a. b.	b.	
26	58,26	56,61	55,66	NE fai.	b.	b.	a. b.	
27	56,22	56,81	57,28	NE fai.	co.	co.	p. pl	
28	60,78	61,14	61,13	N mod.	pl.	pl.	co.	
29	62,14	62,13	62,12	NE fai.	co.	co.	co.	
30	60,90	60,80	60,70	NE fai.	»	a. b.	»	
31	60,00	59,81	59,62	NE fai.	»	b.	»	
MO	59,20	59,16	58,59					
MG		58,98						

Septembre 1862.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	»	59,06	»	»	»	»	co.	»	
2	»	53,38	»	»	»	»	pl.	»	
3	»	52,38	»	»	»	»	co.	»	
4	»	53,42	»	»	»	»	co.	»	
5	»	52,24	»	»	»	»	pl.	»	
6	»	53,59	»	»	»	»	co.	»	
7	»	58,20	»	»	»	»	a. b.	»	pl. d. la soi.
8	»	61,17	»	»	»	»	co.	»	
9	»	60,23	»	»	»	»	co.	»	
10	»	56,65	»	»	»	»	g. pl	»	
11	»	60,74	»	»	»	»	b.	»	
12	»	60,76	»	»	»	»	b.	»	
13	61,75	60,34	58,93	»	»	b.	b.	b	
14	57,63	57,51	57,39	SSO	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
15	58,18	58,00	58,42	NE	mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
16	60,00	61,00	61,92	NE	a. fo.	»	b.	»	
17	66,01	66,15	66,36	NE	a. fo.	co.	b.	b.	
18	68,46	67,66	67,60	NE	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
19	67,57	66,99	66,41	NE	fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
20	64,39	63,95	62,52	NE	fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
21	64,63	64,24	63,85	NE	fai.	a. b.	b.	t. co	
22	65,59	65,10	64,62	NE	fo.	b.	b.	t. b.	
23	63,35	62,26	61,47	NE	fai.	t. b.	a. b.	a. b.	
24	60,21	58,81	57,06	NE	fo.	b.	a. b.	p. pl	
25	58,16	58,95	59,75	SO	mod.	co.	p. pl	a b.	
26	60,13	59,81	59,49	SO	mod.	a. b	a. b.	co.	pl. d. la nuit
27	58,43	58,39	58,10	E	fai.	co.	b.	b.	p. à 9 h m. à 6 h. s
28	59,80	59,71	59,60	NE	fai.	co.	pl.	pl.	or. à 12 h. 30
29	57,43	56,58	55,54	O	t. fai.	co.	co.	co.	
30	60,09	60,56	58,99	SO	fo.	a. b.	a. b.	a. b.	à 6 h. s. or. v.
MO	59.45	59,59	59,33						
MG		59,46							

Octobre 1862.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	61,73	63,53	65,71	NNE mod	co.	a. b	a. b.	
2	67,77	67,72	67,68	S fai.	pl.	co.	co.	
3	68,73	69,71	69,65	SO fai.	p. pl	pl.	t.co.	
4	71,11	71,38	71,12	NNO t.fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
5	69,91	68,10	66,59	NE fai.	t.co.	b.	b.	
6	62,85	61,89	59,02	ESE fai.	t. b.	co.	co.	
7	59,00	59,31	59,95	NNO fai.	pl.	co.	co.	
8	66,49	66,57	66,65	NE fai.	t.co.	co.	co.	
9	67,30	65,81	64,94	NE fai.	co.	b.	b.	
10	64,12	63,16	61,09	ENE fai.	t. b.	t. b.	b.	
11	59,11	58,78	59,10	SO fai.	co.	pl.	a. b.	
12	58,90	57,43	55,40	SO fai.	co.	pl.	pl.	
13	57,44	58,59	59,67	O mod.	co.	co.	co.	
14	59,69	60,35	59,65	O fai.	co.	a. b.	a. b.	
15	56,23	54,23	55,08	SSE mod.	b.	t. b.	b.	
16	61,85	63,01	64,49	OSO fo.	t. b.	pl.	b.	gr. à 12 h. 30
17	59,94	55,74	52,39	SO fo.	a. b.	p. pl	pl.	
18	56,13	52,70	42,04	SO a. fo.	t.co.	co.	pl.	6 hs. tem. so
19	56,91	55,90	51,42	SO a. fo.	b.	a. b.	p. pl	pl. et temp.
20	40,82	45,62	47,12	SO a. fo.	t.co.	pl.	p. pl	à 10 h. s.
21	55,14	54,52	55,73	N a. fo.	b.	pl.	pl.	
22	55,58	51,69	48,56	SO t. fo.	t.co.	pl.	pl.	
23	48,50	46,46	47,50	SO t. fo.	b.	a. b.	b.	
24	50,30	52,17	53,91	ONO mod	co.	a. b.	b.	
25	60,31	61,18	60,78	OSO t.fai.	b.	t. b.	co.	
26	55,71	56,76	57,82	S a.fo.	co.	pl.	pl.	
27	62,90	62,67	61,60	SO a.fo.	a. b.	b.	co.	
28	58,49	57,47	56,87	SO fai.	co.	co.	co.	
29	56,89	57,08	57,52	SO fai.	co.	co.	co.	
30	57,73	56,34	55,57	ENE fai.	co.	a. b.	co.	
31	54,34	54,41	54,83	SE t. fai	co.	co.	a. b.	
MO	59,74	59,04	58,37					
MG		59,05						

Novembre 1862.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	56,39	55,94	55,64	NNE t.fai.	co.	co.	co.	
2	58,01	62,40	62,60	NO t.fai.	p. pl	p. pl	p. pl	
3	62,92	62,30	62,07	ENE t.fai.	co.	co.	co.	
4	62,02	62,08	62,94	NE t.fai.	co.	t.co.	co.	
5	63,71	62,93	62,99	E t.fai.	a. b.	co.	co.	
6	63,55	63,10	62,74	NE t.fai.	a. b.	a. b.	a. b.	
7	64,00	64,56	65,74	NE fai.	co.	co.	a. b.	
8	66,74	66,21	65,94	NNO mod.	co.	co.	b.	
9	60,68	57,70	54,73	SO a. fo.	co.	co.	t.co.	
10	47,75	47,33	47,63	O a. fo.	p. pl	b.	co.	pl. de 1 h. à 3 h. s.
11	46,78	46,97	49,57	NE fai.	t.co.	co.	co.	
12	54,54	56,43	59,57	NNE fo.	co.	a. b.	p. pl	
13	61,76	59,73	57,70	NE mod.	co.	co.	co.	
14	56,72	56,56	56,85	NNE mod.	co.	co.	co.	
15	57,78	57,85	57,73	NE mod.	t.co.	p. pl	t.co.	
16	61,62	61,90	62,91	ENE fai.	co.	b.	co.	
17	65,95	66,39	67,05	NE fai.	co.	a. b.	co.	
18	66,97	66,29	65,94	NE mod.	co.	co.	co.	
19	62,97	62,47	62,79	NNE mod.	p. pl	co.	b.	
20	63,76	63,58	63,38	NE a. fo.	b.	co.	b.	
21	63,90	63,59	63,58	NE mod.	b.	t. b.	t. b.	
22	57,52	56,02	55,29	NO fai.	co.	a. b.	b.	nei. à 10 h m
23	53,64	53,15	52,91	NO mod.	a. b.	b.	p. pl	
24	53,47	52,54	52,52	NE mod.	co.	b.	a. b.	
25	48,44	48,36	48,29	NE a. fo.	co.	co.	co.	
26	46,38	46,78	48,60	NNE fai.	co.	t.co.	t.co.	
27	50,81	50,98	52,46	» »	a. b.	co.	a. b.	
28	57,88	58,04	54,81	SE fai.	co.	t.co.	co.	
29	51,73	51,73	52,72	SE fai.	co.	p. pl	t.co.	
30	56,26	55,60	55,00	SE t. fai.	co.	co.	co.	
MO	58,15	57,98	58,09					
MG		58,07						

Décembre 1862.

DATES.	BAROM. A 0°			VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL			Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	
1	55,50	52,49	51,98	SE fai.	co.	a. b.	b.	
2	51,09	52,16	52,47	SE a. fo.	b.	a. b.	a. b.	
3	55,68	52,49	52,43	ENE fai.	b.	a. b.	t. b.	
4	56,40	56,98	59,83	SSE fai.	a. b.	co.	a. b.	pl. le 4 au s.
5	63,61	63,73	64,39	SSO fai.	t.co.	co.	pl.	
6	67,19	64,72	64,09	SSO mod.	t.co.	t.co.	pl.	
7	63,74	64,09	63,91	O fai.	t.co.	co.	t.co.	
8	58,23	60,35	62,95	NO a. fo.	b.	a. b.	b.	
9	64,21	62,70	62,37	O fai.	b.	co.	pl.	
10	54,25	53,95	58,20	SO a. fo.	t.co.	pl.	b.	
11	62,11	60,34	56,72	SO fai.	b.	b.	b.	
12	62,69	66,39	69,62	NNE a. fo.	b.	a. b.	b.	
13	67,54	64,76	61,83	SO a. fo.	b.	co.	pl.	
14	69,92	70,76	72,14	O fai.	t. b.	t. b.	bro.	
15	72,61	72,19	71,52	SSE fai.	co.	co.	co.	
16	70,87	71,32	72,58	SE mod.	b.	t. b.	co.	à 8 h ma. th. 1°,0
17	72,17	70,70	68,43	SSO mod.	co.	co.	pl.	(C'est la 1re et
18	69,85	69,02	65,82	OSO fai.	b.	b.	pl.	seule gelée obs. en décem. 1862)
19	53,22	53,44	53,96	ONO t. fo.	a. b.	a. b.	co.	t. de. le 18 à 10 h s
20	47,70	46,66	46,36	O t. fo.	p. gr	co.	pl.	or. à 7 h. m.
21	49,46	50,21	52,97	NNO mod	pl.	pl.	pl.	
22	61,39	61,49	61,76	NNO fai.	co.	a. b.	a. b.	
23	61,77	62,45	60,99	SO fai.	a. b.	pl.	pl.	
24	67,43	66,73	67,57	O fai.	co.	b.	t.co.	
25	68,58	69,08	71,00	O fai.	t.co.	b.	b.	
26	69,64	67,77	69,39	O fo.	a. b.	co.	co.	
27	70,94	71,05	69,92	OSO fai.	co.	a. b.	co.	
28	66,18	64,85	64,12	OSO mod.	co.	co.	co.	
29	55,96	53,33	52,21	S fo.	co.	co.	co.	
30	47,95	46,61	48,49	SO fai.	co.	p. pl	co.	
31	61,78	63,71	66,14	NO mod.	co.	t. b.	t. b.	
MO	62,05	61,50	61,81					temp. min. du mois de déc. — 1°,0 le 16.
MG		61,79						

Janvier 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	65,95	63,23	60,51	so mod.	b.	b.	a. b.	
2	54,22	52,11	53,03	so fo.	co.	p. pl	a. b.	
3	54,74	54,01	53,44	sso a. fo.	b.	b.	a. b.	
4	48,91	49,19	49,25	so fo.	pl.	a. b.	a. b.	
5	45,35	43,55	41,91	s fo.	a. b.	co.	pl.	
6	40,22	41,59	39,01	so fo.	t.co.	a. b.	pl.	(SE a. fo. à
7	40,92	42,81	45,25	so fai.	t.co.	a. b.	a. b.	5 h. 30 soir,
8	49,75	50,60	51,63	oso t.fai.	b.	bro.	a. b.	insensible à
9	55,01	55,62	56,37	s mod.	co.	co.	b.	9 h. 30 soir,
10	54,09	51,70	51,33	NE fai.	co.	p. pl	pl.	bar. 738,12
11	54,85	56,03	58,52	SE fai.	b.	co.	p. pl	à 9 h. 30 s.)
12	65,35	65,65	65,81	so fai.	t.co.	co.	a. b.	
13	60,70	58,47	58,90	so a. fo.	co.	pl.	a. b.	
14	62,48	64,18	65,31	NE t.fai.	bro.	bro.	pl.	
15	67,72	67,57	67,64	ENE a. fo.	co.	b.	co.	
16	65,57	64,49	63,89	NE mod.	co.	co.	co.	
17	64,10	62,72	61,25	ENE mod.	co.	co.	co.	
18	47,85	44,24	45,27	so fo.	t.co.	t.co.	a. b.	nei. de 9 h.
19	43,09	45,85	49,03	NO fo.	t.co.	a. b.	a. b.	à 11 h ma.
20	41,09	41,69	44,24	NO t. fo.	pl.	co.	b.	
21	51,44	52,02	56,51	NO fo.	b.	a. b.	t. b.	
22	58,12	58,37	58,94	so mod.	t.co.	p. pl	co.	
23	55,85	55,83	57,10	sso a. fo.	b.	co.	co.	
24	58,56	57,22	57,63	oso a. fo.	a. b.	co.	a. b.	pl. et grs. d.
25	65,48	67,36	69,98	NO a. fo.	b.	b.	p. pl	la nuit.
26	71,66	70,92	68,22	so mod.	b.	co.	a. b.	
27	63,27	65,71	70,96	so mod.	co.	pl.	b.	
28	73,91	73,57	72,07	o fai.	b.	t. b.	t. b.	
29	62,74	61,39	59,53	oso mod.	a. b.	co.	p. pl	
30	55,61	54,42	52,19	so mod.	co.	co.	a. b.	
31	49,80	48,35	49,34	so fo.	pl.	a. b.	co.	p. de 3 à 5 h s
MO	56,46	56,14	56,58					temp. mini. du mois de janvier: 0°,5 le 17.
MG		56,39						

Février 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	59,65	58,53	58,26	S	a. fo.	a. b.	co.	pl.	
2	63,20	63,15	62,68	SO	a. fo.	a. b.	co.	co.	
3	59,02	57,92	57,98	SO	mod.	co.	pl.	pl.	
4	67,35	68,15	67,22	OSO	fai.	t. b.	b.	a. b.	pl. dans la
5	62,36	64,96	67,63	O	fai.	t.co.	co.	b.	nuit du 4.
6	68,57	69,23	69,33	O	fai.	co.	co.	co.	
7	67,10	66,34	65,02	O	mod.	p. pl	t.co.	co.	
8	60,63	58,98	58,17	O	mod.	co.	co.	a. b.	pl. de 2 h. à
9	64,00	65,23	65,34	ONO	fai.	b.	t. b.	b	4 h. soir.
10	66,49	66,93	67,41	O	fai.	a. b.	b.	a. b.	
11	68,40	68,16	67,13	SO	mod.	a. b.	t. b.	t. b.	
12	68,35	69,36	70,45	SO	fai.	b.	co.	co.	p. pl. de 2 h.
13	75,39	75,69	75,64	ENE	fai.	t. b.	b	b.	à 3 h. soir.
14	76,02	75,29	74,31	NE	fai.	b.	t. b.	t. b.	
15	74,51	74,37	74,52	E	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	pet. gel. du
16	76,50	76,58	76,66	ESE	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	15 au 21 fév.
17	76,52	75,87	75,00	E	t.fai.	a. b.	t. b.	t. b.	
18	74,11	73,09	71,68	NE	fai.	a. b	t. b.	t. b.	
19	70,32	70,32	70,20	SO	fai.	bro.	co.	t. co	
20	70,75	70,29	69,92	SE	fai.	bro.	b.	b.	
21	69,91	69,43	68,35	SSE	fai.	b.	t. b.	t. b.	
22	66,73	66,64	67,51	O	fai.	t. b.	co.	a. b.	
23	69,02	68,16	66,62	O	fai.	b.	a. b.	a b.	
24	67,38	67,53	68,46	NE	t.fai.	p. pl	co.	co.	
25	71,50	71,54	71,65	SE	fai.	a. b.	b.	co.	
26	72,48	71,38	70,55	OSO	mod.	t. b.	b.	t. b.	
27	70,20	69,43	68,22	SO	mod.	co.	a. b.	a. b.	
28	67,98	67,30	66,15	O	fai.	b.	t. b.	b.	
									temp. min. du mois de février: — 1°,4 le 16.
MO	68,73	68,56	68,28						
NE		68,52							

Mars 1863.

DATES.	BAROM. A 0°			VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL			Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	
1	64,75	63,11	61,47	so a. fo.	t. b.	co.	co.	p. pl. à 9 h. s
2	62,25	61,70	61,29	sso fai.	co.	b.	p. pl	
3	68,73	58,23	56,56	SE fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
4	59,82	52,94	52,57	SE t.fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
5	54,66	53,29	52,73	s fai.	co.	a. b.	b.	
6	53,27	51,18	49,38	s fo.	co.	b.	pl.	
7	52,84	52,34	48,31	s t.fai.	b.	co.	pl.	pl. p. toute la n.
8	50,67	51,69	51,14	o a. fo.	b.	pl.	b.	pl. pen. la n.
9	51,06	49,15	47,19	o fai.	t. b.	a. b.	a. b.	
10	44,12	44,64	44,50	NO fai.	pl.	pl.	a. b.	nei. à 11 h m.
11	47,24	48,36	50,66	so mod.	a. b.	a. b.	t.co.	g. pl. à 4 h. s.
12	50,65	46,78	43,12	SSE fo.	a. b.	co.	pl.	
13	42,46	43,17	44,44	so fai.	b.	a. b.	co.	
14	48,71	46,74	44,41	so fai.	bro.	b.	a. b.	pl. d. la nuit
15	38,55	39,23	41,66	N fai.	t.co.	t.co.	pl.	
16	51,65	53,55	55,64	NNE a. fo.	co.	a. b.	co.	
17	60,40	60,95	62,48	ENE fo.	a. b.	a. b.	a. b.	
18	60,35	58,56	57,64	N mod.	co.	co.	b.	
19	60,53	60,55	61,68	ONO a. fo.	a. b.	co.	b.	gr. à 11 h. m
20	61,54	59,84	56,62	so a. fo.	co.	co.	pl.	
21	57,31	58,77	60,82	NO fo.	pl.	pl.	pl.	
22	68,51	69,84	71,18	NE fai.	co.	co.	co.	
23	70,67	70,38	70,03	so t.fai.	co.	co.	co.	
24	71,14	71,32	71,37	NE t.fai.	a. b.	b.	a. b.	
25	73,12	72,66	70,85	NE t.fai.	bro.	b.	b.	
26	69,98	68,88	67,18	NO mod.	t. b.	co.	a. b.	
27	69,19	68,93	67,41	NNE mod.	t. b.	b.	b.	
28	60,57	59,33	57,42	o fo.	co.	co.	co.	p. pl. dans
29	55,47	55,61	55,88	ONN a. fo.	t.co.	t.co.	t.co.	la nuit.
30	60,03	60,26	60,95	N mod.	co.	p. pl	co.	
31	65,84	96,03	65,96	ENE mod	t. b.	t. b.	t. b.	
MO	57,76	57,36	56,88					temp. ma. : 14°,8 le 24 ; temp. mi. 1°,2 le 1er.
MG		57,33						

Avril 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30	BAROM. A 0° A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL A 5 h. 30	Observations.
1	64,69	62,17	60,55	E	mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
2	61,30	61,41	62,24	NO	fai.	t. b.	b.	b.	
3	66,15	65,11	63,84	NNE	mod.	co	t b.	t. b.	
4	61,32	60,51	59,67	O	a. fo.	co.	co.	co.	
5	59,67	58,38	56,95	O	a. fo.	t. b.	t. b.	b.	
6	55,68	53,82	51,09	O	mod.	co.	b.	b.	
7	49,82	50,65	50,94	S	a. fo.	pl.	co.	co.	
8	54,27	55,02	54,49	O	fo.	a. b.	a. b.	pl.	
9	56,71	57,11	57,99	O	fai.	co.	a. b.	co.	
10	58,21	55,63	56,13	SE	mod.	co.	co.	a. b.	
11	54,52	55,42	55,74	SE	fai.	co.	co.	pl.	
12	56,94	57,05	58,18	SE	fai.	a. b.	b.	b.	
13	60,37	58,92	58,82	SSE	fai.	b.	b.	b.	
14	58,80	58,26	58,26	S	fai.	t. b.	b.	b.	
15	59,81	59,85	59,31	E	t. fai.	co.	co.	a. b.	
16	59,15	59,29	59,42	O	fai.	a. b.	co.	co.	t. p. pl. à
17	62,11	62,14	62,20	NNE	mod.	co.	a. b.	b.	11 h. ma.
18	64,07	64,88	65,86	NE	mod.	co.	a. b.	co.	
19	65,81	64,48	62,20	E	fai.	a. b.	t. b.	t. b.	
20	60,11	58,70	56,57	SE	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
21	58,81	58,81	58,73	O	a. fo.	t. b.	b.	co.	
22	57,11	56,74	56,58	OSO	fo.	co.	co.	p. pl	
23	60,32	61,93	65,81	NO	a. fo.	b.	a. b.	g. pl	tonn. à 7 h s.
24	69,06	69,93	69,02	N	a. fo.	t. b.	b.	a. b.	
25	67,73	67,16	66,51	O	a. fo.	co.	co.	co.	
26	67,01	66,11	65,88	NNO	mod.	co.	b.	t. b.	
27	63,91	62,74	61,67	O	a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
28	58,06	56,20	55,03	O	fo.	co.	co.	b.	pl. à 3 h s.
29	54,28	54,50	55,23	NO	a. fo.	b.	pl.	b.	
30	59,83	60,64	63,72	NE	fai.	a. b.	a. b.	a. b.	
MO	60,19	59,78	59,62						temp. ma. du mois d'avril 18°,9 le 27.
MG		59,86							

Mai 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	64,95	64,53	63,14	NE a. fo.	b.	b.	co.	
2	61,22	59,24	58,20	ENE fo.	a. b.	a. b.	co.	
3	56,55	55,78	55,42	NE mod.	b.	b.	b.	
4	55,76	55,97	55,32	O fai.	a. b.	co.	co.	t. p. pl. à
5	56,23	57,35	57,94	O mod.	t. b.	b.	b.	10 h. ma.
6	51,24	51,29	51,25	SO t. fai.	p. pl	co.	a b.	
7	62,32	63,38	64,35	NO mod.	b.	co.	co.	
8	68,18	66,59	65,13	E mod.	b.	t. b.	t. b.	
9	61,84	59,11	56,49	SE fai.	t. b.	t. b.	b.	
10	57,83	57,54	58,76	NNO mod.	t. b.	a. b.	a. b.	
11	61,15	61,04	60,76	NO mod.	t. b.	b.	co.	
12	58,49	57,74	55,69	SO a. fo.	co.	co.	co.	pl. d. la soir.
13	53,31	54,26	54,94	OSO a. fo.	pl.	co.	a. b.	
14	59,22	59,80	59,36	O mod.	a. b.	a. b.	b.	
15	58,51	58,15	57,65	SO a. fo.	co.	a. b.	pl.	
16	60,93	60,09	58,97	SO mod.	t. b.	b.	b.	
17	56,63	56,10	55,82	SSO fai.	a. b.	pl.	t. co.	
18	55,89	55,52	54,82	ENE fai.	p. pl	p. pl	pl.	à 5 h. 30 s.
19	53,42	54,71	55,36	ENE mod.	pl.	co.	g. pl	vent ENE fo.
20	57,60	59,40	60,10	NO mod.	pl.	co.	co.	
21	61,70	62,13	61,92	ENE fai.	p. pl	co.	co.	
22	60,24	58,52	56,38	NE a. fo.	b.	co.	co.	
23	54,52	53,75	53,43	NE mod.	a. b.	a. b.	b.	
24	54,84	54,59	55,53	NNO a. fo.	b.	b.	t. b.	pl. d. la nuit
25	54,50	55,44	57,10	NE mod,	co.	pl.	co.	
26	60,88	62,01	63,23	NE mod.	t. b.	b.	b.	
27	67,04	67,08	66,47	NNE fai.	b.	a. b.	a. b.	
28	66,88	66,58	66,04	O fai.	co.	a. b.	b.	
29	66,22	65,08	64,11	OSO t. fai.	a. b.	a. b.	b.	
30	64,14	64,08	62,78	NO p. ins.	a. b.	b.	co.	
31	62,39	63,41	64,09	NO mod.	pl.	co.	a. b.	
MO	59,50	59,37	59,05					temp. max. du mois de mai : 22°,8 le 17.
MG		59,31						

Juin 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	65,95	65,26	64,12	E mod.	b.	b.	b.	
2	63,87	62,70	61,20	ENE fai.	b.	t. b.	t. b.	
3	61,30	60,24	59,25	SO fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
4	58,65	58,70	59,98	O fai.	pl.	p. pl	co.	
5	61,14	60,16	57,89	OSO mod.	a. b.	co.	pl.	
6	49,68	48,60	47,74	OSO fo.	co.	pl.	co.	
7	49,99	49,68	49,56	O a. fo.	a. b.	co.	a. b.	pl. à 3 h. s.
8	49,18	51,19	52,47	O fo.	pl.	p. in	co.	
9	56,93	57,29	56,23	O a. fo.	b.	a. b.	a. b	
10	49,47	49,56	49,24	S mod.	pl.	a. b.	a. b	or. à 6 h. m.
11	53,46	53,07	50,79	OSO a. fo.	b.	b.	t. b	et 3 h. s.
12	59,41	58,50	58,93	SE fo.	co.	pl.	pl.	
13	52,56	54,80	56,49	O var.	co.	pl	a. b.	à 5 h. 30
14	59,85	60,48	60,89	NO a. fo.	a. b.	a. b.	co.	vent o. fo.
15	60,65	60,52	60,41	O a. fo.	co.	co.	co.	
16	60,90	60,41	59,07	O mod.	a. b	co.	co.	pl. d. la nuit
17	57,04	57,14	57,64	NO a. fo.	co.	a. b.	b.	g. pl. à 11 h. m.
18	58,16	56,16	54,55	SE fai.	t. b.	b.	b.	
19	50,51	51,30	51,27	SO a. fo	co.	a. b.	a b.	pl. à 3 h. s.
20	52,27	53,13	55,38	NNE fai.	p. pl	a. b.	a. b.	g. pl. dans
21	60,14	61,36	62,59	O mod.	a. b.	a. b.	b	la nuit.
22	66,66	63,14	62,08	O mod.	a. b.	a. b.	a. b.	
23	63,01	62,77	62,77	O fai.	b.	b.	b.	
24	61,51	61,41	60,55	SSE mod.	t. b.	b.	t. b.	ton. & pl. à 6 h. s.
25	59,71	61,46	62,49	O mod.	or.	co.	b.	pl. d. la nuit
26	64,17	63,72	63,34	SSE fai.	co.	a. b.	b.	
27	61,97	60,83	60,54	O mod.	b.	co.	b.	
28	60,40	59,98	58,83	SO mod.	t. b.	a. b.	pl.	
29	60,04	59,86	59,98	NE t. fai.	co.	co.	t. co.	
30	64,76	65,72	67,00	O a. fo.	t. b.	b.	b.	temp. max. du mois de juin : 2[illegible]°,6 le 24.
MO	58,44	58,30	58,11					
MG		58,28						

Juillet 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	69,55	68,13	66,23	SE fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
2	62,74	62,55	62,83	O fo.	b.	b.	b.	
3	64,39	64,56	64,54	O fai.	co.	co.	co.	
4	66,03	65,85	65,48	NE fai.	co.	a. b	b.	
5	67,12	66,84	66,38	NE fai.	t. b.	a. b.	b.	
6	67,82	66,77	65,38	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
7	62,97	61,69	60,82	O t. fai	t. b.	t. b.	t. b.	
8	63,88	63,96	63,86	ENE mod	b.	a. b.	a. b.	
9	65,27	64,57	64,26	ENE fai.	a. b.	a. b.	b.	
10	66,49	66,80	68,14	NE mod.	co.	b.	b	
11	68,27	67,27	66.77	ENE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
12	67,53	66,84	66,26	NE fai.	t. b.	t. b	b	
13	68.73	68,84	68,96	NE mod.	a. b.	b.	co.	
14	69.76	68,80	66,76	NE mod.	a. b.	a. b.	b.	
15	65,43	64,07	62,79	NNE fai.	b.	t b.	t. b.	
16	63,63	63,39	63.15	NE mod.	co.	a. b	a. b.	
17	62,06	60,17	58,18	O fai.	b.	b.	b.	
18	54.31	54,37	54,81	NO fo.	b.	a. b.	co.	pl. à 10 h. s.
19	60.17	59,48	57,71	NO fai.	b.	a. b.	b.	
20	55,36	54,91	53,94	ONO mod.	a. b.	a. b.	pl.	
21	55,46	56,19	53,41	OSO mod.	t.co.	t.co.	t.co.	p. pl. à 3 h. s
22	51,58	51,12	53,88	SO t. fo.	a. b.	p. pl	b.	
23	57,40	57.34	57,63	SO fai.	co.	a. b.	p. pl	p. p. à 10 h m
24	61,96	63,09	63.16	NO mod.	b.	a. b.	a. b.	
25	60.44	59,32	58.95	NO a fo.	t.co.	t.co.	pl.	pl. à 10 h. m
26	61.08	62,03	64.07	NNO mod	co.	a. b.	a. b.	
27	65,71	65,50	64,35	ENE fai.	co.	co.	b.	
28	63,20	63.12	63,04	E fai.	b.	b.	b.	
29	58.92	59,06	59,21	NNE fai.	b.	a. b.	b.	
30	63,44	64,68	65,91	NE mod.	co.	b.	b.	
31	66.42	65,98	65,25	NE mod.	b.	t. b.	t. b.	
MO	63.16	62,81	62.46					temp. max. du mois de juillet : 25°,7 le 10.
MG		62,81						

Août 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	63,89	61,85	60,40	ESE fai.	a. b.	a. b.	co.	
2	60,93	60,91	61,75	SSE fai.	b.	b.	b.	
3	62,21	61,71	61,88	O mod.	a. b.	a. b.	a. b.	
4	60,73	59,00	58,09	O a. fo.	b.	b.	b.	pl. d. la nuit
5	57,95	55,48	57,84	O fai..	p. pl	t.co.	a. b.	or. et g. pl.
6	61,05	60,59	60,81	O a. fo.	b.	b.	a. b.	à 2 h. s.
7	63,11	63,16	64,12	SO mod.	co.	co.	a. b.	
8	65,17	64,15	62,56	SSE fai.	co.	a. b.	b.	
9	63,53	62,77	61,06	NE p. ins.	b.	t. b.	t. b.	
10	62,93	62,53	61,44	NO mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
11	60,98	60,00	59,72	NO mod.	co.	t. b.	b.	
12	60,92	60,24	59,47	» »	t. b.	t. b.	t. b.	
13	57,35	56,29	56,34	ENE fai.	t. b.	b.	b.	
14	60,53	59,73	57,87	NE mod.	b.	b.	a. b.	
15	57,44	»	»	» »	a. b.	»	»	
16	»	»	»	» »	»	»	»	
17	»	»	»	» »	»	pl.	»	or. et temp.
18	55,23	55,53	55,83	O mod.	pl.	p. pl	p int	à midi.
19	58,00	57,32	53,48	O a. fo.	b.	t.co.	pl.	or. et pl. la nuit
20	55,50	57,80	59,41	N a. fo.	pl.	p int	co.	pl. d. la nuit
21	61,83	61,89	62,64	NNO mod.	p. pl	a. b.	a. b.	
22	62,50	62,00	61,15	NO fai.	b.	a. b.	co.	
23	61,14	60,45	59,53	SO mod.	a. b.	co.	a. b.	
24	59,47	58,20	57,08	SO mod.	a. b.	b.	a. b.	
25	54,87	53,37	50,78	SO mod.	t.co.	a. b.	p. pl	pl. d. la soir.
26	51,24	50,19	49,57	S fai.	t.co.	g. pl	co.	g. pl. à 6 h s.
27	46,92	48,43	49,63	SSE fai.	t.co.	a. b.	co.	
28	52,77	52,88	51,74	SSO fai.	co.	co.	co.	
29	51,98	56,07	56,15	SSO a. fo.	co.	b.	a. b.	
30	57,62	57,86	58,31	SSO mod.	co.	a. b.	b.	
31	58,17	59,00	60,00	SO fo.	a. b.	b.	b.	
MO	58,93	58,51	58,14					temp. ma. du mois et de l'année: 30°,3 le 9.
MG		58,53						

Septembre 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	62,27	62,40	61,39	o mod.	b.	b.	b.	
2	60,14	58,19	56,54	so fai.	b.	a. b.	a. b.	
3	55,58	54,99	55,11	so fai.	b.	b.	b.	
4	59,47	59,52	57,76	s fai.	b.	pl.	pl.	
5	58,16	57,76	55,54	so a. fo.	b.	a. b.	pl.	
6	58,13	59,39	59,63	so a. fo.	b.	a. b.	pl.	
7	52,42	53,16	56,89	so fo.	t. co.	pl.	a. b.	
8	60,49	60,99	60,96	so fai.	b.	b.	co.	p. pl. à 3 h. s
9	57,90	55,75	54,32	SE fai.	pl.	p. pl	pl.	pl. d. la nuit
10	54,22	57,05	60,00	ONO mod.	p. pl	co.	co.	
11	63,16	63,95	64,88	NO fai.	a. b.	a. b.	a. b.	
12	66,46	66,33	66,20	NO fai.	co.	a. b.	a. b.	
13	66,90	66,90	67,19	NO fai.	co.	co.	a. b.	
14	67,93	67,80	67,70	o fai.	a. b.	t. co.	co.	
15	66,48	64,87	62,99	so fai.	co.	co.	co.	
16	61,61	61,33	61,29	o fai.	co.	co.	co.	
17	63,41	63,43	63,46	oso fai.	b.	b.	b.	
18	63,87	63,24	61,74	oso fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
19	58,12	»	»	»	a. b.	»	»	
20	»	»	»	»	»	»	»	
21	»	»	»	»	»	»	»	
22	»	»	»	»	»	»	»	
23	»	»	»	»	»	»	»	
24	»	»	»	»	»	»	»	
25	»	»	»	»	»	»	»	
26	»	»	»	»	»	»	»	
27	»	»	»	»	»	»	»	
28	»	»	»	»	»	»	»	
29	»	»	»	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	»	»	»	temp. max. du mois de septem. 22°,2 le 2.
MO	60,88	60,72	60,46					
MG		60,69						

Octobre 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	45,41	46,24	47,30	S	a. fo.	pl.	a. b.	a. b.	
2	52,52	54,60	57,28	O	mod.	pl.	a. b.	p. pl	
3	60,80	61,12	60,93	»	a. fo.	co.	co.	co.	
4	61,12	60,93	61,02	SO	mod.	a. b.	co.	co.	
5	60,81	59,80	57,89	»	fai.	p. pl	a. b.	co.	
6	58,20	58,19	57,73	»	t. fai.	pl.	co.	pl.	
7	52,59	52,45	51,24	ENE	t. fai.	co.	a. b.	a. b.	
8	50,50	50,11	50,10	E	fai.	co.	a. b.	a. b.	
9	51,01	50,21	50,44	E	mod.	pl.	a. b.	a. b.	
10	55,92	54,70	53,15	SE	mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
11	52,13	53,24	51,48	SO	fai.	t. b.	t. b.	p. pl	
12	50,13	48,95	46,99	ESE	fai.	co.	a. b.	co.	
13	45,92	46,35	48,08	S	mod.	a. b.	pl.	a. b.	
14	50,92	52,66	54,40	SO	mod.	t.co.	co.	a. b.	
15	50,61	49,74	52,30	SSO	mod.	g. pl	g. pl	co.	
16	57,25	58,00	58,98	SO	a. fo.	b.	b.	a. b.	
17	61,26	61,01	61,57	SO	a. fo.	co.	co.	co.	
18	63,84	63,21	63,40	SO	mod.	b.	b.	co.	
19	63,99	64,40	64,07	SSO	fai.	co.	co.	co.	
20	62,51	62,50	63,00	SO	fai.	co.	co.	p. pl	
21	64,01	62,46	63,17	ENE	fai.	co.	t.co.	t.co.	
22	62,89	63,15	63,40	ONO	fai.	t.co.	a. b.	t.co.	
23	65,46	65,26	65,94	E	mod.	t.co.	a. b.	a. b.	
24	66,45	65,37	64,13	E	fai.	a. b.	co.	a. b.	
25	61,72	60,04	59,67	ENE	fai.	b.	t. b.	t. b.	
26	60,52	60,06	60,21	S	fai.	b.	b.	b.	
27	59,44	57,96	56,94	E	mod,	co.	a. b.	co.	p.pl.à 6 h. s.
28	53,98	52,99	52,40	S	mod.	co.	co.	co.	g.pl.à 8 h. s.
29	50,51	48,80	46,64	S	mod.	co.	pl.	pl.	
30	51,08	47,24	41,37	S	fo.	a. b.	co.	pl.	temp. de 6 h
31	52,00	52,08	52,49	O	t. fo.	b.	b.	pl.	à 7 h. s.
MO	56,02	56,95	56,05						temp. ma. 20°,0 le 8; temp. min. 3°,9 le 27.
MG		56,34							

Novembre 1863.

DATES.	BAROM. A 0°			VENT	ÉTAT DU CIEL			Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	A MIDI. Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	
1	53,62	53,13	52,39	O fo.	b.	b.	a. b.	pl. à 4h. s.
2	38,15	38,67	41,30	SO fo.	pl.	co.	p. pl	temp. dans
3	57,84	58,42	56,90	SO a. fo.	t. b.	pl.	t.co.	la nuit.
4	58,81	61,92	63,89	O fo.	t.co.	t.co.	t.co.	
5	66,14	65,47	66,22	O fo.	a. b.	co.	co.	
6	69,38	70,14	70,91	NNE mod.	co.	b.	b.	
7	67,06	65,24	62,94	SO fai.	b.	t.co.	pl.	
8	57,87	54,06	50,26	O fai.	t.co.	t.co.	pl.	
9	57,35	62,60	63,38	NE fo.	co.	co.	co.	
10	59,68	56,40	52,56	OSO fai.	a. b.	co.	pl.	
11	47,34	44,29	44,31	SE mod.	b.	co.	co.	
12	52,08	54,85	57,98	NO fai.	a. b.	b.	b.	pl. et gr. à
13	65,93	66,84	66,95	E fai.	b.	b.	b.	4 h. s.
14	67,62	67,08	66,33	O fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
15	66,14	66,04	65,89	O fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
16	66,04	65,63	65,23	O fai.	a. b.	co.	pl.	
17	65,28	65,74	66,94	O fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
18	68,25	68,44	67,97	S fai.	t.co.	t.co.	co.	
19	67,20	67,30	67,40	S fai.	b.	b.	b.	
20	66,66	65,64	64,79	SSE fai.	b.	b.	b.	
21	60,84	58,77	56,34	S mod.	b.	co.	co.	pl.d.la nuit.
22	58,49	57,92	58,45	OSO mod.	b.	b.	b.	
23	57,78	58,67	59,24	» »	a. b.	a. b.	a. b.	
24	59,79	59,97	60,15	S fai.	t.co.	t.co.	t.co.	pl. à 9 h. s.
25	63,19	64,39	66,01	SSE fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
26	70,00	70,24	70,19	E fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
27	70,49	69,36	68,89	E fai.	t.co.	b.	b.	
28	69,71	68,84	67,98	E fai.	b.	b.	b.	
29	67,98	66,44	65,79	E mod.	b.	b.	b.	
30	65,21	64,15	63,74	E fai.	b.	b.	b.	
MO	62,07	62,05	61,71					temp. ma. 14°,0 le 4; temp. min. —1°,1 le 30.
MG		61,94						

Décembre 1863.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	60,60	58,33	56,98	SE mod.	b.	t.co.	b.	
2	42,85	37,64	39,77	SSO fo.	pl.	pl.	pl.	tem. à 8 h. m
3	40,69	43,45	47,58	S t. fo.	pl.	a. b.	a. b.	la temp. a cessé d. la nuit du 3.
4	66,61	69,50	70,20	NO mod.	b.	b.	b.	
5	68,57	67,61	66,22	SSO a. fo.	co.	co.	co.	
6	65,06	66,41	68,54	NO a. fo.	pl.	co.	b.	
7	71,17	72,53	71,64	O mod.	co.	t.co.	bro.	
8	68,89	66,90	65,72	O mod.	co.	co.	a. b.	
9	64,23	64,27	64,17	OSO a. fo.	co.	co.	co.	pl. à 8 h. s.
10	66,01	66,53	66,94	O mod.	co.	co.	b.	
11	67,24	66,23	64,72	O a. fo.	a. b.	co.	pl.	
12	63,89	63,35	62,89	O mod.	t.co.	t.co.	t.co.	
13	69,14	69,41	69,69	O mod.	b.	b.	t. b.	
14	69,84	70,14	70,65	O mod.	a. b.	b.	b.	
15	70,70	69,35	68,35	O fai.	co.	t.co.	t.co.	
16	61,80	58,30	55,26	SO mod.	t.co.	t.co.	pl.	à 5 h. 30
17	54,57	55,51	58,82	O fo.	co.	pl.	co.	vent so fo.
18	66,96	69,94	70,72	N mod.	a. b.	b.	b.	
19	70,94	70,68	71,23	O fai.	co.	a. b.	bro.	
20	69,66	68,95	67,25	O fai.	co.	co.	co.	p.pl. à 6 h s.
21	65,12	64,19	61,16	O fai.	t.co.	t.co.	pl.	pl. cont. le s.
22	52,38	56,09	61,94	N t. fo.	co.	pl.	co.	à 5 h. 30 v. N fai.
23	63,89	61,09	60,15	O fo.	co.	p. pl	co.	à 5 h. 30 vent O m
24	63,48	65,01	66,26	NO mod.	b.	co.	co.	pl. à 3 h. s.
25	67,33	67,12	66,91	SO fai.	co.	co.	t.co.	
26	64,29	62,93	61,10	OSO a. fo.	t.co.	t.co.	t.co.	
27	57,01	58,70	62,49	NNO mod.	pl.	pl.	b.	
28	66,89	68,34	67,91	SSO fai.	b.	a. b.	a. b.	
29	61,58	59,43	57,00	OSO mod.	co.	p. pl	p. pl	à 5 h. 30
30	61,78	62,26	62,20	NO fai.	t.co.	p int	co.	vent oso a. fo
31	59,31	57,73	55,31	E fai.	co.	co.	co.	nei. d. la nuit
MO	63,30	63,16	63,21					temp. min. du mois de décembre: —0°,3 le 1er
MG		63,22						

Janvier 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	55,33	56,98	59,52	NO a. fo.	a. b.	b.	b.	gelées pres-
2	69,94	71,03	72,65	NE mod.	b.	b.	b.	que contin.
3	73,97	73,79	73,19	NE a. fo.	b.	co.	b.	du 1er au 18.
4	73,21	71,77	71,14	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
5	69,24	67,62	67,67	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
6	66,51	66,46	66,59	ESE fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
7	65,70	64,39	63,66	E fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
8	62,34	61,98	61,03	SE fai.	a. b	co.	co.	
9	59,93	59,95	60,69	SE mod.	co.	co.	p. pl	
10	62,62	63,10	64,10	SE fai.	a. b.	a. b.	a. b.	
11	66,46	66,10	66,27	SE mod.	b.	t. b.	t. b.	
12	65,89	65,73	66,55	SSE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
13	68,34	67,99	67,95	ESE fai.	b.	b.	b.	bro. pend.
14	68,00	67,78	67,76	SE fai.	bro.	t.co.	t.co.	la nuit.
15	68,00	68,19	69,28	S fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
16	70,17	69,22	68,36	ESE mod.	b.	b.	a. b.	
17	64,94	63,91	62,89	SE a. fo.	a. b.	co.	p. pl	pl. p. la nuit
18	63,12	64,06	65,04	SSE mod.	t.co.	p. pl	co.	
19	68,01	68,30	68,42	SSO mod.	t.co.	t.co.	t.co.	
20	70,19	70,05	69,40	S a. fo	t.co.	a. b.	co.	
21	64,27	62,51	62,28	S a. fo.	co.	co.	pl.	
22	60,87	60,51	60,42	SO a. fo	co.	co.	co.	p. pl. à 7 h. s
23	58,78	59,02	59,01	O a. fo.	co.	p. pl	g. pl	gr. pl. pend.
24	63,75	65,35	68,45	NO fai.	a. b.	a. b.	b.	la nuit.
25	71,07	71,33	71,61	O fai.	b.	a. b.	co.	
26	70,62	68,83	67,66	SO mod.	co.	co.	co.	
27	64,24	63,14	62,66	SO a. fo.	co.	pl.	co.	g. pl. à 8 h. s.
28	58,81	58,60	58,11	ONO fo	a. b.	a. b.	a. b.	
29	65,13	69,83	71,53	NE a. fo.	co.	co.	co.	
30	73,63	73,21	73,02	ESE fai.	t. b.	t. b.	t. b.	gelée le 30
31	71,33	70,23	69,28	SE fai.	t. b.	t. b.	t. b.	et le 31
MO	66,27	66,17	66,33					temp. min. du mois : —8°,6 le 5.
MG		66,26						

Février 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	68,14	68,03	68,02	SO mod.	t. b.	t. b.	t. b.	tem. min. le 1er —3°5.
2	68,73	68,40	67,98	S mod.	co.	co.	co.	
3	65,31	63,79	62,50	SO a. fo.	co.	co.	pl.	
4	62,62	63,41	64,52	NO a. fo.	a. b.	a. b.	co.	
5	64,16	63,54	62,47	NO mod.	nei.	co.	nei.	
6	62,48	61,12	59,56	NE fai.	b.	a. b.	co.	gel. du 6 au 11.
7	57,64	57,01	56,80	NE mod.	co.	co.	co.	nei. dans la nuit.
8	53,72	52,09	51,37	OSO mod.	a. b.	a. b.	nei.	
9	50,03	49,53	49,00	NO mod.	nei.	b.	a. b.	
10	47,63	46,65	46,58	SO mod.	a. b.	a. b.	a. b.	nei. à 3 h. s.
11	51,94	54,13	56,01	NNO fai.	co.	a. b.	co.	
12	56,01	51,98	50,97	S fo.	nei.	p.&n.	p. pl	
13	58,08	58,48	60,23	SO a. fo.	co.	co.	p. pl	vent so fo.
14	70,63	70,65	68,40	SO fai.	bro.	co.	a. b.	de 5 h. à 10
15	63,11	61,32	60,02	SO fai.	co.	co.	co.	h. s.
16	56,24	55,42	54,38	O a. fo.	t.co.	t.co.	a. b.	
17	55,56	57,79	58,91	NO a. fo.	a. b.	co.	p. in	
18	62,84	63,81	64,60	NE a. fo.	b.	a. b.	nei.	gel. du 18 au 23.
19	68,02	66,21	65,14	NE a. fo.	b.	nei.	a. b.	
20	60,41	58,42	55,95	NE a. fo.	b.	nei.	co.	
21	50,69	49,73	49,79	NE a. fo.	t. b.	a. b.	co.	
22	54,83	56,54	58,93	NO mod.	co.	a. b.	a. b.	
23	58,73	57,54	57,28	ENE mod.	b.	a. b.	co.	
24	57,82	57,86	57,59	NE mod.	co.	co.	pl.	
25	57,77	57,91	57,59	NE mod.	co.	co.	co.	
26	57,54	57,30	56,84	ENE fai.	t.co.	t.co.	p. pl	
27	55,09	54,79	53,98	NE fai.	co.	co.	co.	
28	53,61	53,05	52,63	SSE fai.	b.	a. b.	a. b.	
29	51,42	51,43	51,01	SE fai.	a. b.	co.	pl.	
MO	58,65	58,20	57,89					temp. min. du mois : —4°,3 le 21.
MG		58,25						

Mars 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	57,57	57,37	57,09	so mod.	b.	a. b.	p. pl	
2	54,94	54,61	54,28	s mod.	co.	a. b.	co.	
3	53,63	52,01	50,51	sse fai.	co.	pl.	pl.	
4	51,02	51,04	50,21	o fai.	co.	a. b.	a. b.	pl.d.la nuit.
5	47,39	45,43	42,98	e mod.	co.	b.	co.	pl.d.la nuit.
6	39,57	42,23	42,64	sso fo.	p. pl	a. b.	co.	te.de 8hm à 4hs
7	39,79	39,89	42,06	sso t. fo.	t.co.	p. in	p. in	te.dé 8hm à 4hs
8	39,43	39,03	41,98	so t. fo.	t.co.	p. in	a. b.	te.de 12h à 2hs
9	37,53	37,60	37,83	so fo.	pl.	a. b.	pl.	vent mod. à
10	52,43	55,81	55,87	o a. fo.	t. b.	b.	b.	8h.m. et 5h
11	54,99	54,69	53,10	so fo.	a. b.	t.co.	t.co.	tem. à 4h.s.
12	61,76	64,35	65,32	no a. fo.	t. b.	b.	b.	et à 2 h. m.
13	67,89	67,87	66,42	oso mod.	a. b.	co.	b.	
14	64,64	64,20	63,38	o a. fo.	co.	a. b.	co.	
15	59,35	58,64	57,65	o a. fo.	co.	co.	co.	
16	61,67	62,77	64,41	ne mod.	co.	t. b.	t. b.	
17	65,72	63,87	61,38	ne fai.	t. b.	a b.	b.	
18	57,29	55,22	53,72	ne mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
19	52,69	52,15	51,02	e fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
20	50,90	50,15	49,98	se a. fo.	t. b.	t. b.	b.	
21	49,92	49,27	48,62	ne mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
22	49,43	49,11	48,92	ne a. fo.	co.	a. b.	t. b.	
23	53,35	55,09	55,96	ne mod.	a. b.	b.	t. b.	
24	59,74	59,39	57,87	ene mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
25	54,97	52,41	50,26	s fai.	t. b.	b.	t. b.	
26	47,69	47,09	46,47	sse fai.	co.	a. b	co.	p.pl. à 3h. s
27	47,06	46,64	47,87	ne a. fai	co.	co.	co.	t.p.pl. à 2hs
28	46,38	41,29	36,20	no mod.	co.	nei.	nei.	
29	36,43	39,00	44,03	no fo.	co.	gr.	p. in	
30	47,07	48,37	50,22	o mod.	co.	a. b.	pl.	
31	56,01	57,04	55,93	oso mod.	b.	co.	co.	temp.min.: 2°,1 le 17; temp. ma. 15°,2 le 20.
MO	52,20	52,40	51,66					
MG		52,09						

Avril 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	53,03	53,57	53,78	O fo.	pl.	a. b.	a. b.	
2	56,62	58,16	59,33	O fo.	b.	a. b.	a. b.	
3	60,52	60,44	59,46	OSO fai.	co.	co.	pl.	pl. d. la nuit
4	56,32	57,17	58,17	NNO fai.	t. co.	p. pl	p. pl	
5	63,86	65,25	65,25	NE mod.	co.	a. b.	a. b.	
6	66,44	65,81	64,94	NE mod.	co.	co.	a. b.	
7	67,79	67,60	67,17	NE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
8	70,07	69,71	69,15	ENE mod.	t. b.	t. b.	b.	
9	67,86	66,58	65,11	E mod.	t. b.	b.	co.	
10	64,07	63,83	63,66	N fai.	t. co.	t. co.	t. co.	
11	62,57	61,61	60,92	NE fai.	t. co.	a. b.	a. b.	
12	60,97	61,05	60,71	O fai.	t. co.	p. pl	co.	
13	61,88	61,20	60,64	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
14	59,55	57,60	55,72	NE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
15	55,18	54,28	53,01	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
16	54,24	54,29	55,25	ONO fai.	co.	p. pl	p. pl	
17	56,62	57,80	58,58	S fai.	b.	co.	b.	
18	63,04	63,17	63,15	O fai.	t. b.	b.	b.	
19	63,26	62,17	60,54	E a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
20	61,33	60,46	59,41	SE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
21	61,23	60,47	60,02	NE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
22	63,61	63,16	63,02	E a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
23	65,65	64,44	64,61	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
24	65,88	64,68	63,48	NNE mod.	co.	t. b.	t. b.	
25	63,19	62,22	61,64	NE mod.	a. b.	b.	t. b.	
26	63,65	63,44	63,40	NE fai.	co.	co.	a. b.	t. p. pl. à 9 m.
27	63,73	63,75	63,23	E mod.	co.	b.	b.	
28	62,58	61,51	60,52	N mod.	t. co.	t. co.	t. co.	
29	62,43	62,78	62,30	N mod.	t. co.	a. b.	t. b.	pl. à 2 h. m.
30	62,42	63,00	63,34	N a. fo.	a. b.	a. b.	co.	
MO	61,99	61,70	61,32					temp. max. du mois: 20°,4 le 20
MG		61,67						

Mai 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	65,79	65,13	63,76	O mod.	co.	a. b	b.	
2	57,03	55,82	54,88	O a. fo.	p. pl	p. pl	t.co.	pl. p. la nuit
3	52,28	52,03	56,12	NO fo.	tp.p	tp.p	co.	
4	58,78	57,94	57,44	NO mod.	co.	pl.	pl.	pl. dep. 9 h.
5	59,14	59,75	60,35	ESE fai.	b.	b.	b.	m. j. 7 h. s.
6	60,30	59,45	58,28	ESE mod.	b.	b.	b.	
7	54,94	54,71	55,42	E mod.	pl.	b.	co.	
8	54,84	53,21	50,94	NE a. fo.	co.	co.	p. pl	pl. dep. 7 h. s. j. 12 h. et de plus
9	48,19	47,90	51,12	E fai.	co.	p. pl	pl.	or. à 11 h. s.
10	54,35	55,23	56,26	O a. fo.	p. pl	co.	co.	p. pl. à 5 h. s
11	56,99	56,89	56,79	NE fai.	co.	co.	co.	
12	53,45	53,17	53,25	NE mod.	b.	b.	b.	
13	57,15	58,10	59,36	NE mod.	b.	t. b.	t. b.	
14	63,20	62,89	63,31	NNO a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
15	64,07	63,81	63,17	NNE fai.	b.	b.	b.	
16	64,38	63,99	63,90	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
17	64,62	64,49	64,89	NE fai.	b.	b.	t. b.	
18	65,00	64,72	63,93	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
19	64,33	63,84	64,52	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
20	65,20	63,79	60,87	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	or. et pl. de
21	57,68	58,00	59,26	NNE a. fo.	t.co.	t.co.	t.co.	5 h. à 7 h. s.
22	60,31	60,22	60,06	N mod.	a. b.	t.co.	t.co.	
23	58,19	59,50	63,91	N fo.	b.	co.	b.	
24	65,78	65,59	64,63	N mod.	b.	a. b.	b.	
25	62,70	59,36	57,58	NO mod.	a. b.	b.	a. b.	
26	57,54	58,34	58,43	NE a. fo.	b.	b.	co.	
27	60,75	60,18	59,41	N mod.	b.	b.	b.	
28	60,23	60,28	60,59	NNO a. fo.	co.	co.	b.	
29	57,06	57,66	58,27	N a. fo.	a. b.	pl.	pl.	
30	61,10	61,09	61,11	» »	b.	b.	b.	
31	»	»	»	» »	»	»	»	g. pl. de 10 h. s. à 12 h.
MO	5,951	59,23	59,40					temp. max. du mois : 27°,7 le 18.
MG		59,38						

Juin 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	53,55	54,05	53,22	N fai.	t.co.	co.	co.	pl. de 7 h. s. à 10 h. m.
2	53,36	53,64	55,80	NE mod.	pl.	t.co.	co.	pl. à 8 h. s.
3	55,92	55,25	54,41	ENE mod.	g. pl	co.	co.	or. et g. pl.
4	55,64	56,58	57,48	NNO fai.	p. pl	a. b.	a. b.	à 3 h. s.
5	59,16	58,80	59,67	O a. fo.	b.	a. b.	b.	
6	60,38	62,08	60,77	O mod.	co.	b.	b.	
7	59,19	57,53	57,12	NNE fai.	t. b.	b.	a. b.	
8	57,18	57,19	57,11	O mod.	co.	p. pl	co.	
9	56,49	55,08	53,96	O mod.	t. b.	b.	co.	
10	56,02	57,28	58,11	NNO mod.	a. b.	b.	t. b.	
11	58,35	57,49	57,10	O mod.	t. b.	pl.	b.	
12	56,23	55,47	54,02	O mod.	pl.	co.	a. b.	
13	51,76	50,92	51,85	NO a. fo.	a. b.	t.g.pl.	a. b.	or. à 11 1/2 m.
14	52,31	50,35	49,86	SSO mod.	a. b.	a. b.	b.	g.pl. à 2 h.s.
15	50,49	52,51	53,24	O a. fo.	co.	co.	a. b.	pl. à 11 h. m
16	56,41	57,71	58,68	O fo	a. b.	b.	b.	
17	62,05	64,38	64,52	O a. fo.	co.	a. b.	co.	
18	62,35	62,00	62,05	O a. fo.	pl.	pl.	a. b.	
19	65,76	66,26	67,07	NO mod.	a. b.	a. b.	a. b.	
20	68,12	67,12	65,80	SO mod.	b.	b.	b.	
21	63,85	63,66	64,26	O mod.	b.	b.	b.	
22	65,42	65,27	64,51	O a. fo.	co.	a. b.	a. b.	
23	62,73	61,50	60,27	SO fai.	co.	co.	pl.	
24	64,42	65,66	65,63	O a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.	
25	63,86	63,12	61,84	O mod.	p. pl	p. pl	p. pl	
26	57,88	57,39	56,93	O mod.	pl.	pl.	p. pl	
27	59,45	61,29	62,25	N fo.	b.	a. b.	pl.	pl. à 7 h. s.
28	63,35	63,27	62,00	N mod.	a. b.	co.	p. pl	
29	61,85	61,45	60,67	O mod.	p. pl	p. pl	co.	
30	56,92	56,89	57,71	O mod.	p. pl	co.	a. b.	
MO	59,01	59,04	58,93					temp. max. du mois : 22°,5 le 21.
MG		58,99						

Juillet 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	57,58	58,52	59,61	NO a. fo.	a. b.	co.	b	
2	59,29	57,12	54,73	SSO mod.	b.	b.	b.	
3	52,82	53,11	54,50	OSO mod.	co.	a. b.	a. b.	pl. int. de
4	58,87	59,15	60,55	O a. fo.	b.	a. b.	b.	9h.à 11 h.m
5	59,93	60,51	60,30	ONO a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.	
6	61,39	62,39	63,10	NNO a. fo.	a. b.	a. b.	t.co.	
7	63,01	62,58	62,00	NNE a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.	
8	62,29	62,42	62,28	NNO fai.	co.	co.	co.	p. pl. pend.
9	61,61	61,00	59,94	NE fai.	co.	co.	co.	la nuit.
10	60,45	59,40	58,62	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
11	60,10	60,10	60,29	NE fai.	t. b.	b.	b.	
12	60,80	60,47	60,14	NE fai.	co.	a b.	b.	
13	58,84	58,53	58,23	NE mod	co.	b.	b.	
14	61,10	60,78	60,47	NE mod.	a. b.	b.	t. b.	
15	62,42	61,66	61,04	NE fai.	a. b.	t. b.	t. b.	
16	62,33	61,96	61,32	ENE mod.	t. b.	b.	b.	
17	62,92	62,15	61,93	NE fai.	co.	a. b.	b.	
18	60,90	60,35	60,42	NE a. fo.	t. b.	b.	co.	
19	61,31	61,68	62,01	N mod.	co.	b.	t. b.	
20	62,03	61,33	60,89	O mod.	a. b.	b.	b.	
21	59,64	58,47	56,42	O a. fo.	b.	t. b.	a. b.	
22	58,19	58,58	58,59	NO fo.	a. b.	a. b.	a. b.	
23	59,78	60,21	60,67	O fai.	co.	co.	co.	
24	60,08	59,46	58,04	O fai.	t.co.	t.co.	t.co.	
25	56,71	56,22	55,25	O mod.	t.co.	pl.	co.	pl.p.la nuit.
26	53,91	55,86	57,66	NNO a. fo.	a. b.	co.	co.	
27	60,38	59,13	57,64	SE fai.	b.	b.	b.	
28	57,41	56,87	56,56	SSE fai.	a. b.	b.	b.	
29	60,15	61,23	62,55	NO fai.	co.	a. b.	b.	
30	65,90	65,53	65,42	ONO mod.	t. b.	b.	t. b.	
31	66,38	65,47	62,77	O fai.	co.	a. b.	t. b.	
MO	60,27	60,07	59,80					temp. max. du mois et de l'année : 29°,5 le 21
MG		60,05						

Août 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	61,60	60,98	60,88	oso mod.	q.go	a. b.	co.	
2	62,03	62,51	62,63	ONO mod.	t. b.	a. b.	b.	
3	63,49	62,52	61,71	NNO fai.	a. b.	b.	b.	
4	61,80	61,86	61,92	S fai.	b.	b.	b.	
5	64,36	63,77	62,75	S fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
6	62,20	61,65	60,69	S mod.	b.	a. b.	co.	
7	60,40	59,55	58,35	NNE t. fai.	co.	a. b.	b.	
8	57,91	57,81	58,30	O a. fo.	a. b.	a. b.	co.	
9	57,99	57,20	55,52	O a. fo.	t.co.	p. pl	t.co.	vent fo. à 5 h. 30 s
10	59,66	60,39	61,09	NO fo.	t. b.	b.	co.	t. p. pl. à 7 h s
11	64,91	65,98	67,06	N a. fo.	b.	b.	a. b.	
12	69,38	68,75	67,99	NNO fai.	t. b.	t. b.	b.	
13	68,47	68,14	67,63	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
14	70,28	68,60	68,15	» »	t. b.	t. b.	t. b.	
15	66,35	66,35	64,33	» »	b.	b.	b.	
16	64,37	64,33	64,30	» »	b.	b.	b.	
17	63,20	61,40	60,27	» »	b.	co.	co.	
18	60,25	59,14	58,01	» »	co.	a. b.	b.	
19	54,31	51,80	50,49	NE fai.	a. b.	a. b.	p. pl	
20	51,89	53,96	56,11	NNE mod.	a. b.	p. pl	t.co.	pl. de 7 à 9 h. s
21	56,75	57,26	58,02	O mod.	b.	b.	b.	
22	58,37	57,09	54,65	NE mod.	a. b.	a. b.	pl.	
23	48,36	46,79	47,00	NE mod.	pl.	pl.	pl.	vent fo. à 6 h. s.
24	57,35	59,46	61,09	NE mod.	co.	p int	p. in	vent fai. à 4 h. s.
25	64,09	64,84	64,55	ONO fo.	t. b.	t. b.	t. b.	
26	64,96	65,29	65,85	NNO a. fo.	co.	a. b.	a. b.	
27	67,61	67,21	66,71	NO mod.	a. b.	a. b.	a. b.	
28	66,37	65,92	63,92	SO mod.	t. b.	t. b.	a. b.	
29	63,57	62,86	61,96	S mod.	a. b.	b.	b.	
30	60,73	59,13	58,58	SE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
31	59,01	58,34	57,10	SO fo.	a. b.	a. b.	co.	t. g. pl. à 7 h. s.
MO	61,73	61,28	60,89					temp. max. du mois: 26°,0 le 5, le 8 et le 31.
MG		61,30						

Septembre 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	62,72	62,79	62,49	so a. fo.	b.	a. b.	b.	
2	60,18	59,17	58,04	oso a. fo.	b.	a. b.	co.	pl. p. la nuit
3	54,11	53,19	53,01	o mod.	pl.	b.	pl.	or. et pl. à 3 h. s.
4	54,14	55,62	59,08	so mod.	b.	b.	co.	pl. à 10 h. m.
5	57,91	59,61	61,61	o fo.	co.	a. b.	a. b.	3 h. et 10 h. s
6	63,13	61,99	60,32	o fo.	t. b.	co.	co.	pl. p. la nuit
7	60,11	61,07	61,27	o fo.	p. pl	co.	co.	
8	62,26	62,21	62,74	oso a. fo.	p. pl	co.	co.	
9	62,15	60,97	60,25	so a. fo.	a. b.	a. b.	b.	
10	60,81	59,69	57,65	NNO fai.	p. pl	co.	t. co.	g. pl. de 8 h s à 12 h
11	56,12	56,34	56,97	o mod.	a. b.	co.	b.	pl à 10 h. m
12	60,75	60,63	61,01	oso mod.	b.	p. pl	a. b.	pl. p. la nuit
13	61,30	60,83	59,68	o mod.	a. b.	co.	co.	p. pl. à 9 h. s.
14	57,51	55,57	53,07	so fo.	p. pl	co.	co.	
15	52,49	52,43	51,98	so mod.	co.	pl.	b.	g. pl et or. à 9 h. s
16	48,34	46,80	44,13	s mod.	pl.	t. co.	g. pl	g. pl. de 1 h
17	49,18	51,19	51,11	o fo.	co.	b.	b.	à 8 h. s.
18	53,67	54,19	54,20	o a. fo.	b.	b.	a. b.	g. pl. de 10
19	54,11	54,45	55,49	so mod.	co.	pl.	co.	h. s. à 12 h.
20	57,70	57,77	58,37	o mod.	t. b.	b.	b.	
21	56,53	56,57	56,55	so mod.	p. pl	pl.	t. co.	
22	55,40	56,22	57,35	o mod.	pl.	a. b.	b.	
23	61,18	62,44	63,37	o mod.	t. b.	co.	b.	
24	64,42	64,70	65,60	o mod.	co.	co.	co.	
25	68,41	68,53	68,90	E t. fai.	co.	a. b.	a. b.	
26	69,47	69,39	68,27	E fai.	t b.	t. b.	t. b.	
27	68,19	66,66	66,13	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
28	66,93	65,73	64,33	E fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
29	63,93	63,03	61,87	N fai.	t. b.	a. b.	a. b.	
30	61,23	61,59	61,96	NNO fai.	co.	co.	co.	
MO	59,47	59,38	59,23					temp. max. du mois : 24°,0 le 9.
MG		59,36						

Octobre 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	62,78	61,47	61,04	NE a. fo.	co.	b.	b.	
2	64,13	64,18	64,32	NE a. fo.	co.	b	b.	
3	67,37	66,62	66,69	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.	à 6 hm. tem. 3°,1
4	64,60	62,55	61,47	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.	— — 2°,1
5	61,24	60,40	60,17	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	— — 1°,1
6	63,03	62,57	63,31	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.	— — 2°,0
7	65,24	64,21	64,34	NE fai.	bro.	t. b.	t. b.	
8	65,14	64,30	63,83	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
9	63,15	62,71	62,27	ENE fai.	co.	co.	co.	
10	62,80	63,32	64,62	ENE mod.	a. b	a. b.	a. b.	
11	66,19	65,50	65,32	NE mod.	p. pl	t. co.	p. pl	pl. p. la nuit
12	64,90	64,54	64,27	NNO mod.	co.	p. pl	t. co.	
13	62,40	60,71	60,51	ONO mod.	b.	co.	co.	
14	60,41	59,94	59,87	NNE mod.	co.	co.	p. pl	
15	61,53	62,11	62,26	NE mod.	t. b.	co.	a. b.	
16	60,62	59,16	56,55	OSO mod.	b.	co.	co.	
17	54,41	54,29	53,67	OSO fo.	a. b.	p. pl	co.	
18	53,82	53,58	53,48	OSO a. fo.	a. b.	a. b	co.	
19	49,47	45,43	42,55	SE a. fo.	a. b.	b.	b.	à 11 h. s bar.
20	43,10	47,14	51,18	O fo.	co.	a. b.	b.	corr. 740,25
21	50,65	48,76	46,99	E mod.	t. b.	a. b.	co.	
22	43,07	41,99	41,52	SE a. fo.	co.	g. pl	g. pl	
23	43,29	43,96	44,55	SO t. fo.	t. b.	b.	co.	fin de la tem.
24	43,74	44,00	45,06	S fai.	co.	pl.	pl.	à 3 h. s.
25	48,31	46,18	45,41	ENE fai.	t. co.	co.	co.	pl. p. la nuit
26	43,64	42,08	40,60	ENE mod.	co.	co.	p. pl	g. pl. à 9 h. s
27	41,66	45,03	46,37	NE fo.	co.	co.	co.	vent fo. de 8
28	47,37	47,40	47,28	ENE fai.	b.	a. b.	co.	h. m. à 2 h s.
29	48,90	49,66	51,23	NE a. fo.	b.	tp. p	t. co.	
30	56,78	57,43	60,63	NE mod.	co.	co.	co.	
31	63,70	64,20	64,65	NE mod.	co.	co.	b.	
MO	56,40	55,98	56,00					tem. min. : 1°,1 le 5; temp. ma. : 17°,4 le 19.
MG		56,13						

Novembre 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	65,08	64,08	63,65	ENE	a. fo.	t. b.	a. b.	co.	
2	61,80	61,53	61,48	NE	a. fo.	co.	a. b.	a. b.	
3	64,03	65,03	66,56	ENE	mod.	t. b.	t. b.	t. b.	gel. presque continues du 3 au 12.
4	70,40	70,27	70,00	NE	fai.	t. b.	b.	b.	
5	67,05	65,84	66,47	ONO	fai.	t. b.	tp. p	co.	
6	71,83	73,46	74,76	NNE	a. fo.	t. b.	a. b.	b.	
7	73,10	70,16	67,25	NE	a. fo.	b.	t. b.	t. b.	
8	63,20	61,95	61,81	ENE	fai.	t. b.	t. b.	co.	
9	62,51	62,67	62,74	ENE	mod.	bro.	co.	a. b.	
10	61,92	60,17	59,36	NE	mod.	b.	t. b.	t. b.	
11	58,41	57,54	57,18	E	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
12	56,61	56,01	55,43	S	fai.	t. co.	grs	p. pl	
13	50,99	48,57	40,82	S	a. fo.	b.	pl.	pl.	
14	33,91	33,40	32,59	O	t. fo.	a. b.	a. b.	b.	tem. de 6 h. m. à 2 h. s. — Le 14, pl. à 9 h. s.
15	32,39	32,19	32,01	S	a. fo.	a. b.	co.	co.	
16	38,63	41,89	45,20	NO	mod.	p. pl	p. pl	t. co.	
17	49,96	49,02	46,30	SE	a. fo.	co.	co.	tp. p	
18	45,56	48,56	51,99	SO	fo.	co.	a. b.	a. b.	
19	57,44	57,60	57,79	SSO	fai.	b.	b.	b.	
20	52,91	52,46	52,75	SE	fai.	co.	pl.	co.	
21	56,24	57,24	57,58	SO	fai.	bro.	b.	co.	
22	54,68	52,58	49,74	SSO	fo.	pl.	pl.	pl.	
23	54,77	53,84	52,65	S	fai.	b.	a. b	a. b.	
24	41,97	42,74	41,90	SSO	a. fo.	co.	co.	a. b.	
25	45,18	45,34	43,96	SO	mod.	b.	co.	co.	
26	34,02	36,62	38,76	SO	mod.	pl.	pl.	pl.	
27	52,51	54,88	56,88	SO	fai.	b.	b.	b.	
28	58,21	58,30	58,39	S	a. fo.	co.	pl.	co.	
29	67,50	69,42	71,35	O	mod.	b.	b.	b.	
30	70,45	68,96	67,48	SO	mod.	b.	b.	b.	
MO	55,78	55,74	55,49						temp. min. du mois: —2°,5 le 7 et le 10.
MG		55,67							

Décembre 1864.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Observations.
1	64,86	65,22	65,58	s	fai.	pl.	t. co.	t. co.	
2	68,82	69,92	71,02	so	fai.	bro	bro.	bro.	
3	72,27	72,20	72,13	sse	a. fo.	co.	co.	co.	
4	71,90	71,07	70,16	s	mod.	co.	co.	co.	
5	67,03	65,14	64,17	se	mod.	co.	a. b.	b.	
6	61,62	61,64	62,26	sso	mod.	b.	a. b.	co.	
7	62,31	60,81	59,93	so	fai.	b.	t. b.	t. b.	
8	56,71	55,46	54,93	so	mod.	b.	b.	co.	pl. à 7 h. s.
9	56,37	57,09	58,02	so	mod.	co.	co.	co.	
10	57,50	57,43	57,23	se	mod.	b.	t. b.	t. b.	
11	57,12	56,32	55,78	s	mod.	t. b.	t. b.	t. b.	
12	53,23	51,33	51,05	se	a. fo.	t. b.	a. b.	co.	
13	50,03	50,15	50,37	ese	fai.	co.	t. p. pl	co.	
14	52,71	52,96	53,34	e	fai.	t. b.	t. b.	t. b.	
15	51,64	50,36	50,16	ne	a. fo.	co.	t. co.	t. co.	pet. gelées
16	51,31	53,08	54,82	ene	a. fo.	t. co.	t. co.	b.	du 15 au 19
17	56,04	55,77	56,06	se	mod.	co.	co.	b.	
18	57,36	56,08	56,14	nne	t. fai.	co.	b.	b.	
19	58,71	60,09	61,46	so	mod.	co.	co.	co.	
20	58,92	58,00	57,80	sse	mod.	bro.	bro.	bro.	
21	59,79	58,84	57,96	nne	t. fai.	bro.	bro.	bro.	pl. & nei. d. la s.
22	59,91	62,02	64,35	ene	mod.	co.	co.	co.	haut. : 11m,4.
23	67,81	67,85	69,01	ne	a. fo.	a. b.	t. b.	t. b.	gelées du 23
24	72,06	71,47	71,38	ne	a. fo.	t. b.	t. b.	a. b.	au 31.
25	71,48	69,59	69,24	ne	a. fo.	a. b.	a. b.	co.	
26	67,46	65,98	65,14	ne	mod.	co.	t. b.	t. b.	
27	65,76	66,65	66,44	ene	fai.	bro.	co.	co.	
28	68,01	67,42	68,48	o	fai.	co.	co.	co.	
29	70,17	69,00	67,91	s	fai.	bro.	bro.	bro.	
30	62,53	60,21	58,66	so	mod.	co.	co.	co.	nei. ap. min.
31	56,18	55,07	53,57	s	mod.	co.	nei.	co.	
MO	61,54	61,09	61,11						temp. min. du mois : — 8°,5 le 24 et le 27.
MG		61,25							

Janvier 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	54,69	55,74	56,85	—1,1	0,0	NE mod.	co.	co.	co.		
2	57,58	55,58	53,40	—6,1	+0,5	SE mod.	b.	b.	co.		
3	45,71	47,90	53,54	—3,0	+0,6	E mod.	nei.	nei.	nei.	0,3	
4	59,67	58,62	60,27	—4,0	+2,6	OSO a. fo.	co.	co.	co.		
5	63,61	63,70	61,44	+0,5	+7,4	SO a. fo.	co.	co.	co.		vent fo. à 9 h. s.
6	56,89	58,93	61,04	+4,0	+5,0	O t. fo.	a. b.	a. b.	a. b.		v. o. a. fo à 9 h. s
7	69,28	69,09	68,57	+1,0	+4,4	O fai.	b.	b.	t. b.		
8	62,82	61,18	57,36	—0,6	+3,0	S fo.	b.	a. b.	a. b.		
9	56,13	56,68	58,05	+0,1	+7,6	SO mod.	co.	b.	b.	5,6	pl. av. 8 h m.
10	58,66	58,81	58,45	+0,1	5,8	SO a. fo.	a. b.	a. b.	co.		
11	58,46	58,32	57,06	+3,7	5,9	SSO a. fo.	a. b.	co.	co.		
12	48,74	44,47	43,36	3,3	7,3	SE mod.	a. b.	co.	pl.		
13	33,90	41,69	42,73	3,0	8,9	O t. fo.	pl.	b.	co.	7,0	te. de 3 h m. à 3 h s
14	30,68	29,66	32,94	4,0	6,5	O t. fo.	a. b.	a. b.	co.	16,7	ourag. de 1 h
15	38,69	39,38	39,70	3,9	7,0	SO mod.	a. b.	a. b.	co.		à 3 h. s. Ecl.
16	36,42	36,21	35,94	1,6	3,9	O a. fo.	p. pl	co.	co.	2,1	le soir.
17	37,91	38,67	40,15	1,9	3,6	O mod.	pl.	p. pl	co	1,7	
18	43,14	44,02	44,41	—0,9	+1,1	O fai.	co.	co.	co.		
19	46,02	46,47	47,40	+0,6	2,8	SSE fai.	co.	co.	p. pl	0,9	
20	48,59	49,35	50,13	+1,0	2,9	O mod.	co.	a. b.	a. b.		
21	51,61	51,33	50,95	—1,1	+0,2	SE mod.	bro.	bro.	bro.		grs. av. 8 h m
22	46,74	46,42	47,90	—1,9	+1,0	NE fai.	co.	nei.	nei.		
23	56,16	56,97	56,43	—2,9	+2,3	O mod.	a. b.	a. b.	co.		nei. p. la nuit
24	49,32	49,08	49,09	—0,6	+1,0	E fai.	co.	p. pl	pl.		
25	51,40	51,48	51,06	—0,3	+0,3	ENE t. fai.	co.	t. co.	nei.		
26	44,44	43,88	41,85	0,0	7,3	S mod.	p. pl	co.	co.	15,0	dep. le 22
27	34,59	34,43	36,87	5,0	8,9	O a. fo.	co.	pl.	co.	8,5	pl. et nei. p.
28	50,77	54,57	57,41	0,7	3,9	NO a. fo.	nei.	a. b.	a. b.	4,1	la nuit.
29	59,59	58,96	56,12	—1,2	+3,0	SO mod.	b.	t. b.	t. b.		
30	45,35	44,35	44,91	+0,5	2,4	SSE fai.	nei.	nei.	co.	1,2	pl. d. la nuit
31	45,92	44,89	41,55	+2,0	5,3	SSE a. fo.	co.	co.	co.	9,1	pl à 6 h. s.
MO	49,79	50,03	50,22	+0,45	+3,94				Somm	67,2	
MG		50,01		2,17							

Février 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	33,65	33,74	36,61	4,6	7,4	SE	fai.	co.	pl.	co.		v. o. mod. à 2 h. s
2	41,35	41,29	41,28	5,5	8,7	SO	a. fo.	co.	q. go	co.		
3	40,72	40,29	41,30	5,0	7,5	SSE	fai.	pl.	p. pl	p. pl		
4	46,17	47,83	49,64	4,1	5,1	ENE	mod.	p. pl	co.	co.	2,5	
5	53,46	54,60	57,18	1,5	5,3	NE	fai.	co.	co.	co.		
6	59,98	60,93	61,22	1,0	4,4	SE	mod.	co.	co.	co.		
7	60,93	60,38	58,97	1,0	3,1	S	a. fo.	nei, pl	pl.	co.		
8	54,56	55,52	57,06	2,6	5,0	NO	a. fo.	pl.	t. co.	t. co.	6,2	
9	61,22	63,58	66,52	—0,4	1,8	NNE	fo.	nei.	a. b.	a. b.		nei. à 2 h. s.
10	70,99	72,59	72,59	—3,4	—0,2	NE	a. fo.	a. b	a. b	a. b.		nei. à 8 h. s.
11	73,17	72,58	71,66	—7,0	—3,8	NE	mod.	t. b.	t. b.	t. b.		nei. à 9 h. s.
12	66,50	64,58	64,00	—3,6	—0,4	NE	mod.	co.	nei.	nei.		nuit sereine
13	65,01	64,86	65,02	—7,0	—2,0	NE	mod.	co.	co.	co.		
14	65,50	65,01	64,83	—4,1	—1,5	ENE	fai.	co.	nei.	co.		nuit tr. ser.
15	62,15	59,85	56,86	—8,5	—2,0	SE	fai.	a. b.	a. b.	a. b.		
16	50,32	46,89	43,74	—6,4	+2,3	SSE	mod.	a. b.	a. b.	co.		pl. à 8 h. s.
17	39,08	47,25	48,47	+0,2	4,4	ONO	t. fo.	nei. pl	a. b.	a. b.	5,8	dep. le 8.
18	51,55	54,34	54,04	+0,7	6,9	NO	a. fo.	b.	b.	p. pl		
19	46,57	45,22	43,12	+4,0	5,2	OSO	a. fo.	pl.	co.	pl.	12,7	ton. à 10 h m
20	56,04	59,05	61,98	—0,2	+2,0	ONO	fo.	nei.	nei.	nei.		
21	67,42	68,40	67,76	—0,7	+3,1	O	mod.	co.	co.	co.		nei. à 8 h. s.
22	67,17	68,31	68,18	0,0	3,0	S	mod.	co.	co.	co.	6,8	p. pl. à 10 h s
23	68,81	68,72	69,04	0,1	5,3	OSO	mod.	co.	co.	tp. p		
24	60,91	55,31	50,64	5,3	7,0	SSO	fo.	co.	co.	pl.	5,4	
25	60,75	63,20	65,10	1,8	6,2	NNO	mod.	t. b.	a. b.	t. b.		
26	63,76	62,08	59,78	0,1	6,0	SO	mod.	co.	a. b.	p. pl		
27	63,27	64,29	62,67	1,5	7,3	NE	fai.	p. pl	co.	co.		
28	53,18	50,78	50,85	3,3	8,7	O	a. fo.	t. co.	pl.	a. b.	1,0	
MO	57,29	57,55	57,54	0,04	3,78					Somm	47,0	
MG		57,46		1,91								

Mars 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	49,06	50,33	52,26	4,0	8,0	ONO mod.	co.	a. b.	a. b.	6,0	pl. à 9 h. m.
2	53,56	52,47	53,84	5,0	8,6	O mod.	co.	pl.	pl.	5,1	te. de 7 h s. à 12 h
3	64,44	66,37	67,37	1,1	6,6	NNO a. fo	t. b.	b.	b.	1,2	pl. à 8 h. s.
4	68,30	66,32	62,37	1,1	7,9	SO a. fo.	b.	b.	a. b.		
5	50,93	50,75	49,70	2,0	6,8	NO a. fo.	pl.	b.	a. b.	2,7	
6	43,67	41,99	41,16	2,4	6,2	E a. fo.	p. pl	pl.	a. b.	2,0	pl. p. la nuit
7	47,12	48,35	48,98	3,0	5,7	NO mod.	t. co.	t. co.	p. pl		
8	47,34	48,37	49,37	1,7	5,3	N mod.	pl.	a. b.	a. b.	1,1	pl. à 7 h. s.
9	53,53	54,43	55,45	0,8	3,2	NNE a. fo	nei. pl	pl.	p. pl	9,2	
10	58,77	57,64	54,34	0,7	4,1	O fai.	co.	co.	pl.		
11	45,97	49,13	52,74	1,3	7,1	NE mod.	pl.	co.	co.	5,4	
12	58,50	59,56	59,88	1,9	5,4	NE mod.	co.	co.	co.		
13	59,40	57,09	53,14	1,0	6,0	NO mod.	co.	b.	p. pl		
14	54,09	54,61	54,95	1,7	6,1	NE a. fo.	t. co.	a. b.	co.	0,4	nei p. la nuit
15	57,51	58,48	58,69	0,5	5,1	N a. fo.	co.	a. b.	co.		
16	59,60	59,45	59,24	0,5	7,7	N mod.	a. b.	a. b	co.		
17	58,64	58,07	57,97	1,1	6,5	O mod.	nei.	co.	co.		
18	59,29	59,67	59,55	2,0	4,0	NE fai.	p. pl	t. co.	t. co.	0,2	
19	56,24	54,66	53,33	0,5	5,8	E fo.	t. b.	b.	b.		
20	55,38	55,72	56,64	—4,6	+2,2	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
21	59,37	58,31	57,02	—5,6	+3,1	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
22	56,10	55,95	56,03	—4,0	+6,0	NNE mod.	co.	nei.	gr.		
23	55,54	54,84	54,38	—2,1	+4,5	NO mod.	a. b.	nei.	co.	0,3	
24	53,71	53,57	53,62	—0,6	+6,0	NO mod.	grs.	nei.	t. b.		
25	56,21	55,66	53,30	—1,1	+7,0	O mod.	t. b.	a. b.	co.		vent so fo. de
26	42,15	41,84	42,88	+0,8	4,6	ONO mod.	pl. nei	a. b.	nei.	15,1	7 h. s. à 12 h.
27	54,95	57,51	59,50	—0,6	+4,4	NO a. fo.	a. b.	b.	a. b.		
28	63,64	62,42	61,80	—2,0	+5,5	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
29	61,93	61,79	61,69	—2,2	+5,4	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
30	64,24	65,16	65,98	—1,1	+3,0	NNE mod.	co.	t. co.	t. co.		
31	65,98	65,29	64,26	+0,1	9,1	NNE fai.	co.	t. b.	b.		
MO	55,97	55,93	55,85	0,30	5,71				Somm	48,7	
MG		55,92			3,00						

Avril 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	62,70	61,50	60,95	3,0	7,5	SSO mod.	p. pl	pl.	p. pl	5,0	
2	62,35	61,21	59,68	3,0	11,4	ESE fai.	a. b.	b.	b.		
3	58,03	57,60	58,40	3,7	12,8	SE mod.	a. b.	b.	b.		
4	64,52	64,96	65,41	3,0	14,4	E fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
5	68,43	68,64	68,78	6,1	13,6	O mod.	co.	co.	pl.	1,5	
6	69,84	69,09	69,26	6,9	16,5	O a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
7	67,32	66,56	65,34	5,0	17,2	SO fai.	co.	b.	a. b.		
8	63,99	63,25	62,65	8,1	20,1	O t.fai.	bro.	t. b.	t. b.		
9	65,47	65,71	66,56	9,2	21,6	E t.fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
10	66,77	66,20	65,39	10,0	23,0	ONO fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
11	67,44	66,63	64,65	9,8	19,8	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
12	62,02	60,99	59,47	8,5	20,7	E mod.	t. b.	b.	co.	0,1	q.go.à 2 h. s
13	59,72	59,59	59,36	12,2	21,3	S mod.	a. b	b.	t. b.		
14	59,24	58,28	57,87	12,0	21,8	SO fai.	b.	b.	a. b.	0,1	q.go.à 3 h. s
15	61,12	61,79	62,38	13,0	20,6	OSO fai.	co.	co.	co.		
16	64,08	63,24	62,23	12,5	24,0	ESE fai.	t. b.	co.	b.		
17	60,71	59,62	58,50	14,6	24,4	SE mod.	t. b.	a. b.	a. b.	0,1	t.p pl à 10 h s
18	59,01	59,36	60,55	16,3	22,3	ONO mod.	a. b.	co.	p. pl	0,1	
19	62,32	61,68	60,84	13,0	24,8	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
20	63,28	62,90	62,40	8,4	23,0	O mod.	co.	a. b.	t. b.		
21	62,61	61,50	60,35	8,1	24,3	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		vent N mod.
22	61,87	61,73	61,02	13,0	25,6	ENE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		à 5 h. 30
23	63,41	63,51	62,95	10,8	26,4	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
24	64,65	63,98	63,29	9,1	26,1	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
25	64,77	63,75	63,09	8,1	23,0	NE mod.	co.	t. b.	t. b.		bro. de 6 h.
26	64,04	62,98	62,69	7,0	23,2	NO fai.	t. b.	t. b.	b.		à 7 h. s.
27	64,45	62,42	60,33	10,8	24,6	OSO fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
28	59,25	58,22	57,06	12,7	24,5	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
29	58,12	59,65	58,24	9,7	18,4	ENE fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
30	59,33	59,01	59,69	4,6	16,2	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
MO	63,03	62,52	61,98	9,07	20,44				Somm	6,9	
MG		62,51		14,73							

Mai 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	60,10	59,52	59,82	4,5	19,0	ESE fai.	t. b.	t. b.	q.go		
2	62,85	62,79	62,27	7,4	20,2	OSO fo.	t. b.	b.	a. b.		
3	61,26	59,60	58,22	11,0	24,8	SE a. fo.	a. b.	t. b.	a. b.		
4	58,59	58,32	56,94	14,4	22,3	NNE mod.	co.	p. pl	pl.	1,0	
5	55,31	54,73	54,74	13,1	24,0	S a. fo.	b.	a. b.	co.	0,8	pl. d. la nuit
6	59,79	60,44	60,52	14,8	21,0	NE mod	co.	b.	b.		
7	59,98	59,39	58,43	11,8	24,0	E mod.	t. b.	a. b.	pl.	2,9	or. à 4 h. s.
8	59,05	57,42	55,17	12,3	24,8	ENE mod.	co.	b.	b.	1,1	or. et pl. d. la n.
9	53,10	51,92	50,88	15,9	25,6	SSO mod.	b.	a. b.	a. b.	1,0	or. et pl. à 11 h s
10	48,28	48,02	47,31	12,0	23,4	S mod.	co.	co.	co.		pl. à 7 h. s.
11	47,65	50,39	52,98	12,0	11,0	O a. fo.	pl.	pl.	pl.	13,2	nuit sereine
12	58,31	59,44	59,89	6,5	16,0	O fo.	t. b.	a. b.	t. b.		
13	61,41	60,58	59,33	7,0	21,3	SE fai.	b.	co.	co.	2,0	pl. p. la nuit.
14	57,14	59,96	54,56	11,0	21,0	O fai.	t. co.	p. pl	b.	11,2	pl. p. la nuit.
15	52,46	52,38	51,88	12,3	20,9	NO a. fo.	co.	or. pl	b.	2,7	pl. à 8 h. s.
16	57,49	57,27	57,22	7,9	18,3	ONO mod.	t. b.	a. b.	b.		
17	59,72	60,05	59,80	11,1	21,3	SSO mod.	t. b.	b.	a. b.		
18	61,14	61,52	62,25	12,9	21,5	NO mod.	a. b.	co.	co.		
19	67,45	68,18	68,28	8,0	22,0	NE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
20	68,46	65,86	63,29	8,8	24,0	NE fo.	t. b.	b.	a. b.		
21	61,62	60,59	60,29	14,2	29,0	SSO fai.	t. b.	t. b.	t. b.	0,7	p. pl. p. la n.
22	60,34	59,90	59,37	16,0	26,6	OSO mod.	b.	b.	t. b.		
23	60,57	60,29	59,63	16,8	29,0	S mod.	t. b.	t. b.	co.	1,0	pl. p. la nuit.
24	63,88	63,30	62,97	12,0	23,0	SO a. fo.	a. b.	a. b.	co.	0,8	pl. p. la nuit.
25	64,00	64,14	64,28	10,5	23,5	O mod.	b.	b.	b.		
26	62,28	62,42	62,56	12,0	25,0	SE fai.	b.	b.	b.		
27	59,79	58,59	58,65	14,4	24,0	S mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
28	59,96	60,71	61,76	16,6	24,6	NO fai.	b.	a. b.	a. b.		
29	61,51	60,46	57,01	15,0	26,0	SO mod.	a. b.	a. b.	co.	2,1	or. et pl. à
30	56,92	58,46	59,04	17,5	20,9	O fo.	co.	a. b.	co.		10 h. s.
31	59,81	59,12	58,33	14,0	21,0	NE fai.	co.	a. b.	co.		
MO	59,40	59,25	59,20	12,05	22,55				Somm	40,5	
MG		59,28		17,23							

Juin 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force.	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	56,94	55,52	54,10	14,7	23,1	SE mod.	t. b.	pl.	pl.	8,0	pl. j. 11 h s.
2	54,61	55,12	58,19	16,0	21,2	O mod.	co.	a. b.	pl.	1,4	
3	60,72	60,86	61,66	14,0	19,0	O a. fo.	co.	p. pl	a. b.	6,0	pl. à 1 h 1/2 s
4	65,48	65,78	68,06	13,0	21,0	NE fai.	co.	a. b.	a. b.		
5	69,01	68,71	68,15	12,0	23,0	NE fai.	b.	b.	b.		
6	69,06	67,99	67,54	13,5	24,5	O fai.	t. b.	a. b.	co.		
7	67,89	69,45	70,77	16,0	23,0	N a. fo.	a. b.	a. b.	b.		
8	71,73	71,32	70,88	11,2	20,4	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
9	70,80	69,41	67,58	13,0	24,8	NO fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
10	66,13	62,85	61,41	16,5	25,4	O mod.	b.	b.	a. b.		
11	63,34	64,31	66,07	13,2	18,5	NNE a. fo.	a. b.	a. b.	b.		
12	69,05	69,84	70,08	10,5	16,5	N a. fo.	co.	a. b.	a. b.		
13	71,64	70,58	69,53	6,5	20,1	NE mod.	b.	b.	b.		
14	69,81	69,44	69,35	11,5	16,1	NNO mod.	co.	co.	co.		
15	70,12	69,45	69,19	11,6	19,2	ENE fai.	co.	a. b.	b.		
16	69,31	68,73	67,96	12,0	18,0	NE a. fo.	co.	b.	b.		
17	68,47	67,48	67,05	8,5	18,0	NE mod.	b.	a. b.	co.	0,3	pl. d. la s.
18	66,09	65,58	65,01	11,1	18,1	ENE mod.	co.	a. b.	b.		
19	67,44	67,24	66,86	11,6	19,2	NE mod.	co.	t. b.	t. b.		
20	68,75	68,28	67,35	8,2	21,0	NE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
21	68,28	67,91	67,26	11,6	25,2	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
22	68,22	67,19	66,16	11,0	23,4	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
23	66,14	64,36	63,16	11,0	26,0	NNO fai.	b.	b.	a. b.		
24	62,42	62,96	63,05	11,2	21,0	N a. fo.	co.	a. b.	b.		
25	63,90	63,36	63,10	13,2	21,0	NO mod.	b.	b.	b.		
26	61,37	62,30	63,06	13,2	19,2	ONO mod.	a. b.	co.	a. b.		
27	65,45	65,90	64,49	14,5	22,3	NE fai.	b.	a. b.	b.		
28	64,11	61,84	60,04	11,6	20,4	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
29	53,69	49,40	46,53	16,1	24,5	ESE mod.	b.	a. b.	co.		
30	43,54	43,65	43,43	15,0	19,6	SE fai.	a. b.	pl.	co.	0,1	
MO	65,15	64,56	64,23	12,43	21,09				Somm	15,8	
MG		64,65		16°,76							

Juillet 1868.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Minimum.	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	44,93	50,22	54,36	11,5	17,1	NO fo.	pl.	p. pl	pl.	14,2	
2	60,01	61,25	63,49	11,0	20,6	NNO mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
3	63,37	62,75	61,91	12,0	22,2	NE fai.	t. b.	b.	b.		
4	61,93	61,15	60,43	15,0	24,5	S mod.	t. b.	t. b.	t. b		
5	62,56	62,79	62,60	16,0	25,6	ONO mod.	a. b.	b.	b.		q.go. à 10 h. m.
6	60,67	57,53	54,36	19,3	30,1	SE fai.	b.	b.	b.	15,1	or. pl. de 11
7	54,94	56,93	58,32	20,5	24,9	O a. fo	co.	a. b.	pl.	0,5	s. à 6 h. m.
8	58,65	57,55	58,52	16,6	24,0	SO a. fo	co.	a b.	or. p	3,2	
9	60,53	59,92	58,26	15,2	22.0	O mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
10	57,19	57,37	58,08	13,6	19,8	OSO mod.	co.	b.	b.	7,0	or. pl. à 9 h m
11	56,79	55,13	53,50	13,1	16,1	SO fai.	co.	pl.	pl.	20,8	pl. à 8 h 30 m
12	59,38	60,71	63,05	10,0	18,0	NO a. fo.	a. b.	a. b	b.		
13	62,20	61,03	59,95	12,0	21,2	SO a. fo.	a. b.	b.	t. b.		
14	59.60	58,69	58,82	14,1	24,6	O a. fo.	t. b.	b.	b.		
15	59,18	57,76	58,62	15,7	29,1	SSO mod.	t. b.	t. b.	b.		
16	61,47	61.09	60,68	18,6	29,0	SE fai.	t. b.	b.	t. b.	5,8	or. pl. de 9 h. s.
17	59,52	57,77	55,85	18,0	27,0	SE fai.	b.	a. b.	or. p	13,7	à 3 h. m. Le ton. tombe à Douai.
18	59,22	58,88	58,16	16,4	21,4	SO mod.	t. b.	b.	b.		
19	56,41	55,81	55,88	16,3	23,0	S fai.	a. b.	p. pl	pl.	5,8	
20	57,31	57,07	56,64	14,0	20,4	E fai.	co.	a. b	a. b.	0,4	p pl p. la nuit
21	55,08	54.63	53,40	16,3	22,9	NE t. fai.	t. co.	p. pl	t. co.		pl. de 6 h. s à midi
22	52,74	55,31	55,98	14,9	17,1	SO mod.	tg. pl	pl.	co.	57,2	to. le 21 à 6 h s
23	56,66	57,75	60,94	16,1	21,1	SO a. fo	co.	a. b.	co.	7,4	pl. à 3 h. s.
24	63,27	63,74	63.36	16,0	20,0	NE mod.	t. co.	t. co.	a. b.	2,0	pl. à 1 h. 30 s
25	65,42	65,21	64,73	17,5	22,1	NE fai.	co.	b.	b.		
26	66,90	66,86	67,10	17,0	23,2	NE mod.	a. b.	a. b.	b.		
27	66,29	64,60	63,27	16,6	25,0	N fai.	t. b.	t. b.	b.		
28	64,83	64,53	64,76	16,8	25,2	NNE mod.	co.	b.	b.		
29	64,23	63,17	62,47	15,0	22,2	O a. fo.	b.	b.	b.		
30	60,42	60,84	60,74	16,0	21,4	SO mod.	a. b.	co.	b.		
31	58,24	56,04	53,48	15,0	22,2	S fai.	b.	co.	a. b.		
MO	59,68	59,48	59,60	15°,36	22°,68				Somm	153,1	
MG		59,59		19,02							

Août 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	50,90	54,57	56,31	14,5	17,9	ONO fo.	p. pl	t. co.	t. co.	4,1	or. pl. ap. minuit
2	56,20	54,88	53,76	11,0	18,6	SO fo.	t. b.	b.	a. b.	3,5	pl. à 7 h. s.
3	53,26	53,99	55,28	12,0	16,8	SO a. fo	a. b.	p int	a. b.		
4	55,10	56,68	59,95	10,5	17,7	NNO a. fo.	a. b.	p int	t. co.	4,1	
5	62,64	63,00	62,68	10,6	18,8	NNO fai.	t. b.	b.	b.		
6	62,79	61,89	61,11	11,5	20,5	O mod.	b.	b.	b.		
7	59,34	56,43	58,10	15,0	21,0	O fai.	a. b.	pl.	t. co.	10,2	pl. p. la nuit
8	58,10	58,52	58,83	15,0	19,2	NO fai.	t. co.	b.	b.		
9	59,13	57,98	57,22	14,0	19,2	NE fai.	a. b.	a. b.	a. b.		
10	55,66	55,18	53,47	14,1	21,7	S fai.	a. b.	b.	b.		
11	52,48	51,99	52,31	17,2	24,0	S a. fo.	tp. p	b.	a. b.	4,9	pl. à 9 h. s.
12	57,93	56,06	54,14	16,6	23,7	SE a. fo.	b.	b.	t. co.	1,5	pl. à 6 h. s.
13	58,29	58,74	57,07	16,6	21,6	SO a. fo,	b.	a. b.	b.	6,4	or. pl. de 2 à 5 h. s
14	57,63	57,08	56,60	14,5	20,5	SO fo.	b.	a. b	pl.	2,5	Du 14 au 18 le vent s'est calmé chaque soir.
15	56,22	54,59	53,05	14,5	19,1	SO fo.	pl.	co.	pl.	4,2	
16	52,72	54,55	55,77	16,0	20,0	O fo.	co.	a. b.	a. b.		
17	57,50	57,66	57,37	13,6	20,2	O fo.	pl.	a. b.	a. b.	0,3	
18	56,03	55,94	57,07	13,3	19,3	O t. fo.	p. pl	a. b	co.	1,4	pl. à 6 h. s.
19	58,76	58,89	58,08	13,0	19,0	SSO fai.	t. b.	a. b.	a. b.		
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,5	pl. p. la nuit.
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
23	49,92	46,89	49,05	14,0	18,6	ESE fai.	p. pl	pl.	co.	20,0	or. pl. à 2 h s.
24	54,33	56,12	58,74	13,3	19,0	O mod.	a. b.	t. b.	b.		
25	59,84	60,16	61,88	13,1	19,5	ENE fai.	a. b.	co.	a. b.		
26	65,75	65,53	66,08	13,2	20,6	E fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
27	65,89	64,99	62,24	14,5	22,3	E t. fai.	t. b.	t. b.	b.		
28	58,89	56,78	57,03	17,5	25,5	SSO t. fai.	b.	a. b.	co.		
29	57,86	58,41	58,96	17,3	18,3	N fai.	pl.	pl.	pl.	22,0	pl. j. 10 h. s.
30	64,06	65,46	66,94	12,5	19,1	O a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.		
31	67,72	65,86	65,55	11,0	18,2	SO mod.	t. b.	b.	b.		
MO	58,04	57,87	57,97	13°,92	20°,00				Somm	91,6	
MG		57,97			16°,95						

Septembre 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30	BAROM. A 0° A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	»	»	»	»	»	SO mod.	»	co.	»		
2	»	60,92	»	16,0	21,0	SO mod.	»	a. b.	»		
3	»	61,92	»	14,0	22,0	SO t.fai.	»	t. b.	»		
4	»	58,78	»	16,0	23,0	S t.fai.	»	t. b.	»		
5	»	59,50	»	15,0	24,0	SSE t.fai.	»	t. b.	»		
6	»	58,50	»	16,0	24,0	SSE t.fai.	»	t. b.	»		
7	»	57,37	»	15,0	25,0	SE t.fai.	»	t. b.	»		
8	»	56,24	»	16,0	26,0	SE fai.	»	t. b.	»		
9	»	58,78	»	17,0	22,0	O mod.	»	a. b.	»	3,0	or. pl. à 7 h m
10	»	59,78	»	14,0	22,6	O a. fo.	»	co.	»		
11	»	63,62	»	18,0	22,6	O mod.	»	co.	»	1,0	pl. à 9 h. s.
12	»	66,89	»	15,0	21,0	E fai.	»	b.	»		
13	»	69,46	»	13,0	25,0	SO t.fai.	»	t. b.	»		
14	»	63,33	»	13,0	25,0	SE mod	»	t. b.	»		
15	»	61,21	»	14,0	26,6	SSE fai.	»	t. b.	»		
16	»	61,35	»	13,5	25,5	SSE t.fai.	»	b.	»		
17	»	62,63	»	17,0	22,6	NNO a. fo.	»	b.	»		
18	»	66,62	»	15,0	23,0	NE mod.	»	t. b.	»		
19	»	66,78	»	11,5	22,5	E a. fo	»	t. b.	»		
20	»	59,50	»	9,9	25,3	SSE t.fai.	»	t. b.	»		
21	»	59,33	»	11,8	18,0	NE fo.	»	co.	»		
22	»	64,17	»	16,0	18,6	NE fo.	»	co.	»		
23	»	67,45	»	»	»	NE fai.	»	co.	»		
24	69,23	69,48	69,74	12,0	20,6	NE fai.	b.	t. b.	t. b.		
25	70,35	69,03	68,93	11,0	21,4	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
26	68,46	66,80	65,92	11,4	20,8	ENE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
27	64,87	62,93	62,63	11,6	19,6	ESE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
28	63,95	63,35	64,44	12,8	20,6	SO fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
29	66,16	64,63	64,06	11,3	17,3	ONO fai.	bro.	t. b.	t. b.		
30	63,35	62,05	60,48	10,5	18,1	N t.fai.	bro.	t. b.	t. b.		
MO	»	62,95	»	13,83	22,31				Somm	4,0	
MG				18,06							

Octobre 1868.

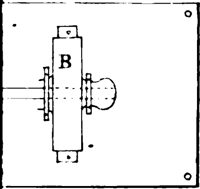
DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force		ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	59,43	58,43	57,62	10,5	18,9	NE	t. fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
2	58,63	58,46	60,34	10,6	19,0	NE	t. fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
3	63,24	63,38	63,47	10,4	18,0	NE	t. fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
4	65,28	64,40	63,77	9,5	18,1	NE	mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
5	63,18	61,43	60,66	7,1	16,1	E	mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
6	61,70	60,09	59,53	6,5	16,1	E	mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
7	59,58	57,75	56,03	6,2	15,6	E	fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
8	51,37	49,64	48,20	9,1	17,0	SE	fai.	a. b.	a. b.	pl.	3,0	
9	46,73	45,62	44,89	13,5	17,5	E	t. fai.	co.	co.	p. pl	8,8	pl. à 7 h. s.
10	45,35	45,68	45,45	13,8	16,2	S	mod.	t. co.	t. co.	a. b.		
11	45,72	46,17	48,23	12,2	16,8	SSO	fo.	a. b.	p. in	b.	7,4	pl. p. la nuit.
12	49,46	51,46	50,89	10,0	15,6	SO	fo	a. b.	a. b.	co.		
13	51,45	51,23	52,37	9,3	14,9	NO	fai.	pl.	a. b.	a. b.	2,0	
14	56,91	58,07	59,10	7,7	12,9	S	fai.	co.	co.	a. b.		
15	59,12	59,36	59,60	7,6	12,4	ENE	t. fai.	bro.	b.	b.		
16	60,61	58,62	57,55	5,6	11,6	SSO	mod.	.bro	a. b.	co.		
17	48,97	46,66	44,70	8,6	13,8	SO	a. fo.	p. pl	co.	pl.	0,8	
18	40,28	38,79	36,88	10,6	14,6	SE	a. fo.	pl.	t. co.	t. co.	1,7	pl. à 3 h. s.
19	36,35	35,35	35,86	11,0	12,4	O	mod.	t. co.	p. pl	p. pl	2,1	
20	47,67	47,85	49,30	5,7	11,5	O	a. fo.	t. b.	b.	t. co.		p. pl. à 4 h. s.
21	43,56	42,78	42,34	6,0	12,0	S	a. fo.	b.	pl.	co.	1,0	
22	47,17	44,89	45,11	9,4	12,6	OSO	fai.	pl.	pl.	co.	15,9	or. et pl. à 6 h. s.
23	48,28	49,07	51,09	9,5	13,7	NE	t. fai.	co.	t. co.	t co.	6,4	pl. à 3 et 7 hs
24	52,86	51,94	52,28	9,4	13.0	O	a. fo.	a. b.	co.	a. b.	0,5	pl. à 7 h. s.
25	47,47	48,83	51,05	9,3	12,5	NO	fo.	pl.	b.	p. pl	6,7	
26	56,92	51,59	46,12	6,5	12,7	S	fo.	co.	pl.	pl.	7,6	
27	40,34	39,62	38,55	9,5	12,9	O	temp	a. b.	co.	p. in	5,3	
28	42,16	49,39	54,61	8,1	9,1	N	a. fo.	a. b.	p. pl	pl.		
29	54,87	49,45	45,59	2,7	7,1	S	fo.	co.	pl.	pl.	5,7	
30	45,57	42,34	45,06	7,2	13,0	SO	a. fo.	b.	pl.	b.	1,0	
31	45,27	45,21	46,66	8,1	11,9	SO	fo.	a. b.	co.	a. b.	10,6	pl. à 7 h m & 10 hs
MO	51,47	50,76	50,76	8,75	14,18					Somm	86,5	
MG		51,00		11°,46								

Novembre 1868.

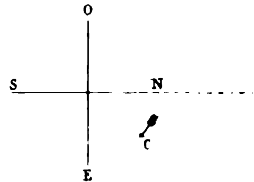
DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force.	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	55,67	57,14	59,01	6,2	8,8	ONO mod.	a. b.	a. b.	b.		
2	61,24	61,46	61,67	4,7	8,1	SO fai.	b.	a. b.	a. b.		
3	62,23	60,53	61,18	3,5	8,9	N fai	b.	a. b.	co.		
4	62,27	62,51	63,18	3,8	10,0	N fai.	a. b.	a. b.	co.	0,1	t. p.pl. à 10 h.m,
5	63,68	63,60	62,69	3,7	8,1	N fai.	t. b.	b.	a. b.		
6	63,10	62,37	62,28	5,4	7,2	NNE fai.	co.	co.	co.	0,1	q. go. à 3 h. s
7	61,76	61,04	60,58	5,4	7,8	NE fai.	co.	co.	co.		
8	58,61	56,21	55,97	4,6	9,0	NO fo.	a. b.	a. b.	co.		
9	56,36	57,39	58,57	5,7	6,5	NE fai.	co.	co.	co.	0,7	pl. p. la nuit.
10	62,59	63,60	65,81	4,9	9,3	NE fai.	co.	co.	co.	0,2	pl. à 1 h. 30 s
11	67,75	67,26	67,35	3,1	8,5	O mod.	b.	co.	co.		
12	70,56	71,30	69,93	6,0	9.6	NE fai.	co.	a. b.	a. b.		
13	71,99	70,37	69,36	2,0	7,0	E mod.	b.	t. b.	t. b.		
14	67,30	67,07	66,65	1,5	7,7	SE mod.	a. b.	b.	co.		
15	66,65	66,37	67,60	6,7	10,3	SE mod.	co.	a. b.	p. pl	0,2	
16	69,50	68,79	67,39	4,0	8,0	SE fai.	a. b.	a. b.	co.		pl. p. la nuit.
17	60,97	58,86	56,47	6,5	10,3	S mod.	t. co.	pl.	pl.	2,7	
18	62,10	64,23	65,13	7,5	10,3	NO mod.	co.	a. b.	a. b.		
19	63,88	62,79	59,93	5,0	7,8	S mod.	co.	co.	co.		
20	55,62	54,01	53,93	6,0	9,4	SE mod.	a. b.	a. b.	t p. p		
21	50,89	48,38	47,56	8,5	10,3	S fai.	co.	pl.	a. b.	3,5	
22	45,91	41,69	43,35	8,1	12,1	SSO temp	pl.	pl.	co.	1,2	
23	49,65	49,89	50.15	9,1	11,9	SO mod.	co.	co.	co.	0,1	t. p.pl. à 10 h. m.
24	48,64	49,76	51,90	10,5	12,5	SO mod.	co.	b.	b.		
25	49,46	46,11	43,41	6,9	12,5	SE fai.	a. b.	a. b.	co.	5,1	pl. à 6 h. 30 s
26	43,75	46,65	49,31	8,9	10,5	OSO mod	co.	a. b.	a. b.		
27	54,68	55,92	55,23	5,0	8,4	SO mod.	b.	co.	b.		
28	48,92	46,70	44,44	4,5	9,7	SE a. fo.	co.	a. b.	pl.	2,4	
29	45,66	49,70	53,22	8,0	8,6	SO fai.	t co.	pl.	co.	3,0	
30	57,27	57,65	58,52	2,6	6,6	SO fai.	b.	co.	p. pl	0,6	
MO	58,57	58,29	58,44	5,61	9,19				Somm	19,9	
MG		58,43			7,39						

Décembre 1868.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force.	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	61,10	60,50	60,12	3,3	6,5	NE fai.	co.	co.	co.		
2	58,20	56,54	54,92	4,8	6,8	E fai.	co.	co.	b.		
3	52,46	51,30	50,40	1,6	4,6	E fai.	bro.	bro.	bro.	0,4	p.pl.à 1 h.s.
4	47,51	47,25	48,20	2,4	8,4	SE mod.	co.	co.	a. b.		
5	53,60	54,95	56,92	2,6	6,4	S mod.	b.	co.	co.		
6	61,43	62,76	64,38	4,8	8,0	SSE fai.	b.	co.	co.		
7	66,74	68,00	69,35	5,0	7,0	SE fai.	b.	a. b.	a. b.		
8	73,73	74,23	75,17	2,6	5,0	SE fai.	b.	a. b.	co.		
9	74,30	73,79	74,07	2,0	2,8	SE t.fai.	bro.	bro.	bro.		
10	75,99	76,20	76,51	0,7	2,1	SO mod.	bro.	bro.	bro.		
11	76,45	76,34	76,64	1,6	5,0	SO fai.	co.	co.	co.		
12	75,62	74,22	73,98	1,7	3,7	NE mod.	co.	b.	b.		temps co. à
13	73,16	72,02	72,02	—1,3	—0,7	ENE mod.	bro.	bro.	bro.		9 h. s.
14	71,78	70,79	70,13	—2,5	+2,1	OSO mod.	bro.	b.	a. b.		
15	73,15	75,05	77,43	+1,7	5,1	N fai.	a. b.	co.	a. b.		
16	77,24	76,14	75,99	1,2	3,0	O fai.	co.	co.	co.		
17	75,50	74,96	74,50	1,7	5,5	ONO t.fai.	co.	t.co.	t.co.		
18	73,32	72,14	71,00	4,0	6,4	E t.fai.	t.co.	p. in	co.	1,6	
19	68,97	68,33	67,66	4,5	7,1	E t.fai.	co.	a. b.	co.		
20	68,48	68,81	69,45	3,3	5,1	S mod.	co.	a. b.	pl.	0,7	
21	70,12	70,37	71,86	2,3	4,1	S mod.	co.	co.	co.		
22	71,40	70,48	71,00	0,7	1,5	SE mod.	co.	co.	co.		
23	72,00	71,29	71,36	—1,2	0,0	SE t.fai.	bro.	bro.	bro.		
24	71,70	71,45	71,90	—3,1	+0,5	E t.fai.	bro.	t. b.	b.		
25	73,38	74,20	72,24	—2,1	+1,3	SSO fai.	a. b.	a. b.	a. b.		
26	70,20	68,68	69,11	—2,1	+1,1	S fai.	t. b.	t. b.	t. b.		p.pl.à 9 h.s.
27	70,23	70,18	68,99	+0,8	2,0	S fai.	co.	pl.	t.co.	1,0	
28	64,33	64,26	63,21	0,7	3,9	SO a. fo.	co.	co.	co.		
29	57,52	54,71	49,66	1,7	6,1	SSO temp	a. b.	co.	a. b.	1,4	pl.p.la nuit.
30	52,26	55,51	59,90	4,3	6,9	SO fai.	co.	b.	b.		
31	56,88	55,48	54,08	2,2	7,6	SO t. fo.	co.	co.	pl.	7,5	temp. dep. le 31 à 2 h. m. jusq. 1er janv. à 6 h. m
MO	67,38	67,13	67,16	1,61	4,35				Somm	12,6	
MG		67,22		2,99							



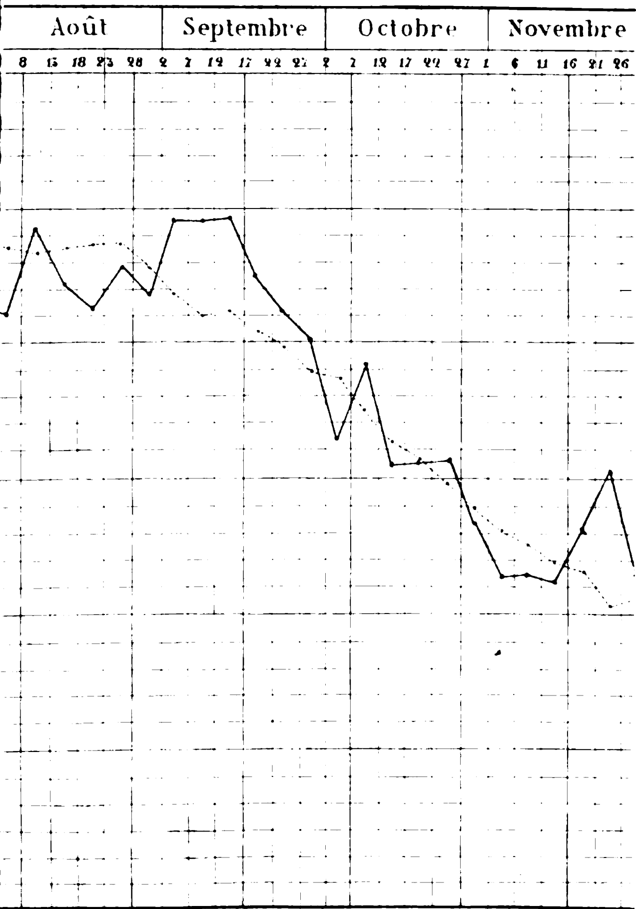
lle $\frac{15}{100}$



'au-
les
ays
até-
isse
r le
ces
ière
tion
des
s. Il
ants
on a
l'un
nné

t'est
ines
qui
urs.
ions
pré-
ciel

33



Douai pendant l'année 1865.

3e PARTIE.

REMARQUES & CONCLUSIONS.

XII.

Considérations générales.

Les observations météorologiques n'ont de valeur qu'autant qu'elles servent plus ou moins directement à fixer les lois qui président aux conditions climatologiques du pays que nous habitons. Je les comparerai presque à des matériaux qui ne rendent aucun service tant qu'on les laisse dans la carrière ou qu'on les abandonne au hasard sur le sol, tandis qu'entre les mains d'un habile architecte ces mêmes matériaux s'agencent, se groupent d'une manière harmonieuse, et finissent par former une construction solide et élégante. Rien n'est plus facile que de faire des observations, et même de les faire bonnes et correctes. Il suffit pour cela d'y consacrer chaque jour quelques instants de loisir, d'enregistrer avec soin les données que l'on a observées, et peu à peu on se trouve en possession d'un recueil de documents qui peuvent à un moment donné posséder une valeur incontestable.

Rien au contraire dans le domaine de la physique n'est peut-être plus difficile que de découvrir des lois certaines relatives à la météorologie, c'est à dire de prévoir ce qui doit arriver en s'appuyant sur les phénomènes antérieurs. Prédire pour une époque quelconque les diverses variations de la température, les anomalies si étranges qu'elle présente parfois ; annoncer pour un jour donné l'état du ciel

en un point déterminé; indiquer s'il doit tomber de la pluie, et quelle en sera la quantité; mieux encore, pressentir longtemps à l'avance l'arrivée des orages, des tempêtes, et connaître le côté de l'horizon d'où elles doivent souffler... tel serait l'idéal de la météorologie. Malheureusement nous sommes tellement loin de cet idéal, que malgré tous les travaux dont cette science est l'objet, malgré l'énergique impulsion qu'elle a reçue, surtout dans ces derniers temps, pas un seul des *desiderata* formulés plus haut ne peut encore donner matière à des prédictions certaines.

Ces vérités, désagréables sans doute à confesser, mais en quelque sorte banales pour quiconque s'occupe de ce sujet, il est bon de les répéter, de les affirmer, surtout en présence de certaines tentatives récentes qui se sont fait remarquer bien plus par l'audace que par le succès, et auxquelles l'aveugle crédulité du public veut bien encore conserver un certain prestige.

Pour nous, habitants des régions tempérées, exposées à des vents de direction constamment variable, la *prédiction du temps* est un problème encore plus difficile à résoudre que pour les parties de la terre situées dans des conditions moins variables. Le problème est d'une telle complication qu'il est difficile de comprendre comment quelqu'un ose essayer d'en trouver la solution Et, ce qui m'étonne encore davantage, c'est que la plupart de ceux qui s'y appliquent laissent de côté le principal élément de la question pour s'attacher à des points secondaires. Dans nos climats, n'est-il pas évident que c'est le vent qui par sa direction et sa force d'impulsion vient modifier les prévisions en apparence les plus certaines, bouleverser en partie l'ordre des saisons, et nous amène toutes les rigueurs de l'hiver à l'époque où

devrait régner le printemps, nous apporte au contraire une température tiède et douce au moment où la brièveté des jours devrait être accompagnée de froids plus ou moins violents. Le vent du sud dans les régions boréales, le vent du nord dans la zône torride n'apportent au climat, à la température que des modifications peu importantes, car, avant d'atteindre ces contrées, l'air en mouvement a dû parcourir un tel espace qu'il finit par être à peu près en équilibre de température avec l'atmosphère des pays où il arrive.

Mais dans la zône tempérée, surtout dans la partie qu'occupe notre pays, le vent du nord apporte évidemment de l'air froid, assez sec ; d'où résultent un ciel serein, une température élevée pendant le jour, un refroidissement très grand pendant la nuit. Au contraire le vent du sud entraîne de l'air chaud, relativement trop humide pour la nouvelle température à laquelle il est soumis ; par suite le ciel sera voilé, la température variera peu tant le jour que la nuit, il tombera de la pluie, etc. Les variations de la pression atmosphérique, de la température ; la quantité d'humidité, la sérénité du ciel, je dirai même les orages, ne sont donc *pour nous* que les accidents secondaires de cette grande cause : les changements de direction et de vitesse du vent.

Ainsi, pour en indiquer un exemple tout récent, on se demande, avec raison d'ailleurs, comment il se fait que la température de janvier et de février 1866 a été si douce ; pourquoi, au grand regret des patineurs, il n'y a pas eu de glace cette année... Parmi toutes les réponses que l'on a faites, je ne crois pas avoir lu une seule fois celle-ci : c'est parce que dans le courant de ces deux mois le vent n'a soufflé de la région nord que *cinq jours*, dont deux ont eu

des vents très faibles (18 et 19 février); une seule fois, le 21 février, le vent a soufflé *assez fort* du nord-est; dans la nuit suivante, le thermomètre est tombé à — 2°,8, et le ciel a été magnifique.

Un an plus tôt, en février 1865, on a également vu la gelée commencer le 9 février (1) par un vent fort de NNE, la température s'abaisser graduellement jusqu'à — 8°,5 (le 15 février), et enfin le thermomètre remonter au-dessus de 0° lorsque le vent, abandonnant les directions voisines du NE, a fini par passer au SSE (16 février).

Il est inutile de multiplier les exemples pour établir une vérité aussi incontestable. C'est donc bien dans les variations du vent que réside la cause des variations de notre climat, et j'espère que les météorologistes finiront par apporter à l'étude des vents plus d'importance qu'on ne l'a généralement fait jusqu'ici. Le problème à traiter n'en sera pas plus facile à résoudre; mais du moins sera-t-on dans la bonne voie, et tout espoir de succès ne sera pas perdu. Il ne faut pas se le dissimuler, ce qui rendra très compliquée l'étude de la rotation des vents, c'est que dans leur liaison avec les changements de température, les vents sont en même temps la cause et l'effet. Je m'explique : le vent, — je viens de le dire, et l'observation le prouve clairement, — exerce une influence considérable sur les variations continuelles de la chaleur dans nos contrées; mais d'un autre côté, c'est aux températures différentes que possède l'air sur les divers points de la surface du globe qu'il faut attribuer la destruction incessante de l'équilibre de l'atmosphère, c'est à dire la production même des vents.

(1) Consulter les tables précédentes.

La chaleur est donc la cause première des vents, et c'est ainsi que l'on explique très naturellement la plupart des vents réguliers comme les *alizés* de l'Océan Atlantique, les *moussons* de la mer des Indes, les brises de terre et de mer; mais à son tour le vent, avec ses directions constamment changeantes, réagit d'une manière très marquée sur la température des climats tempérés, détermine des condensations de vapeur d'eau très grandes, occasionne une raréfaction partielle dans l'air, et produit ainsi de nouveaux vents.

En abordant cette étude, le physicien se trouve donc en présence d'une complication extrême, d'une réaction sans cesse renaissante de la cause sur l'effet, et, ce qui aggrave encore la difficulté, c'est que contrairement à ce qui se passe dans la plupart des études de la physique, il n'est en rien maître des données de la question; il est tenu de les étudier telles qu'elles sont, sans pouvoir en rien modifier à son gré, et sans rechercher dans quelle mesure les variations de l'une des données de l'observation influent sur une autre des données. Dans de pareilles conditions, la recherche, la découverte d'une loi devient sinon impossible, au moins d'une difficulté extrême.

Il est donc très probable que la solution plus ou moins complète de cette question suprême, la prédiction du temps, se fera encore désirer bien longtemps.

En attendant, nous en serons réduits à constater ce qui est, c'est à dire à accumuler les observations, ce qui présente déjà un certain intérêt, et à prévoir un ou deux jours d'avance le temps probable en centralisant, comme on le fait en France, en Angleterre, en Italie, les résultats d'observations faites au même moment en un grand nombre de

points. C'est là d'ailleurs un premier progrès déjà très remarquable, et dont l'utilité est trop manifeste pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Pour moi, travailleur isolé, mon rôle encore plus modeste se bornera à publier, comme je le fais, le résultat de mes observations, et à m'efforcer d'en déduire quelques conclusions. La plupart des séries contenues dans les tables précédentes peuvent devenir l'objet d'un travail d'ensemble, et je me réserve d'en résumer quelques-unes. Mais en ce moment, pour ne pas trop fatiguer la patience du lecteur, je me bornerai à traiter deux points : 1° la détermination de la pression barométrique moyenne à Douai ; 2° la marche de la température et la quantité de pluie de l'année 1865.

XIII.

Détermination de la pression atmosphérique moyenne à Douai.

Pour déterminer cette pression, je dispose de trois années et demie d'observations à raison de trois observations par jour, à 8 h., à midi 30 m., et à 5 h. 30 m. L'intervalle de temps qui sépare les deux premières, — quatre heures et demie, — est à peu près le même que celui qui sépare la seconde de la troisième, — cinq heures. — Il était donc assez probable que la moyenne des trois déterminations quotidiennes devait à peu près se confondre avec l'observation de midi 30 m. C'est en effet ce qui a lieu. On sait d'ailleurs par expérience qu'à Paris et dans une grande partie de la zône tempérée, l'ensemble des observations faites à midi 30 m. donne très sensiblement la moyenne

barométrique du lieu. Je pourrais donc me borner à tenir compte des hauteurs barométriques à midi et demi. Du reste les résultats ne diffèrent pas l'un de l'autre, comme le montre le tableau suivant .

		Moy. de la journée.	Moy. à 12 h. 30 m.
Juillet à décembre	1862	759^{mm},45	759^{mm},49
Année	1863	760, 27	760, 31
—	1864	759, 20	759, 19
—	1865	758, 86	758, 80
Moyenne		759, 44	759, 44

Il est bien entendu que les deux chiffres relatifs au dernier semestre de 1862 n'ont compté que pour une demi-année dans le calcul de la moyenne 759^{mm},44. Du reste en laissant de côté les chiffres de 1862, et en ne tenant compte que de ceux qui se rapportent aux trois années suivantes, on retrouve pour moyenne de la journée 759^{mm},44 et pour moyenne à midi et demi 759^{mm},43.

En résumé, la moyenne barométrique de Douai calculée d'après un laps de temps de trois ans et demi a pour valeur :

759^{mm},44.

En voyant décroître d'année en année la valeur de la pression atmosphérique, je me suis demandé si mon baromètre n'avait pas éprouvé quelque altération, si par exemple, le support en bois de l'instrument n'avait pas pris un accroissement très léger, mais graduel. Pour m'en assurer, je viens de répéter au moyen du cathétomètre les opérations décrites pages 281 et suivantes, et je n'ai constaté aucune modification. En outre je viens de me procurer les moyennes barométriques de l'Observatoire de Paris pour les trois dernières années. Ces moyennes se rapportent à l'heure de

midi. Les voici, placées à côté de celles que j'ai obtenues tant pour l'heure de midi 30 m., que pour la moyenne du jour :

ANNÉES.	OBSERV. DE PARIS — Press. bar. à midi.	DOUAI. — Press. bar. à midi 30	DOUAI. — Press. moy. du jour.
1863	757mm,27	760mm,31	760mm,27
1864	756, 14	759, 19	759, 20
1865	755, 82	758, 80	758, 86

On remarquera d'abord qu'à Paris la pression a aussi diminué peu à peu pendant ces trois dernières années. Mais la concordance va plus loin. En effet, si l'on prend les différences entre les nombres de la 1re colonne et ceux de la 2e, puis de la 3e, on trouve :

1863	3mm,04	3mm,00
1864	3, 05	3, 06
1865	2, 98	3, 04
Différence moyenne	3mm,02	3mm,03

On peut donc dire qu'à Douai la pression moyenne de chaque année a surpassé d'une quantité constante (3mm,02) celle de l'Observatoire à Paris. Il y a dans cette première constatation une garantie d'exactitude et de précision en faveur des observations faites à Douai ; je n'ajouterai pas, — et de celles de Paris, — car elles n'en ont pas besoin.

Doit-on regarder 759mm,44 comme la pression barométrique moyenne de Douai ? Il semble que trois années et demie d'observations, représentant à peu près 1800 déter-

minations, permettraient de conclure pour l'affirmative. Cependant je ne le crois pas. En effet, la pression moyenne à l'Observatoire de Paris est de 756^{mm},08, d'après onze années d'observations faites par Bouvard, de 1816 à 1826. Cette moyenne se rapporte à l'heure de midi. En prenant celle des quatre observations faites à 9 h. du matin, à midi, à 3 h. et a 9 h. du soir, on trouve 755^{mm},99. On prend assez ordinairement l'observation de midi pour la moyenne, bien que selon Bouvard lui-même, l'heure à laquelle corresponde la vraie moyenne à Paris soit midi et demi.

La moyenne des trois dernières années, à Paris, est 756^{mm},41, qui surpasse la moyenne vraie de 0^{mm},33. Y a-t-il là une altération passagère de la pression atmosphérique? Verrons-nous cette pression reprendre sa valeur normale? L'avenir nous l'apprendra. Quoi qu'il en soit, si la moyenne des trois dernières années à Paris dépasse la moyenne vraie de 0^{mm},33, il en est probablement de même à Douai, et dans ce cas la valeur vraie de la pression dans cette dernière ville serait 759^{mm},44 — 0^{mm},33 ou

759^{mm},11.

Ce n'est là, bien entendu, qu'une simple conjecture.

La moyenne 759^{mm},44, qui a subi les corrections de température et de capillarité, a été donnée par un instrument dont la cuvette est à 23 mètres 2 au-dessus de la mer (1).

(1) D'après le nivellement que j'ai dû faire moi-même, le pavé du trottoir (rue St-Thomas, 13) est à 1 mèt. 75 au-dessous du pavé au pied de la tour St-Pierre. La cuvette du baromètre était à 1 mèt. 05 au-dessus du trottoir, ce qui met la cuvette à 0 mèt. 70 plus bas qu'au pied de la tour St-Pierre. Or l'altitude de ce point au-dessus de la mer est (*Annuaire du Bureau des Longitudes*) égale à 23^{m},9. Il reste donc pour la cuvette du baromètre 23^{m}2.

Depuis le 27 mai 1865, le baromètre occupe une nouvelle station dont l'altitude au-dessus de la mer est 26 mèt. 8 (*), c'est à dire plus grande de

(*) Voir page 301.

Pour obtenir la hauteur du mercure au niveau de la mer, il faut y ajouter $\frac{23 \text{ m. } 2}{10925}$ (1), c'est à dire $2^{mm},12$. On obtient ainsi $761^{mm},56$.

Enfin la correction relative à l'intensité de la pesanteur :

$$H \times 0{,}002836 \; cos \; 2\,l \; (2)$$

vaut à Douai en valeur absolue :

$$761^{mm},56 \times 0{,}002836 \times sin \; 10^\circ \, 44' \, 30''$$

ou

$$\frac{761^{mm},56}{1891} = 0^{mm},40$$

Toutes corrections faites, la pression atmosphérique à Douai est, d'après l'ensemble de trois ans et demi, mesurée par une colonne de mercure de $761^{mm},96$ avec la correction relative à la gravité, et de $761^{mm},56$ sans cette même correction.

Si l'hypothèse faite précédemment (page 365) se réalise, elle pourra diminuer de $0^{mm},33$, et tendre vers les valeurs suivantes :

$761^{mm},63$ avec la correction, etc.
$761^{mm},23$ sans la correction, etc. (3)

3 mèt. 6, ce qui représente en mercure $0^{mm},33$. Cette correction a été ajoutée à toutes les observations de 1865, depuis le 27 mai jusqu'au 31 décembre, afin que tous les résultats soient comparables. Mais à partir du 1er janvier 1866, j'inscris les hauteurs réellement lues, et la nouvelle correction pour l'altitude sera $\frac{26 \text{ mèt } 8}{10925}$ ou $2^{mm},45$.

(1) Voir page 300.

(2) Voir page 303.

(3) Voir une note page 374.

XIV.

Calcul de la moyenne barométrique à Paris.

Il m'a paru assez intéressant de faire subir à la moyenne de l'Observatoire les deux corrections d'altitude et de variation de la gravité, afin de comparer le résultat à ceux que l'on admettait jusqu'ici.

La moyenne adoptée est $756^{mm},08$ (1); la correction d'altitude est $5^{mm},95$ qui se rapporte à $65^{m},9$. La moyenne de Paris, ramenée au niveau de l'Océan, est donc $762^{m},03$. Pour tenir compte de la variation de la gravité, on aura :

$$762^{m},03 \times 0,002836 \times \cos 2\,(48^{\circ}\,50'\,15'')\ (2)$$

ce qui donne $0^{m},29$.

A Paris la moyenne barométrique est donc $762^{mm},03$ sans correction due à la gravité, et $762^{mm},32$ avec la correction due à la gravité.

Pour les années 1863-64-65, les moyennes correspondantes seraient :

$$762^{mm},36 \text{ et } 762^{mm},65.$$

Ces nombres (je ne parle pas des derniers, mais des précédents qui se rapportent à un assez grand nombre d'années), ces nombres dépassent notablement les valeurs que l'on admettait jusqu'ici.

Selon M. Schouw (3), la moyenne de Paris, réduite au

(1) Voir la note ci-après, page 374.
(2) Latitude de l'Observatoire.
(3) *Annales de Physique*, 2e série, t. 53, p. 141.

niveau de la mer, serait 337 lignes, 53 ou bien $761^{mm},41$, résultat qui diffère de la valeur précédemment indiquée $762^{mm},03$ de $0^{mm},62$. La différence, je m'empresse de l'ajouter, provient uniquement de la correction d'altitude, car dans un cas comme dans l'autre, on adopte pour moyenne de l'Observatoire le chiffre trouvé par Bouvard. A l'époque où M. Schouw publiait le mémoire que nous citons (1833), on prenait à l'Observatoire pour correction d'altitude $5^{mm},43$, résultat obtenu *en calculant la différence des pressions mesurées au même instant à Paris et au bord de la mer* (1). Ce procédé est assez imparfait, car la partie des côtes la plus rapprochée de Paris en est encore assez éloignée. Cependant en choisissant une ou plusieurs journées où l'air soit bien calme, cette méthode peut donner d'assez bons résultats. Il a nécessairement fallu recourir à cette marche empirique pendant que l'on ne connaissait pas l'altitude vraie du baromètre de l'Observatoire. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : le nivellement de la France, accompli avec le plus grand soin, a montré que la cuvette du baromètre de l'Observatoire est à 65 mèt. 9 au-dessus du niveau moyen de l'Océan. On peut dès lors calculer avec toute la précision désirable la correction d'altitude de ce baromètre.

Toutes les formules conduisent au même résultat. La formule de Laplace :

$$A = 18393^{m} \, log \frac{H}{h}\left[1 + \frac{2(T+t)}{1000}\right] \quad (2)$$

donne, en supposant $A = 65^{m},9$ $h = 756^{mm},08$ $T = t = 10^{o},8$, la valeur suivante :

$$H = 762^{mm},09$$

d'où la correction $H - h = 6^{mm},01$.

(1) *Annales de Physique*, 2e série, t. 53, p. 141.

(2) V. page 298.

Il en est de même pour la formule de M. Babinet :

$$A = 16000^{m} \frac{H-h}{H+h} \left[1 + \frac{2(T+t)}{1000}\right] \text{ (1)}$$

Enfin, si l'on se contente de la formule plus simple :

$$\frac{a}{A} = \frac{d}{D} \text{ (2)}$$

et que l'on calcule d'abord la densité de l'air pour les conditions moyennes de Paris, on trouve $d = 0{,}001240$ et $\frac{d}{D} = \frac{1}{10965}$; la correction d'altitude vaut encore maintenant $\frac{65^{m},9}{10965}$, c'est à dire : $6^{mm},01$.

La moyenne pression barométrique de Paris est donc pour l'heure de midi $756^{mm},08 + 5^{mm},95 = 762^{mm},03$
ou $756^{mm},08 + 6^{mm},01 = 762^{mm},09$
si l'on adopte $6^{mm},01$ qui me paraît un peu plus exact que $5^{mm},95$.

En remplaçant la moyenne de midi, calculée par Bouvard de 1816 à 1826, par la moyenne relative aux quatre observations journalières faites à 9 heures du matin, midi, 3 heures et 9 heures du soir, cette moyenne dont la valeur est $755^{mm},99$ (3) donne, étant réduite au niveau de la mer :

$$755^{mm},99 + 5^{mm},95 = 761^{mm},94$$

ou

$$755^{mm},99 + 6^{mm},01 = 762^{mm},00.$$

Ce dernier résultat, à peine différent d'ailleurs de ceux que j'ai indiqués plus haut (4), me parait être le plus certain de ceux que l'on a proposés jusqu'ici. Corrigé de la variation de la gravité, il devient

$$762^{mm},29.$$

(1) V. page 298.
(2) V. pages 299 et suiv.
(3) V. page 365.
(4) V. page 367.

La moyenne de Paris vient apporter une nouvelle exception à la loi énoncée par M. Schouw au sujet de la variation de la pression de l'air avec la latitude, loi que l'on trouve reproduite dans la plupart des traités de physique.

On sait que dans le grand travail qu'il a publié en 1833 dans les *Annales de physique*, 2[me] série, t. 53, M. Schouw a rassemblé un grand nombre de moyennes barométriques obtenues à diverses latitudes, soit par lui, soit par d'autres observateurs. Il a résumé ces données dans un tableau de valeurs approchées (1), donnant les pressions barométriques pour les latitudes boréales de 0° à 75°. M. Berghaus l'a reproduit sous une forme graphique dans son *Physikalischer-Atlas, I Abtheilung, n° 6*. Ces deux tableaux ne donnant que des valeurs peu approchées de la pression atmosphérique, j'ai mieux aimé prendre dans les nombreuses séries de déterminations données par M. Schouw, celles qui selon lui présentent des garanties d'exactitude sous le rapport de la bonté des instruments et de la durée des observations, et j'en ai formé le tableau suivant, dont les nombres de la dernière colonne sont un peu différents de ceux que donne M. Daguin dans son traité de physique (2) :

(1) *Ann. de Phys.*, 2[me] série, t. 53, p. 153.

(2) M. Daguin les a probablement extraits du tableau contenu dans la traduction française du *Traité de Météorologie* de M. Kaemtz (p. 258), qui lui-même a converti en mesures françaises le tableau de M. Schouw, complété par M. Poggendorff, et publié dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences, t. 2 (1836), p. 572. C'est M. Poggendorff qui le premier a fait sentir la nécessité de corriger les hauteurs barométriques de la variation de la pesanteur avec la latitude, si l'on veut que les indications du baromètre mesurent *la force élastique de l'air et non le poids de l'atmosphère*. Le tableau contenu dans les comptes-rendus renferme dans une première colonne les moyennes données par M. Schouw, et dans une seconde colonne les mêmes moyennes corrigées de la variation de la pesanteur. Seulement dans la formule proposée par M. Poggendorff :

$$b = b_{45} (1 - 0,0025935 \cos 2 l)$$

il entre un coefficient 0,0025935 qui est un peu inexact et auquel on doit substituer la valeur 0,002836. Les nombreux voyages entrepris dans le but de déterminer la longueur du pendule qui bat la seconde à diverses latitudes, ont permis de fixer avec beaucoup plus de précision qu'autrefois la valeur de ce coefficient. De là la différence entre les nombres de M. Poggendorff et les miens.

STATIONS.	LATITUDES.	DURÉE DES OBSERVATIONS.	OBSERVATEURS	Pressions non corrig. de l'infl. de la grav. (EN LIGNES.)	Pressions corrigées de l'infl. de la grav. (EN LIGNES.)	Pressions non corrig. de l'infl. de la grav. (EN MILLIM.)	Pressions corrigées de l'infl. de la grav. (EN MILLIM.)
Christiansborg ou Acra (Guinée).	5° $\frac{1}{2}$	22 mois	Trenthepol et Chenon.	336,95	336,01	760,10	757,99
Saint-Thomas.	19°	1 an	Hornbeck.	337,13	336,38	760,51	758,82
Madère.	32° $\frac{1}{2}$	2 ans.	Heineken.	339,20	338,79	765,18	764,28
Palerme.	38°	35 ans.	Cacciatore.	338,21	337,98	762,94	762,42
Padoue.	45°	15 ans.	Les astronomes	337,87	337,87	762,18	762,18
Paris.	49°	11 ans.	Bouvard.	337,53	337,66	761,41	761,70
Londres.	51° $\frac{1}{2}$	7 ans.	Société Royale	337,33	337,55	760,96	761,43
Christiania.	60°	7 ans.	Esmark.	336,30	336,78	758,64	759,71

Les baromètres de Christiansborg et de Padoue avaient été comparés entre eux, ainsi que ceux de Palerme et de Londres.

On voit que, sauf les stations de Paris et de Padoue, les villes précédentes (et en général celles qu'a choisies M. Schouw) sont situées au bord de la mer, ce qui rend très facile à faire la correction d'altitude.

M. Schouw a conclu de l'ensemble de tous ces résultats que la pression atmosphérique croît depuis l'équateur jusqu'à 30° de latitude environ, pour décroître ensuite; il paraît qu'elle croît de nouveau à partir de 65° de latitude.

La moyenne de Paris, obtenue par Bouvard, tient parfaitement sa place dans ce tableau; mais cette moyenne n'est pas exacte, et doit être remplacée par 762^{mm},29, en tenant compte de la variation de la pesanteur. De telle sorte qu'à Paris, dont la latitude est plus grande qu'à Padoue, la hauteur barométrique est aussi plus grande que dans cette dernière ville, et se rapporte à peu près à une latitude de 41° au lieu de 49°.

Que conclure de cette discussion ? Trois hypothèses sont seules possibles :

1° Ou bien la loi signalée par M. Schouw n'a pas à beaucoup près la régularité qu'on lui attribue ;

2° Ou bien l'altitude du baromètre de l'Observatoire de Paris est mal connue, et la correction d'altitude est inexacte ;

3° Ou bien enfin, il y a quelque chose d'erroné dans les indications du baromètre de l'Observatoire.

Les deux dernières hypothèses sont inadmissibles : le nivellement de la France, qui a fait connaître la hauteur de Paris au-dessus de la mer, a été exécuté avec le plus grand soin, et vérifié de nouveau. Le baromètre de l'Observatoire, construit avec toute la précision possible, a été vérifié par M. Regnault il y a quelques années et reconnu exact dans toutes ses parties.

C'est donc nécessairement la loi de M. Schouw qui est en défaut, et il conviendrait de ne plus attribuer à cette loi le degré de précision et de vérité que l'on a cru lui

appartenir jusqu'ici. Il faut d'ailleurs reconnaître que plusieurs des moyennes sur lesquelles s'est appuyé M. Schouw ont probablement besoin d'être rectifiées, surtout en ce qui concerne les altitudes.

Je ferai remarquer que si le chiffre 761^{mm},63 (1), par lequel j'ai cru pouvoir représenter la moyenne barométrique à Douai, était exact, ce chiffre serait parfaitement d'accord avec la loi de M. Schouw, puisqu'il est légèrement supérieur à la moyenne de Londres, 761^{mm},43 (2), et que la latitude de Douai est en même temps un peu plus faible que celle de Londres (3).

(1) V. page 366.
(2) V. le tableau de la page 371.
(3) Voir la note placée ci-après, page 376,

NOTE

SUR LA DÉTERMINATION DE LA MOYENNE BAROMÉTRIQUE VRAIE A L'OBSERVATOIRE DE PARIS.

(*Se rapporte à la page 366.*)

Je crois devoir insister sur le caractère purement conjectural de cette dernière détermination (1). La moyenne *réellement* acquise par l'observation et les corrections est, d'après l'ensemble des trois dernières années 1863-64-65, égale à 761^{mm},56 ou 761^{mm},96 selon que l'on fait ou non la correction due à la variation de la gravité. Quant aux valeurs *probables* obtenues en diminuant les nombres précédents de 0^{mm},33, elles supposent évidemment que la moyenne à l'Observatoire de Paris est 756^{mm},08, nombre inférieur à la moyenne des trois dernièresannées de 0^{mm},33.

Jusqu'ici personne, à ma connaissance du moins, n'a contesté l'exactitude de ce dernier nombre donné par Bouvard comme représentant la moyenne relative à l'heure de midi pour les onze années 1816-1826. En admettant provisoirement son exactitude, on peut au moins regretter de ne pas connaître une moyenne relative à une période beaucoup plus longue, par exemple 1816 à 1865, ce qui représenterait 50 ans. Cette moyenne serait de la plus grande utilité pour fixer d'une manière très probable celles d'autres stations assez rapprochées de Paris, lors même qu'on ne posséderait pour ces stations que trois ou quatre années d'observations régulières. La marche à suivre serait celle que j'ai indiquée précédemment.

Malheureusement on ne trouve cette moyenne dans aucun ouvrage de physique. Je me suis donc occupé de la calculer. On peut en trouver les éléments dans les Annales de Physique et de Chimie, qui ont régulièrement publié depuis 1816 jusqu'en 1857 les observations météorologiques faites à l'Observatoire de Paris.

Or, en comparant les moyennes mensuelles et annuelles contenues dans les Annales à celles du mémoire de Bouvard (*Mémoires de l'Académie*, t. VII, 1827), j'ai remarqué, non sans une certaine surprise, que les chiffres ne sont pas les mêmes; ceux de Bouvard surpassent toujours ceux des Annales, c'est à dire de l'Observatoire, d'une quantité assez variable pouvant atteindre 0^{mm},40 et ne descendant guère au-dessous de 0^{mm},15. L'excès moyen est 0^{mm},23.

D'où peut venir cette différence entre des résultats qui s'appuient sur les mêmes données? Je crois en avoir trouvé la raison dans le fait suivant, que Bouvard lui-même signale dans son mémoire : pour faire la correction de

(1) Celle de la moyenne vraie probable pour Douai (V. p. 366).

température d'une manière assez expéditive, il prenait la moyenne des hauteurs barométriques non corrigées, puis calculait la moyenne des températures correspondantes, et le second nombre lui servait pour la correction que devait subir le premier. Cette méthode, appliquée à des périodes *d'un mois*, lui a donné les nombres consignés dans son mémoire. Ce procédé très rapide aurait été imaginé par Ramond.

On conçoit, et chacun peut le vérifier, que ce procédé est loin d'être exact. Il est même surprenant qu'un calculateur comme Bouvard ait pris la peine de chercher ses moyennes à $\frac{1}{1000}$ de millimètre près, tandis que sa méthode comportait des erreurs de $0^{mm},40$.

Les hauteurs barométriques publiées dans les Annales ayant été corrigées *une à une*, donnent évidemment des résultats bien préférables, et c'est à l'aide de ces données que j'ai d'abord calculé les moyennes suivantes, relatives, comme celles de Bouvard, à la période 1816-1826. Je transcris au-dessous celles de Bouvard :

MOYENNE BAROMÉTRIQUE A L'OBSERVATOIRE DE PARIS (1816-1826).

	à 9 h. du mat.	à midi.	à 3 h. du s.	à 9 h. du s
D'après les Annales,	$756^{mm},13$	755,86	755,35	755,73
D'après Bouvard,	756 ,35	756,08	755,59	755,96

J'ai cru ensuite pouvoir utiliser un travail important contenu dans le volume des *Mélanges* (p. 365), qui fait partie des œuvres complètes d'Arago. Ce travail donne les moyennes aux mêmes heures que ci-dessus pour une durée de 37 ns (1816-1852). Mais j'ai encore trouvé des erreurs dans ce travail. Les moyennes mensuelles de certaines années (1816, 1817, janvier et février 1818, etc.) sont identiques à celles de Bouvard, d'autres à celles des Annales ; d'autres diffèrent à la fois des premières et des secondes. De plus une simple lecture permet d'y découvrir de nombreuses erreurs, dont voici quelques-unes :

Février	1816,	midi	$750^{mm},68$	pour	$756^{mm},68$
Novembre	1822,	9 h. du matin.	757, 77	pour	755, 77
Décembre	1824,	midi	758, 52	pour	757, 52
Décembre	1825.	midi	748, 17	pour	749, 17

A mon grand regret, j'ai donc dû encore abandonner ce travail qui ne m'inspirait pas assez de confiance, et calculer moi-même la moyenne de l'Observatoire de 1816 à 1852, seulement pour l'heure de midi. J'ai ainsi obtenu : $755^{mm},814$; d'après Arago, la même moyenne vaudrait $755^{mm},880$.

En combinant le nombre que j'ai trouvé avec la moyenne de 1853 qui est 754,18 pour l'heure de midi, et avec la moyenne des 12 années suivantes (1854-1865), savoir $756^{mm},29$, (moyenne dont je dois la communication à l'obligeance de M. Leverrier, directeur de l'Observatoire,) j'ai enfin trouvé pour la période de 50 ans (1816-1865), le nombre suivant :

$755^{mm},896$ ou $755^{mm},90$

qui doit représenter la pression moyenne à l'Observatoire de Paris d'une

manière beaucoup plus certaine que ne le font les autres valeurs admises jusqu'ici.

Je n'ai pas calculé la moyenne des quatre observations journalières ; il me manque une partie des documents nécessaires. Mais elle doit différer très peu de la pression à midi, car d'après le travail de Bouvard, de même que d'après les données contenues dans les Annales de Physique et de Chimie, la moyenne des quatre déterminations quotidiennes est seulement inférieure de $0^{mm},09$ à celle de midi. D'après le travail plus étendu renfermé dans les œuvres d'Arago, cette même différence tombe à $0^{mm},023$ pour la période 1816-1852.

Il est donc établi que la pression moyenne à l'Observatoire de Paris est, pour l'heure de midi, égale à $755^{mm},90$, et que la moyenne barométrique vraie ne doit être inférieure au nombre précédent que de quelques centièmes de millimètres.

M. Renou regarde $755^{mm},61$ comme la moyenne vraie à l'Observatoire, et ce chiffre serait déduit d'une série d'observations d'environ 50 ans. J'ignore sur quels documents repose ce calcul, dont le résultat diffère d'une quantité assez forte de celui que j'ai obtenu en me servant uniquement des données authentiques fournies par l'Observatoire même.

Je reprends la comparaison de la moyenne des trois années 1863-1865 avec la moyenne vraie pour l'heure de midi. La première est $756^{mm},41$; la seconde $755^{mm},90$. Différence : $0^{mm},51$.

D'un autre côté, la moyenne de Douai pour l'intervalle 1863-65 est $759^{mm},44$. La moyenne vraie aura donc pour valeur *probable* $759^{mm},44$ — $0^{mm},51$ ou $758^{mm},93$; si l'on y ajoute la correction d'altitude ($2^{mm},12$,) on obtient $761^{mm},05$, et avec la correction relative à la pesanteur ($0^{mm},40$), on trouve enfin $761^{mm},45$. L'avenir montrera si ces conjectures se réaliseront.

Juin 1866.

NOTE RELATIVE A LA LOI DE M. SCHOUW.

(*Se rapporte à la page 375.*)

La rectification résultant de la note qui précède a pour effet de rendre la moyenne à Paris plus rapprochée de la valeur que lui assignait M. Schouw. Cette moyenne est $755^{mm},90$ au lieu de $756^{mm},08$, c'est à dire qu'elle est plus faible de $0^{mm},18$. La moyenne de Paris, réduite au niveau de la mer, devient donc $755^{mm},90 + 6^{mm},01$, ou $761^{mm},91$; et en faisant la correction relative à la pesanteur : $761^{mm},91 + 0^{mm},29$, ou $762^{mm},20$. En comparant ces nombres au tableau de la page 371, on voit qu'ils s'écartent moins de la loi de M. Schouw.

Quant aux nouvelles valeurs relatives à Douai : $761^{mm},05$ et $761^{mm},45$, elles sont encore d'accord avec cette loi.

Juin 1866.

XV.

Marche de la température en 1865.

Les deux points qui intéressent surtout le public, et dans le public ceux qui s'occupent d'agriculture ou d'horticulture, sont la chaleur et la quantité de pluie. Aussi, ai-je pensé à terminer ce travail en résumant en quelques pages ce que j'ai constaté en 1865 au sujet de la température et de la quantité de pluie.

A Douai, comme dans tout le reste de la France, l'année qui vient de s'écouler a été tout à fait exceptionnelle tant sous le rapport de la température que sous celui de la distribution des pluies. Au fond, les moyennes n'ont pas été très éloignées de ce qu'elles sont normalement, car les écarts considérables qui se sont produits en dehors des fluctuations normales de ces deux éléments si importants de tous les climats, se sont à peu près compensés.

Les tableaux d'observation insérés dans les pages qui précèdent, fournissent les éléments nécessaires pour étudier ces deux questions. Mais on saisit mieux la marche générale de la température en remplaçant les moyennes quotidiennes par d'autres moyennes calculées de cinq en cinq jours, ou de mois en mois. Cette méthode fait disparaître les altérations, les perturbations qui se font sentir dans les températures prises de jour en jour, et ne laisse plus subsister que les variations dignes d'être remarquées.

Voici le tableau des températures de cinq en cinq jours pour Douai pendant l'année 1865 :

Douai. Température en 1865.

Janvier	—0°3.	2,9	5,3	2,8	—0,2	3,1	
Février	5,5	2,5	—3,3	0,7	2,5	4,7	
Mars	4,8	3,3	3,6	1,5	2,1	2,2	
Avril	7,9	13,8	16,0	18,3	17,5	15,2	
Mai	16,1	18,6	13,9	15,6	20,1	19,2	
Juin	17,7	18,1	15,5	14,7	17,0	17,6	
Juillet	16,9	21,4	16,3	21,5	17,9	20,1	
Août	16,5	16,0	19,0	17,1	16,2	17,8	16,7
Septembre	19,4	19,4	19,5	17,2	16,0	15,0	
Octobre	11,4	14,2	10,4	10,6	10,0	8,2	
Novembre	6,3	6,5	6,2	8,2	10,3	6,3	
Décembre	5,0	3,4	1,4	4,4	—0,3	3,6	

Voici maintenant le tableau des moyennes mensuelles :

DOUAI.	1865
Janvier.	2°17
Février.	1,91
Mars.	3,00
Avril.	14,73
Mai.	17,23
Juin.	16,76
Juillet.	19,02
Août.	16,95
Septembre.	18,06
Octobre.	11,45
Novembre.	7,39
Décembre.	2,99
Moyenne.	10°,97

On remplace avantageusement ces tableaux numériques par des courbes ou représentations graphiques, et c'est ainsi qu'ont été construites les figures 3 et 4, dont la première contient la série des températures de cinq en cinq jours, et la seconde celle des moyennes mensuelles.

Afin de fournir un terme de comparaison, et en attendant que je possède pour Douai les résultats de plusieurs années d'observation, j'ai reproduit sur la figure 3 la marche générale de la température à Paris (1), déduite de 21 années d'observation, et sur la figure 4 une courbe analogue. Cette dernière contient en outre les températures de mois en mois recueillies en 1865 à l'Observatoire de Paris.

En voici le tableau accompagné de la liste des températures normales (moyenne de 21 années).

PARIS.	1865	Temp. normale.
Janvier.	3°6	2,0
Février.	2,4	4,8
Mars.	2,4	6,6
Avril.	15,9	9,7
Mai.	16,2	14,4
Juin.	17,9	17,0
Juillet.	20,0	18,5
Août.	17,8	18,3
Septembre.	19,2	15,8
Octobre.	12,2	11,3
Novembre.	7,9	6,8
Décembre.	2,3	4,0
Moyenne.	11°,5	10°,8

(1) Extraite du *Physikalisher-Atlas, I Abtheilung*. n° 5, par M. Berghaus.

Un coup-d'œil jeté sur les figures 3 et 4 montre en quoi l'année 1865 a été anormale. Au lieu de s'élever graduellement, ou du moins de ne présenter que de légers et rares temps d'arrêt ou abaissements comme le font les courbes normales, celles de 1865 s'élèvent brusquement vers la fin de mars de 2° à 14°, et même en quelques jours à 18° ; puis elles se maintiennent très haut pendant 6 mois malgré quelques oscillations, et retombent à partir d'octobre dans les environs de la courbe normale. Nous avons donc eu l'an dernier presque sans transition deux saisons parfaitement tranchées, l'une très chaude pendant 6 mois, d'avril à octobre, l'autre au moins aussi froide que d'habitude, comprenant le premier et le dernier trimestre de l'année. Avril, mai et septembre ont été surtout exceptionnels. Ces résultats remarquables ont été accompagnés dans ces trois mois d'un ciel d'une sérénité tout à fait extraordinaire. Cet effet a été dû incontestablement à une persistance des vents du Nord et de l'Est en avril. En septembre il n'en a pas été tout à fait de même, mais en revanche le vent a presque toujours été faible.

La moyenne de la saison chaude (avril à septembre) a été de 17°,12 ; celle de la saison froide (1er et 4e trimestre) n'a été que de 4°,82. La moyenne de l'année entière : 10°,97.

Il est à peu près certain que ce n'est pas là la moyenne habituelle de Douai. A défaut de données positives, j'ai cherché à l'obtenir d'une manière probable par deux méthodes différentes qui m'ont conduit à peu près au même résultat.

En étudiant la marche des lignes isothermes en Europe sur l'une des cartes de l'Atlas de Berghaus, et mieux encore

en consultant les documents que contient cet Atlas (1), j'ai vu que la température moyenne de Paris est 10°,8, et celle de Bruxelles, 10°,2 : la différence est 0°,6. Or Douai est à peu près aux deux tiers entre Paris et Bruxelles. Sa température moyenne doit donc être probablement égale à celle de Paris (10,°8), diminuée des $\frac{2}{3}$ de 0°,6, c'est à dire 10°,4.

D'un autre côté, la moyenne de Paris, en 1865 (11°,5), surpasse la moyenne vraie (10°,8) de 0°,7. En admettant qu'il en soit de même à Douai, on aurait pour moyenne vraie celle de 1865 (10°,97), diminuée de 0°,7, c'est à dire 10°,27 ou 10°,3 ; et ces deux résultats (10°,4 et 10°,3), obtenus par des voies si différentes, sont les mêmes à 0°,1. L'avenir nous apprendra si mes conjectures sont fondées.

On sera sans doute surpris de ce que la moyenne de 1865, qui nous a laissé le souvenir de chaleurs si étouffantes, ne soit pas plus élevée ; mais il ne faut pas oublier que février et surtout mars ont été de beaucoup au-dessous de leurs températures habituelles.

XVI.

Quantité de pluie en 1865.

La répartition entre les douze mois de 1865 de la quantité de pluie qui est tombée dans le courant de cette année ne présente pas de moins grandes anomalies que la marche de la température. Voici le tableau des quantités d'eau pour Douai et Paris en 1865, puis pour Paris en général, le tout exprimé en millimètres.

(1) *Physik. Atlas, I Abtheilung,* nos 3 *et* 4.

	DOUAI (1865)	PARIS (1865)	PARIS (moyenne)
Janvier.	67mm,2	66mm,06	38mm
Février.	47, 0	35, 40	41
Mars.	48, 7	28, 63	28
Avril.	6, 9	11, 73	53
Mai.	40, 5	79, 67	60
Juin.	15, 8	67, 09	61
Juillet.	153, 1	56, 48	59
Août.	91, 6	31, 00	51
Septembre.	4, 0	52, 16	51
Octobre.	86, 5	66, 13	37
Novembre.	19, 9	70, 37	47
Décembro.	12, 6	12, 04	38
Total.	593, 8	576, 76	564

Ce tableau a servi à construire la figure 5, et cette figure montre encore mieux que les chiffres mêmes combien notre régime pluvial a été loin de ce qu'il doit être normalement. La courbe des pluies à Douai ne marche pas régulièrement comme celle de la moyenne à Paris, mais décrit les zigzags les plus prononcés. A des mois très secs, comme avril, mai, juin, succède juillet qui fournit le 1/4 de toute la pluie de l'année entière, et dont une seule journée, ou plutôt un intervalle de temps de 17 heures (du 21 à 6 heures 1/2 du soir jusqu'au 22 à 11 heures du matin), en donne 56mm,6, c'est à dire autant qu'il en tombe moyennement en un mois.

Août dépasse aussi la moyenne habituelle de ce mois ; mais septembre est au contraire d'une sécheresse exceptionnelle (4mm), puisqu'à l'exception d'une pluie d'orage (le 9 septembre) et d'une pluie légère dans la soirée du 11, il n'est pas tombé une goutte d'eau dans le courant de ce mois,

et cette sécheresse, coïncidant avec un ciel presque toujours complètement serein, s'est prolongée jusqu'au 8 octobre.

Pendant cette période d'un mois, et surtout du 29 septembre au 8 octobre, le vent s'est maintenu dans les régions N à E. Le 8 octobre survient un vent de S E, et aussitôt recommence la pluie.

La courbe des pluies de 1865 pour Paris s'écarte aussi de la courbe moyenne, mais pas à beaucoup près autant que le fait celle de Douai. Ainsi, Paris n'a eu ni la sécheresse persistante d'avril, mai, juin et septembre, ni la pluie torrentielle de juillet. Il suffit donc d'une distance de 200 kilomètres entre deux points d'un même pays pour apporter d'assez graves différences dans leur régime pluvial, tandis que la marche du baromètre et celle du thermomètre en sont beaucoup moins affectées.

Les $593^{mm},8$ d'eau tombée à Douai se partagent entre 158 journées, et donnent par conséquent une moyenne de $3^{mm},76$. Mais je crois que pour se faire une idée plus juste de la pluie qui tombe dans les journées pluvieuses, — du moins en ce qui concerne l'action de cette pluie sur les végétaux, — je crois, dis-je, qu'il convient de laisser hors de compte les jours où il ne tombe que très peu d'eau, par exemple une quantité inférieure à $\frac{1}{2}$ millimètre. Des quantités aussi faibles dont la chûte est souvent précédée, suivie et même accompagnée d'un soleil brillant, ne modifient même pas l'état d'humidité de la superficie du sol, et sont en quelque sorte aussitôt évaporées que tombées.

En 1865, il y a eu 42 journées à *petite pluie* (moins de $\frac{1}{2}$ millimètre); il en reste donc seulement 116. En voici la distribution :

DOUAI. — *Tableau des jours pluvieux en* 1865.

	Jours de pet. pluie (moins de 1/2 mill.)	Jours de pluie (plus de 1/2 mill.)	TOTAL.	QUANTITÉ D'EAU du mois.	QUANTITÉ D'EAU par jour de pluie.	OBSERVATIONS
Janvier	4	14	18	67mm,2	4mm,8	
Février	6	15	21	47, 0	3, 1	
Mars	5	14	19	48, 7	3, 5	
Avril	5	1	6	6, 9	6, 9	
Mai	2	13	15	40, 5	3, 1	
Juin	3	3	6	15, 8	5, 3	
Juillet	2	13	15	153, 1	11, 8	En laissant de côté le 21 et le 22 juillet, la moyenne est encore 8mm,7.
Août	2	14	16	91, 6	6, 5	
Septembre	»	2	2	4, 0	2, 0	
Octobre	2	17	19	86, 5	5, 1	
Novembre	8	6	14	19, 9	3, 3	
Décembre	3	4	7	12, 6	3, 1	
TOTAL.	42	116	158	593mm,8		

Laissons de côté avril et septembre dans lesquels il y a eu trop peu de jours de pluie pour que l'on puisse compter sur une moyenne, et nous obtenons deux moyennes pour les quantités d'eau correspondant à un jour de pluie : la première de 3mm environ pour les mois de février, mars, mai, novembre et décembre ; la seconde, de 5mm à 8mm, pour les mois de janvier, juin, juillet, août.

En dehors des résultats relatifs à Paris, je ne possède comme terme de comparaison que ceux qui se rapportent à la France septentrionale d'après M. de Gasparin. Les données suivantes, empruntées à son grand travail sur la distribution des pluies en Europe, sont extraites du Traité de Physique de M. Daguin (1), ou bien à l'Atlas de M. Berghaus, 1re partie, nº 12. Les deux ne sont pas complètement d'accord :

France du Nord, Belgique, Allemagne	Jours de pluie.	Quantité moyenne par jour.	TOTAL.	Répartition en centièmes.	Rép. en centièmes d'après M. Berghaus	OBSERVATIONS.
Hiver	36,1	$3^{mm},4$	$122^{mm}7$	17,6	21	La quantité annuelle est d'après M. Berghaus : 21 pouces 10 lignes ou 591^{mm}; et le nombre de jours de pluie, 152. (*Atlas, I Abth. nº 10.*)
Printemps	37,0	4, 0	148, 0	21,3	24	
Eté	36,8	6, 2	228, 2	33,0	29	
Automne	35,0	5, 5	192, 5	27,8	26	
TOTAL	145	$4^{mm},7$	681^{mm}	99,9	100	

Malgré ces légères divergences, on voit que le nombre des jours pluvieux et la quantité totale de pluie en 1865 ont été pour Douai à peu près ce qu'ils doivent être normalement. Mais comme répartition, il en a été tout autrement. Douai appartient à la zône d'Europe que M. de Gasparin appelle *zône des pluies d'été :* elle comprend la partie orientale de l'Europe (2) et pénètre en France sou

(1) Tome II, page 655.

(2) Voir *Physikalisher-Atlas, 1 Abtheilung nº* 10.

la forme d'un coin qui s'avance du nord-est au sud-ouest à peu près jusqu'à Limoges. Sa limite passe à Bruxelles, à Paris; Cambrai et Douai sont cependant placés un peu au-delà de la limite et appartiendraient dès lors à la *zône des pluies d'automne*. Mais en réalité cette limite n'est pas absolument fixe. M. Berghaus appelle zône des pluies d'été celle dans laquelle la somme des quantités d'eau, tombant habituellement en été (juin, juillet, août), forme au moins 30 °/₀ dans le total de l'année, et par analogie la zône des pluies d'automne est celle où les pluies de cette saison représentent au moins 30 °/₀ dans le total annuel.

Si l'on acceptait pour terme de comparaison l'année 1865, le territoire de Douai rentrerait incontestablement dans la zône des pluies d'été, car les trois mois de juin, juillet, août ont donné ensemble $267^{mm},5$, ce qui représente 43 °/₀ des $593^{mm},8$ tombés dans l'année, tandis que les trois mois d'automne (septembre, octobre, novembre) n'ont fourni que $110^{mm},4$ d'eau, soit 18 °/₀ du total de l'année.

Au contraire l'été a fourni à Paris $154^{mm},57$, et l'automne $188^{mm},66$, c'est à dire pour l'été 28,5 °/₀, et pour l'automne 32,7 °/₀. En 1865, Paris rentrerait donc dans la zône des pluies d'automne.

Je me hâte d'ajouter que ceci n'est vraisemblablement qu'un accident purement fortuit, n'enlevant aucune valeur aux déductions de M. de Gasparin, et que les années qui suivront 1865 feront sans doute rentrer notre contrée dans les conditions normales résumant les observations antérieures faites, sinon à Douai même, du moins dans les régions environnantes.

XVII.

Orages.

Quelques mots enfin sur les orages. Voici ceux *que j'ai observés* depuis le 22 juin 1862 jusqu'au 31 décembre 1865.

ORAGES OBSERVÉS A DOUAI.

	1862	DATES.	1863	DATES.	1864	DATES.	1865	DATES.
Janvier.	—		—		—		1	le 14.
Février.	—		—		—		1	le 19.
Mars.	—		—		—		—	
Avril.	—		1	le 23.	—		—	
Mai.	—		—		2	le 9 et le 20.	5	les 7, 8, 9, 15, 29.
Juin.	—		4	le 10, encore le 10, le 24 et le 25.	2	le 3 et le 13.	—	
Juillet.	2	le 5 et le 6.	—		—		6	les 6, 8, 10, 16, 17, 21.
Août.	2	le 2 et le 9.	3	les 5, 17, 19	—		3	le 1, 13, 23.
Septembr.	1	le 30.	—		2	le 3 et le 15.	1	le 9.
Octobre.	—		—		—		1	le 22.
Novembre	—		—		—		—	
Décembre	1	le 20.	—		—		—	
TOTAL.	6		8		6		18	

Cela représente un total de 38 orages en trois ans et demi, soit 11 par an en moyenne. Ce nombre serait un peu inférieur à la moyenne vraie. En effet, M. Berghaus consacre une de ses cartes (la dernière de la première partie de son Atlas), à une sorte de statistique comparée des orages, et d'après les lignes tracées sur la carte d'Europe et passant par les points qui ont sensiblement le même nombre d'orages par année, Douai, placé à peu près au milieu entre la ligne qui compte 12 orages annuels et celle qui en compte 20, devrait en avoir 16 par an en moyenne. L'année 1865 dépasse un peu cette moyenne, mais 1863 et 1864 restent bien au-dessous ?

Cela tient-il à ce que je n'ai pas suffisamment observé ? C'est possible, et je ne puis rien affirmer à cet égard. Quant à l'année 1865, on s'explique sans peine pourquoi elle l'emporte de beaucoup sur les années précédentes, et même un peu sur la moyenne probable, en se rappelant que pendant six mois la température a été fort élevée, et que le grand nombre d'orages, conséquence de la production abondante de l'électricité, se montre surtout dans les pays où le climat est à la fois chaud et humide.

XVIII.

Epoques caractéristiques de l'année 1865

On parcourra peut-être avec quelque intérêt le tableau suivant qui résume les époques caractéristiques de l'année 1865, et dont j'emprunte le modèle à l'opuscule que M. Ernest Quetelet vient de publier à Bruxelles sous ce titre : *Sur l'état de l'atmosphère à Bruxelles pendant l'année* 1865.

Je reproduirai ensuite le tableau de M. Quetelet, et l'on pourra constater ainsi combien les époques remarquables de l'année météorologique coïncident dans les deux villes de Bruxelles et de Douai, dont la distance est d'ailleurs assez faible.

Douai. — 1868.

14 janvier.	Plus grande dépression barométrique, ($729^{mm},66$); plus fort coup de vent de l'année. De 1 h. à 3 h. de l'après-midi, le vent a acquis une violence inconnue dans nos climats. Il soufflait du côté de l'ouest.
27 janvier.	Plus grande chaleur du 1er trimestre (8°,9) si l'on ne compte pas le 31 mars (9°,1).
11 février.	Pression barométrique la plus élévée du commencement de l'année : $773^{mm},17$.
15 février.	Plus grand froid : — 8°,5.
26 mars.	Dernière neige.
30 mars.	Dernière gelée.
6 juillet.	Plus grande chaleur de l'année : 30°,1.
15 juillet.	Second maximum : 29°,1.
21 et 22 juillet.	Plus forte pluie : $57^{mm},2$.
19 octobre.	Principale dépression barométrique de l'arrière-saison : $735^{mm},35$.
13 décembre.	Première gelée.
15 décembre.	Plus forte pression barométrique : $777^{mm},43$ (Celle du 11 décembre n'a valu que $776^{mm},64$).
	Pas de neige à la fin de l'année.

Bruxelles. — 1865.

14 janvier.	Plus grande dépression barométrique ; température la plus élevée du 1er trimestre; plus fort coup de vent de l'année.
11 février.	Pression barométrique la plus élevée du commencement de l'année.
15 février.	Plus grand froid.
30 mars.	Dernière neige.
4 avril.	Dernière gelée.
16 juillet.	Plus grande chaleur absolue.
22 juillet.	Plus forte pluie.
19 octobre.	Principale dépression barométrique de l'arrière-saison.
14 novembre.	Première gelée.
11 décembre.	Plus forte pression barométrique.
	Pas de neige à la fin de l'année.



Douai, juillet 1866.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.





SUR

LES HUILES DE PÉTROLE

Par M. ÉVRARD.

Membre résidant.



L'éclairage par les huiles minérales acquiert chaque jour une importance plus grande et, quand on examine la consommation de l'huile de pétrole d'Amérique, on ne peut lui refuser une part notable au développement industriel de notre pays.

Depuis quelques années seulement ce produit arrive en Europe et l'on compte déjà par centaines de mille les hectolitres consommés annuellement ; on compte en même temps par centaines de mille les ouvriers qui utilisent leurs soirées par un travail lucratif, grâce à la lumière riche et économique de l'huile de pétrole. Sa consommation s'accroît surtout dans les campagnes, où l'emploi utile de la veillée en travaux de tissage ou autres apporte au ménage des ressources nécessaires.

Déjà on se demande par quel moyen on remplacerait l'huile de pétrole, si les sources qui la produisent venaient à tarir, et quel serait le prix de l'huile de colza si tout d'un coup la culture devait en fournir en plus 4 à 500,000 hectolitres. En supposant qu'elle pût le faire, on peut encore qualifier d'événement providentiel celui qui permet de consacrer des forces nouvelles à la production de la matière alimentaire dans un moment où la main-d'œuvre est devenue partout si coûteuse et si rare.

D'un autre côté, les renseignements qui nous viennent d'Amérique sur l'abondance des sources sont rassurants ; nous sommes heureux de pouvoir transcrire plus loin une notice de M. Dislère, ingénieur de la marine, sur l'industrie du pétrole en Amérique. On verra, par la description que nous donne M. Dislère des magasins et des installations manufacturières de New-York, que les Américains comprennent largement l'importance de la question.

Outre l'huile d'éclairage, le pétrole brut donne à la distillation des essences légères qui paraisssent appelées à prendre chaque jour plus d'importance. Elles servent de liquides carburateurs pour les gaz, de dissolvants dans la peinture et la fabrication de certains vernis ; elles servent comme la benzine à détacher les étoffes, et des essais se font pour le désuintage des laines brutes.

Diverses hypothèses ont été émises sur l'origine de l'huile de pétrole; on a attribué souvent sa formation à une distillation souterraine; cette opinion ne peut être soutenue devant l'étude des phénomènes que présente la dernière période de la distillation de l'huile brute.

En effet, on observe alors une véritable décomposition

pyrogénée, analogue à celle d'une matière organique fixe. Il y a production de gaz, de carbures d'hydrogène liquides, de paraffine, tandis que ce dernier produit n'existe pas dans l'huile brute.

Si on arrête la distillation avant la décomposition pyrogénée, on retire de l'alambic un liquide onctueux comme une huile grasse, qui n'est pas susceptible de s'évaporer à l'air ni de s'oxyder. Ce liquide dépose par le froid une matière concrète, molle, également onctueuse. Les propriétés chimiques de ce corps n'ont pas encore été étudiées; leur emploi comme matière lubrifiante paraît appelé à un grand avenir.

L'inaltérabilité des substances fixes de l'huile de pétrole s'explique facilement, si on réfléchit au long séjour de ce liquide dans le sein de la terre. Les combinaisons peu stables ont dû se tranformer en donnant lieu à des dépôts et probablement à des gaz, tandis que des composés plus stables, résultant du dédoublement des matières organiques primitives, ont pu seules subsister.

La composition du pétrole brut présente une grande analogie avec celle de la matière organique des schistes bitumineux, et la formation doit en être reportée à la même époque. Aucun fait géologique ne nous paraît infirmer cette opinion, et si l'on trouve des sources abondantes de pétrole dans les terrains siluriens, plus anciens que la formation carbonifère, il est bien permis de supposer que ce liquide y a pénétré par infiltration. Nous transcrivons maintenant la note de M. Dislère.

NOTE

SUR LA

PURIFICATION ET L'EMMAGASINEMENT DE L'HUILE DE PÉTROLE

PAR M. DISLÈRE

Ingénieur de la Marine.

Parmi les industries qui se développent chaque jour aux Etats-Unis, celle qui paraît préoccuper le plus en ce moment l'esprit de spéculation et d'invention des Américains, est l'extraction et la purification de l'huile de pétrole. C'est ce qui m'a engagé à recueillir sur cette industrie quelques renseignements réunis dans cette note.

N'ayant pu visiter les lieux de production, *le pays de l'huile*, suivant l'expression américaine, j'ai dû borner mon examen à l'étude des moyens de purification et d'emmagasinement employés à New-York.

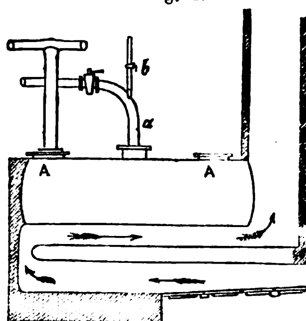
L'huile amenée par le chemin de fer à Jersey-City est chargée sur des allèges qui remontent un petit bras de mer et débarquent à Green-point, dans un endroit assez éloigné de

toute habitation pour éviter les chances d'incendie ; toutes les usines s'occupant de la purification du pétrole sont réunies sur ce point.

L'huile brute (Echantillon n° 1) (1) est débarquée et versée dans de grands réservoirs, où elle est puisée par une pompe à vapeur ; cette pompe a 3 tuyaux d'aspiration et 3 tuyaux de décharge, correspondant les uns et les autres à l'huile brute, à l'eau et à l'huile distillée. (Quand on a fait fonctionner la pompe avec de l'huile brute, on l'emploie pendant quelques instants à pomper de l'eau pour la laver).

L'huile est chassée dans des chaudières contenant de 140 à 200 *barrels* (2000 à 2500 litres.) : ces chaudières sont, comme l'indique la Fig. 1, entourées de maçonnerie et léchées par la flamme ; elles portent deux larges tubulures, AA. pour la sortie de l'air et le nettoyage de la chaudière ; le tuyau qui amène l'huile débouche au-dessus d'une de ces tubulures. La vapeur s'échappe par une tubulure centrale et un tuyau *a*; sur ce tuyau s'embranche un petit tuyau *b* communiquant avec la chaudière à vapeur. de manière à lancer un jet de vapeur dans la chaudière à distiller, quand il est nécessaire de la nettoyer. Les tubulures sont fermées au moyen de portes en fer lutées avec un mastic composé de limaille de fer et d'asbeste.

Fig. 1.



(1) Le travail de M. Dislère était accompagné de divers échantillons représentant le pétrole brut et les autres corps liquides ou solides qu'on en extrait.

On laisse dans les chaudières un vide de 1/15 environ : la distillation de 100 parties d'huile brute produit 69 d'huile purifiée, 1 d'huile qui n'est pas assez pure pour être soumise aux manipulations et qui est mélangée à l'huile brute, 16 de naphte, 2 de goudron, 1 de résidus solides (Echantillon n° 2). Le goudron et les résidus solides restent dans la chaudière : les huiles essentielles distillent et passent dans un serpentin constamment entouré d'un courant d'eau froide. Les cuves à serpentin ont 2 mètres 50 de hauteur sur 3 mètres de diamètre, et le serpentin y fait 20 révolutions. — Les produits de la distillation sortant du serpentin coulent dans des caisses communiquant par un tuyautage avec de grands réservoirs placés à l'air libre dans la cour de l'établissement. Ces réservoirs, dans une usine que j'ai visitée, sont au nombre de 5, dont 1 pour le naphte et 4 correspondant chacun à une des chaudières : les tuyaux portent des embranchements avec robinet aboutissant dans le réservoir de l'huile de naphte.

Le naphte distille en premier lieu ; l'ouvrier s'assure très souvent du degré indiqué à l'aréomètre par le produit de la distillation ; à un certain moment (à 72° de l'aréomètre employé dans cette industrie), le pétrole commence à distiller ; on ferme la communication avec le réservoir de naphte et on ouvre la communication avec le réservoir de pétrole ; on continue ainsi jusqu'à ce que l'aréomètre indique 28° ; on recueille alors l'huile impure. (Echantillon n° 3).

La distillation dure 36 heures ; on commence à retirer les produits après 10 heures de chauffe.

Après un séjour à l'air libre, l'huile distillée impure est envoyée par la pompe à vapeur dans des réservoirs en bois doublés en plomb ; c'est là que se produit la réaction chimi-

que. Chaque cuve a 3 mètres de diamètre et autant de hauteur. Elle est terminée à la partie inférieure par un cône de 0 mètre 15 de hauteur environ; dans l'intérieur se trouve un agitateur à 4 branches, mû par la machine à vapeur. On commence par enlever l'eau que l'huile contient en ouvrant le robinet inférieur; puis, quand l'eau est vidée, on introduit de l'acide sulfurique du commerce dans la proportion de 0 k. 025 par litre d'huile. Il se précipite des dépôts que l'on extrait par le robinet du fond. On lave ensuite à l'eau à 3 ou 4 reprises différentes, en versant chaque fois 10 centimètres d'eau, agitant et ouvrant le robinet.

Après ce lavage, on introduit une dissolution concentrée de soude caustique dans la proportion de 1/200 environ : l'ouvrier juge suivant la couleur et l'aspect général de l'huile quelle est la quantité exacte de soude à introduire ; on agite et on extrait les dépôts, puis on lave deux fois à l'eau et on laisse reposer l'huile qui est alors complètement pure. (Echantillon n° 4).

L'opération commencée le matin dure toute la journée et l'huile repose pendant la nuit. On la laisse enfin tomber dans des caisses où on la conserve jusqu'au moment de la mettre en barils. Ceux-ci doivent être préparés d'une manière spéciale ; pour cela on verse à l'intérieur de la colle forte, on agite, on retire la colle et on laisse sécher pendant 24 heures ; c'est le meilleur de tous les moyens qui ont été proposés pour éviter le coulage.

L'opération complète dure 4 jours; aussi a-t-on dans la plupart des usines 4 jeux complets d'appareils : chaudières, serpentins, réservoirs et caisses à réaction.

Le déchet pendant la réaction chimique n'est que de 5 à 6 %, de sorte que l'on retire en résumé de cette opération

65 % d'huile purifiée et 16 % de napthe que l'on emploie en grande quantité actuellement. (Echantillon n° 5.) — L'huile de pétrole, purifiée soit sur les lieux de production, soit à New-York, est emmagasinée dans de vastes entrepôts : il existe plusieurs magasins de ce genre dans lesquels on conserve les barriques jusqu'au moment de leur embarquement ou de leur livraison au commerce ; mais il y a en outre à New-York un grand établissement construit uniquement dans ce but, et établi dans les conditions les plus satisfaisantes. Outre la conservation des barriques qui doivent être livrées rapidement à la consommation, il existe dans cet entrepôt de vastes réservoirs destinés à recevoir les huiles de diverses provenances et à effectuer ainsi des mélanges d'une qualité moyenne, mais qui sont toujours conformes aux échantillons, tandis que sur une fourniture d'un grand nombre de barriques provenant directement des différents lieux de purification, et même de la même usine, on trouve des qualités d'huile très différentes, ce qui était avant l'établissement de cet entrepôt une source de difficultés commerciales.

L'établissement qui contient l'huile est entièrement à l'abri du feu ; ce n'est pas d'ailleurs aux yeux des propriétaires une précaution indispensable, car les réservoirs sont par eux-mêmes inattaquables à l'incendie. Les barriques qui contiennent l'huile sont débondées au-dessus de treillis métalliques donnant dans des réservoirs placés au-dessous du sol du magasin ; une pompe à vapeur puise immédiatement l'huile dans ce réservoir et l'envoie dans les cuves.

Celles-ci sont en fonte ; elles ont 3 mètres 70 de diamètre et 6 mètres de hauteur ; la difficulté de fondre un cylindre de cette dimension a fait recourir au moyen suivant : Les parois du cylindre sont formés de 8 parties boulonnées l'une

avec l'autre, et de même avec le fond et le couvercle : des nervures augmentent la solidité de l'ensemble. La difficulté consistait dans le choix d'une matière convenable pour faire le joint ; après plusieurs essais infructueux avec le caoutchouc, le plomb laminé, etc., on s'est décidé à employer des tuyaux en plomb de 0 mètre 02 de diamètre disposés comme le montre la Fig. 2, et comprimés énergiquement ; on est arrivé ainsi à un résultat complètement satisfaisant. Le fond de la cuve est un peu cônique, de manière à ce que toute l'huile arrive au robinet. La jonction entre le fond et la paroi est faite au moyen du mastic indiqué précédemment pour les appareils distillatoires. Un tuyau de vidange règne le long de chaque rangée de cuves : (il y a 6 rangées de 7 cuves chacune), mais les robinets ne sont en communication avec ce tuyau que quand on veut vider les réservoirs ; on évite ainsi toute chance d'incendie par ce tuyau. Les couvercles sont munis à la partie centrale d'une soupape sphérique qui se lève par la tension des vapeurs de pétrole ; au-dessus de la soupape se trouve un couvercle. Ce point me semble défectueux, car je crois que dans le cas d'un incendie extérieur, les vapeurs produites par l'échauffement de l'huile pourraient soulever la soupape, s'enflammer et mettre le feu à l'intérieur ; il me paraît difficile de remédier à cet inconvénient.

Fig. 2.



L'huile sortant des cuves arrive dans des réservoirs extérieurs au magasin général : c'est à ces réservoirs qu'on vient remplir les barils.

On considère cet entrepôt comme donnant de très grandes sécurités contre l'incendie, car le taux de l'assurance

qui est de 10 % par an pour les autres magasins est seulement de 1 % pour celui-ci.

Le prix du dépôt de l'huile est de 3 *cents* (0 fr. 10) par *barrel* (14 litres, 25) et par semaine ; il faut ajouter 3 *cents* pour l'emmagasinement et l'enlèvement.

Au moment où j'ai quitté New-York, au mois de novembre 1865, le prix courant de l'huile était le suivant :

	Sur les lieux de production. (Pittsburgh)	a New-York	a Philadelphie.
Huile brute	0 fr. 20 le litre	0,27	0,27
Huile brute (barrils compris)	0,28	»	»
Huile raffinée	0,40	0,45	0,44
Huile de naphte	0,15	»	0,19
Résidus	12,60 l'hectolitre	»	16,30

Ces prix sont très variables et le pétrole est un objet de grande spéculation.

On recherche avec une grande activité en ce moment, soit aux Etats-Unis, soit en Angleterre, les moyens d'employer le pétrole pour remplacer le charbon dans lesc haudières à vapeur. Parmi les derniers procédés proposés, on peut citer celui de M. Stevens, de Londres. Le principe consiste dans la vaporisation de l'huile de pétrole ou de tout autre carbure d'hydrogène, en mélangeant la vapeur avec de l'air atmosphérique arrivant à une certaine pression. On évite ainsi la fumée et la suie, ce qui rend l'appareil particulièrement utile pour toutes les industries où la propreté est la première qualité (blanchisserie, etc.). Un des grands avantages de cette invention est la rapidité avec laquelle on obtient de la vapeur. On peut dans toutes

les chaudières marines amener dans le foyer un jet de vapeur qui active la combustion et diminue la dépense d'huile. Ce qui, pour le service de la marine, sera toujours un obstacle à l'emploi du pétrole, c'est le danger que cause l'emmagasinage à bord d'un corps aussi inflammable ; jusqu'à présent les récipients employés ne paraissent pas donner des conditions de sécurité complètes.

P. DISLÈRE,

Ingénieur de la marine.



LES

LOIS DE DIEU DANS L'HISTOIRE

OU

ESSAI SUR LES LOIS PROVIDENTIELLES

QUI RÉGISSENT

LES NATIONS ET LE GENRE HUMAIN

PAR M. TAILLIAR.



La philosophie de l'histoire est devenue depuis trois siècles l'objet de travaux sérieux et approfondis. Presque inconnue dans l'antiquité, à peine entrevue au moyen-âge, elle s'est, à partir du XVIIe siècle, progressivement développée et a pris de nos jours, parmi les sciences morales, un rang distingué.

Un écrivain éminent, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, en résume ainsi le caractère et la portée :

« La science de l'histoire, dit-il, a son couronnement dans une science plus haute, la philosophie de l'histoire : Point de vue tout moderne ou plutôt tout chrétien, car l'antiquité païenne avait le style de l'histoire, mais elle n'avait pas et à vrai dire ne pouvait pas avoir de véritable philosophie de l'histoire. Tout un côté de l'histoire, et le plus grand, lui était voilé. Il y a deux agents dans l'histoire : l'homme et Dieu ; et bien que l'homme nous apparaisse au premier plan, en réalité il n'est qu'au second. Le premier et le principal agent, c'est Dieu : *L'homme s'agite et Dieu le mène.* D'où il suit que la vraie notion de l'histoire n'est pas autre que le tableau des développements de l'humanité sous l'action de la Providence. L'histoire, telle que l'antiquité l'a conçue, ne répondait en partie qu'à la première moitié de cette définition. La notion de la Providence, très obscure dans le paganisme, préoccupait peu les historiens, et d'ailleurs la Providence n'avait pas encore dit son secret. Ce n'est que par le christianisme, par la révélation biblique et évangélique que la conduite de Dieu sur les peuples et le but de leur action ayant été manifestés, le principe de la philosophie de l'histoire a été posé et ses grandes lignes tracées. On a su alors que les peuples ne s'agitent pas par des mouvements confus et désordonnés comme les nuages au souffle des tempêtes, mais qu'il y a un ordre caché dans le désordre apparent où ils roulent, et un terme fixé d'avance à leurs mouvements. Et de même que les astres du ciel ne sont pas isolés et indépendants, mais sont groupés en systèmes et en même temps qu'ils ont leurs lois, leurs mouvements propres, leurs harmonies particulières, gravitent autour d'un centre mystérieux et sont emportés d'un mouvement commun dans l'espace, ainsi en est-il des peuples : Tous ont leur caractère, leur action, leur mission propre ; mais ils font partie d'un

système général, ils gravitent autour d'un centre et s'en vont où Dieu veut, où Dieu permet, où Dieu sait, et ainsi une magnifique unité est formée au fond de l'histoire. » (V. *Les Etudes d'un homme du monde.*)

Les nations ont donc leurs lois comme les corps célestes. Dans l'ordre historique, comme dans le monde physique et dans le monde moral, se produisent des lois générales et immuables établies par la Providence.

Mais quant aux sociétés humaines, quelles sont ces lois suprêmes qui les dirigent dans leur marche ? Comment les découvrir, les saisir dans leur ensemble et en reconnaître l'action : Tel est le grand problème que doit résoudre la philosophie de l'histoire.

Depuis 1835 nous nous sommes occupé, à plusieurs reprises, de cette vaste question.

Dans plusieurs mémoires, successivement publiés, nous avons essayé de rechercher et de constater les grandes lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain. Nous avons surtout signalé comme fondamentales, la sociabilité, la rénovation, le progrès, et dans un ordre correspondant, l'unité, la diversité, l'équilibre ou l'harmonie (1).

Mais à ces lois suprêmes s'en rattachent d'autres qui

(1) V. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, volume de 1837-1838, deuxième partie; — volume de 1841-42, page 233; — volume de 1858-59. — Dans la première partie de ce dernier volume se trouve un mémoire intitulé : *Des lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain.* Il en a été tiré séparément cent exemplaires (Douai, Wartelle, 1860, in-8° de 202 pages. — C'est à ce mémoire que nous renvoyons fréquemment dans les nouvelles recherches qui vont suivre.

concernent l'élaboration des éléments sociaux, la formation, le développement et l'organisation des sociétés, la direction qui préside à leurs destinées, l'activité sociale, l'expansion, la propagande, la conservation, la génération, la transformation, la décadence et la dissolution sociale.

Nous essayons aujourd'hui de préciser davantage ces diverses lois, de les formuler et de les exposer dans leur ordre, d'en indiquer l'action, d'en retracer les effets.

La nécessité de nous restreindre dans un cadre limité, nous impose l'obligation de les condenser et de les présenter sous forme de sommaires, en rédigeant ceux-ci à peu près comme les articles d'un code.



LES

LOIS DE DIEU DANS L'HISTOIRE

PROLÉGOMÈNES.

I. Du caractère de la vie humaine considérée comme une épreuve à laquelle l'homme est soumis. — II. Charges et compensations qui y sont attachées. — III. Facultés et vertus attribuées à l'homme pour le conduire.— IV. Cette épreuve pour être entière ne peut s'accomplir que dans l'état social; de là l'institution des sociétés civiles. — V. Celles-ci ne marchent point au hasard : grandes lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain. — VI. Moyens de connaitre ces lois : examen comparatif des faits sociaux, étude raisonnée de l'histoire qui contient l'ensemble des arrêts de la Providence. — VII. Difficultés que présentent ces recherches basées sur de simples analogies. — VIII. Eléments de certitude qui peuvent être admis et dont l'ensemble forme une preuve. — IX. Double méthode employée: analyse et synthèse. — X. Sciences auxiliaires : anthropologie, linguistique, ethographie, chronographie.

I. *De la vie humaine considérée comme épreuve.*

La vie humaine essentiellement transitoire, sorte de pèlerinage ici-bas, n'est, en réalité, qu'une préparation à la vie future. Elle constitue pour l'homme une épreuve à laquelle il ne peut se soustraire, et dont il doit être glorieux pour lui de sortir triomphant (1).

(1) La religion et la philosophie, la conscience et la raison s'accordent à reconnaitre à la vie humaine ce caractère d'*épreuve préparatoire*. V. L'ECCLÉSIAST., XL, I;—JOB, VII; —ST.-PAUL aux Colossiens, chap. 1, v. 3, 4 et 12. —ST-PIERRE 1re Epit, chap. 1, v. 6 et 7;—actes des apôt., ch. XIV, v. 21;— ST.-CHRISOSTOME, *Epit. à Stagyre, Homélie au peuple d'Antioche*. — ST.-BASILE, *Disc. aux jeunes gens*. — PLATON, *de la répub*; — SÉNÈQUE, *de la Provid*, chap. II et IV.

A ce titre elle est à la fois une expérimentation et un apprentissage.

Comme expérimentation, elle offre une suite continuelle d'efforts à déployer, de difficultés à vaincre, de tribulations à supporter.

Comme apprentissage, elle n'est en toutes choses qu'un essai incomplet, qu'une œuvre défectueuse. De tout ce qui appartient à l'homme ou qui sort de ses mains, rien ici-bas n'est parfait.

II. — *Charges et compensations.*

A cette épreuve de la vie mortelle, sont attachées des charges et des compensations.

Pour charges, Dieu impose à l'homme le travail et la peine.

Le travail qu'il doit diriger tour à tour tant sur les objets extérieurs pour les dompter ou les convertir à ses besoins que sur lui-même pour discipliner son propre cœur et gouverner ses passions.

Au travail se joint la peine avec ses douleurs physiques et ses souffrances morales.

Par de magnifiques compensations apportées à des charges si pesantes, l'homme a reçu des avantages considérables.

Il est le roi de la création, le monde entier est soumis à son empire. En contact incessant avec les éléments, il leur résiste et les subjugue. Il s'empare des forces de la nature et parvient même à les décomposer pour les appliquer à son usage.

Il a sous sa loi tous les êtres crées : les animaux qui vivent

sur la terre, les oiseaux qui peuplent les airs, les innombrables habitants des eaux (1).

S'il ne peut ici-bas aspirer à un bonheur sans mélange, il lui est permis du moins d'espérer des jours sereins et de se procurer tout le bien-être que comporte sa condition mortelle.

Lorsqu'il fait le bien, lorsqu'il accomplit ses devoirs, il jouit de la satisfaction intérieure que donne une conscience irréprochable.

III. — *Facultés et vertus attribuées à l'homme.*

Pour diriger l'homme dans cette préparation à la vie future, Dieu lui a donné des facultés et des vertus.

Comme facultés, il lui a départi : l'intelligence, pour qu'il distingue le bien du mal ; — la volonté, afin de pouvoir réaliser l'un et s'abstenir de l'autre ; — la raison, pour qu'il s'éclaire sur la conduite qu'il doit tenir ; — la conscience, pour qu'il apprécie la moralité de ses actes ; — le libre arbitre, pour qu'il puisse se déterminer et agir en connaissance et avec choix.

Comme vertus, il en est quatre que la religion et la philosophie s'accordent à considérer comme *cardinales*, c'est-à-dire comme autant de pivôts sur lesquels s'appuie la faiblesse humaine ; ce sont la prudence, la force, la tempérance et la justice (2).

(1) V. La Génèse, I, 28 ; — David, ps. VIII, etc ; — Ecclésiastic, XVII, 3.

(2) V. Platon, *de la Rep.* ; — Saint Augustin, *Cité de Dieu* ; — les *Exercices spirituels du chrétien*, etc., Raban-Maur *Tractatus de animâ, cap.* VI-X t. IV, col. 1115, Ed. Migne ; — Brunetto-Datini, *Li livres dou Trésor*, p. 256 et 345. Ainsi cette théorie des quatre vertus cardinales s'est perpétuée à travers les siècles depuis Platon jusqu'à nos jours.

Telles sont les conditions auxquelles est soumise l'épreuve de la vie humaine.

Mais, pour arriver à des fins si ardues, l'homme, réduit à lui-même, restreint à ses propres forces, serait impuissant et son œuvre serait incomplète.

IV. — *Pour être entière, l'épreuve humaine ne peut avoir lieu que dans l'état social. — De là l'établissement des sociétés.*

Pour être entière et méritoire, c'est dans l'état social que doit s'accomplir l'épreuve humaine.

C'est là seulement, en effet, que la vie sociale reçoit tout son développement. C'est dans ce milieu si multiple, si agité que l'homme se produit sous toutes ses faces.

Non seulement comme individu, il est constamment exercé dans ses impressions physiques, dans ses affections morales, dans ses facultés et dans ses travaux.

Mais là aussi sa personnalité est sans cesse mise en jeu dans la famille, dans la cité, dans l'Etat.

Outre les préoccupations auxquelles il est soumis dans la famille et dans la cité, des relations d'un autre genre viennent, dans l'Etat, l'assujettir à des devoirs nombreux et personnels. Là, des charges pesantes lui incombent; de rudes sacrifices peuvent être même exigés de lui. Des services publics peuvent lui être assignés, le mettre en relief et lui donner une plus large part d'action.

Dans toutes ces positions, l'homme est obligé de se montrer et de se signaler par ses œuvres.

A mesure que l'état social prend plus d'extension, la personnalité humaine s'épanouit et se complète.

Dans l'ordre politique, chaque individu obtient des garanties et acquiert même une somme de liberté qui s'accroît de plus en plus.

Lui, qui primitivement n'était peut-être qu'un instrument dans la main d'un maître, qu'un vassal sous l'autorité d'un supérieur, devient un sujet protégé par les lois, et progressivement un citoyen jouissant de prérogatives importantes.

Sa responsabilité s'augmente, il est vrai, en proportion de sa liberté. Plus il a de facultés à déployer, plus son libre arbitre est engagé.

Mais tandis que l'épreuve à laquelle il est soumis devient ainsi plus étendue et plus laborieuse, sa sphère d'action s'agrandit, et plus le succès exige d'efforts, plus le triomphe est noble et élevé.

Par suite de la vocation de l'homme pour l'état social, par l'effet de cette nécessité où il se trouve de vivre au milieu de ses semblables, se sont formées les sociétés entre lesquelles se partage le genre humain.

V. — *Les sociétés ne marchent point au hasard. Grandes lois qui les régissent.*

Comme tous les êtres créés, les sociétés ont leurs lois. Dans toute la création, en effet, tout marche et se meut sous l'empire de lois générales, suprêmes émanations de la sagesse divine.

Tous les corps organisés obéissent à ces grandes et souve-

raines impulsions qui les dirigent. Tous sont assujettis à des modes constants qui président à leur action et deviennent des conditions essentielles de leur existence.

L'espèce humaine, placée à la tête de la création, est, à plus forte raison, régie par des lois suprêmes qui attestent à son égard la sollicitude de Dieu.

Dans l'ordre physique, des lois invariables veillent à la conservation de la race humaine, à ses destinées, à sa reproduction.

Dans l'ordre moral, des inspirations partout semblables dirigent la conscience des hommes.

Dans l'ordre historique, des régles constantes doivent aussi gouverner les sociétés, qui ne sont que des collections d'individus, et le genre humain, qui n'est qu'une collection de sociétés.

Quand des républiques d'insectes, telles que celles des abeilles et des fourmis, ont leurs lois et leur organisation, il en doit être bien mieux des sociétés humaines.

On ne peut supposer que celles-ci, abandonnées de Dieu soient livrées aux chances d'un aveugle hasard (1).

On ne peut pas plus admettre qu'elles soient soumises à l'empire du destin ou de la fatalité.

On ne saurait davantage considérer la fortune comme maîtresse de leur sort.

Les astres n'ont également sur elles aucune influence. Il répugne à la raison de croire que chaque peuple, que chaque grand personnage puisse avoir son étoile.

(1) V. nos *Lois historiq. ou providentielles*, Prolégom. et sect. I.

Il n'est pas moins contraire au bon sens d'attribuer quelque puissance occulte aux combinaisons des nombres et aux calculs mathématiques (1).

Les nations, l'humanité sont donc subordonnées à de grandes lois providentielles qui président à leurs destinées.

Ces lois historiques ne gouvernent pas seulement les sociétés entières, elles régissent aussi les classes de personnes et les parties les plus importantes entre lesquelles se partage l'état social.

Pas plus que les lois naturelles et civiles ne sont incompatibles avec la liberté des individus, les lois providentielles ne détruisent le libre arbitre ni la responsabilité morale des peuples.

VI. — *Moyen de connaître ces lois : examen comparatif des faits sociaux, étude raisonnée de l'histoire. Jugements de Dieu dont celle-ci contient l'ensemble.*

Mais ces lois suprêmes, quelles sont-elles? comment les découvrir et les constater?

C'est par l'étude attentive et réfléchie de l'histoire qu'on peut espérer de les trouver.

Si, en effet, on s'applique à examiner avec soin les événements qui s'accomplissent, les grands changements qui

(1) V. Sur tous ces points, MACROBE, *Expositio in somnium Scipionis et Saturnalium, lib. VII ;* — PIC DE LA MIRANDOLE, *Disputationes adversus astrologiam divinatricem,* Bologne, 1549, in-f°; LOYS LE ROY dict *Regius De la vicissitude ou variété des choses de l'univers,* Paris, 1577 in-f° ; — DURET, *Discours de la vérité des causes et effets des décadences, mutations, changements, conversions et ruines des Monarchies, Empires, Royaumes et Républiques,* Lyon 1595 in-8° — BODIN, *de la république,* etc.

s'opèrent dans les Etats, on arrive à se convaincre qu'ils ne déroulent pas sans ordre et au hasard.

La reproduction réitérée de résultats analogues procédant de causes semblables permet d'entrevoir un enchaînement général qui est dû à une puissance supérieure.

Ainsi envisagée de haut, l'histoire n'est plus seulement une série de faits isolés, de circonstances accidentelles, c'est la manifestation successive des volontés divines.

L'histoire, à ce point de vue, c'est le recueil des jugements de Dieu, c'est l'ensemble des arrêts du ciel.

Or, ces arrêts de la Providence se réfèrent nécessairement à des lois préexistantes auxquelles sont subordonnés les peuples et le genre humain.

Ce sont ces lois générales qu'il importe de rechercher et de constater.

Quand des lois purement humaines ne sont pas écrites ou ont été perdues, c'est en recherchant les applications qui en ont été faites qu'on parvient à les reconstituer et à en rétablir les dispositions.

Si un de nos codes modernes, si le code Napoléon, par exemple, était perdu et qu'on possédât les recueils de jurisprudence publiés depuis sa promulgation, on parviendrait à l'aide d'un travail persévérant, à en rétablir les articles et à en refaire le texte.

Dans cette vaste jurisprudence des jugements de Dieu qui constitue l'histoire, c'est par un examen raisonné, par une étude comparative des événements, de leurs causes et de leurs effets qu'il devient possible de reconnaître les lois historiques, de les suivre dans leur action et d'en saisir l'ensemble, c'est là qu'est le nœud du problème à résoudre.

VII. — *Difficultés de ces recherches.*

Il faut reconnaître toutefois que, dans les investigations qui ont pour objet de constater l'existence et l'application des lois historiques, ce travail de pure induction présente des difficultés sérieuses.

D'autre part, les faits sociaux qu'il s'agit de recueillir et de comparer échappent souvent à l'investigation et à l'examen. C'est un terrain mouvant sur lequel il est peu aisé d'asseoir des bases solides.

Sous un autre rapport, ces faits, qu'il faut rapprocher et comparer, se diversifient par un nombre infini de nuances.

Dans la vie des nations, dans les crises qu'elles ont à subir, il n'y a pas de ressemblances parfaites, de situations exactement pareilles. A mesure que le monde marche et progresse, les changements, les révolutions qui s'opèrent se manifestent avec des caractères et sous des aspects qui varient.

Dans les événements qui se reproduisent, dans les mouvements des sociétés, dans les évolutions de l'histoire, il n'y a jamais d'identité complète.

Leur étude comparative, leur examen raisonné ne peut conduire qu'à constater des analogies, c'est à dire des rapports plus ou moins prononcés, des similitudes plus ou moins sensibles.

Or, ce sont des analogies qu'il faut nécessairement prendre pour point de départ, afin d'observer les effets et les causes, de découvrir leur enchaînement, de suivre les péripéties de ces lois providentielles dont l'étude constitue la philosophie de l'histoire.

L'application de ces lois est d'ailleurs sujette à des variations de plus d'un genre. Dans la jurisprudence civile et

purement humaine, alors qu'il ne s'agit que d'un sujet fort limité, si une légère modification dans les faits entraîne une grande différence dans le droit, il faut reconnaître qu'en histoire, où les faits s'agitent dans une sphère beaucoup plus large, ceux-ci doivent exercer une plus grande influence dans l'application des lois générales et rendre ces dernières plus difficiles à saisir.

VIII. — *Eléments de preuve, moyens de certitude auxquels on doit s'arrêter.*

Dans une manière si grave et si périlleuse, un esprit sévère doit présider au choix des moyens de preuve.

Les données fabuleuses, les relations incertaines, les hypothèses qui n'ont pour appui que des possibilités ou des conjectures doivent être mises à l'écart.

Il est indispensable de ne s'arrêter qu'à des éléments de certitude qui offrent des garanties rassurantes ; telles sont :

La *religion*, qui remonte au berceau des sociétés, qui a pour elle les plus respectables traditions, qui enseigne à l'homme d'augustes vérités ;

La *philosophie*, qui, par l'exercice persévérant des facultés intellectuelles et morales, pose les premiers principes des connaissances humaines et travaille au développement des idées ;

La *conscience*, sorte de religion personnelle qui permet à chacun de juger les faits et les actes et de les apprécier sainement ; l'ensemble des convictions particulières forme une sorte de conscience publique qui devient un puissant critère de vérité ;

La *raison*, espèce de philosophie individuelle qui fournit à l'homme des règles utiles de conduite et lui indique les meilleurs voies à suivre. Le discernement de chaque homme se réunissant au discernement de ses semblables constitue une espèce de raison publique également favorable à la manifestation du vrai.

L'*observation des faits*, établis par des documents certains, prouvés par des témoignages dignes de foi, complète ces moyens de certitude.

IX. — *méthode employée, analyse et synthèse.*

Pour mener à fin un travail de ce genre, le choix d'une méthode a son importance.

La méthode, en effet, fille de l'observation et du jugement, est pour la pensée humaine d'un immense secours. Ajoutant aux forces de l'intelligence, elle aide et favorise ses opérations à peu près comme dans les arts un instrument perfectionné facilite la production.

Entre toutes les méthodes, il n'en est pas de plus efficace et de plus féconde en résultats que l'analyse, en y rattachant la synthèse qui s'y lie si étroitement.

Appliquée à l'histoire, l'analyse en décompose les diverses parties, les examine tour à tour, les étudie avec ordre, les apprécie sous tous les points de vue, en saisit les rapports et les différences.

Analyser, c'est observer avec méthode, c'est remonter progressivement des effets aux causes, des conséquences aux principes, c'est expliquer les faits sociaux, en signaler les rapports, se reporter à leur origine ou à leur point de départ.

A l'analyse se joint la synthèse. Quand l'analyse a procédé à la division, à la décomposition d'un tout en ses par-

ties pour en acquérir la connaissance distincte, la synthèse, par une autre opération, recompose, rétablit toutes les parties dans un ensemble et en forme un système.

X. — *Sciences auxiliaires.*

Pour venir en aide à cette science nouvelle des lois historique, d'autres sciences également toutes récentes peuvent, comme auxiliaires, fournir un utile concours : ce sont : l'anthropologie, la linguistique, l'éthographie et la chronographie.

L'anthropologie, en retraçant la formation de l'espèce humaine, l'accroissement et la division des races, décrit l'origine des nationalités, la filiation des peuples et la part que ceux-ci ont prise à la fondation des cités et des Etats.

A la linguistique, qui embrasse la science des langues et de leurs dialectes, se réfère la philologie comparée qui a ici pour double résultat de signaler l'extraction commune de plusieurs branches humaines, d'indiquer les lieux qu'elles ont habités dans leurs pérégrinations successives.

L'éthographie, en faisant connaître les mœurs et les coutumes des peuples permet d'en opérer le rapprochement, de découvrir les affinités de ceux ci, les traits communs qui les unissent, les points de contact qu'ils ont entre eux.

A la différence de la chronologie, qui s'attache à fixer des dates précises, la chronographie détermine les grandes époques et indique dans les cours des siècles les situations successives par lesquelles ont passé tour à tour les nations et le genre humain (1).

(1) Telles sont, par exemple, les grandes périodes qu'on appelle l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer.

APERÇU GÉNÉRAL

DES LOIS HISTORIQUES OU PROVIDENTIELLES.



Titre préliminaire. — De la puissance des effets et de l'application des lois historiques.

Titre I. Sociabilité. — II. Embryogénie ou préparation sociale. — III. Elaboration sociale. — IV. Formation sociale. — V. Développement. — VI. Loi religieuse ou du culte divin. — VII. Moralisation. — VIII. Appropriation du sol. — IX. Organisation. — X. Unité. — XI. Diversité. — XII. Harmonie ou équilibre. — XIII. Direction sociale. — XIV. Activité. — XV. Expansion. — XVI. Propagande. — XVII. Maturité. — XVIII. Conservation. — XIX. Génération. — XX. Changement ou transformation. — XXI. Décadence. — XXII. Dissolution. — XXIII. Evolution. — XXIV. Rénovation. — XXV. Progrès. — CIVILISATION.

Les sociétés civiles sont instituées pour rendre complète l'épreuve de la vie humaine, pour donner aux facultés individuelles la plus large somme de développement, de latitude et en même temps de responsabilité morale.

Elles ont pour but en même temps de protéger et de garantir les droits qui résultent pour l'homme de sa nature même et qui sont pour lui les plus précieux, tels que la sûreté, la liberté, la propriété.

Afin d'arriver à leurs fins, les sociétés ont besoin de lois qui les dirigent dans l'accomplissement de leur œuvre.

Parmi ces lois figurent, en première ligne, les lois historiques ou providentielles (1).

(1) Voyez notre mémoire intitulé : *Des lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain* : Prolégomènes, sect. I, chap. I et suivants.

Lois historiques ou providentielles.

TITRE PRÉLIMINAIRE. — *De la puissance des effets et de l'application des lois historiques.*

A un point de vue préliminaire, les lois providentielles peuvent être envisagées sous le triple rapport de leur *puissance*, de leurs *effets* et de leur *application*.

Quant à leur *puissance*, elle porte sur tous les points du globe, agit sur toutes les sociétés, se déploie dans tous les siècles.

Elle exerce sous l'empire d'une double force : la force physique et la force morale (1).

Souvent aussi les deux forces, physique et morale, se combinent et agissent simultanément. Des conquérants organisateurs les emploient l'une et l'autre avec habileté.

A un point de vue plus restreint l'action des lois historiques se manifeste encore sous un double rapport :

Par le travail qui s'accomplit dans le sein même des nations, ou que celles-ci opèrent sur elles-mêmes ;

Par l'influence qu'elles produisent sur d'autres nations.

Quant aux *effets* des lois historiques, ils varient ou se modifient selon les circonstances, les pays et les temps, selon les caractères des peuples, la situation et l'état des lieux qu'ils habitent, le climat sous lequel ils vivent, le milieu dans lequel ils se trouvent, l'époque où ils apparaissent sur la scène du monde (2).

(1) *Ibid.* section 1, chap. 6.

(2) V. nos *Lois historiques*, section 1, chap. 8 et suiv., chap. 13 et 14.

Dans leurs applications, les lois providentielles ont tantôt des peuples entiers, tantôt des castes, tantôt de puissantes individualités, pour instruments de leur action.

TITRE I. — *Loi de la sociabilité.*

1. Parmi les lois providentielles qui président aux destinées des nations et du genre humain, la première et la plus importante est celle de la sociabilité.

Elle résulte tout à la fois pour l'homme, de ses besoins physiques, de ses facultés intellectuelles et de ses affections morales.

Sous le rapport physique, la faiblesse de l'homme dans l'isolement, un besoin continuel de secours, un instinct impérieux de conservation et de bien-être lui rendent indispensable la présence de ses semblables.

Jeté nu sur la terre dès sa naissance, à peine est-il arrivé à la vie que son dénuement, ses souffrances réclament des secours étrangers pour le nourrir, le soigner et le vêtir.

A tous les âges de son existence, c'est dans l'état social que des soins, des éléments de protection, des moyens de défense lui viennent en aide et qu'une heureuse alliance de forces combinées lui procure des appuis dont il resterait dépourvu s'il vivait isolé.

2. Quant aux facultés de l'esprit, puissantes il est vrai, mais *toujours courtes par quelque endroit*, toujours sujettes à faillir et à dévier, elles ne se développent, ne se complètent ou ne se rectifient que dans la vie sociale.

C'est là de même que se produisent avec une féconde activité l'émulation, l'esprit de création et d'imitation, les inventions, les découvertes, les perfectionnements.

C'est encore dans la société que les aptitudes variées avec lesquelles naissent les hommes, que leurs dispositions naturelles pour des professions ou des talents trouvent leur application et sont employées avec avantage à l'intérêt de tous et chacun.

3. Parmi les affections morales auxquelles l'homme est enclin, le sentiment religieux tient le premier rang. Quels que soient son orgueil et sa confiance en lui-même, il est sans cesse amené par une sorte d'inspiration naturelle à reconnaître une puissance surhumaine, devant laquelle se courbent ses défaillances et ses misères, ses terreurs et ses espérances.

Cette foi religieuse, innée dans les individus, devient dans l'état un besoin commun qui porte les hommes à se réunir pour adresser solennellement à la divinité, dans des cérémonies publiques, leurs prières et leurs vœux, soit afin d'implorer son assistance, soit pour détourner son courroux.

C'est encore dans la société que se développent les sentiments moraux les plus délicats et les plus élevés du cœur humain : la bonté, la générosité, la compassion, une bienveillance réciproque, les sympathies les plus douces et de sublimes dévouements.

C'est là aussi que se forment et que fructifient ces heureuses qualités, dont l'ensemble compose la vertu, c'est-à-dire la prudence, la force, la tempérance et la justice.

Pour les peuples comme pour les particuliers, ces qualités sont le plus solide fondement du bonheur et de la prospérité. Si elles viennent à défaillir ou à se perdre, la décadence et la ruine des nations sont inévitables.

Les passions qui sont inhérentes au cœur de l'homme et s'identifient en quelque sorte avec son existence trouvent de leur côté un frein nécessaire et un emploi utile dans l'état social qui doit les contenir, les diriger et les faire tourner au profit commun.

En principe, l'état social est donc naturel à l'homme. En fait, partout et toujours, les hommes ont vécu et vivent en société.

4. Ainsi se constate et s'applique la loi primordiale de la sociabilité (1).

De cette loi suprême dérivent des relations nécessaires de l'homme avec ses semblables.

Ces relations comprennent :

Les rapports de famille dans la société domestique ;

Les rapports de réunion habituelle ou de communauté dans les premiers groupes humains, dans la tribu, dans la horde, dans la bande, dans le hameau et la bourgade ;

Les rapports civils ou politiques, dans la cité ou dans l'Etat.

5. Ces rapports s'établissent et se conservent au moyen de communications habituelles.

Parmi les moyens de communication figure en première ligne le langage qui joue un si grand rôle dans l'histoire des sociétés et de tout le genre humain.

(1) V. Platon, *de la républ.* et *des lois* ; — Aristote, *politiq.*, liv. 1 ; — Diodore, Cicéron, et les nombreuses autorités citées dans notre mémoire sur les *Lois historiques*, section 1, chap. 3, section II, chap. 1-3.

A mesure que les besoins se manifestent, que les choses se présentent ou se produisent, que les idées se développent, la langue crée des indications, des noms, des expressions pour les signaler ou les représenter.

L'homme désigne d'abord les objets qui sont pour lui de première nécessité et qui servent à le nourrir, à le loger ou à le vêtir.

Puis les animaux à leur tour sont désignés et nommés suivant l'emploi qu'on en fait, suivant leur cri, leur conformation ou la terreur qu'ils inspirent.

Comme les usages et les traditions de la vie pastorale se maintiennent longtemps dans les sociétés, beaucoup de mots empruntés à ce genre d'existence se retrouvent dans les idiomes primitifs.

6. L'écriture fixe plus tard et complète le langage.

Dans les pays où ont autrefois dominé des puissances religieuses ou sacerdotales, la langue qu'elles ont employée est réputée sacrée. On la distingue par suite de la langue usuelle ou populaire.

Dans quelques contrées, il en est de même quant à l'écriture. On distingue l'écriture hiératique ou sacrée de l'écriture démotique ou vulgaire (1).

TITRE II. — *Loi de l'embryogénie ou de la préparation sociale.*

1. A la grande loi de la sociabilité se rattache celle de l'embryogénie ou de la préparation sociale.

(1) On sait qu'en Egypte on connaissait trois sortes d'écritures ou de signes : les hiéroglyphes, l'écriture hiératique et l'écriture démotique. (V. au surplus nos *Lois historiques* nos 55-61.

Les sociétés ne se produisent pas tout d'un jet. Les états, avant d'arriver à leur complète transformation, passent par des ébauches plus ou moins grossières, par des transformations successives. (VARRON, *Rerum rusticarum*, lib. II, cap. I)

La préparation des éléments sociaux est lente et progressive. C'est un travail qui ne s'opère qu'à la longue.

Peu à peu la sociabilité fait éclore des associations et des communautés de divers genres.

2. Les premières agglomérations humaines ont pour point de départ la famille.

La société domestique est le premier embryon du corps politique.

Elle commence par le rapprochement des deux sexes qui comme dit Aristote, ne peuvent rien l'un sans l'autre (V. *Politique*, livre 1).

Aux rencontres fortuites, à la cohabitation temporaire succède l'union permanente. Par leurs besoins physiques comme par leurs affections morales, l'homme et la femme sont amenés à vivre constamment ensemble. Le mariage vient réaliser et consolider cette union.

On distingue dans les mariages : la monogamie où l'homme ne possède qu'une seule épouse légitime; la polygamie dans laquelle un homme est marié simultanément à plusieurs femmes (1).

Sous l'empire d'un spiritualisme épuré, la monogamie, plus conforme à la nature des affections qui doivent unir

(1) Quant à l'influence de la polygamie sur la famille, voyez HEEREN, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, tome I, *Asie*.

l'homme et la femme, tend généralement à prévaloir en Occident.

A raison de son importance et de sa durée, le mariage, contrat auguste et perpétuel, est placé de bonne heure sous la sanction et la garantie de la religion.

Des rites et des solennités en accompagnent la célébration. L'imposante et sévère Junon remplace l'inconstante et sensuelle Vénus.

Du lit conjugal béni de Dieu, naissent les enfants légitimes.

En dehors du mariage se rangent les concubines ou femmes du second ordre. La concubine est tantôt enlevée par la force, tantôt distribuée comme un butin, tantôt obtenue par achat ou par d'autres moyens.

Les enfants naturels, nés hors mariage, ne font pas régulièrement partie de la famille (1).

3. A la femme ou aux enfants viennent se joindre des auxiliaires, forcés ou volontaires, esclaves ou serviteurs.

Parmi les esclaves figurent les prisonniers de guerre, les gens achetés à prix d'argent, les enfants nés au service du maître.

4. La femme, les enfants, les serviteurs composent la famille (*familia*), et sont à ce titre tenus d'obéir, *famulari*. (V. Columelle, *De re rusticâ*, liv. 15, chap. I).

Dans l'union conjugale, l'autorité appartient à l'homme qui l'emporte par sa supériorité physique, morale et intellectuelle.

(1) Issus d'un lit inférieur ou d'un *grabat*, on leur donne, dans les langues modernes, le nom de *bâtards*.

Tempérée dans la monogamie, l'autorité maritale est plus absolue dans la polygamie, où l'homme domine en maître.

Le père de famille commande également à ses enfants. Par rapport à leur père, ceux-ci vivent à l'état de propriété, de sujétion, de subordination ou de collaboration. Ou ils lui appartiennent comme sa propre chose, ou ils lui sont soumis comme des sujets à un roi, où bien ils lui sont simplement subordonnés comme à leur supérieur; ou dans une position plus élevée encore, ils deviennent ses collaborateurs ou ses associés.

Quant aux esclaves ou serviteurs, ils sont, dans tous les cas, astreints à l'obéissance.

A l'autorité du père de famille, se rattache le protectorat qu'il exerce sur ceux qui viennent se réfugier sous son égide et vivre sous sa loi.

De là naissent des rapports de protection et de clientèle.

TITRE III. — *Loi de l'élaboration sociale.*

1. Avant d'atteindre sa formation complète et de parvenir à sa constitution définitive, la société humaine doit se façonner progressivement.

On peut considérer comme autant d'ébauches successives:

Au premier degré de l'élaboration sociale, les premiers groupes humains ou réunions par troupe ;

Au second degré, les communautés primitives : la tribu nomade et pastorale vivant sous des tentes ; la horde, population voyageuse, qui circule sur des chariots traînés dans l'espace ; la bande, réunion accidentelle, troupe aventurière, qui se porte où l'appelle la convoitise du gain et qui bivouaque où elle peut ;

Au troisième degré, les premiers établissements à demeure, le hameau ;

Au quatrième degré, la bourgade, première agglomération permanente, premier ensemble d'habitations fixes construites les unes près des autres.

2. Dans leur état primitif, au premier degré de l'élaboration sociale, les groupes humains apparaissent d'abord sur les hauteurs couvertes de bois. Ils se portent ultérieurement sur divers points.

Réduits encore à la vie sauvage, ils se nourrissent des fruits du sol, des produits de la chasse ou de la pêche.

Les frugivores vivent des fruits des arbres, se repaissent de glands, de lotus ou d'autres productions de la terre.

Parmi les carnivores, la plupart se nourrissent de leur chasse. A l'aide d'instruments qu'ils façonnent ou de pièges qu'ils inventent, ils saisisent les animaux et en font leur proie.

D'autres, qui séjournent sur les bords de la mer, des grands lacs et des fleuves, s'alimentent de poissons. Ce sont des ichthyophages.

Comme les premiers humains vivent en général dans les forêts, on leur donne le nom de sauvages (*sylvatici*).

Ils habitent des cavités souterraines, les trous des rochers, le creux des arbres, des cabanes de ramée (1).

Dans cet état de rudesse et de grossièreté, les hommes ne cultivant pas le sol, ne produisent rien.

(1) Ceux qui habitent dans les cavernes portent le nom de troglodytes τρωγλοδυτοι.

Ils se nourrissent de ce qu'ils trouvent, vivent au jour le jour, sans prévoyance du lendemain. Ils ne tiennent point de conseil et ne connaissent aucune loi.

Conduits, néanmoins, comme par une sorte d'instinct à vivre les uns près des autres, ils se réunissent par troupe.

Tels sont les premiers rudiments de l'élaboration sociale (1).

Jusque-là, si les hommes vivent ensemble et forment des espèces de groupes, c'est plutôt par suite d'impulsions instinctives où de circonstances accidentelles, que par l'effet de liaisons volontairement entretenues.

3. Peu à peu, néanmoins, se composent des communautés fondées sur des relations plus régulières. Ce qui n'était d'abord qu'un rassemblement d'individus ou de familles, devient une association permanente.

A ce second degré de l'élaboration sociale, apparaissent la *tribu*, la *horde* et la *bande*.

Dans la *tribu*, les familles, multipliées par des unions fécondes, s'agglomèrent les unes autour des autres.

Alors commence la vie patriarcale et pastorale.

Des réunions de pasteurs, conduisant d'immenses troupeaux à travers les espaces, se nourrissent de leur lait et de leur chair. C'est une sorte d'exploitation vivante qu'elles font valoir.

(1) Sur cet état primitif de l'humanité, voyez Homère, Odyssée, IX et suivants. — Hérodote, livre IV, chap. 168-200; — Diodore, liv. III — Sanchoniaton, historiæ phœnicæ lib. I ; Bérose, Chaldæorum historiæ quæ supersunt; Tacite *de Germaniâ*.

Dans cet état, les familles passent naturellement de la vie domestique à la vie sociale. La puissance paternelle se convertit en autorité publique (1).

Dans la *horde*, la population est déjà plus considérable. Elle mène encore la vie nomade et franchit des distances plus étendues.

Des chariots couverts, des chameaux, des chevaux servent de moyens de transports ; ces voyages continus permettent d'arriver à de lointains pays.

Ces nomades, errants à l'aventure, n'ont point de patrie qui leur soit propre. Nul ne sait où il a été conçu, où il est né, où il mourra.

Le chef de la horde, investi d'un pouvoir presqu'absolu, commande en souverain maître (2).

Sous un autre point de vue se présente la *bande*.

Elle se forme par une espèce d'association spontanément contractée.

Les hommes qui la composent élisent un chef, dont l'autorité d'abord librement consentie, devient de plus en plus despotique.

Ces bandes, vouées à la vie militante, ont surtout le pillage pour objet.

Elles se livrent à des excursions sur terre ou sur mer.

Celles qui commettent leurs déprédations sur terre, s'in-

(1) V. la *Genèse* Chap. XIII ;—Flavius Josephe, *Antiquités judaiq.*, liv. I.

(2) Sur les *Scythes*, V. Hérodote et Justin ; —sur les *Huns*, Jornandès *de Rebus Geticis*, cap. VIII ; — Chateaubriand, *Etud. historiq.* et M. Amédée Thierry, *hist. d'Attila* ; — Sur les *Tartares*, V. De Guignes, *hist. génér. des Huns*, etc.

génient à fondre tout à coup sur des lieux habités et à y ravir un butin qu'elles emportent en se retirant.

Celles qui s'adonnent à la piraterie parcourent les mers pour se saisir violemment de tout ce qu'elles rencontrent. Rasant les flots sur de légers esquifs, les pillards tombent à l'improviste sur les navigateurs plus faibles, ou sur les populations du littoral.

Ils choisissent de préférence les parages voisins de l'embouchure des fleuves qu'ils remontent avec audace. Pénétrant jusqu'aux bourgades, ils tuent les hommes, enlèvent les femmes, les enfants, les animaux, et les entraînent avec eux sur leurs barques. (1).

4. Au troisième degré de l'élaboration sociale, on voit éclore les premiers établissements de quelque durée et surgir les premiers hameaux.

Lorsque les peuplades, dans leurs pérégrinations, trouvent un lieu commode, une terre féconde qui puisse pourvoir à leur subsistance, elles y arrêtent leur marche.

Leur premier soin est d'y construire, à la hâte, des habitations qui leur servent d'abris.

Toutefois, sans projet d'avenir, sans plan déterminé, elles ne restent dans ces demeures improvisées que jusqu'au jour ou des circonstances nouvelles provoquent leur départ.

Elles quittent alors le pays sans retour, surtout lorsqu'elles y sont contraintes, soit par un surcroît de population, soit par de nouveaux occupants qui surviennent.

(1) V. THUCYDIDE, *Ibid.* ; — TACITE *de Germaniâ*, XXVI ; CÉSAR, comment., liv. VI, chap. 22.

Vivant dans un état de fluctuation presque continuel, à peine sont-elles de quelques temps installées dans un nouvel endroit qu'elles en sont expulsées par des envahisseurs, qui à leur tour font place à d'autres.

Les régions les plus fertiles sont celles qui reçoivent les plus fréquentes migrations.

Dans ce genre d'existence les établissements que forment les peuplades sont plutôt des stations que des assiettes définitives.

La distribution du sol n'y est encore que provisoire.

Chez quelques nations elles se renouvelle même chaque année.

Il n'existe encore qu'un foyer commun pour un certain nombre d'habitants (1).

5. Au quatrième degré de l'élaboration sociale, se produit la bourgade avec la vie sédentaire qui en est la suite. C'est alors seulement que se constitue l'état normal et régulier de l'espèce humaine.

Dans ce nouvel état, l'existence sociale a pour point de départ la maison, construction plus importante, bâtiment plus spacieux, destiné à servir de logis permanent.

C'est dans cette demeure fixe qu'est le véritable domicile ; c'est là que doit vivre la famille, comprenant les époux, les enfants et les serviteurs.

Là aussi est établi le foyer commun, autour duquel viennent s'asseoir tous les membres de la société domestique.

(1) V. Thucydide, liv. 1.

Dans les principales langues, le mot maison *oikos domus, mansio, Haus, house,* indique progressivement une foule de situations qui toutes se rapportent à l'état social (1).

A côté du manoir primitif, premier siége de la famille, s'élèvent, à leur tour, d'autres habitations occupées par de nouvelles familles qui se forment.

Leur ensemble compose, à proprement parler, une bourgade ou village, formé d'une réunion de maisons construites les unes à peu de distance des autres.

Aux premières relations résultant de la parenté, de l'idiome, des habitudes et du voisinage, se joignent bientôt d'autres rapports que produisent des intérêts communs, le même culte et des possessions indivises ou collectives. Alors prend naissance la communauté d'habitants.

Placée d'ordinaire dans les champs, dépourvue d'une enceinte déterminée, la bourgade, tant à cause de sa situation que de la profession de ses habitants, présente le plus souvent une physionomie agreste.

Parfois aussi, à raison des dangers ou des agressions qui la menacent, la bourgade se garnit de moyens de défense, de levées de terre, de retranchements et de fossés. Elle constitue alors une forteresse.

La communauté d'habitants, concentrée dans une bourgade, ou retranchée dans une forteresse, conduit plus tard à la création de la ville et à la formation de l'état social.

(1) Ainsi en grec, où le mot maison s'exprime par oikos (οικος), ce radical a produit de nombreux dérivés auxquels se rattachent les idées de parenté, de domesticité, de familiarité, de relations habituelles, de rapports communs, de communauté, de gouvernement, d'appropriation, de race, de bourgade, de colonie, d'administration, d'ordre, d'économie. (V. Henri Estienne, *Thesaurus linguæ græcæ*, tome V, col. 1767-1801).

6. En quittant les forêts, en renonçant désormais à ces coutumes sanguinaires, à cette vie âpre et désordonnée qu'ils menaient d'abord, les hommes passent par degré à un état meilleur, à une situation moins violente et moins rude. Ce n'est plus l'état sauvage, ce n'est point encore l'état social, c'est un genre de vie en quelque sorte intermédiaire et transitoire, c'est la barbarie proprement dite.

Déjà, dans cette situation nouvelle, des modifications importantes se font remarquer dans l'état matériel et moral des populations.

Les premiers éléments de sociabilité sont l'usage du feu, un foyer commun et plus tard des foyers spéciaux, la cuisson de la viande et l'usage du sel.

Ces éléments primitifs s'accroissent bientôt par les premiers éléments d'agriculture.

TITRE IV. — *Loi de la formation sociale.*

1. Par l'effet de leur élaboration successive, toutes les parties qui doivent entrer dans l'état social ont été tour à tour produites et façonnées. Voici maintenant une autre loi qui vient présider à leur distribution et à leur arrangement, c'est la loi de la formation sociale.

La grande institution, qui réunit et qui combine ces éléments primitifs, qui garantit leur existence et assure leur développement, c'est la ville.

Avec les caractères qu'elle présente, la ville est le type de la société politique.

2. Procédant de causes diverses, les villes ont des origines et des physionomies différentes. Suivant les pays et les conjonctures, elles ont pour principe ou pour point de départ

un temple, un camp, une association de tribus, une réunion de bourgades, un asile offert à des réfugiés.

Lorsqu'une divinité puissante est renommée dans un pays, autour de son temple révéré, desservi par des prêtres influents, viennent se concentrer des populations dont l'ensemble s'accroissant par degrés, finit par constituer une ville.

Lorsqu'un camp permanent reste longtemps fixé dans un endroit, les guerriers qui en font partie se procurent des femmes, contractent des unions et élèvent des enfants. Autour du camp viennent se fixer des gens de professions diverses, dont la réunion s'adjoint au noyau primitif.

Quand des groupes d'habitants se sont retranchés dans une forteresse, leurs familles, en se multipliant à la longue, ne peuvent plus loger dans la citadelle primitive. Elles se répandent au dehors et composent des bourgs extérieurs. L'abri tutélaire, la sécurité que présentent les fortifications engagent les étrangers à venir y chercher un refuge. Sous l'aile protectrice de ces moyens de défense, la fusion progressive des anciens et des nouveaux habitants fait à son tour éclore une ville.

Lorsque des tribus appartenant à la même nation ont créé sur un point du territoire des établissements contigus, ceux-ci, en se liant par des relations plus étroites, sous l'empire d'une autorité commune, composent une association qui forme aussi une ville.

Quand des bourgades, voisines d'abord, ont pris assez d'extension pour se toucher et se confondre, une réunion légale vient sanctionner l'assemblage déjà opéré de fait et produit une ville proprement dite.

Enfin le refuge ouvert aux gens de tous les pays circonvoisins, et l'invitation qui leur est faite de venir s'y établir, sous la promesse d'avantages qui leur sont offerts, donnent lieu à une agglomération urbaine.

3. Cinq principaux caractères servent à spécifier une ville, ce sont : un territoire commun, l'établissement d'un gouvernement central, l'installation d'un culte public, la construction de maisons dans un ordre déterminé, la répartition symétrique du sol.

Le territoire commun remplace les divisions primitives. Il n'y a plus désormais qu'une circonscription unique, qu'un domaine collectif, compris dans une délimitation générale.

Une autorité prédominante, qui s'exerce sur tous les habitants, est substituée aux magistratures partielles, aux commandements séparés. L'unité du gouvernement succède à la multiplicité des pouvoirs.

Un culte commun est organisé pour l'association tout entière. Par suite, un temple consacré à la divinité prépondérante est érigé pour l'usage de tous.

Dans le rayon circulaire qui détermine l'étendue de la ville s'élèvent, selon l'arrangement prescrit, des maisons plus ou moins considérables. Chacune de celles-ci a son individualité distincte, son enceinte à part, son foyer, ses dieux domestiques. Leur réunion constitue des quartiers et des rues, dont l'ensemble embrasse toute la population.

Des portions de terrain tout en restant, quant au domaine foncier, la propriété de la ville, sont réparties entre les citoyens. La jouissance leur en est assignée pour qu'ils

puissent subvenir à leurs besoins par la culture (1)

4. Parmi les villes, il en est qui arrivent à de plus amples accroisements, et deviennent elles-mêmes le centre d'une domination considérable.

Elles constituent un corps social ou politique, un royaume, une république, un état tout entier (2).

Lorsque l'état est ainsi composé, ceux qui en font partie deviennent des concitoyens unis entre eux par des liens et des charges de divers genres. Ils ont une commune patrie, obéissent à la même domination, pratiquent le même culte, sont rangés par ordres ou par classes.

Chaque père de famille ou chef de maison investi de prérogatives importantes, jouit des droits de citoyen au meilleur titre. — Au point de vue religieux, il participe au droit divin et aux rites sacrés. — Dans les assemblées publiques, il opine et vote librement. — S'il est lui-même traduit en justice, il ne peut être condamné que dans les formes légales.

(1) Ainsi qu'on le voit, les traits qui caractérisent la ville proprement dite sont au nombre de cinq principaux qui sont : 1° Un emplacement commun sur lequel doit s'installer la population, et pour celle-ci une enceinte consacrée avec des rites solennels ; 2° La création d'un pouvoir général dont l'autorité s'étend sur toutes les parties de la ville et prédomine sur les autres magistratures ; 3° L'érection d'un temple, siége du culte public ou national et de la religion professée par les habitants ; 4° Un ensemble de maisons réparties par groupes spéciaux ou distribuées avec ordre dans des rues et des quartiers ; des édifices publics y sont destinés aux magistrats et servent aux citoyens de lieux d'assemblée ; 5° Le partage du sol et sa division par lots entre les tribus et les familles.

(2) En grec, le mot *polis* (πολισ), qui signifie ville, ne tarde pas à recevoir une extension beaucoup plus large. Comme c'est surtout dans les villes que la vie sociale se développe, ce terme donne naissance à plusieurs expressions qui se rattachent à la même idée. On peut s'en convaincre en lisant dans le *thesaurus linguæ græcæ* d'Henri Estienne la nomenclature des mots dérivés de *polis*. En latin, le mot *civitas* formé de *coire*, s'assembler, se réunir, désigne le corps politique tout entier, avec le sol qui lui appartient.

— Au point de vue civil et privé, il est revêtu de la triple puissance maritale, paternelle et domestique. Il a un pouvoir et un nom qui couvre tous les membres de sa famille: Il compose un tête (*caput*) qui les représente tous, puisque eux-mêmes ne comptent pas et sont depourvus de capacité civile *(capite minuti)*. — Il a un droit de propriété *fundus* avec lequel il s'identifie et il peut disposer librement de tout ce qui lui appartient. — A sa mort il laisse pour continuer sa personne un héritier sien *hæres suus*. — Sa dernière volonté à force de loi. — Après sa mort, son sépulcre est inviolable, et quiconque le profane est gravement puni.

5. Les deux formes primitives de gouvernement auxquelles les cités obéissent sont la théocratie et la royauté.

Des institutions religieuses et civiles viennent ensuite compléter la formation sociale.

Nulle part on ne trouve la trace d'un contrat social primitif, par lequel des individus réunis se seraient érigés en peuple (1).

TITRE V. — *Loi du développement.*

1. Pour atteindre le but que la providence leur assigne, les hommes réunis en société sont incessamment portés à se mouvoir, à se produire, à augmenter leur force, à se procurer de la puissance, à étendre autour d'eux leur action : ainsi le veut la loi du développement social.

Une jeune peuplade, remplie de sève et de vitalité, multipliée par des unions fécondes, voit bientôt accroître le nombre de ses familles.

L'augmentation de la population réagit nécessairement

(1) V. Lois historiques, n° 11.

sur l'agrandissement du territoire, dont il devient nécessaire de multiplier les produits et s'il y a lieu d'étendre les limites.

Les premiers résultats que les besoins de l'alimentation rendent indispensables, s'obtiennent par l'appropriation et la mise en culture d'un plus vaste terrain dans le rayon d'alentour.

Si les portions qui sont annexées sont insuffisantes, la conquête vient bientôt pourvoir à de pressantes nécessités.

2. Sous un autre point de vue le développement se manifeste par les connnaissances que les hommes acquièrent successivement dans les arts utiles. L'agriculture et l'industrie commencent à se produire. Quelques notions élémentaires des sciences tendent à se répandre. On les distingue surtout dans la construction des habitations, dans la fabrication ou l'emploi des instruments et des ustensiles indispensables aux usages domestiques.

3. Dans l'ordre moral, de notables améliorations, qui permettent d'espérer un meilleur avenir, se font remarquer dans la famille, dans la vie publique et dans le gouvernement.

Dans la famille, l'union conjugale, jusque-là dépourvue de fixité, prend un caractère plus stable. Le pouvoir absolu du mari s'adoucit par degrés. La femme, précédemment livrée à l'arbitraire, devient une compagne et acquiert, dans la maison, une juste part d'autorité. La puissance paternelle, que n'arrêtait aucun frein, se tempère par une modération équitable et par l'influence que donne aux enfants une collaboration habituelle aux travaux de la famille.

Dans la vie sociale, les idées de discipline et de régularité prennent progressivement le desssus et succèdent aux vio-

lences désordonnées d'une vie grossière. Des pouvoirs légalement institués répriment les écarts des passions coupables. La paix publique, moins souvent troublée, acquiert une consistance salutaire.

Au milieu des guerres, la cruauté se montre moins implacable, la férocité dans les combats perd de son âpreté. L'intérêt vient à l'appui de la compassion, et l'on épargne les vaincus dans l'espoir d'en tirer une rançon. Les prisonniers qui peuvent être utiles à leurs maîtres sont ménagés par eux en proportion du parti qu'on peut en tirer. De belles captives, habituées à partager le lit de leurs possesseurs, acquièrent sur eux un ascendant qui désarme leur sévérité.

Dans le gouvernement, l'autorité des princes est sans doute encore mal assise, mal déterminée, mais déjà cependant la modération et la justice ajoutent à sa force et le légitime emploi qu'il en fait lui donne plus de stabilité. Le chef ou souverain a près de lui un conseil composé des principaux de l'Etat. Il délibère avec eux sur les affaires publiques et sa puissance est tempérée par leur intervention. Les questions les plus importantes sont mêmes déférées à des assemblées générales auxquelles assistent tous les hommes libres ayant le triple droit de porter les armes, de voter et de juger.

Comme conditions essentielles du développement moral qu'un peuple est appelé à recevoir, on peut signaler quatre qualités fondamentales , la force, la prudence, la tempérance et la justice, dont l'ensemble compose la vertu (1).

Ici viennent s'interposer et agir deux lois suprêmes qui impriment au développement social une immense impulsion, ce sont la religion et la moralisation.

(1) V, Platon, *de la république*, et ci-dessus prologomènes, chap. III.

TITRE VI. — *Loi religieuse ou du culte divin* (1).

1 Dans la vie des peuples, la religion tient une place de la plus haute importance.

Ce ne sont pas seulement les individus compris dans l'Etat, c'est le corps social tout entier qui a besoin de la protection divine.

Aussi n'est-il pas de société dans laquelle on ne trouve un culte public organisé.

Le sentiment religieux, résultant pour l'homme de la conscience de sa faiblesse et de ses misères, la notion instinctive d'une puissance surhumaine, devant laquelle il se courbe, amènent partout l'établissement d'une religion et la reconnaisance d'une divinité protectrice, à laquelle sont adressés en commun des prières et des vœux (Cicéron, *Tuscul.* liv. 1, chap. XIII).

Suivant leur degré de barbarie ou de civilisation, les peuples ont un culte plus ou moins grossier, plus ou moins épuré. Le *fétichisme*, ou adoration des objets matériels, la *physiolâtrie*, qui défie les éléments ; le *sabéisme*, ou l'adoration des corps célestes ; l'*anthropomorphisme*, qui révère des personnages divinisés ; la *zoolâtrie*, ou adoration des animaux, et divers autres genres de superstition ou d'idolâtrie sont autant de formes par lesquelles se manifeste le sentiment religieux.

2 Mais quelque soit le genre de culte, la religion qui rattache sans cesse l'homme à Dieu se mêle à toutes les institutions primitives et pénètre dans tous les replis de la vie sociale.

(1) *Lex theosebiæ seu religiositatis.*

Il en est ainsi surtout dans les Etats théocratiques.

Là c'est Dieu qui gouverne par les ministres qui en sont les représentants et les organes.

Là tout procède de la religion, tout existe et se meut par elle, tout retourne à elle (1).

Même dans les états laïques, la religion domine toutes les institutions et préside à tous les actes de la vie politique.

En tout temps on rend hommage à la divinité par un culte extérieur, par des fêtes et des cérémonies.

A la veille des entreprises importantes, on implore son appui tutélaire par de solennelles manifestations.

Dans les grandes crises on s'efforce, par des expiations, de désarmer son courroux.

On va même jusqu'à immoler des victimes humaines.

Parfois aussi, des chefs magnanimes et des citoyens généreux se dévouent aux dieux infernaux pour le salut de tous.

Après la victoire ou le succès, on ordonne des actions de grâce et des réjouissances.

3 Toutes les branches du droit sont placées sous la tutelle de la religion.

C'est elle qui constitue le droit divin;

C'est elle qui en dirige les inspirations :

Par la piété qu'elle commande envers les immortels;

Par les rites et les pratiques qu'elle prescrit à leur égard;

Par les moyens qu'elle enseigne pour pressentir ou pénétrer leur volonté suprême;

(1) Sous les gouvernements théocratiques, dit Vico, les hommes croyaient que toute chose était commandée par les dieux. (V. tome II, page 266).

Par la science des augures et des aruspices et par l'étude des phénomènes de la foudre;

Par la protection dont elle entoure les lieux saints;

Par les respects qu'elle impose envers les pontifes et les ministres du culte;

Par les peines dont elle menace les sacrilèges, les profanations et l'impiété;

Par la stricte observation qu'elle ordonne des devoirs de la vie civile et des droits de l'hospitalité.

4 Le droit public s'affermit sous l'influence de l'idée religieuse.

Le roi ou le chef de l'Etat est le représentant de la divinité sur la terre. Sa personne sacrée a droit aux hommages et à l'obéissance des peuples.

Les prêtres, par la vénération que commande leur auguste caractère, leur science profonde et leurs mérites édifiants prennent place au premier rang parmi les pouvoirs de l'Etat et partagent en quelque sorte les honneurs rendus à la divinité.

Les classes inférieures, les pauvres, les opprimés et les faibles ont la puissance divine pour appui.

Le patron qui fait fraude à son client est voué aux dieux infernaux.

5. Le droit international, de son côté, cède à l'ascendant de la religion.

Celle-ci le domine et le sanctifie :

Par les adoucissements qu'elle apporte aux rigueurs de la guerre;

Par le caractère sacré dont elle revêt les ambassadeurs ;

Par l'inviolabilité dont elle couvre les hérauts et les féciaux ;

Par la foi des traités et le châtiment dont elle menace leurs infracteurs ;

Par la commisération qu'elle recommande à l'égard d'un ennemi désarmé ;

Par la pitié pour les vaincus ;

Par l'accueil des suppliants.

6. La religion étend de même son autorité sur le droit fédératif ;

En plaçant sous l'égide de la divinité le lien qui unit les peuples compris dans une sainte alliance ;

En sauvegardant les temples et les établissements religieux qui sont le centre et le principal siége de la fédération.

7. Un Dieu ou génie (*Genius*) préside à la naissance de chaque personne et l'accompagne dans tout le cours de sa vie ;

Le mariage civil est consacré par la religion. Le pontife le bénit devant des témoins en prononçant une formule sacramentelle Par l'effet de cette solennité, la femme passe sous le pouvoir de son mari. Elle est associée à ses rites sacrés et se soumet à ses dieux pénates.

Les funérailles sont prescrites comme un devoir religieux. Dans l'opinion des anciens, ceux qui n'ont pas reçu la sépulture sont exclus du séjour de la lumière, et leur âme en peine est condamnée à errer dans les ténèbres.

Aussi est-ce un méfait grave que de ne pas rendre à un mort les devoirs funèbres.

Le tombeau respecté comme une sorte de sanctuaire est placé sous la sauvegarde divine. Malheur au téméraire qui l'outrage ou le profane.

C'est ainsi que les principaux actes de la vie humaine et le droit relatif aux personnes sont mis sous la garantie de la religion.

8. La propriété, dont la conservation est si essentielle, a de même les dieux pour soutiens et pour vengeurs.

La propriété collective et la propriété individuelle ont un titre égal à leur protection.

Les domaines et les terrains attribués aux dieux et aux temples, ou tenus en réserve pour l'Etat, sont retranchés du commerce et réputés inviolables.

Le partage des terres s'accomplit avec des rites religieux. Le champ (*ager*) reçoit une orientation consacrée.

Chaque propriété repose sous la sauvegarde du dieu Terme. Des sacrifices sont adressés à ce dieu, parcequ'il a sous sa tutelle les limites des champs. Celui qui les outrepasse ou qui renverse les bornes est voué avec ses bœufs aux dieux infernaux. (1)

Les conventions, garanties par un serment, sont réputées sacrées, et celui qui les viole est soumis aux peines du parjure.

9. Le droit pénal, à son tour, est dominé par l'idée religieux.

La peine participe à la fois du châtiment, de l'intimidation et de l'expiation.

(1) V. ci-après tit. VIII.

Lorsqu'un coupable est condamné à mort, sa tête et son patrimoine sont dévoués aux dieux.

Le roi des sacrifices accomplit à ce sujet un acte solennel de supplication. De là le nom de supplice (*supplicium*) donné à la répression.

Tout individu, convaincu d'un crime grave, est déclaré *sacer* c'est-à-dire voué à l'enfer.

Ainsi, celui qui viole les limites ou qui commet un sacrilége, est frappé de cette sorte d'anathème.

Quelquefois il arrive que, par un motif religieux, le condamné à mort ne doit pas être exécuté, mais alors il est rejeté hors de la protection de la loi, et celui qui le tue n'est pas coupable d'homicide.

La profanation des lieux sacrés, des lieux saints ou religieux est passible de châtiments plus ou moins graves. (1)

10. A la religion se rattachent les mystères, sortes d'associations secrètes, où les associés ont seuls part à des doctrines que le vulgaire ne doit pas connaître. Là, se conservent et se propagent des enseignements plus sublimes, d'un ordre supérieur aux superstitions locales et à toutes ces conceptions de fantaisie qu'enfante un brillant polythéisme ; là se perpétuent des croyances communes aux esprits éminents des divers pays, filles d'une raison plus large, d'un spiritualisme plus épuré, et qui sont tout à la fois pour la morale une base et un appui.

11. Les oracles eux-mêmes, malgré le mirage qu'ils produisent et les prestiges décevants dont ils s'entourent, mal-

(1) Voir pour ce qui concerne les Romains, les documents contenus dans le recueil de M. Egger, intitulé: *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, Paris, 1843 in-8°.

gré les illusions séduisantes qui fascinent le sacerdoce lui-même, contiennent souvent d'utiles avis suggérés par une longue expérience, de sages conseils inspirés par une habile observation des faits, par une étude approfondie de l'humanité.

12. Comme foyers conservateurs des religions et des préceptes moraux qu'elles proclament, se présentent les grands temples, desservis par des colléges de prêtres qui gardent le dépôt sacré des traditions antiques et des plus saines doctrines.

Telles sont aussi les îles sacrées, sortes de sanctuaires primitifs, où se conservent intacts les souvenirs cosmogoniques et les maximes morales, émanées des sources les plus pures.

Les religions anciennes, quelque défectueuses qu'elles soient, sont, en général, favorables au développement social et humanitaire, à la prospérité des nations, à la stabilité des pouvoirs, à la conservation des familles, au bonheur des individus.

Il en est ainsi à bien plus forte raison de la religion chrétienne, de beaucoup supérieure à toutes les autres (1).

TITRE. VI. — *Loi de la moralisation.*

Une des principales fins de la vie sociale est de faire perdre aux hommes leurs passions violentes, leurs mœurs grossières et désordonnées, de leur inspirer des affections plus douces, de les façonner à l'empire de la règle.

Tel est le but de la moralisation sociale.

(1) V. nos *Lois historiques*, nos 63-66.

Pour tacher de l'atteindre, il faut nécessairement des régulateurs qui impriment et maintiennent de fécondes impulsions.

Ces régulateurs si précieux peuvent être de plusienrs genres.

Les uns investis d'une puissance divine, ou revêtus d'un caractère auguste, s'adressent à la société tout entière.

D'autres, d'un ordre purement privé, puisent dans leurs propres inspirations, les enseignements qu'ils répandent dans la foule.

Comme régulateurs suprêmes, comme instituteurs des nations on peut considérer :

Les personnages d'une condition surhumaine, les hommes inspirés qui communiquent aux populations les plus utiles découvertes ou leur dictent les meilleurs principes de direction et de conduite ;

Les législateurs qui, par leur sages édits, sont la terreur des méchants, rassurent les bons et promulguent des règles essentielles au maintien des sociétés ;

Les chefs des états dont la prévoyance recommande ou prescrit l'éducation la mieux appropriée aux besoins sociaux ;

Les souverains et les prêtres qui, par la mélodie ou l'harmonie des chants, par la musique et la science des accords, s'efforcent d'adoucir les mœurs farouches, et d'inspirer des habitudes plus paisibles.

2. Comme régulateurs souverains et primitifs, la reconnaissance des peuples signale les dieux eux-mêmes.

Dans la race sémitique, Bel ou Belus et Taaut sont divinisés pour avoir, les premiers, institué la vie sociale, en

Assyrie et en Phénicie. Dans la race chamite et en Egypte, c'est Isis, qui, dit-on, institua la première les lois d'après lesquelles les hommes se rendent mutuellement justice, et qui, par la crainte des châtiments, mit un terme à l'injustice et à l'abus de la force. Dans la race japhétique, en Grèce et en Occident, ce furent Saturne, le bienfaiteur des peuples, l'ordonnateur de vie policée, le mainteneur vigilant de la justice ; Jupiter, le juge suprême, le maître par excellence, qui mit ses soins à châtier les impies, à punir les malfaiteurs, et dont les services éclatants lui méritèrent les honneurs divins ; Cérès, fille de Jupiter, qui, à raison des lois qu'elle établit, reçut le nom de Thesmophore ou législatrice ; Thémis qui institua les pratiques normales des sacrifices, et apprit aux hommes à vivre en paix sous l'empire des lois justes.

3. Dans un rang à part, et sous les inspirations mêmes du vrai Dieu, apparaît Moïse, le plus illustre moralisateur de l'antiquité.

Son décalogue n'est pas seulement une loi nationale de l'ordre le plus élevé, c'est un code universel, dont les principes sont admis par tous les peuples. Devoirs de l'homme envers Dieu, obligations de chacun envers ses parents, défense de pécher par action avec condamnation de l'homicide, de la luxure et du vol ; défense de pécher par parole et de porter faux témoignage, défense de pécher par pensée, en convoitant la femme ou le bien d'autrui ; telles sont les règles suprêmes, qui sont devenues la base du droit commun, de l'humanité.

4. Le roi David, imbu des préceptes de la loi de Moïse, écho fidèle de l'antique sagesse, se plaît à exalter le juste inébranlable dans sa foi.

Heureux, s'écrie-t-il, l'homme irréprochable qui marche dans la voie du Seigneur, qui le recherche de toute son âme et se plie à ses commandements! Heureux celui qui médite les justices de Dieu, s'éclaire de son esprit, évite les superbes et les pervers, méprise les vanités du monde, secourt l'indigent et met tout son espoir en Dieu. Invoquer le très-haut dans la détresse, implorer de sa miséricorde la rémission de ses iniquités, attendre de lui sa force et son salut, ne point envier la prospérité passagère des méchants, ne point se glorifier des richesses et des honneurs, tels doivent être les actes et les propos de l'élu de Dieu, qui veut recevoir en abondance les fruits de sa grâce.

5. A David succéda Salomon, dont la sagesse était célèbre dans toute l'antiquité.

Consommé dans la science du bien, l'illustre moraliste se montre fécond en préceptes salutaires et les multiple sous toutes les formes (1).

Dans les maximes qui ont trait à la famille, l'auteur se

(1) Il fait de la sagesse un magnifique éloge. Mère des bons conseils, fertile en fruits excellents, la sagesse déteste l'insolence et l'orgueil, fuit la voie corrompue et la langue menteuse. C'est par elle que règnent les princes vertueux, elle a pour compagne les richesses et la gloire. Heureux l'homme sensé qui la prend pour guide et qui, sous ses inspirations, s'attache à la pratique du bien.

Malheur à l'insensé que la démence égare, dont l'esprit aveuglé n'enfante que de folles conceptions. Dépourvu de prévoyance, il a derrière lui la misère et la ruine, et se précipite dans l'abime de perdition.

Salomon préconise la justice, fille du ciel, et mère de la droiture. Le juste qui rend à chacun ce qui lui est dû et met son bonheur à s'abstenir du mal. Ne faisant que le bien, il a pour lui le riche trésor d'une bonne conscience, il recueille en abondance les bénédictions de Dieu, et sa mémoire est en honneur parmi le peuple.

Quelle est, au contraire, la triste condition du méchant, qui invente le mal, ourdit la tromperie, prémédite la rapine et dresse des embûches à l'innocence! Sa prospérité n'a qu'un temps; il vieillit dans l'opprobre, et après sa mort son nom est maudit.

plaît à rehausser le père de famille sage et courageux, tout entier à ses devoirs; la femme forte et prudente, qui est la couronne de son mari; le fils soumis, qui est la joie de ses parents; le serviteur fidèle, l'appui des enfants de son maître; l'ami dévoué, toujours prêt à venir en aide.

En même temps qu'il met ainsi en relief la sagesse, la justice, et l'heureuse destinée de ceux qui les cultivent, Salomon signale les vertus, qui font l'honneur des cités et la force des Etats; la bienfaisance, inépuisable dans ses œuvres; la charité modeste, dont la main est toujours ouverte; la docilité, qui garde la discipline et accueille la correction; la science, qui forme à la fois l'esprit et le cœur.

En encourageant de la sorte les éminentes qualités dont se compose la vertu, le savant ethnologue s'élève avec une remarquable énergie contre les souillures morales qui amènent la mort de l'âme; il flétrit avec vigueur l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse (1).

Le sage monarque repousse avec une égale force la tromperie, qui nourrit dans son cœur de mauvais desseins, trahit les secrets livrés à sa foi, emploie le faux poids et la fausse balance, et séduit par de menteuses paroles; le faux témoignage qui s'attaque à l'innocence, égare la justice, et produit le mal par sa duplicité.

(1) La colère et la paresse sont surtout funestes aux Etats: « La colère aveugle et violente dans ses transports, qui allume les disputes, enfante les querelles, fait couler le sang, et suscite les haines implacables. — La paresse, molle et insouciante, lente à quitter son lit, dont les mains ne veuillent rien faire, qui au printemps laisse ses bœufs à l'étable et dort pendant la moisson. »

6. Dans les théocraties, le principe même du gouvernement donne un grand appui à la morale. Il a pour base une divinité suprême et toujours presente, qui règne, punit et récompense. Le sacerdoce, qui en est l'organe, enseigne des préceptes d'un ordre supérieur: l'immortalité de l'âme, la doctrines des récompenses et des punitions dans autre vie, et d'autres vérités qui donnent aux bonnes mœurs une direction salutaire.

Parmi les plus éminents moralistes, produits par les théocraties, on peut citer:

Hermès, personnification suprême du sacerdoce égyptien, dont les enseignements ne sont pas seulement formulés dans les livres sacrés, mais se traduisent sur les monuments en inscriptions et en symboles.

Manou, le grand législateur de l'Inde, dont les lois forment pour une grande partie de l'Asie un code religieux et moral (1)

Zoroastre, qui chez les Perses s'est immortalisé par sa législation, et qui pour mieux en affermir les fondements, l'a placée sous la sauvegarde des doctrines les plus élevées.

Orphée, qui, dit-on, retira les hommes de l'état sauvage, adoucit leur caractère féroce et leur enseigna les premiers éléments de la vie policée. Ses chants jadis si fameux qui apprivoisaient les tigres et les lions, sont depuis longtemps perdus. Mais parmi les hymmes appocryphes qu'on lui attribue, il en est quelques-uns qui rappellent son enthousiasme pour la justice et l'équité (2).

(1) La deuxième partie de ses lois est consacrée à la morale.

(2) Dans l'hymme LIX, le poète invoque la justice dont l'œil embrasse toute chose; elle est assise au trône sacré de Jupiter; du haut des cieux elle

7. Comme instituteurs sociaux, viennent à leur tour les sages législateurs, dont les édits gravés sur le bois ou sur la pierre, menacent de châtiments rigoureux les téméraires qui, par leurs excès ou leurs attentats, troubleraient la paix publique. Attentifs à maintenir l'ordre, ces grands hommes règlent les parties les plus essentielles de l'Etat, et font de leurs lois les ancres de l'édifice social.

8. Les chefs des sociétés rangent aussi parmi les plus importants moyens de conservation l'éducation des enfants et s'en occupent avec sollicitude. Ils prescrivent d'en inculper, dès le premier âge, les principes régulateurs, convaincus que ceux-ci une fois imprimés dans les esprits et demeurant toujours présents, sont bien autrement efficaces que les lois pénales qui s'éloignent de la pensée sitôt qu'on ne les a plus sous les yeux. De là aussi la recommandation faite aux parents d'assujettir les enfants à une discipline sévère, de les corriger quand ils font mal, d'encourager leurs penchants honnêtes, de combattre leurs tendances vicieuses, de telle sorte que la vertu soit le principal mobile de leurs actions.

9. Les arts, de leur côté, viennent adoucir les mœurs, polir leurs aspérités et prêter un large concours à la moralisation humaine.

Les arts mécaniques, en satisfaisant aux premiers besoins

surveille les mœurs de tous les hommes ; vengeresse inexorable, elle punit les méfais, courbe les pervers et se montre l'ami des justes. — L'hymne LX célèbre l'équité, vierge opulente et juste, déesse vénérable et bienfaisante, dont les jugements sacrés distribuent entre tous les hommes des droits égaux.

et en procurant le bien-être, favorisent les relations et amènent le perfectionnement de la vie sociale.

Les arts libéraux joignent l'agrément à l'utilité et sont justement considérés comme un présent du ciel. Les sept arts libéraux qui conduisent à toutes les connaissances humaines sont d'une part l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique; de l'autre la grammaire, la rhétorique et la dialectique (1).

10. La musique joue un grand rôle dans les états de l'antiquité ; elle exerce sur les sens et sur l'âme une sorte de pouvoir magique ; elle subjugue le cœur, en captivant les oreilles, et par l'harmonie ou la mélodie des accents, inspire des émotions nobles et douces.

Dans les fêtes publiques, elle accroît la pompe et la magnificence des solennités.

Dans les combats, elle stimule l'ardeur guerrière et contribue à assurer la victoire. Par les impulsions qu'elle communique, elle donne plus d'élan au patriotisme.

Dans les spectacles, elle donne plus d'effet à toutes les parties du drame. On sait quelle large place occupe le chœur dans la tragédie antique.

Dans les rapports ordinaires de la vie, elle adoucit la rudesse des caractères, rend les liens sociaux plus agréables, et bannit les vices qui portent à la dureté et à l'inhumanité.

Elle égaie la mélancolie, dissipe les humeurs sombres, et contribue même à la guérison de certaines maladies.

(1) Les quatre premiers, c'est à dire l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, forment le *quatrivium* ; les trois autres composent le *trivium* (V. ci-après tit. XXIII).

Chez les nations de l'Orient et de la Grèce, la délicatesse des organes, l'extrême sensibilité, la facilité à s'émouvoir et à se passionner donnent à la musique une immense influence.

11. Tels sont au point de vue social et public les éléments régulateurs des mœurs.

L'enseignement particulier a aussi son prix et sa portée. D'abord concentré dans le sacerdoce, il se propage ensuite parmi les laïques.

D'éminents poëtes, à la tête desquels se place Homère, offrent une source abondante d'instructions utiles. Les fictions dont ils embellisent leurs sujets, les discours qu'ils prêtent à leurs personnages, les descriptions ou les tableaux qu'ils retracent, les comparaisons qu'ils emploient, tout vient en aide au développement moral (1).

Les sages à leur tour apparaissent avec leurs maximes pleines de sens, avec les apophthetgmes qu'ils répandent dans le vulgaire. Observateurs expérimentés de la vie humaine, ils expriment en termes clairs et concis, les résultats de leurs méditations, de telle sorte que leurs adages deviennent autant de règles de conduite (2).

11. Enfin surgissent les philosophes dont les leçons fournissent à la sagesse un précieux appui. La morale enseignée par eux devient une science qui a pour objet l'homme lui-même, dans ce qu'il a de plus intime et de plus personnel,

(1) V. Jacques Duport, *Homeri gnomologia. Cantab.* 1660, in-4°.

(2) On sait que les sept sages de la Grèce furent Thalès, Solon, Périandre, Cléobule, Chilon, Bias, Pittacus.

et qui s'adresse surtout à son cœur, en lui enseignant ses obligations envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables. Cette science porte principalement sur deux points : elle fait connaître aux hommes en quoi consiste le souverain bien, auxquels ils aspirent tous ; elle leur montre les vertus et les devoirs qui peuvent les y conduire.

TITRE VIII. — *Loi de l'appropriation du sol.*

1. Après les grands cataclysmes que mentionnent toutes les traditions des peuples, les hommes trouvent des abris sur les hauteurs.

La partie sèche de la terre est habitée la première ; de là le nom d'*arida* qu'elle reçoit.

Sortie du sein des eaux, venue pour ainsi dire à leur surface, on l'appelle aussi *gaïa* la *provenue* (1).

Les groupes humains disséminés sur le sol ne lui demandent d'abord que des fruits et des produits alimentaires, — un peu de bois pour faire des bâtons ou des massues, de la ramée pour façonner et couvrir les huttes qu'ils construisent. Leurs rapports avec la terre se bornent à des relations fortuites et passagères.

2. Quand la tribu pastorale s'organise, les liaisons des hommes avec le sol deviennent plus suivies. Les espaces que parcourent les familles sont plus circonscrits ; elles y reviennent par intervalles, et périodiquement tirent profit des grands herbages qui renaissent à chaque printemps.

(1) De l'ancien verbe Grec γαω je proviens, je dérive.

Des ouvrages de main d'homme sont aussi pratiqués dans le sol ; on y perce des puits pour se procurer de l'eau. La tribu patriarcale est en contact avec la terre, non-seulement par elle-même, mais par les nombreux bestiaux qui font sa richesse.

3. Les établissements à demeure ouvrent une nouvelle ère, et créent des relations d'une tout autre portée.

Comme Dieu, dans sa munificence, à livré le monde à la merci des hommes, les lieux qui sont vacants sont à celui qui le premier s'y installe.

Il suffit que la place dont s'est emparé le premier occupant ait été d'abord vacante, qu'il s'en soit effectivement rendu maître, et qu'il continue de la détenir.

L'occupation s'annonce par l'habitation, puis par la culture. L'une et l'autre constatent tout à la fois l'intention de s'approprier et le fait de l'appropriation. L'habitation est le titre le plus légitime et le plus ancien. Les animaux eux-mêmes ont leur retraite ; les bêtes sauvages ont leur tanière, les oiseaux ont leur nid. L'homme aussi doit avoir son asile. La culture, dont il prend soin, s'applique d'abord aux plantes ou aux produits les plus utiles à l'alimentation humaine.

Toutefois, comme ces premiers établissements n'ont qu'un caractère provisoire, l'occupation qui en est la suite n'a rien de stable ni de définitif.

4. C'est surtout la bourgade et sa constitution fixe qui font faire un pas immense aux relations habituelles de l'homme avec le sol.

Ce ne sont plus des rapports accidentels et temporaires, c'est une union permanente.

Alors surgit la possession proprement dite. Par une sorte d'expression figurée qu'on retrouve dans toutes les langues, l'homme s'assied sur le sol et ne le quitte plus (1).

Le manoir construit à demeure, la maison, siége continu d'habitation, indiquent cette prise de possession à titre perpétuel.

Alors se produit l'agriculture, c'est à dire la culture suivie et raisonnée.

Le sol lui-même prend un nouveau nom. Il s'appelle *terra*, parce que la glèbe est broyée (*teritur*), par l'effet des travaux de l'homme et des animaux soumis au joug.

Les bœufs associés à ces opérations s'appellent *terriones*, parce qu'ils s'identifient avec la terre, objet du labourage.

La céréale ensemensée, cultivée et récoltée, fait apparaître tout un monde nouveau. La culture du grain de blé entraîne avec elle une immense révolution.

De là des idées et des découvertes nouvelles, l'observation et la distinction des saisons propres à chaque espèce de travaux, la conservation des moissons recueillies, la prévoyance pour les récoltes à venir, l'étude du caractère et des dispositions du terrain, la remarque des phénomènes célestes.

Avec le temps, l'exploitation du sol ne se borne plus à des produits annuels ; elle s'étend à des végétaux, dont les

(1) Tel est en grec le mot *κτησισ* contracté de *κατα τησισ* C'est ce que veulent dire en latin *possessio*, formé de *post sedere*, et en allemand, Beysitzung, venu de beysitzen.

fruits ou les produits exigent des soins qui durent plusieurs années, tels que les plantes vivaces, la vigne, les arbres fruitiers et autres.

Les bois, les forêts mis à contribution, fournissent à l'homme, devenu sédentaire, tout ce qui peut être utile à ses besoins dans le nouvel état où il se trouve.

Ce n'est plus seulement aussi à sa superficie que le sol est mis à profit. On ouvre ses flancs; on descend dans ses entrailles; on en retire des métaux. Des populations tout entières sont occupées à ces extractions, d'où surgit une nouvelle branche de la richesse sociale, l'industrie.

5. Après la bourgade apparaît la ville, ou la cité, type complet de la formation sociale. Avec elle naît la propriété légale, c'est à dire l'appropriation garantie et réglée par la loi.

Dans la circonscription territoriale qui dépend de la cité, on distingue alors la propriété collective et la propriété individuelle.

Tout ce qui entre et demeure dans le domaine commun, tout ce qui appartient à un peuple considéré dans son ensemble, constitue la proprieté collective.

La nation qui à son territoire primitif annexe un pays vacant, y crée où y envoie des colonies, en acquiert la propriété.

Dans ce territoire ainsi accru, ce qui n'est reparti ni entre les particuliers, ni entre les villes, et qui reste commun à la société tout entière, forme ce qu'on appelle le domaine national.

Ce domaine n'embrasse pas seulement le sol; il comprend

aussi les lacs, les fleuves et les cours d'eau. Sans doute il ne peut s'étendre à la pleine mer, parce qu'elle n'est pas de nature à être occupée. Mais les rivages, les rades, les ports, les baies, les détroits peuvent devenir l'objet de la propriété commune.

Les parties productives du domaine national sont susceptibles de diverses destinations.

Une quotité peut être attribuée au souverain, afin de rehausser la splendeur du trône et l'éclat de la majesté royale.

Une autre portion est affectée au culte des dieux, concédée aux temples et aux prêtres. (1)

Une partie peut être encore dévolue aux guerriers, afin de pouvoir à leur subsistance et à leur entretien.

Enfin le surplus est réservé à l'Etat qui en perçoit les revenus, ou en attribue aux citoyens la jouissance périodique.

Suivant les temps et les lieux, suivant la destination qu'elle reçoit, la propriété territoriale présente des caractères différents.

Ici elle est royale ou princière, elle se pare de riches demeures, de splendides jardins; elle se convertit en grands et beaux domaines.

Là elle est sacerdotale, elle se décore de temples et d'édifices religieux ; elle embrasse des lieux sacrés plus ou moins étendus, des fonds affectés aux besoins du culte et de ses ministres.

Ailleurs elle est aristocratique et nobiliaire. Elle est le

(1) C'est ce qu'on appelle en grec des τεωενα ou lieux séparés, consa-

partage des fils de Mars retranchés dans quelques citadelles qui dominent tout le pays. Tombée au pouvoir d'une race conquérante, elle se garnit d'enceintes murées et de châteaux forts.

7. Mais ni les princes, ni les prêtres, ni les guerriers, ni l'Etat ne peuvent eux-mêmes cultiver le sol. Ils ont pour colons ou pour tenanciers des hommes d'une classe secondaire, des laboureurs qui exploitent le sol, et qui en recueillent les produits avec la perspective de recevoir une portion de ceux-ci, pour récompense de leurs peines.

Ainsi la propriété collective peut être envisagée au double point de vue du domaine foncier et de la culture dont celui-ci peut être l'objet.

8. Sous un autre aspect se présente la propriété individuelle.

Quand des particuliers en sont déjà possesseurs ou quand elle est distribuée ou vendue par l'Etat, elle entre dans le commerce et devient le sujet de conventions et de transmissions diverses.

Elle est tantôt aliénée à titre onéreux, tantôt transférée à titre gratuit.

Lorsqu'elle s'arrête entre les mains d'un individu, celui-ci n'en peut être dépouillé sans son adhésion expresse ou tacite.

De même que les détenteurs d'une propriété collective, ceux qui possèdent des propriétés individuelles peuvent en conférer à un autre la jouissance ou la location et ne sont pas tenus de les exploiter par eux-mêmes.

Placée sous l'égide de la loi, la propriété est inviolable.

9. Tant qu'un possesseur existe, son droit non seulement lui est pleinement assuré, mais par une extension remarquable, il se perpétue même au-delà du tombeau. Après sa mort, sa fortune est dévolue à d'autres personnes appelées à la recueillir par voie de succession ou de testament.

Cette transmission, qui peut sembler exboritante, puisqu'elle étend la propriété au-delà du trépas, se justifie par des raisons décisives.

Quand un individu possède une terre, avec sa famille, il a, pour collaborateurs et pour associés, les enfants qui l'exploitent avec lui. Lorsqu'il meurt, il est juste que ceux-ci l'obtiennent de préférence, par suite de la collaboration qu'ils lui ont fournie de son vivant. Pour eux, c'est même moins une acquisition nouvelle qu'une sorte d'accroissement au profit des survivants. Ils ont, d'ailleurs, en leur faveur le titre le plus sacré : l'affection d'un père pour ses enfants. Des motifs analogues s'appliquent à la succession dévolue aux ascendants et aux proches parents. De là les règles d'hérédité admises par la plupart des législations.

Lorsque le possesseur n'a point avec lui d'enfants ou de proches parents, la présomption, qui les appelait à succéder d'après l'ordre probable des affections, n'a plus la même force. Il peut avoir aussi des associés, ou d'autres personnes de prédilection, auxquelles il désire transmettre ce qu'il a. S'il manifeste cette volonté dans une forme solennelle, cette déclaration constitue une sorte de loi particulière, qui déroge à la loi générale sur les successions. Telle est l'origine de la faculté de tester.

Il est clair que cette faculté de transmettre ses biens par testament ne peut porter que sur la propriété individuelle.

Elle ne peut s'étendre à la propriété collective, puisque celle-ci est affectée à un service public, et qu'elle est possédée par des personnes qui n'ont pas le droit d'en disposer.

10. Envisagées dans leur ensemble, les propriétés collectives et individuelles, renfermées dans les limites d'un territoire, forment une sorte de patrimoine général, régi par une loi commune et soumis au domaine éminent du souverain.

Pour les générations présentes comme pour les générations à venir, cette terre, où reposent les cendres des aïeux, devient, pour ainsi dire, un sol paternel que les langues germaniques désignent sous le nom de *Faterland*. C'est là véritablement qu'est la commune patrie.

Grâce aux améliorations qu'elle reçoit, compose un des premiers éléments de la conservation du corps social et la source la plus féconde de la prospérité publique. Fille de l'agriculture, elle la perfectionne et l'enrichit à son tour. Elle fait éclore l'industrie, qui façonne les produits du sol, et le commerce qui les livre à la consommation. (1)

TITRE IX: — *Loi de l'organisation.*

1. A mesure que la société se développe et s'augmente, les éléments, qui prennent place dans son sein, se multiplient et deviennent plus complexes.

(1) C'est la propriété, dit Portalis, qui a fondé les sociétés humaines; c'est elle qui a vivifié, étendu, agrandi notre propre existence. C'est par elle que l'industrie de l'homme, cet esprit de mouvement et de vie qui anime tout, a été portée sur les eaux et a fait éclore, sous les divers climats, tous les germes de richesse et de puissance. (V. Exposé des motifs du titre II du livre II du code Napoléon.

Les rangs, les catégories, y acquièrent plus d'extension ou d'importance.

Ici, ce sont des castes qui, dans leur ligne de séparation profonde et permanente, rangent par grandes catégories toutes les conditions de la vie sociale. (1)

Ailleurs, les nations se partagent entre des ordres qui, tour à tour, se disputent la prééminence. (2)

Les opinions, les préjugés mettent aux prises des partis politiques et donnent lieu à des conflits opiniâtres et souvent meurtriers.

De là des complications auxquelles il est indispensable de pourvoir.

2. La nécessité de régler, de mettre en ordre les différentes parties de l'Etat, met en jeu la grande loi de l'organisation.

Cette loi embrasse à la fois :

L'organisation des éléments sociaux qu'il faut combiner, et, en quelque sorte, marier en fixant leurs rapports.

L'organisation politique, qui détermine la forme, les limites et les attributions des pouvoirs.

L'organisation religieuse, qui assigne aux différentes parties du culte la place qu'elles doivent tenir dans la vie publique et dans l'Etat.

(1) Sur les castes, voy. notre *Etude sur les anciennes théocraties* et les auteurs qui y sont indiqués.

(2) Loyseau, *Traité des Ordres*.

(3) Voy. Robinson. *Antiq. grecques*, liv. III, chap. 25 et notre *Essai sur l'histoire du régime municipal*, sect. I, chap. XIII, p. 74.

Dans l'agencement du corps social, l'habileté consiste à donner à tous ses membres, la place qui leur convient et à en former un ensemble, qui fonctionne régulièrement.

Ce qui est essentiel encore, c'est d'adoucir les frottements, de prévenir des chocs qui bientot seraient une cause de dommage et de destruction.

Lorsqu'une société, dans ses éléments constitutifs, comprend plusieurs castes ou plusieurs ordres, il est d'un haut intèrêt de leur assigner, dans l'organisation sociale, le rang qu'ils doivent occuper, de régler leurs pouvoirs, de déterminer leurs attributions et leurs prérogatives. Il importe aussi d'empêcher ou de modérer leur antagonisme.

De là, dans la plupart des sociétés anciennes, les relations de patronage et de clientèle destinées à unir entre eux les divers ordres de l'Etat.

Ces rapports fixés d'une manière permanente deviennent une loi de l'organisation sociale (1).

3. Après que le corps social a été sagement distribué, il est indispensable d'en organiser la tête.

Cette partie en qui doit résider la pensée dirigeante est plus difficile à constituer.

L'anarchie est le triste état d'un peuple qui n'a plus de chef ni de lois auxquelles on soit soumis. Aucune société ne peut se passer de gouvernement, et en fait aucune ne s'en est jamais passé.

Les formes primitives de gouvernement sont la théocratie et la royauté.

(1) V. M. Duruy, *Hist. Romaine.*

Dans la théocratie, la société est régie par la divinité même, dont les prêtres sont les organes et les ministres. C'est le gouvernement sacerdotal proprement dit.

La royauté est une forme politique plus simple et plus naturelle encore, puisqu'elle offre l'image de l'autorité d'un père de famille.

Suivant les pays et les époques, la royauté a pour origines la puissance patriarcale, les fonctions de juge, le commandement militaire, la direction d'une colonie, la supériorité de richesse ou de force physique (1).

L'exercice de l'autorité dans les mains des rois primitifs n'est point absolue. Pour la décision des affaires les plus graves, ils s'entourent d'un conseil formé de grands ou de chefs.

Toutefois, dans le cours des âges, la royauté subit des modifications. Tantôt elle acquiert plus d'intensité et tourne au despotisme.

(1) Dans la vie pastorale, la puissance du patriarche se transforme naturellement en royauté. Le pouvoir domestique se convertit en pouvoir politique.

Lorsqu'un homme équitable et intelligent est fréquemment appelé par ses concitoyens à juger les contestations qui les divisent, ces fonctions de juge qu'il doit à leur confiance, le conduisent par degrés à la royauté.

Quand une bande se forme et reconnait un chef, le commandement militaire dont celui-ci est investi devient dans ses mains une autorité politique que le succès vient affermir et étendre. C'est un soldat heureux dont l'épée fait un roi.

Lorsqu'un essaim se détache volontairement d'une nation, ou qu'un parti de fugitifs est réduit à s'expatrier, le directeur placé à sa tête, fonde dans le pays où il s'installe un Etat dont il devient le roi.

Enfin, il arrive que des tribus ou des bandes réunies, éprouvant le besoin de se donner un roi, le choisissent entre ceux qui se distinguent le plus par leurs richesses, leur force et même par leur belle stature.

Le despotisme, qui livre les destinées d'une nation aux volontés et aux fantaisies d'un homme, est le plus détestable des gouvernements.

Souvent aussi la royauté perd de sa puissance et se mélange d'éléments républicains.

Alors elle n'est plus à proprement parler, une monarchie. Pour la transformer en république, il n'est pas nécessaire de changer ses institutions : il suffit de retrancher l'autorité royale.

4. Lorsqu'après l'abolition de la royauté, le pouvoir passe aux fils de Mars ou *Aristes*, il constitue une aristocratie militaire.

Ce gouvernement ne se maintient que par la guerre qui est pour ainsi dire son principe vital et sans lequel il s'énerve et s'affaiblit.

5. Dans les sociétés où le peuple prédomine, le gouvernement exercé par lui ou en son nom devient démocratique.

L'établissement de la démocratie exige du temps et ne s'opère qu'après de longs et pénibles conflits. — Formée une fois, les divisions et l'inconstance d'une foule ignorante l'ébranlent et longtemps la rendent faible. Elle éprouve mille chocs avant d'arriver à cette cohésion qui en fait la force et la durée.

Même alors que le peuple semble le plus puissant, il a toujours besoin d'un ou plusieurs chefs qui le dominent et le dirigent. Quelque indépendants que paraissent les citoyens, l'état populaire ne cesse d'avoir un maître que pour passer sous un autre (1).

(1) V. Lebrun, discours grec en tête de la traduction de l'Iliade.

6. Dans quelques républiques, c'est la considération de la richesse qui sert de base aux institutions. Comme c'est la fortune qui prévaut, on donne à ce genre de gouvernement le nom de plutocratie.

Si le pouvoir se concentre dans un petit nombre d'individus riches et puissants, il devient oligarchique.

Quand c'est un seul personnage qui commande après avoir élevé son autorité sur les débris de toutes les autres, alors la royauté dégénère en tyrannie.

Ainsi la théocratie, la royauté, l'aristocratie et la démocratie, telles sont les formes politiques, primitives et pures qui régissent les sociétés.

La plutocratie, l'oligarchie, la tyrannie ou le despotisme, ne sont que des formes altérées, introduites de seconde main.

Quelle que soit la forme du gouvernement, elle prend son nom plutôt de l'élément qui prédomine que d'un seul élément dont elle serait exclusivement composée. Car il n'est guère d'autorité si absolue qu'elle paraisse, qui n'ait ses contrepoids.

7. Outre les genres de gouvernements simples, il est des gouvernements mixtes où sont réunis plusieurs pouvoirs qui se tempèrent l'un par l'autre, et qui en se contrebalançant, produisent une sorte d'équilibre.

Les combinaisons dont résultent ces gouvernements mélangés varient à l'infini.

Dans une constitution mixte, celui des pouvoirs qui forme le poids régulateur de la balance politique, est considéré comme prépondérant; et alors c'est de lui que le gouvernement prend son nom. L'Etat est une monarchie, une aristo-

cratie ou une démocratie, selon que c'est le roi, la noblesse ou le peuple qui prédomine. Les trois termes peuvent rester les mêmes, mais les proportions se diversifier.

8. Lorsque des nations, quoique sorties d'une même souche, sont dissemblables et divisées, elles peuvent ne se rattacher les unes aux autres que par des rapports permanents, résultant d'un culte commun, de réunions générales et périodique, de mesures prises de concert, de moyens d'attaque ou de défense combinés avec ensemble. De là les gouvernements fédératifs.

9. Le gouvernement le plus durable est celui où toutes les classes de l'Etat sont intéressées à sa conservation.

Ce qui caractérise surtout une bonne constitution, c'est la persévérance volontaire et libre avec laquelle le peuple tout entier y reste soumis sans qu'il y ait jamais ni rébellion d'aucun parti, ni oppression imputable à ceux qui gouvernent.

TITRE X. — *Loi de l'unité.*

1. A la loi de l'organisation, qui assigne aux classes de personnes la place qu'elles doivent occuper dans l'état, et qui règle toutes les parties du corps social, se réfèrent trois grandes lois : l'unité, la diversité, l'équilibre ou l'harmonie.

L'ordonnateur suprême, en ne formant qu'un seul tout, qu'une œuvre unique de tant d'êtres divers, a posé lui-même le principe de l'unité.

2. Nécessaire pour rattacher toutes les parties du monde créé, l'unité n'est pas moins essentielle dans l'état afin de relier entre eux tous les éléments sociaux.

En ramenant vers un centre unique les facultés de tous et de chacun, elle substitue au moins partiellement les forces sociales aux forces individuelles, la défense générale à la défense de chacun, la vindicte publique à la vengeance personnelle ou de famille, l'intérêt commun à l'intérêt particulier, un culte général aux adorations séparées. Elle tend à remplacer l'individualisme ou le sentiment exagéré de soi-même par le patriotisme. (1)

3, L'unité, qui rassemble toutes les parties d'un état, doit régner aussi dans les associations ou fractions moins considérables, qui forment pour ainsi dire autant de corps distincts. La famille, la cité, la province ont chacune leur unité.

Dans la famille, c'est le pouvoir du chef de la maison qui maintient l'unité,

Dans la cité, c'est l'autorité du magistrat,

Dans la province, c'est la puissance du haut fonctionnaire qui est délégué par le gouvernement central.

4. L'application suprême de l'unité, se produit dans l'ordre civil ou laïque et dans l'ordre moral ou religieux.

C'est par une direction commune, c'est par l'impulsion que donne le pouvoir central et par les lois qui en émanent, que l'unité politique se déploie et se maintient.

L'unité territoriale embrasse toutes les parties de l'Empire, soient qu'elles en aient formé le noyau primitif, soit qu'elles y aient été annexées plus tard.

(1) V. en tête du traité des lois de Platon, la belle introduction de M. Cousin et nos *Lois historiques* nos 7, 126 et suiv.

L'unité nationale rassemble toutes les populations du pays, sans distinction d'origine ni de race.

L'unité agit encore dans l'état sous le triple point de vue militaire, gouvernemental et judiciaire.

Au point de vue militaire, toutes les forces de l'état sont subordonnées à un seul chef qui leur transmet des ordres et leur communique le mouvement.

Sous le rapport gouvernemental, chaque circonscription ou province a à sa tête un gouverneur représentant du souverain et dépositaire de sa puissance. Ce personnage commande au nom de son maître et notifie aux populations et les ordres et les instructions qu'il reçoit.

5. Dans l'ordre religieux et moral, on voit aussi l'unité produire des effets d'une haute importance.

L'unité religieuse rassemble sous l'empire d'une seule croyance tous les habitants du territoire et en forme un corps unique.

Dans l'ordre moral, elle procède de même par voie d'assimilation en effaçant, en absorbant tout ce qui fait disparaître. Elle opère avec le temps une fusion complète.

L'unité de langage confond, de son côté, dans une expression uniforme de la pensée, tous les enfants de la même patrie. De là une communauté plus étroite de vues, d'intelligences et de sentiments.

6. La loi de l'unité, qui procède surtout par la destruction de l'individualisme, doit être contenu dans de justes limites. Il ne faut pas qu'elle aille jusqu'à confisquer les personnes au profit de l'Etat. Elle doit laisser à chacun l'exercice raisonnable de ses facultés physiques, morales et intellectuelles.

7. A l'unité se rattache le principe d'ordre représenté par l'autorité.

Pour les sociétés politiques, l'ordre est une condition essentielle d'existence, à tel point qu'elles ne peuvent en être privées, tandis qu'elles peuvent se passer et ne se passent que trop souvent de liberté.

C'est surtout après les grandes crises et les temps d'anarchie que le besoin de l'ordre se fait sentir. Dans leur accablement, les nations fatiguées se réfugient d'elles-mêmes sous l'égide de l'autorité. Qu'il se présente alors un homme habile et plein de hardiesse, aux convictions fortes, aux idées arrêtées, il s'emparera facilement du pouvoir et brisera sans obstacle les lois fondamentales les plus républicaines.

Dans ses mains l'autorité s'affermit comme à souhait et prédomine jusqu'à l'exagération. Tout se courbe devant lui; c'est à peine s'il rencontre pour adversaire quelques hommes énergiques qui aiment mieux une liberté orageuse qu'un paisible esclavage.

TITRE XI. — *Loi de la diversité.*

1. A côté de la loi de l'unité, vient, en sens inverse, se placer la loi de la diversité.

Inhérente à la nature même qui se signale par tant de merveilleux contrastes, la diversité, formant en quelque sorte la contrepartie de la loi de l'unité, n'est pas moins indispensable que celle-ci à l'existence de l'espèce humaine et aux nombreux éléments dont se compose la vie sociale.

Aussi l'action de la loi de la diversité se trouve-t-elle partout.

On la rencontre à la fois :

Dans les grandes races primitives, dans les variétés qui naissent de ces races, dans les parties principales du monde habité, dans les grandes fractions du globe, dans les vastes empires militaires, dans les nations dans les éléments sociaux, dans les familles, chez les individus; puis, à un autre point de vue, dans l'ordre politique, dans l'ordre religieux et dans l'ordre moral.

2. Dans la vie sociale, la diversité porte d'abord sur les classes des personnes, sur les castes ou les ordres que comprend la même nation, sur les professions nombreuses entre lesquelles celle-ci se partage. Chaque cité, chaque bourgade même a sa physionomie à part, ses traits distincts.

Chaque famille, de son côté, forme une espèce d'association séparée, ayant ses intérêts, ses sentiments, son esprit, ses préjugés.

Quant aux individus, les disparités, les inégalités ne sont pas moins saisissantes. Leurs caractères, leurs passions, leurs goûts, leurs situations se diversifient à l'infini.

3. Dans l'ordre politique, quelle variété dans les formes de gouvernements, dans les institutions que présentent la royauté, l'aristocratie, l'oligarchie, la démocratie !

Combien de disproportions et de combinaisons dans l'organisation des pouvoirs. Combien d'inégalités dans leurs concentration ou leur distribution, depuis l'autocratie la plus absolue jusqu'à la plus extrême démocratie.

4. Dans l'ordre religieux, la diversité des croyances et des cultes remonte au berceau de l'humanité.

Dès les temps primitifs, on distingue le fétichisme, la physiolâtrie, le sabéisme, l'antropomorphisme, la zoolâtrie.

Cette variété de religions et de cultes s'accroît encore par des schismes et des dissidences.

5. Sous un autre aspect, dans un autre ordre d'idées, la loi de la diversité se fait aussi remarquer par les conséquences qu'elle produit, conséquences qui deviendraient dommageables et même désastreuses, si elles n'étaient prudemment arrêtées.

Non seulement tous les éléments, qui viennent d'être indiqués, se diversifient entre eux, mais par une tendance inhéerente à leur nature, ils sont presque toujours en opposition et sont très souvent aux prises.

Fréquemment ils se rencontrent, se heurtent, s'entrechoquent ; de là un antagonisme souvent renouvelé.

Ces divisions, ces combats, se reproduisent partout dans les grandes races humaines, dans les parties du globe, dans les nations.

6. A l'intérieur des sociétés, des réactions se manifestent, des résistances fermentent, des rébellions éclatent ; parfois mêmes des régions tout entières se détachent et s'insurgent. De là des scissions funestes qu'il est sage de prévenir et d'empêcher.

Dans une sphère moins étendue, des rivalités surgissent entre les castes, entre les ordres, entre les localités, entre les familles.

Parmi les individus aussi, combien de divergences, de rivalités, de luttes produites par les humeurs, par les passions, par les intérêts.

C'est ainsi que partout la loi de la diversité scinde et fractionne, qu'elle fait éclore non-seulement des variétés, mais des oppositions et des conflits qui deviendraient funestes, si la prudence humaine ne venait en comprimer les effets.

7. A la diversité se rapporte le principe de liberté, moins essentiel sans doute que le principe d'ordre, mais que le réveil des peuples, un sentiment inné d'indépendance et le progrès de la raison publique finissent par faire prévaloir.

A la léthargie de la servitude succède une sorte d'amour fébrile de la liberté. Les nations inquiètes s'en montrent jalouses au point de considérer le pouvoir comme un ennemi, de tout diriger contre lui et de l'affaiblir à l'excès, même à leur propre détriment.

Mais cette ardeur passagère ne tarde pas à s'éteindre.

Quand un peuple a longtemps vécu dans l'atmosphère énervante de la monarchie absolue, le grand air de la liberté est trop vif; il est rare qu'il puisse le supporter.

TITRE XII. — *La loi de l'équilibre ou de l'harmonie.*

1. La loi de l'équilibre, destinée à entretenir, dans toutes les parties de la nature, une pondération nécessaire, est indispensable à la conservation de l'univers qui, sans elle, serait livrée à un effroyable désordre.

Aussi partout, dans le monde physique, cette loi salutaire produit-elle incessamment son action, sous l'influence de diverses forces qui se contrebalancent.

Dans les sociétés humaines, cette heureuse répartition de forces est de même une condition essentielle de conservation et de durée.

2. C'est en premier lieu dans les éléments et les pouvoirs sociaux que se rencontre cette sorte de pondération ou de balance.

On en retrouve des traces dans les Etats primitifs, regis par des gouvernements simples.

Dans la théocratie, les différents castes sont contenues entre elles par des forces respectives.

Dans la monarchie, le pouvoir qui paraît le plus absolu est tempéré dans son action par des contrepoids qui en diminuent l'intensité.

Dans les sociétés divisées par ordres, l'élément aristocratique et l'élément populaire se balancent l'un par l'autre.

Alors même que les distinctions d'ordres sont abolies, les classes de personnes, quoique leur composition varie sans cesse, se modèrent respectivement.

3. Dans les institutions, partout, se retrouve un équilibre analogue.

Les institutions mixtes, quelque imparfaites qu'elles soient, sont toujours les moins défectueuses, parce qu'elles associent entre elles les principales forces de l'Etat, représentent le mieux les divers éléments sciaux, concilient avec le plus d'avantage le principe d'ordre et le principe de liberté.

Les combinaisons auxquelles se prêtent les gouvernements mixtes varient à l'infini. On les retrouve dans la théocratie, dans la monarchie, dans la forme républicaine.

Dans le mouvement et le jeu des passions sociales, une sorte de balance a aussi son utilité. Le législateur doit s'appliquer à les circonscrire dans un cercle qui les empêche d'être nuisibles.

4. Dans un autre ordre d'idées, à un autre point de vue, la loi de l'harmonie, répandue dans le monde, y atteste partout la sagacité infinie des vues du Créateur.

Liant entre elles, par une heureuse distribution, toutes les parties dont se compose un tout, l'harmonie qui associe avec une convenance parfaite des forces et des pouvoirs différents, combine avec succès l'unité et la diversité.

Prises dans un sens absolue, l'unité et la diversité ont chacune des inconvénients graves. L'unité absolue arrête le mouvement et la vie, la diversité toute seule détruit toute concorde et dévore la vie elle-même. L'harmonie de l'unité et de la diversité, leur balancement réciproque sont évidemment la loi de la Providence dans le monde, dans la société et dans l'homme.

5. L'harmonie qui règne dans toute la création s'étend au genre humain, aux sociétés, à leur organisation.

Quant aux sociétés, l'harmonie se révèle d'abord dans la place qu'elles tiennent entre elles, dans éléments dont elles se composent, dans les pouvoirs qui les gouvernent.

L'harmonie sociale se manifeste encore dans les Etats, soit par la hiérarchie des rangs et des fonctions, soit par la proportion variée des aptitudes et des professions.

Au point de vue des institutions humaines, la loi de l'équilibre et de l'harmonie tend à prévaloir successivement dans la famille, dans l'Etat, dans le gouvernement, dans le genre humain.

TITRE XIII. — *Loi de la direction sociale.*

1. Les pouvoirs placés à la tête de la société, dans les conditions réglées par les lois qui précèdent, doivent nécessairement la conduire et la guider. De là la loi de la direction sociale (1).

Cette loi comprend la direction des facultés physiques, la direction politique, la direction morale.

La *direction des facultés physiques* comporte avec elle le maniement des forces guerrières, l'administration des forces productives, la gestion des ressources pécuniaires, où, en d'autres termes, le système militaire, le système économique et le système financier (2).

2. Le maniement des forces guerrières, toujours essentiel, n'est que trop souvent de première nécessité. A beaucoup d'époques, les habitudes belliqueuses prédominent. La vie de la plupart des peuples n'est guère qu'un long combat, à peine momentanément suspendu.

Parmi les nations, quelques-unes sont douées d'un esprit militaire qui semble faire de la guerre leur élément vital.

D'autres, moins remuantes, ne combattent que quand elles y sont forcées.

(1) Dans son savant *Essai théorique du droit naturel*, le père d'Azéglio, après avoir, au troisième livre de son ouvrage, parlé à son point de vue des lois qui président à la formation des sociétés, retrace, au quatrième livre, les lois qui règlent l'action d'une société déjà formée. (V. tome I. pag. 359, et tome II).

(2) La multiplicité des guerres a fait éclore l'art militaire (V. les ouvrages indiqués dans BRUNET, *Manuel du libraire*, tome V. col. 503). — La science gouvernementale, l'économie politique et sociale, la science politique se sont produites à leur tour. (V. BRUNET, *ibid*. col. 203, 207 et 215).

Les tendances ou les nécessités qui affectent de la sorte les sociétés humaines, se produisent par la guerre offensive ou défensive.

Quelque déplorable que paraisse l'art meurtrier des combats, il est, pour les peuples, un besoin auquel ils ne peuvent se soustraire sous peine de périr.

3. L'administration des forces productives conduit les sociétés dans une voie pacifique qui est plus féconde, plus louable, plus digne de l'humanité. Son œuvre est presque constamment créatrice, sans jamais être destructive.

La prospérité toujours croissante de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, tout ce qui développe et assure la richesse sociale, sont les bienfaits inappréciables de la paix.

4. La gestion des facultés pécuniaires ou des revenus de l'Etat a pour objet la destination et l'emploi des ressources que posséde le pays.

Les impôts, les subsides, les levées des troupes, le maintien sur pied d'armées plus ou moins considérables, sont les sujets les plus ordinaires qui rentrent dans cette branche.

Ici encore, la voie pacifique se présente avec tous se savantages. Les dépenses consacrées aux arts de la paix sont éminemment fécondes. Les bras, les capitaux, tout est à la fois productif, tandis que tout ce qui est appliqué à l'œuvre de la destruction n'est que trop souvent stérile.

5. *Direction politique.* — Pour qu'une nation parcoure avec succès la carrière qu'elle doit suivre, il est essentiel qu'une direction habile préside à sa politique.

De là, pour son gouvernement, des préoccupations diverses.

Il faut qu'il étudie ou qu'il apprécie à la fois les besoins matériels, les besoins sociaux et les nécessités politiques de son époque.

Quant aux besoins matériels, comme le premier devoir du chef de l'Etat est de procurer à ses sujets le plus d'avantage possible et de garantir pour le mieux tous les intérêts, il faut qu'il s'attache à accroître, pour chacun, la somme de bien-être et qu'il tâche d'augmenter, dans la plus large mesure, la richesse sociale en favorisant l'exploitation du sol, l'industrie et le commerce.

L'économie politique ou la science économique lui enseigne, à cet effet, comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses.

6. Quant aux besoins sociaux, le gouvernement doit s'appliquer à les connaître afin de pourvoir par des lois intelligentes à tout ce que réclame l'état de la société.

Il doit concilier à cet égard l'utilité d'améliorer avec le danger d'innover.

A l'aide de la science sociale, il peut se renseigner avec exactitude sur la situation morale des individus, des familles et des populations.

Pour la double étude des besoins matériels et des besoins sociaux, la statistique qui constate les faits et les coordonne, lui permet de recueillir et de comparer les indications les plus essentielles.

7. Quant aux nécessités politiques, il faut que le pouvoir afin de mieux les apprécier, se pénètre avant tout des idées

et de l'esprit de son siècle. Il faut qu'il montre pour l'opinion publique une sage condescendance, afin de ne pas être entraîné par elle, et qu'il fasse en temps utile les concessions opportunes, s'il ne veut pas être contraint plus tard à en faire d'excessives.

Les gouvernements, les souverains courent le plus grand danger lorsqu'ils ne sont plus de leurs temps, lorsqu'ils ne représentent plus les intérêts, les besoins et les idées de leurs contemporains.

8. La science politique dans ses principales fins embrasse l'art de gouverner un état à l'intérieur, et de diriger à l'extérieur ses relations avec les autres états.

Quant à la politique intérieure, la meilleure est celle qui en garantissant tous les intérêts, sait le mieux respecter tous les droits et concilier avec le plus d'avantage le principe d'ordre et de liberté.

Le pouvoir a besoin, à cet effet, d'intelligence et d'énergie afin de comprendre d'abord ce qu'il doit vouloir et de réaliser ensuite ce qu'il a voulu.

A l'extérieur, il doit, par ses relations avec les autres peuples, pourvoir habilement aux intérêts et aux besoins de la nation qu'il dirige, procurer à la production, à l'industrie, au commecce, d'utiles débouchés, multiplier les rapports internationaux par des lois d'échange sagement conçues.

9. La *direction morale*, qui conduit les nations dans la voie du bien et dans la pratique des devoirs, se produit à son tour avec ses caractères et ses exigences.

La religion et la philosophie s'accordent à signaler, dans

l'ordre moral, quatre qualités essentielles, dont l'ensemble forme la vertu, c'est-à-dire la prudence, la force, la tempérance et la justice (V. *ci-dessus prolégomènes* § 3.)

Ces qualités ne sont pas seulement utiles aux individus, elles sont nécessaires aux peuples et aux gouvernements, à tel point que, quand ils viennent à les perdre, ils sont exposés à une ruine prochaine.

La direction morale doit prendre pour principaux guides la religion et l'équité.

Il est essentiel aussi que l'éducation publique soit constamment l'objet de sa sollicitude. (1)

TITRE XIV. — *Loi de l'activité.*

1. L'homme est porté au travail par une propension instinctive et par une condition de son existence.

Dès son plus jeune âge, il éprouve le besoin de se mouvoir et d'agir. Plus tard ce n'est que par la peine qu'il prend qu'il peut subvenir à ses besoins et pourvoir à sa conservation.

L'activité, qui est une condition naturelle dans l'homme, est aussi une nécessité pour le corps social.

Tant que les individus vivent encore dans cet état primitif, qui constitue l'élaboration sociale, leur activité se dirige sur tout ce qui concerne la subsistance, les vêtements, l'habitation. Ils ont pour occupations favorites la chasse, la pêche et le pillage.

(1) Sur l'éducation, v. ci-dessus tit. VII n° et les ouvrages indiqués dans Brunet *ibid*, t. V. col. 190 et 200.

Quand les sociétés sont formées, les principaux mobiles, qui donnent l'impulsion à l'activité, sont au nombre de quatre : 1° la guerre et les expéditions militaires ; — 2° la nécessité d'accroître la richesse sociale, qui comprend l'exploitation du sol, l'industrie et le commerce ; — 3° l'utilité de se procurer des moyens de communication par la navigation et par les routes ; — 4° la création de la monnaie destinée à faciliter les échanges.

2. Dès la formation des sociétés, l'activité humaine ne se porte que trop souvent sur la guerre et les combats. Les causes de discussion et de dispute sont malheureusement nombreuses et fréquentes : La possession du sol, la fixation des limites, les passions désordonnnées, le désir de venger une offense, l'ambition, les rivalités, un caractère belliqueux, le surcroît de population, l'amour du butin entraînent les hommes à en venir aux mains et à tout décider par la force. Les premières attaques amènent des représailles ; les hostilités se renouvellent et se perpétuent, des haines implacables se transmettent aux générations nouvelles. De là des vengeances préméditées, des combats organisés, l'art meurtrier de la guerre et des voies nouvelles ouvertes à la destruction.

3. Dans les travaux plus féconds et plus utiles de la paix, l'activité humaine embrasse l'exploitation du sol, l'industrie et le commerce.

Une des premières ressources, que l'espèce humaine retire de la terre, est d'en appliquer les produits à l'entretien des troupeaux.

L'éducation et la propagation des bestiaux sont, dès les temps primitifs, l'objet le plus habituel de la sollicitude des familles.

La richesse des plus puissants personnages, comme celle des particuliers opulents, consiste dans la possession de troupeaux considérables, qui deviennent, dans leurs mains, une source abondante de revenus.

La culture de la terre par le labourage ouvre bientôt une plus vaste carrière à l'activité humaine.

Par ses travaux continus, elle amène à sa suite l'occupation permanente, l'appropriation, et, dans l'ordre civil, la possession et la propriété.

Les hommes, non contents de recueillir les riches produits de la superficie du sol, font fouiller dans ses entrailles et en retirent les métaux, instruments de tant de biens et de tant de dommages. (V. ci-dessus titre VIII.)

1. L'industrie constitue dans les états la seconde branche de la richesse sociale.

En ce qui concerne la subsistance, les vètements et les habitations, elle ne se borne plus à la simplicité primitive. Pour les aliments, elle a recours à des mets apprêtés avec art, à une table recherchée. Pour les vêtements, elle emploie les fins tissus de laine et de soie. Dans la construction des édifices, elle se préoccupe de la mise en œuvre de matériaux plus précieux et de la décoration des bâtiments. Puis, elle appelle à son aide d'autres arts plus ou moins perfectionnés, l'architecture, la sculpture et la peinture.

L'extension donnée à l'industrie amène, de bonne heure, la séparation des métiers, et plus tard fait éclore les corporations.

Chez quelques peuples de l'antiquité, l'industrie arrive par degrès, aux plus merveilleux résultats, au luxe le plus raffiné.

5. Le commerce est la troisième branche de la richesse sociale

Limité, d'abord, à de simples échanges, il prend son essor et se développe à l'intérieur et à l'extérieur.

Il porte sur les matières premières ou sur les objets fabriqués (1).

6. L'activité sociale embrasse encore les moyens de communication, destinés à faciliter l'écoulement des objets produits par l'exploitation du sol, façonnés par l'industrie, et mis en circulation par le commerce.

Ces voies de communication consistent surtout dans la navigation, et dans la confection des routes.

La navigation, primitivement restreinte au simple transport par les rivières et par les fleuves, comprend ensuite le cabotage, le long des côtes. Puis, s'enhardissant par degrès elle entreprend des voyages de long cours, et se hasarde jusqu'aux extrémités des mers. Les Phéniciens, les Carthaginois, les Rhodiens se distinguent surtout dans ce genre d'entreprises.

7. Quant aux routes, elles ne sont pas moins importantes pour assurer les communications, et procurer des débouchés. Elles se bornent dans le principe à parcourir les plaines et les lieux unis, puis elles entrecoupent les montagnes, traversent les vallées, se prolongent au milieu des bois et des forêts; elles descendent au besoin dans les creuses et fran-

(1) Platon, dans son dialogue du Sophiste, divise le commerce en trois parties, il indique : 1° la vente que font les propriétaires et les agriculteurs, des produits recueillis par eux, ou les industriels des objets qu'ils ont eux-mêmes fabriqués ; 2° la revente en gros des produits d'autrui soit par importation, soit par exportation ; 3° le trafic en détail ou en boutique.

chissent mêmes les torrents. Elles éveillent la sollicitude des gouvernements, et par les soins de ceux-ci se composent de matériaux divers qui assurent leur solidité et leur durée.

Dans la confection des routes, l'établissement des ponts est d'un haut intérêt. Tant qu'il ne s'agit que de traverser de simples cours d'eau, leur construction est aisée ; lorsqu'on veut les placer au-dessus des grands fleuves, c'est une œuvre plus hardie et plus difficile. On les met alors sous la tutelle de la religion et sous la protection du Dieu qui personnifie le fleuve. A Rome, la garde du grand pont sur le Tibre est confiée aux prêtres. De là le nom de pontifes qui leur est donné et qui par extension s'applique à d'autres prélats.

8. La monnaie, à son tour, vient offrir un nouvel élément à l'activité sociale (1).

La première monnaie, formée d'un métal de peu de valeur, était lourde et grossière. Dans la suite, on la rend plus élégante et plus commode, en la composant de métaux plus précieux tels que l'argent et l'or.

9. A mesure que le monde marche et que le génie humain

(1) C'est le commerce, dit Aristote, qui, dirigé par la raison, à fait imaginer l'invention de la monnaie. Il n'était pas commode de transporter dans un pays lointain ses denrées ou autres productions, pour en rapporter d'autres, sans être sûr d'y trouver celles qu'on y cherchait, sans savoir si celles qu'on y portait conviendraient. Il pouvait arriver ou qu'on n'eût pas besoin du superflu des autres, ou qu'ils n'eussent pas besoin du nôtre. On convint donc de se donner et de recevoir réciproquement en échange quelque autre chose qui, outre sa valeur intrinsèque, eût la commodité d'être plus maniable et d'un transport plus facile, tel que du métal, soit du fer, soit de l'argent ou autre, qu'on détermina d'abord par son volume ou par son poids et qu'ensuite on marqua d'un signe distinctif de cette valeur, pour n'avoir pas la peine de mesurer ou de peser à tout moment. V. Politique, livre I, chapitre 9).

se développe, l'activité sociale étend la sphère de ses travaux et ouvre successivement des voies plus larges aux sciences, aux arts et aux lettres.

Les sciences physiques lui apprennent à connaître les propriétés permanentes ou accidentelle des corps et leur action réciproque.

Dans les sciences naturelles, ses investigations se portent sur la géologie, la minéralogie, la botanique et la zoologie.

La médecine s'attache à guérir les maladies dont elle étudie les causes, les symptômes et le cours; elle s'applique à panser les blessures si fréquentes et si graves dans l'état de guerre au milieu duquel vivent les nations.

Les sciences mathématiques ont tour à tour pour objet l'arithmétique, le calcul, la géométrie, la mécanique, l'astronomie, la marine, l'art militaire.

Les sciences philosophiques renferment la logique, la métaphysique, la morale et comme application de celle-ci, l'économie politique (1).

10. Envisagée au point de vue moral, l'activité embrasse quatre ordres de rapports qui sont ceux de l'homme avec Dieu, avec ses semblables, avec lui-même, avec le monde physique, vivant ou inanimé.

Dans ses rapports avec Dieu, il doit déployer tous ses efforts pour se rapprocher le plus possible de son divin modèle. — Quant à ses semblables, il a pour devoir de leur venir en aide, non-seulement par ses paroles et ses bonnes

(1) Sur ces diverses branches des connaissances humaines auxquelles s'applique l'activité sociale, V. les ouvrages indiqués dans Brunet, *Manuel du libraire*, tome VI, col. 170 et suiv.

intention, mais par ses œuvres et en réalité. — Quant à lui-même, il est tenu de travailler sans cesse à se former le cœur et l'esprit. — Enfin, dans ses rapports avec le monde vivant ou inanimé, il doit agir envers les animaux dans la limite équitable de ses besoins, et user des choses ou en disposer de la manière la plus conforme à la raison (1).

TITRE XVII. — *Loi de l'expansion.*

1. Chez un peuple jeune, vigoureux, plein de sève et de vitalité, il est presque impossible que l'activité sociale se contienne à l'intérieur et qu'elle ne se répande pas au dehors, soit dans les contrées d'alentour, soit à des distances plus éloignées.

C'est par la loi de l'expansion qu'est mise en jeu cette surabondance de vie qui se porte ainsi à l'extérieur..

Dans l'accomplissement de son œuvre, l'expansion produit diversement ses effets.

Elle agit par la force des armes, par les migrations, par les colonies, par les établissements de commerce.

2. La force des armes est le mode le plus ordinaire. Son action est plus ou moins rapide. Lorsqu'un peuple, aux prises avec ses voisins, les soumet de proche en proche et s'approprie par degrés leur territoire, cet agrandissement successif a plus de durée. L'expansion est alors plus lente, mais ses résultats sont certains.

(1) V. M. Buchez, introd. à la science de l'histoire.

Parfois c'est par des excursions armées que le surcroit d'activité se manifeste. Des bandes organisées, commandées par des chefs intrépides, se dirigent sur des régions plus ou moins éloignées, vont y vivre de pillage et en rapportent un riche butin.

D'autres fois des souverains de nations déjà puissantes veulent se signaler par de brillants faits d'armes et s'immortaliser par des victoires. Ils préparent et réalisent des expéditions lointaines mais temporaires, sans autre but que celui d'ériger des trophées dans les pays qu'ils parcourent, et d'y laisser des monuments de leur gloire.

Quelquefois aussi, ils rendent tributaires les peuples qui n'ont pu leur résister, et comme signe de dépendance les astreignent à payer, chaque année, une redevance en nature ou en argent. Mais souvent l'ambition des conquérants aspire à des résultats plus durables et plus efficaces. Ils ne se bornent pas à traverser, en triomphateurs, les pays où ils portent leurs armes. Ils entendent les conserver sous leur loi et les maintenir sous un joug permanent.

Les peuples nomades, qui n'ont point de patrie et dont les hordes sont aguerries par de continuels combats, sont surtout enclins à ces grands envahissements qui leur procurent une immense domination. Ils organisent la conquête dans les régions subjuguées, et s'appliquent à y consolider leur puissance.

Des commandants de corps armés prennent possession des points les plus élevés, y contruisent des camps retranchés et des châteaux forts, afin de s'assurer de la soumission des vaincus.

Peu à peu l'établissement se régularise, et l'administration se constitue.

Le territoire conquis est partagé en grandes fractions et comprend un nombre déterminé de provinces. A la tête de celles-ci, sont placées des satrapes ou gouverneurs qui obéissent aux ordres du pouvoir central. — De là une vaste hiérarchie dont toutes les parties reçoivent le mouvement d'un pouvoir unique.

Quelquefois aussi, parmi les contrées ou les villes subjuguées, il en est qui conservent leurs coutumes nationales, leur autonomie et même leur liberté d'administration intérieure, à la seule condition de reconnaître pour chef le souverain étranger.

Ainsi se fondent et s'organisent les grands empires militaires.

3. Les migrations, de leur côté, viennent mettre en jeu la loi de l'expansion.

Ces déplacements considérables, opérées dans de larges proportions, ont pour causes diverses :

Le surcroît de population, qui force une partie des habitants d'un pays à s'expatrier pour aller chercher de nouvelles demeures ;

L'impatience du repos, le désir de se mouvoir qui excite des troupes de jeunes gens à se mettre en marche pour occuper d'autres régions et s'y établir ;

L'expulsion, par d'autres peuples, dont les masses viennent produire, sur les anciens habitants, une pression qui les contraint à s'avancer sur d'autres points du globe.

4. Les colonies, à leur tour, fournissent à la loi de l'expansion des applications importantes.

Elles ont pour fondateurs :

Des essaims détachés de la mère-patrie, qui vont se fixer dans les lieux les plus commodes ;

Des envoyés ou des concessionnaires de terrain autorisés par les conquérants à la charge de créer des établissements dans les pays annexés ;

Des bandes militaires qui, dans des expéditions lointaines, s'arrêtent sur des points reculés et renoncent à leur pays primitif ;

Des exilés bannis de leur pays par des réactions politiques ou des révolutions ;

Des explorateurs qui vont au loin découvrir de nouvelles terres pour les rattacher à leur patrie ;

5. Les développements des relations extérieures viennent aussi donner à l'expansion un élan merveilleux et portent à former, dans de lointaines régions, des établissements de commerce et des comptoirs.

Par suite de la création des caravanes, les moyens de communication se multiplient, les distances se rapprochent.

Enfin, grâce au progrès de la navigation, les rapports reçoivent une extension plus considérable encore. Tous les peuples de la terre, unis par de liens nouveaux, échangent les trésors des climats opposés et confondent, en quelque sorte, l'industrie de toutes les parties du monde.

TITRE XVI. — *Loi de la propagande.*

1. Au point de vue intellectuel et moral, la propagande est inséparable de l'exercice même des facultés dont l'homme est doué. Celles-ci ne se développent que par la communi-

cation et par les impulsions qu'elles donnent ou qu'elles reçoivent (1).

En dehors du monde sensible et des êtres physiques, existe et se meut tout un monde immatériel, toute une nature psychologique. Ce monde c'est celui des idées qui éclairent ou qui vivifient les intelligences et exercent une si haute influence sur les destinées des nations et du genre humain.

A un double point de vue, il est intéressant de rechercher comment elles se produisent et comment elles agissent.

C'est d'abord le besoin qui les fait éclore. Rien ne contribue plus que la nécessité à exciter les esprits et à éveiller les idées.

Dans les investigations auxquelles l'homme s'applique, tantôt il arrive où tombe sur ce qui peut lui être utile (*invenit*). De là les inventions.

Tantôt il interroge les secrets de la nature, en soulève le le voile et les découvre (*discooperit*). Par suite, se produisent les découvertes.

Ou bien encore il élabore, il façonne sa pensée comme le potier donne une figure à l'argile et crée une nouvelle forme. C'est ainsi qu'il trouve (2).

La réflexion, de son côté, provoque le raisonnement, et de celui-ci surgissent des idées qui se développent et s'enchaînent.

Enfin, l'inspiration suggère des conceptions originales, productions rapides et spontanées, soudaines illuminations de l'esprit.

(1) V. M. Ortolan dans la *Revue de législation*, t. XII, 1840 p. 164.

(2) Le mot trouver dérive de *trob* ou *troba*, qui signifie moulage ou figure d'argile. (*figmentum*).

2. Lorsqu'elles sont écloses, les idées ne tardent pas à entrer en travail.

Profitant des notions qu'il a acquises, l'homme les emploie d'abord dans les arts utiles dont le secours lui est indispensable pour subvenir à ses besoins, pour surmonter les obstacles qu'il rencontre.

Successivement les idées, les conceptions nouvelles reçoivent leur application dans les rudiments des sciences, dans les premiers essais des arts libéraux, dans les éléments primitifs des lettres et de la littérature.

Le monde idéal, dès qu'il a commencé à se peupler, se remplit progressivement.

3. Ici se déploie la loi de la propagande.

Les idées, dans leur diffusion, sont tantôt isolées tantôt collectives.

Ainsi, tantôt une idée marche et fait son chemin toute seule.

Quand une fois elle a été adoptée par la raison, qu'elle a été reconnue pour bonne ou pour utile, elle est désormais acquise à l'humanité, et entre en possession des vastes domaines que lui ouvrent la théorie et la pratique.

Tantôt les idées, par une sorte d'association analogue à celle des personnes, se complètent et se fortifient l'une par l'autre.

Elles procèdent alors dans un ordre collectif.

Au moyen de l'expérimentation continue, dont elles sont l'objet, elles se développent et se rapprochent. En se coordonnant, elles forment des familles, et celles-ci, en se groupant et en se combinant, composent des systèmes.

4. En même temps qu'elles acquièrent une plus large consistance, les idées s'étendent et se multiplient.

La propagande s'opère suivant un double mode :

Tantôt les idées rayonnent autour d'elles, tantôt elles vont agir au loin.

Si elles se meuvent dans un cercle plus restreint, leur action concentrée est plus efficace et plus durable.

Lorsqu'elles se dispersent dans le monde, elles franchissent les espaces avec une incroyable célérité, et vont au loin porter leurs conquêtes.

A cette diffusion intellectuelle et morale les procédés ne manquent pas.

Pour répandre les inventions, les découvertes, les conceptions de toute espèce, la propagande se déploie avec une surprenante activité. Elle met en œuvre tous les genres de communication, elle appelle à son aide la parole, la vue, le souvenir, l'imitation, l'appropriation.

Tantôt elle a une puissante individualité, tantôt de zélés coopérateurs pour artisans de son action.

Parfois un seul individu, animé d'une ardeur infatigable, s'en va de ville en ville, de pays en pays, répandre sa doctrine et gagner des adeptes.

Le plus ordinairement, une réunion d'apôtres intrépides pénètre dans des régions lointaines pour y professer ses opinions ou ses croyances, et, par d'héroïques efforts, conquérir des prosélytes.

Ce n'est pas seulement par la prédication et l'éloquence, c'est aussi par les écrits multipliés et mis en circulation que la propagande opère ses prodiges.

Dans les temps modernes, la presse est devenue pour elle un instrument d'un merveilleux effet. C'est surtout grâce à son concours qu'elle arrive à vaincre l'ignorance, la routine et les préjugés.

Empruntant de nombreux caractères, la propagande est tour à tour militaire ou armée, maritime, commerciale, linguistique et littéraire, philosophique, religieuse ou politique. Mais c'est surtout sous le triple rapport philosophique, religieux et politique qu'elle produit de grands effets. En philosophie, elle agit par les leçons, les discussions et les écrits. En religion, elle emploie l'instruction, la prédication, l'apologie, la controverse, le prosélytisme, l'esprit de secte, les disputes de l'école. En politique, elle opère par la tribune, les clubs, les pamphlets et les journaux.

TITRE XVII. — *Loi de la maturité.*

1. Par l'effet du temps, qui conduit tout à sa maturité, les sociétés, comme les individus, arrivent à la plénitude de leur croissance, de leur vigueur, et de leur force productive.

On peut dire qu'un état est parvenu à sa maturité, lorsqu'il est arrivé à son plus haut degré de développement, lorsque les principes d'accroissement qu'il renfermait ont produit tout leur effet, à tel point qu'il ne peut désormais que décliner.

2. Par suite on peut reconnaître, dans un état, les caractères de la maturité, lorsqu'on le voit, comme dans une sorte de temps d'arrêt, réunir en même temps :

La prospérité dont il est en possession à l'activité qui la lui a fait acquérir ;

La supériorité dont il jouit à la force qui la lui a procurée.

La vaste étendue du territoire qu'il occupe à la valeur et aux talents militaires qui lui en ont assuré la conquête ;

Les perfectionnements obtenus dans toutes les branches à l'intelligence qui les a fait éclore.

Ce point de maturité, auquel s'arrêtent ainsi les nations parvenues à leur plus haut degré d'élévation, forme une sorte d'intermédiaire entre les points les plus éloignés de leur formation et de leur dissolution.

Dans sa marche ascendante, toute société trouve donc un terme au-delà duquel elle est condamnée à descendre, et qui est la marque certaine de sa maturité.

Les royaumes, les républiques, les grands empires subissent l'action de cette loi. (1)

3. L'application de la même loi se fait remarquer non pas seulement dans la vie des peuples, mais dans les diverses parties de leur développement matériel, moral, intellectuel et politique.

Dans les lettres et dans les arts, la maturité suit immédiatement l'époque la plus florissante.

Les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV ont acquis à cet égard une renommée impérissable.

(1) Le royaume de Judée arrive à son âge de maturité du temps de David et de Salomon; — la république d'Athènes sous Périclès; — la république romaine au temps des Scipions et à l'époque de la prise de Carthage. — Parmi les grands empires, il en est trois dans lesquels on peut déterminer le point de maturité : chez les Perses, c'est sous Darius, fils d'Hystapès, de 522 à 485 avant J.-C; chez les Grecs, c'est au temps d'Alexandre-le-Grand, mort en 324; dans l'empire romain, c'est au règne des Antonins, depuis Trajan jusqu'à Marc-Aurèle.

TITRE XVIII. — *Loi de la conservation*

1. Dans les diverses phases de son existence, au milieu des vicissitudes qu'il éprouve, le corps social successivement développé, accru et mûri, a besoin de se maintenir par la conservation.

Dominés par une sorte d'impulsion instinctive, les hommes ont tellement la conscience de la nécessité où ils sont d'être préservés, qu'ils ont sans cesse recours à une puissance surhumaine, afin qu'elle daigne les prendre sous son égide.

Dans l'espoir d'une protection nécessaire, chaque famille a ses dieux lares; chaque ville, parfois même chaque quartier, honore sa divinité spéciale. L'Etat, dans son ensemble, se place sous le palladium d'une divinité puissante. Lorsqu'une cité vient à succomber, c'est qu'elle est abandonnée de ses dieux.

Au point de vue des efforts humains, la loi de la conservation embrasse, d'abord comme préservatifs, les moyens les plus efficaces de précaution, de défense et de garantie. Le pouvoir, placé à la tête de l'Etat, a pour devoir de le sauvegarder avec une prévoyante sollicitude, de le prémunir contre toute espèce d'aggression étrangère et contre tous périls intérieurs.

2. Vient ensuite pour tout gouvernement le besoin d'assurer, par un bon régime politique, la situation de l'Etat et de veiller à la fois à sa prospérité matérielle et morale.

Pour maintenir la pureté des mœurs, une magistrature est chargée de prévenir et de réprimer les écarts des passions. Telle est la censure à Rome.

3. Par intervalles, des mesures conservatoires doivent arrêter tout sujet d'altération, d'ébranlement ou de ruine, et donner aux institutions l'appui qui peut leur être utile.

Dans les grandes crises, des actes de salut public deviennent indispensables. Lorsque de graves périls menacent la société, le salut du peuple est la suprême loi.

Des pouvoirs exceptionnels, temporairement établis, reçoivent la mission de pourvoir, par tous les moyens, à la conservation de l'Etat, ou bien encore les autorités constituées sont armées de prérogatives extraordinaires qui lui confèrent le droit de préserver la chose publique de tout dommage.

4. Après les calamités et les grandes secousses doivent arriver les moyens curatifs, nécessaires pour fermer et cicatriser les plaies. L'Etat est alors comme un malade qui, dans une convalescence laborieuse, a besoin d'être rétabli par un régime réparateur. (1)

Même dans les états les mieux organisés, des réformes sont périodiquement nécessaires.

Quelque vigilant que soit un gouvernement, les passions humaines sont toujours sujettes à des excès qu'il est important de réprimer.

Les réformes qu'opère un législateur habile, doivent avoir pour but de mettre un terme aux abus de pouvoir et aux écarts de tout genre, de rétablir les choses dans une meilleure forme, d'extirper les nouveautés pernicieuses.

(1) Ainsi, en France, le règne de Charles V dit le sage est un règne réparateur.

5. Des restaurations plus complètes deviennent parfois indispensables.

Même dans l'édifice, qui paraît le plus solide, de larges réparations, et quelquefois des reconstructions partielles sont inévitables ; il en est ainsi dans les sociétés humaines. A certaines époques, elles ont besoin d'être consolidées dans leurs éléments les plus essentiels.

6. Quand le mal est plus grand, une réorganisation, presque absolue, doit réparer les brèches faites à l'état social. Cette tache s'accomplit par des mesures de recomposition politique, qui s'étendent tout à la fois au pouvoir central et au gouvernement des provinces. (1)

Enfin il est dès époques de déclin et de sénilité, où les Etats sont atteints d'une décadence incurable. La loi de la conservation ne peut plus agir alors que par des moyens de prolongation, qui ralentissent l'action subversive du temps.

TITRE XIX. — *Loi de la génération.*

1. A la loi de la conservation se lie la loi de la génération.

Dans le monde physique comme dans le monde moral, la génération doit suppléer à la courte durée des êtres.

Les individus, dont la vie ne subsiste qu'un moment dans les siècles, ont besoin d'être remplacés par d'autres

(1) Sous les divers points de vue de la conservation, des réformes, du rétablissement, de la réorganisation et de la reconstitution d'un état, quatre grands règnes méritent d'être spécialement étudiés dans l'histoire de l'empire romain; ce sont les règnes d'Auguste, d'Adrien, de Dioclétien, et de Constantin.

individus, qui en continuent la chaîne et en maintiennent la filiation. (1)

L'hérédité est une des grandes lois conservatrices de de l'univers.

A côté des êtres qui dépérissent et s'éteignent s'élabore et agit l'œuvre mystérieuse de la reproduction.

2. Parmi les familles, tandis que les unes s'amoindrissent, d'autres se recomposent et deviennent florissantes. Dans les états primitifs où tout est disposé avec symétrie, pour qu'aucune famille ne disparaisse l'adoption supplée par des moyens fictifs aux défaillances de la nature. Plus tard dans quelques États, la loi pourvoit à la conservation des grandes maisons par l'ordre de succession aux biens et par la dévolution de la propriété.

Les cités de leur côté sont restaurées par de nouvelles générations, par des adjonctions d'habitants ou par des affiliations qui se renouvellent.

3. Dans les monarchies héréditaires, le pouvoir passe du père au fils et se défère par voie de succession (2).

Même dans les républiques où les dignités sont électives, les capacités viennent après les capacités et forment une sorte de filiation.

(1) Comme il n'était pas possible, selon les lois de la nature que chaque individu, né mortel, jouit des prérogatives de la divinité, Dieu, pour y suppléer, a établi les générations dont la suite infinie remplit l'éternité, qui manque aux individus. Ocellus Lucanus (*Pseudon*), ch. IV pag. 67.

(2) Dans l'ordre civil, le patrimoine se transmet immédiatement en vertu de la maxime *le mort saisit le vif*. Dans l'ordre politique, la couronne est dévolue de plein droit par l'effet de la règle *le Roi est mort, vive le Roi !*

4. Dans les ordres, dans les classes nobiliaires, une règle invariable préside à la transmission des dignités ou des offices et assure la perpétuité de la corporation.

Quant aux associations et aux êtres collectifs, des admissions non interrompues suppléent à la disparition des membres qui sont emportés par le temps.

Dans le sacerdoce, les doctrines se maintiennent à travers les siècles par la seule force de la tradition, sorte de génération idéale et psychologique.

Dans les écoles, les enseignements professés par des maîtres habiles se transmettent par des initiations successives. Les maîtres sont pour ainsi dire les pères de leurs adeptes et les ont pour continuateurs.

Dans les instituts de philosophie, les systèmes exposés par les fondateurs sont conservés par leurs disciples et les plus distingués de ceux-ci arrivent à leur tour à la direction de l'école.

5. Ainsi encore au sein des athénées et des académies, une filiation analogue se fait remarquer dans les leçons et dans les préceptes qui vivifient ou régénèrent les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Alors même que des écoles ne sont point constituées, des maîtres s'attachent à laisser après eux des élèves qui héritent de leurs talents et de leurs procédés.

Fécondées par le génie humain, les idées se transfèrent par des communications ultérieures et naissent les unes des autres. Les systèmes succèdent aux systèmes. Les doctrines se perpétuent par une sorte de transmission et de génération continue.

Par fois des idées sont longtemps à éclore; ce sont des germes assoupis qui, pour se produire, ont besoin d'une saison propice; ou encore ce sont des semences ensevelies dans le sol qui ne se développent que quand celui-ci est profondément remué.

TITRE XX. — *Loi du changement (ou des révolutions).*

1. L'aspect du monde varie sans cesse, rien ici-bas ne demeure stationnaire. Dans la destinée qui s'ouvre devant lui, aucun individu, aucun peuple n'a la possibilité de rester immobile.

Chaque instant de son existence est un pas vers une nouvelle situation. A mesure qu'il vit, d'incessantes modifications se réalisent, c'est l'application de la loi du changement.

Dans une nation la tête et le corps, le gouvernement et la société sont soumis à de continuelles mutations.

2. Lorsque des modifications se sont accomplies dans le corps social, il est de la prudence du législateur d'apporter des réformes convenables dans les institutions, afin de ménager les transitions, d'empêcher de violentes secousses ou d'arrêter les révolutions.

3. Variables à l'infini dans leurs causes et leurs effets, les révolutions se produisent d'une multitude de manières :

Ainsi quand les institutions ne sont plus en rapport avec l'état et les besoins du corps social, l'équilibre est rompu et une révolution est inévitable.

Il en est de même lorsqu'une grande institution, qui servait de base à l'ordre politique, vient à s'affaiblir ou à disparaître. Le gouvernement qui en était sorti tombe avec elle.

Des révolutions ont encore lieu :

Lorsque le principe sur lequel repose le pouvoir est changé; quand, par exemple, dans la transmission de la royauté, le principe électif est substitué au principe d'hérédité; ou encore lorsqu'un pacte constitutionnel entre une nation et une dynastie est rompu et remplacé par une délégation résultant de la volonté nationale.

Des mutations d'un autre genre s'accomplissent :

Lorsqu'une caste ou une classe de personnes qui était en possession du pouvoir perd sa prépondérance, soit parce qu'elle s'affaisse d'elle-même, soit parce qu'une autre classe devient plus puissante;

Lorsque les classes entre lesquelles l'état se partageait, se fondent dans une seule.

Outre ces causes générales et immédiates des révolutions, il est des causes éloignées qui n'agissent que lentement, et ne produisent leurs effets qu'après un espace plus ou moins long.

4. Ce n'est pas seulement dans l'état, c'est aussi dans les diverses parties qui le composent, que se manifeste la loi impérieuse du changement.

Renouvelées sans cesse par des générations qui se pressent et se poussent, les familles surgissent, se développent, prospèrent quelques temps et dépérissent.

Dans les cités, les classes de personnes passant par des phases diverses, subissent des métamorphoses périodiques.

Dans les dignités, dans les fonctions publiques, de nouveaux personnages prennent la place des anciens. C'est un théâtre dont les acteurs changent sans relâche.

5. Dans les professions libérales, les maîtres les plus renommés voient autour d'eux apparaître et surgir d'autres capacités, qui, par degrés, montent au premier rang pour descendre et s'éclipser ensuite.

Dans les sciences, les hommes signalés par une supériorité transcendante, tiennent le sceptre pendant quelque temps et puis rentrent dans l'obscurité.

Dans les lettres, les historiens, les poètes, les littérateurs paraissent par intervalles sur l'horizon. Ce sont comme des astres qui, après avoir atteint leur apogée, penchent vers leur déclin, tandis que de nouvelles constellations s'élèvent et se produisent.

Dans les arts, les peintres, les sculpteurs, les architectes, les compositeurs arrivent successivement à la gloire, puis sont remplacés par de plus jeunes émules qui, eux-mêmes, ne brillent que temporairement.

Dans l'industrie et le commerce, ceux qui étaient en première ligne sont successivement supplantés par des rivaux. La plupart des maisons les plus accréditées ne tardent pas à décroître et à s'éteindre.

C'est ainsi que dans tous les éléments de la vie sociale la loi du changement agit sans interruption.

6. Quelque subits et inopinés que soient les changements, ils sont constamment amenés par des transitions préparées à l'avance.

Jamais il n'y a solution de continuité ; nulle part il n'y a rupture complète ni vide absolu. Les faits, les événements se rattachent les uns aux autres. Ceux qu'on pourrait croire les plus isolés ont leur point de départ dans les précédents et sont en contact avec eux (1).

TITRE XXI. — *Loi de la décadence.*

1. Par une autre nécessité inhérente à tous les êtres créés, tout est sujet à déchoir et à décliner.

De même que les individus ont leur âge d'affaiblissement et de vieillesse, les cités, les états, les empires ont leur décadence.

Cette loi peut être constatée dans le corps social, dans les institutions, dans les gouvernements.

Dans une société l'affaiblissement se produit quand l'égoïsme et la préoccupation de soi-même étouffent le sentiment de l'intérêt général ; — quand la passion de s'enrichir par tous les moyens devient prédominante ; — quand un pays en possession d'un gouvernement libre ne sait pas le conserver ; — quand le ressort des institutions n'existe plus ; — et quand la force morale de la loi a besoin d'être suppléée par la force physique.

Une destruction plus ou moins prochaine est encore à redouter lorsque la prudence, la force, la tempérance et la justice, qui sont en quelque sorte les pivots de la puissance,

(1) Est admirabilis quædam continuatio seriesque rerum ut alia ex aliâ annexa, et omnes inter se aptæ colligatæque videantur. (Cicéron, *De naturâ deorum*, I, 4.)

s'affaiblissent et perdent leur efficacité. (v. ci-dessus PROLÉGOMÈNES, chap. III).

2. Dans les institutions la décadence se manifeste, quand le principe sur lequel repose leur force vient à fléchir ou à manquer.

Ainsi les théocraties, qui ont le principe religieux pour fondement, s'affaiblissent et se perdent quand les croyances publiques s'altèrent et quand les peuples n'ont plus de confiance dans leur divinité. Il en est de même lorsque les prêtres perdent l'ascendant que leur donnaient leur caractère sacré, leur supériorité intellectuelle, leurs vertus austères et édifiantes.

Les aristocraties ont pour base la prépondérance des meilleurs et des plus habiles; elles déclinent lorsque l'influence ou l'autorité tombe entre les mains de chefs corrompus ou ineptes.

Celles qui ont pour base la vertu guerrière perdent par degrés leur prééminence lorsqu'elles s'énervent dans l'oisiveté, la mollesse et la débauche; par fois aussi elles s'exténuent et s'éteignent dans des guerres meurtrières ou fléchissent sous l'usurpation d'un chef militaire.

L'oligarchie qui consiste dans le pouvoir d'un petit nombre de personnes influentes, déchoit à son tour par suite de ses propres excès, quand elle n'a plus pour mobiles que la cupidité, l'ambition, la jalousie ou d'autres mauvaises passions.

Les castes, les classes, les corporations s'affaiblissent lorsque n'ayant plus assez d'énergie et de vitalité pour se maintenir, elles sont envahies et absorbées par d'autres classes de personnes, ou sont réduites à se fondre dans la foule du commun peuple.

La démocratie périt à son tour soit par l'égoïsme qui remplace le dévouement au bien public, soit au milieu de troubles et de convulsions qui menacent la sûreté de chacun ou alarment tous les intérêts.

3. Les formes politiques de leur côté voient à certaines époques arriver le jour de leur décadence.

En général un gouvernement est sur son déclin, lorsqu'il devient insuffisant, lorsqu'il s'écarte du but qu'il doit atteindre ou lorsqu'il se porte à des excès, qui compromettent son existence. Dans le premier cas, l'autorité se détruit par sa propre défaillance; dans le second, par ses déviations; dans le troisième par son exagération.

4. Les divers genres de gouvernement ont aussi des causes de décadence qui sont propres à chacun d'eux.

Le gouvernement théocratique dépérit lorsque le peuple n'a plus foi ni dans ses dieux ni dans les prêtres qui les représentent, quand le sacerdoce qui, comme organe de la divinité est en possession du pouvoir, ne se signale plus que par son esprit superstitieux, par sa corruption ou son ignorance.

Les royautés, chacune dans son espèce, voient aussi approcher le terme de leur durée.

La royauté patriarcale est gravement exposée lorsqu'elle perd cette mansuétude et cette équité toutes paternelles qui en formaient pour ainsi dire le fond.

La royauté héroïque fléchit lorsqu'elle n'a plus en vue le bien public, lorsqu'elle se laisse dominer par des passions insensées ou par un intérêt égoïste, lorsqu'au lieu de suivre

de bons conseils elle ne s'entoure plus que d'hommes vicieux ou dégradés.

La royauté militaire ne peut manquer de tomber quand elle tourne à un odieux despotisme, quand le prince n'a plus pour le soutenir que la force matérielle et la puissance du glaive.

Les monarchies constitutionnelles sont compromises lorsqu'elles laissent en dehors du cercle des institutions, une partie influente et active des classes moyennes et inférieures ;

Ou lorsque le principe d'autorité est sans cesse battu en brêche soit par la violence des factions, soit par la licence des attaques individuelles ;

Ou encore, dans un sens inverse, quand les pouvoirs institués pour contrebalancer l'autorité du chef de l'Etat n'existent que pour la forme et s'absorbent dans la volonté toute puissante du maître.

Les grands empires militaires ont pour principaux appuis la force des armes, la valeur guerrière et l'ascendant que donne la victoire. Lorsque ces trois soutiens sur lesquels s'étayaient la domination de la race conquérante et l'autorité de ses chefs viennent à défaillir, le pouvoir des vainqueurs est singulièrement menacé.

Une décadence analogue se produit dans les dynasties, quand la puissante famille que la victoire avait fait arriver au rang suprême s'abandonne à l'enivrement du pouvoir, s'affaiblit par ses propres égarements ou s'affaisse dans un sensualisme destructeur.

Les républiques de leur côté sont en décadence :

Lorsque la soumission aux lois et aux institutions n'est plus qu'une règle illusoire;

Lorsque des citoyens sont assez opulents pour acheter le pouvoir;

Lorsque des généraux, au lieu d'être les serviteurs de l'Etat, acquièrent une autorité qui leur est propre, et lorsque les troupes qu'ils commandent, au lieu d'appartenir à la république, sont à leur discrétion personnelle;

Lorsque des factions progressivement accrues ont assez de force pour prendre les armes et se livrer des batailles;

Lorsque des provinces récemment subjuguées, en apportant leurs richesses communiquent leur luxe et leurs vices (1).

TITRE XXII. — *Loi de la dissolution.*

1. A la suite de modifications successives inhérentes à leur existence, tous les êtres créés se dissolvent et tendent à leur anéantissement, d'après un ordre inverse à celui de leur production.

Cette loi s'applique aux peuples comme aux individus.

Dans un sens contraire au développement qu'ils ont reçu ils s'affaiblissent, se resserrent et s'amoindrissent. Leur vitalité se retire et se restreint peu à peu.

Dans une voie opposée à leur moralisation, ils se pervertissent et se dépravent. L'altération envahissant tous les

(1) Sur la décadence de la république romaine, v, les œuvres de Salluste et l'histoire de Jules César, par l'Empereur Napoléon III, tome 1.

éléments du corps social, atteint successivement la famille, les classes de personnes et le pouvoir lui-même qui est toujours la fidèle image de l'état de la société. Dans la famille l'altération se produit quand les époux, les parents et les enfants enfreignent ou cessent de remplir leurs devoirs. Dans l'Etat la dépravation gagne à son tour les divers ordres de la société, quand les grands, les classes moyennes et le peuple s'écartent des principes de la morale publique et religieuse.

Dans un sens contraire à l'organisation, toutes les parties du corps social sont troublées dans leurs fonctions et se dérangent quand les liens sociaux se relachent et se détendent.

Suivant une conduite opposée à l'activité et à l'expansion, la société en vieillissant tombe dans l'apathie, redoute le mouvement et se complaît dans cette inertie et cette langueur qui conduisent à la mort.

2. La société périt par dislocation quand les membres dont elle se compose se déboitent pour ainsi dire et sortent du rang qui leur est assigné. C'est ce qui arrive quand de nouvelles forces, qui se produisent irrégulièrement, usurpent la place des anciennes. Il en est de même lorsque les dépositaires de l'autorité, abusant de leur position, s'attribuent dans leur intérêt personnel des pouvoirs qu'ils exerçaient dans l'intérêt de l'Etat; quand, par exemple, les gouverneurs des provinces et les fonctionnaires publics, n'obéissant plus au pouvoir central, se considèrent comme propriétaires de leur office, comme maîtres des provinces ou des villes confiées à leurs soins et les exploitent à leur profit.

3. La dissolution s'opère par démembrement lorsque les parties d'un empire se détachent et passent sous les lois

d'une nouvelle puissance, ou se rendent indépendantes. C'est ce qui a lieu lorsque des provinces se séparent du corps principal d'une nation, sont occupées par d'autres chefs nationaux ou étrangers, ou forment à leur tour des petits Etats.

4. Enfin la dissolution se réalise par voie de destruction quand une agression violente vient mutiler ou faire périr le corps social. Il en est ainsi lorsqu'une invasion fait passer au pouvoir de l'ennemi les provinces et les cités. Il en est de même lorsqu'à la suite de défaites meurtrières le souverain d'un Etat est obligé d'en céder plusieurs portions à un prince vainqueur qui se les assure ainsi par droit de conquête. L'annexion ou l'absorption anéantit complètement un état jusque-là distinct qui perd sa nationalité et ne figure plus désormais parmi les peuples.

TITRE XXIII. — *Loi de l'évolution.*

1. Comme les astres qui se meuvent dans l'espace, les nations ont leur loi d'évolution, leur cercle à parcourir.

Au point le plus reculé de l'horizon historique, c'est par une première apparition qu'elles révèlent leur existence.

C'est alors qu'on peut préciser leur point de départ, saisir de l'œil l'endroit où commence leur cours et suivre leurs premiers mouvements.

Puis gravitant dans l'espace elles avancent de proche en proche et décrivent la ligne qui leur est tracée par la Providence.

Dans la carrière qu'elles parcourent, leur marche ascensionnelle les conduit à une élévation progressive.

Plus tard elles arrivent à leur apogée, point culminant de leur éclat, degré le plus éminent de leur grandeur.

Puis commence le retour. Déjà dans leur marche descendante leur splendeur est moins brillante et leur auréole s'obscurcit.

A mesure qu'elles avancent dans leur orbite, leur décroissement est plus sensible, leur déclin plus prononcé, leur abaissement plus manifeste.

Enfin au jour marqué par le doigt de Dieu elles s'effacent complètement; leur carrière est terminée, leur évolution est accomplie.

Ainsi tout peuple doit parcourir le cercle qui lui est indiqué par la Providence. Quand le but pour lequel il a été créé est atteint, il doit disparaître de l'horizon de l'histoire.

2. Parmi les peuples qui se produisent tour à tour, les uns constamment aux prises avec les difficultés du sol ou du climat paraissent avoir pour mission de fertiliser les contrées les plus ingrates.

D'autres semblent avoir pour rôle de donner le plus grand essor au développement social.

Les uns placés à l'avant-garde des races humaines, paraissent nés pour préparer et frayer de nouvelles routes à travers les continents.

D'autres essentiellement navigateurs vont explorer les mers et déposer sur tous les points du globe, les premiers éléments des sociétés policées.

Enfin il en est qui semblent tenus en réserve pour renouveler ou remplacer les nations épuisées ou éteintes.

De ces peuples qui s'éclipsent, il en est qui perdent à la fois leur nom et leur nationalité et qui laissent à peine quelques traces de leur passage.

Par un phénomène remarquable, plusieurs nations commencent leurs cours en Orient et le terminent en Occident (1).

3. Les diverses branches des connaissances humaines, les sciences, les lettres et les arts ont aussi leurs évolutions.

Les sept branches connues sous le nom des sept arts libéraux forment un ensemble ou un système qui prend naissance sous le bas empire et se maintient jusqu'au XVIe siècle (2).

Dans les lettres on voit les langues et les littératures poindre d'abord, briller avec plus d'éclat, arriver à leur apogée, decroître et s'éteindre (3).

Dans les arts, les écoles d'architecture, de sculpture et de peinture, ont également leur destinée et parcourent le cercle qui leur est tracé.

(1) Tels sont les Ibères, les Pélasges, les Celtes, les Etrusques, les Ostrogoths et les Wisigoths.

(2) Les quatre premiers arts (arithmétique, géométrie, astronomie et musique) forment le *quatrivium*. Sic dicuntur quasi quatuor viæ ad sapientiam tendentes. Les trois autres (c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la dialectique) composent le *trivium*, quasi triplex via ad eloquentiam. (V. Ducange, *Glossar.*, aux mots *quadrivium*, t. V, p. 536 et *quatrivium ibid*, p. 555; et au mot *trivium*, t. VI, p. 677.

(3) Quant à la langue latine, Functius a traité successivement de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge viril, de la vieillesse et de la décrépitude de cette langue. (V, Brunet, *Manuel du libraire*, t. VI. nos 10759-10764.

TITRE XXIV — *Loi de la rénovation.*

1. Une autre loi historique non moins constante, est celle de la rénovation.

Le monde avec tout ce qu'il renferme est un mouvement perpétuel. Dans son ensemble comme dans ses parties l'humanité se renouvelle sans cesse.

Agissant d'abord sur les premiers éléments sociaux, la rénovation modifie, sans relâche, les individus, les familles, les cités ; d'autre part elle renouvelle les nations et le genre humain.

A commencer par les individus, matériaux essentiels de toutes les sociétés, ce sont des matériaux vivants qui se meuvent et se transforment continuellement. Le principe de l'état social demeure debout ; mais les hommes passent, s'écoulent et disparaissent.

Les familles sont sujettes à la même loi impérieuse de mutation perpétuelle. Elles se forment, se développent, prospèrent quelques temps et s'évanouissent.

Les cités à leur tour voient sans interruption changer leurs habitants. Dans les divers quartiers qu'elles comprennent, les demeures sont fréquemment occupées par de nouveaux hôtes qui n'y restent pas longtemps.

2. Prises dans leur ensemble, les nations de leur côté sont constamment travaillées par l'influence de la rénovation. Elles ont dans leur existence, des phases toujours mobiles, des âges de formation, d'accroissement, de maturité et de décadence, qui se prolongent plus ou moins, selon les circonstances.

3. Les rénovations sociales se produisent de plusieurs manières. Elles s'accomplissent à l'intérieur des états, ou procèdent de l'extérieur. Elles sont totales ou partielles.

A l'intérieur des sociétés, les générations naissent, s'élèvent, vieillissent et disparaissent.

Les races, les castes, les classes de personnes, d'abord jeunes et vigoureuses s'affaiblissent, s'éteignent et sont remplacées par d'autres.

Il en est ainsi des castes théocratiques, qui, après leurs jours de prospérité, décroissent et s'éclipsent, — des aristocraties, composées d'eupatrides, de patriciens et de seigneurs, — des classes subalternes, et de la démocratie formées de démotes, de plébéiens et de roturiers, — des classes dépendantes comprenant primitivement des géomores, des ilotes, des colons, des lètes et des serfs.

Les gouvernements aussi subissent l'action inévitable de la rénovation. Nés de l'état et des besoins des sociétés, ils dépérissent et sont frappés de mort quand le temps a emporté les idées et les nécessités qui avaient présidé à leur établissement.

Tel est successivement le sort des gouvernements théocratiques, des royautés, des institutions aristocratiques, de la démocratie et de la tyrannie.

Les rénovations religieuses sont dans l'ordre moral ce que les rénovations politiques sont dans l'ordre social.

Elles s'accomplissent tantôt par la substitution d'une religion à une autre, tantôt par la réforme et le schisme, dans une religion.

4. Quant aux rénovations procédant de l'extérieur, elles s'effectuent soit par voie d'incorporation, soit pàr voie de conquête.

Des admissions d'étrangers, conduites avec discernement, des affranchissements opérés avec mesure ont leur degré de convenance et d'utilité.

La conquête est un autre moyen de rénovation plus direct et plus efficace. Tantôt elle se déchaîne, par une invasion victorieuse mais passagère dont le but unique est de se procurer de la gloire et des richesses. Tantôt moins superficielle et mieux combinée, elle devient permanente et définitive. Les provinces subjuguées sont réunies au territoire de la nation victorieuse. Tantôt enfin la conquête a recours à des moyens plus violents. Les indigènes sont dispouillés de leur patrimoine, ou même parfois transportés en d'autres lieux.

TITRE XXV. — *Loi du progrès.*

1. En même temps que les Sociétés marchent et se renouvellent, le genre humain se développe sans cesse, et s'avance dans la voie des améliorations sociales. Tel est l'effet de la loi du progrès.

Le progrès embrasse tous les perfectionnements dont la condition humaine est susceptible dans l'état matériel, moral, intellectuel et politique des peuples.

2. Dans l'état matériel ou physique, le progrès s'applique en première ligne à l'appropriation des choses nécessaires à la vie, telles que les aliments, les vêtements, les habitations;

puis à la culture des arts utiles, enrichis chaque jour par des notions et des découvertes nouvelles; ensuite au développement de la richesse sociale, qui comprend l'exploitation du sol, l'industrie et le commerce.

3. Dans l'état moral, l'humanité doit d'abord de notables améliorations, à l'organisation plus régulière de la famille, envisagée au triple point de vue de l'autorité de son chef, des rapports entre les membres qui la composent et des biens qu'elle possède. — Plus tard, la constitution moins imparfaite des pouvoirs sociaux procure de nouveaux avantages, qui s'obtiennent par la distribution mieux combinée des prérogatives politiques.

4. Dans l'état intellectuel, le développement progressif du genre humain se manifeste, et s'affermit grâce tant à la culture des sciences exactes et des sciences naturelles, qu'à l'étude des lettres et à la formation des littératures. Le savoir, d'abord réservé au sacerdoce, est ensuite étendu aux autres classes de la société.

5. Dans l'ordre politique, le progrès se présente sous des phases successives, et avec des améliorations de plus en plus marquées.

Par suite des méditations et de l'expérience des hommes d'Etat, par l'effet du perfectionnement des idées et des institutions, la société est désormais considérée comme un *corps politique régi, sous la protection divine, par une autorité souveraine, et constitué pour la conservation de tous et de chacun.*

De là des conséquences qui amènent en quelque sorte d'elles-mêmes, les lois constitutives de l'Etat social.

La société, composant un corps politique organisé, a ses conditions d'existence et des formes déterminées qui en règlent l'ordre et le mouvement ;

Elle existe sous la protection de la divinité à laquelle sont rendus des hommages publics ;

Elle est placée sous une direction commune, c'est-à-dire sous la conduite d'une puissance souveraine qui comprend à la fois, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Elle est établie dans un but de conservation, collective et individuelle et doit avoir pour objet l'avantage de tous et de chacune.

CIVILISATION.

1. Enfin au-dessus de toutes ces lois et comme une magnifique récompense de tous les efforts s'élève la civilisation qui de tous les hommes fait des citoyens, et du monde entier une commune patrie.

Par sa signification comme par son étymologie, le mot *civilisation* exprime l'idée du perfectionnement de la *vie civile*, par laquelle sont formés les citoyens (*cives*), c'est-à-dire des hommes vivant en société (1). A proprement parler un citoyen est donc un individu *associé* à ses semblables et dont il *partage la condition*. L'union sociale, les avantages de tous genres qu'elle procure sont la base, le point de départ, de la civilisation.

(1) Le terme latin *civis* en effet, d'où est dérivé celui de civilisation est formé lui-même de *coire* se réunir, s'associer, d'où l'ancienne expression *coivis*.

2. Ces avantages sont principalement dus aux rapports sociaux, aux relations nées de la famille, de la cité et de l'Etat. C'est dans le développement progressif de ces rapports, dans leur perfection de plus en plus avancée que consiste à vrai dire la civilisation.

Grâce à elle les relations qui rattachent les citoyens entre eux sont successivement rendues :

Plus sûres par l'organisation d'un pouvoir commun, par les lois d'ordre et de police ;

Plus utiles par l'assistance mutuelle que se prêtent les membres du corps social ;

Plus fécondes, *plus fructueuses* par la collaboration, par le concours des citoyens;

D'une nature plus élevée par la communauté de sentiments, d'idées, de connaissances, de culture intellectuelle ;

Plus agréables par le charme de la fréquentation habituelle.

La civilisation qui perfectionne ainsi les individus par les précieuses relations qu'elle leur procure, les forme, les façonne de plusieurs manières : 1° Au point de vue du bien-être physique, elle les initie à la vie civile, par opposition à l'état de barbarie ; 2° sous le rapport moral, elle corrige et adoucit les mœurs, quant au fond, en *poliçant* les individus, et quant à la forme en leur enseignant la *politesse* ou la civilité ; 3° Dans l'ordre intellectuel, elle fait éclore la culture de l'esprit, favorise le développement des facultés de l'âme, fait murir les intelligences dans le triple champ si productif des arts, des sciences et des lettres; 4° dans l'ordre politique, elle accélère les améliorations, et les réalise : par les garanties sociales qu'elle consacre, par la jouissance

des droits civils qu'elle assure, par une meilleure organisation des pouvoirs, par la participation au droit politique qu'elle confère aux membres du corps social.

4. Dès le berceau des sociétés, la civilisation se produit et commence son cours. Même aux époques les plus reculées les efforts qu'elle déploie, les résultats qu'elle obtient, sont considérables. Dans le premier âge des peuples, si leur avancement est moins sensible, c'est parce qu'ils sont un peu comme les enfants, dont les premières années quoique plus stériles en apparence, sont pourtant celles où ils apprennent le plus.

Malgré les déviations, les détours, les revirements qu'elle subit, la civilisation ne cesse pas d'avancer. Ses résultats une fois obtenus restent définitivement acquis.

5. Suivant les lieux et les circonstances, elle a dés organes et des instruments divers.

Tantôt ce sont des intelligences privilégiées, des esprits supérieurs qui devancent leur siècle, marchent à sa tête et entraînent après eux les populations émerveillées de leur génie.

Tantôt ce sont des castes ou des classes bienfaisantes (celle du sacerdoce par exemple), qui donnent l'impulsion à toutes les branches des connaissances humaines, ou qui en conservent fidèlement le dépôt sacré.

Tantôt enfin des nations entières s'illustrent par leur génie spécial pour les arts, les sciences, le commerce, les lettres, le gouvernement.

6. La civilisation se développe également dans le *temps* et dans l'*espace*.

Dans le *temps* les hommes la transmettent aux hommes, les peuples aux peuples.

Dans l'*espace*, elle parcourt successivement toute la terre, afin de se produire sous toutes les formes, de se déployer sous tous les climats.

Visitant tour à tour les diverses parties du globe elle les illumine de ses rayons propices. Partout aux lumières elle ajoute des lumières. De ses splendeurs fécondes elle vivifie les arts et l'industrie, les sciences et les lettres, et, formant en quelque sorte un faisceau de gerbes éclatantes, elle remplit l'Univers de ses bienfaisantes clartés.



TEXTES, DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ET BIBLIOGRAPHIE

POUR

Les Lois de Dieu dans l'Histoire.



Comme notre principal but a été de signaler et de constater les grandes lois historiques qui dirigent les nations et le genre humain, nous croyons devoir indiquer ici les textes et les documents qui prouvent l'existence de ces lois. Nous avons à cœur de démontrer qu'aucune d'elles n'est de notre invention, et que nous nous sommes borné à les mettre en relief et à les présenter dans leur ordre naturel.

CHAPITRE Ier, — I. Sociabilité. — II. Embryogénie ou préparation sociale. — III. Elaboration des éléments sociaux. — IV. Formation sociale.

I. Sociabilité. — *Vocation de l'homme pour la société :* V. Platon, de la République, livre II, traduction de M. Cousin, tome 9, p. 88. — Aristote, Politique, livre I. — Sénèque, *de beneficiis*, livre IV, chap. 18; v. aussi épitre 95. — Cicéron, *de officiis*, chap. XXI. — Burlamaqui, Principes du droit naturel, chap. IV; Eléments du droit naturel, troisième partie. — Cumberland, Traité philosophique des lois naturelles dans la Bibliothèque de l'homme public, 1790, tome IX, p. 161. — Chateaubriand, Les Natchez, chant VII. — Ballanche, Essai sur les institutions sociales, chap. IX et suiv.; Essais de Palingénésie sociale, Orphée. — Pluquet, de la Sociabilité (1).

Langage; son origine et sa formation : Aristote, Politique, livre I. — Diodore de Sicile, livre I. — Vitruve, *de Architectur.*, liv. II, chap. 2. — Shuckford, Hist. du Monde, tome 1, p. 105 (2).

Double langage; langue des Dieux, langue des hommes . V. Homère, Iliad. II, 813; XIV, 291; XX, 74; Odyssée, X, 303. — Vico, la Science nouvelle, tome II, p. 269. — Le comte de Choiseul, Hist. pittoresq. de la Grèce, tome II, p. 236. — Dugas-Montbel, Observations sur l'Iliade, tome 1, p. 46.

(1) V. l'analyse de cet ouvrage de Pluquet, dans nos *Lois historiques*, n° 85.

(2) V. dans Brunet, Manuel de l'histoire et de l'amateur de livres, 5e édit., tome VI, la partie consacrée à la linguistique n° 10509 et suiv.

Ecriture; son ancienneté: V. Exode, chap. XVII, v/ 14; chap. XXIV, v/ 4; chap. XXV, v/ 15, 21; chap. XXXIV, v/ 27. Nombres, ch. XVII, v/ 3. Deutéronome, chap. VI, v/ 9; chap. X, v/ 1-5. Josué, ch. XXIV, v/ 26. Psaumes de David. — Hérodote, livre II, chap. 102, 106; livre V, chap. 58. — Diodore, livre II, chap. 67. — Shuckford, Hist. du monde, tome I. — Goguet, de l'Origine des lois, tome I, page 188. — De Guignes et Barthélémi, Mémoires de l'Acad. des Inscript., tome XXXII, p. 312. — Bernard, *Orbis eruditi literatura.* — Brotier, *ad Taciti Annal.*, lib. XI, cap. 14, tome IV, p. 467 (1).

II. Embryogénie ou préparation sociale. — *Du mariage et de la puissance conjugale:* V. Samuel Petit, *de legibus Atticio*, p. 35 et 434. — Aristote, Politique, livre I, et Morale à Nicomaque, VIII, 10 § 5. — Xénophon, Economique, chap. VII et suivants. — Plutarque, Œuvres morales, Préceptes de mariage, trad. de Ricard, tome I, p. 306. — Columelle, *De re rusticâ*, livre XII. — Justinien, Digeste, livre XXIII, tit. II, *De ritu nuptiarum.* — Vico, tome II, p. 199. — Vivès, *De officio mariti.* — Gaya, Cérémonies nuptiales de toutes les nations, Paris 1680, in-12. — Pufendorf, Le droit de la nature et des gens, livre VI, tome II, p. 125. — Robinson, Antiquités grecques, livre

(1) De vives controverses se sont élevées sur l'époque de l'invention de l'écriture. Malgré les textes cités, Knight, Wolf, Mme Dacier (note sur le chant VI de l'Iliade) et Dugas-Montbel, dans ses observations sur l'Iliade, tome II, p. 401, pensent qu'elle n'était pas inventée du temps d'Homère. Sans doute on doit reconnaître que l'écriture était peu usitée dans les Etats de la Grèce, soit à l'époque de la guerre de Troie, soit même du temps d'Homère. Mais il est à croire qu'elle était depuis longtemps connue et pratiquée dans les grandes théocraties de l'Afrique et de l'Asie.

VIII, chap. 10. — NOUGARÈDE, Histoire des lois sur le mariage et le divorce (1).

Puissance paternelle : SAMUEL PETIT, Lois attiques, livre II, tit. IV, p. 9 et 136. — GAIUS, *Commentar.* 1, § 56 et suiv.; Ulpien, Paul, et les divers traités ou recueils de Droit romain; PUFENDORF, Droit de la nat. livre VI. — CHRESTIEN DE POLY, Essai sur la puissance paternelle, Paris 1820, in-8. — AGNOLO PANDOLFINI, *trattato del governo della Famiglia. Torino* 1829.

Puissance du maître ; esclavage, servage : ARISTOTE, de la Politique, livre I. — GAIUS, *Commentar.* 1, § 52 et suiv. — GROTIUS, le droit de la guerre et de la paix, livre III, chap. 7, tome II p. 331. — PUFENDORF, le droit de la nature et des gens, livre IV; livre VI ibid. — BURLAMAQUI, Eléments de droit naturel, 3e partie, chap. XIV, des Domestiques (par M. de Félice). — PIGNORIUS, *de servis et eorum apud veteres ministeriis*, Patar, 1656, in-4, fig. — WALLON, Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, Paris, Desobry, 1847-48, 3 vol. in-8. — YANOSKI, de l'abolition de l'esclavage ancien au moyen-âge, et de sa transformation en servitude de la glèbe, pour faire suite à l'histoire de l'esclavage dans l'antiquité (2).

(1) Presque toutes les législations anciennes et modernes contiennent sur le mariage des dispositions plus ou moins développées. Quant au droit romain, outre Gaius, Ulpien et Paul, on peut consulter le Code Théodosien, livre III, tit. 7, le Code Justinien, livre V, tit. 4, les Institutes de Justinien, livre I, tit. 10; et pour le droit du moyen-âge, les lois barbares dans le *Codex legum antiquarum* de Lindebrog, les Capitulaires dans le recueil de Baluze; le droit canonique dans le *Corpus juris canonici*; les Assises de Jérusalem, chap. 141 et suiv. de l'Assise des bourgeois; les lois du roi Alfonse (*Las siete partidas del Sabio re Alfonsio*), partie IV, les miroirs de Saxe et de Souabe, etc.

(2) V. aussi notre Essai sur l'hist. du régime municipal romain, section I, chap. XVI.

III. Elaboration sociale. — *Premiers groupes humains ; état sauvage.* HOMÈRE, Odyssée, chap. IX et s. (1). HÉRODOTE, Histoire, livre IV, chap. 68-200. DIODORE, livre III. TACITE, Germanie.

Communautés primitives et transitoires : Tribu, horde, bande. V. *Genèse*, chap. XII et suiv. FLEURY, mœurs des Israélites et des Chrétiens. KOUTORGA, de la tribu dans l'antiquité, trad. par Chopin. JORNANDÈS, *De rebus Geticis.* M. AMÉDÉE THIERRY, Hist. d'Attila, DE GUISNES, histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols. THUCYDIDE, liv. I, chap. 5. PLUTARQUE, Vie de Thésée, chap. 5. BLACKWELL, Recherches sur la vie et les écrits d'Homère, trad. p. 15. TACITE, Germanie. AUGUSTIN THIERRY, Conquête de l'Angleterre, tome I.

Communautés permanentes : Le village, la bourgade, la commune. V. les lois de l'Inde et de la Perse. BARTHELEMY, Voyages d'Anarcharsis, chap, 59 et notre Essai sur l'origine et la formation des villages.

IV. Formation sociale. — HOMÈRE, Odyssée, ch. V. HUMPERT, *De civitate homericâ*, Bonn, 1839. STEPHANUS BYZANTINUS, *De urbibus.* PLATON, De la république. ARISTOTE, Politique, liv. I. CICERON, De la république. MACROBE, Commentaire sur le songe de Scipion GILLES DE ROME *(Ægidius à Columnâ), De regimine principum.* S[t]-THOMAS D'AQUIN, *Regimen principum.* WENDELIN, *Politic*, lib. I. VICO, Science nouv. J.-J. ROUSSEAU, Du contrat social. GUDIN, Supplément au contrat social. THORBMERT, Principes du droit politique. BALLANCHE, Orphée, palingénésie sociale. ROTTECK, Hist. générale, tome I, (en allemand).

(1) Le poète met successivement en scène les Lotophages, les Cyclopes, les Lestrigons, tous peuples encore sauvages.

CHAPITRE II. — V. Développement social. — VI. Loi religieuse ou du culte. — VII. Moralisation. — VIII. Appropriation du sol.

V. Développement social — LUCRÈCE, *De naturâ rerum*, liv. V. FLAVIUS JOSEPHE, *Antiquitates judaic.* I. GOGUET, Origine des lois, des sciences et des arts. FOURMONT, Reflexions sur l'origine et l'histoire des anciens peuples. BOULANGER, L'antiquité dévoilée par ses usages. STUART (GILBERT), Tableau des progrès de la société en Europe. RIO, Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité. MARTIN (LOUIS-AUGUSTE), Les civilisations primitives en Orient : Chinois, Indiens, Perses, Babyloniens, Syriens (1).

Quant aux Grecs, V. *Fragmenta historicorum græcorum*, édit. Didot. JUSTIN, *Hist.* GILLIES, History of the ancient Greece, London, 1786. CLAVIER, Histoire des premiers temps de la Grèce. HEEREN politique et commerce des peuples de l'antiq., t. VII. M. DURUY, Hist. de la Grèce ancienne, t. I. THIRLEWALL, GROTE, etc.

Quant aux Romains, v. les six derniers livres de l'Enéide. — AURÉLIUS VICTOR, Origine du peuple romain — DENYS D'HALYCARNASSE, Antiquités romaines. — MICALI, l'Italie avant la domination romaine. — NIEBURH, Histoire romaine. AMPÈRE, Histoire romaine à Rome.

(1) Parmi les peuples de l'antiquité, qui participèrent les premiers au développement social, il en est quatre qu'on peut plus spécialement citer. ce sont : Dans la race chamite, les Egyptiens ; dans la race sémitique, les Chaldéens ; dans la race japhétique, les Ariens et les Pélages. Sur les Ariens et les Bactriens, V. *Pomponius Mila*, liv. I. chap. II, liv. II. chap VII. PICTET essai de paleonthologie linguistique. Sur les Pélasges, V. HERODOTE, liv. II, ch. 51. STRABON, liv. V. PAUSANIAS, VIII. — LARCHER, chronologie d'Hérodote. PETIT RADEL. Recherches sur les monuments cyclopéens Quant aux autres peuples, nous renvoyons aux écrivains qui ont écrit leur l'histoire. Nous bornons à rappeler quelques auteurs relatifs aux Grecs et aux Romains.

VI. Loi religieuse ou du culte divin. — *Croyances et culte; leur influence:* La Sainte-Bible contenant l'ancien et le nouveau testament. Les livres sacrés de l'Orient publiés par Paucher. — Le Père Brunet (lazariste), Parallèle des religions. — Anot de Maisières, Code sacré ou exposé comparatif de toutes les religions de la terre, Paris et Versailles, 1836, in-f°. — Guignaut, Religions de l'antiquité, trad. de l'allemand, de Creuzer. — Dumesnil, De l'Esprit des religions, Paris, 1811. — Quinet, Edgar, Génie des religions. — M. Maury, Histoire des religions de la Grèce. — M. Duruy, Histoire de la Grèce ancienne, tome I, p. 90.

Christianisme : Ryan, Edouard, Bienfaits de la religion chrétienne ou Histoire des effets de la religion sur le genre humain chez les peuples anciens et modernes, barbares et civilisés, traduit de l'anglais par Boulard. — Chateaubriand, Génie du Christianisme. — La Mennais, Essai sur l'indifference en matière de religion. — Billecocq, De la Religion chrétienne relativement à l'Etat, aux familles et aux individus, Paris, Gosselin, 1822, in-8. — Troplong, Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains, Paris, 1855.

Hétérodoxes : Dupuis, Origine de tous les cultes ou religion universelle, nouv. édit., Paris, 1822, 7 vol. in-8 — Dupuis, Abrégé de l'origine des cultes, Paris, 1798, in-8. — Destutt de Tracy, Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes par Dupuis, Paris, 1804, in-8. — Benjamin Constant, De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements, 1824-31, 5 vol. in-8.

Mystères : Sainte-Croix Recherches historiques et cri-

tiques sur les mystères du paganisme (1).

Oracles : Vandale, *De oraculis Ethnicorum dissertationes.* — Fontenelle, Histoire des oracles. — Clavier, Mémoire sur les oracles des anciens.

Foyers religieux; temples, îles sacrées : Heeren, Politique et commerce des peuples de l'antiquité. — Blackwell, Recherches sur la vie et les écrits d'Homère, p. 206.—Ballanche, Palingénésie sociale, etc.

VII. Moralisation. — *De la Morale en général :* Collection des moralistes anciens, Paris, Didot l'aîné, 1782-95 18 vol. in-18. Nouvelle collection de moralistes anciens publiés sous la direction de M. Lefebvre (1).

Théogonies et livres sacrés : V. le Rigveda et les autres livres sacrés de l'Inde dans la collection de M. Fauche. Le Zend-Avesta, trad. par Anquetil Duperron ; les psaumes de David. — Salomon, les Proverbes, le livre de l'Ecclésiaste, le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique.

(1) Sur les mystères institués chez divers peuples, v. les ouvrages indiqués dans Brunet, Manuel du libraire, t. VI col. 1220

(1) Cette collection comprend les ouvrages suivants :

Moïse, David, Salomon, etc., Morale de la Bible, 1 vol.

Confucius et Mencius, livre classique de philosophie morale et politique de la Chine, 2 vol.

Manou, législateur de l'Inde, ses lois morales, 1 vol.

Zoroastre, ses lois morales, 1 vol.

Jésus-Christ et ses apôtres, Morale de Jésus-Christ et de ses apôtres, 2 v.

Mahomet, ses lois morales extraites du Koran, 2 vol.

Socrate, ses entretiens mémorables, etc., 2 vol.

Platon, pensées sur la religion, la morale et la politique, 1 vol.

Moralistes grecs : Epictète, Cebès, Theognis, Phocylide, les sept sages de la Grèce, Pythagore, etc., 1 vol.

Plutarque, œuvres morales, 2 vol.

Marc-Aurèle,-Antonin, ses pensées, 2 vol.

Cicéron, des devoirs, 1 vol.

Sénèque, ses pensées, 1 vol.

Lois et règlements : Dans les théocraties, les lois ont un caractère religieux et moral; les peines participent de l'expiation ; v. lois de Moyse, d'Hermès, de Manou, de Zoroastre. Même dans les autres états, elles ont un rapport intime avec la morale; v. lois de Lycurgue, de Solon, de Zaleucus, et de Charondas, (quant à ces derniers, v. DIODORE DE SICILE, livre XII chap. 12 et suiv.). — BARTHÉLÉMY, Voyage d'Anacharsis, chap. LXII, tome V.

Enseignement public; éducation : PLATON, Eutiphron, Des lois. — ARISTOTE, Politique, livre III. — PLUTARQUE, *De educatione liberorum.* — DOCKE, De l'éducation des enfans.

Arts libéraux; musique : ROLLIN, Histoire ancienne, livre XXIV. — PLATON, De la république, livre III. — QUINTILIEN, Institution de l'orateur, livre I, chap. XII. — JACOBI DE RENO, *Tractatus in laudem musicæ artis et de ejus utilitate.* — J. CASE, The praise of musike.

Enseignements particuliers; morale tirée des poètes : ORPHÉE, Hymnes qui lui sont attribuées : LIX parfum de la justice, LXI hymne de la loi. — DUPORT, *Homeri gnomologia*, Cantabr, 1660, in-4. — TEUCHER, *Homerocentra sive Homeri sententiæ*, Lipsiæ, 1793, in-8. — HESIODE, ses œuvres.

Préceptes des sages : Moralia quædam instituta ex variis aucthoribus, Aug. Vindeliciæ, 1523, in-8.—J. BACON, *De sapientia veterum,* 1633, in-12. — ERASME, *Apophthegmatum libri octo*, Amstelodami, 1671.

Leçons des philosophes : ROLLIN, Hist. anc., livre XX.— ***, L'esprit des anc. philosophes, Paris, 1795, 5 v. in-18. TENNEMANN, Manuel, etc.

VIII. Loi de l'appropriation. — SAMUEL PETIT, *De legibus atticis*, livre V, tit. I et suiv. — JUSTINIEN, Digeste, livre XLI, tit. I; Insituts, livre II, tit. I. — GILLES DE ROME (ÆGIDIUS A COLUMNA), *De regimine principum*, livre III, chap. 17. — S[t]-THOMAS D'AQUIN, *Regimen principum*, liv. IV, chap. 9. — GROTIUS, Droit de la guerre et de la paix, livre II, chap. 2 et suiv. — PUFENDORF, Le Droit de la nature et des gens, livre IV, chap. 3 et suiv. — LOCKE, Du gouvernement civil, (trad. de l'anglais, Paris, 1783), chap. IV. — GRANT, Essays on the origin; of society; (origin of property.) — ROUSSEAU, Du contrat social, livre I, chap. 9. — MABLY, De la législation civile, livre I. — POLVEREL (de), dans les répertoires de jurisprudence de Guyot et de Merlin, l'article Occupation. — POTHIER, Traité du droit de propriété. — S. D. C., Des lois civiles relativement à la prop. des biens. = DAGEVILLE, De la propriété politique et civile, Paris, 1813, in-8. — PORTALIS, De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophiq. tome II, p. 364. Exposé des motifs du tit. II, livre II du Code Napoléon.—COMTE, traité de la propriété, Paris, 1834. — PROUDHON, Du domaine public et autres traités sur le livre II du Code Napoléon. — TOULLIER, le Droit civil français, tit. III. — CHAMPIONNIÈRE, De la propriété des eaux courantes.

CHAPITRE III. — IX. Organisation. — X. Unité. — XI. Diversité.
XII. Harmonie ou équilibre.

IX. Organisation. — *Cultes :* HEEREN, Manuel de l'histoire ancienne, tome I, p. 62. Politique et commerce des peuples de l'antiquité, tome I. — LÉO (HENRI), Manuel d'histoire universelle (en allemand) 1[re] partie, section I. — ROTTECK, Histoire générale, Allgemine-Geschichte (en alle-

mand), tome I. — Notre Essai sur l'hist. des institutions. Etude sur les anciennes théocraties et les Notes bibliographiques qui y sont jointes.

Ordres politiques; Eupatrides, patriciens, seigneurs, Démotes, plébéiens, roturiers : PLUTARQUE, Vies de Thésée et de Romulus. — KOUTORGA, De la tribu dans l'antiquité. — TITE-LIVE, Histoire romaine. — VERTOT, Histoire des révolutions romaines. — LOYSEAU, Traité des ordres.— LIMNÆUS, *Notitia regni Franciæ.* — DUCANGE, Glossaire aux mots *Senior, Nobilis, Burgensis, Ruptuarius.*

Classes de personnes : PLUTARQUE, Vie de Solon. — SCHELLING, *De Solonis legibus,* p. 14. — HEEREN, Manuel de l'histoire ancienne. p. 151. — M. DURUY, Histoire de la Grèce anc., tome I, p. 78. — HUSCHKE, la Constitution du roi Servius-Tullius, comme base de l'Histoire de la constitution romaine, (en allemand). —RAUMER, *De Servii Tullii censu,* 1839, in-8. —Notre Essai sur l'hist. du régime municipal, sect. I, chap. XI-XVI. — Notre Recueil d'actes en langue romane, introduction.

Organisation politique (en général) : CONDORCET, Bibliothèque de l'homme public, 1790-1792, 26 vol. in-8. — ACCIAIOLI, *In Aristotelis libros octo politicorum commentarii.*—PASTORET, Histoire de la législation.—DE LA CROIX, Constitutions des anciens peuples. — LEVESQUE, Histoire de l'ancienne Grèce et de ses institutions. — BODIN, De la république. — MONTESQUIEU, Esprit des lois (1).

(1) L'organisation politique peut être envisagée en outre sous les divers rapports : Des théories politiques, — de l'art de gouverner, — des différents systèmes de gouvernements imaginaires ou réels, — du prince exerçant la souveraineté, — des droits respectifs du peuple et du prince et des limites de l'autorité. (V. à cet égard les ouvrages indiqués dans Brunet, *Manuel du libraire,* tome VI, col. 203 et suiv.).

Gouvernements primitifs : Platon, Traité des lois, livre III. — Justin, livre I, chap. 1. — Ciceron, *De legibus*, livre III, chap. 2. — Le livre des Rois, chap. VIII, v/ 5, et nos Lois historiques, n° 91.

Gouvernements composés : Sur les royautés des temps antiques, v. Homère, l'Iliade et l'Odyssée. — Rollin, Traité des études, tome I. — Lebrun (le prince), Discours sur Homère, en tête de sa traduction de l'Iliade.

Gouvernements mixtes; séparation des pouvoirs : Xénophon, République de Sparte. Le même, République d'Athènes. — Heeren, Politique et commerce, tome VII, p. 197, et les auteurs qui y sont cités. — Polybe, Hist. rom. livre VI, (fragm.). — Kluge, *De politicâ Carthaginensium*, Vratislaviæ, 1823, in-8. — Heeren, ibid., tome IV, p. 116.

Administration des provinces; Nomes égyptiens : Hérodote, livre II, chap. 164. — Strabon, livre XVII. — Diodore, livre I. — Pline, livre V, chap. 9. — Champollion, l'Egypte sous les Pharaons. — *Satrapies :* Hérodote, livre III, chap. 89. — Strabon, Géogr. — Heeren, Politique et cemmerce, tome I. — *Provinces romaines sous les Césars et les Antonins :* Pline, Hist. nat., livre III et suiv. — Gibbon, Hist. de la décadence et de la chute de l'Empire romain, etc. — *Notitia dignitatum utriusque imperii*, avec le commentaire de Pancirole, Genève, 1623, in-f°, et notre Essai sur l'histoire du régime municipal romain. — *Duchés et comtés sous l'empire de Charlemagne :* Baluze, Capitulaires. — Notice des provinces de la Gaule, dans Duchesne, *Histor. Francor.* tome I. — Desmichels, Histoire générale du moyen-âge, tome II.

Organisation religieuse : PASTORET, Histoire de la législation. — SELDEN, *De diis syris.* — LE CLERCQ DES SEPT CHÊNES, Essai sur la religion des Grecs. — BARTHÉLÉMY, Voyage d'Anacharsis, chap. XXI et XLIX. — MAURY, Histoire des religions de la Grèce antique, Paris, 1857-1859, 3 vol. in-8. — STRUVIUS, *Antiquitatum romanarum Syntagma*, Inæ, 1728, in-4°.

Organisation judiciaire : MEYER, Esprit, origine et progrés des institutions judiciaires. -- DESESSARTS, Essai sur l'histoire des tribunaux, Paris, 1778-1784, 9 vol. in-8. — WART, Inquiry into the foundation and history of the laws of nations in Europe, From the time of the Greeks and Romans to the age of Grotius.

Organisation militaire : VÉGÉECE, *De re militari.* — HUGO, *De militiâ equestri antiquâ et novâ,* Antuerpiæ, 1630, in-fol. — D'ECRAMMERVILLE, Essai historique sur l'art de la guerre depuis son origine jusqu'à nos jours, Paris, 1789, 3 vol. in-8. — CARRION NISAS, Essai sur l'histoire générale de l'art militaire, de son origine, de ses progrès et de ses révolutions, Paris, 1823, 2 vol. in-8.

Finances : BLANQUI, Histoire de l'économie politique en Europe. — GANILH, Essai politique sur le revenu public des peuples, etc.

X. Unité. — *Origine commune de la race humaine :* GÉNÈSE, chap. X. — FLAVIUS JOSÈPHE, Antiquit. judaic., livre I, chap. V. et suiv. — VOLNEY, Recherch. nouv. sur l'histoire anc., chap. XVIII. — RIANCEY, Histoire du monde. — BROTONNE, Hist. de la filiation et des migrations des peuples.

Unité de conformation et de facultés : VIRET, Histoire naturelle de l'homme, 2e édit. — BUCHEZ, Introd. à la science de l'histoire, t. II, p. 213.

Unité morale; solidarité : BALLANCHE, l'Homme sans nom, (préface).

Unité politique : PLATON, De la république.—ARISTOTE, Politique, livre II. — ACCIAIOLI, Commentaire sur ce deuxième livre. — ISOCRATE, Discours à Nicoclès. — TITE-LIVE, livre II, chap. XXXII. (Apologie des membres et de l'estomac).

Unité obtenue par la fusion : FLORUS, Hist. rom. *de bello sociali,* livre III, chap. 18. — MACHIAVEL, Du prince, chap. III.

Unité produite par les institutions : Les douze Tables. Les lois d'Auguste et de ses successeurs. Le code Théodosien. Le code Justinien. — SPANHEIM, *Orbis romanus.*

Unité religieuse : Lois de Manou. Le Zend-Avesta, (*lois de Zoroastre*). Saint-Paul, épitre aux Romains, chap. 12; 1re épître aux Corinthiens, chap. 12. Epître aux Ephésiens, chap. 4. La vie du pape Saint-Grégoire Ier. (*le Grand*).

Principe d'autorité : PONTANUES, *de principe et obedentiâ opus,* Neapol., 1430 in-4. — BUDÉ, De l'institution du prince. — PATRIZI, *de regno et regis institutione,* Paris, 1519. in-fol. et 1567, in-8. — CARDAN, *Arcana politica sive de prudentiâ civili.* JUSTE LIPSE *politicorum seu civilis doctrinæ libri sex, qui ad principatum maximè spectant,* Amsterdam, 1632. — ZECCHI, *politicorum sive de principatus administratione libri III,* Coloniæ, 1607.

XI. Diversité. — *Variétés dans l'espèce humaine :* BLUMENBACH, *De generis humani varietate nativâ,* traduit en français par Chardel, Paris, 1804, in-8. — POUCHET, De la pluralité des races humaines, Paris, 1858, in-8 (1).

(1) V. au surplus sur la race humaine, son unité et ses variétés, BRUNET Manuel du libraire, table méthodique, n° 5649 et suiv. tome VI, col. 31!.

Variétés des esprits et des aptitudes : J. GRANT, Essays on the origine of society, p. 9. — HOBBES, De la nature humaine, chap. IX et X. — FERGUSON, Essai sur l'histoire de la société civile, première partie, section IV, chap. intitulé : Of the principles of war and dissension.

Maux produits par la discorde : Evangile St-Mathieu, chap. 12, v/ 25. — THUCYDIDE, Guerre du Peloponèse. — JUSTIN, Histoire, livre III. — APPIEN, *De bellis civilibus*.— GRÉGOIRE DE TOURS, Hist. ecclésiast. des Francs, livre V. — OROSE, livre IV.

Distinction des rangs : MILLAR, The origin of the distinction of ranks, etc. — J.-J. ROUSSEAU, De l'origine des inégalités, etc.

Diversité des institutions : ARISTOTE, Collection (aujourd'hui perdue) de 158 constitutions. — Lois barbares : LINDEBROG, *Codex legum antiquarum*, etc. — Coutumes : BOURDOT DE RICHEBOURG, Nouveau coutumier général, 8 vol. in-fol. — KLIMRAT, Etude sur les coutumes.

Diversités de religions; hérésies, schismes : PICARD, Cérémonies religieuses de tous les peuples. — MAIMBOURG, ses œuvres. — PLUQUET, Dictionn. des hérésies.

Principe de liberté : HUBERT LANGLOIS (JUNIUS BRUTUS), *Vindiciæ contrà tyrannos*, 1579, trad. en français sous ce titre : De la puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince, 1581, (v. l'analyse de cet ouvrage dans la biblioth. de l'homme public, 1790, tome VIII, p. 102). — HOBBES, (THOMAS), Les éléments du citoyen (*de cive*), trad. dans la biblioth. de l'homme public, 1791, tome VII, p. 3. — *** La politique naturelle ou discours sur les vrais principes du gouvernement par un ancien magistrat, 1773, (v. Biblioth. de l'homme public, 1790, tome VI, p. 66).

XII. Harmonie ou Equilibre.—*De l'Harmonie dans la création :* Platon, Le Timée. — Aristote, *De mundo*, cap. IV.— Cicéron, Tusculanes, livre V, chap. 24 et de la nature des Dieux. — S[t]-Denys, Traité de la hiérarchie céleste. — M. Freppel, S[t]-Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule — Lactance, *De opificio Dei.*—S[t]-Chrysostome, dans la biblioth des Pères de l'église, tome XII, p. 6 et suiv. — Bossuet, Elévations sur les mystères.—Bernardin de St-Pierre, Etudes de la nature et Harmonies de la nature. —M. Cousin, Prolégomènes des lois de Platon (1).

Harmonie dans les sociétés : Rollin, Hist. anc., tome XVII, p. 166. — Lynk, Le monde primitif, tome II. — Geoffroy St-Hilaire, Mémoire sur les Makis, etc.

Harmonie dans les institutions : Sur les constitutions de Sparte et de Carthage, v. Pastoret, Hist. de la législation, tomes V, VI et X. — Heeren, Politique et commerce, tome VII. — M. Duruy, Hist. de la Grèce ancienne, tome I, p. 117, 164 et 317. — Cicéron, De la république. — Polybe, Histoire romaine, livre VI. — Bodin, De la république, livre VI, p. 1049. — Blackstone, Commentaire sur les lois anglaises, trad. nouvelle. — De Lolme, Constitution de l'Angleterre ou Etat du gouvernement anglais, etc. — Montesquieu, Esprit des lois. — John Adams, Défense de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique ou de la nécessité d'une balance dans les pouvoirs d'un gouvernement libre, publié de nouveau en 1794 sous ce titre : *Hist. des principales républiques du monde.*

(1) V. encore St-Augustin, De la cité de Dieu, livre III, chap. 4. — Chateaubriand, Génie du Christianisme, partie I[re], livre V. — Alex. de Humboldt, *Cosmos*, tome I, p. 3.

Harmonie dans les intelligences et les doctrines : Davesne, Harmonie de l'amour et de la justice de Dieu, 1650, in-12. — Alletz, Essai sur l'homme ou accord de la philosophie et de la religion, Paris, 1838, 2 vol. in-8; et Harmonie de l'intelligence humaine, Paris, 1846, 2 vol. in-8. — Saisset, Accord entre le Platonisme et le Christianisme, dans la préface de la traduction de la Cité de Dieu de Saint-Augustin. — Matignon (l'abbé), La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique, Paris, 1864.

CHAPITRE IV. — XIII. Direction sociale. — XIV. Activité. — XV. Expansion. — XVI. Propagande.

XIII. Direction sociale. — *Science politique chez les anciens :* Aristote, Politique, liv. V, ch. IX. — Acciaioli, Commentaire sur ce chap. — Xénophon, Cyropédie et revenus de l'Attique. — Cicéron, République, livre III. — Salluste, Lettres à César. — St-Augustin, Cité de Dieu, livre II, chap. 21; livre IV, chap. 4.

Science politique au moyen-âge; politique religieuse ou d'instruction : Agapet, *Scheda regia*, Venetiis, 1509, in-8. —Von Neuhaus, *Princeps Agapetianus, seu commentatio de officio principis,* Francofurti, 1612, in-12. — Jonas, (*Aurelianensis episcopus*), *Opusculum de institutione regiâ* (spicilège de d'Achéry, tome I, page 233), traduit en françois par Desmarets, sous le titre d'*Instruction d'un roi chrétien*, Paris, 1661, in-8. — *Politique impériale :* Charlemagne, les Capitulaires, publiés par Baluze. — Adalhard, (de Corbie), *De ordine palatii*, reproduit par Hincmar, dans ses œuvres publiées par Sirmond, tome III, p. 201-215. — Hincmar, *De regis personâ et regio minis-*

terio. — CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, 1611, in-8. — *Politique scolastique :* ALBERT LE GRAND, *in octo libros politicorum Aristotelis commentarius*, au tome IV de ses œuvres, publiées à Lyon, 1651. — ST-THOMAS-D'AQUIN, *In octo libros politicorum Aristotelis expositio*; *Regimen principum*, Coloniæ, 1643. — ÆGIDIUS A COLUMNA, *De regimine principis*, 1463, in-fol. trad. en français par Simon de Hesdin, Paris, 1491. — DANTE ALIGHIERI, *De monarchiâ mundi.* — *Politique municipale et communale* : BRUNETTO LATINI, Li livres dou trésor — et Biblioth. de l'école des Chartres, 1[re] série, tome II, p. 313. — PÉTRARQUE, *De republ. optimè administrandâ*, ad Franc· Carraram, (Opera p. 372). — MARSILLE DE PADOUE surnommé MENANDRIN, *Defensor pacis et de translatione imperii romani.* — HEMRICOURT, Le patron de la temporalité, dans le Messager des sciences historiques de la Belgique, 1841, p. 53 et 74. — *Politique monarchique :* PONTANUS; *De principe et obedentiâ opus*, 1490, in-4. — MACHIAVEL, Du prince et Discours sur Tite-Live. — ERASME, *Institutio principis Christiani*, au tome IV de ses œuvres, col. 562 et 611. — ISOCRATE, *Ad Nicoclem regem , de institutione principis*, tome IV, ibid., col. 611 et 618. — THOMAS MORUS, *De optimo reipublicæ statu, deque novâ insulâ utopia libri duo*, Lovani, 1516, in-4°. — DE MAISIÈRES, le songe du vieux pélerin.

Science politique dans les temps modernes : BUDÉ, *De l'institution d'un prince.* — CONTARINI (GASPARD), *De Magistratibus et republicâ Venetorum*, lib. V, Paris, 1543, in-4°. — CONTARINI (MARCO ANTONIO), Commento soprâ la politica d'Aristote. — PATRIZZI, *De regno et regis institutione*, 1519, in-f°. — *De institutione reipublicæ*, 1519. — DESPENCE, Institution d'un prince chrétien. — D'AURIGNY,

Le livre de la police humaine, 1546. — CARDON, *Arcana politica sive de prudentiâ civili liber,* 1635, in-24 *(Elzevier).* — BODIN, Les six livres de la République, 1576 (1).

XIV. Activité. — *Guerres, expéditions militaires :* VÉGÉTIUS, *De re militari,* libri V. — FRONTON, *Stratagematum, lib. IV.* MODESTUS, *de re militari,* Venetiis, 1474, in-4°. WENDELIN, *Institutionum politicarum,* lib. III ; au liv. II, chap. 37-46. — DANEAU, *Aphorismi politici et militares.* Leyde, 1639. DE LA NOUE, Discours politiques et militaires, Basle, 1587, in-4° (2).

Agriculture, exploitation du sol : Rei rusticæ scriptores; VARRON, CATON, COLUMELLE, etc., dans la collect. de M. Nisard. — MARIVAULT, Précis de l'Histoire générale de l'agriculture. — ROUGIER DE LA BERGERIE, Histoire de l'agriculture ancienne, Paris, 1829, in-8°. — Hist. de l'agricult. des Gaulois, 1829, in-8°. — Agricult. ancienne des Romains, 1834, in-8° (V. BRUNET, tome VI, col. 354).

Extraction des Métaux : AGRICOLA, *De re metallicâ,*

(1) Quant à d'autres traités de politique, dont les limites de ce travail ne nous permettent pas de rapporter ici les titres complets, nous nous bornerons à indiquer les noms de leurs auteurs. Ce sont notamment : Daneau, De la Noue, Possevin, Juste Lipse, Zecchi, Botero, Paruta, St-Cyran, Mariana, Bacon, Campanella, Golnitz, Malvezzi, Naudé, Saavedra, Howel, Clapmar, Schonborn, Hœnning, Cyr. Lentulus, Hobbes, Juanieze, Velthusius, Boccalini, Allen, Ch. Joly, Sidney, Huber, Tulden, Duguet, Bielfeld, Harrington. Nous avons réuni quelques détails sur ces divers auteurs dans un mémoire, encore inédit, sur la science politique.

(2) Parmi les grandes guerres qui, à diverses époques, ont été l'objet de l'activité sociale, on peut citer les guerres des Israélites, notamment celles de Josué, la guerre de Troie, les guerres des Spartiates en Messénie, celles des rois de Babylone et de Ninive, les guerres de Cyrus, les guerres médiques, la guerre du Péloponèse, la guerre sacrée, les guerres d'Alexandre et de ses successeurs, et toutes les guerres auxquelles ont pris part les Romains, les Gaulois, les Germains, etc.

lib. XII. — De Vargas. De re metallicâ — Rossignol, Les métaux dans l'antiquité. Origines religieuses de la métallurgie, Paris, Durand, 1863, in-8°. Brunet, *ibid.*, tome VI, col. 260.

Industrie : De l'industrie chez les peuples anciens. — V. Champollion-Figeac, L'Egypte (dans l'univers pittoresque.)—V. aussi Goguet, De l'origine des lois, des sciences et des arts.— Pastoret, Hist. de la législation.

Commerce et navigation : Huet, Histoire du commerce et de la navigation des anciens. Lyon, 1763, in-8°. — De Jorio, *Storia del commercio e della navigazione,* Napoli, 1778-83, 4 vol. in-4°. — Duesberg, Hist. du commerce, de la géographie et de la navigation chez tous les peuples, d'après Hoffmann, Paris, Sagnier, 1849, in-8°.

Routes : Saint Thomas d'Aquin, *Regimen principum,* livre II, chap. 12. — Heeren, Politiq. et commerce, tome III, 2e appendice; — tome VI, 3e appendice.

Monnaie : Aristote, politiq., liv. I, ch. IV.—Curtius, *Tractatus monetarum.* Papiæ, 1495, in-f°. — ***. Traité du commencement et première invention des monnoyes. Bruges, in-f°.

XV. Expansion. — *Conquêtes* : Pour les expéditions et les conquêtes des Egyptiens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, outre Hérodote, Flavius-Joseph, Justin, Orose, V. Rollin, Hist. ancienne. — Sleidan, *De quatuor summis imperiis* et nos lois historiques ou providentielles, n° 23. Quant aux conquêtes d'Alexandre, V. Arrien, Quinte-Curce, Plutarque, Vie d'Alexandre. — Sainte-Croix, Examen critique des anciens historiens d'Alexandre-le-Grand. — *Alexandri Magni historiarum scriptores.* A l'égard des

Carthaginois, V. Orose, Heeren, Politique et commerce, tome IV. En ce qui touche la domination romaine, v. les auteurs indiqués dans Brunet, tome VI, col. 1236. Sur l'empire des Goths, outre Jornandès et Cassiodore, v. Gibbon, Décadence et chute de l'empire romain.

Migrations : V. Homère (Odyssée), Thucydide, Plutarque, Polybe, Justin, Tite-Live, Florus. En ce qui touche plus spécialement les Aryas, les Ibères ou Euscariens, les Galls, les Pélasges, v. De Riancey, tome I.

Colonies : Bougainville, Dissertation sur la question : Quels étaient les droits des Métropoles sur leurs colonies, Paris, 1745, in-12. — Sainte-Croix, De l'état et du sort des colonies des anciens peuples, 1779, in-8°. — Colonies des Phéniciens et des Carthaginois, v. Heeren, Politique et commerce, t. II et tom. IV. — Colonies grecques : Raoul Rochette, Hist. critique de l'établissement des colonies grecques, Paris, 1815, 4 vol. — Barthélémy, Voyage d'Anacharsis, p. 169 du tome VII, IV[e] tableau. — Heeren, Tome VII, p. 417. — M. Duruy, Hist. de la Grèce ancienne, t. I, p. 225, 226 et 273. — Velleius paterculus, Spanheim. L'emp. Napoléon III, Vie de Jules César.

Etablissements de commerce : V. Rollin, Hist. anc., livre XXIV, chap. II. — Heeren, Politique et commerce, tome II, section I (Phéniciens), t. IV, section I (Carthaginois), et Manuel de l'hist. moderne. — Robertson, Hist. de l'Amérique (1).

(1) Les lois et les institutions d'un pays, en se répandant ou en se maintenant dans d'autres contrées, ont aussi par intervalles fourni des applications à la loi de l'expansion. On peut citer à cet égard : la loi de Moïse, (v. l'Exode et Flavius Joseph). — Les lois de Solon, (v. Plutarque, Vie de Solon ; Heeren, Manuel de l'histoire ancienne). — Les lois romaines, (v. *Corpus juris ante Justinianei*, et le *Corpus juris civilis Justinianei*) ; les capitulaires de Charlemagne, (v. Baluze et Pertz); — le Code Napoléon.

XVI. Propagande. — *Propagande en général :* Ferrari, Essai sur les principes et les limites de la philosophie de l'histoire, 3e partie, chap. II. — Ortolan, Revue de législation, 1840, tome XII, p. 164. — Garnier-Pagès, Dictionn. politiq., au mot propagande. — Burckhardt, Culture de la renaissance en Italie, Basle, 1860, in-8° (en allemand). — Schlosser, Histoire du dix-huitième siècle (en allemand), Heidelberg, 1843, in-8°, t. I.

Propagande philosophique : Diogène-Laerce, Vies des anciens philosophes.—Rollin, Hist. ancienne, liv. XXVIII. — Brucker, *Historia philosophiæ.* — Tennemann, Manuel de l'hist. de la philosophie, trad. par Cousin, Paris, 1839, 2 vol. in-8°. — Cousin, Hist. générale de la philosophie (V. Brunet, tome VI, col. 170).

Propagande religieuse : V. les Actes des apôtres, les Apologistes et les pères de l'Eglise dans la *Bibliotheca patrum.* — Guillon, Biblioth. choisie des pères de l'Eglise. Le *Decretum Gratiani,* liv. I, distinct. XV. — Chateaubriand, Etudes sur l'histoire de France. — Fabricius, *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum, etc.,* Hamburgi, 1725, in-4°. V. au surplus, quant à la théologie polémique, Brunet, tome VI, col. 75-96. — Henrion, Hist. générale des missions catholiques, Paris, 1847, 2 vol. in-8°. — Les Lettres édifiantes écrites des missions étrangères, etc.; — les Annales de la propagation de la foi. — V. encore Brunet, tome VI, col. 1155.

Propagande politique — en général : G. Peignot, Essai histor. sur la liberté d'écrire, Paris, 1832, in-8°.

Propagande par les pamphlets : V. les ouvrages politique de Milton. — Bibl. de l'h. publ., 1790, t. VI, et les écrits de Swift et de De Foe, — la satyre Ménippée et autres

pièces du temps de la ligue(1); les Mazarinades (2).—Sieyes, Qu'est-ce que le tiers-état et les brochures innombrables publiées de 1789 à 1792.

Par le journalisme : V. Brunet, tome VI, col. 1851. — Deschiens, Hist. des journaux.—Léonard Gallois, Hist. des journaux et des journalistes de la Révolution française. — Hattin, Hist. politiq. et littéraire de la presse en France, Paris, 1853, 3 vol. in-8°. — Les gazettes de Hollande et la presse clandestine aux XVII° et XVIII° siècles, Paris, Pincebourde, 1865, in-8°. — Le même. Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur, Paris, Didot frères, 1866, gr. in-8°.

CHAPITRE V. — XVII. Maturité. — XVIII. Conservation. — XIX. Génération.—XX. Changement.

XVII. Maturité. — *En général :* Polybe, livre VI. — Munster, Cosmographie, liv. I, ch. 32. — Bodin, De la République, liv. IV. chap. I.

Grèce, siècle de Périclès : Plutarque, Vies de Périclès. Rollin, Hist. ancienne. — Thirlwall, History of Greece, vol. III. — Groote, vol. V et VI.

République romaine : Plutarque. Vie de Tibérius et de Caïus Gracchus. — Florus, *Epitome histor. roman.*

(1) V. Brunet. tome VI, col.

(2) V. Bibliographie des Mazarinades, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par M. Moreau, 1850-1851, 3 vol. in-8; les pièces indiquées dans le corps de l'ouvrage sont au nombre de 4082, plus un supplément à la fin du tome III, 229; total 4311.

Empire romain ; les Antonins : Dion Cassius, Hist. rom. — *Historiæ Augustæ scriptores.* — Tillemont, Hist. des Emper.— Gibbon, Décad. et chûte de l'emp. rom.—Solvet, Essai sur l'hist. de l'époque la plus heureuse.

Siècle de Léon X : Paul Jove, *De vita Leonis X, lib. IV.* Roscoe, Life and pontificat of Leo X, 3e édit. Londr. 1840, 6 vol. in-8°.—Audin, Hist. de Léon X, 1844-46, 2 v. in-8°.

Louis XIV : Voltaire, Hist. du siècle de Louis XIV.

XVIII, Conservation. — *Gages préservatifs :* Arche d'alliance, v. Genèse, chap. XV. — Palladium à Athènes. Olfried Muller, *Pòliadis Minervæ sacra.*—Bouclier sacré de Numa , Plutarque, Vie de Numa. — Cancellieri, le sette cose fatali di Roma.

Institutions, corps conservateurs : Sénat de Sparte, Aréopage à Athènes : v. Plutarque, Vies de Lycurgue et de Solon.—Sénat romain : V. Chpman, essai sur le Sénat romain. —Dictature : v. Adam, Antiquités romaines, tome I, p. 238.— Censure : v. Adam, *ibid.* tome I, p. 139. Gibbon, Décadence et chute de l'empire romain, tome I.

Règnes réparateurs : Vespasien et Titus, V. Tillemont. Hist. des Emp. — Crevier. Hist. des Emp. — Charles V, roi de Fr. V. les grandes chron. de St-Denys. — Christine de Pisan, le livre des fais du Sage roy Charles.

Réformes et reconstitutions : Dion Cassius, Règne d'Auguste. Discours de Mécène à Auguste. (Bibliothèque de l'homme public, 1790, tome VIII).— Pline-le-Jeune, Panegyr. de Trajan.— Spartien, Vie d'Adrien. — Dodwell, *Ad vitam Adriani,* et dans le *Corpus juris antejustin :* Hadriani imp. *responsa et decreta.* Vie de Dioclétien, Biogr.

univ. — Gibbon, Décad. et chûte de l'emp. rom. et notre Essai sur l'histoire du régime munip. — Eusèbe, Vie de Constantin.

XIX. Génération. — Ocellus de Lucanie (pseudon.), chap. IV, p. 67.—DeMaistre (Joseph), Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines.—Ortolan, Revue de législation, tome XII, juillet-décembre 1840, p. 163. — De Gérando, De la génération des connaissances humaines. — Tiberghien (Guillaume), Essai théorique et historique sur la génération des connaissances humaines dans ses rapports avec la morale, la politique et la religion, Bruxelles (vers 1840), 2 vol. in-8°. — Barthélémy, Voyage d'Anacharsis, chap. XXIX.

XX. Changement et révolutions. — Lucrèce, *De naturâ rerum* et nos lois historiques, p. 8. — Herodote, Liv. I, chap. 30 et suiv., 86 et suiv., liv. VII, ch. 45. — Aristote, Politique, liv. V et les commentateurs sur ce livre. — Bodin, De la République, liv. IV. — Le Roy *dit* Regius, De la vicissitude ou variété des choses en l'univers, Paris, 1577, in-f°. — Bossuet, Disc. sur l'hist. univ. — Volney, Les ruines ou méditations sur les révolutions des empires. — Chateaubriand, Essai historique sur les révolutions anciennes et modernes. — Ferrand, Théorie des révolutions rapprochées des principaux événements qui en ont été l'origine, le développement ou la suite, Paris, 1817, 4 vol. in-8°. — Cohen, Considérations sur les révolutions politiques, Paris, 1845, in-8°. — Vertot, Hist. des révolutions romaines et ses autres œuvres. — Poirson et Cayx, Précis de l'hist. ancienne, chap. IV.—Nougarède de Fayet, Hist. de la révolution qui renversa la République romaine et qui amena l'établissement de l'Empire.

Principes et ressorts des révolutions. : V. Bayle, Dictionn. art., Edouard, remarque O.

CHAPITRE VI. — XXI. Décadence. — XXII. Dissolution. — XXIII. Evolution. — XXIV. Rénovation.

XXI. Décadence. — Platon, De la République, livre VIII. — Xénophon, Cyropédie, liv. I, chap. I et III ; liv. VIII, chap. 8. — Cicéron, De la Répub., liv. I. — Salluste, *Jugurtha,* chap. 13 et 41. — *Bellum Catilinarium,* ch. 7 et suiv. *Epist. ad Cæsarem.* — Columelle, Liv. I, p. 171. — St Boniface (archevêque de Mayence), *Epist. XIX ad Ethibaldum regem.* — Bielfeld, Institut. politiq. (Biblioth. de l'homme pub., 1790, tome II, p. 215). — Duret (Claude), Discours de la vérité des causes et effets des décadences, mutations, changements, conversions et ruines des monarchies, empires, royaumes et républiques, Lyon, 1595, in-8°. — Thucydide. Histoire de la guerre du Péloponèse. — M. Duruy, Hist. de la Grèce anc., t. II, p. 232. — Montesquieu, Grandeur et décadence des Romains. — Gibbon, Hist. de la décadence et de la chute de l'empire romain.

XXII. Dissolution. — Grotius, Droit de la guerre et de la paix, liv. II, ch. 9 § 4, tome I, p. 436. — Pufendorf, Droit de la nature et des gens, liv. VIII, chap. 12, tome II, p. 470. — Vatel, Droit des gens, chap. XVI, p. 177. — Locke, Du gouvernement civ., chap. dern. — V. aussi Diodore, Liv. XI, chap. 65; liv. XVI, chap. 44; liv. XVII, ch. 14. — Strabon, liv. IX, p. 664.

XXIII. Evolution. — *De l'évolution dans les races et dans les peuples :* Rotteck, Hist. générale, Allgemeine-

Geschichte (en allemand), trad. en français par Simon Gunzer. Carlsruhe et Paris, 1833, 4 vol. in-8°. — Léo, Manuel d'histoire universelle (en allem.), Halle, 1834-44, 6 vol. in-8°. — Ott, Manuel d'histoire universelle, Paris, 1840. — De Riancey, Histoire du monde, Paris, 1864. — Buchez. Introduction à la science de l'histoire, t. II, p. 388.

Dans les religions et les sectes : Méhégan, Origine, progrès et décadence de l'idolâtrie, Paris, 1757, in-12. — Pluche, Histoire du ciel, 2 vol. in-12. — Faber, The origin of pagan idolatry, London, 1816, 3 vol. in-4°. — Odolant-Denos, Mythologie pittoresque ou hist. méthodique universelle des faux-dieux de tous les peuples. — Vogt, *Bibliotheca historiæ hæresiologicæ,* Hamburgi, 1729, in-8°. — Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, etc. (1).

Dans les systèmes philosophiques : Diogène-Laerce, Vie des anciens philosophes. — De Gérando, Hist. comparée des systèmes de philosophie ; philosophie ancienne, Paris, 1822-23, 4 vol. in-8° ; philosophie moderne, 1847-48, 4 vol. in-8°. — M. Cousin, Hist. générale de la philosophie, Paris, 1863, in-8° (2).

Dans les beaux-arts : V. Rollin, Hist. ancienne, livre XXIV, chap. III-VI. — Kugler, Manuel de l'histoire de l'art (en allemand), 4e édit., Stuttgard, 1861, 2 vol. in-8°. — Dechazelle, Etude sur l'hist. des arts ou tableaux des progrès et de la décadence de la statuaire et de la peinture antique, Paris, 1834. 2 vol, in-8°.

Dans les sept arts libéraux, le *Quatrivium* et le *Trivium*, Ducange, Glossaire.

(1) V. au surplus Brunet, Manuel du libr., tome VI, col. 1206.

(2) Brunet, ibid, col. 170.

Dans les sciences occultes : (Cabale et magie, alchimie, astrologie), V. Eusèbe Salverte, Des sciences occultes ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, Paris 1856, —Le comte de Résie, Hist. et traité des sciences occultes ou examen des croyances populaires sur les êtres surnaturels, la magie, etc., Périgueux et Paris, 1827, 2 vol. in-8° (1).

Dans les langues : V. M. Jehan. Dictionn. de linguistique (collection de M. l'abbé Migne). Functius, *De origine et pueritia latinæ linguæ et ses autres traités* (2).

XXIV. Rénovation. — V. Sénèque, Lettres, épitre 91 à Lucilius. — Marc-Aurèle, Pensées, liv. VI, chap. 36; liv. XII, chap. 27 et 32. — Saint-Augustin, Cité de Dieu, liv. XII, chap. I et XIV. —Emile Saisset, Introd. à la trad. de la Cité de Dieu, tome I, page LV. — M. Villemain, Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle ; Cours de littérature française, tableau de la littérature ou moyen-âge. — De Pétigny, Etudes sur l'époque Mérovingienne, tome II, p. 595. — L'empereur Napoléon III, Vie de Jules César, chap. II, p. 33.

CHAPITRE VII. — XXV. Progrès. — XXVI. Civilisation.

XXV. Progrès. — Saint-Augustin, Cité de Dieu, liv. X, chap. XIV. — Id. *De verâ religione,* chap. XVII et XVIII (3). — Bacon, Of the proficience and advancement of learning divine and human, c'est à dire du progrès et de l'avancement de la science divine et humaine. — Pascal,

(1) V. ibid, col. 529.
(2) Ibid, col. 649.
(3) V. Buchez, Introd. à la science de l'histoire, tome II, p. 512. — Em. Saisset, Préface de la traduction de la Cité de Dieu.

Préface du traité du vide. — TURGOT, Discours sur l'hist. universelle, au tome II de ses œuvres complètes. — CONDORCET, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. — LESSING, De l'éducation du genre humain. — BALLANCHE, Essai sur les institutions sociales, chap. II. — BUCHEZ, Introduction à la science de l'histoire, liv. I, chap. V. — FRANCK, Dictionn. des sciences philosophiques au mot progrès, tome V, page 243. — PELLETAN, Profession de foi du XIX[e] siècle ; — Le monde marche. — PECQUEUR. Philosophie du progrès. — DELONDRE. L'école du progrès (dans la revue contemporaine ou Athenæum français, 6[e] année, tome 33[e], 1857, p. 7-31). FÉLIX (le p.), le progrès par le Christianisme, etc.

XXVI. — CIVILISATION.

ROTTECK, Hist. générale (en allemand), tome I, p. 232. —HUMBOLDT, *Cosmos*, tome II, p. 123 et suiv.—SALVERTE, De la civilisation. Venise, Raguse. (Paris, 1835, in-8). — MARTIN (LOUIS-AUGUSTE), Les civilisations primitives en Orient : Chinois, Indiens, Perses, Babyloniens, Syriens, Egyptiens. Paris, 1861, in-8°. — HEEREN, Politique et commerce des peuples de l'antiquité, tome I et tome VII, chap. 3, 7, 13, 14 et 15. — ANDRES, origine, progressi ecc. d'ogni litteratura (Parma, 1783, 8 vol. in-4°). — MULLER (OTFRIED), Hist. de la littérature grecque jusqu'au temps d'Alexandre, trad. en français par M. Carl Hillebrand. — SCHOELL, Hist. de la littérature grecque profane, 1823-25, 8 vol. in-8°. — Hist. abrégée de la littérature romaine, Paris, 1815, 4 vol. in-8°. — MOHLER, La patrologie ou histoire littéraire des trois premiers siècles de l'église chrétien-

ne, trad. de l'allemand par Cohen, Paris, 1842.—M. GUIZOT, Hist. générale de la civilisation en Europe et hist. de la civilisation en France.—OZANAM, La civilisation au Ve siècle, tome I et II de ses œuvres; la civilisation chrétienne chez les Francs, ibid. t. IV.—FLEURY, La civilisation et l'art des Romains dans la Gaule-Belgique. Paris, Dumoulin, 1860, in-8° (1).

(1) Ainsi qu'on a pu s'en convaincre en lisant l'opuscule qui précède, les grandes lois historiques dont nous avons constaté l'existence sont au nombre de vingt-six. Il en est quelques autres encore que nous aurions pu signaler, si nous n'avions appréhendé d'encourir le reproche de nous laisser dominer par l'esprit du système.

Parmi ces règles suprêmes qui président à l'établissement et à la marche des sociétés humaines, nous aurions pu indiquer par exemple :

La loi de la SOUVERAINETÉ, institution inhérente à la création et au maintien de toute société, et dont les formes diverses ont tant d'influence sur la destinée des peuples ;

La loi de l'ANTAGONISME dont on trouve partout des applications dans les luttes qui s'ouvrent entre les races, entre les tribus, entre les castes ou les ordres, entre les nations, entre les rois ou les princes, et encore entre les partis religieux ou politiques, dont l'histoire spéciale formerait une monographie d'un haut intérêt ;

La loi de l'EMANCIPATION si fréquemment attestée par les longs et laborieux efforts des classes ou des conditions inférieures pour conquérir l'égalité sociale ;

La loi de la TRANSFORMATION, qu'on voit se manifester à certaines époques dans la vie des peuples comme dans celle des individus.

Mais nous avons craint que ces lois ne pussent être considérées comme des modes ou des annexes de quelques autres lois plus générales ; — qu'on ne put regarder par exemple la loi de la souveraineté comme comprise dans la loi de la formation sociale, la loi de l'antagonisme dans celle de la diversité, la loi de la transformation dans celle du changement, la loi de l'émancipation dans celle du progrès.

Il faut reconnaître cependant que ces quatre lois de la Souveraineté, de l'Antagonisme, de la Transformation, et de l'Emancipation offrent un caractère particulier qui permet de les distinguer des autres.

S'il en est ainsi, la loi de la souveraineté devra prendre place après celle de la formation sociale, la loi de l'antagonisme après celle du développement social, la loi de l'émancipation après celle de l'activité sociale, et enfin la loi de la transformation après celle du changement.

On aura ainsi un total de trente lois formant en quelque sorte un code général de l'histoire. Il y a trente-cinq ans, quelques-unes de ces lois étaient à peine signalées. On peut voir par là combien la science historique a marché, et combien elle s'est développée elle-même sous la loi du progrès.

L'UNIVERSITÉ DE DOUAI EN 1790.

(ADDITION.)



Nous avions exprimé le regret (p. 270) de ne pouvoir reproduire un discours prononcé par l'élève Claro.

Depuis lors, M. le docteur Duhem a bien voulu nous communiquer ce document, dont le seul exemplaire connu fait partie de sa curieuse collection.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE

Du département du Nord,

le seize novembre mil sept cent quatre-vingt-dix

PAR L'ÉLÈVE CLARO, DE DOUAY,

Physicien au Collége d'Anchin.

A la tête d'une députation des écoliers de l'Université de Douay.

Pères de la patrie, dignes soutiens de notre auguste Constitution, daignez recevoir les vœux libres d'une jeunesse affranchie du joug honteux de la servitude.

Goûtant déjà les doux fruits de la liberté, nos hommages ne sont plus contraints sous le despotisme avilissant dont nous venons de secouer les chaînes : le mensonge et la flatterie dictaient nos compliments; la bouche prononçait des louanges ; le cœur les démentait.

Nous fallait-il adresser des vœux à ces Grands qui, la plupart, n'avaient d'autre mérite que leur rang et leurs richesses ? on était obligé de nous traîner à leur autel, et, malgré nous, nous adorions le Veau d'or.

Mais aujourd'hui, Messieurs, ce sont nos cœurs qui parlent; c'est la reconnaissance la plus vive, le patriotisme le plus pur, qui nous animent.

Nous venons, de nous-mêmes, vous témoigner notre joie de vous voir réunis en ces lieux; nous venons déposer entre vos mains le serment que nos cœurs ont déjà formé depuis longtemps, d'être fidèles à la nouvelle Constitution.

Nous jurons de redoubler d'activité pour acquérir des connaissances, et de ne jamais les consacrer que pour maintenir l'objet qui vous rassemble ici.

Lorsque c'était un crime de s'instruire sur ses droits, lorsque le pouvoir d'apprendre, de penser même, était limité, la plupart des jeunes gens ne fréquentaient les écoles publiques que pour y bâiller.

Dans ces tems malheureux, les Grands ne pouvaient s'imaginer que la science et la vertu pussent résider chez un pauvre. Les honneurs, les dignités, n'étaient réservés autrefois que pour le riche ignorant, L'or s'adjugeait fièrement talents et vertus.

Toutes ces injustices étaient bien capables, Messieurs, de détourner la jeunesse de l'amour des belles lettres.

Mais dans ces jours dignes d'Athènes et de Rome, dans ces jours qui vont nous tracer l'âge d'or, de vils monceaux de métal ne feront plus l'honnête homme. Maintenant, avec quelle ardeur, la jeunesse ne va-t-elle pas s'adonner à la culture des sciences, puisque désormais, ce sera par elles seules qu'on pourra mériter l'estime des Français !

Oh ! quelle heureuse destinée nous attend, Messieurs : car c'est principalement à nous, jeunes gens, qu'il est réservé de recueillir les fruits de vos nobles travaux.

Que la vieillesse a droit d'envier notre sort !

Au moment où elle commencera à voir les effets merveilleux des lois nouvelles, la mort impitoyable viendra lui arracher l'existence, existence dont à peine elle commençait à jouir.

Mais à la fin de leur pénible carrière, ces vieillards infortunés auront au moins la consolation de voir le bonheur de leurs enfants assuré.

Trop glorieux encore d'emporter en mourant, la douce idée de voir leur patrie jouir d'une félicité parfaite.

A qui devons-nous donc, Messieurs, tant de bienfaits inattendus ?

C'est à nos augustes représentants, qui viennent d'élever, sur les propres ruines du despotisme, le superbe édifice de notre Constitution.

C'est à un monarque bienfaisant qui ne veut régner que pour faire des heureux ; c'est à l'immortel Louis XVI.

C'est à vous aussi, Messieurs, que nos cœurs ont choisis pour défendre nos droits ; à vous qui remplissez si dignement le noble emploi que la patrie vous a confié.

Puisse le ciel, témoin de la pureté de vos sentiments, continuer de jeter sur vous un regard favorable !

Pères de la patrie, nous vous devons tout; et pour prix de votre dévouement, nous vous éléverons dans nos cœurs un monument plus précieux que toutes les richesses de l'Univers.

Réponse de M. Coppens, président de l'Assemblée administrative du département du Nord.

Messieurs,

Les sentiments que vous venez d'exprimer et qui méritent nos éloges, sont d'heureux présages pour la destinée future de cet Empire.

Plus heureux que nous, qui n'avons pu prévoir la Révolution inattendue qui nous rend tous nos droits à la liberté, c'est à vous qu'il est réservé de jouir des avantages d'une sage Constitution qu'on nous prépare.

Nourrissez dans vos cœurs le feu sacré du patriotisme qui vous enflamme; que le désir de vous rendre utiles à la patrie excite votre ardeur; profitez, jeunes citoyens, des instants fortunés de votre heureux âge, pour vous pénétrer de bonne heure des devoirs que vous aurez un jour à remplir; c'est dans les lumières que vous êtes à même d'acquérir, que la nation met sa plus chère espérance.

A Douay, à l'imprimerie de Willerval, imprimeur du Roi.

TABLEAU

DES TRAVAUX PARTICULIERS

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Du 8 novembre 1863 au 12 novembre 1865.



ASSELIN.

Notice sur la cathédrale d'Alby.

Notice sur la Domerie d'Aubrac.

Excursion archéologique dans l'Aveyron, en 1864.

Travail sur les peintres primitifs de la Flandre.

BRASSART, *archiviste.*

Compte-rendu de l'exposition départementale du Nord, à Lille, en 1864.

Comparaison des ressources financières de la Société avec celles d'autres compagnies.

CAHIER.

Rapport sur le travail de M. Peigné-Delacourt, relatif à la détermination du lieu de la bataille d'Attila.

— sur un volume des Mémoires de la Société académique de l'Oise.

— sur la Revue des Beaux-Arts, années 1863 et 1864.

Lecture de pièces de vers inédites de Mme Desbordes-Valmore, trouvées dans les papiers de Bra, le statuaire.

Compte-rendu des travaux de la Société de l'Aisne.

Communication à propos des Mss. et des travaux littéraires de Bra, le statuaire, déposés au Musée de notre ville.

Rapport sur le bulletin de l'Académie de Laon, t. XIII.

— sur les Annales de la Société Libre des Beaux-Arts.

— sur un Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— sur les Mémoires de la Société de la Marne.

Rectification de quelques erreurs et inexactitudes qui se sont glissées dans les Biographies douaisiennes.

Communication relative à la création d'une galerie de portraits douaisiens au Musée.

Notice sur le baron Amaury de la Grange (V. pages 87 à 115 de ce volume).

CORNE *père*.

Des Beaux-Arts et de la Littérature au point de vue de l'enseignement populaire (V. p. 161 à 212 de ce volume).

De l'industrie et de l'art chez les anciens (Conférences des 16 et 23 décembre 1865, 19 février et 17 mars 1866).

ANATOLE CORNE *fils.*

Objet et utilité de l'économie politique (Conférences publiques des 12 mai et 19 juin 1865).

De l'économie politique au XVIIIe siècle (Conférences des 6 et 13 janvier, et 10 février 1866).

COURTIN.

Rapport sur un volume des Mémoires de la Société académique des sciences et des arts de St-Quentin.
— sur le 3e volume des Souvenirs de la Flandre-Wallonne.
— sur le livre de M. Frix : Du rôle de la charité privée dans l'émancipation des classes pauvres.

Notice nécrologique sur M. Copineau (V. pages 116 à 127 de ce volume).

DE BAILLIENCOURT.

Revue du Salon de 1864.

Léonard de Vinci et la découverte de son tombeau:

Revue du Salon de 1865.

L'ABBÉ DEHAISNES.

Travail sur un tableau de la collection de M. Olive, de Marseille, et qui a appartenu au collége d'Anchin.

Compte-rendu sommaire des séances tenues à la Sorbonne par les délégués des sociétés savantes, en 1864.

L'Université de Douai en 1790, d'après un mémoire de M. Placide de Bailliencourt (V. pages 213 à 271 de ce volume).

Travail sur l'art à Douai, dans la vie privée, du XIIIe au XVIe siècle.

DELANNOY.

Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Rochefort, année 1861-62.

DELPLANQUE.

Rapport sur les concours d'agriculture de 1864.

ABEL DESJARDINS, *doyen de la Faculté des Lettres.*

La paix de Saint-Germain (8 août 1570), ses causes et ses suites. Etude historique sur le règne de Charles IX.

Louis XII et l'alliance anglaise en 1514 (V. pages 128 à 160 de ce volume).

La France; sa position géographique; sa formation politique; ses rapports avec les autres pays (Conférence publique du 9 décembre 1865).

Etude sur Joinville (Conférence du 11 décembre 1865)

ALFRED DUPONT.

Rapports sur diverses publications agricoles.

Discours prononcé dans la séance du 27 janvier 1865, en prenant place, pour la 3e fois, au fauteuil de la présidence.

Détails sur la ferme de M. Hary, du Verger.

Renseignements sur un insecte de la famille des muscides, qui attaque les betteraves.

Rapport sur quelques-uns des progrès de l'agriculture anglaise.

Discours prononcé à la séance publique du 12 novembre 1865 (V. pages 5 à 11 de ce volume).

EVRARD.

Note sur les huiles de pétrole (pages 393 à 395).

FLEURY.

Compte-rendu des Mémoires lus à la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne en 1861.

Rapport sur un livre de M. Protais, intitulé : Les économistes appréciés ou nécessité de la protection.

Rapport sur les travanx de la Société littéraire de Lyon.

Des études historiques en France au XIX[e] siècle (Séance d'inauguration des Conférences publiques, du 4 décembre 1865).

GUILLEMIN, *recteur de l'Académie.*

Une réforme dans l'Université de Douai en 1764.

Discours prononcé le 6 mai 1865, à la séance d'inauguration des lectures publiques.

LIÉGEARD, *membre correspondant.*

Rapport détaillé sur les travaux du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris en 1864.

LE COLONEL MARTIN.

Discours prononcé dans la séance du 8 janvier 1864, en prenant, pour la 3[e] fois, possession du fauteuil de président.

LE DOCTEUR MAUGIN

Communication d'une collection de 7 portraits gravés de M[me] Desbordes-Valmore.

Rapports sur des bulletins de la Société Impériale d'acclimatation.

Rapport sur plusieurs livraisons du *Journal d'agriculture pratique*.

Hygiène publique et privée. — Jenner et la vaccine. (Conférence publique du 24 juin 1865.)

MAURICE Fils.

De l'influence de quelques phénomènes astronomiques sur la constitution géologique de la terre.

L'Australie (Conférences publiques des 18 décembre 1865, 8 et 27 janvier 1866).

MERCKLEIN.

Rapport sur des numéros du *Propagateur illustré*.

— sur les Mémoires de la Société industrielle de Mulhouse.

Exposé d'un nouveau système de locomotive électro-magnétique.

MOY.

Des lectures publiques à Rome (Conférence publique du 6 mai 1865).

Molière. — Le Misanthrope (Conférence du 26 juin 1865).

La famille dans Homère (Conférence du 24 février 1866).

OFFRET.

Causerie scientifique sur la détermination de la température à l'air libre.

Rapports sur les Mémoires de la Société d'agriculture de l'Yonne.

— sur plusieurs numéros des Annales du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

— sur plusieurs fascicules de la Revue des Sociétés savantes.

Etudes de météorologie (pages 273 à 392).

Lois principales de l'acoustique (Conférences publiques des 27 et 29 mai 1865).

PEIGNÉ-DELACOURT, *membre correspondant.*

Recherches sur les excursions des Normands dans l'Oise.

Découverte d'un grès taillé, de l'époque celtique.

PREUX Fils.

Notice sur des jetons historiques français, décrits dans la Revue numismatique, et dont le corps et la devise étaient composés par le grand Sully.

La mer de Flines; trouvailles nouvelles qui y ont été faites.

Communication d'un cachet de Florence de Werquignœul, abbesse de l'abbaye de Paix, à Douai.

Communication d'un plan archéologique mss. de Merville.

Rapport sur la notice de M. Michel, concernant : Le Tournoi de Chauvency, par Bretex.

Communication sur les médailles et les jetons satiriques.

Rapport sur le concours d'histoire (V. pages 51 à 62 de ce volume).

Rapport sur les travaux de la Société (V. pages 12 à 46).

RICOUR.

Rapport sur les Mémoires de la Société Linuéenne de Normandie.

— sur les Mémoires de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure.

— sur la partie scientifique de plusieurs volumes des Mémoires de l'Académie de Rouen.

— sur les Mémoires de l'Académie de Metz.

— sur un volume des Mémoires de la Société de Toulouse.

Détails sur l'Agouti, rongeur originaire de l'Amérique et de l'Océanie, nouvellement acclimaté en France.

Exposé d'un théorème de géométrie sur un nouveau moyen de mesurer les polygones.

TAILLIAR.

Analyse des recherches faites par M. Peigné-Delaconrt sur le lieu de la bataille d'Attila.

Travail sur l'époque probable (fin du IIIe siècle) de l'apparition du Christianisme dans les Gaules.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Lequien, ancien membre résidant, décédé à Paris, conseiller à la Cour des Comptes.

Recherches sur les anciens chemins gaulois, romains et du moyen-âge, et sur les voitures en usage à cette époque.

Rapport sur l'ouvrage de M. de Smytère : Les origines et l'histoire de Cassel.

Rapport sur l'ouvrage de M. Caro : De l'idée de Dieu.

La loi d'Auberchicourt, donnée en 1475 par Jean de Le Battrie, abbé d'Anchin.

Etude sur Boétius Epo, professeur à l'Université de Douai.

Les lois de Dieu dans l'histoire (pages 405 à 552).

TALON.

Notice nécrologique sur M. Amédée Bommart (V. pages 63 à 86).

Notions usuelles du droit commercial (Conférences publiques des 20 mai, 17 juin et 1er juillet 1865).

VASSE.

Voyages de recherches à travers les publications agricoles.

Exposé des inconvénients qui résultent de l'inattention qu'on apporte à jeter l'*avoine-folle* sur le bord des chemins, à propos d'un arrêté de M. le Préfet qui interdit la même pratique par rapport à l'*ivraie*.

Rapports sur les concours d'agriculture de 1864 et de 1865.

De l'air ; son rôle dans la vie végétale et animale (Conférences publiques des 13 et 15 mai 1865).

L'eau ; son rôle dans la vie des plantes et des animaux (Conférences des 10 et 12 juin 1865).

De l'industrie sucrière (Conférences des 24 et 26 mars 1866.)

LISTE

DES OUVRAGES REÇUS

DEPUIS

La séance publique du 9 novembre 1863.

Dates des Séances.	
1864.	
9 septembre.	Recherches sur l'art à Douai aux XIVe, XVe et XVIe siècles et sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe, par MM. Asselin et Dehaisnes.
14 novembre	Notices sur des monuments celtiques de la Bretagne, par M. Galle, sous-intendant militaire à Vannes.
id.	Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Impérial de Douai, le 8 août 1864, par M. Moy.
id.	Notice lue à la Société de Clermont-Ferrant sur les noms d'artisans romains qui se trouvent sur les poteries disposées au Musée de cette ville; par M. Bouillet.

9 décembre. Turin, Florence ou Rome, par M. Rodolphe Rey.

id. Étude sur les tournois de Chauvency, par M. Michel.

id. Histoire de la persécution religieuse en Angleterre sous les Stuarts, par l'abbé Destombes.

23 décembre. Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel en 1320, par M. De Smyttère.

id. Mémoire sur une théorie des courbes, par feu M. David.

1868.

13 janvier. Le curé de Flers, par l'abbé Cuvilliers.

id. Vie du P. Ignace Chomé.

id. Notice sur une locomotive électro-magnétique, par M. Charles de Rouvies.

id. Discours prononcé à la rentrée de la Cour Impériale de Douai, par M. Preux, avocat-général.

id. De l'abolition de la misère, par M. Freix.

id. Histoire des troubles religieux en Flandre au XVIe siècle, — De l'influence de l'art sur l'intelligence et le moral des nations, — De la fabrication des serges à Bergues ; par M. Delaroyère, de Bergues.

7 avril. Traités inédits sur la musique du moyen-âge, par M. De Coussemaker.

12 mai. Notice sur la vie et les travaux d'A. Dinaux, par M. Desplanque, archiviste du département.

26 mai. Les enfants des écoles et les idées protectrices des animaux, par M. Bilbaut, ancien élève de l'École Normale de Douai.

id. Rapport sur le salaire des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Vuillemin.

8 septembre. Fac-simile de quatre chartes du XII[e] siècle, concernant Compiégne, Pierrefond et Noyon ; par M. Peigné-Delacourt.

22 septembre. Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue, par M. A. Asselin.



LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DE DOUAI.

(12 *NOVEMBRE* 1865.)

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

L'archevêque de Cambrai.

Le premier président de la Cour impériale.

Le procureur-général près la même Cour.

Le président du tribunal de première instance.

Le procureur impérial.

Le préfet du Nord.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.

Le maire de la ville de Douai.

Le général commandant la division.

MM.

Le général commandant le département.

Le général commandant l'école d'artillerie.

Le colonel commandant la place.

Le recteur de l'Académie de Douai.

Le doyen de la Faculté de droit de Douai.

Le doyen de la Faculté des lettres de Douai.

Le doyen de la Faculté des sciences de Lille.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

Daix, propriétaire.

Quenson O ✻, président honoraire du tribunal de St-Omer.

Preux père, O ✻, premier président honoraire de la Cour impériale de Douai.

Baguéris père, docteur en médecine.

Danel O ✻, président de chambre à la Cour impériale.

Honoré ✻, avocat à la Cour impériale.

Plazanet O ✻, colonel du génie en retraite.

De la Grange, Amaury (baron) O ✻, colonel d'artillerie en retraite.

Tailliar ✻, président honoraire à la Cour impériale.

MM.

Lagarde ✻, conseiller à la Cour impériale.

Lequien ✻, docteur en médecine.

Dubois, Auguste, O. ✻, ancien sous-intendant militaire.

Bigant ✻, ancien magistrat.

Corne père, ancien député.

Foucques de Vagnonville, propriétaire.

Bourlet (l'abbé).

Cahier ✻, président de chambre à la Cour impériale.

Vasse, chimiste, adjoint au maire de Douai.

Nutly, juge-de-paix.

Bagnéris fils, docteur en médecine.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Minart ✻, conseiller honoraire à la Cour impériale.

Thomassin, Amédée, propriétaire.

Fiévet, conseiller à la Cour impériale.

Delplanque, médecin-vétérinaire.

MM.

Paix, Edmond, négociant.

De Maingoval, propriétaire.

De Guerne (comte) ✻, conseiller à la Cour impériale.

Dupont, Alfred, avocat.

Petit ✻, président honoraire à la Cour impériale.

MM.

Mercklein, O ✻, professeur à l'Ecole d'artillerie.

Talon, avocat à la Cour Impériale, professeur à la Faculté de Droit.

Meurant, architecte.

Thurin, entrepreneur.

De Guerne, Frédéric, propriétaire.

Copineau ✻, officier supérieur en retraite.

Asselin, maire de Douai.

Leroy, Emile, ancien maire.

Delannoy, docteur en médecine.

Courtin ✻, conseiller à la Cour impériale.

Butruille, industriel.

Offret, professeur de physique au Lycée impérial.

Dehaisnes (l'abbé), archiviste de la ville.

Tarlier, propriétaire, maire de Lambres-lez-Douai.

MM.

Preux fils, avocat-général près la Cour impériale.

Lecq, cultivateur.

Luce, propriétaire, maire de Courchelettes-lez-Lambres.

Maurice fils, avocat, juge suppléant au tribunal de première instance.

Ricour, professeur de mathématiques au Lycée Impérial.

Maugin, docteur en médecine.

Maurice père ✻, ancien maire, membre du Conseil général du Nord.

De Bailliencourt R., propriétaire.

Moy, professeur de rhétorique au Lycée Impérial.

Duchet, proviseur du Lycée.

Evrard, ingénieur.

Corne fils, avocat à la Cour Impériale.

N...

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1864.

MM.
Martin, président.
Maurice père, 1er vice-pr.
Dupont, 2me vice-présid.
Preux fils, secrét.-gén.

MM.
Maugin, 1er secrét.-adj.
De Bailliencourt, 2e sec-ad.
De Guerne (comte), écon.
Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1865.

MM.
Dupont, président.
Martin, 1er vice-président.
Maurice père, 2e vice-pr.
Preux fils, secrét.-gén.

MM.
Maugin, 1er secrét.-adj.
De Bailliencourt, 2e sec-ad.
De Guerne, économe.
Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1866.

MM.
Maurice père, président.
Dupont, 1er vice-président.
Corne père, 2e vice-présid.
Preux fils, secrét.-gén.

MM.
Maugin, 1er secrét.-adj.
De Bailliencourt, 2e sec-adj.
De Guerne, économe.
Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME



DOUAI. — L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.






Digitized by Google